University of St. Michael's College
3 1761 08051849 1

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

REVUE

DU

MONDE CATHOLIQUE

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

REVUE

DU

MONDE

CATHOLIQUE

RECUEIL

SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

VINGT-SIXIÈME ANNÉE

TOME QUATRE-VINGT-SEPTIÈME

TOME VII DE LA QUATRIÈME SÉRIE

PARIS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

Victor PALMÉ, Directeur général

76, rue des Saints-Pères, 76

BRUXELLES
12, rue des Paroissiens, 12

GENÈVE
4, rue Corraterie,

1886

M. DURUY

HISTORIEN DES TEMPS MODERNES

« Voltaire, disait Montesquieu, Voltaire n'écrira jamais une bonne histoire. Semblables à ces moines qui n'écrivaient que pour la gloire de leur ordre, Voltaire écrit pour son couvent. » La malice contre les moines sent son dix-huitième siècle, mais le trait porte et la remarque est juste, en ce qui regarde Voltaire. Les brillantes qualités de l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, les agréments de son style, le charme de sa narration, la sagacité même qu'il montre dans l'appréciation de certains faits où la religion reste étrangère, tous ces talents réunis n'ont pu le poser auprès des hommes sérieux comme un véritable historien.

On sent qu'il n'y a pas assez de lest dans cette âme d'incrédule; on croit toujours voir le mensonge prêt à s'échapper de cette plume d'où sont partis tant d'outrages contre Jésus-Christ; et d'ailleurs, de temps à autre, même dans les pages les plus calmes, un trait jeté en passant, un rapprochement, une insinuation, vous révèle à qui vous avez affaire. Le philosophe poursuit sa tâche : ne pouvant faire une guerre ouverte à la vérité, il fait du moins une guerre de détails. Montesquieu a dit le mot : il écrit pour son couvent.

Assurément, nous ne voulons point comparer M. Duruy à Voltaire. L'honorable académicien serait lui-même offensé, si nous faisions un parallèle entre son talent et le talent de celui qu'il appelle, après beaucoup d'autres, « le plus grand écrivain du dix-huitième siècle ». Nous nous reprocherions nous-même d'établir une comparaison entre un érudit véritable, un savant consciencieux, aimant la vérité, bien que jeté souvent, par la force de ses principes,

en dehors de la vérité, et un homme qui parla de tout, sans avoir jamais rien approfondi, et à qui l'on a attribué, sans faire injure à son caractère, la parole fameuse : « Mentez, mentez toujours, il en restera quelque chose ! » Mais en histoire, il y a plus d'une ressemblance entre l'ancien ministre et le patriarche de Ferney, et l'on pourrait appliquer à M. Duruy la réflexion que Montesquieu faisait sur Voltaire : il écrit pour son couvent, il n'écrira jamais une bonne histoire.

Rationaliste en religion, M. Duruy, dès qu'il prend sa plume d'historien, écrit sous l'influence de cette erreur aussi fatale au talent qu'à la foi. Il veut rapporter les faits, et les rapporter exactement, mais l'appréciation des faits est bien souvent inséparable de ces faits eux-mêmes. Bon gré mal gré, il faut juger, dire ce que l'on pense, ou tout au moins le laisser entendre. Certaines questions sont appréciées sainement par M. Duruy, elles ne se rattachent pas à l'Église ; elles n'ont pas de contact avec les idées religieuses de M. Duruy. D'autres (et elles sont en grand nombre), parce qu'elles se rapportent à la religion, à certains points de la politique où la religion est rattachée, sont envisagées à la lueur du libéralisme rationaliste, puis, étudiées sous un jour faux, elles sont appréciées comme elles ont été vues, c'est-à-dire d'une manière fort inexacte. Si M. Duruy ne cherche pas à faire une synthèse rationaliste, il part du moins du rationalisme pour considérer les faits. Il travaille au profit de ce que l'on appelle improprement les idées modernes. Il écrit pour son couvent : il n'écrira jamais une bonne histoire.

Ce procédé de M. Duruy nous est apparu déjà dans son *Histoire du Moyen Age*, et nous avons signalé quelques-unes des erreurs de cet ouvrage et les dangers qu'il renferme pour la jeunesse. Mais l'auteur, à certains égards, n'écrivait peut-être pas autant « pour son couvent » dans l'histoire du moyen âge que dans celle des temps modernes, parce que les sociétés dont il parlait étaient plus éloignées de la société actuelle et que les théories du moyen âge avaient moins de rapport avec les idées de notre époque et ce que l'on est convenu d'appeler « les conquêtes de 89. » Son *Histoire des temps modernes* est un ouvrage rationaliste et tout imprégné du libéralisme moderne. « Le mot de révolution, a dit M. Duruy lui-même, dans la préface de la seconde édition, le mot de révolution y revient souvent. C'est que je n'en connais point d'autre pour

exprimer ces modifications qui s'opèrent continuellement dans la vie des nations... Il est des personnes que ce seul mot effraie et fait fuir. N'ayons pas de ces terreurs d'enfant, regardons toute chose en face, et nous verrons le fantôme menaçant se changer en un conseiller prudent et nécessaire. »

Le jeune lycéen, élève à l'école de M. Duruy, ne verra guère autre chose dans l'Église catholique qu'une grande et majestueuse constitution, un peu surannée aujourd'hui, un peu tyrannique pour l'esprit humain, bien qu'ayant rendu autrefois des services. Dans ce mouvement fatal qui a jeté les nations chrétiennes hors de leurs véritables voies, et les a poussées vers les abîmes des révolutions, il ne découvrira qu'une évolution nécessaire de la pensée et une forme du progrès social. Il n'insultera pas la procession et saluera peut-être encore son curé. Mais il ne croira plus à Jésus-Christ. On ne le verra pas sur les barricades, il ne mêlera pas sa voix aux hurlements de l'émeute, les crocheteurs mêmes n'obtiendront pas ses sympathies. Mais il aura un culte presque religieux pour les principes de 89, et pour « l'émancipation de la pensée humaine ». En un mot, il sera, s'il est logique, s'il a bien saisi l'esprit du maître, un rationaliste libéral.

Pour établir la vérité de cette accusation, il nous suffit de prendre M. Duruy lui-même et d'apporter son témoignage. Mais tout d'abord une observation générale est nécessaire.

Entendons bien ce qu'est l'histoire moderne et quelle est sa signification.

I

L'histoire du moyen âge s'arrête à la chute de Constantinople, en 1453. C'est juste le moment où commence l'histoire des temps modernes, qui, arrivée à l'année 1789, aux préliminaires de la Révolution, s'arrête à son tour et laisse la place à l'histoire contemporaine. Cette histoire embrasse donc une période d'environ trois siècles et demi. A l'encontre de l'histoire du moyen âge, qui nous montrait l'Église domptant la barbarie, civilisant l'Europe, et dirigeant comme en triomphatrice le char du progrès social, elle nous montre l'Europe, trop fière d'elle-même et de sa civilisation, s'engageant peu à peu dans une révolte contre l'Église. Depuis trois siècles, un double courant semble traverser le monde moderne, le

courant révolutionnaire, qui tend à renverser la Papauté, l'Église, le surnaturel, Dieu lui-même, et à détruire, à force d'excès, cette civilisation matérielle, qu'il semble d'abord pousser en avant; le courant catholique, qui tend à tout purifier, à tout animer du souffle divin, et à sauver par la bienfaisante influence de Jésus-Christ cette civilisation moderne dont les meilleurs éléments sont empruntés à l'Église et ne peuvent subsister sans elle. A la chute de Constantinople, il se fait déjà entendre comme un sourd murmure, précurseur de cet orage, de cette grande tourmente, qu'annonçait saint Vincent Ferrier. Le schisme d'Occident et le Wiclefisme ont tout préparé pour Luther. L'ange rebelle paraît, les nations séduites abandonnent l'Église, la moitié de l'Europe tombe dans l'hérésie. Cependant, de nouveaux Gédéons se lèvent et font briller l'épée de Dieu. Une lutte terrible s'engage. L'Europe devient comme un vaste champ de bataille où, pendant près d'un siècle, les grands généraux catholiques, le duc d'Albe, le premier duc de Guise, le connétable de Montmorency, le duc de Parme, le comte de Tilly, viennent soutenir contre les légions protestantes les droits imprescriptibles de l'Église. Près de cette arène sanglante s'épanouissent des fleurs splendides; toute une floraison de grands écrivains, de grands poètes, de grands peintres, d'hommes de génie dans tous les genres, se lève au soleil de la Renaissance. La prédiction de poète s'est accomplie. Le monde ne s'arrête plus aux confins de la lointaine Thulé. Le génie de Colomb a élargi le globe terrestre et a comme doublé notre univers. Chaque jour des terres nouvelles semblent jaillir de l'Océan à la voix de hardis navigateurs. Les vastes plaines des cieux sont explorées comme celles des mers. Copernic et Galilée voient l'orbe de la terre tourner autour du soleil. Les profondeurs inscrutables du firmament s'entr'ouvrent devant le télescope. La science humaine s'avance à pas de géant. Cependant Michel-Ange frappe la pierre et en fait sortir cette figure sublime de Moïse, à laquelle la parole seule paraît manquer. Raphaël, dans ses toiles inimitables, semble avoir saisi et réalisé ce beau idéal qui passe dans l'âme de l'artiste, comme une fugitive et inexprimable image. Saint-Pierre de Rome s'élève. L'enthousiasme des croisades revit dans *la Jérusalem délivrée*, et dans le poète de Sorrente se retrouve à la fois le sublime d'Homère et la grâce du Cygne de Mantoue. Les Pontifes Romains marchent à la tête de ces grands hommes et sont les protecteurs de toutes ces

gloires. L'Église est fière de cette civilisation qu'elle a préparée par tant d'efforts. Une seule chose l'inquiète, le protestantisme, non moins funeste à l'art et au génie qu'à la foi des peuples et au bonheur des hommes, le protestantisme qui abat les croix, brise les statues et les tableaux, renverse ou brûle les églises, en même temps qu'il égorge les prêtres, qu'il profane les hosties saintes, et qu'il tarit jusque dans sa source la vie surnaturelle de l'âme, en effaçant jusqu'au repentir. Déjà l'Église s'est armée contre lui, et a évoqué pour la défense de la foi toute une armée de saints docteurs. Le concile de Trente, la Compagnie de Jésus, les grands saints du seizième siècle, ont commencé la Réforme catholique. Rien n'est perdu encore, et les nations séparées peuvent revenir au bercail ou y être ramenées peu à peu par les victoires des armées catholiques. Pour accomplir ce grand ouvrage, l'Église compte sur l'union de deux maisons royales que l'on a toujours vues, depuis les anciens jours, fortement attachées au catholicisme. La maison d'Autriche en est le rempart, avec ses immenses possessions, son influence prépondérante, et ces tribunaux ecclésiastiques, par lesquelles elle arrête l'hérésie sur toutes ses frontières. La maison de France est moins étendue, mais elle a pour elle le souvenir de saint Louis et d'immenses services rendus à l'Église, le nom de très chrétien, privilège exclusif de son chef, et cette vocation spéciale de la France, que l'Europe appelle, avec le grand poète anglais, « le soldat de Dieu ». L'union de la maison de France et de la maison d'Autriche serait la mort du protestantisme et fermerait l'ère des révolutions. Mais ces deux maisons sont divisées par de mesquines jolousies et par une opposition d'intérêts bien plus apparente que véritable. La vocation de la France est oubliée par plusieurs de ses princes. D'une main, ils s'appuient sur les Osmanlis, de l'autre, sur les protestants d'Allemagne. En vain, les Papes avertissent ou menacent; en vain le peuple français, meilleur que ses rois, s'indigne de leurs complaisances pour l'hérésie; en vain, deux hommes extraordinaires, les Guises, s'efforcent de ramener la France dans sa véritable voie : la grande politique chrétienne, qui avait élevé si haut notre pays, est de plus en plus abandonnée. Quand enfin, après une lutte acharnée, le catholicisme paraît triompher avec Ferdinand II, quand le protestantisme est sur le point d'être refoulé dans les glaces du Nord, alors le ministre cardinal de Richelieu jette dans la balance de l'hérésie une épée que saint Louis eût tirée

contre elle. Tout change avec cette intervention malheureuse, le grand drame de la guerre de Trente ans se termine à l'avantage du protestantisme, et les traités de Westphalie inaugurent une véritable apostasie politique. « Jamais peut-être, dit un éminent publiciste, un attentat si grand n'avait été commis contre les sociétés chrétiennes. » C'est de ces traités lamentables qu'est sortie tout armée la prépondérance protestante. Ces traités ont fait la Prusse, ennemie mortelle de notre nation, mais longtemps caressée par nous, et agrandie par nos fautes.

En vain, pendant près d'un siècle, Louis XIV semble remplir toute l'histoire. En vain, toute une constellation de grands hommes vient entourer ce roi dont le soleil était l'emblème. La prépondérance enlevée à l'Autriche et à l'Espagne ne reste pas longtemps dans nos mains : elle nous échappe sous les efforts de coalitions multiples et passe aux nations protestantes. Le roi Magnifique, comme l'appelle Macaulay, ne s'est pas encore éteint dans sa gloire, que déjà l'Angleterre s'apprête à exercer sur l'Europe et sur la politique du dix-huitième siècle tout entier une véritable magistrature. Le prince Eugène de Savoie, avec son coup d'œil pénétrant, a vu cette monarchie nouvellement née, qu'on appelle la Prusse, grouper autour d'elle, en un vaste système protestant, tous les États de l'Allemagne. L'histoire du dix-huitième siècle est l'histoire du progrès de ces deux puissances et de l'agrandissement colossal d'une autre puissance, barbare et schismatique, que le monde ne connaissait pas, mais qui a profité des dissessions de l'Europe pour se faire place au soleil et s'avancer de plus en plus vers le Midi, et qui semble destinée à absorber un jour les autres nations et la liberté du monde. La France ne règne plus que par sa littérature. Mais cette littérature, représentée par Voltaire, par Montesquieu, par Rousseau, est toute pénétrée d'incrédulité et va déchaîner bientôt une révolution dont la France sera la première victime. Telle est l'histoire des temps modernes, drame gigantesque où l'esprit de révolte et d'indépendance lutte contre l'esprit d'ordre et d'autorité, représentée par l'Église, et sans pouvoir entamer l'Église, parvient pourtant à accumuler sur le monde, qu'il a séduit, les plus vastes ruines qui furent jamais.

Pour apprécier ce drame, pour le retracer fidèlement, il faut être ce que M. Duruy n'est malheureusement pas, il faut être catholique. Voyons, par son histoire même, quelles sont les idées d'un rationaliste.

II

Dès le commencement de l'ouvrage, nous apparaissent des choses assez singulières. « Le concile de Bâle avait mis fin au schisme de l'Église, et, depuis 1447, la chrétienté n'avait plus qu'un seul chef, Nicolas V, homme lettré et protecteur des savants. » (*Hist. des Temps modernes*, ch. v.)

Assurément, Nicolas V était un « homme lettré et protecteur des savants », il était même un grand et saint Pape. Il est encore vrai qu'en 1447, le schisme de dix ans fut éteint par la soumission de l'anti-pape Félix V (Amédée de Savoie). Mais que le concile de Bâle ait « mis fin au schisme de l'Église », c'est ce qu'aucune histoire ne nous avait encore appris. Quand le concile de Bâle fut convoqué par Eugène IV, la chrétienté tout entière reconnaissait ce Pape comme le vicaire de Jésus-Christ. C'est le concile de Bâle lui-même, ou plutôt l'assemblée révolutionnaire et schismatique à laquelle on donne ce nom, qui introduisit la division dans l'Église. Cassé par Eugène IV, qui transféra le concile à Ferrare, et, cessant dès lors d'être une réunion légitime d'évêques, le conciliabule de Bâle, pour se venger du Pontife romain, alla chercher un anti-pape à Ripaille. Abusé, plutôt que rebelle, Amédée de Savoie accepta une tiare sacrilège, et une scission funeste partagea de nouveau l'Église. Si c'est là « mettre fin au schisme », l'expression est nouvelle et la chose l'est bien davantage.

Poursuivons... « L'Église eut la douleur et la honte de voir, dans la chaire de saint Pierre, Alexandre VI, le second pape de la famille Borgia. Son élection fut souillée par la simonie la plus flagrante; son pontificat, par la débauche, la cruauté et la perfidie... Nul ne le seconda mieux que son fils, César Borgia, qui avait pris pour devise : *Aut Cœsar, aut nihil*... Et un peu plus loin : « Le père et le fils avaient bu, par mégarde, un poison qu'ils destinaient à un cardinal. » (*Ibid.*, *loc. cit.*)

Nous nous étonnons de rencontrer cette dernière accusation sous la plume de M. Duruy. Voltaire lui-même s'en est moqué, comme d'un conte ridicule, et l'histoire a donné raison à Voltaire. Tout le monde sait aujourd'hui qu'Alexandre VI mourut de mort naturelle, après avoir fait célébrer la messe dans sa chambre et reçu le Saint-Viatique. César Borgia ne fut pas empoisonné, mais blessé mortelle-

ment au siège d'une petite ville qu'il voulait soumettre. Quant aux autres accusations qui planent sur la mémoire d'Alexandre VI, M. Duruy devrait savoir que plusieurs d'entre elles sont très discutables, que l'histoire impartiale les a singulièrement diminuées, que si l'évêque et le cardinal peuvent mériter de graves reproches, il serait difficile d'établir, d'une manière évidente, que le Pape les mérite aussi. Un érudit de notre époque, qui avait étudié vingt ans cette question, et que la mort surprit dans ses recherches, doutait encore qu'on pût, avec certitude, incriminer les mœurs du Pape. On doit la vérité aux morts comme aux vivants, aux Pontifes romains comme au reste des hommes, et il ne convient pas d'accuser, sans preuves suffisantes, et de donner comme certain ce qui est *sujet* à controverse.

La plume de M. Duruy n'est pas exposée à ces scrupules historiques : elle répète même de vieilles calomnies réfutées depuis cinquante ans : « A Rome, les cardinaux et les seigneurs, maltraités par Alexandre VI, ouvrirent les portes aux Français comme à des libérateurs, et pressèrent le roi de France de déposer ce Pape incestueux et simoniaque qui s'était réfugié dans le château Saint-Ange. » (*Hist. des Temps modernes*, ch. VII.)

M. Duruy devrait savoir que les accusations abominables portées contre Alexandre VI et Lucrèce Borgia sont abandonnées aujourd'hui. Il a fallu toute la haine de l'esprit de secte, toute la corruption du seizième siècle, pour inventer de pareilles horreurs. Bannies de l'histoire impartiale, elles ne devraient trouver place que dans les publications maçonniques, refuge digne de tels mensonges.

Nous rencontrons un peu plus loin une appréciation, qui est celle de beaucoup d'auteurs, mais que nous ne pouvons accepter : « François Ier avait plus d'un motif sérieux pour combattre le nouveau César (Charles-Quint). S'il est douteux, en effet, que Charles-Quint ait jamais aspiré à la monarchie universelle, au moins est-il certain qu'on pouvait le craindre, et, à coup sûr, il mettait en péril l'équilibre européen... Que manquait-il à l'ambitieux qui avait pris pour devise : Plus oultre (toujours plus loin) pour être un nouveau Charlemagne? La France. Il appartenait donc à la France de résister à cette ambition menaçante, et ce fut son honneur de défendre contre la Maison d'Autriche l'indépendance des États européens, et, par suite, la civilisation du monde. »

Nous estimons au contraire que cette rivalité des deux maisons

de France et d'Autriche fut un grand, un immense malheur pour l'Europe. A la faveur de cette rivalité, se développa le protestantisme, que la faux impériale eût tranché jusqu'à la racine. A la faveur de cette rivalité, la séparation de l'Europe en deux camps se trouva définitivement consommée. A la faveur de cette rivalité, s'accumulèrent peu à peu les éléments de révolte et d'indépendance d'où devait sortir la Révolution. Unies ensemble, comme le voulaient les Pontifes romains, les maisons de France et d'Autriche eussent écrasé l'hérésie en Europe et maintenu le catholicisme dans tout l'Occident. François Ier, malgré ses qualités brillantes et son caractère si français, eut une fort mauvaise politique étrangère. Sans rechercher qui de lui ou de Charles-Quint eut les premiers torts et quel fut le plus ambitieux de ces deux monarques, la lutte en elle-même était condamnable, et les moyens pris pour la soutenir ne valaient pas davantage. Le jugement de M. Duruy porte sur tout l'ensemble de la lutte, car il ajoute aussitôt : « Dans cette lutte qui allait durer deux siècles. » Or la lutte, prise dans son ensemble, était contraire aux intérêts du catholicisme et à la grandeur durable de notre pays. La Prusse, on l'oublie beaucoup trop, doit presque tout à nos démêlés avec l'Empire. M. Duruy l'a dit lui-même quelque part : « C'est Louis XIV qui a fait la grandeur de la Prusse et de l'Angleterre. » Et Louis XIV continuait Richelieu et François Ier !

M. Duruy exagère les maux de l'Église, à l'époque de la Réforme. Nous ne lui reprochons pas le tableau qu'il emprunte à l'*Histoire des Variations*, bien qu'on puisse discuter peut-être l'exactitude rigoureuse de plusieurs des traits de ce tableau, trop oratoire et trop riche en couleurs, pour être l'expression simple et naturelle de la vérité.

Les réformes d'un Gerson, d'un Pierre d'Ailly, n'eussent rien réformé du tout. Les mesures du concile de Pise et du concile de Bâle n'étaient pas meilleures, et eussent mis la Révolution dans l'Église, si on les eût exécutées. Des conciles acéphales, des docteurs très vertueux, mais très gallicans, ne pouvaient pas guérir l'Église. L'esprit de parti a évidemment trompé Bossuet, et, malgré toute son éloquence, la page citée par M. Duruy ne doit être lue qu'avec réserve. Ce que M. Duruy ajoute de son propre fonds, sans être aussi oratoire, est encore plus exagéré. « L'esprit religieux se mourait. Qu'y avait-il de commun avec l'Église des premiers jours,

pauvre, humble, ardente, et l'Église opulente, souveraine, oisive, de ce Léon X, qui vivait en gentilhomme de la Renaissance, avec des veneurs, des artistes, des poètes, bien plus qu'avec des théologiens, etc... » (*Histoire des Temps modernes*, c. XIII.)

A l'époque dont parle M. Duruy, ou un peu auparavant, saint François de Paule avait fondé les Minimes, cet ordre si austère, que, suivant une tradition, le Pape crut d'abord sa règle au-dessus des forces humaines, et ne l'eût point approuvée sans un miracle. Le roi de France avait appelé d'Italie ce pauvre ermite, autant visité, dit Commines, comme est un légat apostolique, et avait voulu mourir entre ses bras. La bienheureuse Jeanne de Valois avait institué les Annonciades en l'honneur de la Mère de Dieu. Les Ursulines, comme un essaim d'abeilles industrieuses, allaient surgir, à la voix de sainte Angèle. Du vieil arbre franciscain, toujours le même et toujours nouveau, allait sortir une branche magnifique. Les grands ordres du moyen âge gardaient encore leur sève native. L'ordre de Saint-Dominique avait donné à l'Église saint Antonin et allait leur donner Cajetan. Dans l'ordre de Saint-François, saint Jean Capistran avait renouvelé les merveilles du temps des croisades, et de l'Allemagne, ébranlée par ses prédications, quarante mille hommes s'étaient levés contre les Turcs. L'Italie admirait les vertus et les miracles de sainte Catherine de Bologne, de sainte Catherine de Gênes, de la bienheureuse Colombe de Rieti. La Suisse saluait, dans saint Nicolas de Fluë, l'ange tutélaire de ses libertés. Le président du Concile de Bâle lui-même, transfiguré par le repentir, était devenu le bienheureux cardinal Louis d'Alleman. Aux confins de l'Europe orientale, Huniade, Mathias Corvin, Scander-beg, avaient renouvelé les merveilles du livre des Macchabées. L'amour du Christ, le désir de racheter son tombeau, de sauver des âmes teintes de son sang, avait guidé Christophe Colomb et fait jaillir des profondeurs d'une mer lointaine un monde resplendissant d'or et de jeunesse. Nul grand génie, nulle noble entreprise, qui ne fût marquée, pour ainsi dire, du signe de la croix, et que n'encourageât l'Église. Voilà comment « l'esprit religieux se mourait! » M. Duruy ne voit que l'extérieur, et se heurte à des points de détail. Il répète, sans y prendre garde, sur la primitive Église, le vieux thème d'Arnaud de Brescia, des Fraticelles, de Wicleff, des révoltés de toutes les époques. La condition de la vie, c'est le mouvement, le développement. M. Duruy l'a dit lui-même en cer-

tain endroit. L'Église du seizième siècle, identique à celle des catacombes, quant à sa doctrine et à sa hiérarchie divine, devait donc en différer par d'autres points, par toutes ces nuances que reflète le milieu social. L'Église était « opulente », et c'était un très grand bien pour les gens de lettres et pour les pauvres, qui profitaient de son opulence; l'Église était « souveraine », et c'était un très grand bien pour le monde, qu'elle préservait de l'erreur. Mais l'Église n'était pas « oisive ». Elle venait de tenir le dernier concile de Latran, elle continuait à instruire les peuples. Si M. Duruy s'appuie sur les fautes de tel ou tel bénéficier pour accuser toute l'Église, les lycéens, ses jeunes lecteurs, doivent se rappeler que le sophisme « *Ab uno disce omnes* » n'est à sa place que dans Virgile.

Arrivons à la Réforme. « Les Augustins, jusqu'alors chargés de la vente des indulgences, s'irritèrent de voir cette lucrative mission passer aux Dominicains. Le dépit leur dévoila les abus, et ces abus furent rudement attaqués par leur plus éminent docteur, Martin Luther, que ses études théologiques avaient fait entrer dans une voie toute contraire. »

Si Martin Luther entra « dans une voie toute contraire », ce ne sont pas précisément « ses études théologiques » qui l'y firent entrer; c'est son orgueil qui l'y poussa. M. Duruy veut peut-être dire que les erreurs de Luther sur la liberté humaine et sur divers points de la philosophie, erreurs antérieures à sa révolte et à la question des indulgences, l'avaient disposé au rôle d'hérésiarque. Mais il faut avertir du sens des mots!

Luther n'attaqua pas seulement des « abus ». Dans son discours et dans ses thèses, réimprimés par Tetzel, et qu'on peut voir dans M. Audin, il donne en plein dans l'hérésie. Le novateur est là tout entier.

M. Duruy dit un peu plus loin : « Il (Luther) fit un pas de plus, il en appela du Pape au Concile général. En formant cet appel, Luther ne dépassait pas encore les idées des Pères de Bâle et de Constance, etc. » Oui, mais il dépassait celles de l'Église catholique, qui ne reconnaissait pas cette sorte d'appel, formellement défendu par une Bulle de Pie II!

M. Duruy n'aime pas l'Inquisition : il en donné la preuve dans plusieurs de ses écrits. Mais il n'est pas permis de sacrifier l'histoire à ses préjugés ou à ses haines, et il faut être juste envers tout le monde, et même envers l'Inquisition.

Nous ne discuterons pas ici la vérité des accusations élevées par M. Duruy contre l'Inquisition d'Espagne. (*Histoire des Temps modernes*, c. IV.) Nous avons tâché, dans un précédent travail, de reproduire la vraie physionomie de cette institution, aussi décriée qu'elle est peu connue. Mais l'Inquisition romaine, établie en 1542, différait de celle d'Espagne, en ce qu'elle était exclusivement ecclésiastique, et en ce que la miséricorde y tenait une place beaucoup plus grande. Or, voici comment M. Duruy s'exprime sur ce tribunal :

« En 1542, une nouvelle Inquisition, dont le tribunal supérieur siégea à Rome, fut instituée. Six inquisiteurs généraux eurent mission de rechercher et de punir, en deçà comme au-delà des monts, toute atteinte à la foi. Ni rang ni dignité ne pouvaient soustraire à leur juridiction. Ils avaient droit de faire incarcérer les suspects, de frapper même de la peine capitale les coupables et de vendre leurs biens. Il leur était enjoint, en un mot, de tout faire pour étouffer et extirper les hérésies qui avaient éclaté dans la communauté chrétienne. L'Inquisition se mit aussitôt à l'œuvre, avec une telle énergie, que les routes qui conduisaient d'Italie en Suisse et en Allemagne se couvrirent de fugitifs. La crainte régna d'un bout de la péninsule à l'autre. Même la duchesse de Ferrare, toute fille de France qu'elle était, fut inquiétée... Tout examen des choses de la foi fut interdit; tout ce qui sentait la nouveauté fut surveillé, proscrit. On établit la Congrégation de l'Index et les listes des livres prohibés se multiplièrent; aucun ouvrage ancien ou moderne ne put être imprimé qu'avec permission des Inquisiteurs... Un cardinal, des évêques furent jetés en prison, des individus de moindre condition noyés ou brûlés. Ces moyens réussirent, et l'unité catholique, l'orthodoxie furent sauvées dans la péninsule; mais à quel prix! L'asservissement des Italiens à la maison d'Autriche avait tué la vie politique; *les mesures pour extirper ou prévenir l'hérésie tuèrent la vie littéraire*. On cessa de penser; l'art tomba comme les lettres; et l'Italie devint pour trois siècles la terre des morts. (*Histoire des Temps modernes*, ch. XIV.) Suit en note un long passage de M. Philarète Chasles, où l'on rencontre des pensées telles que celles-ci : « Le christianisme, qui n'avait pas relevé Byzance, ne pouvait relever l'Italie... le catholicisme cessait d'être une doctrine vivante pour des âmes mortes, le culte de la tradition exagérée faussait la théologie chrétienne, etc. » M. Duruy cite ce beau document en confirmation de sa

thèse, et il ne se trompe pas. Ces remarques éblouissantes sont tout à fait dignes de figurer avec les siennes.

M. Duruy, sans y penser, justifie lui-même l'Inquisition lorsqu'il dit : « Les routes qui conduisaient d'Italie en Suisse et en Allemagne se couvrirent de fugitifs. » La Suisse et l'Allemagne étaient le refuge ordinaire des hérétiques de cette époque. Il y en avait donc déjà beaucoup en Italie, puisqu'un si grand nombre prit la fuite. Ce n'était pas un tribunal arbitraire que celui qui rencontrait tant de coupables, et qui allait préserver l'Église et l'Italie d'un si grave et si redoutable fléau. « La crainte régna. » Oui, mais parmi les coupables, parmi les apostats et leurs séducteurs. L'objet d'une cour de justice n'est pas précisément de donner la sécurité aux coupables. « La duchesse de Ferrare fut inquiétée. » Cette duchesse de Ferrare, bas-bleu frotté de théologie, était Renée de France, fille du bon roi Louis XII, et belle-mère du duc de Guise, mais doublement indigne par l'étroitesse de son caractère et ses sentiments hétérodoxes de cette parenté glorieuse. Elle donnait asile aux novateurs et correspondait avec Calvin. Elle se rendit si insupportable en France, où elle vint plus tard chercher un refuge, que le duc de Guise lui-même la menaça d'aller l'assiéger dans son château de Montargis et de détruire ce nid d'hérétiques. Tout examen des choses de la foi fut interdit. Assurément, et ce n'était pas une innovation. L'Église laisse aux protestants la doctrine du libre examen. Elle ne reconnaît à aucun de ses enfants le droit de faire un choix parmi ses dogmes. Un cardinal, des évêques furent jetés en prison. Fallait-il les épargner, s'ils étaient coupables? N'allait-on pas voir le neveu même du connétable de Montmorency, le cardinal apostat, Odet de Châtillon, l'évêque sacrilège de Beauvais passer au protestantisme? L'indigne archevêque de Cologne, Hermann de Wied, les deux frères Vergerio, tous les deux évêques, et dont l'un même avait été nonce, n'avaient-ils pas donné le même spectacle? Le grand et majestueux édifice catholique restait debout dans toute sa magnificence, mais quelques pierres s'en détachaient, depuis longtemps indignes d'y rester. Fallait-il, par une fausse compassion, laisser de faux pasteurs perdre tranquillement les âmes confiées à leur sollicitude? « Des individus de moindre condition noyés ou brûlés. » Il était assez rare que l'Inquisition romaine condamnât à mort. A Rome, l'hérésiarque le plus obstiné était puni par la prison perpétuelle. Ceux à qui s'appli-

quaient des pénalités plus terribles étaient jugés d'après les lois de l'époque, lois dont nous avons indiqué l'origine dans un précédent travail. Quand on pense que les Inquisiteurs de ce temps s'appelaient Mathieu Ory, Michel Ghisliéri (saint Pie V), etc., on est un peu rassuré sur leurs rigueurs. Sixte de Sienne, immensément coupable et conduit au dernier supplice, fut arraché à la mort par l'Inquisiteur. Cet Inquisiteur était saint Pie V, et le criminel repentant devint un saint religieux et l'un des plus illustres représentants de l'exégèse.

« Les mesures pour extirper ou prévenir l'hérésie tuèrent la vie littéraire. » Elles la tuèrent si peu, que le Tasse parut précisément après l'établissement de l'Inquisition, et fut consolé, plus d'une fois, par un Inquisiteur, dans ses souffrances de poète et de chrétien. On connaît les derniers moments de ce grand homme au couvent de Saint-Onofrio. Clément VIII l'a appelé à Rome pour le couronner au Capitole comme une des gloires de la patrie : « Torquato, lui a dit le Pape, vous honorerez cette couronne qui honora ceux qui la portèrent avant vous. » Mais la mort vient frapper le chantre de Renaud, à l'aurore même de son triomphe. Il demande à l'Église la consolation dernière des sacrements; le Pape lui envoie la bénédiction apostolique, et il meurt « en léguant au monde l'image sacrée de son Rédempteur ». A côté du grand poète surgit le grand controversiste Bellarmin, que suivra plus tard l'illustre historien Pallavicius, une des plus belles gloires de l'Italie moderne. Voilà comment l'Inquisition a tué la vie littéraire!

« L'Italie devint pour trois siècles la terre des morts. » Et Maffei, et Métastase, et Alfieri, et Canova, M. Duruy les aurait-il oubliés? Et l'Italie devint pour trois siècles la terre des morts. Oui, sans doute, jusqu'aux jours bienheureux de l'annexion, où le souffle garibaldien la ressuscita! On ne discute pas de telles énormités historiques : leur exagération même les réfute. M. Duruy ne traite pas mieux les Italiens que les vérités qui l'embarrassent.

L'Inquisition romaine ne fut pas l'unique auxiliaire du catholicisme dans sa lutte contre l'hérésie. On vit bientôt surgir une milice nouvelle, une Société qui a eu le rare honneur de partager avec l'Église presque toutes les calomnies que l'enfer a pu inventer depuis trois cents ans. M. Duruy était amené par son sujet même à parler de cette milice nouvelle et à dire sa pensée sur la Compagnie de Jésus.

« Cette grande Société, dit-il, s'est étendue partout, et partout elle a eu des ennemis. Le monde s'est épuisé à en dire du bien et du mal. » Jusque-là, M. Duruy dit bien : il constate le fait. La Compagnie de Jésus a été posée, comme son divin Chef et comme l'Église, *in signum cui contradicetur*. Mais ce qui suit, M. Duruy le tire de son cru, et le faux arrive bien vite : « Ignace de Loyola, gentilhomme biscayen, d'un esprit romanesque, traversa l'ascétisme pour arriver à une des plus fortes conceptions politiques qui fut jamais. » Ce n'est pas un crime à un historien que d'ignorer la vie de saint Ignace. Mais dès qu'il en parle, il est obligé de le connaître.

Si M. Duruy avait étudié saint Ignace, il aurait trouvé en lui tout autre chose « qu'un esprit romanesque ». La sagesse, une sagesse étonnante, faisait le fond de son caractère. C'est au juste et au vrai qu'il vise toujours; c'est au solide bien plus qu'au brillant, qu'il s'attache. Mais il fallait opposer « l'esprit romanesque » à « l'une des plus fortes conceptions politiques qui fut jamais ». Et M. Duruy, séduit par l'antithèse, l'a adoptée sans contrôle.

Continuons : « Il eut l'idée de faire, outre les vœux ordinaires, un quatrième vœu particulier d'obéissance au Pape. Ainsi, contre le protestantisme, qui s'appuyait sur le libre examen et poussait l'esprit à la révolte, Ignace de Loyola faisait appel à la soumission absolue... Les autres ordres se séparaient du monde pour vivre dans le silence et la prière, dans l'ombre et la solitude du cloître; les Jésuites se dispensèrent des pratiques de dévotion faites au chœur en commun, et qui, dans les couvents des autres ordres, prenaient un temps si considérable; ils ne voulurent même pas s'astreindre à porter un costume monacal; ils n'eurent que l'habit ecclésiastique ordinaire; souvent même ils le déposaient pour prendre celui de marchands dans l'Inde, et à la Chine, celui de mandarins. Ils faisaient vœu de pauvreté; mais pour l'individu seulement, non pour la corporation, ce qui permettait à celle-ci d'acquérir. Politique, science, littérature, ils ne négligeaient aucun moyen d'influence, aucune source de pouvoir, rapportant tout à la religion et à l'autorité du Souverain Pontife. Confesseurs des princes en Europe et apôtres de la foi en Amérique et aux Indes, ils eurent des savants, des diplomates, des martyrs; ils eurent aussi d'habiles professeurs, car un de leurs principaux buts fut de conquérir le droit d'élever la jeunesse, et ils se montrèrent souvent dignes de cette mission par leur savoir et par leurs vertus. » (*Histoire des Temps modernes*, ch. XIV.)

A part « la politique », « les moyens d'influence » et « les sources de pouvoir », qui ne sonnent pas tout à fait juste, cette page est assez exacte, et l'auteur a un mérite assez rare : il reste impartial en parlant des Jésuites! Mais cet aveu a dû lui coûter, car il est à bout de forces, le pied lui glisse aussitôt, et de l'histoire, il tombe immédiatement dans le pamphlet. Écoutez :

« Nous parlons ici des premiers temps de l'ordre des Jésuites, de l'âge héroïque, quand ils n'ont encore que l'ambition d'une légitime influence avec les talents et les vertus qui y conduisent. Mais, lorsqu'ils en auront la possession incontestée et la jouissance, alors l'institut s'écartera dans sa conduite des règles austères établies par son fondateur. On travaillera moins pour l'Église que pour la corporation; on ne confondra plus les intérêts du Saint-Siège et ceux de l'ordre. A l'austérité d'une vie pure on substituera une mollesse de principes plus propres à gagner des partisans qu'à faire des chrétiens véritables. Après avoir justement combattu la doctrine protestante de la justification par la grâce (*sic*), en faisant une large part au libre arbitre, on arrivera à présenter presque toutes les œuvres comme excusables, ce qui rendra la morale inutile; et, après avoir soutenu en politique la souveraineté du peuple jusqu'à enseigner qu'il est permis de tuer un tyran, on se jettera violemment du côté opposé. Mais nous sommes loin encore de l'époque où les confesseurs deviendront courtisans, où quelques-uns des successeurs de l'héroïque saint François Xavier changeront les missions en entreprises de commerce. » (*Ibid.*, *loc. cit.*)

Où M. Duruy a-t-il vu ces belles choses? Où a-t-il vu que l'institut s'était écarté des règles austères établies par son fondateur? qu'il avait moins travaillé pour l'Église que pour la corporation? qu'il n'avait plus confondu les intérêts du Saint-Siège et ceux de l'ordre? Les philosophes n'en jugeaient pas ainsi. Au plus fort de la tourmente qui emporta la Compagnie de Jésus, ils appelaient les membres de cette Compagnie les grenadiers du Saint-Siège, les grenadiers du fanatisme et de l'intolérance.

On sait quel sens avaient ces mots sous la plume de d'Alembert! Dans la pensée des philosophes, la Compagnie de Jésus servait si bien l'Église, confondait si bien ses intérêts avec ceux du Saint-Siège, que sa destruction était comme le préliminaire obligé de la Révolution et de ce plan de renversement du catholicisme, si cher aux sociétés maçonniques. Un poète tristement célèbre a dit à Voltaire :

Il est tombé sur nous cet édifice immense
Que de tes larges mains tu sapais nuit et jour.

L'édifice est resté debout, malgré Voltaire et ses successeurs. La pierre immortelle qui le supporte et que soutient Jésus-Christ n'a pas été ébranlée. Mais du moins Voltaire et ses amis (leur correspondance en fait foi) travaillaient à faire tomber cet édifice. La condition première du succès (l'histoire encore le montre) paraissait être la suppression de la Compagnie. Ce boulevard emporté, l'assaut leur paraissait bien plus facile. Quel ordre dégénéré eût jamais mérité l'honneur d'une telle haine et de telles machinations! La sentinelle endormie n'inspire aucune crainte. Mais c'est la sentinelle vigilante qu'on égorge avant de surprendre le camp. Cette époque de prétendue décadence était celle où la Compagnie faisait revivre les jours de la primitive Église et comme une image de l'Eden dans les séductions du Paraguay! Cette époque de décadence était celle où la Compagnie ramenait à l'unité catholique dix mille ariens de Transylvanie! Cette époque de décadence était celle où les enfants d'Ignace, exilés par les vieux parlements, jetés à la mer par d'Aranda, entassés par Pombal dans les cachots du fort Saint-Julien, enduraient, pour leur vocation et pour la cause de l'Église, d'inénarrables souffrances! Ces accusations de laxisme, ces réminiscences des *Provinciales*, dont M. Duruy se fait l'écho, et que d'autres ont renouvelées, en ajoutant, à Escobar, le P. Gury que Pascal ne connaissait pas, ces mensonges tant de fois réchauffés, ces éternelles sottises ne valent pas même une réponse. On les a mille fois réfutées! Il serait aussi absurde d'imputer à la Compagnie la doctrine du tyrannicide, parce que quelques casuistes l'ont soutenue, que d'accuser le docte corps de l'Université d'enseigner le panthéisme, parce que M. Cousin l'a enseigné. La comparaison même n'est pas assez forte. M. Cousin a enseigné sans opposition; les casuistes ont été proscrits. Quant au P. Lavalette, infidèle à l'esprit de sa vocation, et jésuite désobéissant, qui finit par être chassé, comment ses spéculations aventureuses peuvent-elles compromettre un ordre qui les condamna dès qu'il les connut? M. Duruy devrait mieux choisir : il n'est pas heureux en accusations!

L'organisation de la Compagnie est décrite avec plus d'exactitude, et M. Duruy rentre à peu près dans l'histoire, bien qu'il se trompe sur quelques détails. Mais l'impartialité expire avant la fin même du récit qui se termine par le trait du Parthe : « L'obéissance la plus

absolue prend la place de tous les autres mobiles de l'activité humaine. » Ne dirait-on pas d'un troupeau d'hommes servilement poussés en avant, et conduits par une soumission toute passive? Mais il est faux que telle soit l'obéissance en vigueur dans la Compagnie. Cette obéissance est parfaite, absolue, mais seulement dans la sphère du bien : elle n'étouffe pas l'initiative individuelle, elle s'accorde avec le zèle de l'inférieur, avec ses dispositions et ses talents les plus variés. L'obéissance, telle que la conçoit M. Duruy, suit passivement une impulsion tout extérieure. Ce n'est pas l'obéissance de saint Ignace. L'obéissance de M. Duruy étoufferait les plus nobles aspirations de l'âme et ne ferait qu'un esclave; celle de saint Ignace les développe, en les dirigeant, et tend à faire un apôtre.

L'insinuation, on peut le remarquer, le mot à double sens, l'expression odieuse ou blessante, jouent leur rôle chez M. Duruy. Sans le vouloir, il blesse souvent la vérité. Il la blesse par ce qu'il dit, il la blesse par ce qu'il ne dit pas, il la blesse même par je ne sais quelle nuance qu'il répand sur des choses exactes en elles-mêmes, comme pour changer leur véritable aspect. Ce n'est pas que M. Duruy, qui aime le vrai, cherche délibérément l'erreur; mais il y est entraîné par la force de ses principes, comme par une pente fatale et nécessaire.

Voici comment il s'exprime sur le grand mouvement catholique qui suivit le concile de Trente : « L'ascétisme et l'exaltation reparurent. On revit des miracles, des saints, des martyrs, etc. » M. Duruy regarde de bien haut tout cela, et traite « ce retour de la superstition », comme diraient ses disciples, avec une superbe ironie. Il nous rappelle « ces penseurs » du dix-huitième siècle, à qui un poète du temps disait :

Tous ces objets de la crédulité,
Dont s'infatue un mystique entêté,
Pouvaient jadis abuser des Cyrille,
Des Augustin, des Léon, des Basile.
Mais quant à vous, grands hommes, grands esprits,
Ce n'est vraiment que par votre mépris
Qu'il vous convient d'extirper ces chimères,
Epouvantail d'enfants et de grand'mères.

On revit des « saints, des miracles ». M. Duruy sait assurément « qu'on ne revoit » que ce qu'on a cessé de voir pendant un temps,

ce qui revient, après avoir disparu. Or les saints, les miracles, bien qu'en plus grand nombre, dans le siècle du concile de Trente, n'avaient pas plus disparu dans l'époque qui précéda ce concile qu'ils ne devaient disparaître après elle. On avait vu des miracles, des saints, de grands miracles, de grands saints au temps du schisme d'Occident, on devait en voir au temps du concile de Florence, au temps du dernier concile de Latran, comme on en a vu après le concile de Trente, dans toute la splendeur du dix-septième siècle, au-dessus des fanges et des sarcasmes du dix-huitième, et même au milieu des lumières du dix-neuvième, du siècle de M. Duruy, qui aurait pu en voir de ses propres yeux, si « sa science » lui permettait de croire aux saints et n'interdisait pas à Dieu le pouvoir de faire des miracles.

On s'étonnerait sans doute que M. Duruy jugeât mieux la Papauté qu'il ne juge les institutions catholiques et le surnaturel. « A Trente et à Rome, on avait espéré autre chose encore de cette restauration du catholicisme. L'image de Grégoire VII avait passé devant les yeux de ses successeurs, et l'Église régénérée avait repris nécessairement l'ambition de ses grands pontifes. Par malheur pour elle, cette Constitution de la monarchie pontificale avait lieu au moment où les autres monarchies européennes, arrivées, elles aussi, au pouvoir absolu, ne pouvaient s'abaisser sous quelque autorité que ce fût, ni admettre qu'un prince étranger eût action directe dans leurs États... Peu à peu les souverains catholiques s'attribuèrent une partie des prérogatives que les princes protestants avaient prises de vive force. C'est contre ces droits de l'autorité civile que l'Église lutte depuis cinquante ans avec une énergie croissante (M. Duruy écrivait ces lignes en 1865). L'ultramontanisme a repris au dix-neuvième siècle l'œuvre du seizième : c'est bien tard ! car, s'il y a plus d'ensemble, il se trouve moins de force, et l'esprit du monde est dans d'autres voies. » (*Hist. des Temps modernes*, c. XIV.) M. Duruy sait condenser beaucoup d'erreurs en peu de mots. Il est faux 1° que le concile de Trente ait établi la Constitution de la monarchie pontificale. Si M. Duruy veut prendre la peine de lire les décrets de Florence, il verra que l'Église d'Orient et l'Église d'Occident réunies avaient « sur la monarchie pontificale », sur l'autorité suprême du Pontife Romain, une pensée identique à celle du concile de Trente, à celle même du Concile du Vatican. S'il veut bien relire la bulle *Unam sanctam*, il y verra « que toute créature humaine

est soumise au Pontife Romain de nécessité de salut, que le Pontife Romain connaît des actions des princes en raison du péché, etc., expressions qui, entendues comme les entend l'Église, n'ont rien d'offensant pour le pouvoir civil, ni pour la liberté humaine, mais qui sont en opposition formelle avec la théorie de M. Duruy. La Constitution de la monarchie pontificale telle qu'elle nous apparaît aujourd'hui, M. Duruy la trouvera dans toute l'histoire du moyen âge, dans les plus anciens conciles. L'Évangile seul pourra être le terme de ses recherches, et il ne devra s'arrêter qu'au : *Tu es Petrus*, où cette monarchie a pris naissance. Il est donc faux que le concile de Trente ait fixé sa constitution. Il est faux 2° que l'ambition des Papes ait été l'un des mobiles de ses réformes. Il est faux 3° que le Pontife Romain, le Père de tous les fidèles, puisse être quelque part un prince étranger. Il est faux 4° que l'Église lutte contre « les droits de l'autorité civile ». Elle ne réclame que les siens, qu'on méconnaît. Il est faux 5° que cette lutte ait été reprise en ce siècle, elle n'a jamais été interrompue. M. Duruy paraît juger de toute l'Église par celle de notre pays, où prédominèrent trop longtemps les principes du gallicanisme, erreurs qui furent heureusement plus spéculatives que pratiques, car elles n'interrompirent pas la fidélité et l'obéissance filiale de nos évêques envers le Saint-Siège. Ce que M. Duruy appelle l'ultramontanisme n'est pas une nouveauté dans l'Église, c'est la doctrine constamment tenue par l'ensemble des pasteurs, défendue en ces derniers siècles par Bellarmin, par Bianchi, par les cardinaux Orsi et Litta, par toute une phalange de docteurs, et définie au dernier concile. A coup sûr, M. Duruy n'est pas tenu d'étudier la théologie. Mais dès qu'il parle de questions où la théologie est mêlée, il est obligé de les connaître, car un historien n'est dispensé envers personne de la vérité et de la justice.

Après les accusations générales, les accusations particulières, M. Duruy accuse la cour de Rome d'avoir adressé à Charles IX « de bruyantes et enthousiastes félicitations pour la si sage et la si sainte résolution qu'il avait prise! » Il s'agissait de la Saint-Barthélemy! Il eût été loyal d'ajouter que ces félicitations, qui ne furent « ni bruyantes ni enthousiastes », puisque Grégoire XIII versa des larmes de tristesse en les adressant, furent envoyées à Charles IX au reçu des premières dépêches, où « le roi mandait au Pape qu'on venait de découvrir un vaste complot contre sa personne royale, et qu'on en avait puni les auteurs ». Il demandait qu'en actions de

grâces, on fit à Rome des prières publiques. La vérité fut connue plus tard. Mais, à moins d'être devin ou d'être illuminé d'une lumière céleste, Grégoire XIII ne pouvait savoir tout de suite si l'on avait égaré sa bonne foi. Il crut au complot et à la punition juridique des coupables, comme il devait y croire, et il fit des prières publiques.

Les dernières découvertes de la science ont d'ailleurs modifié beaucoup l'aspect de cette grande question. Mgr Jansen vient d'établir, pièces en mains, l'existence d'un vaste complot protestant qui allait éclater, quand Charles IX en prévint l'explosion. *Le to be or not to be*, du poète anglais, se posait pour le roi et pour les catholiques, c'est-à-dire pour la France presque tout entière. Il s'agissait pour le roi et pour la France d'être ou de n'être pas. Placé dans le droit de légitime défense, Charles IX ne sortait point des bornes de la justice en prévenant ses adversaires. Il ne voulait frapper que les chefs du complot, et la jurisprudence de l'époque, non moins que le danger imminent du pays, l'autorisait à employer des procédés sommaires d'exécution. L'exaspération populaire, la haine, la cupidité, les vengeances personnelles outrepassèrent l'intention royale. Des innocents périrent avec les coupables. La répression dépassa les limites de la défense légitime et prit les proportions d'une tuerie. Mais Rome ignorait ces circonstances; et, présentée à Rome comme la punition d'un complot, comme une mesure qui avait sauvé l'État, la Saint-Barthélemy fut approuvée.

Toutefois, nous savons gré à M. Duruy de n'avoir pas fait bénir, par le cardinal de Lorraine, les poignards destinés à verser le sang des huguenots. Cette calomnie, accréditée surtout par *le Charles IX* de Joseph Chénier, est encore pour bien des gens une réalité historique. Cette légende, absurde en elle-même, le devient bien davantage, si l'on songe qu'à l'époque de la Saint-Barthélemy, le cardinal de Lorraine, étant à Rome, en conclave, ne pouvait bénir les poignards à Paris! M. Duruy a bien fait de ne pas reproduire cette accusation : c'est une erreur de moins dans son ouvrage.

En revanche, on s'étonne de retrouver chez lui un vieux mensonge protestant, dont la science a fait justice : « Magdebourg, que les Impériaux assiègent, est perdue par ces hésitations, car Gustave-Adolphe ne peut la sauver, et *Tilly la traite avec une épouvantable férocité.* » (*Histoire des Temps modernes*, c. XVIII.) Tilly, un des plus grands hommes de guerre des temps modernes, est en même temps l'un des types les plus purs et les plus achevés du

héros chrétien, du général catholique. Pas une ombre n'assombrit l'éclat de cette noble et sereine figure. Ce vieux guerrier, qui emporta dans la tombe l'innocence de son baptême, reste égal à lui-même depuis le commencement de sa carrière jusqu'à la fin. De savantes publications, en Allemagne et en Belgique, ont vengé sa mémoire des calomnies que les protestants avaient fait peser sur elle.

Le sac de Magdebourg et le formidable incendie qui l'accompagna et qui dura près d'un mois, n'est nullement imputable à Tilly. Les protestants de Magdebourg, les Suédois eux-mêmes, incendièrent la ville. M. le comte de Villermont a établi tous ces points jusqu'à l'évidence, dans un beau et savant travail. Nous y renvoyons M. Duruy, s'il n'a pas corrigé ce mensonge historique dans les éditions postérieures à celles que nous avons sous les yeux.

Mais de tous les personnages catholiques des trois derniers siècles, celui peut-être que M. Duruy déteste davantage, c'est le roi d'Espagne, Philippe II. Cette haine perce dans plusieurs endroits de ses ouvrages : il l'a portée jusqu'à l'Académie. Dans un chapitre où la mise en scène est certainement remarquable et qui est un des plus soignés (nous ne disons pas un des plus vrais) de son histoire, il nous met en présence de ce roi, dont le principal tort, à ses yeux, c'est d'avoir été le champion armé du catholicisme. La haine coule à pleins bords dans ce chapitre, traînant bien des erreurs avec elle.

Quelques mots en donneront une idée au lecteur. Suivant M. Duruy, et en cela M. Duruy est d'accord avec l'histoire, la pensée dominante de Philippe II, ce fut l'écrasement du protestantisme. M. Duruy ajoute : « Il y consacra de rares talents (ce qui est vrai encore), il y dépensa toutes ses forces militaires (ce qui est encore exact), tout son or qu'il jeta à pleines mains, pour soudoyer, en Hollande, l'assassinat ; en Angleterre, les conspirations ; en France, la guerre civile. »

Plus loin, M. Duruy attribue à Philippe II, à son zèle pour le catholicisme, la décadence de l'Espagne ! Ce n'est pas la vraie physionomie que M. Duruy a représentée. Ce soudoyeur d'assassinats et de guerres civiles, c'est la caricature de Philippe II. Nous renvoyons M. Duruy à la *Vie de saint Pie V*, par M. de Falloux, à l'histoire de la Ligue, par M. le vicomte de Chalembert, à la publication de M. Kusth, et aux derniers travaux des Allemands. Philippe II, je l'avoue, est encore l'objet d'une foule de préjugés et d'accusa-

tions : sa vraie figure est peu connue. Mais quand, on parle *ex professo*, comme M. Duruy, on a le devoir d'être juste.

Si sévère et si dur pour les catholiques, M. Duruy s'émeut d'attendrissement sur les vertus des mécréants et des adversaires de l'Église. Il dit à propos de Voltaire : « Le mal social devint comme son ennemi personnel et l'amour de la justice sa plus ardente passion... Il a justement mérité la haine de ceux qui croient que le monde doit rester immobile et l'admiration de ceux qui regardent la société comme obligée de travailler sans cesse à son amélioration matérielle et morale. » (*Hist. des Temps mod.*, ch. XXIX.)

Pombal, ce bourreau de tant d'innocents, ce mauvais génie du Portugal, devient, sous la plume de M. Duruy, une sorte de ministre respectable. Il n'est guère blâmé que « d'avoir voulu faire le bien à coups de hache, et le bien ne se fait pas ainsi ». Assurément le bien ne se fait pas ainsi. Mais quel bien voulait faire cet homme cruel, vindicatif et orgueilleux, qui ne songeait qu'à lui-même?

Nous pourrions citer bien d'autres textes, produire bien d'autres témoignages. Mais ceux que nous avons apportés suffisent pleinement à notre but : ils donnent aux lecteurs une juste idée de l'esprit qui anime M. Duruy dans son *Histoire des Temps modernes*. Cet esprit n'est pas autre que le pur esprit rationaliste, qui rejette l'Église catholique, le surnaturel et envisage les faits les plus élevés, les plus divins, d'un point de vue étroit et tout terrestre. M. Duruy a souvent comme un vernis d'impartialité qui peut tromper au premier coup d'œil. Mais lorsqu'on s'approche et qu'on regarde de près, on s'aperçoit que cette teinte d'impartialité n'est qu'à la surface, et n'existe pas au fond des jugements et des appréciations de l'auteur. Il est visible qu'à l'endroit de l'Église, M. Duruy n'est pas indifférent, et que son parti est pris d'avance. Il n'aime pas le catholicisme et ne peut se défendre de laisser transpirer ses sentiments en plus d'un endroit de son ouvrage. C'est un rationaliste qui écrit pour son couvent : encore une fois il ne saurait écrire une bonne histoire. « Quel œil, disait le comte de Maistre, quel œil n'a pas contemplé ce lustre immense suspendu depuis dix-huit siècles entre le ciel et la terre? » Si M. Duruy a regardé ce lustre, il n'en a pas soutenu l'éclat. Ces clartés splendides de la foi sont pour lui comme un phénomène inconnu; il ignore quel secours c'est pour le génie que cette lumière magnifique qui par-delà le temps nous

découvre l'éternité et qui nous montre sur la terre l'exécution d'un plan conçu dans le ciel. Il ne connaît ni Jésus-Christ, ni l'Église, ni la destination surnaturelle de l'humanité, ni le pourquoi de sa marche à travers les âges. Il ne voit que le côté extérieur des faits et les causes prochaines des événements. Sa doctrine, nous l'avons dit, n'est pas autre chose que le rationalisme, c'est-à-dire une ignorance doublée d'ingratitude, une séparation volontaire de l'âme baptisée d'avec la lumière et la vérité divine.

Plaignons ces ténèbres et cette ignorance. Plaignons surtout les jeunes générations dont les yeux ne connaissent que cette histoire obscurcie et incomplète d'où Jésus-Christ est absent, où l'Église n'est qu'une étrangère.

T. Malley, S. J.

Dans l'article *Salon*, p. 672, au lieu de saint *Vincent Ferrier*, il faut lire le B. *Pierre Fourier*.

LA POLITIQUE COLONIALE [1]

Si M. de Freycinet s'était distingué jusqu'ici au pouvoir par son énergie, par sa fermeté, tout le monde aurait compris qu'il demandât pour lui seul la responsabilité et la direction des affaires coloniales. Mais le ministre n'a rien de tenace que son ambition. Il se croit certainement le plus grand ingénieur, le plus sage ministre, le plus sage organisateur de la République. N'a-t-il pas fait ses preuves? N'a-t-il pas, sous Gambetta, son premier maître, présidé à la Défense nationale, dirigé les armées, nommé et déplacé les généraux, et à défaut de la victoire organisé le désordre et la défaite? C'était alors le début de sa carrière politique, et depuis on l'a vu toujours prêt à sacrifier ses convictions sur l'autel de la République... pour les besoins de son avancement. Quand il voulait obtenir du Sénat le vote de l'article 7, il ne tenait pas plus que de raison à cette loi de malheur; mais comme son portefeuille était à ce prix, il déclara tranquillement aux pères conscrits que si on ne lui donnait pas sa loi, il se verrait dans la douloureuse nécessité de recourir à la voie des décrets, c'est-à-dire à la violence et à l'arbitraire sans phrases. On se rappelle encore de quelle voix mielleuse, de quel air doucereux cette menace était faite. Et le Sénat ayant persisté dans sa résistance, le doux M. de Freycinet fit comme il l'avait dit, lança la police contre les PP. Jésuites et crocheta leurs couvents. Cependant des moyens aussi violents répugnaient à cet homme juste. Il pensa que la République pouvait se contenter de cette exécution des Jésuites, et que son parti ne lui demanderait plus de crocheter d'autres couvents, s'il obtenait des ordres religieux un acte public de soumission aux enseignements du Parlement. On sait le résultat

(1) Voir la *Revue* du 15 mars 1886.

de cette campagne de la Déclaration. Elle aboutit à un échec, et comme M. de Freycinet s'était douloureusement résigné au sacrifice des Jésuites, il se résigna, douloureusement toujours, au sacrifice des autres ordres religieux.

Sur le chapitre des affaires étrangères que M. de Freycinet ne dirige pas aujourd'hui pour la première fois, il a des états de service aussi brillants. Quand il succéda à M. Gambetta, au beau milieu de la crise égyptienne, il se déclara également prêt à protéger les intérêts de la France, et à garder d'excellents rapports avec l'Angleterre. Et le fait est que, malgré les données contradictoires de ce double problème, M. de Freycinet se tira adimirablement d'affaire, sans compromettre son portefeuille. Il déposa une modeste demande de crédits pour coopérer, avec nos alliés d'outre-Manche, au rétablissement de l'ordre sur les bords du Nil. Mais quand il vit que le Parlement était médiocrement enthousiaste d'une expédition d'Égypte, si modeste qu'elle fût, il n'insista pas. On lui aurait dit de partir pour les bords du Nil, qu'il serait parti sans hésiter; on lui disait de rester, il restait sans plus d'hésitation. Que lui faisait, après tout, cette question d'Égypte, et la révolte d'Arabi, et l'expédition anglaise. La grande affaire à lui était d'obéir au Parlement et de garder son portefeuille.

Nous ne parlerons que pour mémoire des exploits de M. de Freycinet, en matière de travaux publics. On lui demandait d'inventer pour la propagande électorale du parti républicain quelque chose d'immense et d'inouï. Tranquillement il inventa son programme de travaux publics, qui créait des docks et des ports partout, creusait partout des canaux de navigation, mettait des chemins de fers partout, principalement là où on n'en avait pas besoin. Les républicains, ravis crièrent, au miracle. Le miracle, à vrai dire, était d'oser lancer un programme dont la réalisation demandait des milliards et des milliards alors que le budget de la République trop surchargé menaçait de craquer et que les finances étaient déjà mal en point par suite des « folies scolaires ». Assurément, M. de Freycinet, qui a une intelligence déliée, se faisait moins d'illusion que personne sur la réalisation de son vaste rêve d'ingénieur. Mais quoi! Les finances de la France n'étaient point son affaire, on lui avait demandé un plan. Il le donnait grandiose. On s'en tirerait comme on pourrait. Et de fait jusqu'à présent la République ne s'en est pas tirée.

*
* *

On comprend qu'un tel homme n'ait pas hésité à se charger de résoudre la question coloniale.

Faut-il rappeler dans quelles conditions M. de Freycinet a accepté la mission? La moitié de la Chambre voulait la continuation de la politique coloniale. L'autre moitié voulait, au contraire, qu'on liquidât cette politique-là. M. de Freycinet a dit aux uns : « Je continuerai » ; et aux autres : « Je liquiderai ». Pour un homme de ressources ordinaires la continuation en semblable occurrence eût paru contraire à toute liquidation, et *vice versa*. Pour un homme comme notre illustre Président du Conseil, c'est un jeu que de concilier les contraires et de résoudre la quadrature du cercle. Depuis des mois, nous le voyons à la besogne, et la justice nous oblige à reconnaître qu'il continue la politique de M. Jules Ferry, en la liquidant, et la liquide en la continuant.

Les opportunistes demandaient qu'on n'abandonnât point nos nouvelles colonies, « la plus grande idée » du règne de M. Jules Ferry. Et M. de Freycinet leur a prouvé qu'il n'abandonnait rien. Nous sommes au Tonkin, nous sommes à Madagascar. Que peut-on exiger de plus? Sans doute la situation n'est pas très bonne; en Indochine, nous n'avons guère le chiffre de troupes nécessaires à la pacification et à la sécurité de nos possessions; on y massacre un peu trop de missionnaires et de chrétiens. Qu'y faire? Les temps sont mauvais. Le suffrage universel est mal disposé pour le programme de la colonisation. Il ne faut pas l'effrayer d'avantage. Il faut se contenter d'un *minimum* d'occupation et d'un *minimum* de pacification.

Pour Madagascar, c'est la même chose. — Sans doute, nous avions droit au protectorat de la grande île africaine. — Sans doute nous avions solennellement promis de rappeler les Hovas à la raison et de planter sur leur drapeau le drapeau de la France, comme une garantie définitive de pacification et de civilisation. Mais là encore le suffrage universel avait crié au gouvernement : « Halte là ». Et M. de Freycinet, au lieu d'abandonner purement et simplement cette magnifique colonie, trouvait le moyen d'obtenir un traité avantageux et de garder le port de Dugo Suarez. Et après de pareilles preuves de fermeté, d'habileté, de génie, on pouvait croire M. de Freycinet

incapable de mener à bonne et heureuse fin nos entreprises coloniales ! Des ennemis de la République seuls devaient être coupables d'un pareil excès d'ingratitude.

Les opportunistes étant plus ou moins convertis, M. de Freycinet s'est tourné vers les membres de la droite que M. Ferry avait dégoûtés des guerres coloniales, vers les membres de l'extrême gauche, qui, à aucun prix, n'admettent que la République sorte de ses frontières.

Certes, si les partisans de la paix, de l'économie, de la prudence avaient besoin d'un ministre selon leur cœur, ils ne pouvaient trouver mieux que M. de Freycinet. Politiquement, il redoutait les complications extérieures; personnellement, il n'aimait ni les aventures ni les conquêtes. Que demandait-on? Qu'on cessât de dépenser des millions et des bataillons dans les guerres coloniales. Il ne demandait pas mieux que de liquider ces désastreuses opérations. Cependant des entreprises comme celles du Tonkin et de Madagascar ne peuvent se liquider en un jour. Il faisait de son mieux, pourtant. Et tout d'abord il enleverait au ministère de la marine la direction des affaires des colonies nouvelles. Il y aurait désormais au ministère des affaires étrangères un département spécial de Protectorat. Au lieu de dépendre d'un ministre à tempérament militaire, le Tonkin et Madagascar dépendraient d'un ministre essentiellement civil. Il n'y avait plus qu'à prendre confiance et à tout attendre de la prudence et du génie de M. de Freycinet.

Un journaliste conservateur, en quête d'une comparaison pour caractériser cette physionomie blanche, doucereuse et futée qu'on voit, à chaque crise politique, surgir à la tribune pour faire de la conciliation à son avantage, a appelé, un jour, M. de Freycinet *la Souris blanche*. Pour nous, nous trouvons que le fabuliste avait depuis longtemps deviné et défini notre ministre :

Je suis oiseau, voyez mes ailes!
Je suis souris, vivent les rats!

*
* *

On sait que le double genre d'arguments de M. de Freycinet eut raison de l'opposition de la Chambre comme de la fermeté des opportunistes. A vrai dire, les groupes dont le ministre avait si facilement démonté la résistance eussent été fort empêchés de faire

prévaloir leurs politiques particulières. Les évacuateurs n'auraient pour rien au monde voulu se charger de l'évacuation sans phrases. Il est facile, quand on veut flatter ou effrayer l'électeur, de lui déclarer qu'il faut abandonner *hic et nunc* des entreprises comme celles du Tonkin et de Madagascar. Quand il s'agit de réaliser ces belles promesses, on s'aperçoit qu'il n'est pas si aisé de proclamer à ses risques et périls la déchéance même partielle d'un grand pays.

D'un autre côté, les opportunistes ne pouvaient songer, après l'explosion de colère et d'indignation que la maladroite chute de M. Ferry avait provoquée partout, à continuer purement et simplement la politique coloniale.

Au beau milieu de ce désarroi, et juste à point, on rencontrait un homme de bonne volonté qui promettait de faire blanc et noir à la fois. Ce fut une révélation pour la Chambre. M. de Freycinet, qui est un politicien connu, on pourrait dire usé, parut un homme nouveau. On lui donna carte blanche, on lui cria : « Faites, mais faites vite. » Et tous les représentants du suffrage universel se tournant vers les électeurs leur tinrent un langage qui répondait à tous les goûts, car les uns purent dire : « Vous le voyez, nous allons liquider la question coloniale » ; tandis que les autres s'écriaient avec une satisfaction bruyante : « Nous savions bien qu'on ne pouvait songer à abandonner notre glorieux programme. M. de Freycinet est avec nous, et nos amis comptent sur le nouveau cabinet ! »

*
* *

Voyons maintenant comment M. de Freycinet, après avoir parlé de façon à contenter tout le monde, a agi pour ne décourager personne.

Tout d'abord il a réclamé pour son ministère, celui des affaires étrangères, le gouvernement des colonies nouvelles. Mieux que personne, il connaît la défiance que tout bon républicain nourrit à l'endroit des ministres non civils. Qu'il s'agisse du ministère de la marine ou de celui de la guerre, nos démocrates n'aiment pas à voir un département des affaires publiques gouverné par un militaire. Que le militaire appartienne à l'armée de terre ou de mer, on le croit animé de l'esprit de corps, on le juge capable de tenir au respect de la discipline et de la tradiction ; on craint que, à un moment donné, ce porteur de sabre et d'uniforme ne soit plus

soucieux des vrais intérêts et du bon amour de la patrie que des intérêts électoraux du parti, et ne soutienne, là-bas, les généraux et les amiraux en cours d'opération. Et alors on met en état de légitime suspicion ces adversaires possibles de l'indivisibilité républicaine.

Pourtant, en choisissant le général Boulanger et l'amiral Aube, M. de Freycinet savait qu'il choisissait des hommes d'épée déterminés, avant tout à faire chorus avec lui pour crier. « Vive la République! » N'importe! sa belle confiance pouvait n'être pas partagée par tout le monde. Il imagina alors cette charmante conception du protectorat des affaires étrangères appliqué aux colonies conquises... ou à conquérir. C'était un retour assez inattendu aux pratiques du régime de la Défense nationale. En ce temps-là M. de Freycinet, sous les ordres de son ami Gambetta, dirigea les armées et les généraux. Pourquoi aujourd'hui ne dirigerait-il pas les départements de la Marine et de la Guerre, pour parer à toutes les éventualités de la crise coloniale? Car enfin jusqu'ici les ministères de la marine et de la guerre n'ont pas fait merveille, au jugement de M. de Freycinet, et la preuve c'est que le suffrage universel est mécontent et que nos conquêtes ne sont pas encore pacifiées. Avec lui tout cela changera, et le Tonkin et Madagascar se gouverneront bientôt aussi aisément que la Tunisie.

Il n'est cependant pas inutile de faire observer qu'il n'y a guère de rapport entre la situation de la Tunisie et celle de nos nouvelles colonies de Madagascar et du Tonkin. En Tunisie, nous n'avons ni soulèvements de la population à craindre, ni complications militaires à redouter. Dès l'origine, le bey s'est montré fort disposé à accepter le protectorat de la France et à favoriser notre influence. Nous ne disons pas qu'il aurait montré la même bonne grâce s'il avait eu en main d'autres moyens de résistance, plus sérieux que les misérables troupes qu'il possédait. Mais le fait est qu'il manifesta juste de ce qu'il fallait velléités guerrières pour se couvrir vis-à-vis de la Porte et de ses sujets les plus belliqueux. La France eut seulement à surveiller les complots peu dangereux qui pouvaient s'organiser contre la personne du bey, et à régler les conflits que pouvaient faire naître les relations diplomatiques et commerciales de divers gouvernements européens avec le gouvernement de la Tunisie. On pouvait donc, jusqu'à un certain point, comprendre, pour ce pays, la création d'un régime de protectorat et d'une « Résidence » relevant

de notre ministre des affaires étrangères, et c'est néanmoins au milieu de circonstances si favorables que nous avons vu naître et se développer en Tunisie, entre l'autorité civile et l'autorité militaire, le fameux conflit d'où date la fortune politique du général Boulanger. Au Tonkin, ce ne seront plus des jugements de magistrats français qui sèmeront la discorde entre l'administration civile et l'autorité militaire. Les dissentiments naîtront pour ainsi dire à tout propos. Il y aura à tout moment des opérations militaires, soit pour prévenir, soit pour réprimer les brigandages. De temps à autre, des mouvements de troupes seront nécessaires pour assurer la sécurité de la frontière. C'est alors qu'on verra le civil affirmer sa supériorité sur le militaire. Nos chefs de troupes, qui avaient bien du mal à se tirer honorablement d'affaire quand ils dépendaient d'un ministre soumis au contrôle de ses collègues et au vote de la Chambre, seront à plaindre quand ils dépendront directement du Résident, qui fera de la stratégie de cabinet, se donnera à bon compte des airs de Carnot, et négociera quand il faudra agir pour agir quand il faudra négocier. Si l'officier est un homme de valeur, nous le plaignons d'avance, sinon nous plaignons la colonie.

*
* *

Mais supposons un instant qu'au lieu de chercher des expédients pour contenter à la fois les partisans et les adversaires de la politique coloniale, M. de Freycinet, en inventant ou du moins en utilisant la recette du protectorat, a voulu fermement assurer la pacification et la prospérité de notre nouveau domaine colonial.

Il s'est donc dit. « Je ne trouverai jamais pour le département de la marine et des colonies un amiral capable de conduire honorablement l'œuvre de nos lointaines colonisations. Il aura peur du Parlement, qui se méfiera de lui, et rien de bon ne sortira d'une nouvelle expérience. Moi, j'inspire confiance à tout le monde. On sait que le pur amour de la république dirige toutes mes actions. Je suis bon ingénieur, bon organisateur; je peux être bon conquérant. Je prends donc la charge entière de nos colonies, et là où tous les autres ont échoué, je vais recueillir de la gloire et du succès. »

Après tout, la chose en soi n'a rien d'impossible. On a vu des hommes qui n'étaient ni militaires ni marins être de grands ministres, et laisser dans l'histoire des traces glorieuses de leur passage aux

affaires. Il est vrai que ces hommes-là ont brillé sous la monarchie. En république, en république parlementaire surtout, un ministre n'est pas fait pour avoir des idées à lui et pour les appliquer, mais pour former une majorité afin de lui obéir et de la servir. Il sait bien que le jour où il manifesterait une réelle indépendance et où il voudrait, pour l'avenir et l'intérêt de la patrie, lutter contre le courant parlementaire, il serait brisé comme un employé infidèle, et il n'est pas si bête.

Fermons la parenthèse et retournons à M. de Freycinet, transformé en grand ministre civil. Évidemment puisqu'il ne trouve pas dans la marine ou dans le militaire des caractères fermes, prudents, capables d'organiser et de pacifier nos colonies sans inquiéter le Parlement, il va chercher autour de lui les esprits les plus distingués, les cœurs les mieux trempés, pour mener à bien ces difficiles entreprises. M. de Freycinet n'a pas longtemps cherché. C'est tout de suite qu'il a trouvé M. Paul Bert, et qu'il a confié à ce grand homme l'avenir et les destinées de nos possessions de l'Indo-Chine.

Le lecteur ne voit peut-être pas aisément tous les titres de M. Paul Bert à une mission si importante. C'est qu'il ne connaît pas, évidemment, tous les services rendus par le destructeur du « phylloxera clérical », à la cause de la colonisation républicaine. Il y a un an ou deux, M. Paul Bert a fait un voyage en Algérie. Avant lui, on ne connaissait guère notre grande colonie africaine. M. Paul Bert l'a presque découverte. Il y a voyagé, non pas en touriste, curieux de paysages nouveaux, mais en législateur républicain, également désireux du bonheur des tribus algériennes et du progrès de la colonisation. Un homme comme lui n'est jamais embarrassé pour trouver une méthode et pour l'appliquer. Il a donc dit pourquoi les Algériens n'étaient pas suffisamment enthousiastes pour la France, et pourquoi l'œuvre de la colonisation n'est pas, parmi eux, aussi avancée qu'elle devrait l'être. Le malheur de l'Algérie est de n'avoir pas eu, jusqu'à présent, l'honneur d'être comprise et gouvernée par un homme comme M. Paul Bert. Mais c'est un malheur facile à réparer. Il ne s'agit que d'appliquer au gouvernement de notre vieille colonie les idées de M. Paul Bert.

Les idées et les conseils que M. Paul Bert semait libéralement dans la presse opportuniste ne furent pas un travail perdu. Dès que M. de Freycinet se vit chargé, par les républicains du Parlement,

de les tirer du guêpier indo-chinois, il songea naturellement à ce grand professeur de colonisation, et lui demanda s'il voulait bien aller expérimenter, dans l'Annam, ses belles théories algériennes. M. Paul Bert aurait mieux aimé un portefeuille, mais on ne lui donnait pas le choix. D'ailleurs, un traitement honnête (200,000 francs par an) était attaché aux fonctions de résident général à Hué. Il accepta avec empressement.

Quant à M. de Freycinet, il se frotta triomphalement les mains. On sortirait comme on pourrait du problème indo-chinois. En attendant, le choix de M. Paul Bert lui valait le plaisir d'être débarrassé d'un personnage encombrant et malfaisant, et lui procurait les sympathies du parti gambettiste

*
* *

On n'a certainement pas oublié les impressions diverses que causa, dans le public, la nouvelle du choix de M. Paul Bert pour les fonctions de résident général à Hué. Parmi les catholiques, ce fut de la stupeur; parmi les radicaux, ce fut une explosion de gaieté. Il était si drôle de voir ainsi le propagateur de l'article 7, l'ennemi forcené du christianisme, le grand prêtre enragé de l'athéisme républicain, M. Paul Bert, lui-même, chargé officiellement d'organiser et de pacifier l'Annam et le Tonkin, c'est-à-dire de protéger, là-bas, contre le pillage, contre les massacres, nos missionnaires et leurs chrétientés.

Quant à M. Paul Bert, il voulut, sans délai, montrer qu'il était digne de la grande mission de colonisateur en chef que lui confiait M. de Freycinet. Il se répandit en conversations avec les journalistes et en discours dans les banquets. Aux uns, il déclara qu'il entendait « se servir des missionnaires, mais qu'il ne les servirait jamais ». Aux autres, il raconta qu'il était plus au courant qu'on ne croyait de la civilisation annamite et chinoise, que son titre de professeur lui vaudrait une réelle influence auprès des mandarins lettrés; bref, qu'il se flattait de faire goûter et chérir, par les populations indo-chinoises, la civilisation scientifique et républicaine.

On comprend que ces déclarations malsonnantes et cette grotesque infatuation n'étaient point faites pour désarmer les adversaires de M. Paul Bert. La presse s'empara des armes qu'on lui fournissait et se moqua vivement du personnage. Lui-même comprit

que sa première déclaration de guerre aux missionnaires avait quelque chose de bien irrégulier pour un futur pacificateur. Il prit donc la première occasion venue pour la retirer et pour affirmer que, loin de vouloir transporter en Indo-Chine les divisions de la mère patrie, il n'aurait bien garde de creuser là-bas « le sillon » des querelles religieuses. On cita même de lui une phrase dite à quelqu'un qui avait qualité pour lui demander des indications sur son programme de gouvernement : « Soyez tranquille. Je n'emporte pas l'article 7 dans mes bagages. »

Le résident général du Tonkin revenait ainsi aux vraies doctrines de son maître Gambetta, lequel enseignait qu'il fallait ménager la clientèle catholique de la France, et que l'anticléricalisme n'était pas un article d'exportation. Nous pouvons donc être raisonnablement persuadés que M. Paul Bert, là-bas, n'expulsera point les missionnaires et qu'il ne décrochera pas les crucifix des écoles des catéchistes.

Mais ce sont là des garanties purement négatives. M. Paul Bert pourra imposer une contrainte décente à ses haines de sectaire. Il ne les abjurera pas. Et il faudrait autre chose que la neutralité malveillante du représentant officiel de la France pour rendre un nouvel essor aux œuvres des missionnaires, à leurs écoles, à ce magnifique mouvement d'expansion catholique et française si lamentablement arrêté par la guerre et la persécution.

Voilà pour le côté religieux de la colonisation du Tonkin. Pour le côté politique, nous ne sachons pas que M. Paul Bert ait, jusqu'ici, donné des preuves de ses capacités d'organisateur. Les idées qu'il a publiquement exprimées sur le respect et les sympathies dont les lettrés annamites entoureront un lettré français, ont paru puériles à de bons juges mieux au courant que lui des hommes et des choses de l'extrême Orient. Son humeur despotique, son incroyable présomption, sa défiance et sa jalousie de l'élément militaire, pourraient peut-être, avant longtemps, l'entraîner à des maladresses graves et jeter dans la confusion tous les admirateurs qui célèbrent, à l'avance, la gloire et le succès de son protectorat. Si encore on avait offert à M. Paul Bert, pour champ d'expériences, un pays soumis depuis longtemps à la France, ses maladresses et ses fautes seraient aisément réparables. Mais le Tonkin est une vaste et nouvelle colonie dont la politique de M. Jules Ferry a à moitié dégoûté la France, et où tout est à créer, à fonder, à organiser. L'échec

de M. Paul Bert pourrait bien signifier la décadence définitive, sinon la ruine complète de l'influence française dans l'extrême Orient.

C'est le secret de l'avenir, et M. de Freycinet ne s'en tourmente guère. L'essentiel pour lui était d'échapper au reproche de favoriser la propagande catholique et de se débarrasser d'un partisan gênant, sans perdre les bonnes grâces du parti opportuniste. Le choix de M. Paul Bert a réalisé d'un seul coup cet honnête petit programme.

*
* *

Pour la question de Madagascar, la solution était plus facile à trouver. Le Parlement était peu disposé à de nouveaux sacrifices pour dégager la parole de la France et pour affirmer ses droits contre la mauvaise foi des méthodistes et des Hovas. D'un autre côté, les Hovas escomptant nos divisions parlementaires et la fatigue de la France, proposaient un traité détestable tout en demandant la paix. Entre ces deux courants, un homme comme M. de Freycinet ne devait pas être embarrassé. Il s'agissait d'obtenir le plus possible des Hovas, et ce *maximum* obtenu, il se tournerait vers le Parlement et lui prouverait que la question était résolue, au plus grand honneur et au plus grand profit de la France. M. de Freycinet, nos lecteurs le savent, est sorti brillamment de cette petite difficulté. Les incidents de la discussion du traité de Madagascar sont encore dans toutes les mémoires. Du protectorat que réclamait la France sur la grande île africaine, il ne reste plus grand'chose. Nous nous interdisons de nous occuper de la politique intérieure de Madagascar, qui continuera à être dirigée par les méthodistes. Mais nous gardons une manière de contrôle sur la politique extérieure des Hovas qui n'ont, avec deux ou trois puissances extérieures, que des traités de commerce auxquels nous ne pouvons pas toucher.

Nous abandonnons la baie de Passandava, Majunga, Vohémar, Tamatave (ce dernier port, après le paiement d'une indemnité destinée en grande partie aux sujets anglais), mais nous gardons Diégo Suarez, le port du Nord le plus éloigné de Tannanarive, la capitale. Nous abandonnons les Sakalaves, mais nous les confions à la générosité et à la justice des Hovas. Nous renonçons au privilège d'entretenir, à la capitale, autour du représentant officiel de la France, une escorte suffisante pour faire respecter notre drapeau ; mais nous obtenons

que le résident général ait autour de lui une garde de vingt-cinq, trente ou cinquante hommes.

On voit assez que, sur tous les points, nous avons obtenu un *maximum* fort modeste. Nous ne sommes pas pour cela de ceux qui désespèrent de l'avenir de notre domination à Madagascar. Si la France n'est pas encore établie sur la grande île, elle y a du moins planté son drapeau. Le traité n'est pas merveilleux, mais il vaut infiniment mieux que l'abandon désastreux dont parlaient quelques énergumènes du Parlement et de la presse.

Nous n'avons pas l'honneur de connaître M. Le Myre de Villers, le diplomate à qui M. de Freycinet a confié la mission de sauvegarder, au milieu des Hovas, les intérêts et le prestige de la France. Ce diplomate de profession qui n'a pas, comme M. Paul Bert, l'avantage d'être un politicien nuisible, n'aura pas, comme son collègue, le résident général du Tonkin, un état-major d'officiers et un traitement royal. Il lui faudra de la fermeté, de la prudence et de l'habileté pour faire bonne figure à Tannanarive, avec sa modeste allocation et sa petite poignée d'hommes. N'importe! si c'est un Français de bon courage et de bonne volonté, il peut faire beaucoup pour la France et ébranler, sinon ruiner la désastreuse influence des méthodistes. Mais pour cela, il faudrait qu'il fût sérieusement soutenu en France, au point de vue politique comme au point de vue financier. Il faudrait que le parti républicain pensât à la France avant de songer à ses intérêts et à ses tripotages électoraux. Il faudrait enfin que M. Freycinet..., mais voilà justement où le doute nous reprend, et nous en revenons à notre première conclusion. Nous voyons bien nos nouvelles colonies sous le protectorat de M. de Freycinet, mais nous cherchons ce qui protégera nos colonies contre les expériences de M. de Freycinet.

L. Nemours Godré.

LES DERNIERS TRAVAUX DU CARDINAL PITRA[1]

L'éminent cardinal Pitra a publié récemment un volume important sous le titre que l'on vient de lire. Il ouvre une nouvelle série, la troisième, celle des *Analecta novissima*, qui se poursuivra concurremment avec les deux déjà en cours de publication, les *Analecta sacra*, faisant suite aux quatre volumes du *Spicilegium Solesmense*, et dont cinq volumes ont vu le jour; et les *Juris ecclesiastici Græcorum historia et monumenta*, dont deux volumes ont été publiés jusqu'ici. L'infatigable bibliothécaire de la sainte Église romaine, dont les travaux rappellent ceux de son illustre prédécesseur, Angelo Maï, nous promet, à bref délai, quatre nouveaux volumes : deux des *Analecta sacra*, un des *Juris ecclesiasti Græcorum monumenta*, et un des *Analecta novissima*. Il faut souhaiter que Dieu accorde à ce vaillant travailleur, dont la science fait rejaillir tant d'honneur sur l'Église, le temps de mener à bonne fin ces courageuses et savantes entreprises. Occupons-nous du dernier volume paru, les *Lettres et les Registres des Pontifes romains*.

I

Les successeurs de saint Pierre, occupant le premier rang dans l'Église, leurs lettres doivent tenir la première place parmi les documents ecclésiastiques. Par leur ensemble, elles attestent, mieux qu'aucune autre, l'action des Papes dans l'histoire, la direction qu'ils ont, aux diverses époques, imprimée à l'Église : leur influence sur la société tout entière La collection de leurs lettres est donc

(1) *Analecta novissima Spicilegii Solesmensis altera continuatio.* — T. I : De epistolis et registris Romanorum Pontificum disseruit Joannes Baptista Cardinalis Pitra, episcopus Portuensis et S. Rafinæ S. R. E. Bibliothecarius. — Paris, Roger et Chernowitz, libraires.

une source indispensable pour l'étude consciencieuse de l'histoire de l'Église. Malheureusement, elle est loin d'être abondante, surtout pour les douze premiers siècles. Les Papes ont-ils donc peu écrit? Nullement. L'éminent cardinal constate, au début de son beau volume, que si les lettres sont rares chez les peuples non chrétiens, anciens et modernes, elles sont très nombreuses chez les chrétiens de tous les temps et de tous les pays. La raison, aussi simple que profonde, c'est que les chrétiens, s'aimant beaucoup, doivent s'écrire beaucoup. Ils forment une vaste famille, dont les membres sont animés des mêmes sentiments, unis par des intérêts identiques de l'ordre le plus élevé, gouvernés par les mêmes lois, vivant de la même vie, intérieure et même extérieure. Or, les Papes sont les Pères de cette famille; ils sont la tête et le cœur de ce corps répandu dans le monde entier. Il y a toujours eu un mouvement actif, fécond, nécessaire entre le père et les enfants, le centre et les extrémités, le cœur et les membres les plus éloignés. Ce mouvement est le signe et la source de la vie dans l'Église. C'est dire que les Papes ont beaucoup écrit, et que partout et toujours leurs lettres furent reçues avec vénération et amour, conservées avec le plus grand honneur et le plus religieux respect. Malheureusement, elles ont été détruites par les révolutions des siècles et surtout par l'indifférence et la haine des derniers trois cents ans. Nous n'avons presque rien des lettres des Papes des douze premiers siècles, qui, cependant, furent enregistrées depuis le quatrième siècle. Si ces trésors perdus revenaient à la lumière, l'histoire de l'Église serait à refaire entièrement et brillerait d'un éclat incomparable.

Mais voilà que, depuis quelques années, la science historique, comprenant enfin l'irréparable perte qu'elle a faite, s'est mise à rechercher, avec un zèle infatigable, dans l'Europe entière, les rares épaves qui peuvent subsister après un pareil naufrage. Dans ce vaste travail de recherche et de publication des lettres des Papes, la France, l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie rivalisent d'ardeur. Léon XIII, par sa lettre aux trois cardinaux, de Luca, Pitra et Hergenröther, sur l'importance des études historiques et surtout par l'ouverture des Archives du Vatican au public, donne un puissant encouragement à ce mouvement, qui ne peut tourner qu'à la gloire de l'Église. L'ouvrage du cardinal Pitra vient donc fort à propos et à son heure, quoi qu'en dise sa modestie. Il fait voir ce qui a été fait, ce qui reste à faire, et il apporte sa belle

pierre à l'édifice qu'élèvent, de concert, des catholiques, des protestants, des Juifs même, mais dont la Papauté retirera sûrement le bénéfice et la gloire.

« Remontant plus haut, dit Son Eminence au point de départ de ces travaux, nous voudrions, comme nous avons essayé une première fois, il y a trente ans, brièvement écrire cette histoire de la littérature pontificale, en partageant cette étude en deux parties : l'une antérieure à Innocent III, l'autre postérieure. Nous terminerons, après quelques pièces inédites, en indiquant très sommairement ce que nous avons rencontré sur ce sujet, dans un voyage de près de trente ans, à travers un très grand nombre de bibliothèques. » La partie historique de ce travail est écrite en français, car cette langue est plus répandue, même dans le monde érudit, que la langue du Latium, comme le remarque l'éminent auteur.

II

Le grand pape Sixte-Quint eut le premier la pensée d'une collection de toutes les lettres pontificales. Antoine Carafa, qui en fut chargé, et, après lui, Antoine d'Aquin, publièrent trois volumes des lettres des Papes jusqu'à saint Grégoire VII. L'entreprise n'alla pas plus loin. Le Chapitre général de la Congrégation de Saint-Maur la reprit et en confia l'exécution à dom Pierre Coustant, l'un des membres les plus exemplaires, les plus distingués et le plus romain de Saint-Maur. Après le pillage de Saint-Germain, les manuscrits du savant Bénédictin furent dispersés. Une partie resta à la Bibliothèque nationale de Paris, l'autre eut la bonne fortune d'aller s'amarrer à la Bibliothèque du Vatican. Le cardinal Pitra en a fait le dépouillement complet, et donne sur cette vaste entreprise les détails et les renseignements du plus haut intérêt pour l'histoire des lettres pontificales.

Dom Coustant entreprit sa publication sur un plan très large et qui devait exiger un travail énorme. Aux lettres des Papes, il ajoutait celles qui lui avaient été écrites de toute part, « parce que cela donne à connaître, dit-il, ou l'estime que l'on a toujours eu pour le Saint-Siège ou les affaires qui y ont été portées ». Il eut pour collaborateur le jeune dom Mopinot, qui maniait le latin classique avec une rare perfection. Après vingt ans de travaux, le premier volume parut, en 1721, suivi à peu d'intervalle de la mort de dom Cous-

tant, qu'emportèrent les macérations et les études excessives, au témoignage de son fidèle disciple, dom Mopinot, qui ne tarda pas à rejoindre son maître dans la tombe. Ce premier volume, un des meilleurs de Saint-Maur, s'arrête à saint Léon le Grand.

Le cardinal Pitra compare l'œuvre de dom Coustant, pour les trois premiers siècles, à la nouvelle édition des *Regesta Pontificum Romanorum* de Jaffé, dont il relève les graves erreurs, entre autres, celle qui fait, du grand docteur saint Hippolyte, un antipape. La rareté des documents ecclésiastiques pour la période anticonstantinienne s'explique par la persécution meurtrière et cauteleuse de Dioclétien, qui, pendant dix ans, s'étudia à détruire les écritures des chrétiens. « Quelles que soient les lacunes et les pages blanches, ajoute le savant cardinal, il n'y a place ni pour l'hypothèse gallicane de la papauté isolée, ni pour les utopies protestantes sur les Églises primitives, ni pour la conception rationaliste d'un lent progrès du Saint-Siège, encore moins pour la tardive éclosion de la foi Nicéenne » (p. 15). C'est ce que l'éminent auteur fait voir rapidement.

Lorsque, par l'exil volontaire et providentiel des empereurs sur les rives du Bosphore, les papes furent devenus moralement les maîtres de Rome, leur correspondance acquit plus d'éclat comme leur autorité dogmatique plus de solennité. C'est l'ère des grandes hérésies et des interminables controverses qui provoquèrent la définition précise des principaux dogmes du christianisme. La collection de D. Coustant redouble d'importance. Il avait une sagacité merveilleuse pour découvrir les lettres apocryphes attribuées aux Papes par les hérétiques de l'Orient, et fort nombreuses durant cette période. Au fond, ces apocryphes sont encore un hommage rendu à l'autorité des papes par les hérétiques, qui auraient voulu en retirer le bénéfice.

Cependant D. Coustant se trompa sur Libère dont il déplore la chute. Aujourd'hui, la cause de Libère est définitivement gagnée. Après avoir résumé les arguments produits en faveur de ce pape depuis le bollandiste Stilting, le savant cardinal les couronne par le texte latin et français du petit poème composé par un contemporain en l'honneur de Libère, et commenté avec une incroyable sagacité par le commandeur de Rossi, dans son *Bulletino di Archeologia cristiana*. (IVe Ser., 1883.) Il met le sceau à cette démonstration par la publication d'une lettre du pape Anastase (496-498), et qui

manque aux nouveaux *Regesta* de Jaffé (1). Le pape Anastase rappelle que Denys, Libère, de sainte mémoire, évêque de l'Église romaine; Eusèbe, évêque de Verceil; Hilaire des Gaules, pour ne pas parler des autres, souffrirent volontiers l'exil pour la foi définie à Nicée. Ils auraient préféré être crucifiés plutôt que de proférer contre le Christ-Dieu les blasphèmes de l'hérésie arienne, et d'appeler simple créature le Fils de Dieu, le Dieu-Christ (p. 462-464) (2).

Avant de quitter le monument élevé à la gloire des premiers Papes par le savant Bénédictin de Saint-Maur, le cardinal Pitra réclame contre les omissions graves, nombreuses, peu justifiées des *Regesta Pontificum Romanorum*. Désormais, pour le dire sans qu'il soit besoin de le répéter, on ne pourra plus se servir de ce recueil sans tenir compte des rectifications et des additions qu'y fait le savant cardinal au cours de son volume.

Lorsque D. Coustant mourut, le second volume de son œuvre, embrassant les lettres de saint Léon le Grand, était à peu près achevé. Pourquoi ne parut-il pas? Les jansénistes de Saint-Maur et de l'Oratoire auraient pu, mieux que personne, répondre à cette question. Il suffit de dire que Denys de Sainte-Marthe était alors général de la Congrégation de Saint-Maur, et que le volume de D. Coustant ruinait l'édition des œuvres de saint Léon, du janséniste Quesnel, de l'Oratoire.

Les lettres de saint Léon furent publiées, sur les instances de Benoît XIV, par les frères Bellerini, avec un succès mérité. Cependant le travail de D. Coustant et de D. Mopinot eût été supérieur, car, outre leur science immense, ils avaient eu sous les yeux les manuscrits français à peu près inconnus aux Ballerini. L'éminent cardinal promet de publier un spicilège de leurs notes à ce sujet dans le cinquième volume des *Analecta sacra*. Sur les lettres de saint Léon, les *Regesta* sont encore moins complets que D. Coustant.

L'illustre cardinal A. Maï se disposait à continuer le noble recueil du Bénédictin, lorsque la mort l'enleva à l'Église et au

(1) Si cette lettre est de Boniface Ier, elle a encore plus d'importance.

(2) Pro qua (fide Nicœna) exilium libenter tulerunt, qui sancti tunc episcopi sunt probati : hoc est Dionysius inde Dei servus, divina instructione compositus; vel ejus sancti exemplo, sanctæ recordationis Ecclesiæ Romanæ Liberius episcopus, Eusebius quoque a Vercellis, Hilarius de Galliis, ut de pierisque taceam, quorum potuerit in arbitrio residere, cruci potius adfigi quam Deum Christum (quod ariana codebat hæresis) blasphemarent, aut Filium Dei, Deum Christum dicerent creaturam Domini (p. 462, 464).

monde. Plus tard, les papiers de D. Coustant furent mis à la disposition d'un prêtre allemand, A. Thiel, qui publia les lettres des Papes jusqu'à Hormisdas, en ayant soin de conserver le texte des lettres, préparé par les Bénédictins français, avec les annotations qui y correspondent. La période publiée par Thiel comprend sept pontificats et renferme 373 lettres, dont 180 n'existent plus. Les nouveaux *Regesta* en ont 320. Le cardinal Pitra fait voir le mérite et les défauts de la publication du prêtre allemand. A propos des lettres de Gélase, on trouve des observations très curieuses sur le fameux décret *de Libris*.

Parmi les anciens, le moine Denys le Petit est le premier qui ait fait à Rome une collection des lettres des Papes, à la suite de celle des canons. Le besoin s'en faisait moins sentir à Rome, où l'on possédait les originaux, qu'ailleurs. Le recueil de Denys commence à Sirice. Mais, on ne sait pourquoi, il est loin d'être complet, bien qu'il eut la facilité de puiser à l'archive pontificale, comme le savant cardinal le conclut, à bon droit, d'une lettre de Denys à Hormisdas, publiée depuis 1864 dans les *Juris ecclesiastici Græcorum historia et monumenta*. Denys le Petit était venu à Rome « pour défendre l'orthodoxie de ses frères et du saint patriarche (Proclus) ». La faveur du pape Hormisdas lui permit de puiser aux documents apostoliques des preuves en faveur des moines scythes (1). Il ne reste

(1) On lit dans un mémoire sur *la succession du pape Félix IV*, par M. l'abbé Duchesne, inséré dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* (an. 1883), les lignes suivantes : « D'ailleurs, les archives pontificales n'étaient pas très accessibles. Ce n'est pas là que les compilateurs des collections canoniques, et Denys en particulier, allaient chercher les décrétales des papes. » (P. 265-266.) L'auteur ne tient pas compte de la lettre de Denys à Hormisdas, découverte au commencement de ce siècle dans ces manuscrits de Navarre, où le Dr Amelli a fait récemment de si précieuses découvertes relatives à la même époque. On lit encore dans le même mémoire : « Sous Hormisdas, en 520, il est question de moines scythes, théologiens subtils et fanatiques, qui suscitaient des troubles à propos du dogme de l'Incarnation, et causaient au Pape des grands ennuis. Rien ne prouve que Denys, établi à Rome depuis assez longtemps, ait fait cause commune avec ces désagréables personnages, bien qu'il fût moine comme eux et leur compatriote; au contraire, ses bons rapports avec Hormisdas permettent de l'isoler de cette coterie compromettante. » (P. 265.) Il y a là bien des erreurs qui sont corrigées par les belles pages du cardinal Pitra sur Denys le Petit. (V. p. 36-38.) Quant aux moines scythes, trop dédaigneusement traités dans ce passage, il ne faut pas oublier qu'ils soutenaient la vraie doctrine, comme le déclara enfin, en 534, le pape Jean II, auquel ils fournirent l'occasion de frapper un nouveau coup sur les Nestoriens.

aujourd'hui aucun manuscrit complet et parfaitement pur de l'œuvre de Denys, dont le succès fut cependant très grand.

Après la collection de Denys le Petit, le cardinal Pitra signale plusieurs monographies canoniques et les manuscrits dans lesquels on peut les trouver. Elles sont toutes antérieures au milieu du sixième siècle. Toutes ces collections, d'un intérêt très grand, demanderaient des travaux particuliers qui mettraient en lumière « la part prépondérante partout accordée au Saint-Siège dans les causes majeure et dans les affaires des grandes églises ».

D'Hormisdas à saint Grégoire le Grand, les lettres des Papes sont plus rares et les dernières pages de D. Coustant disparaissent. Mais il nous reste de lui une dissertation sur Vigile, qui a mérité d'être appelée par le cardinal Maï : *De Vigilii P. R. gestis magna apologia Domini Coustantii.* « C'est la justification complète de ce pape, le plus maltraité, avec Libère, de tous les anciens papes par les historiens. Dans ce long et savant travail, il discute attentivement, dit son collaborateur D. Mopinot, tous les faits, il assigne à chacun d'eux sa note chronologique, il discerne avec soin le certain de l'incertain, le vrai du faux, et de tous ces arguments critiques soumis à l'examen, il n'en est pas un dont il ne tire la démonstration d'une calomnie. » Le cardinal Pitra donne cette dissertation, qui ne compte pas moins de 90 pages in-4°, dans la seconde partie de son livre, et l'accompagne de notes destinées à faire voir comment elle réfute une étude récente sur Vigile dans lesquelles la fantaisie remplace souvent la science. Les *Regesta* reproduisent sans balancer de nombreuses pièces fausses sur Vigile, ou qui lui sont attribuées. « Rien de tout cela, ajoute l'éminent cardinal, ne supporte la critique, et tout accuse une fabrication barbare ou des Acéphales ou des Africains. » Si les *Regesta* ont pour cette époque des pièces de trop, ils ont aussi de nombreuses lacunes qui s'expliquent difficilement dans un recueil de cette importance.

On sait que trois Papes, dans un court espace de temps, saint Jean Ier, saint Agapit et Vigile, se rendirent à Constantinople et y séjournèrent assez longtemps. Ils y exercèrent une influence profonde et durable, et l'Orient tout entier reconnut les droits de leur primauté. Le cardinal Pitra ne manque pas de signaler et d'exposer ce grand fait en quelques belles et fortes pages.

III

Les lettres de saint Grégoire le Grand, qui, par leur nombre et leur importance, surpassent celles de tous les autres papes jusqu'à saint Grégoire VII, retiennent longtemps l'éminent auteur. Il applaudit aux vastes travaux entrepris par M. Ewald, pour établir la chronologie des lettres de saint Grégoire, et rend volontiers hommage au zèle loyal avec lequel les nouveaux éditeurs des *Regesta* ont traité saint Grégoire le Grand. Bien des questions sont tranchées, grâce à leur savante impartialité et aux observations du cardinal Pitra, entre autres la restitution définitive à l'Ordre de Saint-Benoît, de saint Grégoire et des apôtres de l'Angleterre, ainsi que l'authenticité des privilèges accordés par saint Grégoire au monastère d'Autun.

Les lettres perdues de ce pape, que nous connaissons par lui-même, sont très nombreuses; le cardinal en compte environ 80. Plus nombreux sont les documents qui lui étaient adressés, et dont il ne reste plus rien. La liste, dressée ici avec soin, en contient plus de 200. Il faudrait retrouver tout cela pour être en mesure de reconstituer le registre original de Grégoire.

L'éminent cardinal cite un dernier passage de D. Coustant, relatif à saint Grégoire : « Autant le Siège de Rome s'élève au-dessus des autres sièges du monde chrétien, autant Grégoire l'emporte sur tous les successeurs de Pierre, par la piété, par la science, par la variété et la grandeur des actes de son pontificat. » Puis, en quelques pages pleines et rapides, il montre, par les lettres du grand Pape, sa puissance pontificale s'étendant sur toute l'Église, jusqu'au fond de l'Orient; sa royauté temporelle s'exerçant à Rome et dans presque toute l'Italie (1) ; son ascendant accepté et réclamé de tout l'Occident, qui, par la conversion des barbares, allait former cette république chrétienne, dont le Pape devait être le chef, le père et l'arbitre pendant plus de huit siècles, et dont saint Grégoire jeta les bases.

Les œuvres de saint Grégoire exercèrent une influence profonde

(1) Déjà Cassiodore écrivait au pape Jean II, en 534 : « Nolite in me tantum rejicere civitatis illius curam, quæ potius vestra laude secura est. Vos enim speculatores Christiano populo præsidetis; vos patris nomine universa deligitis. Securitas ergo plebis ad vestram respicit famam, cui divinitus est commissa custodia... » (Labbe, v. 895.)

et qui se fit sentir durant plusieurs siècles dans l'Église, et contribuèrent puissamment à faire pénétrer l'esprit chrétien dans la société nouvelle.

Enfin, le savant cardinal étudie, toujours d'après les lettres de saint Grégoire, un côté tout nouveau de ce pontificat, son administration, les tribunaux, la chancellerie, l'auditoire pontifical imité de celui des empereurs, les collèges des notaires, des défenseurs, finalement, le style de la chancellerie et les formules grégoriennes, dont le développement et l'application se prolongent jusqu'à la fin du douzième siècle. La plus remarquable de ces formules est celle qui concerne les monastères fondés par Brunehaut, et qui prive de toute autorité, de tout honneur, de toute dignité, aussi bien que de la communion, quiconque, roi, prêtre, juge, personne séculière, violera la constitution du grand Pape. Après en avoir constaté l'usage permanent jusqu'à Urbain II, le cardinal conclut en ces termes : « Mais pourquoi cette affirmation tant répétée sous des peines si graves? Il s'agissait surtout de trois choses à maintenir : la libre observance de la règle, la libre élection des abbés, et l'administration libre des biens. De ces trois libertés dépendait la vie des monastères, et ces monastères furent près de mille ans le modèle des familles, des cités et des peuples. De leur régularité prospère résultait le bon ordre de l'Église et de la société. »

Cette étude riche de notes et d'indications rares demanderait pour être développée un volume entier. Elle est terminée par une liste des notaires et des défenseurs de saint Grégoire. Plus loin, le cardinal Pitra donne également la liste de tous les patrimoines de l'Église romaine au temps de ce saint Pape.

Pour la période qui s'étend de saint Grégoire le Grand à saint Nicolas le Grand, du début du septième siècle au milieu du neuvième, les lettres pontificales, qui furent sauvées du déluge de l'invasion barbare et des bouleversements qu'elle entraîna, sont relativement peu nombreuses, quoique un grand nombre aient été retrouvées dans ces derniers temps. Les *Regesta* ont encore ici des lacunes qui sont indiquées. Mais ils ont l'impardonnable tort d'avoir rejeté, sur la foi de quelques critiques trop rigoureux de France, la presque totalité des privilèges monastiques dont la série commence à Martin Ier, et dont l'authenticité ne peut être contestée. A cette époque remontent les plus anciennes bulles de plomb, dans lesquelles M. de Rossi a récemment découvert un élément précieux

de chronologie. Les bulles sur papyrus sont aussi de cette époque. La plus ancienne, conservée à Monza, est de saint Grégoire le Grand, et les dernières s'arrêtent au onzième siècle.

Le cardinal Pitra s'étonne à bon droit que les *Regesta* considèrent les antipapes Constantin et Philippe (767-768) comme papes légitimes. Mais il est bien plus étonnant de voir cette erreur échappée à la plume du savant abbé F. X. Kraus, dans la liste chronologique des Papes, qu'il a placée à la fin de son *Lehrbuch der Kirchengeschichte*.

Les bulles des Papes adressées à Charles Martel, à Pépin et à Charlemagne jusqu'en 791 furent réunies par ordre de ce dernier, et formèrent le *Codex carolinus*, dont le cardinal Pitra signale les éditions successives et les manuscrits, en exprimant le vœu qu'il en soit fait une édition meilleure. Même vœu pour la collection des canons, attribuée à saint Isidore, et qui renferme plus de cent lettres pontificales jusqu'à saint Grégoire le Grand. Le plus ancien manuscrit de ce recueil, celui de Rachion, de 787, a péri dans l'incendie de la bibliothèque de Strasbourg. L'éminent cardinal, qui l'avait examiné bien avant cette époque, en donne une description et une analyse d'autant plus précieuses qu'il n'en reste pas autre chose. On voit par ce recueil la haute autorité dont jouissaient les lettres des Papes en Espagne avant le septième siècle, car elle est mise sur le même pied que l'autorité des conciles.

Il n'y a rien de commun entre cette collection canonique de saint Isidore et celle des Fausses Décrétales d'Isidore Mercator, qui, avec les *Capitula Adriana* et les capitulaires de Benoît le Lévite, ont été l'objet de tant de travaux, résumés ici et complétés par notre éminent auteur. Dom Coustant avait abordé ce travail dont il reste plus de trois cents pages. La dernière édition des Fausses Décrétales est celle d'Hinschius, dont le cardinal Pitra fait l'historique, et montre les imperfections, sans toutefois ménager les éloges mérités surtout pour la justice et l'impartialité du nouvel éditeur, malheureusement engagé depuis dans le *Kulturkampf*. Avant de quitter ce sujet, le savant cardinal pose ses propres conclusions déjà anciennes, et que les récents travaux n'ont nullement modifiées. Il affirme que les Fausses Décrétales n'introduisirent dans l'Église aucune innovation; que les Papes, auxquels, en somme, elles ne procuraient aucun avantage, s'en défièrent longtemps; que les premiers soupçons de la supercherie vinrent des catholiques,

longtemps avant la Réforme; qu'elles prirent naissance en Allemagne, à Mayence, avant le traité de Verdun (843). Ces conclusions ne peuvent être contestées par la science actuelle.

La compilation du *Liber diurnus* est de la même époque et appartient à l'histoire des collections des lettres pontificales, dont elle reproduit les formules. Longtemps les protestants et autres ennemis de l'Église ont prétendu y trouver des armes victorieuses contre l'autorité des Papes. Mais on n'est jamais sorti de la région des menaces. La vérité est qu'il n'y a rien dans ce livre qui nuise à la foi ou à l'autorité de l'Église, et qu'il s'y trouve au contraire beaucoup de choses qui lui font très grand honneur. Le savant cardinal fait l'histoire, avec une pointe d'ironie, des diverses éditions de ce livre jusqu'à la dernière, celle de M. de Rosière, qui reproduit le travail de Baluze, en le complétant, avec l'esprit dont ce savant était animé envers l'Église romaine. Puis il réduit ce recueil à sa juste valeur, c'est-à-dire à peu près à rien, en montrant qu'il est bien loin d'avoir été, comme on l'a prétendu étourdiment, « rédigé par la main des archivistes du Saint-Siège, usité du cinquième au onzième siècle ».

Enfin, à la période grégorienne appartient une littérature plus humble, mais fort ancienne, éclose du *Pastoral* du grand Pape, celle des *livres pénitentiaux*, objet depuis quelques années de savantes recherches, surtout en Allemagne. Il est démontré aujourd'hui que Rome fut leur point de départ.

IV

Après avoir dit adieu à la féconde période grégorienne, en la résumant dans une page d'une incomparable grandeur de pensées et de style, comme on en trouve beaucoup dans ce livre, l'éminent auteur salue la période qui s'étend de saint Nicolas le Grand à saint Grégoire VII, jusqu'ici si décriée, en esquissant les traits principaux qui en montrent l'étonnante fécondité, généralement peu observée par les historiens. Les lettres des Papes sont destinées à jeter une vive lumière sur cette époque condamnée, mais non jugée, car aucune des nouvelles lettres insérées aux *Regesta* n'a été mise à profit par les historiens de l'Église. Or, pour la période de 882 à 1073, il manque au recueil de Mansi, jusqu'ici le plus complet, 1533 pièces, et 1881 au grand Bullaire. Parmi ces nouvelles lettres,

un bon nombre sont des réponses à des lettres, venues de tous les points de la chrétienté, envoyées par les personnages les plus considérables, et attestent la vénération dont l'autorité des Pontifes Romains était entourée et son indéfectible fécondité (1). La masse de ces pièces se compose, il est vrai, de privilèges. Mais elles font voir et sentir la présence réelle de la Papauté sur toutes les parcelles de l'Europe chrétienne, y fixant à jamais les racines du royaume du Christ.

Le pontificat de Nicolas le Grand, dont les lettres sont presque doublées, est d'une importance capitale dans l'histoire de l'Église et de la civilisation chrétienne, comme on le voit par les belles pages qui en retracent le tableau. Un des papes qui ont le plus gagné aux nouvelles découvertes historiques, c'est Jean VIII, dont le savant cardinal étudie à fond le registre en même temps que le pontificat, et dont il fait voir la grandeur, jusqu'ici méconnue par les historiens. C'est pourtant l'époque où l'élection des Papes tomba sous la domination des factions italiennes d'abord, des empereurs allemands ensuite. Une lettre inédite, publiée en grec et en latin dans la seconde partie du volume, révèle les relations fort importantes entre le pape Jean XI et l'empereur grec Romain Lecapène.

Après des considérations graves, de nature à réduire à leurs justes proportions les accusations élevées contre quelques papes du dixième siècle, sur la foi du romancier Luitprand, et dont les *Regesta* ont le tort de ne pas tenir compte, l'éminent cardinal ajoute : « Nous sommes en présence de la quatrième épreuve de la Papauté, et d'une nouvelle démonstration de sa constitution surhumaine. Après les bourreaux, les hérésiarques, les barbares, viennent, avec plus d'astuce et de violence, les factions italiennes, les compétitions des familles féodales. »

Mentionnons, avant d'arriver à l'époque de saint Grégoire VII,

(1) De près cette autorité n'était pas moins respectée que de loin. On connaît ce beau passage de Ratherius, évêque de Vérone, qui écrivait, au commencement de la seconde moitié du dixième siècle : « Qua ignorantia quo melius exui, quo aptius possum quam Romæ doceri? Quid enim de ecclesiasticis dogmatibus alicubi scitur, quod Romæ ignoratur? Illic summi totius orbis doctores; illic præstantiores enituerunt universalis Ecclesiæ principes. Illic decretalia pontificum, universorum congregatio, examinatio canonum, approbatio recipiendorum, reprobatio spernendorum. Postremo nusquam ratum quod illic irritum, nusquam irritum quod illic ut ratum fuerit visum. Ubinam ergo melius insipientiæ consulitur meæ, quam ubi fons sapientiæ cernitur esse. » (Rather. *Itiner.* 2. Migne, t. CXXXI.)

l'appréciation du savant cardinal sur les collections canoniques de Réginon de Prum et de Burchard, évêque de Worms, dont la compilation contribua beaucoup à répandre les Fausses Décrétales en Allemagne.

V

L'époque qui s'étend de saint Grégoire VII à Innocent III (1073-1198), la plus grande de l'Église militante, compte un nombre immense de lettres pontificales, dont plus des quatre cinquièmes ont été récemment découvertes. Le Bullaire n'en contient que 600. Mansi arrive à 1389, et Jaffé, qui s'élève à 6791, est encore dépassé par la Patrologie latine. Enfin, un chercheur tout récent, M. Hartthung, apporte un contingent de plus de 700 lettres nouvelles. Quelle masse de matériaux ont donc échappé aux historiens de l'Église? Les lettres perdues sont sans doute plus nombreuses encore, car aucun des registres des dix-neuf pages de cette période n'est complet. Celui de Grégoire VII, privé des quatre dernières années, n'est qu'un extrait d'un grand registre primitif, fait vers l'an 1081, au moment suprême où Grégoire, seul et vaincu, devait tenir tête à Henri IV, victorieux et marchant sur Rome. Ces faits expliquent le caractère commun, celui de la défense du grand Pape, des lettres réunies dans ce recueil.

Selon son habitude, le savant cardinal développe avec une éloquence saisissante l'influence des lettres de saint Grégoire VII sur l'Église et la société, à cette époque solennelle. Le plus puissant instrument dont il se servit, son point d'appui le plus ferme, ce fut l'Ordre monastique, répandu dans toute l'Europe, et fort de sa féconde unité. Son empreinte est restée profondément gravée dans l'œuvre de la civilisation chrétienne, à laquelle il prit une si active et si large part.

La lutte du sacerdoce et de l'empire provoqua, de chaque côté des combattants, des chroniqueurs et des canonistes d'une grande science. On vit plus d'une fois des tournois canoniques et théologiques qui duraient un jour entier et même plusieurs jours. Les collections de canons qui sortirent de ce vaste et profond mouvement appartiennent à l'histoire des lettres des Papes, et naquirent sous l'inspiration de Grégoire VII, qui ne marchait qu'appuyé sur l'Écriture sainte et le Droit canonique. La première est l'œuvre

d'un ami dévoué de Grégoire, Bonizon de Sutri, dont le cardinal Pitra analyse et apprécie les œuvres remarquables, et qui traçait son propre portrait, quand il disait des évêques : « O honte! si nous qui revêtons la cuirasse de la justice et le casque du salut, nous qui avons le bouclier de la foi pour protéger nos ouailles, nous ne combattons pas jusqu'aux chaînes et aux cachots, jusqu'au mépris et à l'opprobre, et, s'il le faut, jusqu'au brisement des membres, jusqu'à la mort. » Il ne reste de cette collection que deux manuscrits. Puis celle du cardinal Deusdedit, qui n'existe plus que sur un manuscrit palimpseste du Vatican, celle dédiée à un Anselme inconnu, celle d'Anselme de Lucques, un autre ami de Grégoire VII, le *Polycarpus* de Grégoire et la collection de saint Yves de Chartres. Telles sont les principales collections canoniques de l'école grégorienne. Le fameux *Décret de Gratien* établit le Droit canonique sur de nouvelles bases, qui sont loin d'être à l'abri des justes sévérités de la critique.

Avant de quitter les anciennes archives pontificales, l'éminent bibliothécaire de l'Église romaine en retrace les origines au palais de Latran, puis au Palatin, et montre que, malgré les révolutions de toute sorte, dont Rome fut le théâtre jusqu'au douzième siècle, un bon nombre des registres des Papes s'y étaient conservés, qui ont péri depuis cette époque.

Enfin cette partie s'achève par la mention et le développement de la formule d'Urbain II, relative à l'exemption et rendue nécessaire par le triomphe de l'Église au douzième siècle. Dans les possessions des corps réguliers, les prêtres ayant charge d'âmes relevaient de l'évêque pour le spirituel, de l'abbé pour le temporel. L'éminent cardinal observe que cette formule, d'une grande clarté et fondée sur le bon sens, a été, de parti pris, mise en oubli par les canonistes modernes.

VI

La seconde partie s'ouvre par un historique des archives pontificales depuis Clément V, d'après le *Mémoire* de Marini sur cette matière. On les suit à Carpentras, à Assise, à Avignon, et enfin on les voit retourner successivement à Rome au quinzième siècle. Déjà un dépôt d'archives avait été établi au château Saint-Ange, et fut l'objet de la constante sollicitude des Papes et des préfets qui en avaient la garde, et dont nous trouvons ici la liste. Ces archives

furent transportées au Vatican, à la fin du dernier siècle, par les soins de l'illustre préfet Goetano Marini, dont le mérite éminent les avait sauvées des dangers de l'invasion française,

Pénétrant à l'intérieur des archives, le savant bibliothécaire de la Vaticane donne d'abord un manuscrit qui trace les règles de la Chancellerie à partir de Nicolas III, et résume les travaux faits à ce sujet dans ces dernières années, en ajoutant ses propres recherches. Puis il fait connaître les bureaux de la Chancellerie et leurs fonctionnements, autant qu'il est possible de les connaître. Toutes ces matières fort intéressantes sont, en somme, encore assez peu connues.

Nous voici arrivés aux registres des Papes qui forment, depuis Innocent III, une collection de près de cinq mille volumes. Le savant cardinal va examiner et décrire ceux des dix-neuf papes qui séparent Innocent III de Clément V.

Le registre d'Innocent III, décrit volume par volume, et presque page par page, est malheureusement incomplet. Lord Ahsburnham a gracieusement fait don à Léon XIII du troisième volume de ce registre, qui renferme les années X, XI et XII de ce glorieux pontificat. M. Léopold Delisle, dans son beau *Mémoire sur les actes d'Innocent III*, a pu compter jusqu'à 4300 lettres de ce Pape. Dans la seconde partie de son volume, le cardinal Pitra publie 60 lettres inédites d'Innocent III. Passant en revue les diverses éditions de ces lettres, il croit pouvoir affirmer qu'aucun éditeur n'a directement et sérieusement consulté les registres du grand Pape. Il y a là un vaste et fructueux travail à entreprendre.

Le registre d'Honorius III, décrit avec autant de soin, de précision et de science que celui de son glorieux prédécesseur, renferme 4000 lettres, et a été à peine effleuré par les éditeurs. Il mériterait, comme celui d'Innocent III, une édition intégrale. Cette description est couronnée par la liste des chanceliers, des notaires et des écrivains dont le savant cardinal a pu découvrir les noms, et finalement par celle des séjours successifs d'Honorius durant les onze années de son pontificat. Parmi les caractères généraux de ce registre, il faut signaler ici la reproduction d'un grand nombre des documents auxquels Honorius III répondait. Ils sont au nombre de 227, la plupart très considérables, et presque tous inédits. On y voit entre autres une lettre d'une reine de Géorgie, qui, victorieuse de Gengis-khan, attendait Frédéric II pour se joindre à ses croisés avec vingt

mille hommes. La face de l'Orient aurait été changée, si les croisés avaient suivi la direction d'Innocent III, et si Frédéric II, docile aux avertissements d'Honorius, était parti avec les cent mille croisés qu'il laissa dépérir ou se disperser dans l'Italie méridionale. Les lettres de ce Pape, relatives à l'Orient, sont au nombre de 442.

Mais le grand fait du pontificat d'Honorius, couronnant celui de son prédécesseur, c'est l'établissement de la hiérarchie et des institutions de l'Église latine dans tout l'Orient, dans les patriarcats de Constantinople, d'Antioche, d'Alexandrie, de Jérusalem, sortis tout à coup de leurs tombeaux séculaires.

Enfin, l'éminent auteur donne la liste des évêques ordonnés chaque année par Honorius, selon l'antique tradition insérée au *Liber pontificalis*, suivie de la liste des lettres sur divers sujets renfermés dans le registre de ce Pape, des lettres et des privilèges qui y sont rappelés, des lettres d'Honorius III sur les affaires de l'Orient, avec le sommaire de chaque lettre. Dans la seconde partie de son volume, le cardinal Pitra donne 41 lettres d'Honorius inédites ou très peu connues.

Le registre de Grégoire IX, qui fut élu à quatre-vingts ans et mourut presque centenaire, après avoir déployé une vigueur qu'on ne trouve que dans Grégoire VII, a une importance exceptionnelle à raison des grands faits qui remplissent ce pontificat aussi troublé que glorieux. Il est complet et renferme plus de 4,900 lettres, dont un grand nombre restent encore inédites. Un de ces caractères, c'est le grand nombre de papyrus vidimés qu'il renferme et qu'il a sauvés ainsi d'une perte irréparable. La rédaction, avec saint Raymond de Pégnafort, du *Corpus Juris*, devenu nécessaire depuis le *décret de Gratien*, est une œuvre capitale de Grégoire IX.

L'éminent auteur remarque que parmi les bulles d'Honorius III et de Grégoire IX, il s'en trouve beaucoup qui accordaient des indulgences pour la construction des cathédrales splendides, dont la blanche germination croissait alors sur tous les points de l'Europe chrétienne. Léon X ne fut donc pas le premier à en accorder pour la construction de l'église Saint-Pierre de Rome. Nous trouvons encore ici la liste des chanceliers, des notaires et des écrivains de Grégoire IX, ainsi que l'itinéraire des voyages et de ses séjours successifs.

Arrivé au registre d'Innocent IV, le savant bibliothécaire de l'Église romaine rencontre le beau travail de M. Élie Berger, qu'il

loue en termes sympathiques, auquel il est heureux de renvoyer le lecteur, et dont il décrit la méthode, généralement adoptée pour la publication des registres des archives du Vatican. « Le pape Léon XIII, dit M. Élie Berger, qui est protestant, cédant à sa sollicitude pour les travaux historiques, persuadé que la pleine connaissance de la vérité devait ajouter à la gloire du Saint-Siège, a ouvert ses archives ». On ne saurait mieux dire, ajoute l'éminent cardinal. Déjà les registres sont entamés sur tous les points, et il en sortira ce que Pertz annonçait, il y a plus d'un demi-siècle, après de longs travaux dans ces archives : « C'est l'apologie la plus belle de la Papauté. » (P. 244.)

Pour se faire une idée des matériaux que renferme le registre d'Innocent IV, il faut savoir qu'il compte, moins une année qui a péri, 8,415 lettres, dont un huitième à peine a été publié par Potthast. Toutefois, le plan adopté par M. Élie Berger, n'est pas de nature, le cardinal Pitra le fait voir, à mettre au jour tant de richesses, ni à satisfaire à toutes les justes exigences.

Cette étude sur le registre d'Innocent IV est terminée par un tableau à grands traits de son pontificat si agité et si dramatique, mais qui s'acheva par un des plus beaux triomphes dont l'Église ait jamais été favorisée, et par la plus irrémédiable ruine de ses ennemis.

Les registres d'Alexandre IV et d'Urbain IV sont décrits à leur tour, et leurs particularités signalées. Une des plus curieuses, c'est que le dernier volume du second de ces registres était à l'usage d'un examinateur des clercs qui postulaient en cour de Rome des bénéfices de chœur, et il y écrivait toutes ses notes d'examens. « Nous ne pensons pas, ajoute le savant cardinal, qu'il en existe nulle part un semblable. » Tous ces noms des examinés, ceux de leurs pays et les notes méritées sont donnés dans la seconde partie du volume.

Le registre de Clément IV, qui a été publié par D. Martène, est remarquable par le mérite de sa rédaction élégante, concise, harmonieuse. Dans les lettres au roi saint Louis, on voit déjà les entreprises des politiciens contre l'Église; on sent que Philippe le Bel approche. Les graves représentations du Saint-Siège, arrêtées sans doute dans des bureaux infranchissables, n'arrivaient pas jusqu'au religieux prince. Il y a dans le livre de Son Eminence de belles et justes considérations sur les rapports du Saint-Siège avec les rois

de France. Après saint Louis, les rois de France méritèrent rarement les éloges que les Papes du treizième siècle décernaient solennellement à leurs prédécesseurs. Le registre de Clément IV contient des lettres d'une grande importance pour les affaires de l'Italie méridionale, et qui révèlent la politique élevée et prévoyante du Pontife, en même temps que les fautes impardonnables de Charles d'Anjou, dont la dynastie aurait pu être aussi mémorable que celle des Normands.

Toutes les lettres de saint Grégoire X, qui succéda à Clément IV, n'ont pas été publiées. Ce pontificat de quatre ans renferme des événements considérables, dont la première place appartient à la réunion des grecs à l'Église romaine, accomplie au second concile général de Lyon. Cette réunion, malheureusement, ne devait pas être de longue durée, malgré le mérite éminent du patriarche de Constantinople Jean Veccus, sur les ouvrages duquel le savant cardinal donne de très intéressants renseignements. Il exprime en même temps le vœu que les textes grecs des bulles des Papes adressées aux Orientaux soient réunies en un bullaire. Les latins y verraient toutes les condescendances des Souverains Pontifes pour ramener les grecs schismatiques, et ceux-ci verraient à cette lecture se dissiper tous leurs préjugés, et ils donneraient raison à ceux de leurs coreligionnaires qui regrettent aujourd'hui si amèrement ce lamentable schisme. On ne peut lire sans une profonde émotion ces aveux de vrais savants grecs, recueillis par le cardinal Pitra lui-même. Il est fâcheux que la controverse, absorbée depuis trois cents ans par le protestantisme, ait presque entièrement négligé le schisme grec. Pie IX et Léon XIII ont reporté sur l'Orient leurs paternels regards, et leur sollicitude a déjà produit d'heureux fruits, qui ne peuvent manquer de se multiplier.

Les Papes suivants, jusqu'à Boniface VIII, ne gouvernèrent l'Église que fort peu de temps. Ils ont cependant leurs registres, qui sont décrits et analysés avec soin. Celui de Nicolas III fournit de très intéressants détails sur les archives pontificales déposées à Assise.

Le travail de l'éminent cardinal sur les registres des Papes s'arrête à celui de Boniface VIII, dont la publication est entreprise par des membres de l'école française de Rome. « Il peut y en avoir un aussi beau; mais aucun ne surpasse ce format grandiose, ce parchemin vraiment royal, ces marges spacieuses et immaculées, ces grandes initiales festonnées avec un luxe délicat, l'uniformité de cette écri-

ture romaine, qui peut le disputer au plomb immobile de la plus correcte typographie ». N'est-ce pas là une image saisissante du pontificat lui-même, dont la nouvelle publication achèvera enfin la réhabilitation ?

C'est là aussi le terme des *Regesta* de Potthast, qui, par des recherches étonnantes, a pu réunir 26,661 lettres de Papes. Une pareille tâche étant accomplie, qui oserait se plaindre de quelques lacunes? Jaffé, quoique généralement impartial, n'a pas toujours placé à côté d'un texte accusateur un correctif fourni par un contemporain. Le savant cardinal ajoute que sur les 2167 pages de Potthast, il aurait peine à en supprimer une seule. Les continuateurs de Jaffé et M. Hartthung continuent leurs recherches des lettres pontificales, et creusent avec profit ce champ pour ainsi dire inépuisable. « Rome continue, répondant à l'appel de Léon XIII, d'être le centre de ces études. Les archives sont comme une ruche inépuisable, autour de laquelle se presse une légion de travailleurs, qui rivalisent d'ardeur. »

VII

Des registres, l'éminent cardinal passe à ceux qui en avaient la direction et la garde, aux chanceliers, avec lesquels se confondirent longtemps les bibliothécaires, dont il esquisse les fonctions en réunissant tout ce que sa vaste érudition lui a fait découvrir. Ces recherches historiques s'étendent du huitième siècle au quinzième; époque où le poste et le titre de bibliothécaire de la sainte Église romaine furent confiés à des savants de renom et d'autorité, à des cardinaux protecteurs de la Vaticane.

Les bibliothécaires chanceliers avaient sous leur direction de nombreux clercs, écrivains et notaires, recrutés de tous les pays de la chrétienté. Ils formaient une école de calligraphie qui conservait les traditions. Il y avait, de plus, une école de paléographie, dont le rôle était considérable, car dans toutes les contestations il fallait en appeler aux vieilles écritures. Faute d'avoir pu déchiffrer un vieux papyrus, les moines de Bobbio perdirent leur autonomie, et cette perte prépara rapidement la ruine de la célèbre abbaye et la dispersion de sa riche bibliothèque.

Le cardinal Pitra révéla, il y a plus de trente ans, ce qu'il appelait la littérature des bulles pontificales. Il nous fait connaître toute une légion d'auteurs qui en donnèrent les règles, et dont il indique les

nombreux ouvrages manuscrits. L'*Ars dictatoria* était une science vaste et subtile avec ses dix genres de latinité curiale, dont les principaux étaient le *Gregorianus*, le *Tullianus*, *Hilarianus* et *Isidorianus*. De nos jours, on est entré dans cette voie en Allemagne et en France. Il est prouvé aujourd'hui que l'Église a sa langue à elle, qui s'est formée progressivement jusqu'au douzième siècle. Elle se trouve dans les livres officiels de la liturgie. On voit maintenant que les chefs de l'Église avaient aussi leur langue propre, qui paraît tenir tout à la fois de la prose et de la poésie. On n'est encore qu'au début de ces belles études. Il y a là tout un vaste champ à défricher. Pour le moment, le résultat pratique de cette découverte, c'est un nouveau moyen de s'assurer si les bulles sont authentiques ou fausses, à partir du douzième siècle. Il fait suite à celui que M. de Rossi a récemment découvert dans la disposition des lettres empreintes sur le plomb des bulles pontificales du septième au onzième siècle.

A côté de l'école de paléographie et du bureau de rédaction des bulles, il devait y avoir un atelier d'artistes pour les orner d'élégantes enluminures, dont on voit encore comme un reflet dans les anciens cartulaires, produits eux aussi de la chancellerie romaine. Les bulles, placées ainsi en tête des cartulaires, attestent l'action bienfaisante de la Papauté jusque sur les dernières parcelles de la propriété comme sur les plus humbles âmes. Le cardinal Pitra donne une liste des cartulaires de la bibliothèque du Vatican.

Quelques pages sont consacrées par l'éminent auteur à l'action exercée par les lettres des Papes sur l'enseignement du droit et de la théologie dans les universités, et sur les universités elles-mêmes. Elles renferment la liste des principaux docteurs en droit et en théologie avec les titres pompeux dont ils étaient décorés.

Sixte-Quint eut le premier l'idée de faire imprimer les registres des Papes des quatre siècles précédents, pour les sauver de la ruine dans laquelle avaient péri ceux des Papes jusqu'au douzième siècle. Commencé en 1586, le Bullaire n'a été achevé que de nos jours. Des bullaires particuliers furent également formés dans les différents pays ou par les ordres religieux.

Au cycle des études pontificales appartiennent aussi les diverses collections des églises particulières comme l'*Ytalia sacra*, le *Gallia christiana*, etc. ; les collections des conciles généraux et particuliers, les collections des conciles pour les divers pays. On trouve

aussi des lettres des Papes dans les collections de Bouquet, dans Rymer, dans le *Monasticon anglicanum*, dans les *Monumenta Germaniæ historica*, de Pertz; dans les *Historica Russiæ monumenta*, dont l'auteur, M. Turgeneff, exprime le désir qu'un homme studieux et laborieux évoque de la tombe les inestimables monuments d'antiquités transmis par les chefs de l'Église romaine, et en fasse jaillir une nouvelle lumière sur l'histoire des nations européennes. L'Angleterre possède dans son musée britannique vingt-huit volumes in-folio de bulles et documents pontificaux concernant l'Angleterre, copiés à Rome, il y a quelques années et encore inédits. De son côté, le gouvernement britannique envoie à la Vaticane la collection de ses papiers d'État en soixante-quatorze volumes. Bel exemple pour les gouvernements catholiques.

Arrivé au terme de sa féconde cause, l'éminent cardinal jette un regard d'ensemble sur cette admirable histoire des Papes, dont il vient d'étudier les sources vénérables. Cet empire suprême, exercé sur tous les peuples par ces missives des dictateurs de la chrétienté, avait-il eu son origine et sa raison d'être dans le consentement des nations, dans l'acceptation générale des princes, dans une sorte de plébiciste, constituant le système politico-religieux du moyen âge? « Nous avouons, ajoute le savant auteur, n'avoir rien rencontré de semblable. » Partout et toujours, en face d'un ennemi toujours le même, ils ont employé les mêmes armes, les armes surnaturelles. Il faut entendre cet appel incessant des Papes à la Toute-Puissance qui seule a pu les sauver, retentir de siècle en siècle, par leurs devises, dont l'orbe des anciennes bulles portait l'expression à tout instant sur tous les points de la chrétienté. Ces devises ont donc une valeur historique, C'est pourquoi nous avons ici celles de cinquante-cinq Papes, depuis Léon IX jusqu'à Paul V.

Les pages qui précèdent ne donnent qu'une analyse incomplète, froide, décolorée, de la première partie de ce grand et beau volume. Les érudits y trouveront indiquées ou développées à peu près toutes les notions diplomatiques, paléographiques, bibliographiques que l'étude sérieuse des lettres pontificales peut faire naître. Les historiens rencontreront à chaque pas des considérations élevées, éloquemment et chaleureusement exprimées, et verront fréquemment des horizons larges et profonds s'ouvrir à leurs regards. Le style est toujours élevé, rapide, vivant; un souffle puissant anime toutes ces savantes pages et leur donne un intérêt toujours soutenu, un attrait toujours

renaissant. Ce volume sera d'une utilité majeure pour tous ceux qui s'occupent, à un titre quelconque, de l'histoire des temps chrétiens.

La lecture de cet ouvrage, que l'on peut appeler un ouvrage initiateur, est de nature à allumer une grande ardeur dans le cœur des jeunes travailleurs, à la vue de tant de documents mis au jour. L'histoire des Papes est à peu près à refaire complètement sur bien des points, ainsi que bien des périodes de l'histoire de l'Église ; que les jeunes gens intelligents et instruits, dont le cœur bat vivement pour la science ecclésiastique, pour le Saint-Siège et pour l'Église, se mettent donc vaillamment à l'œuvre! C'est toute une moisson scientifique et littéraire qui blanchit et appelle de nombreux ouvriers, dont elle récompensera les labeurs par des gerbes riches et abondantes.

VIII

La seconde partie du volume, d'environ trois cents pages, a pour titre : *Mélanges*, et renferme un choix de pièces inédites ou très rares, concernant les Papes.

Ce sont d'abord trois catalogues inédits des Papes à ajouter à ceux qu'a publiés M. l'abbé Duchesne, dans son édition du *Liber pontificalis*, et à ceux qui se trouvent dans *les Origines de l'Église romaine*, par les Bénédictins de Solesmes. Ils sont accompagnés d'un court commentaire et suivis de la liste des soixante-douze catalogues pontificaux connus, inédits ou publiés. Ces nombreux catalogues, qui se ressemblent plus ou moins, remontent des uns aux autres, jusqu'au second siècle, à saint Irénée. Tout secs et monotones qu'ils sont, ils ont leur éloquence et proclament par leur ensemble la perpétuelle suprématie de l'Église romaine; ils rendent sensible et populaire son apostolicité doctrinale.

Reprenant et élargissant les recherches faites depuis Panvini jusqu'à Marini sur les bibliothécaires de l'Église romaine, l'éminent bibliothécaire actuel marque les époques diverses des bibliothécaires, des chanceliers, des archichanceliers, des vice-chanceliers, jusqu'à la création définitive du titre de bibliothécaire sous Léon X. Il parvient à en dresser des listes doubles de celles qui ont été publiées jusqu'à ce jour.

Les bibliothécaires avaient la garde des registres des Papes. Ceci amène le savant cardinal à compléter des notions qu'il a données sur les registres dans la première partie de son ouvrage. Il affirme,

contre M. Löwenfelf que, sauf quelques volumes additionnels, ils sont tous d'écriture contemporaine. Il ajoute : « De même que Léon XII a rétabli la charge de bibliothécaire, ce sera l'honneur de Léon XIII d'avoir institué dans le Sacré Collège une nouvelle série d'archivistes, et d'avoir ouvert au public, sous le gouvernement du savant cardinal Hergenröther, la libre jouissance des trésors accumulés par le Pontificat romain. »

Voici maintenant la liste des registres dont il ne reste qu'une mention ou des fragments. Elle commence à Gélase, et elle est suivie de l'inventaire de tous les registres avec l'indication de leurs places et des manuscrits et copies qui les renferment. Cette liste appelle celle des bullaires qui faite suite. Le cardinal ajoute : « Viennent des temps meilleurs pour l'Église de France; elle en profitera pour achever son *Gallia christiana*, et commencer un bullaire français qui, même limité aux seules pièces historiques, serait le plus beau monument national. »

La grande apologie du pape Vigile par les Bénédictins de Saint-Maur trouve ici sa place et remplit quatre-vingt-dix pages.

Le volume s'achève par un choix de lettres des Papes ou adressées aux Papes, depuis le cinquième siècle jusqu'au début du dix-septième. La plupart sont inédites et ont une importance considérable. On a déjà dit qu'il y en a soixante et une d'Innocent III et quarante et une d'Honorius III. Ces deux grands pontificats en recevront certainement de nouvelles lumières.

L'éminent cardinal Pitra achève sa Préface par les lignes suivantes, qu'il convient de transcrire ici et qu'on ne lira pas sans quelque émotion : « On n'attend pas de lui qu'après avoir loyalement servi l'Église vingt-trois ans dans le Sacré Collège, quarante-cinq ans dans l'ordre de Saint-Benoît et cinquante dans le sacerdoce, il se croie obligé de professer son orthodoxie. Cependant, comme il est bon d'être toujours prêt à rendre compte de sa foi, nous terminons par quelques paroles insérées dans les Constitutions de la Congrégation de France, approuvées pour l'abbaye de Solesmes, par le grand pape bénédictin Grégoire XVI, d'immortelle mémoire : *Romanæ Ecclesiæ decreta velut oracula veri Dei auscultat, laudans, damnans, anathematizans, reprobans quæcunque Sedes alma Petri laudat, damnat, anathematizat, atque reprobat.*

Dom Louis Lévêque, *O. S. B.*

PROTESTANTS ET CATHOLIQUES

DANS LES PAYS-BAS AU SEIZIÈME SIÈCLE

M. le baron Kervyn de Lettenhove a terminé le savant et très intéressant ouvrage qu'il a publié en six volumes sur les Protestants, nommés *Huguenots* en France, et *Gueux* dans les Pays-Bas (1). Les faits racontés embrassent vingt-cinq années du seizième siècle, de 1560 à 1585. Nous pouvons dire que, par l'abondance des documents, leur intelligente mise en œuvre, l'élévation et la multiplicité des points de vue historiques, la sagesse des jugements, l'œuvre est digne de tout éloge et, pour tout le monde, digne au moins d'attention.

Nous avons cependant prêté l'oreille et il nous a semblé qu'il s'était formé sur ce beau travail comme une conspiration du silence. Aurait-on peur de voir mises à néant des légendes, les unes allant jusqu'à la calomnie des catholiques, les autres jusqu'à l'apothéose des protestants? Les témoignages sont cependant puisés aux sources les plus authentiques, tirés des Recueils imprimés s'ils ont déjà vu le jour, exhumés des Archives s'ils sont inédits, et il y en a beaucoup; ils viennent déposer sur tel ou tel fait, sur la conduite et la pensée de tel ou tel personnage. Cette enquête véridique, impartiale, ne tourne pas, il est vrai, à l'entier honneur des protestants. Ceux qui, sur la foi de certains écrivains, s'imaginent que le protestantisme fut un premier pas vers la liberté politique et l'esprit de tolérance, pourront être un peu détrompés. Or, pour beaucoup, je le sais, un livre écrit par un catholique et favorable aux catholiques est, à l'instant même, regardé comme suspect. Les ennemis se

(1) *Les Huguenots et les Gueux*. 6 vol. in-8°, à Bruges, chez Beyaert-Storie.

taisent, c'est un calcul ; les amis se taisent aussi, ils ont peur. Ecoutez donc ! Celui qui en ferait trop l'éloge pourrait perdre le renom d'esprit modéré, dès lors pour cet indiscret plus de récompense académique et, par conséquent, plus d'avenir littéraire, car on est mal noté auprès de ceux qui distribuent les faveurs. Pour nous, qui n'attendons ni palme ni couronne et ne voudrons du moins jamais sacrifier à cette espérance la franchise de notre parole, nous ne pouvons nous résigner à nous taire et nous disons bien haut que l'œuvre de M. Kervyn de Lettenhove est des plus remarquables. Le savant historien belge n'a avancé aucune assertion au hasard : toutes, au contraire, sont appuyées sur des témoignages formels et autorisés. L'histoire des Pays-Bas, dans ses rapports continuels avec l'histoire de France, — c'est là un des points de vue nouveaux de ce travail, — reçoit ici une saisissante lumière, et l'intérêt est, à chaque instant, soutenu par de dramatiques épisodes.

Nous voudrions aujourd'hui, par un aperçu rapide sur quelques points relevés dans cet ensemble de faits et d'observations, laisser soupçonner l'importance des volumes *les Huguenots et les Gueux*. Les trois premiers ont déjà passé sous nos yeux ; nous résumerons ici les trois derniers, mais ce que nous ne pourrons pas exprimer, c'est combien l'esprit, est, à chaque instant, tenu en éveil par un détail piquant, imprévu, et combien la pensée, éclairée par le récit exact des faits, se laisse facilement aller à d'instructifs rapprochements. C'est une des jouissances de l'historien de retrouver dans le passé les luttes, les préoccupations du présent, d'y rencontrer les mêmes élans généreux pour les honorer, les mêmes actes violents ou hypocrites pour les flétrir.

I

La paix de Monsieur (6 mai 1576) avait beaucoup accordé aux huguenots. Félicité par les princes protestants, Henri III reçut, au contraire, les reproches de Philippe II. Les chanoines de Notre-Dame de Paris refusèrent de chanter le *Te Deum* d'actions de grâces, et les bourgeois ne voulurent point allumer de feux de joie.

Le roi de France n'avait point cherché cette paix : il avait même, dit-on, versé des larmes en apprenant les conditions qui lui étaient imposées, mais le faible Henri III avait cédé et, pour oublier les affaires qui l'importunaient, il s'était adonné aux goûts les plus fri-

voles pour les chiens et les perroquets. Avec ses mignons, on le voyait aux bals et aux festins, puis courir la bague, vêtu en amazone; mais « si Henri III est méprisé, dit M. Kervyn de Lettenhove, Catherine de Médicis est haïe. » Catherine avait tout conclu.

Le duc d'Alençon, ce fils favori de la reine mère, auquel elle avait fait la part si belle, se retira dans son apanage du Berry, pour y organiser sa cour. Mais ce morcellement de territoire, cette usurpation de la puissance royale, obtenue grâce aux discordes civiles et à l'appui de l'étranger, révolta les consciences, et le duc d'Alençon reçut souvent de cruels affronts. Il sera désormais le pivot des relations entre les protestants des Pays-Bas et la France, pendant cette période de dix ans que nous allons parcourir.

Le duc d'Alençon n'était pas le seul à avoir son apanage. « A mi-chemin entre Paris et Bruxelles, écrit M. Kervyn de Lettenhove, dans un pays fertile, rempli de forteresses et de villes importantes, un grand fief huguenot devait se fonder pour le prince de Condé. » Mais les Picards, peut-être encouragés en secret par Henri III, furent si résolus à se défendre et à maintenir leur religion, que le prince fut réduit à accepter, en échange des cités catholiques de Picardie, les villes huguenotes de Cognac et de Saint-Jean d'Angely.

En dehors de la dotation de Condé et de l'apanage du duc d'Alençon, on avait promis l'alliance de ce dernier prince avec Guillaume de Nassau, prince d'Orange, dit le Taciturne : les Pays-Bas, soustraits à la domination du roi d'Espagne Philippe II, devaient former le royaume du dernier fils de Catherine de Médicis, toujours ambitieuse et jalouse de procurer à tous ses enfants une couronne royale. Henri III résista bien à ce projet et déclara qu'il ne s'associerait à aucune entreprise contre les Pays-Bas, car il avait promis au roi d'Espagne de ne pas lui faire la guerre. Mais Henri III était faible, nous le savons, et l'on disait très haut : « Tout se fera sans le roi de France et on n'agira qu'après l'avoir maté. »

A la mort du gouverneur des Pays-Bas, l'excellent Requesens, qui avait succédé au duc d'Albe, le cardinal de Granvelle écrivit à Philippe II pour lui renouveler des remontrances jusque-là inutilement exprimées. « Le seul remède, dit-il, est de changer de système; il faut se concilier l'amour des populations et, pour cela, donner satisfaction à leurs griefs. » Granvelle ne cacha rien au monarque des périls de la situation, et Maximilien Vilain, seigneur de Rasseghem, zélé catholique et, en même temps, un des plus

sages défenseurs de la liberté dans les Pays-Bas, tint le même langage : en effet, dominer le pays par la force lui paraissait impossible, et il demanda, avec l'envoi d'un prince du sang comme gouverneur, l'institution d'un conseil d'État formé de gens du pays. En attendant, le conseil existant fit connaître à Philippe II les *vrais remèdes* qu'il jugeait aussi urgents qu'utiles : c'étaient la nomination d'un prince de sang comme gouverneur, la réunion des États généraux, la suppression de l'impôt du dixième et du vingtième denier, l'abolition du Conseil des troubles, enfin le renvoi des troupes espagnoles dans les villes frontières.

Le cardinal de Granvelle avait recommandé au roi, comme gouverneur, Marguerite, duchesse de Parme, ou Élisabeth d'Autriche, la veuve de Charles IX. Philippe II choisit son frère naturel, don Juan d'Autriche. « Il m'a paru très nécessaire, lui dit-il, de suivre une nouvelle voie et d'employer de nouveaux moyens. » Aussi, comme témoignage de ses intentions bienveillantes, il fit rendre aux enfants du comte d'Egmont les honneurs et les biens dont leur père avait été privé. Mais « le caractère principal de la politique espagnole, écrit M. Kervyn de Lettenhove, c'est la lenteur et l'inertie. Si la mort devait venir d'Espagne, disait un jour un vice-roi de Naples, nous serions assurés de vivre longtemps, mais quand c'était de là que devait venir la vie, il fallait aussi se résigner à mourir. » Vainement on sollicita à Madrid de nouvelles décisions sur les points en litige, rien ne vint et le conseil d'État dut écrire au roi : « Nous pouvons justement dire que la tardance et dilation des remèdes nous a fait tomber en ces termes que nous sommes perdus. »

Le mouvement de réconciliation avec Philippe II, qui tendait à se généraliser dans les esprits, inquiéta le prince d'Orange. Le Taciturne demanda que l'on fortifiât dans ses mains la dictature et, désireux de s'allier avec la France, il négocia avec Henri III ; mais ces négociations connues en Angleterre suscitèrent la colère d'Élisabeth, qui chercha à les rompre. Cependant, vingt et un députés des villes de Hollande ou membres de la noblesse, réunis à Delft, sans mandat, ne pouvant, dès lors, imprimer à leurs actes un caractère national, donnèrent au Taciturne tout pouvoir et lui permirent de réclamer l'appui du roi de France ou d'un prince français. Telle fut l'Union de Delft, longtemps célèbre dans les Annales de la Hollande : « Elle ne réalisait qu'un but, écrit M. Kervyn de Lettenhove, celui poursuivi par l'ambition du prince d'Orange, en proclamant plus

solennellement que jamais sa dictature; mais loin de lui assigner le caractère de la défense nationale, elle en faisait le marchepied des convoitises étrangères. » Le Taciturne, en effet, offrit la Hollande au duc d'Alençon; et comme la reine d'Angleterre fit entendre des menaces, Catherine de Médicis répondit pour son fils que, sans se mêler des affaires des Pays-Bas, elle avait assez de besogne en France. Guillaume fut au désespoir de ne pas trouver cet appui, et la cause des Gueux sembla alors perdue.

Dans le fond, le duc d'Alençon était hésitant : un jour, il voulait s'allier avec le Taciturne; le lendemain, il négociait avec le roi d'Espagne, et en ce moment il lui envoyait Claude du Bourg, dont la mission secrète est racontée par M. Kervyn de Lettenhove, d'après un document inédit.

En France, une partie de l'opinion était loin d'être favorable à une alliance avec le prince d'Orange, car le mouvement catholique qui avait protesté contre la paix de Monsieur, se dessinait. Les populations livrées au prince de Condé furent les premières à s'émouvoir, et la sainte Ligue s'établit pour maintenir le culte de la religion et l'obéissance au roi. Elle demandait aussi de restituer aux provinces les droits, franchises et libertés anciennes. Catholique, royaliste et libérale, comme nous dirions aujourd'hui, voilà la Ligue. Les élections aux États généraux furent le résultat du mouvement catholique; et, comme le remarque justement M. Kervyn de Lettenhove, lorsque les députés furent réunis à Blois, un seul gentilhomme éleva la voix pour plaider la cause de la Réforme, et flétrir les abus du pouvoir royal : ce fut le seigneur de Mirabeau. Sa parole resta sans écho, car l'assemblée était alors celle de la France catholique. Deux cents ans plus tard, en de nouveaux États généraux retentira encore la voix d'un Mirabeau, mais cette fois on ne retrouvera plus dans les députés le même cœur et la même fidélité.

Lorsque l'on veut s'imposer au public et rallier les esprits hésitants, on jette dans la foule un mot et ce mot a une puissance. Celui du moment, mis en circulation dans les Pays-Bas, fut celui de « patriote ». Le prince d'Orange s'intitula « patriote », ses partisans firent de même et, par contre, pour vouer leurs adversaires à la haine, ils les appelèrent des Espagnols ou des Espagnolisés, sans réfléchir qu'on pouvait tout aussi bien les appeler eux-mêmes des Allemands ou des Allemanisés, des Français ou des Francisés, car Guillaume et ses amis s'appuyaient sur les protestants d'Alle-

magne et de France. Les pamphlets exploitèrent ces mots à effet et vinrent préparer ou justifier des actes d'arbitraire.

On vit alors les états de Brabant, organe des passions populaires, s'imposer au conseil d'État, qui représentait le roi, et lui dicter sa conduite; or les états étaient à la dévotion du Taciturne, et le Taciturne s'appuyait sur le peuple des villes : ce fut là sa puissance.

Le cri de : « Mort aux Espagnols ! » retentit dans les rues de Bruxelles, suivi bientôt des cris de : « Trahison ! mort aux traîtres ! mort au conseil d'État ! » Le Taciturne ne parut pas, — il se dissimulait toujours, — mais il dirigea tout; et le baron de Hèze, fils du comte de Hornes, jeune homme de vingt ans, dont le nom était entouré de vives sympathies, fut, par lui, nommé gouverneur de la capitale. Sous la pression de la populace, on entendit, à l'assemblée des états de Brabant, déclarer traîtres à la patrie ceux qui ne voulaient pas s'unir au prince d'Orange, et dès ce jour les états furent en étroite correspondance avec le Taciturne. Par son ordre ou son inspiration, les membres de ce conseil d'État qui s'était efforcé de rendre au pays ses libertés, furent injustement arrêtés par les bourgeois soulevés à la voix du baron de Hèze, d'Henri de Bloyère, de Jacques de Glymes et autres lieutenants de Guillaume; M. Kervyn de Lettenhove le prouve pièces en main.

La ville de Gand tomba complètement au pouvoir des Gueux, qui se livrèrent au plus insolent arbitraire. Roda, le seul membre du conseil qui restât libre, protesta, et certes il avait le droit pour lui, mais « Roda, dit M. Kervyn de Lettenhove, portait un nom aussi détesté que celui de Vargas, et il semblait, à l'entendre élever la voix du haut de la citadelle d'Anvers, qu'on y eût vu le duc d'Albe remonter sur son piédestal pour menacer les populations de nouvelles rigueurs. »

Le prince d'Orange demanda la réunion des États généraux, afin de donner une consécration régulière aux succès obtenus par la violence; c'est, observe avec raison M. Kervyn de Lettenhove, l'histoire de tous les actes qui s'accomplissent par la force et qu'une apparence de légalité vient légitimer le lendemain. Le manifeste du prince, adressé, à cette occasion, aux États de Brabant, fut un chef-d'œuvre d'hypocrisie. A en croire ses paroles, il était désintéressé et sincère. S'il avait agi, c'était pour le service du roi d'Espagne; la religion catholique! mais il la respectait; les troubles! mais il les déplorait et les mettait sur le compte d'ambitieux nova-

teurs. Son seul but était de rendre au pays sa liberté et de « redresser les affaires en tel estat, que Dieu fut servy, le roy obey et le pays redressé en son ancien repos, honneur et prospérité. » L'historien des *Huguenots et des Gueux* démasque, avec une grande abondance de preuves, la perfide fausseté de ce langage : les documents sont, sur ce point, nombreux et écrasants.

Cependant les États généraux se rassemblèrent à Bruxelles (25 septembre 1576), dans l'unique but, dirent-ils, de rétablir les affaires dans le même état que sous Charles-Quint; ils voulaient que la religion catholique seule eût un culte public, et ils appelaient, comme médiateurs, la duchesse de Parme et le Pape. C'est en conciliant le maintien de la religion catholique et la fidélité au roi que les députés voulaient, disaient-ils, reprendre les négociations interrompues à Bréda. Mais tandis que, pour tromper, ils parlaient de fidélité à Philippe II, neuf d'entre eux entraient en conférence avec neuf agents du prince d'Orange, car il fallait se hâter. N'avait-on pas à craindre l'arrivée de don Juan? Sa venue était redoutée et il fallait presser les solutions.

Obéissant à cette pensée, les négociations furent reprises entre le Taciturne et le duc d'Alençon, et des relations fréquentes s'établirent entre eux. Sous l'action de Mondoucet, ambassadeur d'Henri III à Bruxelles, le comte d'Egmont, le comte de Lalaing, le marquis d'Havré, de la maison de Croy, s'unirent pour chasser les Espagnols et appeler à leur aide le prince français. Ils assiégèrent le château d'Anvers, mais ils furent battus, et les Espagnols victorieux pillèrent la ville. Alors les États généraux signèrent la pacification de Gand, c'est-à-dire l'engagement, tout en maintenant la religion catholique, de s'unir pour avoir la paix et hâter l'expulsion des soldats espagnols.

II

Don Juan, fils de Charles-Quint et de Barbes Blomberg, arriva dans les Pays-Bas le 7 novembre 1576. D'un beau visage, distingué de manières, ayant tout ce qui peut séduire et charmer, il apportait un changement de politique. Le vainqueur de Lépante allait-il devenir le pacificateur des Pays-Bas? Il avait sauvé la chrétienté des Turcs, allait-il sauver des protestants les provinces des Pays-Bas?

Le seigneur de Naves, au nom des catholiques, lui exposa la situation des provinces ; grâce à l'ascendant qu'exerçait don Juan,

la paix semblait assurée, mais le Taciturne avait tout prévu. Il écrivit aux États généraux de ne point traiter avec le prince tant que les Espagnols seraient dans le pays. Puis il redoubla ses intrigues, et un mouvement éclata aux cris de : mort aux Espagnols ! Sous la pression du mouvement populaire, les États généraux appelèrent le prince d'Orange « pour donner ordre à tout, » et lorsque le seigneur de Rasseghem arriva d'Espagne, porteur des concessions de Philippe II, on lui répondit qu'il était trop tard. Don Juan voulait la paix, Guillaume voulait la guerre, remarque M. Motley lui-même, si partial pour la réforme, et les Gueux firent la guerre, c'est-à-dire recommencèrent à chasser les prêtres, à profaner les églises et à les piller, supprimant par la force le culte dont l'exercice exclusif était cependant garanti par les traités. « Le Taciturne, écrit justement M. Kervyn de Lettenhove, déchira ainsi de ses propres mains la pacification de Gand. »

Il appela de nouveau le duc d'Alençon, en apparence pour lui offrir un trône, au fond pour qu'il l'aidât seulement à dominer les catholiques en chassant les Espagnols. Il se hâtait d'autant plus que don Juan était là.

Don Juan protesta contre ces menées et ces violences : « Ils oublient Dieu et le roi ! » s'écria-t-il avec douleur dans sa franchise de soldat, mais il dut promettre d'éloigner les Espagnols comme le réclamaient les états généraux, et il s'engagea à respecter les privilèges des habitants des Pays-Bas, si, de leur côté, les habitants respectaient la religion catholique et continuaient d'obéir au roi. « Nous scellerons cet engagement de notre sang », répondirent les députés des états. Paroles hypocrites prononcées pour endormir le représentant de Philippe II.

Don Juan donna aussitôt aux capitaines espagnols l'ordre de sortir du pays ; mais le prince d'Orange, après avoir obtenu ce premier succès, en voulut un autre et irrité d'apprendre l'heureux résultat des efforts du seigneur de Rasseghem pour rallier au roi les défenseurs de la liberté, il écrivit aux états généraux de se méfier du prince, « car en lui, disait-il, ils retrouveront un duc d'Albe. » Aussi il recommanda de le combattre par tous les moyens et fit circuler des lettres fausses pour incriminer le roi. La déchéance de Philippe II était ainsi implicitement proposée.

Don Juan vit alors ses tentatives de conciliation repoussées par les états, fidèles exécuteurs des ordres du prince d'Orange, et un

amer découragement s'empara de son âme. « Plutôt que de céder honteusement, disait-il, il aimerait mieux rendre le dernier souffle sur un champ de bataille, en défendant son Dieu et son roi. N'appartient-il pas aux glorieux capitaines de se faire un linceul de leur drapeau? » (2 janvier 1577).

Le duc d'Alençon n'avait pas hésité à répondre aux avances du Taciturne. Il joua aussitôt le jeu de son allié, engagea les états à s'éloigner de don Juan, et exhorta les peuples à avoir confiance dans le prince d'Orange. Il promit de les appuyer pour expulser les Espagnols, et ses agents allèrent jusqu'à compromettre Henri III et le duc de Guise, en promettant la neutralité de ce dernier et l'appui du roi. Aussi lorsque l'ambassadeur d'Espagne eut fait entendre des plaintes, Catherine de Médicis dut déclarer à son fils qu'il ne pouvait se mêler des affaires des Pays-Bas, mais devait, au contraire, servir Philippe II. Paroles de diplomate, qui n'arrêtèrent rien, car, au nom du duc d'Alençon, d'Aubigny promit aux états généraux l'assistance de son maître.

La reine d'Angleterre cherchait à écarter à la fois les Français et les Espagnols pour conquérir seule l'influence auprès du Taciturne. Elle fit rompre par les états la négociation entamée avec le duc d'Alençon, et les états signèrent, avec le conseil d'Etat, l'Union dite de Bruxelles (9 janvier 1577), dont le but était l'expulsion des Espagnols, la conservation de la Foi catholique et l'obéissance au roi d'Espagne, avec cette clause que, en Hollande, Guillaume serait le stathouder du roi et son capitaine général. Ainsi l'Union de Bruxelles tendait à fortifier l'influence du prince d'Orange, en lui créant, dans le Nord des Pays-Bas, une position quasi indépendante. « Le seul homme, écrit M. Kervyn de Lettenhove, qui, depuis la mort de Viglius, luttait énergiquement contre le prince d'Orange, en restant à la fois fidèle à la religion et aux libertés de son pays, Maximilien Vilain, baron de Rasseghem, refusa de signer l'Union de Bruxelles. » On l'arrêta, et son arrestation ouvrit les yeux aux deux frères Croy, le duc d'Arschot et le marquis d'Havré. Après avoir obtenu la liberté de Rasseghem ils se séparèrent du Taciturne pour se rapprocher de don Juan. Mais les agents de Guillaume d'Orange firent de nouveau agir les grands moyens, c'est-à-dire qu'ils provoquèrent à Bruxelles un mouvement populaire en faveur de Guillaume, celui-ci laissa faire et déclara alors qu'il « s'était dédié au service de la patrie; » puis, pour rallier des adhérents en calmant les

défiances, il promit de ne rien innover contre la religion catholique.

Pendant ce temps, don Juan, malgré son dépit et sa colère, consentait aux demandes des États. Le Taciturne, furieux de voir se nouer un accord qu'il espérait empêcher, redoubla ses efforts pour le rompre; mais les États, tout en décidant que le prince d'Orange serait requis de donner son avis avant la finale résolution de la paix, signèrent le traité avec don Juan, bien que les conditions humiliantes qui y étaient stipulées, l'amnistie générale, la ratification de la pacification de Gand, et surtout le renvoi des soldats espagnols firent bondir le cœur du fils de Charles-Quint. Tel fut « l'édit perpétuel de Marche », ainsi appelé parce que don Juan le signa dans cette ville. Celui-ci le trouva dur, mais les bourgeois de Bruxelles l'estimant trop favorable pour la cause royale, l'appelèrent la paix des prêtres. Aussi, résolus à n'en point tenir compte, ils écrivirent au Taciturne qu'il leur restait quelque « chose à faire ». — « On s'est fort hasté à conclure ladite paix », dit Guillaume; quant à don Juan, il supplia Philippe II de le rappeler des Pays-Bas. « Je n'entends rien au gouvernement », lui écrivait-il, et cependant son influence était grande; à Louvain, comme à Bruxelles, il gagnait tous les cœurs. Un complot tramé par deux officiers du duc d'Alençon, d'accord avec le Taciturne, pour tuer ou enlever don Juan, fut heureusement découvert. On en a nié l'existence, mais elle est ici prouvée. Pour mettre un terme aux intrigues, don Juan demanda le rappel de Mondoucet, l'ambassadeur du roi de France, qui, depuis cinq ans, excitait tous les complots. Henri III le fit revenir, mais Mondoucet resta le conseiller du duc d'Alençon.

Les agents de Guillaume d'Orange, Marnix entre autres, réveillèrent toutes les méfiances contre le représentant du roi, et les ministres dans les prêches se montrèrent astucieux et perfides. C'est ainsi qu'on sème les idées pour armer les bras.

Le péril, en effet, semblait être grand pour les protestants. Henri III s'était réconcilié avec son frère (nov. 1576), et le duc d'Alençon était nommé chef de la ligue catholique. Les huguenots qui avaient tant réclamé la réunion des états généraux ne reconnurent pas les états de Blois; pour résister au roi et aux catholiques, ils réclamèrent l'appui des Anglais et des Allemands; une ligue des princes protestants fut signée à Magdebourg (10 janvier 1577). « Henri III, dit M. Kervyn de Lettenhove, ne pouvait répondre à ce défi qu'en tirant lui-même l'épée. » Il réunit ses compagnies d'or-

donnances, et c'est là ce qui jetait l'épouvante parmi les huguenots de France et les gueux des Pays-Bas.

Ici, M. Kervyn de Littenhove ouvre, pour ainsi dire, une parenthèse afin de narrer un épisode, extrêmement attachant, dans l'histoire de l'infortunée reine Marie-Stuart, je veux dire la démarche de Marie Stuart vis-à-vis de la mère de don Juan et le projet de mariage entre elle et le fils de Charles-Quint. Toutes ces pages se lisent avec une mélancolique curiosité.

Malgré ses répugnances, don Juan, désireux de pacifier le pays, chercha à négocier avec le prince d'Orange, car de lui dépendait alors le rétablissement de la paix, le maintien de la religion catholique et la conservation de l'autorité du roi. Autorisé par Philippe II, il traita d'abord par l'entremise du docteur Leoninus, et ensuite des conférences s'ouvrirent, à Gertruidenberg, entre ses représentants et ceux du Taciturne. Là éclatèrent les grandes exigences de ce dernier, là se découvrit son hypocrisie; don Juan désolé eut recours à la reine d'Angleterre Élisabeth, mais il l'avait irritée par ses projets de mariage avec Marie Stuart; et, peu secondé, « il sentit, comme dit M. Kervyn de Lettenhove, trembler sous ses pieds le sol miné à la fois par les intrigues du prince d'Orange et celles de la reine d'Angleterre. » Un nouveau complot fut formé contre don Juan par le baron de Hèze, et les insultes des « bons patriotes » le forcèrent à sortir de Bruxelles. Il se retira à Namur.

Philippe II chargea alors le cardinal de Granvelle de demander à la duchesse Marguerite de Parme de reprendre le gouvernement des Pays-Bas. Le duchesse y consentit et pria Granvelle de l'accompagner, mais bientôt Philippe II abandonna ce projet.

Guillaume d'Orange cherchait alors l'appui d'Henri III et dictait aux états ce qu'ils avaient à faire. Il envoyait soulever Bruxelles; et « ceux qui appartenaient au prince d'Orange, écrit un contemporain, estoient recognus les vrais patriotes ou amis du peuple ». Ici, dit M. Kervyn de Lettenhove, « nous nous retrouvons devant l'enseignement de toutes les époques de troubles. Les majorités qui ne savent point se défendre sont écrasées par les minorités turbulentes. » On ne peut mieux dire, et la physionomie des révolutionnaires *patriotes* est tracée de main de maître. Il n'y a pas là un effet d'imagination, il y a une traduction fidèle des faits, et un résumé exact du sentiment des contemporains.

La conséquence du mouvement populaire qui avait éclaté à

Bruxelles fut d'y appeler le prince d'Orange ; mais au moment même où celui-ci allait y arriver, les États, pour tout briser, envoyèrent porter à don Juan leurs dernières exigences : c'était la restitution de Namur, le licenciement des troupes et son départ pour Luxembourg. Don Juan fut désespéré : « Plût au ciel, écrivait-il à Philippe II, que, sans manquer à ma conscience et à l'honneur, il me fût permis de me briser la tête contre un mur ou de me jeter dans un précipice. Je le ferais assurément plutôt que de tout perdre si honteusement par l'indifférence de Votre Majesté. »

Cependant il accepta ces propositions, car il était « dans son rôle, comme dit M. Kervyn de Lettenhove, de céder et de céder toujours ».

Guillaume d'Orange comprit le danger où cette acceptation pouvait le jeter, et il marcha de l'avant. Le 23 septembre 1577, il entra à Bruxelles, environné par la foule, et dans son cortège on voyait le duc d'Arschot, toujours faible, lui aussi ! Sur une inscription, on lisait : « Vive notre hôte, le prince d'Orange, restaurateur et défenseur de la liberté de la patrie ! » — « Il faut, disaient alors les patriotes, que l'on déclare le prince d'Orange gouverneur général des Pays-Bas », et comme les membres ecclésiastiques des États s'opposaient à cette mesure, les Bruxellois annoncèrent que « s'ils continuaient à se montrer hostiles au Taciturne, ils les prendraient par le corps, les précipiteraient du haut de la maison de ville et les assommeraient » C'étaient les procédés de ces « bons patriotes. »

Une fois dans la capitale, Guillaume fit rompre les négociations avec don Juan. En vain, le courageux seigneur de Rasseghem adressa au Taciturne une lettre pour l'exhorter à ne compromettre, ni l'union des États, ni la paix du pays ; les États, dociles aux ordres du prince d'Orange, déclarèrent à don Juan qu'ils ne le reconnaissaient plus pour gouverneur, et appelèrent l'archiduc Mathias, troisième fils de l'empereur Maximilien, pour « entendre, au nom du roy, au gouvernement du pays. » Mathias y consentit. C'était l'homme du Taciturne : « Il ne manquait à nos malheurs, écrivit Granvelle, que la division dans la maison royale. » Le duc d'Arschot proposa donc de nommer l'archiduc Mathias gouverneur des Pays-Bas, tandis que les *patriotes* demandèrent aux États de Brabant de nommer le Taciturne *rewaert*, c'est-à-dire gouverneur particulier de la province. Pour appuyer leurs pétitions, les *patriotes* envahirent la salle des réunions, et ce jour-là encore le droit dut céder à la force.

Les États reçurent le Taciturne comme *rewaert*, et « après quelque feint semblant de refus à l'accoustumée, » Guillaume se fit reconnaître en ses fonctions. A Gand comme à Bruxelles, il fut le complice de la démagogie triomphante. A Gand, le chef de la révolution, le seigneur de Ryhove et Jean d'Hembyze, issu de la chevaleresque maison de Trazégnies, appelèrent le peuple aux armes, arrêtèrent le duc d'Arschot, qui s'était opposé à l'élection de Guillaume, le seigneur de Rasseghem, le seigneur de Sweveghem, l'évêque d'Ypres et d'autres dévoués serviteurs du pays. (1er novembre 1577). « La ville de Gand, selon l'expression de M. Kervyn de Lettenhove, eut, comme Bruxelles, son comité de salut public. »

Cependant le duc Mathias était déjà arrivé à Anvers. Le Taciturne rédigea un programme pour le faire adopter au nouveau venu, car ne pouvant encore se passer de lui, il cherchait à le dominer. Quant à don Juan, il brûlait de tirer l'épée ; les Guises pouvaient l'appuyer, et tandis que le duc d'Alençon acceptait à la Fère les propositions du catholique seigneur de Montigny qui lui offrait le gouvernement du Haynaut et de l'Artois, les envoyés de don Juan et des États généraux allèrent trouver Henri III.

Des mouvements populaires éclatèrent à Bruxelles, et le prince d'Orange fit nommer un nouveau conseil d'État. Les députés délibérèrent au bruit des clameurs, et l'archiduc Mathias se montra toujours, selon le mot d'un ambassadeur espagnol, le greffier du prince d'Orange.

Les États, inspirés par le Taciturne, réclamèrent l'appui de la reine d'Angleterre, et s'adressèrent en même temps au duc d'Alençon pour le détacher de son alliance avec les catholiques. Don Juan, de son côté, rejoint par Alexandre Farnèse, se prépara à combattre, et le 31 janvier 1578, il défit, à Gembloux, l'armée des États. Le Taciturne ne se montra pas plus sur ce champ de bataille qu'il ne l'avait fait à la bataille de Moncontour. Au lieu de défendre Bruxelles, il s'était retiré à Anvers ; heureusement pour lui, le comte de Boussu protégea la capitale, mais don Juan prit Tirlemont, Louvain, Nivelles.

III

Henri III ne voulait pas l'intervention dans les Pays-Bas, mais son frère, le duc d'Alençon la désirait, aussi le prince s'enfuit à Angers pour reprendre librement les négociations précédentes avec les

États. Lord Staffort vint d'Angleterre en France pour combattre les projets du duc, qui envoya alors un de ses officiers, Bacqueville, dire à la reine, afin de la désarmer, qu'il se laissera guider par ses conseils. On parla aussi plus que jamais de son mariage. Retenu en vain par Catherine de Médicis qui voulait créer pour lui une principauté à Saluces, le duc d'Alençon sortit de France et alla à Mons, où il s'appuya sur le comte de Lalaing et le seigneur de la Motte, chef des catholiques « Malcontents. » Mais ce dernier répondit fièrement qu'il combattrait le duc d'Alençon comme le prince d'Orange. Bellièvre, le secrétaire d'État du roi de France, se rendit alors dans les Pays-Bas pour chercher à dissuader le duc de poursuivre son projet. — Il est trop tard, lui répliqua le prince, qui se rapprocha visiblement du prince d'Orange. Un accord entre eux fut conclu, et le duc d'Alençon, réunissant son armée, publia, le 9 septembre 1578, un défi à don Juan. C'était la déclaration de guerre. Il prit trois petites places : Binche, Havré, Soignies, puis s'arrêta.

Pendant ce temps, Gand et toute la Flandre était en proie à l'anarchie : on y pillait les églises et on brûlait vifs des religieux. Le duc Mathias, avec lequel le Taciturne était en très bons rapports, avait publié une paix de religion, c'est-à-dire la permission d'exercer le culte catholique et d'encourager la propagation des doctrines de la Réforme. Aussi malgré cette paix et par une application logique des doctrines anarchiques, les désordres continuèrent, les Gueux s'acharnèrent après les églises sans respecter davantage les autres monuments du passé, même le tombeau d'Arteveld. Les magistrats impuissants laissaient faire : on avait, il est vrai, chassé de leurs sièges, les hommes les plus honorables. Enfin un synode, réuni à Gand par les soins des Gueux (3 novembre 1578), décida qu'il fallait étouffer l'Église romaine. C'était toujours le but à atteindre.

La révolution triomphait : pour comble de malheur, des hostilités éclatèrent entre les Wallons et les Flamands, mais surtout don Juan, dont la victorieuse épée eût pu sauver les débris de l'ordre social, mourut à trente-deux ans, au camp de Bruges, enlevé par le typhus dont il avait pris le germe, en visitant ses soldats malades (1er octobre 1578). Il avait remis le commandement au prince de Parme, Alexandre Farnèse.

Le duc d'Alençon était retourné en France aussi soudainement qu'il en était venu (27 janvier 1579). Il protesta de son amitié pour le prince d'Orange, et celui-ci répondit qu' « il était fort marry de

ce départ, mais que son pouvoir sera toujours employé pour rendre très humble et très affectionné service à Son Altesse ».

Le Taciturne était toujours maître de la situation, mais le duc Casimir, que lui opposait un parti violent, se rendit à Gand, puis en Angleterre, où Élisabeth, pour ne pas rompre les liens qui l'attachaient à l'Allemagne, le reçut avec honneur.

Le prince de Parme, devenu par la mort de don Juan le représentant de Philippe II dans les Pays-Bas, ne fut pas inférieur à sa tache.

Philippe II, presque découragé, conseillait à la fin la clémence et l'oubli du passé. « Sire, répondit Farnèse, rien de mieux que d'user de toutes voies de douceur, mais il faut pouvoir y joindre la force, car le prince d'Orange jouit plus que jamais de crédit. Il faut une bonne guerre ou accommoder les choses. »

Le moment pouvait être favorable, car on commençait à murmurer contre les usurpations du Taciturne. Ne méconnaissait-il pas l'autorité du conseil d'État par son arrière-conseil composé de Marnix, de Duplessis-Mornay, de Villiers et autres ardents sectaires? Il semblait agir seul et, comme dit un pamphlet, « on était fatigué de tant de bourdes et de tant de mensonges pour établir sa tyrannique et insupportable domination. » La presse, on le sait, était alors puissante, et le Taciturne savait manier l'arme nouvelle. Dans les écrits inspirés par lui, on retrouve, dit M. Kervyn de Lettenhove, le langage sinistre des tribuns qu'à diverses époques la Révolution a enrôlés sous son drapeau. Les mêmes mots se retrouvent à toutes les périodes révolutionnaires et sont l'écho des mêmes passions.

« C'est ainsi qu'au-dessus des États généraux, au-dessus même du prince d'Orange, se fondera la république des ministres de la réforme et des sectaires. Jean de Nassau en est le précurseur. » Plus protestant que son frère Guillaume et en dissentiment avec lui, il l'avait vu avec indignation s'allier avec le duc d'Alençon, un catholique, dont le nom était inscrit sur les registres de la Ligue! Jean de Nassau voulait donc former entre les partisans les plus zélés de la Réforme une alliance dirigée contre les États généraux, l'archiduc Mathias, le duc d'Alençon, le roi de France et l'Empereur. Le duc Casimir, opposé, nous l'avons dit, au prince d'Orange par les exaltés de Gand, soutenait Jean de Nassau, applaudissait à son œuvre, et sous leur commune inspiration une Union des provinces septentrionales fut signée à Utrecht, le 23 janvier 1579. Les *bons patriotes* violaient ainsi la pacification de Gand et recommençaient

le régime de persécution contre les catholiques tant de fois déjà appliqué; on ne recula devant aucune violence ni contre les monuments ni contre les personnes, et le seigneur d'Hembyze, maître à Gand, salua, avec enthousiasme, l'Union d'Utrecht. Œuvre de ministres isolés, cette convention rencontra d'abord de faibles sympathies, mais elle deviendra un jour la base de la république de ces provinces unies qui sera, au dix-septième siècle, le frein des ambitions européennes.

Vis-à-vis l'Union d'Utrecht se plaça l'Union d'Arras, le mouvement catholique fut à côté du mouvement protestant.

Les états de Hainaut en avaient pris l'initiative par leurs demandes aux états d'Artois de s'allier contre les sectaires. Dès le mois d'avril 1578, le seigneur de la Motte avait donné le signal de la résistance. Le 6 janvier 1579, les états de Hainaut et d'Artois déclarèrent s'unir pour le maintien de la pacification de Gand, pour la conservation de la Foi catholique, de l'obéissance du roi et des privilèges du pays.

Le prince d'Orange pressentit encore une fois le danger et chercha à faire échouer ce mouvement vers la paix, en donnant satisfaction, dans une certaine mesure, à l'opinion. Ainsi il alla à Gand pour faire agréer les réclamations des catholiques au sujet du rétablissement de leur culte, mais à son entrée dans la ville il eut à côté de lui le duc Casimir, au-devant de lui les seigneurs de Ryhove et d'Hembyze, auxquels il sut adresser des paroles flatteuses. « Ces paroles, dit M. Kervyn de Lettenhove, lui coûtaient peu pour ceux qu'il méprisait. » La convention de Commines, signée le 9 janvier 1579, entre Guillaume et le chef des Malcontents, fit droit aux réclamations des seigneurs de Hèze et de Montigny, des députés de Bruges, d'Ypres, etc... Mais à peine les prêtres, confiants en cette convention, eurent-ils reparu dans quelques églises, que les cris : « Mort à l'antéchrist! » se firent entendre; les autels relevés furent de nouveau brisés; la populace, pervertie par les déclamations des sectaires, réclama le sang du prêtre et le bien du riche. La convention de Commines fut ainsi déchirée.

Ces actes violents et injustes amenèrent une transformation dans le parti des Malcontents. Le baron de Montigny vit son chef, le seigneur de la Motte, et le 6 avril, il signa en sa présence une déclaration pour remettre, en l'obéissance de Philippe II, les troupes et les places qu'il occupait, à la condition d'en éloigner les Espagnols.

C'était la paix assurée avec le maintien des libertés du pays, car

Philippe II annonçait alors son intention de faire droit à toutes les demandes envoyées des Pays-Bas. Ne faut-il pas, disait-on, savoir céder pour le service de Dieu et du roi? Aussi Philippe autorisa Farnèse à confirmer la pacification de Gand. « Ce qui importe le plus, écrivait-il, c'est de rétablir la religion, » et il se dit prêt à respecter toutes les libertés, en accordant l'amnistie pour le passé.

Le prince de Parme multiplia ses efforts pour consolider cette réconciliation entre le suzerain et les sujets. Un traité signé à cet effet, à Saint-Waast d'Arras, par les députés des états du Hainaut et de l'Artois, stipula le maintien de la religion catholique et de la souveraineté du roi, la ratification de tous les privilèges, la confirmation de la pacification de Gand et de l'Union de Bruxelles, le départ des soldats étrangers et la formation d'une armée nationale. « Nous sommes, disaient alors les états de Hainaut aux échevins de Malines, fidèles à l'honneur de Dieu, et à l'obéissance due à notre prince naturel. »

Si le pacte signé à Utrecht fut la base de la république des provinces unies, la réconciliation des provinces wallones, à Saint-Waast, ne devait pas laisser moins de traces dans l'histoire, car elle prépara cette célèbre période marquée par le gouvernement d'Albert et d'Isabelle.

IV

Le duc d'Alençon avait cessé ses intrigues aux Pays-Bas, mais c'était pour prendre une part plus active à celles dont la France était le théâtre.

La guerre des Pays-Bas n'était, au surplus, qu'une étape pour le duc Casimir. Son but était d'intervenir en France sous les auspices de la reine d'Angleterre, et le duc d'Alençon se présentait naturellement comme le trait d'union entre les protestants des Pays-Bas et les protestants de France. En Auvergne, en Dauphiné, etc., l'agitation excitée par les ministres calvinistes présenta alors un caractère particulièrement révolutionnaire; on réclama la suppression de la royauté et de la noblesse et, par opposition à la sainte Ligue, on appela l'union des protestants la ligue de l'Égalité. Mais Catherine de Médicis, en traitant à Nérac avec le roi de Navarre, étouffa l'insurrection huguenote; et le duc d'Alençon, prêt à se mettre à la tête des rebelles, fut forcé de se réconcilier avec le roi son frère

(16 mars 1579). Comme passe-temps, ce prince frivole écrivit des lettres d'amour à la reine d'Angleterre, et ce côté intime de ses relations avec Élisabeth est des plus curieux. M. Kervyn de Lettenhove l'a raconté d'après les documents conservés aux Archives de Hasfield, ce château seigneurial des Cecil, nom patrimonial du marquis actuel de Salisbury. Le duc d'Alençon envoya en Angleterre Jean de Simier, baron de Saint-Marc, pour préparer les voies. Henri III et Catherine de Médicis écrivirent à Élisabeth pour appuyer les vœux du duc, et un projet de contrat de mariage fut même rédigé le 16 juin 1579. Le prince éleva ses prétentions à mesure qu'il se crut certain de voir ses démarches agréées, et enfin une lettre d'Élisabeth l'appela en Angleterre : il y courut et fut reçu très intimement; dix jours après, il repartit pour la France; l'amour l'avait conduit, l'ambition le rappela, car, ses amis ayant formé un complot pour enlever Henri III, et le monarque prévenu ayant fait tuer Bussy, l'un des mignons du duc son frère, celui-ci voulut imposer par sa présence.

A ce moment, l'empereur Rodolphe II offrit sa médiation à Philippe II, qui accepta d'ouvrir à Cologne des conférences où le Pape se ferait représenter. Les États généraux choisirent des députés, en leur donnant pouvoirs pour « moyenner une générale et finale paix avec Sa Majesté Catholique. » Philippe II voulait le maintien de la religion catholique, était prêt à faire des concessions dans le gouvernement civil, tout en exigeant que le prince d'Orange quittât le pays ainsi que l'archiduc Mathias. Il offrait alors de prendre pour gouverneur l'archiduc Ferdinand. Mais comment faire renoncer la Hollande et la Zélande à la religion réformée, et comment persuader au prince d'Orange de s'en aller? Là était la difficulté. « Les catholiques firent des processions pour demander à Dieu le succès de la conférence et le rétablissement de la paix, mais aux vœux qui montaient vers le ciel pour le rétablissement de l'ancienne prospérité du pays, dit M. Kervyn de Lettenhove, répondaient les blasphèmes des sectaires. Il fallait ranimer les discordes civiles pour éloigner la paix, renouveler la terreur pour étouffer les aspirations presque générales vers le repos. Tel fut le langage des passions, mais c'était aussi à l'heure où nous sommes arrivés, celui des intérêts du Taciturne. » Les sectaires attaquèrent donc, les armes à la main, la procession catholique et, deux cents prêtres furent jetés en prison. Guillaume voulut aussi faire arrêter le comte d'Egmont; mais celui-ci, à la tête de ses

soldats, se retrancha sur la place du marché où avait coulé le sang de son père, puis parvint à sortir de la ville. La populace triompha, et les sectaires de Gand livrèrent aux flammes le manoir du vainqueur de Saint-Quentin et de Gravelines, à côté de la chapelle où reposait son cercueil. A Malines, les soldats assaillirent également les prêtres, mais les bourgeois intervinrent pour apaiser les troubles. Cependant les hommes de bien ne se laissèrent pas décourager : le 8 mai, les conférences s'ouvrirent à Cologne et les propositions des états furent exposées : c'étaient l'amnistie, la ratification de ce qu'avait fait l'archiduc Mathias, le maintien de la paix de religion partout où elle avait été acceptée, la collation des charges aux habitants du pays. — « Ce sont des propositions infâmes », s'écria le duc de Terra-Nuova, et les envoyés de l'Empereur dirent aux États que leur « langage était hors de raison. » Ceux-ci exigèrent qu'on n'éloignât pas le prince d'Orange et qu'on maintînt l'archiduc Mathias. Le Taciturne engagea les États à persévérer dans leurs réclamations et à se conformer à l'avis de ceux d'Utrecht, puis comme la majorité aurait voulu négocier pour arriver à s'entendre avec le roi, le prince d'Orange, d'accord avec ceux de l'Union d'Utrecht, introduisit « le recours aux principaux », c'est-à-dire « la ratification des résolutions des mandataires par les mandants eux-mêmes ».

Cependant le besoin de la paix se faisait tellement sentir que partout, à Mons, à Tournay, etc., on était disposé à la conclure. Les états de Flandre ne demandaient qu'à entrer dans cette voie. Les députés de la Hollande, de la Zélande, de la Frise, donnaient leur approbation, et les magistrats d'Anvers eux-mêmes, tout en déclarant qu'ils ne pouvaient agir seuls, exprimèrent le désir de « rentrer sous l'heureux gouvernement de Sa Majesté, afin que le pays pût ainsi retourner à sa fleur et prospérité ancienne. »

Mais ce n'était pas le compte des sectaires, et ils proclamèrent « ennemis du pays » ceux qui, comme les bourgeois de Lille, approuvaient de traiter avec le roi. A Gand, on distribua de l'argent à tous ceux qui refusaient, et, « cette fois encore, dit M. Kervyn de Lettenhove, le mensonge entrera le front haut dans l'histoire. Le Taciturne écrira dans son Apologie : « Le peuple « a été consulté et le peuple unanimement a rejeté les conditions. » Ce qui est un mensonge, car « si la paix n'a pas été conclue, écrit l'ambassadeur de Florence, c'est à l'instigation du prince d'Orange. »

Alexandre Farnèse, qui venait de prendre Maestricht, offrit à toutes les villes l'oubli du passé, l'exclusion des garnisons et le maintien des privilèges. Guillaume y répondit par un véhément manifeste contre les Malcontents ou ceux qui voulaient négocier avec Philippe II, mais la haute noblesse et le comte d'Egmont, en tête, se réconcilia avec le monarque. « Philippe II, dit ici justement M. Kervyn de Lettenhove, ne pouvait-il, à cette occasion, adresser quelques lignes au fils dont il avait tué le père? »

Le Taciturne, sur le point d'être forcé de se rendre, s'était secrètement adressé au duc de Terra-Nuova pour traiter; à présent, il lui déclarait qu'il ne savait de quoi il avait été question et qu'il ne se séparerait pas des états. La reprise de ses relations avec le duc d'Alençon donne l'explication de paroles et d'actes contradictoires. Ces relations offrent deux périodes distinctes : une première, où les états ne traitèrent avec lui que dans l'éventualité de la rupture des conférences de Cologne; une seconde, où le prince d'Orange se rapprocha du prince français, malgré les états qui désiraient une réconciliation avec l'Espagne.

Pour empêcher cette réconciliation, les sectaires déployèrent toutes leurs ardeurs et montrèrent leur intolérance accoutumée; ainsi, ils firent jurer aux maîtres d'école de n'enseigner que la doctrine de la Réforme, et aux sages-femmes de ne pas conférer le baptême en dehors du rite nouveau. Le seigneur d'Hembyze et son ami Dathenus, pour faire de Gand le centre de la révolution, déclarèrent bourgeois de cette ville tous ceux qui avaient souffert pour la cause de la Réforme (15 mai 1579). Là, depuis longtemps, on ne voulait plus de Philippe II, et le Taciturne y était à présent traité comme un modéré. Les partisans d'Hembyze l'insultaient et l'appelaient un traître; les partisans de Guillaume se vengeaient en nommant le seigneur d'Hembyze un séditieux et un mutin. Hembyze dut quitter Gand, et il se retira chez le duc Casimir.

Le prince d'Orange dominait donc dans la Flandre. « Sa politique, dit M. Kervyn de Lettenhove, fut de se fortifier dans les villes sous le prétexte de défendre leurs privilèges, » mais l'argent lui manqua, et alors, pour en avoir il confisqua les biens du clergé, des hôpitaux, des nobles. A Bruges, ville si catholique, on le vit installer des magistrats protestants pour mieux pervertir la population.

Le 23 septembre 1579, les états de Hollande autorisèrent le prince d'Orange à accepter le gouvernement de la Flandre, à la con-

dition qu'il résidât au moins trois mois en Hollande; mais au-dessus des États génér aux etdu conseil d'État, le prince voulait établir un conseil supérieur dont il serait l'âme; et s'il recherchait l'alliance du duc d'Alençon, c'était aussi pour le diriger. Sur sa proposition, les états rédigèrent un projet de traité, et des députés, Marnix à leur tête, partirent pour trouver le duc au Plessis-les-Tours. « Si je ne m'abuse, dit Marnix, icy gist nostre délivrance. »

Les pourparlers s'engagèrent : enfin, au bout de neuf jours, tout fut accordé (septembre 1580); le duc d'Alençon promit au prince d'Orange de lui accorder comme récompense la principauté de la Hollande, de la Zélande et d'Utrecht, concession renouvelée à Bordeaux, le 23 janvier 1581. Par le traité de Bordeaux, le duc d'Alençon devint souverain des Pays-Bas, mais sa fortune, malgré l'appui du Taciturne, sombra, dit M. Kervyn de Lettenhove, sous un flot d'opprobres.

V

Pendant ce temps, une révolution avait éclaté à l'Escurial. Le tout-puissant ministre Perez avait été disgracié, et le cardinal de Granvelle, mandé à la cour, était chargé d'exposer la politique royale. Granvelle recommanda d'être clément vis-à-vis des populations et de châtier les chefs de la révolte. Lui qui avait condamné et condamnait encore les rigueurs du duc d'Albe, il promit publiquement une récompense à quiconque livrerait le Taciturne mort ou vivant. C'était le ban contre le Taciturne. Alexandre Farnèze eût voulu empêcher sa publication, mais ce fut en vain, et cet acte offrit à Guillaume l'occasion d'écrire son Apologie. Or la double conclusion de cette Apologie, dit M. Kervyn de Lettenhove, c'était la déchéance de Philippe II, puisque le prince d'Orange se proclamait affranchi de son serment, c'était l'élévation de celui-ci à la souveraineté des Pays-Bas, puisque les États généraux avaient déclaré vouloir lui rendre obéissance.

Les députés des États généraux s'éloignèrent alors d'Anvers, parce qu'un mouvement catholique s'était déclaré dans cette ville, et ils annoncèrent qu'ils transféraient leur assemblée en Hollande (5 octobre 1580). Le 19 avril 1581, ils « abjurèrent » le roi d'Espagne et, le 22 juillet, ils déclarèrent Philippe II déchu de sa souveraineté. Deux jours après, Guillaume de Nassau succédait au roi d'Espagne, en qualité de comte de Hollande. M. Kervyn de Let-

tenhove l'a justement remarqué : « Entre la déchéance de Philippe II et le choix du prince d'Orange comme souverain de la Hollande et de la Zélande, il y a une connexité étroite dans la logique des faits comme dans l'ordre que les dates leur assignent. Depuis longtemps Guillaume marchait vers ce but, mais avec hésitation et parfois à pas lents, comme s'il eût craint de se compromettre et d'appeler quelque péril sur sa tête. » A chaque démarche que l'on tenta pour amener l'élection du prince d'Alençon, on trama à côté quelque négociation non avouée en faveur du Taciturne. Ainsi, lorsque le prince d'Orange obtint des États généraux qu'ils se prononçassent définitivement en faveur du prince français, il n'oublia point cependant de préparer le fondement de sa grandeur particulière. Lorsque, le 13 janvier 1580, les États généraux arrêtèrent, d'accord avec le Taciturne, les articles du traité à conclure avec le duc d'Alençon, on vit, douze jours après, les états de Hollande décider que la justice ne serait plus rendue au nom du roi, mais à celui du prince d'Orange. Lorsque, le 14 mars 1480, le Taciturne annonça au duc d'Alençon qu'il ne négligerait rien pour « avancer son service », quatorze jours après, les états de Hollande décidèrent qu'il y avait lieu d'offrir au prince d'Orange la souveraineté absolue de la Hollande et de la Zélande. Enfin, dès qu'on apprit en Hollande la conclusion du traité de Plessis-les-Tours, les états rédigèrent des articles pour conférer au prince d'Orange la haute autorité. Une des conditions était que la religion réformée serait seule autorisée. Cette clause était-elle mise pour complaire aux sectaires, ou pour seulement élever une barrière, qui fermerait au duc d'Alençon l'entrée de la Hollande? Avec une feinte modération, Guillaume déclara qu'il entendait ne conserver l'autorité que pendant la guerre. La guerre, en effet, éclatait, et le duc d'Alençon prenait les armes pour ravitailler Cambrai et s'assurer la conquête des Pays-Bas. Du Plessis-Mornay, au nom du Taciturne, pressait le duc de hâter sa marche. Malgré sa mère qui voulait le retenir, parce que Philippe II menaçait de déclarer la guerre à la France, malgré même Élisabeth, qui laissait à ce moment « le mariage en arrière », le duc d'Alençon réitéra ses précédentes déclarations de « défendre les Pays-Bas au péril et hasard de sa propre vie. » Le 18 août, il fut à Cambrai, où il se plaignit de ne pas recevoir les secours des Pays-Bas. On l'entendit reprocher au Taciturne de n'avoir d'autre but que de s'établir dans ces provinces, en excitant la guerre entre la France et l'Es-

pagne, et on put entendre également le Taciturne reprocher au duc d'Alençon d'avoir juré à Cambrai de ne tolérer dans cette ville d'autre culte que celui de la religion catholique. Élisabeth ne songeait pas alors à lui en faire un crime, et annonçait son prochain mariage. Le 27 novembre, le duc d'Alençon, venu en Angleterre, échangeait avec elle, à Greenwick, des promesses solennelles.

En présence de l'invasion française, l'archiduc Mathias sans crédit, ni autorité, aspirait à s'en aller et, le 7 juin 1581, il déclara renoncer à sa place de gouverneur général des Pays-Bas. Mais tandis que Mathias s'éloignait, le prince d'Orange ne négligeait rien pour assurer à son profit la souveraineté. Ainsi, le 8 janvier 1582, il fit décider qu'on lui remettrait l'acte qui l'investissait de l'autorité supérieure et, le 26, les bourgeois d'Amsterdam lui prêtèrent serment. Son premier acte fut d'interdire absolument tout autre culte que celui de la Réforme. Ainsi, dit avec l'histoire M. Kervyn de Lettenhove, « la liberté de conscience fut abolie par ceux-là mêmes qui l'avaient inscrite sur leur drapeau ; et, quant aux franchises séculaires du pays, on n'en tint compte que dans la mesure des intérêts d'un parti. »

Le 10 décembre, Marnix reçut la nouvelle que Farnèse avait pris Tournay ; aussitôt il pressa le duc d'Alençon de quitter l'Angleterre, où il assistait à cette comédie du mariage, jouée si bien en grande coquette par la reine Élisabeth, persécutrice implacable des catholiques, flétrie si justement par M. Kervyn de Lettenhove.

Les États généraux, de leur côté, envoyèrent de nouveau vers le duc d'Alençon, en lui annonçant que c'était pour la dernière fois. Élisabeth eût voulu le retenir. Elle pleura, s'irrita ; néanmoins, le duc partit, et le prince d'Orange, en le recevant à Anvers, le 19 février 1582, lui mit sur le dos le manteau ducal. Le duc d'Alençon prit en effet le titre de duc du Brabant, et organisa son gouvernement ; mais ce ne fut pas sans opposition, et le duc d'Arschot écrivit à son fils pour le conjurer de ne pas abandonner « à son grand déshonneur et note d'infamie de toute sa maison, le service de Dieu et de son prince naturel. »

Cependant Guillaume d'Orange servait de guide au duc d'Alençon, dont la cause se confondait avec la sienne. Marnix était tout-puissant sur l'esprit des deux amis et, d'après la même inspiration, tous deux, pour avoir de l'argent, vendirent des monastères et des ornements d'églises. « Au premier moment, les

Pays-Bas, selon la remarque de M. Kervyn de Lettenhove, ne pouvaient oublier qu'ils avaient fleuri sous la juste et douce domination des princes français de la très illustre maison de Bourgogne, branche de la maison royale de France. » Mais le duc de Bourgogne était alors le souverain légitime, tandis que le duc d'Alençon s'avançait en usurpateur; aussi, le frère du cardinal de Granvelle, Champagny, toujours retenu prisonnier par les gueux, écrivait alors dans son *Discours d'un bon bourgeois de Gand :* « Oncques les misérables Pays-Bas n'ont esté si barbarement tirannisés comme par nos propres patriotes. »

Le duc d'Alençon dont l'influence, a dit Granvelle, a beaucoup contribué, en France et ailleurs, aux maux de la religion, était salué chaque jour avec déférence par Guillaume d'Orange; mais c'était seulement pour la forme, car Guillaume conservait toute l'autorité et instituait un conseil de vingt-deux membres par où, dit Granvelle, le duc d'Alençon « sera un roi de cartes. » Ce roi de cartes que la reine Élisabeth cherchait en ce moment à contrecarrer, en faisant passer « file à file » sur le continent des soldats anglais, aurait voulu s'emparer d'Anvers; or il ne pouvait le faire que par trahison : aussi, lorsque, le 17 janvier 1583, le maréchal de Biron, chef des troupes venues avec le Duc, organisa le complot, les milices de la ville prirent les armes et repoussèrent vigoureusement les Français, dont un grand nombre et parmi eux la fleur de la noblesse, restèrent morts. Un cri s'éleva en Allemagne contre les « Français meschans, traîtres, massacreurs, ennemis de Dieu et des gens de bien ». Les catholiques de France, tout en plaignant peu ce prince qui avait sans cesse trahi leur cause, ressentirent profondément l'injure faite en cette année à l'honneur national, à ce point que le duc de Guise offrit à Henri III d'aller, avec dix mille hommes, délivrer le duc d'Alençon. Le complot qui devait éclater le même jour qu'à Anvers dans toutes les villes des Pays-Bas, avait échoué partout, sauf à Termonde, où le duc d'Alençon alla s'enfermer; pour recouvrer sa dignité compromise et son autorité perdue, il comptait sur le prince d'Orange et réclamait la protection du colonel des bandes populaires, Vanden Tympel; mais Vanden Tympel ne l'appela pas à Bruxelles, comme le duc d'Alençon le désirait, et si le Taciturne s'employa en sa faveur, c'est en risquant lui-même sa popularité, car le vieux parti calviniste repoussait comme un crime tout lien nouveau avec un prince catholique. « S'allier avec

lui, disait Jean de Nassau, c'est manquer à la parole de Dieu et à la voix de la conscience ; » en vain le Taciturne réfutait ces objections en disant qu'on avait besoin du duc d'Alençon pour chasser le roi d'Espagne, le duc fut repoussé de partout : Bruxelles et Malines même ne voulurent point le recevoir. Alors on vit Catherine de Médicis et la reine Élisabeth, tout à l'heure empressées à détourner le prince de son entreprise, intervenir en sa faveur auprès du Taciturne. Mais « tout est artifice des deux côtés, écrivait alors l'ambassadeur de Florence, et le duc d'Alençon et le prince d'Orange ne cherchent qu'à se tromper l'un l'autre. »

Le duc d'Alençon quitta honteusement les Pays-Bas ; et Biron, chef de son armée, battu par les Espagnols, rentra également en notre pays. Telle fut la fin de cette triste aventure. Du moins, le roi de France ne l'avait ni approuvée ni favorisée.

En ce moment, Guillaume d'Orange épousa Louise de Coligny, fille de l'amiral et veuve de Téligny ; c'était s'unir plus étroitement encore aux huguenots.

Les huguenots lui répondirent en l'acclamant. Un mémoire signé par Jean d'Olden-Barneveld exposa combien il était désirable que le prince d'Orange prît seul la direction des affaires. Les États de Hollande lui conférèrent le comté et, unis à ceux de Zélande et d'Utrecht, ils renouvelèrent la déclaration qui investissait le Taciturne de la souveraineté.

Cependant le mouvement sectaire opposé au prince d'Orange ne se tenait pas pour battu. A Gand, Ryhove fut renversé et le seigneur d'Hembyze fut rappelé avec enthousiasme. « Nous avons maintenant, dit la foule, l'homme que nous désirions. Il ne sera point du parti des Français ou du prince d'Orange. » La chute de Ryhove, selon la remarque de M. Kervyn de Lettenhove, était la défaite du Taciturne, c'était le triomphe du duc Casimir et de Jean de Nassau.

A présent les États généraux des Pays-Bas, pour obtenir contre Philippe II l'intervention d'Henri III, promirent que si le duc d'Alençon mourait sans enfants, les Pays-Bas seraient annexés perpétuellement à la couronne de France. Après une courte maladie, le duc d'Alençon expira le 9 juin 1584.

Tandis que les états appelaient la France à leur secours contre le roi d'Espagne, le Taciturne pressait la réalisation de la décision des États de le proclamer comte de Hollande. La mort l'arrêta, lui aussi, au mois de juillet 1584 : il avait été assassiné.

Alors se posa la question de savoir si la Réforme s'étendrait dans tous les Pays-Bas où le mouvement de réconciliation avec le prince de Parme avait obtenu l'adhésion d'Henri de Bloyère et de Vanden Tymfel. Hembyze lui-même avait protesté de son désir de voir rétablir partout l'autorité de Philippe II, mais il avait expié ce moment de raison, car les amis de Ryhove, maîtres à Gand, firent rouler sa tête sur l'échafaud. La terreur régna dans cette ville : des bourgeois furent livrés à la torture, des prêtres et des religieux furent chassés.

Après la mort du Taciturne et devant les progrès des Espagnols, les États généraux réclamèrent plus que jamais l'appui de la France. Marnix fut l'âme de ce mouvement en faveur de l'annexion française. Douze députés, les seuls qui siégeaient alors, décidèrent d'accepter le roi de France pour prince et seigneur. Beaucoup refusèrent leur adhésion, néanmoins Marnix affirma à Henri III et à sa mère « la résolution prise généralement de se jetter entre les bras de la Majesté du Roy Très Chrestien. » Les députés arrivèrent en France au mois de janvier 1585, mais Henri III refusa cette couronne pour ne pas entraîner la France à la guerre contre l'Espagne, et Mornay écrivit : « Ceux-ci sont-ils bons Français qui empeschent que la Flandre soit conjointe à la France lorsque les ambassadeurs des Pays-Bas l'apportent au roy à telles conditions qu'il veut? » Oui, ils l'étaient, car ils respectaient le droit du prince et en proclamaient la justice.

Du Plessis Mornay chercha alors à organiser une grande ligue protestante dont le roi de Navarre devait être le chef. Ségur-Pardaillan et lui allèrent la préparer en Angleterre, en Hollande et en Danemark. Au mois de septembre 1584, on tint à Montauban un grand synode de toutes les églises réformées de France, et la prise d'armes y fut résolue.

Le 15 décembre 1584, un traité secret entre la reine d'Angleterre, le roi de Navarre et les princes allemands fut conclu à Magdebourg. Quinze jours après, le duc de Guise et les agents de Philippe II signèrent à Joinville un pacte d'alliance. A la ligue protestante s'opposait la ligue catholique. Cette ligue fit échouer la conspiration protestante, et lorsque le traité de Nemours fut signé (8 juillet 1585) M. Keryyn de Lettenhove remarque qu'il « révéla la puissance du sentiment national, car en conservant à la monarchie ses bases traditionnelles, il voulait à la fois maintenir l'ancienne foi et les anciennes libertés. »

Dans les Pays-Bas, les provinces du Nord, où Maurice de Nassau marcha sur les traces de son père, se séparèrent de l'Espagne et abandonnèrent la religion catholique. « Dans les provinces méridionales, au contraire, où depuis sept ans le parti des Malcontents luttait pour associer le maintien de la foi catholique et les libertés du pays, des jours meilleurs viendront à luire. Les liens d'une sujétion désormais impossible à l'Espagne seront brisés, et le règne d'Albert et d'Isabelle marquera une période où le premier symptôme de la prospérité renaissante du pays sera un merveilleux épanouissement des lettres et des arts. » Telles sont les paroles du baron Kervyn de Lettenhove, en terminant ce récit détaillé de vingt années d'histoire du protestantisme; telle en est aussi la conclusion.

VI

Il est impossible de n'être pas frappé de la différence qui existe souvent entre la réalité des faits et les affirmations émises de nos jours par de nombreux écrivains.

Aux protestants, on reporte l'honneur exclusif d'avoir combattu pour la liberté, et les catholiques sont représentés toujours comme les séides du despotisme. Nous avons pu voir, en lisant le bel ouvrage de M. Kervyn de Lettenhove, s'il en a été ainsi pendant les troubles qui agitèrent les Pays-Bas, de 1560 à 1585.

Venus à un moment où les libertés du pays étaient menacées et en partie violées, les gueux ou protestants, en s'insurgeant, pour renverser le prince catholique, paraissaient défendre ces libertés.

L'art des révolutionnaires est de mêler une cause juste à une cause injuste et de faire passer celle-ci sous le convert de la première.

Là est le péril. Combien de catholiques au seizième siècle se sont ralliés aux protestants et ont fait cause commune avec eux, sans faire attention que ces bruyants défenseurs de la liberté n'étaient en fait que des despotes ardents à opprimer la liberté de l'Église et des consciences catholiques. Ainsi s'est aggravé et prolongé l'état révolutionnaire des Pays-Bas ; heureusement qu'il y eut aussi des catholiques zélés pour revendiquer le maintien des libertés du pays dont la première est la liberté de l'Église, sans abjurer l'obéissance à leur prince naturel et légitime.

Les provinces septentrionales des Pays-Bas, en se séparant des provinces méridionales, proscrivirent la religion catholique, adop-

tèrent la religion réformée et modifièrent leur constitution politique sans gagner assurément plus que les provinces méridionales sous le rapport de la liberté.

Lorsque, deux cent trente ans plus tard, les combinaisons des diplomates voulurent réunir sous un même sceptre les provinces septentrionales ou protestantes des Pays-Bas avec les provinces méridionales ou catholiques, on vit bien de quel côté était la tradition libérale et de quel côté la tradition despotique. L'union ne put durer plus de quinze ans, parce que les populations catholiques n'étaient point façonnées pour supporter les agissements despotiques des ministres protestants. La séparation eut lieu et si, dans les provinces méridionales constituées en royaume sous le nom de Belgique, la libre-pensée, fille de la prétendue Réforme, essaye encore réussit parfois, en conquérant le pouvoir, à opprimer les catholiques; ceux-ci, fidèles et vaillants, luttent avec énergie, comme il y a trois siècles luttaient leurs pères, pour la religion et la liberté.

Aucun ouvrage n'a paru dans ces derniers temps qui éclaire davantage les phases diverses des troubles suscités dans ce pays par les doctrines et les hommes du protestantisme, et comme l'ouvrage est plein de faits et de témoignages, nul n'est plus éloquent. Grâce à ses infatigables recherches à travers les archives de Belgique, de France et d'Angleterre, M. Kervyn de Lettenhove a pu pénétrer jusqu'aux pensées intimes de ceux qui ont alors occupé la scène du monde et il a eu le courage de nous le dire.

Maintenant, il faudrait que cet ouvrage, *les Huguenots et les Gueux*, prît place dans toutes les bibliothèques des séminaires, des collèges, des paroisses, dans celle de tous les hommes érudits ou soucieux de s'instruire; il faudrait qu'on le lût, parce que, en présence des témoignages formels qu'on y rencontrera, on devra bien se dire que les protestants n'ont pas été les seuls à défendre la liberté, et on saura qu'ils étaient persécuteurs atroces, hommes de désordre par leurs doctrines et par leurs actes. Le catholique pourra sans doute plaindre, je ne veux pas dire excuser la faiblesse des indécis et des timorés, mais devant les noms d'un comte de Montigny, par exemple, ou d'un seigneur de Rasseghem, il relèvera la tête avec assurance pour saluer ceux qui, pour rendre service à leur pays et y maintenir la Religion, se sont appuyés sur la vérité et la justice.

Comte Henri DE L'ÉPINOIS.

L'ABBÉ MAURY ET LE CLERGÉ FRANÇAIS

AVANT 1789 (1)

L'ABBÉ MAURY, PRÉDICATEUR DU ROI

Un rêve. — Travail opiniâtre. — Belle explication qu'en donne Maury. — Ce que sont devenus ses sermons. — Souvenirs et remords d'un prédicateur au dix-huitième siècle. — Maury dans le feu de la composition. — Maury prêchant devant Louis XVI. — Les hardiesses du prédicateur. — Ainsi parlait saint Jean Chrysostome! — On cherche à exciter contre lui la colère du roi. — Propos de Bachaumont. — Un mot de Louis XVI. — La coterie des puritains. — Grand Maury, croyez-moi, descendez de la chaire! — Le dix-huitième siècle méconnaît saint Vincent de Paul. — Le panégyrique de ce saint par Maury. — Deux rois assassinés. — Les prédicateurs de cour.

I

Lorsque Maury, rentré à Versailles, se retrouva seul dans son cabinet de travail, songeant dès lors comment il répondrait à la confiance de son éminent protecteur (2), il se mit en face de lui-même et il se disposait à jeter sur le papier ses premiers jets de pensées, quand une rêverie irrésistible s'imposa à sa vive imagination.

Il revit la pauvre boutique de Valréas, où il se reprit à jouer,

(1) Mgr Ricard prépare, sur l'*abbé Maury et le clergé français au dix-huitième siècle,* un ouvrage d'un piquant intérêt, nous sommes heureux d'en publier un fragment important.

(2) Le cardinal de la Roche-Aymon qui, invitant Maury à prêcher le carême de 1775 devant le roi, sans lui laisser le temps de s'y préparer, avait répondu aux craintes du jeune prêtre, le suppliant de proportionner ses bienfaits aux forces de son obligé : « Eh! qu'importe, Monsieur, vous ne serez pas le premier qui serez mort au service du roi! »

petit enfant, turbulent et espiègle, sous l'œil sévère du cordonnier, protégé contre les rigueurs paternelles par les complaisantes faiblesses de cette bonne femme du Comtat, proprement, mais pauvrement vêtue, sa mère. Toujours rêvant, il entra à l'école du presbytère, puis au petit collège de Valréas, puis aux séminaires d'Avignon : il vit passer ces bonnes figures du prêtre, son premier instituteur, du supérieur de Saint-Charles; les visages ouverts des jeunes Provençaux, camarades d'école, amis de collège. Puis, il retourna à Valréas, discutant avec son père, lui arrachant un demi consentement, partant en cachette, trottant à dos de mulet sur la route de Montélimart, embrassant son frère qui le quitte là, le laissant seul dans une méchante diligence, où il se morfond d'ennuis et de tentations découragées. Mais, voici Avallon. Il reconstitue la scène de l'invasion du coche. Treilhard et Portal parlent avec volubilité, ils tirent joyeusement leur horoscope, et Maury entend encore leurs bruyantes exclamations quand, après avoir assisté à leur construction de châteaux en Espagne, il entame la bâtisse du sien et dit, au milieu des rires de ses joyeux compagnons :

— Moi, je serai prédicateur du roi et l'un des Quarante de l'Académie française!

Maintenant, voici Paris. Allons, mon pauvre Maury, remonte dans ta mansarde et va philosopher sous les toits. La faim te presse, il y a là encore un morceau de pain noir et la cruche d'eau est pleine. Tu as froid, par un effort d'imagination, va te promener sur le pont d'Avignon au gai soleil de Provence, cela te réchauffera!...

Après ce monologue, il redescendit l'escalier boiteux et noir de la mansarde, il courut de nouveau le mince cachet du répétiteur au quartier latin auprès d'étudiants presque aussi pauvres que lui, partageant avec eux savoir et misère, se demandant plus d'une fois si demain, au réveil, il y aura encore un morceau de pain pour son robuste appétit de vingt ans.

Tout à coup, la mansarde s'éclaire!... Eh quoi, des lambris d'or, de riches tentures, d'épais tapis, des huissiers qui le saluent bien bas, un cardinal qui le traite familièrement, qui le conduit à la somptueuse chapelle où brille le soleil de Louis XIV, lui montre en souriant la chaire, et, quand ils sortent, sur le seuil, après lui avoir affectueusement pressé la main, le ministre lui dit adieu en l'appelant « monsieur le prédicateur du roi », tout haut, de manière à être

entendu des courtisans qui remplissent l'antichambre cardinalice.

Est-ce un rêve? A-t-il bien vécu toutes ces réalités? N'est-il pas plutôt le jouet d'une imagination trop ambitieuse?... Mais non! ce cardinal existe; ce titre, il le lui a bien donné devant tout le monde; c'est bien de Versailles qu'il revient; cette charge si enviée, c'est bien la sienne; ce prédicateur du roi, c'est lui!...

Alors, son énergique nature sembla défaillir et, comme accablé sous le poids de sa jeune gloire, prévoyant qu'il n'en restera pas à ses brillants débuts, Maury songe à sa mère qui serait si heureuse si elle voyait son Sifrein en chaire devant le roi de France, à ce brave cœur de père qui sera si fier de lui, aux siens, au pays natal, et il se prit à pleurer.

Mais aussitôt, se reprochant ces larmes comme une faiblesse, il releva la tête et sa plume, alerte et vive, se prit à courir sur le cahier ouvert devant lui.

II

Maury n'avait pas un seul sermon en portefeuille, quand M. de la Roche-Aymon lui confia, à si bref délai, les stations royales du château de Versailles. Mais, c'est La Harpe, un ennemi, qui l'a observé : « Cet orateur est une preuve de ce que peut le travail obstiné et la force des organes... Il était né avec de l'esprit et, se levant tous les jours à cinq heures du matin, étudiant jusqu'au soir, il avait acquis des connaissances littéraires... » Il avait, dit son neveu, « ce vaste amas d'idées et de connaissances que Cicéron appelle l'arsenal de l'orateur (1). »

Pour avoir l'idée de ce que dut être ce travail assidu et opiniâtre, il faut se rappeler que, prêchant fréquemment de 1772 à 1789, dans les principales chaires de Paris, en vingt ans, Maury n'a jamais répété un seul de ses discours. A chaque nouvelle invitation, il se remettait à l'œuvre, composant chaque fois sur un sujet souvent ancien un discours nouveau, toujours approprié aux circonstances et toujours écrit en vue d'un auditoire spécial. — Agir autrement, estimait-il, c'était manquer de respect à ses auditeurs et trahir un auguste ministère.

Cette résolution suppose, d'ailleurs, une énergie de volonté

(1) *Op. cit.*, p. 17.

effrayante pour la nature. On demandait à Maury comment il avait pu s'y astreindre. Écoutons sa réponse. Elle est adressée à de jeunes ecclésiastiques découragés et dégoûtés devant l'irréligion dominante, devant l'incrédulité remplaçant l'hérésie et l'indifférence générale :

— Quand même, répond Maury, nous ne parviendrions, dans cette pénible carrière, qu'à procurer du soulagement à une seule famille abandonnée, à ramener un seul homme pervers dans les sentiers de la vertu, à éteindre la fureur de la vengeance dans les profondeurs d'un cœur ulcéré, à préserver un seul malheureux du désespoir, à épargner enfin un seul crime à la terre, que faudrait-il de plus pour ranimer notre ardeur?

Puis, songeant à la jeunesse de ses interlocuteurs, lui-même d'ailleurs à peine parvenu à la maturité, il jette sur le soir de sa vie un mélancolique regard et épanche le secret de son âme, plus apostolique qu'on ne l'a dit :

— Le doux souvenir des travaux de notre jeunesse viendra récréer un jour la solitude de nos vieux ans; et, quand la mort s'avancera pour fermer nos paupières, nous pourrons dire avec confiance au juge suprême, dont nous aurons publié les lois : « Grand Dieu! j'ai semé ta parole sainte sur un champ stérile... Tu m'avais donné tes enfants à instruire : je te bénis de m'avoir choisi pour les rendre meilleurs. Souviens-toi de toutes les grâces que tu as répandues sur ton peuple, par le canal de mon ministère. Les larmes, que j'ai essuyées ou que j'ai fait couler en ton nom, sollicitent en ce moment grâce à ton tribunal pour celui qui, en te prêtant sa voix, y mêla si souvent les siennes propres. Heureusement, ce tribunal si redoutable est une croix... O mon Dieu! ô mon père! j'ai été l'organe et l'instrument de ta clémence : ne me réduis donc pas moi-même à ta seule justice et n'écoute plus, en me jugeant, que ton infinie miséricorde. »

— Hélas! conclut-il tristement, où sont aujourd'hui les successeurs des grands prédicateurs de la France? Nos chaires sont presque partout muettes.

Puis, comme on insistait pour qu'il publiât les œuvres oratoires, qui ravissaient à ce moment la cour et la ville, il ajoute :

— Ce qu'il y a de plus triste et de plus effrayant dans notre ministère, c'est la certitude de découvrir toujours de nouvelles corrections à faire dans ses ouvrages les plus travaillés, sans pouvoir

toujours se satisfaire soi-même, et de rester ainsi, je ne dirai pas seulement fort en deçà de la perfection, mais encore au-dessous du sentiment qu'on a de son propre talent (1).

III

Que sont devenus ces sermons de Maury?

On vient de voir avec quelle sévérité il les jugeait. Il la poussa même si loin, lorsque, durant l'émigration, ils repassèrent sous ses yeux, qu'un jour — c'était en 1800 — il appelle le jeune neveu qu'il avait amené avec lui en Italie, vrai fils de son cœur et confident, malgré sa jeunesse, des plus intimes pensées de son exil. C'est ce même neveu qui a écrit, avec l'amour d'un fils, la première et de beaucoup la meilleure (2) des biographies de Maury.

Quand l'adolescent fut entré, l'oncle lui commanda d'aller dans telle pièce et de lui apporter la cassette où dormaient les précieux manuscrits de ses vingt années de prédication.

Louis-Sifrein obéit et revint bientôt, apportant la cassette.

Le cardinal l'ouvrit, non sans émotion. Il prit ces liasses de cahiers jaunis, couverts d'une écriture serrée, nerveuse, qui lui rappelaient tant de laborieuses veilles. Le neveu remarqua que les mains de l'orateur tremblaient et il vit passer sur ses yeux qui se voilaient une image de tristesse. Puis, tout à coup, comme s'il eût rougi de ce moment de faiblesse, sur un ton sec, résolu, presque dur :

— Allume un grand feu, dit Maury.

— Mais, mon oncle... comment... vous voudriez?

— Allume un grand feu, te dis-je.

Le neveu troublé fit ce que le cardinal lui commandait.

Quand les flammes brillèrent sous le vaste manteau de la cheminée, Maury, fermant le cahier qu'il tenait en mains, le premier d'une liasse compacte, celui qui lui rappelait son premier triomphe oratoire, à Versailles, résolument, sans regret, l'œil sec et en feu, il livra aux flammes tous ses discours.

Louis-Sifrein, au désespoir, se jette dans l'âtre et, au risque de

(1) *Essai sur l'Eloquence de la Chaire*, ch. LXXIX et dernier.

(2) Cette Vie a donné lieu à des critiques, que nous ne manquerons pas de faire connaître et de discuter avec le soin que mérite cette œuvre, d'ailleurs si remarquable, de sentiment et de style.

brûler ses mains filiales, il essaie de disputer à l'incendie qui les dévore ces œuvres magistrales, mais en vain. Une sorte de lutte s'établit entre l'auteur de l'holocauste et le jeune défenseur de sa gloire.

— Ma gloire! fit tristement le cardinal, j'en suis le meilleur juge, et c'est pour elle que je travaille en ce moment...

Tu ne sais pas, toi, ce qu'était la cabale philosophique avec laquelle il nous fallait compter. On venait à nos sermons comme à un spectacle profane. Ils voulaient nous dégrader également, et comme orateurs et comme apôtres, pour plaire à la multitude (1).

Non contente de régner dans les salons et dans les académies, la cabale avait pénétré jusque dans le sanctuaire, elle avait imposé à la langue de la chaire d'indignes réserves et de coupables timidités.

— Malheureux que nous étions, s'écriera plus tard le cardinal revenant sur ces souvenirs et ces remords, nous en étions venus au point de ne plus oser prononcer le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ (2).

Le jeune homme se tut, saisi et muet devant cet humble aveu d'une âme forte. Tel Augustin, écrivant ses *Confessions*, imposait, sans le chercher, le silence, le respect et l'admiration aux âmes devant qui il avait eu dessein de s'humilier.

Ces souvenirs nous ont détourné de la suite naturelle de notre récit, il nous faut maintenant rebrousser chemin. Rentrons à Paris, dans cette retraite laborieuse où le jeune prédicateur du roi se prépare à sa redoutable mission. Surprenons-le en pleine fièvre de composition oratoire, cette maladie qu'on se donne soi-même devant une table de travail et dont un physiologiste, qui se croyait profond, a parlé si dédaigneusement, à la façon d'un matérialiste habitué à disséquer toutes les opérations de l'esprit avec un scalpel d'acier :

— Bah! fit notre positiviste, un jour qu'on vantait devant lui je ne sais plus quel superbe morceau d'éloquence, tout cela, en définitive, c'est le produit d'une ou plusieurs heures d'une fièvre spéciale, qu'on s'est donnée volontairement!

— Oui, répondit quelqu'un, le produit d'une fièvre, mais, cette fièvre, ne l'a pas qui veut.

Regardez Maury devant son pupitre. Le visage enflammé, l'œil étincelant, sa belle tête un peu renversée en arrière, le port souve-

(1) *Essai*, etc., ch. LXXIX.

(2) *Souvenirs de M. l'abbé de Pierre*, curé de Saint-Sulpice.

rain, il est aux prises avec l'ivresse de la composition, cette ivresse dont il disait un jour :

— Pendant qu'elle dure, l'orateur, ravi de ses conquêtes, savoure, avec mille fois plus de délices, le premier suffrage de sa conscience littéraire, qu'il ne jouira jamais des applaudissements publics (1).

Et maintenant, suivons-le, sur la route de Paris à Versailles, le jour où il va inaugurer sa mission. Accompagnons, tout en respectant son silence recueilli, ce successeur des grands orateurs royaux du grand siècle, qui va porter la parole sainte devant la plus haute majesté de ce monde, le roi de France.

IV

Nous sommes à Versailles. Dans ce grand palais, où, à chaque salle, il semble qu'on va voir passer l'ombre du grand roi, les somptueuses enfilades des galeries royales s'emplissent de bruit et de mouvements : voici la foule des courtisans, grands seigneurs, hauts dignitaires de la couronne, les plus beaux noms de France, avec les princes du sang, qui se dirigent vers la chapelle du château. Lorsque tout ce monde brillant a rejoint sa place, il attend, debout, respectueux; quand, sur le ton ferme qui rappelle les traditions de la cour de Louis XIV, une voix dit :

— Messieurs, le roi !

Le jeune roi apparaît, digne sans forfanterie, majestueux et bon. Il en est encore au début de son règne, ce fils de saint Louis, en qui la dynastie des Bourbons semble avoir réuni ses signes de race. A ses côtés, dans tout l'éclat de sa jeune et fière beauté, s'avance la fille de Marie-Thérèse, légère et gracieuse, souriante, saluant au passage ses amis de cœur.

Alors, tout le monde s'assied. Maury seul est debout, dans la chaire d'où Bossuet a parlé des majestés divines au grand roi; cette chaire, d'où un jour, en face du cercueil de Louis XIV, Massillon laissa tomber sur l'auditoire, saisi et silencieux, cette grande parole qui, à elle seule, en pareil lieu et devant pareille scène, valait un grand discours :

— Dieu seul est grand, mes frères !

— Oui, Dieu seul est grand !... Maury s'est souvenu, pénétré,

(1) *Essai*, etc., ch. XXXVIII.

inspiré de cette parole, et, comme son maître Bossuet, il semble redescendre du ciel pour parler aux rois de la terre.

Nous n'avons plus ce discours, ni ceux qui le suivirent, l'orateur les ayant brûlés en 1800. Mais le neveu en a sauvé quelques débris.

— Sire, disait le jeune prêtre au jeune roi, on décourage les meilleurs rois. Ah! ne désespérez jamais des hommes ni de vous-même... C'est dans la jeunesse des rois que doivent s'opérer les réformes salutaires et les révolutions utiles. Dans le cours d'un long règne, la sensibilité d'un monarque s'émousse, son caractère perd de sa première énergie, son âme se fatigue et se rebute. Une triste expérience lui apprend à moins estimer les hommes.

Il n'était pas sans hardiesse, ce jeune orateur qui, parlant devant le successeur immédiat de Louis XV et de Louis XIV, ne craint pas de rappeler ce mépris des hommes qui caractérisa la vieillesse des deux prédécesseurs de Louis XVI.

Quelques-uns parurent s'en émouvoir dans l'assistance. Maury, qui s'en rendait compte, se hâta de placer, à côté de la leçon que les souvenirs des deux derniers règnes lui ont suggéré la pensée de faire entendre au nouveau monarque, un autre souvenir, capable d'attendrir le cœur bon et vertueux du jeune roi, celui du dauphin, moissonné, à la fleur de l'âge, sur les marches du trône qu'il léguait à son fils.

— Sire, dit-il, votre auguste père vous recommande, du haut du ciel... votre royaume. Pensez quelquefois, Sire, à ce qu'il aurait fait sur le trône où vous êtes assis; c'est là ce que vous devez faire pour rendre à la France le règne heureux qu'elle attendait de lui.

« Quel beau ministère que celui dans lequel le droit si rare de parler une heure de suite au souverain n'était exercé que pour lui faire entendre ces vérités importantes (1). »

On a beaucoup déclamé contre la courtisanerie des prédicateurs du roi. Eh! de grâce, Messieurs les censeurs, croyez-vous que si nos maîtres d'hier, d'aujourd'hui ou de demain, étaient prêchés de la sorte, ils n'y aurait pas de déclamations emportées contre l'intolérance cléricale et les envahissements du clergé. Ceux qui voudront relire les fragments des discours de Maury, à Versailles, s'en assureront : à la cour de nos rois, l'oreille du monarque a bien souvent entendu et subi, sans se plaindre, des leçons que ne sup-

(1) Remarque de l'éditeur des Œuvres de l'abbé de Boismont, qui a publié, en 1805, ce fragment du discours prêché devant le roi, par Maury, en 1778.

porterait plus aujourd'hui le plus petit proconsul du dernier de nos villages.

Remarque curieuse! Tandis que Louis XVI, qui ne se lassait pas d'entendre son prédicateur favori (1), écoutait, avec une attention marquée et souvent émue (2), les doléances que Maury lui apportait devant les courtisans surpris de son courage, révélant au roi qui les ignorait des détails navrants sur la mortalité des enfants abandonnés dans Paris (3) et sur la mauvaise gestion des établissements hospitaliers publics de la capitale (4), prenant hardiment la défense des serviteurs à son sens méconnus que la calomnie avait fait tomber dans une disgrâce à son avis imméritée (5), tandis que Louis XVI se taisait (6), ce sont les ennemis de l'Église et du clergé qui cherchent à exciter la colère royale contre les hardiesses de l'orateur.

Bachaumont s'est fait l'écho de ces tentatives, et, en termes aigres, il a écrit, trempant sa plume de venin, des pages vipérines où plus d'un historien a puisé ses appréciations.

Il écrit, le 14 mars 1781 :

« M. l'abbé Maury, ecclésiastique hardi, intrigant, avide de parvenir, à quelque prix que ce soit, profite de l'honneur qu'il

(1) En outre des sermons d'Avent et de circonstances, l'abbé Maury a prêché trois carêmes devant Louis XVI, en 1775, 1778 et 1785. Nous avons retrouvé, dans la correspondance inédite de Maury, à cette époque, le témoignage du goût particulier que Louis XVI avait à l'entendre. Nous aurons occasion d'y revenir.

(2) Comme le jour où, entendant rappeler le souvenir de son père, le roi fondit en larmes à la péroraison du discours de l'abbé Maury.

(3) « Dans un sermon sur l'*Aumône*, il a parlé des hôpitaux et, suivant sa coutume, nourrissant son discours d'anecdotes, il a observé que la multitude des enfants trouvés augmentait tous les jours à Paris; qu'en 1780, il y en avait 13,000, dont 7,000 étaient morts, faute de soins et de bonnes nourrices (Bachaumont, 30 avril 1781). »

(4) *Ibid.*

(5) « Dans un sermon sur la *Calomnie*, a cité des exemples profanes de ministres en butte aux méchants, a rappelé Sully, Colbert, et, sans le nommer, il a désigné M. Necker si sensiblement qu'on n'a pu douter de l'objet du discours et du but du prédicateur. Ce qui a déplu beaucoup aux courtisans, presque tous coupables du crime contre lequel s'élevait l'orateur (Bachaumont, 30 avril 1781). »

(6) « L'abbé Maury affecte de dire qu'il s'est justifié auprès du roi (qu'on assurait avoir été mécontent et s'être plaint à son grand aumônier des hardiesses du prédicateur) et que Sa Majesté a reconnu qu'il ne lui avait point imposé au sujet de l'anecdote des enfants trouvés, et avait bien voulu déclarer devant ses courtisans qu'Elle s'était trompée (Bachaumont, 10 mai 1781). »

a de prêcher devant le roi pour se signaler : il n'est point rebuté des dégoûts qu'il a reçus en diverses occasions pour avoir voulu faire parler de lui (1) et l'on cite déjà plusieurs de ses sermons qui font bruit à Versailles. Il a pris la méthode, pour se distinguer, de les semer de traits historiques analogues à ce qui se passe aujourd'hui, ou même de les enrichir tout simplement des anecdotes du jour. Cette méthode, peu évangélique (!), d'autant qu'elle est le plus souvent satirique, est très propre à rendre ses discours piquants, mais aussi à lui procurer des ennemis et à lui faire des affaires. On assure, conclut Bachaumont, que le roi est peu content de cet orateur pour cette raison. »

Le critique prenait ses désirs pour la réalité, car Louis XVI

(1) Pour ne pas encombrer ce chapitre des cancans infinis qui remplissent les Mémoires du temps au sujet des sermons de l'abbé Maury, nous nous sommes borné à une vue d'ensemble, sans entrer dans les détails qui demanderaient un volume. Mais, on nous permettra bien de citer ici le très curieux épisode de l'oraison funèbre du duc d'Orléans, qui fut l'origine des antipathies entre le fils du défunt et l'orateur. Nous laissons la parole à Bachaumont, sans relever les insinuations et les commentaires dont il a cru devoir orner son racontar :

« Quoique l'auditoire de M. l'abbé Maury fût nombreux et choisi, il n'y avait pas encore autant de monde qu'il aurait pu s'y en trouver, par l'économie de M. le duc d'Orléans, qui a fait supprimer des portions de la charpente comme trop dispendieuses. Quant à l'orateur, son discours a causé une grande sensation : on en parle beaucoup encore ; il est en effet arrêté à l'impression et il n'y a pas d'apparence qu'il soit répandu de sitôt, c'est ce qui fait qu'on va entrer dans quelques détails à ce sujet. Il était divisé en deux parties : la première concernait les vertus domestiques, la seconde les vertus publiques du duc d'Orléans. L'une était nourrie de faits et d'anecdotes qui soutenaient l'attention et l'intérêt par les détails de la vie privée du prince ; mais, faits et anecdotes qu'on reproche à l'abbé Maury de n'avoir pas assez approfondis et discutés, en sorte qu'il s'en trouve plusieurs d'apocryphes, d'autres exagérés, quoique fournis par la maison, par les commensaux et contemporains du défunt.

« L'autre partie, traitée plus en grand, a donné matière à plus de critiques. On y a trouvé plusieurs maladresses ; une essentielle, sans doute, ç'a été la digression du panégyriste, qui est convenu que dans les sociétés on se plaignait de la stérilité de son sujet, on lui demandait ce qu'il y avait à en dire, comment il en pourrait tirer avantage. Ce ton oratoire, qu'il a tourné au profit de son amour-propre, pour faire valoir son art de féconder une matière aussi ingrate, établissait trop ouvertement l'opinion générale en son héros, qu'il ne pouvait jamais réhabiliter autant qu'il l'avait dégradé. L'article des vertus guerrières du duc d'Orléans n'a pas été moins gauche ; il a trop appuyé sur ce point, où il fallait glisser. L'anecdote du prince Henri, étonné des profondes connaissances du duc d'Orléans dans la tactique, s'écriant que « la « France se plaignait à tort de n'avoir point de généraux, lorsqu'elle possé- « dait un prince si capable de commander », ne pouvait en imposer à per-

témoignait, au contraire, beaucoup de goût pour son prédicateur.

Un jour cependant, paraît-il, il aurait chargé son grand aumônier de prévenir Maury, et c'est à cette occasion que se passa une scène qui peint à merveille l'ancien régime, où trop souvent, depuis Louis XIV, le roi devient un fétiche, devant lequel les sujets doivent rester en muette et aveugle adoration.

Le grand aumônier manda donc Maury et le tança assez vertement. Les mémoires du temps citent deux traits vraiment topiques de cette semonce :

— Monsieur l'abbé, fit le prélat de cour, songez que vous prêchez devant le roi et non pas le roi !

sonne, et était d'une adulation si excessive, qu'elle devait nécessairement exciter le rire.

« Le morceau de l'inoculation a révolté tous les prêtres, ils se sont indignés qu'un ministre du Seigneur osât, dans la chaire de vérité, faire l'apologie d'une méthode, sur laquelle la faculté de théologie consultée craignait encore d'asseoir une opinion et se prononcer.

« On a prétendu que l'orateur auroit dû ménager davantage les abbés de Saint-Par et de Saint-Albin présents, les bâtards du duc d'Orléans, qui a fait rougir de leur naissance, en parlant des amours ignobles du défunt; mais c'étoit pour lui servir de transition au mariage de Mme de Montesson, à cette moderne Néhémie qui avoit purifié les feux impurs allumés dans la caverne, il a voulu justifier cet hymen par celui de Louis XIV avec Mme de Maintenon, et s'est répandu en grands éloges de la première.

« Enfin M. l'abbé Maury, après avoir amené des éloges sans fin et de quantité de gens fort étrangers au sujet, a terminé par souhaiter aux petits-enfants du défunt, ses vertus, par adresser un compliment à l'archevêque de Paris, et il a affecté non seulement de ne rien dire au duc d'Orléans, mais de lui faire sa leçon, en appuyant à plusieurs reprises sur le respect que les princes doivent avoir pour le public, sur la crainte excessive que son père avoit de lui déplaire, d'en choquer l'opinion : Leçon d'autant plus marquée et plus satirique, que personne n'ignore le propos répété cent fois du duc d'Orléans actuel, *qu'il faisoit plus de cas d'un écu, que du suffrage de tout un peuple.*

« Cette oraison funèbre, quoique débitée avec rapidité, a duré, montre sur table, quatre-vingt-cinq minutes. L'abbé Maury l'a prononcée de la manière la plus imperturbable; il n'avoit point de souffleur, il n'avoit pas même apporté son cahier. Malgré sa longueur, les censeurs même les plus violents conviennent qu'il n'a pas ennuyé un seul instant; parce que son discours étoit plus historique qu'oratoire, plus en récits, qu'en réflexions; ils admirent plusieurs morceaux très bien composés, tels que celui de la révolution de la magistrature, partout ils ont trouvé infiniment d'esprit, mais souvent un défaut de sens commun, de goût et de connaissance de la langue, il est constant que M. le duc d'Orléans, au sortir de l'église, interrogé à l'archevêché s'il était satisfait de l'oraison funèbre, s'est écrié, en présence de beaucoup de témoins : *tant sans faut, j'en suis fort mécontent; je ne le laisserai pas ignorer à l'auteur, et j'espère bien qu'elle ne sera jamais imprimée, comme il l'a prononcée* (Bachaumont, *Mémoires*, 17 février 1786). »

Puis, avec l'assurance d'un homme qui croit fermement ne rappeler qu'une vérité banale, tandis qu'il débite une énormité dont il ne semble pas même avoir conscience, il ajouta :

— Évitez de faire venir dans vos discours des choses étrangeset relatives à l'administration, *que vous devez ignorer, ainsi que le public !*

Voilà bien les doctrines césariennes, avec lesquelles on a perdu la monarchie et appelé 89. Mais laissons cela, et revenons à Maury.

Il promit de veiller sur lui, mais, dit Bachaumont, « malgré cet avertissement, quoique plus réservé, n'a pu se retenir (1) », et, dans un discours suivant, il alla si loin que, tandis que le roi laissait passer sur son visage, d'ordinaire calme et doux, une ombre passagère, les courtisans firent entendre un murmure de mécontentement, auquel le prédicateur ne pouvait se méprendre. Mais Maury n'était pas homme à se démonter pour si peu. Il continue donc sa tirade déplaisante, ajoutant à chaque période un trait de plus, jusqu'à ce que, apercevant sur son banc le grand aumonier qui s'agite, fiévreux et irrité, il termine sa remontrance et, après un court intervalle de silence, comme s'il eût voulu laisser au mécontentement des auditeurs tout le temps de s'exhaler avec une imprudence qui va se retourner contre leur courtisanerie, il ajoute, sur le ton d'une fine et ironique modestie :

— Mes frères, ainsi parlait saint Jean Chrysostome.

On eût sans doute fort embarrassé l'abbé Maury, si on l'avait prié d'indiquer l'édition et la page du texte qu'il venait d'emprunter au courageux patriarche de Constantiuople. Mais la présence d'esprit et le choix piquant du Père de l'Église, le plus renommé par ses hardiesses apostoliques, pour abriter les siennes propres, apprirent aux critiques envieux, qu'on ne jetait pas si facilement le spirituel sermonneur à bas de sa chaire.

A leur grand déplaisir, il l'occupa longtemps, bien qu'ils obtinssent quelquefois, à force d'intrigues et d'instances, de Louis XVI, une sorte d'acquiescemeut à leurs plaintes :

— C'est dommage, fit-il un jour que son prédicateur avait sans doute par trop envahi le terrain défendu, c'est dommage ! Si M. l'abbé Maury nous avait parlé un peu de religion, il nous aurait parlé un peu de tout.

(1) 23 décembre 1781.

Le mot est sanglant, et il ressemble si peu aux mots de Louis XVI, que je le soupçonne d'avoir été fabriqué ou tout au moins arrangé par les ciseleurs de mots à l'usage des grands, car il y a toujours, à leur service, une boutique d'esprit où les gazetiers et les annalistes viennent s'approvisionner.

Ce n'étaient pas, d'ailleurs, les courtisans tout seuls qui critiquaient Maury, ses méthodes et son genre oratoire. Les courtisans, en somme, faisaient leur métier, et, sentant venir les États-Généraux, ils se disaient que si le Tiers-État n'était encore rien, il pouvait devenir quelque chose et peut-être tout; et Maury était du Tiers-État par sa naissance, par ses aspirations généreuses, par ses revendications éloquentes au profit du peuple. Ce plébéien hardi leur fait peur : ils ne prévoient pas que c'est lui qui défendra un jour leurs droits expirants contre les réclamations violentes d'un grand seigneur de leur caste, passé à l'ennemi, car, tandis que le plébéien Maury restera l'avocat de la noblesse et du roi, c'est le comte de Mirabeau qui deviendra le tribun du peuple et l'interprète hautain des volontés populaires!

Mais, près des courtisans et des grands seigneurs, il y avait une coterie bien plus dangereuse, dont les critiques porteront bien autrement, je veux dire la coterie redoutable de ce que le dix-huitième siècle appelait « les gens dévots » et qu'il eût bien mieux valu appeler la queue des puritains de Port-Royal.

— Rien, disaient-ils en parlant des sermons de Maury, ne peut remplacer la piété; et, pour parler de Dieu, il faut être soi-même un homme de Dieu, humble, détaché, mortifié; un homme d'oraison, et M. l'abbé Maury n'est pas un homme d'oraison.

Un héritier de ces sévérités, sincère celui-là, et respectable à cause de son entière bonne foi, l'écrivait, dans les premières années de ce siècle :

« Éloquent, glorieux, intrépide et ambitieux Maury, élancez-vous à la tribune pour lutter avec Mirabeau, et pour terrasser ce géant. Tonnez, lancez la foudre contre ceux qui veulent envahir les richesses et les honneurs auxquels vous aspirez, vous savez combattre et vaincre : vous êtes bien à la tribune; mais vous ne savez pas prier et gémir : grand Maury, croyez-moi, descendez de la chaire (1) ! »

(1) Marcel, *Chefs-d'Œuvre de l'éloquence française* (chaire), p. 240.

Le lecteur va en être juge, et, avant de suivre la lutte avec Mirabeau, dont les rugissements s'entendent dans un lointain qui se rapproche, asseyons-nous encore une fois aux pieds de la chaire de Versailles : nous déciderons ensuite si Maury n'a plus que le droit de monter à la tribune et le devoir de descendre de la chaire.

Nous sommes en 1785, le 4 mars, vers la fin du carême, le dernier qu'il ait prêché devant le roi. Maury s'est promis de réparer, par une revendication courageuse, une des plus criantes injustices du dix-huitième siècle.

V

Un homme avait vécu, au siècle précédent, en qui s'incarna le génie de la charité. Il accomplit tant de merveilles que, avant de les raconter, l'orateur devra prémunir ses auditeurs « contre le doute qui accompagne l'étonnement, » car « sa vie offre un tissu et une correspondance de faits si extraordinaire qu'on croirait entendre une fiction, si la chaire de vérité n'était pas un garant du ministre de la parole (1) ».

Lorsque saint Paul voulait stigmatiser les nations païennes, il résumait tous ses griefs en un seul : — Elles sont sans amour! Et lorsque Thérèse, la séraphique, voulait peindre d'un mot les tortures de Satan : — Le malheureux! disait-elle, il n'aime pas!...

Ce fut précisément là le crime du dix-huitième siècle : parlant beaucoup de sensibilité, de philanthropie et de fraternité, il méconnut la charité catholique, celle qui, sortant de la poitrine du Christ, a incendié le monde à travers les poitrines humaines transfigurées par les rayonnements du Calvaire.

Vincent de Paul, tiré des entrailles du peuple des campagnes, était l'ouvrage de la Providence; il fut entre ses mains un instrument merveilleux, dont le panégyrique, dira Maury, est à lui seul « l'éloge en action du Christianisme ».

Et voilà précisément ce que ne veut pas Voltaire. Avec la complicité des jansénistes que ce héros de la charité catholique a combattus avec une indomptable orthodoxie, les philosophes ont jeté sur cette grande figure un voile d'oubli, comme ces rhapsodes mesquins qui, jaloux de *l'Iliade*, affectaient de ne jamais prononcer le nom d'Homère.

(1) Maury, *Panégyrique de saint Vincent de Paul*, exorde.

Maury s'est promis de protester et de réparer cette criante injustice. « Le Français, qui a rendu les plus grands services à la nation, n'est plus connu dans son ingrate patrie... Ingrate postérité d'une génération plus équitable », les voltairiens et les sectaires du dix-huitième siècle se refusent à partager les transports de reconnaissance du siècle précédent, à répéter les cris d'admiration et d'amour qui accompagnèrent les funérailles triomphales de cet homme, que l'Église avait ensuite tiré de la tombe pour le placer sur ses autels. Il va étonner ses auditeurs, « en racontant des faits si récents et sublimes (1). » Et, en effet, il déroule, avec un art infini (2), ce tissu magnifique de bonnes œuvres, dont son siècle jouissait « avec la plus honteuse ingratitude (3). » Son accent ému s'en va remuer, dans les cœurs, des fibres endormis, et sur le trône, où le roi l'écoute dans le ravissement, Maury peut voir qu'il a eu raison de se glorifier, dans son exorde, de pouvoir célébrer un bon citoyen devant un bon roi. » Le monarque avait placé généreusement « la statue du fils d'un laboureur dans le temple de la gloire nationale. » Louis XVI, en le faisant, acquittait la dette de Henri IV, et Maury célèbre la reconnaissance de deux grands rois.

Mais, puisque, sous notre plume comme sur les lèvres de Maury, ces deux noms se sont rencontrés : Louis XVI et Henri IV ! comment se défendre du rapprochement?

Nous sommes en 1785, Maury, dans un panégyrique, n'a pas craint d'attrister les auditeurs, en rappelant « l'exécrable parricide qui rendit nos pères orphelins et fit verser à la France des larmes qu'une révolution de près de deux siècles n'a pas encore pu tarir. »

Henri IV mourut, frappé par un assassin, et son petit-fils, devant qui l'orateur vient de rappeler ce funèbre souvenir, est là, portant au front le même diadème, en mains le même sceptre, sur les épaules le même manteau !... L'orateur a-t-il vu, par ce don prophétique qui illuminera, à Notre-Dame, le P. de Beauregard (4), dans

(1) Maury, *Panégyrique de saint Vincent de Paul.*

(2) Marcel lui-même, après avoir exécuté une charge à fond de train contre ce panégyrique, ne peut s'empêcher de conclure que « ce n'est pas une raison de retrancher (de sa collection des chefs-d'œuvre de l'éloquence française) ce *magnifique* discours qui deviendra un précieux sujet d'étude. »

(3) Maury, *Essai sur l'Eloquence de la Chaire,* etc., ch. XXXI.

(4) On sait que, treize ans avant la Révolution, à Notre-Dame, l'éloquent Jésuite avait terrifié son auditoire par un discours dont on a retenu le passage suivant : « Oui, Seigneur, vos temples seront dépouillés et détruits, vos

un avenir désormais prochain, la répercussion du couteau de Ravaillac? Je ne sais, mais, quand je l'entends maudire, avec des sanglots dans la voix, « le parricide » d'il y a 200 ans, je ne puis m'empêcher de songer qu'à ce moment le regard de Maury enveloppait la tête du roi, et que, à moins de huit années de là, cette tête royale devait rouler sous le couteau de Santerre, abattue par la fureur parricide et la rage haineuse des héritiers de ceux qui avaient méconnu la gloire et les vertus de saint Vincent de Paul.

VI

En voilà assez sur Maury, prédicateur du roi. Le peu qu'on vient de lire suffira, pensons-nous, pour prouver qu'il n'a point trahi son ministère, comme on l'en accuse, et qu'il n'appartenait point autant qu'on le dit à cette catégorie de prédicateurs, dont parle un épistolier du temps, peignant les sentiments pénibles qu'il éprouvait, « à la vue de ces orateurs de cour qui vont prêcher devant le roi, en cheveux bien peignés, en rochet bien blanc, avec des gestes élégants et bien mesurés, en style soigné, poli, bien tondu comme les beaux gazons des jardins anglais (1). »

fêtes abolies, votre nom blasphémé, votre culte proscrit! Aux saints cantiques qui faisaient retentir les voûtes sacrées en votre honneur, succèdent des chants lubriques et profanes! Et toi, divinité infâme du paganisme, impudique Vénus, tu viens ici même prendre audacieusement la place du Dieu vivant, t'asseoir sur le trône du Saint des saints, et recevoir l'encens coupable de tes nouveaux adorateurs! »

(1) Thomas, *Correspondance*, p. 342.

MAURY PRÉDICATEUR DU CLERGÉ

Une importante remarque de M. de Pontmartin. — Maury révèle à la France les sermons de Bossuet. — Une page de Bossuet lue par Maury. — Comment il fit prendre pour du Bossuet un discours oublié de Fénelon. — Maury tombe malade de fatigues. — Lettre inédite à Délieux. — Maury prêche le panégyrique de saint Augustin devant l'assemblée du clergé de France. — Hardiesses de ce discours. — Ses suites. — On attribue à Maury les *Lettres secrètes sur l'état du clergé*. — Pourquoi Maury eut tant d'ennemis. — Les amis. — Curieuse lettre de Maury. — Ce que Louis XVI en pensait.

Pour bien comprendre ce qui va suivre, il faut se remettre dans le cadre où Maury est appelé à se mouvoir. Nul n'a mieux décrit ce milieu et son influence que M. de Pontmartin :

« A ce moment d'inquiet et aventureux prélude à des crises prochaines, les contemporains de la vieillesse de Voltaire entendaient Jean-Jacques prêcher ce code social, qui peut se résumer dans l'amoindrissement des devoirs et l'agrandissement des droits.

« Figurez-vous, observe justement l'éminent critique, Maury, fils d'un artisan, fils de ses œuvres, lancé pour ses débuts dans ce monde qui ne croit plus à grand'chose, qui ne croit plus surtout à lui-même : il est jeune, il a du talent, de l'esprit, de l'ardeur; il est doué de cette force physique et morale, double armure qui, dans les temps difficiles, se complète l'une par l'autre. Il assiste à l'agonie d'une société qui se meurt et qui joue avec sa mort comme avec sa dernière fête. Cette noblesse qu'il doit défendre, il la voit déchirer ses titres; ce clergé pour qui il doit plaider, il le voit pâlir ou sourire devant les doctrines régnantes et déserter l'autel et la chaire pour la cour et les salons. Ce roi, dont il essaiera d'affermir la couronne, il le voit faible et bon, plus funeste à l'État par sa faiblesse que par le plus dur despotisme, céder au sentimentalisme philosophique tous les avant-postes de son culte et de son trône. Il en résulte que, plus tard, Maury, même en se dévouant à cette noblesse, à ce clergé, à cette royauté, éprouvera contre eux ce sentiment bizarre, inavoué, de dépit, de rancune, de dédain, que l'on éprouve en protégeant quelqu'un qui ne se protège pas lui-même (1). »

(1) A. de Pontmartin, *Dernières causeries littéraires*, 1856, art. sur Poujoulat.

I

Maury, cédant aux instances de dom Déforis, le bénédictin qui, le premier, a publié les Sermons de Bossuet, avait écrit, pour servir de préface à cette publication, un discours préliminaire (1), où il explique les motifs de sa prédilection pour cette partie, jusque-là négligée et méconnue, des œuvres de son maître, car c'est là encore une de ses gloires littéraires. Maury est le premier qui ait révélé à la France les richesses des Sermons de celui qu'il appelait « l'Isaïe de la loi nouvelle (2). »

A ceux qui objectaient la supériorité des *Oraisons funèbres*, du *Discours sur l'Histoire universelle* et des autres œuvres déjà classiques de Bossuet, orateur et écrivain, il répondait, comme ce philosophe, devant qui un sophiste niait le mouvement, et qui, au lieu de lui répondre, ou plutôt, pour unique réponse, se mit à marcher : il se bornait à citer Bossuet sermonnaire.

Aux détracteurs qui accusaient Bossuet de n'avoir point de style dans ses Sermons, il aimait à réciter ce passage du sermon sur saint Paul, où Bossuet est amené à apprécier le style du docteur des Nations :

« Le discours de saint Paul, bien loin de couler avec cette douceur agréable, avec cette égalité tempérée que nous admirons dans les orateurs, paraît inégal et sans suite à ceux qui ne l'ont pas encore assez pénétré; et les délicats de la terre, qui ont, disent-ils, les oreilles fines, sont offensés de la dureté de son style irrégulier. Mes frères, n'en rougissons pas, le langage de l'Apôtre est simple, mais ses pensées sont toutes divines. S'il ignore la rhétorique, s'il méprise la philosophie, Jésus-Christ lui tient lieu de tout; et son

(1) Ce discours ne parut pas en tête de l'édition de dom Déforis, parce que le savant éditeur se refusa, à bon droit d'ailleurs, à écouter les réclamations de Maury « contre le superstitieux aveuglement avec lequel il avait copié et publié, sans discernement et sans goût, la totalité de ces sermons, où il n'y aurait eu qu'un triage et des retranchements à faire, pour les rendre dignes des autres chefs-d'œuvre de Bossuet. » Cette prétention de Maury, qui ferait bondir les éditeurs du dix-neuvième siècle, n'eut aucun succès auprès de dom Déforis, qui ne consentit pas à laisser imprimer l'expression de ces regrets en tête de son recueil. Maury se résolut alors à publier son discours à part, sous le titre de *Réflexions sur les sermons nouveaux de M. Bossuet* (Avignon, 1772, in-8°).

(2) Maury, *Op. cit.*

nom qu'il a toujours à la bouche, ses mystères qu'il traite divinement, rendent sa simplicité toute-puissante. Il ira, cet ignorant dans l'art de bien dire, avec cette locution rude, avec cette phrase qui sent l'étranger; il ira en cette Grèce polie, la mère des philosophes et des orateurs; et, malgré la résistance du monde, il y établira plus d'églises que Platon n'y a gagné de disciples par cette éloquence qu'on a crue divine; il prêchera Jésus-Christ dans Athènes, et le plus savant de ses sénateurs passera de l'aréopage en l'école de ce barbare; il poussera encore plus loin ses conquêtes : il abattra aux pieds du Sauveur la majesté des faisceaux romains en la personne d'un proconsul, et il fera trembler dans leurs tribunaux les juges devant lesquels on le cite. Rome même entendra sa voix; et un jour cette ville, maîtresse du monde, se tiendra plus honorée d'une lettre du style de Paul, adressée à ses citoyens, que de tant de fameuses harangues qu'elle a entendues de son Cicéron. »

Ces citations, passant par la bouche de Maury, qui excellait dans l'art de bien dire, imposaient silence à ceux que le rude avocat de Bossuet appelait plaisamment « les corsaires de la littérature (1), » et chacun, séduit, charmé par cette diction qui relevait avec de si fines nuances tous les reliefs de cette grande parole, applaudissait le disciple, quand, concluant ses citations, il s'écriait :

— Il n'y a rien au-delà d'une pareille éloquence!

Un jour, il annonça qu'il lirait, dans un salon de beaux esprits, un discours inédit de Bossuet, récemment découvert et dont nul n'avait encore connaissance. Le soir venu, il arriva avec une plaquette reliée qu'il ouvrit devant lui, mais en ayant soin de tenir les deux plats du volume à demi fermés et à telle hauteur que les voisins n'y pouvaient lire en même temps que lui. Sauf cette précaution inusitée, Maury fut en tout le reste semblable à lui-même dans sa lecture, et nuança, avec un art infini, la lecture du discours inédit. C'était un sermon pour le jour de l'Épiphanie.

Quand il eut achevé, tous les auditeurs, comme il l'écrivait, furent « terrassés d'admiration. » Il n'y avait, dans le salon, qu' « un cri unanime. »

— L'aigle brillant de Meaux était seul capable de s'élever à une si grande hauteur.

Une sorte d'assaut s'engagea même entre les habitués, tous

(1) Maury, *Op. cit.*

« connaisseurs et capables d'en juger. » L'un disait qu'il avait reconnu « l'imagination d'Homère; » l'autre, « la véhémence de Démosthène; » un autre, « le génie et la pathétique de saint Jean Chrysostome; » celui-ci, « la verve et la majesté de Corneille; » celui-là, « l'énergie et la profondeur de Tacite surtout dans quelques traits de la péroraison. »

Tous s'accordaient à reconnaître, dans ce morceau merveilleux, « les élans et l'élévation de Bossuet, une pureté unique de goût et une perfection inimitable de style, » et chacun de féliciter le délicat liseur de sa riche trouvaille.

Maury se complut à jouir de leurs louanges.

— Je ne laissais jamais échapper le volume de mes mains durant la lecture, racontait-il plus tard, et, après avoir bien joui de l'ivresse et de l'enthousiasme de nos académiciens, j'excitais encore plus de surprise en montrant que l'ouvrage était de Fénelon.

Il ajoutait cette conclusion mélancolique :

— Quel fonds peut-on donc faire sur les succès en littérature, quand on voit une aussi grande renommée littéraire que celle de Fénelon, insuffisante, depuis plus d'un siècle, pour sauver de l'oubli un chef-d'œuvre (1) d'un tel maître, dont la gloire inspire tant d'intérêt à la nation (2).

II

Vers cette même époque, Maury écrivait à Délieux une lettre jusqu'ici inédite, où je trouve de curieux détails sur la situation financière d'un prédicateur du roi à la fin du dix-huitième siècle.

La fonction, paraît-il, était mal rétribuée, et Maury, obligé à des frais de représentation, ne parvenait qu'à grand'peine à satisfaire aux exigences de sa position, avec les minces revenus de ses deux petits bénéfices. Il s'imposait des travaux extraordinaires, voulant vivre de sa plume, puisque la parole ne suffisait pas, et surtout se refusant à se payer le luxe des dettes que le haut clergé et la noblesse d'alors se complaisaient trop souvent à laisser accumuler sur leurs maisons, au grand profit des usuriers et des intendants. Sa robuste constitution n'y tint pas : il en abusait.

— Je ne peux pas venir à bout d'humecter et d'adoucir mon

(1) Discours pour le sacre de l'électeur de Cologne.
(2) Maury, *Essai sur l'Eloquence de la Chaire*, ch. LIX.

sang, écrit-il à Délieux (1). Il faut espérer que les bains et le régime opéreront des effets lents mais salutaires.

Puis, à l'imitation des femmes du dix-huitième siècle, à qui le Manuel courant de style épistolaire recommandait de réserver le principal de leurs lettres pour le post-scriptum, Maury jette comme négligemment à la fin de la sienne sa requête au décimateur :

— Nous voici au temps où vous aviez coutume de m'envoyer le produit de mon canonicat. Je vous prie de m'adresser cet argent par la voie ordinaire, et de ne pas douter qu'il ne soit reçu avec plaisir. On compte si bien mes morceaux que je suis réduit à la diète la plus rigoureuse, le dernier mois de chaque semestre ; mais, j'aime à croire que je serai moins à l'étroit à l'avenir, et, si j'obtiens un peu d'aisance (2), je ne craindrais point que l'on m'accuse de l'avoir volée. J'en suis si persuadé qu'au risque de rester toujours pauvre, je ne m'aviserai plus de sacrifier ma santé à mon travail. Tout calcul fait, il vaut autant mourir de faim que de se tuer, et il importe de se bien porter, surtout quand on est immortel.

Ce dernier trait nous rappelle que Maury était déjà entré à l'Académie française. Les circonstances de son admission forment une des pages les plus intéressantes des Annales de notre premier corps littéraire. Nous le raconterons dans le prochain chapitre.

III

Quelques années auparavant, devant tous les évêques de France, réunis dans la même église où Bossuet avait prêché ses collègues dans l'épiscopat, le 28 août 1775, l'abbé Maury, simple prêtre, sous le voile d'un panégyrique, d'ailleurs admirable (3), de saint

(1) Lettre inédite du 18 juin 1785. (Collection de M. l'archiprêtre Cazenave.)

(2) L'aisance ne dut pas trop tarder à arriver, car, dès l'année 1787, je trouve plusieurs reçus du frère de l'abbé Maury, constatant qu'il a touché les appointements du canonicat de son frère, appointements dont celui-ci lui avait fait l'abandon par un billet, en date du 26 août 1787, adressé au sieur Délieux et existant encore dans la collection d'autographes de M. Delvy, procureur de la République à Lombez.

(3) Il y aurait lieu cependant de faire quelques réserves, par exemple sur le blâme que le panégyriste se permet d'infliger à la seconde manière de l'évêque d'Hippone dans sa conduite vis-à-vis des hérétiques de son temps : « Nous pourrions relever encore des inexactitudes de détails çà et là répandues dans le panégyrique ; nous pourrions regretter d'y rencontrer de temps en temps l'*Etre suprême*, expression plus philosophique que chrétienne, dont

Augustin, osa faire entendre à ses maîtres en Israël des leçons courageuses :

— Messeigneurs, fit-il en commençant, la sainte liberté de mon ministère est le plus beau tribut de vénération que je puisse offrir à l'Église de France, réunie dans ce sanctuaire.

Comme lui, avant d'être revêtu de la plénitude du sacerdoce, Augustin avait prêché à Hippone, devant l'évêque Valère, « immolant tout amour-propre à la gloire de la religion ». Maury accentua l'allusion :

— O prêtre immortel dans les fastes du ministère évangélique, s'écria-t-il, je te rends grâces aujourd'hui, au nom de tous mes frères, de l'honneur insigne que ton exemple assure à jamais au sacerdoce de Jésus-Christ. Sans toi, je ne serais pas monté dans cette tribune sacrée, pour y prononcer ton éloge au milieu d'une si majestueuse réunion.

Une fois cela dit, Maury entre, avec une incroyable hardiesse, dans le vif des questions, sans souci de son intérêt propre, dépassant, ce semble, toutes les bornes de la prudence humaine, pour remplir ce qu'il croit être son devoir.

Il sait que ses ennemis dénoncent son ambition et s'indignent « de voir le fils d'un savetier du Comtat aspirer aux honneurs du corps épiscopal (1) »; mais il sait aussi, et il rappelle hardiment

l'emploi ne se trouve point dans les sermons et les panégyriques du dix-septième siècle; nous aimons mieux louer le langage et la belle ordonnance de ce discours; parmi les écrits de l'abbé Maury que nous connaissons, il n'en est aucun dont le caractère soit plus catholique. Ce n'est plus de la philosophie, c'est de l'Église qu'il s'agit ici; l'irréligion y est attaquée, les devoirs des évêques y sont tracés, et l'auteur s'élève à la hauteur des périls qui menaçaient alors le monde... Maury, dans le panégyrique de saint Augustin, voulut montrer quels services la religion peut attendre d'un grand évêque, et quelle gloire un grand évêque peut attendre de la religion; il exécuta ce plan avec un rare bonheur. Il a pour l'évêque d'Hippone une admiration que Bossuet semble lui avoir enseignée; il en parle avec l'émotion d'un enthousiasme vrai. » (Poujoulat, *le Cardinal Maury*, p. 62.)

(1) « L'abbé Maury, dit Bachaumont, s'est fait des affaires pour avoir voulu trop se signaler. Les prélats ont trouvé très mauvais qu'il eût prêché devant eux le tolérantisme; qu'en approuvant le retard des vœux par la nouvelle déclaration, il eût désiré que ce terme fût encore prolongé; que, changeant la dénomination d'*évêque de fortune*, il l'eût attribuée dans son vrai sens à ceux qui ne parviennent là que par le hasard de la naissance, et non par leur mérite personnel; qu'enfin, il leur eût prescrit leur devoir par une satire vive et directe de leur ignorance, de leur mollesse, de la corruption de leurs mœurs. Le seul évêque de Senez, auquel il avait fait adroitement

qu'Augustin fut « un de ces pontifes élevés au plus éminent caractère de consécration qu'imprime l'Esprit-Saint, par la seule supériorité reconnue de leur mérite. » A cette allusion, bien faite pour étonner une réunion d'évêques, tous ou à peu près issus des rangs de la noblesse, plus d'un parut blessé. Qu'importe!

— Je veux dire, insiste Maury, un de ces prélats qu'un aveugle préjugé croit peut-être abaisser, mais qu'il rehausse sans le vouloir, en les appelant des *hommes de fortune*, tandis qu'ils sont les seuls évêques, au contraire, pour qui la fortune n'ait rien fait.

S'il devient jamais un de ces « Evêques de fortune », le jeune prêtre se trace un programme, dont la hardiesse et la nouveauté surprennent ses auditeurs, à qui il ose dire que leur devoir est « de se donner pour coopérateurs les seuls hommes dont le mérite supérieur est garanti par l'opinion publique; de s'emparer, dans le sanctuaire, de tous les talents naissants qu'on exposerait aux séductions du camp ennemi, si l'on ne savait ni les discerner, ni les appliquer aux intérêts et à la gloire de la religion...; d'inspirer aux ministres des autels un esprit public qui les montre toujours les bienfaiteurs du peuple, autant que ses guides...; d'asservir leur administration à la loi, et de sacrifier quelquefois la loi elle-même à la charité. »

Et, comme les évêques paraissaient de plus en plus surpris :

— Je copie ici, dit-il, l'histoire d'Augustin... le plus beau code de l'épiscopat en action.

Avant même d'être prêtre, l'évêque d'Hippone avait déjà réuni une colonie de disciples, dans une simple solitude, à Tagaste. Maury y trouve une nouvelle occasion de faire entendre à ses augustes auditeurs une remontrance sévère, qui s'en va réveiller des remords auxquels nul n'a songé à les livrer :

— Eh! s'écrie-t-il, que ne puis-je, Messeigneurs, arrêter vos

sa cour par le morceau cité ci-dessus, l'a complimenté. Tous les autres le regardent d'un mauvais œil : ce qui a d'autant plus affligé l'orateur que, lors du débit de son discours, il avait été fort applaudi par les prélats ennemis. On ajoute que le cardinal de la Roche-Aymon lui a signifié de ne point paraître devant lui, et l'on craint fort qu'il ne l'empêche de prêcher devant le roi auquel il était destiné (6 septembre 1775). » A quelques jours de cette note, dont le lecteur peut aisément relever les contradictions et les insinuations gratuites, Bachaumont écrit encore, à la date du 26 septembre 1775 : « L'abbé Maury est toujours dans la disgrâce du clergé, il a défense de paraître devant l'assemblée de Nos Seigneurs, même chez le cardinal-président, et l'on craint qu'il ne l'empêche de prêcher l'Avent devant le roi. »

regards sur cette école de savants, sur ce séminaire d'évêques, sur cette pépinière de saints! Vous verriez Augustin relevant l'état religieux par le ressort de la considération publique, se dépouillant de tout en faveur des pauvres, refusant les successions des pères qui déshéritent leurs enfants pour doter ses institutions, défendant de consacrer les vierges avant leur vingt-cinquième année (1), prescrivant à ses moines le travail des mains, consacrant leur patrimoine à la rançon des esclaves qui viennent, en foule, entourer, vénérer bénir l'auteur de leur liberté, au moment où il captive la sienne sous le joug des règles monastiques.

C'est un langage hardi jusqu'à l'excès, que ses leçons directes, ces réclamations contre les abus dont gémissait alors l'Église de France, sur les lèvres d'un prêtre qui n'a pas encore atteint sa trentième année!

Y eut-il, dans cet acte audacieux, une imprudence et une faute? Les contemporains se divisèrent sur ce point : les uns approuvant les prélats mécontents qui firent défendre à Maury de reparaître devant eux et sollicitèrent du cardinal président une interdiction de prêcher l'Avent de Versailles ; les autres se rangent du côté des évêques à qui la verve de Maury avait arraché, comme aux académiciens du Louvre, des applaudissements qui retentirent dans plus d'un presbytère, où le panégyrique de saint Augustin popularisa Maury.

IV

Peu après, se passa un de ces événements que l'oubli recouvre vite, mais qui, au moment où ils se produisent, excitent une rumeur extraordinaire et absorbent, pendant une période, l'attention publique. C'était l'apparition d'une petite brochure périodique in-12, d'une vingtaine de pages, intitulée : *Lettre secrètes sur l'état actuel de la religion et du clergé en France*. Elles eurent un succès inouï, et comme les prélats, les gros bénéficiers, visés dans des allusions

(1) Cette allusion à un abus, signalé par beaucoup de bons esprits dans certaines vocations peu spontanées du dix-huitième siècle, était un acte de courage, car elle heurtait un préjugé social, tout comme l'initiative prise par Maury, en tant que vicaire général, et intimant, par ordonnance en date du 5 août 1885, défense expresse de sonner les cloches, pendant les orages, dans le diocèse de Lombez.

dont le sens nous échappe aujourd'hui, avaient eu la maladresse de se reconnaître et de se fâcher de ces portraits malins, le succès grandit et, l'ouvrage étant naturellement anonyme, l'occasion parut bonne à exploiter aux envieux de Maury.

Ils s'en allaient partout, répétant :

— Vous n'avez donc pas reconnu son style! Mais, c'est du Maury tout pur.

La vérité est, fait justement observer M. Poujoulat, que « le jeune Maury avait trop d'esprit pour compromettre sa position, déjà belle, en 1781, par des écrits légers à l'adresse du clergé (1). »

Maury eût brisé mille lances à visage découvert, il était incapable de lancer la moindre flèche, en se dissimulant comme un peureux!

Maury, un peureux! Ces jours derniers, aux environs de l'Hôtel-Dieu, il l'a fait voir à trois assaillants nocturnes (2), qui ont expérimenté sa vigueur physique, tout comme les évêques ont subi son tempérament moral, quand il leur a crié, dans l'église des Grands-Augustins :

— Messeigneurs, sauvez la foi, sauvez votre siècle, sauvez la postérité!

Non, Maury n'est ni un peureux, ni un lâche,et ce sont les lâches qui s'abritent sous le couvert de l'anonyme!

V

Les mémoires du temps, à partir de 1775, foisonnent de détails sur ces disputes, car, dès avant sa trentième année, Maury, comme tous les hommes de valeur, avait l'honneur d'être très discuté. Il n'était point en effet de ces médiocres, à qui l'on peut appliquer la réponse peu parlementaire, mais assez juste, que fit un évêque, dont la Provence ne perdra pas de sitôt le souvenir, à un jeune

(1) Maury crut devoir se disculper, auprès de l'évêque d'Autun, d'être l'auteur de ces *Lettres secrètes*, que plus d'un biographe, même parmi ses panégyristes, lui a attribuées. (Voir la Notice qui précède ses *Œuvres choisies*, p. VIII.)

(2) « M. l'abbé Maury, raconte Bachaumont, homme de lettres et prédicateur connu, a montré ces jours-ci une fermeté peu commune dans un ecclésiastique et un philosophe. Attaqué vers minuit par trois cosquins, il s'est saisi d'un, a mis les autres en fuite en criant, et les a fait prendre. On ajoute qu'ayant su que son captif était neveu de Moreau, de l'Hôtel-Dieu, il s'est abstenu de rendre sa plainte. » (26 janvier 1779.)

homme, infatué de ses talents et fier de ses succès, qui les racontait au malin prélat, en concluant son récit peu modeste par cette affirmation :

— Et, avec tout cela, Monseigneur, dire que je n'ai pas un seul ennemi !

— Alors, mon pauvre garçon, répliqua l'évêque, c'est que tu n'es qu'un imbécile !

Maury, qui n'était pas un imbécile, eut, à cause de cela, des ennemis, et des ennemis acharnés, dans tous les camps, surtout parmi les siens. Mais les ennemis éveillent les amis et les réchauffent.

Parmi ces derniers, un document, ignoré des précédents biographes, nous révèle que se trouvait l'abbé de Fontenay, ancien jésuite, lui-même écrivain très distingué. Maury y fait allusion dans la lettre qu'il écrivait de Versailles, le 22 février 1785, à M. de la Tour, secrétaire du roi :

« Il y a, dit-il, une assistance extraordinaire à mes sermons qu'on daigne écouter ici avec la plus extrême indulgence. Le roy y assiste même les jours ouvriers, et vous verrés qu'il n'est pas facile de trouver place dans la chapelle. J'ai reçu l'ordre de prêcher le panégyrique de saint Vincent de Paul, et je le destine au quatrième dimanche, 6 mars prochain. C'est précisément le jour que vous avés choisis pour venir m'entendre avec mon frère. Vous me combleriez de joye si vous m'ameniés M. l'abbé Brottier et M. l'abbé de Fontenay. Nous dînerions tous dans mon petit réduit apostolique, et, pendant l'intervalle du dîné au sermon, je vous procurerois la permission d'aller passer une demi-heure avec M. le Dauphin (1). Vous serés enchanté de la bonne mine et de la gaietté de ce jeune prince. Au surplus, vous allés croire que je plaisante, mais, en honneur, je crois que nous aurons un fort bon dîné. Je serais trop heureux si Mme de la Tour vouloit être de la partie... Nous ne nous quitterions pas sans rire un peu aux dépens de qui de droit (2). »

Les hostilités, on le voit, n'assombrissent pas le caractère de Maury : il est vrai que, pour se consoler des jaloux, il a de chauds admirateurs, d'excellents convives et des auditeurs sur qui la détraction paraît faire peu d'impression, puisqu'ils sont si fidèles

(1) Fils aîné de Louis XVI, pour lors âgé de quatre ans.
(2) Lettre du 22 février 1785, collection d'autographes de M. Alfred Bovet.

autour de sa jeune et vivante parole, et qu'en dépit des hiboux, ils savent lui amener des foules grossissantes au point qu'il n'y a plus de place à ses sermons, tant on est fidèle à ses rendez-vous oratoires.

Puis, on vient de le voir, il a pour lui le roi, qui vient l'entendre, même en dehors des jours prescrits par l'étiquette et lui laisse le droit d'introduire ses amis auprès du Fils de France!

MAURY A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Je serai de l'Académie! — Ce qu'était l'Académie française au dix-huitième siècle. — Ils sont trop verts! — Les jeunes doivent faire antichambre. — L'abbé de Boismont encourage et patronne la candidature de Maury. — Rivaux évincés. — Opposition de La Harpe, vaincue par Marmontel. — Maury est nommé académicien. — Difficultés que présentait l'éloge de son prédécesseur. — Séance et discours de réception. — Réponse du duc de Nivernais. — On rit. — Lecture de Gaillard. — Revanche de l'abbé de Boismont.

I

— Pour moi, je serai l'un des Quarante de l'Académie française!

On n'a pas oublié que le petit abbé Maury, vêtu en pauvre prestolet du Comtat, avec trois écus en poche, sur la route de Montélimar à Paris, s'était permis cet ambitieux propos.

Depuis, il est vrai, le pauvre Valréasien de 1765 a mis un certain nombre d'atouts dans son jeu, supérieurement mené, il faut le reconnaître, car, sans faire sur le terrain des doctrines des concessions trop compromettantes, sur celui des personnes, il s'est montré d'un conciliant qui n'a pas laissé que de scandaliser quelque peu, même ses plus chauds amis.

Il vient, en outre, de mettre au jour un ouvrage que l'on discute fort dans le monde des lettres, mais où nul, même parmi les plus prévenus, ne saurait s'empêcher de reconnaître l'une des œuvres les plus remarquables du dix-huitième siècle : je veux dire l'*Essai sur l'éloquence de la chaire*, un livre admirable qui abonde en

vues très élevées, que je regrette de ne pouvoir ici saluer qu'en passant (1).

Enfin et surtout, Maury est devenu sans conteste le prédicateur le plus en renom de son temps.

Ami des gens de lettres, tout-puissant à la cour, écrivain célèbre, orateur couru, Maury estima que l'heure était venue de vérifier sa prophétie de 1765.

Pour excuser son ambition, il exhumait, avec une feinte et railleuse modestie, un vieux discours d'un littérateur fort justement oublié du dix-septième siècle, et qui, d'accord avec Conrart et Chapelain, avait tracé le programme d'une société, qui aurait pour but « de nettoyer la langue des ordures qu'elle avait contractées... par l'abus de ceux qui disent bien dans les chaires ce qu'il faut dire, mais autrement qu'il ne faut (2). »

— J'ai conscience, disait Maury, d'avoir toujours dit en chaire ce qu'il fallait dire, mais j'ignore si je l'ai dit toujours comme il faut, et je demande à l'apprendre de la docte compagnie, qui est la suprême régulatrice du bien-dire.

Il y avait sans doute beaucoup d'ironie dans cette supplique, mais Maury n'est pas le seul qui, aspirant à entrer à l'Académie, se soit permis plus d'une épigramme à son endroit.

Voltaire, écrivant à l'abbé d'Olivet, ne s'était-il pas permis de dire : « Homère et Platon n'étaient, je crois, d'aucune académie; Cicéron n'en était point, ni Virgile non plus. » Et le malin vieillard, qui se venge de ce qu'on l'a fait attendre à la porte de la célèbre compagnie, où il grille d'entrer, conclut sa lettre, à la façon du renard de la fable vis-à-vis de la treille inaccessible : « Adieu, mon cher abbé, quoique vous soyez académicien, je vous aime et vous estime de tout mon cœur : vous êtes digne de ne l'être pas. »

Dans ses *Lettres Persanes*, Montesquieu a fait comme Voltaire : « J'ai ouï parler d'une espèce de tribunal qu'on appelle *l'Académie française*. Il n'y en a point de moins respecté dans le monde, car on dit qu'aussitôt qu'il a décidé, le peuple casse ses arrêts et lui impose des lois qu'il est obligé de suivre. Ce corps a quarante têtes,

(1) Maury publia d'abord cet ouvrage, son œuvre capitale, sous le titre de : *Principes d'éloquence pour la chaire et le barreau.* (Paris, 1782, in-12.) Mais, l'édition définitive de ce livre ne parut que beaucoup plus tard, sous son titre actuel d'*Essais sur l'Eloquence de la chaire*, etc. (Paris, 2 vol. in-8°, 1810.) C'est à cette date que nous l'étudierons avec le soin qu'il mérite.

(2) Faret, *Projets de l'Académie.*

toutes remplies de figures, de métaphores et d'antithèses; tant de bouches ne parlent presque que par exclamation; ses oreilles veulent toujours être frappées par la cadence et l'harmonie. Pour les yeux, il n'en est pas question : il semble qu'il soit fait pour parler et non pas pour voir. Il n'est point ferme sur ses pieds, car le temps, qui est son fléau, l'ébranle à tous les instants et détruit tout ce qu'il a fait. »

La plupart des gloires de l'Académie se sont ainsi passé la satisfaction d'en dire du mal, avant d'y entrer, et, confessons-le, il y avait bien, à ce moment surtout, un peu motif à railleries, quand certaines discordes intestines transpiraient au dehors (1).

A cette époque, où chacun se piquait de politesse raffinée, les académiciens semblaient s'être réservé le monopole des injures entre collègues. « La haine, raconte Duclos, était la déesse académique. » Ce même Duclos, au rapport de Chamfort, ne se gênait pas pour proférer en pleine Académie les paroles les plus grossières; et l'abbé du Resnel, qu'on appelait *le serpent sans venin*, à cause de sa longue figure livide, lui adressait un jour cette réprimande, avec une extrême douceur : « Mon cher collègue, il me semble qu'on ne doit prononcer à l'Académie que des mots qui se trouvent dans le dictionnaire. » Parfois même, les disputes dégénéraient en une telle bataille de gros mots et de hurlements qu'un académicien, beaucoup plus célèbre par sa voix de stentor que par ses écrits, Dortous du Mairan, cria un jour, au sein de la tempête : « De grâce, Messieurs, si nous ne parlions que quatre à la fois? »

La vérité est cependant que tous les beaux esprits du temps visaient à entrer le plus tôt possible dans la docte compagnie. Mais la coquette faisait longtemps la sourde oreille :

— Avec le temps, les nèfles mûrissent (2), répondait-elle à qui heurtait pour la première ou la seconde fois à sa porte.

Et Fontenelle, qui se rappelait bien avoir été refusé trois fois, le répétait souvent aux candidats :

— J'ai fait cette histoire, ajoutait-il en souriant, à tous ceux que j'ai vu s'affliger d'un refus de l'Académie, et je n'ai consolé personne.

(1) Sur l'Académie française, au dix-huitième siècle, on lira avec intérêt le volume de Paul Lacroix sur les *Lettres, Sciences et Arts* au dix-huitième siècle. C'est à ce curieux ouvrage que nous empruntons quelques anecdotes, ainsi qu'au volume du même auteur et du même titre, consacré au dix-septième siècle.

(2) Lettre de l'abbé d'Olivet au président Boulier. Août 1730.

Les prélats et les grands seigneurs étaient les seuls auxquels, selon l'expression d'un académicien, on n'avait pas le droit de faire faire antichamb re

Mais, quand il s'agissait d'un lettré roturier ou d'un simple bénéficier, malheur à lui, surtout si, comme Maury, il n'est encore qu'un jeune à côté de ces têtes blanches qui faisaient dire à Piron que « l'Académie rend les gens immortels. »

Les cheveux blancs étaient en effet, paraît-il, une très puissante recommandation, et Maury n'avait pas le moindre fil d'argent dans sa noire et opulente chevelure.

On le fit donc attendre, comme les autres, à la porte, et il dut s'y reprendre à plusieurs fois pour qu'on lui ouvrît.

Même, l'un des Quarante, recevant sa visite, lui dit ce mot cruel :

— Je vous ferai observer qu'on voit fréquemment des évêques devenus académiciens, mais il n'y a point d'exemple qu'un académicien soit devenu évêque (1).

II

Heureusement, dès son premier sermon prêché au Louvre le 25 août 1772, Maury, sans le savoir, avait fait une précieuse conquête parmi ses auditeurs. C'était de la place occupée par cet admirateur inconnu, qu'était parti le signal des applaudissements et, en rentrant dans la salle des réunions, il avait répondu à un confrère qui s'étonnait de son enthousiame :

— *Illum oportet crescere, me autem minui!*

C'était la réponse de Jean-Baptiste à ceux qui cherchaient à éveiller la jalousie du prédicateur des bords du Jourdain contre le Messie, dont la parole commençait à détacher et entraîner les foules.

« Trop souvent, on le sait, écrit un contemporain de cette histoire (2), les hommes, que les lettres ou les arts ont illustrés, conçoivent, dans leur vieillesse, un dépit jaloux qu'ils ne savent pas toujours dissimuler contre les jeunes talents qui s'élèvent et menacent de les surpasser un jour. » Mais celui-là « ne vit point en M. l'abbé Maury un rival qui devait éclipser sa gloire, mais un successeur qui devait en hériter. »

Cet admirateur finit par devenir l'ami et le plus chaud protecteur

(1) Bachaumont, 10 mai 1781.
(2) Auger, *Notice historique sur l'abbé de Boismont.*

de Maury. Il l'emmena avec lui aux eaux de Bourbonne, pour lui raconter sa vie et lui fournir les détails nécessaires à la rédaction de son éloge funèbre, car il comptait bien que son jeune ami lui succéderait au fauteuil académique. Il fit plus : il lui résigna le riche bénéfice de Lihons, lequel, bon an mal an, rapportait 40,000 livres de revenus (1).

L'abbé de Boismont a tenu un rang distingué dans l'éloquence de la chaire vers le milieu du dix-huitième siècle : c'est lui qui prononça l'oraison funèbre de Marie Leczinska et celle du père de Louis XVI. A soixante-dix ans, il avait prêché un sermon de charité, dont tout Paris avait parlé. Prédicateur ordinaire de l'Académie, il songeait à Maury pour lui succéder.

C'est ainsi que, suivant la réflexion de Rulhière, « un orateur justement célèbre » se conduisit vis-à-vis de son émule en éloquence, le rival de ses succès, que cette rivalité même lui a fait chérir et véritablement adopter : sentiment rare, ajoute Rulhière, et qu'on croirait presque étranger au cœur humain ; dernière action de la vie de l'abbé de Boismont, mais qui l'honore tout entière (2). »

Ses bienfaits n'obligèrent pas un ingrat. Maury lui prodigua jus-

(1) Le chiffre officiel est inférieur de moitié, mais on sait que les revenus des bénéfices n'étaient jamais cotés autrement. Voici, d'ailleurs, sur le prieuré de Lihons, une note intéressante, que nous devons à l'obligeante érudition de M. le chanoine Jules Corblet : « D'après Sébastien Rouillard, qui a fait un ouvrage aussi rarissime que médiocre sur Lihons en Santerre, ce nom viendrait de *Locus Hunnorum in sanguine terso* ou *in sanguinis terra* : Li Hungs en Sang-Terre. La chronique de Saint-Denys dit que ce lieu s'appelait d'abord *Linan, Leo*, et que, lorsque Dagobert y eut massacré les Huns, conduits par Attila, on l'appela *Leo in stagno sanguinis*. Je préfère pour *Santerre* l'étymologie de *Sana terra*. Quoi qu'il en soit, MM. Hardouin et Rigollot me semblent avoir démontré que les Huns, au temps d'Attila, ont ravagé la Picardie, même avant leur défaite dans les plaines de Châlons (451). Clovis, par reconnaissance pour cette victoire, avait érigé là une abbaye bénédictine en 536. Ruinée par les barbares à une époque inconnue, elle se releva, en 1104, avec le titre de Prieuré claustral, sous le vocable de Saint-Pierre-Saint-Paul. Ce prieuré avait, sous sa dépendance, huit autres prieurés, et un si grand nombre de bénéfices réguliers et séculiers, des dîmes si nombreuses et des biens si considérables, qu'au dernier siècle, son revenu s'élevait environ à 25,000 livres, dont 20,000 étaient attribuées au prieur commendataire, 1,000 au prieur claustral, et le reste aux religieux. Le prévôt du monastère exerçait toute justice sur la ville de Lihons et résidait dans une forteresse indépendante du grand manoir. Le premier prieur commendataire fut Guillaume de Marasin, évêque de Noyon, en 1488, et le dernier, Maury, en 1788. A cette époque, il n'y avait plus que huit religieux. »

(2) Rulhière, *Discours de réception à l'Académie française*.

qu'au bout les soins les plus tendres et les plus affectueux, et le bon vieillard trouvait souvent le moyen d'endormir les cruelles souffrances de sa fin par des saillies qui égayaient les deux amis, comme le jour où Maury, l'interrogeant un peu longuement sur certain épisode de sa longue carrière, Boismont leva la main et, tapant sur la joue du curieux :

— Eh! l'abbé, fit-il, vous me prenez mesure!

Ce n'était cependant pas Maury qui devait lui succéder et il aura, avant de mourir, la joie suprême d'assister au triomphe qui marqua l'entrée de son jeune ami au sein du docte Aéropage.

« L'Académie, en effet, prévint ses vœux; elle ne permit pas, dit M. de Chastellux en répondant à Rulhière, qui fut, lui, le successeur de Boismont, que celui qui partageait déjà sa gloire, n'en fût regardé que comme l'héritier. »

III

L'archevêque de Vienne venait de mourir, laissant vacant un fauteuil qu'il n'avait guère occupé. Boismont, aidé de ses nombreux amis, protégé par Madame Victoire de France qui aimait beaucoup Maury (1), n'épargna rien pour aboutir. C'est ainsi qu'il démolit successivement la candidature de M. de Calonne, celle de Target et celle du spirituel marquis de Bièvre. Ce dernier s'en consola, avec sa philosophie ordinaire, par un calembourg :

Omnia vincit amor, et nos cedamus *amori*.

Un autre ami de Maury vint à la rescousse. Bien plus que Boismont, celui-là avait l'oreille de la coterie philosophique, toute-puissante à l'Académie, et il savait la candidature de Maury vigoureuse-

(1) « Madame Victoire de France, qui honora toujours le cardinal Maury d'une bonté, je dirais presque d'une amitié si tendre, qu'ayant été admis par elle à lui faire ma cour à Trieste, peu de jours avant sa mort, elle me présenta son auguste main à baiser, et puis elle voulut m'embrasser elle-même, en me disant : *Ceci est pour mon bon cardinal, et vous lui direz que je ne l'ai point oublié*; cette vénérable princesse donna également son portrait au cardinal Maury. J'ai le bonheur de le posséder, ainsi qu'un reliquaire qu'elle avait tenu dans ses mains défaillantes, et qu'elle lui fit remettre à Venise, par Mme la comtesse de Chastellux, sa première dame d'honneur, qui fut son amie et sa fidèle compagne pendant toute l'émigration. » (L.-S. Maury, *Notes à l'Eloge de Fénelon.*)

ment battue en brèche par La Harpe, lequel accusait, comme c'est l'usage en pareil cas, le candidat de toute espèce de noirceurs.

Sur le compte de Maury, la calomnie s'était exercée à plein venin. Marmontel le savait pertinemment, puisque les calomniateurs, masqués ou non, s'étaient naturellement adressés en droiture au secrétaire de l'Académie.

« J'écoutai tout le mal qu'on voulut me dire de lui, raconte Marmontel, et quand j'eus bien tout entendu, le prenant en particulier :

« — Vous êtes attaqué, lui dis-je, et c'est à moi de vous défendre; mais c'est à vous de me donner des armes pour repousser vos ennemis.

« Alors, continue Marmontel, je lui expliquai, article par article, tous les torts qu'on lui attribuait. Il m'écouta sans s'émouvoir; et, avec une facilité qui m'étonna, il réfuta ses accusations, me démontrant la fausseté des unes; et, pour les autres, me mettant sur la voie de tout vérifier par moi-même (1). »

Restait cependant La Harpe, ennemi d'autant plus redoutable qu'il avait été l'ami du candidat, et rien n'est pire que la haine succédant à l'amitié. La Harpe accusait Maury de perfidie (2).

— Mettez-moi vis-à-vis de lui, dit Maury à Marmontel.

Et, devant Thomas et Gaillard, chez Marmontel, à table, l'explication eut lieu, orageuse mais concluante (3). Selon l'usage, La Harpe garda ses préventions, mais Marmontel fut autorisé à lui dire :

— Vous pouvez le croire, mais, en honnête homme, vous n'avez plus le droit de le dire!

Ce qui n'empêcha pas le rancunier philosophe de se faire transporter au Louvre, quoique gravement malade, le jour de l'élection, afin de déposer dans l'urne un vote hostile.

Il ne fut pas imité, car, à la date du 16 décembre 1784, le scrutin des voix, comme le scrutin des boules, donna le fauteuil, vacant par le décès de feu M. l'archevêque de Vienne à M. l'abbé Maury, et M. l'évêque de Senlis fut chargé incontinent de l'aller dire au roi, qui l'agréa (4).

(1) Marmontel, *Mémoires*, t. II, p. 169.

(2) La Harpe accusait l'abbé Maury d'avoir fait des démarches pour engager le comte de Schouwaloff à composer contre lui une satire.

(3) Le récit très animé de cette discussion se trouve au tome II des *Mémoires de Marmontel*, livre XI.

(4) *Extrait des Registres de l'Académie.* Du jeudi 16 décembre (1784). L'Académie, assemblée au nombre de vingt-cinq, pour remplir la place de feu

Les ennemis, battus sur le terrain de l'élection, se promirent de prendre leur revanche au jour de la réception.

Maury avait, en effet, une rude tâche. Succédant à un académicien qui n'avait paru un jour à l'Académie que pour divorcer avec elle, il lui fallait prendre parti pour ou contre le roi de l'Académie, Voltaire, qui avait tant ridiculisé Pompignan (1).

On attendait Maury à l'éloge de son prédécesseur, éloge imposé par l'usage et les convenances de position, et ce fut bientôt l'événement de Paris.

IV

Au jour dit, le 27 janvier 1785, la grande salle des séances publiques au Louvre était comble : princes du sang, grandes dames, cardinaux, ministres, prélats du haut clergé, avec la fine fleur des

M. Le Franc de Pompignan, on a fait d'abord évangélistes : MM. Watelet et le marquis de Paulmy, à cause de l'absence de M. l'Archevêque de Toulouse, directeur. Ensuite le règlement pour les élections et la lettre du feu roi ayant été lus, on a été au scrutin et la pluralité a été pour l'abbé Maury, à qui le scrutin des boules a été également favorable. M. l'Evêque de Senlis s'est chargé sur-le-champ de rendre compte de l'élection au roi qui l'a agréée. (*Communiqué par M. Camille Doucet, secrét. perpétuel de l'Académie française.*)

(1) « Le récipiendaire a passé beaucoup de temps à composer son discours. Il avait de grandes difficultés à vaincre. Il succédait à M. de Pompignan, l devait en faire l'éloge, il le voulait et y trouvait une matière abondante; elle lui avait fait naître des idées heureuses, il se proposait des digressions sur chacun des ouvrages de ce littérateur très varié : tout cela lui riait infiniment. D'un autre côté, à peine aurait-il prononcé le nom de Pompignan, et c'était rappeler à l'instant à l'Assemblée le ridicule versé par Voltaire à si grands flots, et pendant si longtemps, sur ce personnage. Chacun des spectateurs ne manquerait pas de réciter à son voisin ces deux vers très plaisants et qui sont devenus proverbes :

On ne sait de César où la cendre repose,
L'ami de Pompignan croit être quelque chose.

Enfin, comment omettre la réception de son prédécesseur et comment en parler, comment rappeler ce jour, qui devait être un des plus heureux de sa vie, et qui en empoisonna tout le reste, ce jour où il parut pour la première et la dernière fois parmi ses confrères? Que dire de son discours qui lui valut aussitôt tant d'ennemis et de sarcasmes, qui l'obligea de faire divorce pour jamais avec la compagnie, dont il avait sollicité l'adoption? Enfin, un ministre de l'Evangile pouvait-il blâmer le zèle apparent (!) du récipiendaire pour la religion, qui lui inspira sa sortie mémorable et violente contre la philosophie et les philosophes modernes? Oserait-il l'approuver devant la plupart de ceux qui avaient lâchement refusé à leur nouveau confrère la

salons littéraires, enserraient à l'étreindre la longue table autour de laquelle siégeaient les Immortels.

Au sommet de la table, en l'absence de M. l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, retenu dans son diocèse (1), M. le duc de Nivernais, un spirituel et charmant diseur, qui souriait au fauteuil de la présidence, et, à l'autre bout, entre ses deux parrains, le récipiendaire.

Le président ayant déclaré la séance ouverte et donné la parole à M. l'abbé Maury, le silence s'établit : les derniers placés se hissèrent derrière les bancs où les plus grandes dames s'estimaient heureuses d'avoir trouvé un siège, et, d'un ton modeste, qui enchanta les amis, le nouvel académicien commença :

— Messieurs, s'il se trouve au milieu de cette assemblée un jeune homme, né avec l'amour des lettres et la passion du travail, mais isolé, sans appui, destiné à lutter dans cette capitale contre tous les

satisfaction qu'il exigeait de l'opprobre, dont l'un d'entre eux l'avait couvert, et des outrages qu'il en recevait journellement? Une position aussi critique embarrassait l'abbé Maury : il l'avait témoigné à ses amis, le bruit s'en était répandu dans le public, et l'on s'était empressé de voir comment il s'en tirerait. C'est au milieu de ces anxiétés, devenues celles de l'auditoire, qu'il a commencé. » (*Mémoires de Bachaumont*, 27 janvier 1785.)

(1) Elevé à l'archevêché de Toulouse en 1764, ce prélat mit tous ses soins à bien gouverner ce diocèse; il y tint des synodes qui lui fournirent le moyen de mieux connaître ses collaborateurs et d'opérer d'utiles réformes; il publia fréquemment des instructions et des lettres pastorales, citées encore aujourd'hui comme des modèles en ce genre, et qui servirent de raison ou de prétexte pour lui ouvrir les portes de l'Académie française. Vivement flatté de son admission dans le premier corps littéraire de l'Europe, il entretint avec Voltaire, d'Alembert et quelques autres écrivains de la même école, des liaisons assez étroites, qui firent quelquefois soupçonner ses sentiments particuliers en matière de doctrine; mais il se conduisit toujours extérieurement de manière à écarter toute inculpation de cette nature. Un professeur de Toulouse ayant, dans un discours public, émis des principes antireligieux, M. de Brienne exigea sa rétractation, et le trouvant rebelle à ses ordres, le priva de sa chaire (*). Ses fonctions épiscopales qui l'occupaient fortement n'étaient pas, à beaucoup près, le seul objet de l'attention de M. de Loménie. Il prenait encore une très grande part aux affaires du Languedoc; vice-président des Etats, ce titre joint à l'éclat de sa représentation, à l'opinion de son crédit et surtout à son adresse et à sa capacité, lui acquit dans l'administration de cette province un ascendant presque irrésistible; il en profita pour faire exécuter dans sa métropole des travaux également utiles et magnifiques. (*Journal de la Haute-Garonne*, année 1806, n° 200.)

(*) Voyez la correspondance de d'Alembert avec Voltaire. Le premier ne peut pardonner ce trait à l'archevêque de Toulouse; il l'appelle lâche et faux frère, et peu s'en faut qu'il ne le frappe d'excommunication philosophique; le second excuse ce prélat et prouve que, dans sa position, il ne pouvait faire autrement.

découragements de la solitude... Qu'il jette sur moi les yeux dans ce moment, et qu'il ouvre son cœur à l'espérance!

Puis Maury raconta, avec un charme infini, ses débuts à Paris et combien l'Académie française lui avait été secourable.

— Que d'autres, s'écria-t-il, voient dans ce sanctuaire du goût le tribunal de la langue, le trésor public de la littérature... Pour moi, Messieurs, ma reconnaissance élève encore plus haut mes pensées. Je me trouve ici au milieu de mes bienfaiteurs.

Sous l'abri de cette insinuante et modeste gratitude, Maury put, tout à l'aise, louer son prédécesseur, et son grand cœur eut la joie d'entendre acclamer, au sein d'une Académie voltairienne, les trésors de vertus et même les talents trop méconnus du pieux lyrique, tant les applaudissements nourris et répétés de l'assistance et de ses collègues couvrirent sa parole harmonieuse et sa riche diction.

Aux critiques de l'auteur des Odes moquées par Voltaire, Maury concéda fort habilement qu'il n'inviterait sans doute point les amateurs de la poésie à lire de suite un recueil de cent Odes sacrées :

— C'est une épreuve trop redoutable peut-être, fit-il avec malice, pour toute espèce de vers français.

A cette allusion transparente aux flots d'ennui que les plus intrépides devaient subir en abordant la *Henriade*, le duc de Nivernais crut devoir répliquer par un dithyrambe en l'honneur du « seul poème épique dont la France puisse s'honorer » et fit l'éloge du génie de Voltaire. La réparation consola les Encyclopédistes, mais laissa froid l'auditoire, qui jouissait avec transport du triomphe académique de Maury.

Le duc de Nivernais était un habile homme et sa réponse au récipiendaire le prouverait, s'il en était encore besoin après ce qu'on sait de ses productions littéraires de grand seigneur qui lui valurent, du spirituel abbé Barthélemy, cette flatteuse parole, au lendemain de l'abolition des titres de noblesse :

— M. de Nivernais n'est plus duc à la cour, mais il l'est toujours au Parnasse!

Après avoir consolé les frères et amis, il s'abandonna, avec une exquise urbanité de langage, aux compliments obligés envers le nouvel élu :

— Organe, après Fénelon et Bossuet, lui dit-il, après Bourdaloue et Massillon, de la parole sacrée, vous ne lui avez rien laissé perdre

de ses droits; vous nous avez fait voir Élisée, portant dignement le manteau de son maître.

Puis, sentant combien l'auditoire goûtait l'éloge, il montra Maury en chaire, disant « la vérité à un jeune roi qui l'aime. » Il ajouta :

— Il me serait aisé de m'étendre davantage sur ce qui vous concerne, Monsieur, et, fit-il avec un sourire que comprirent les auditeurs et les auditrices, et je serais écouté avec plaisir!

Les ecclésiastiques eux-mêmes l'applaudirent, quand il osa aller jusqu'à dire à Maury, en parlant de son Éloge de saint Vincent de Paul (1) :

— Vous avez fait, pour saint Vincent de Paul, plus que n'avait fait sa canonisation même.

« Cette phrase, disent les Mémoires, qui, prononcée plus gravement, aurait passé pour impie, a glissé à la faveur de la gaieté et de la légèreté du débit de l'orateur. Elle aurait scandalisé dans une autre bouche et n'a semblé qu'un persiflage dans la sienne. Les abbés et les théologiens, les moines, les évêques, les cardinaux, tout le clergé qui abondait à la réception d'un de ses membres, prédicateur fameux, a souri et même battu des mains (2). »

Peut-être estimera-t-on qu'il n'y avait pourtant pas dans ce « persiflage » si belle occasion de sourire, mais la note gaie paraît avoir dominé dans les conclusions de cette séance.

On rit en effet pendant le discours du duc de Nivernais, qui se vengea sur le pauvre Lefranc de Pompignan, des éloges que Maury avait fait applaudir et le tourna lestement en ridicule, rien qu'avec des allusions au discours du défunt académicien qui, pour avoir irrité le parti de Voltaire, s'attira les fameux *quand* du satirique et se vit contraint de renoncer à l'Académie, le jour même où il y entrait.

Mais on rit encore bien davantage durant la lecture qui suivit et

(1) Tous les biographes de Maury ont dit ou laissé entendre que le duc de Nivernais faisait allusion au Panégyrique de saint Vincent de Paul, oubliant que ce Panégyrique ne fut prononcé que deux mois après cette séance, le 4 mars 1785. Le directeur de l'Académie a voulu parler du chapitre consacré par l'auteur de l'*Essai sur l'Eloquence de la chaire* à saint Vincent de Paul, chapitre qui inspira à Louis XVI la pensée d'ériger une statue à ce saint au Louvre, et dont Maury félicita ce roi dans le discours du 4 mars. C'est donc encore à tort que M. Poujoulat dit que la statue fut érigée en suite du Panégyrique.

(2) *Mémoires de Bachaumont*, loc. cit.

qui a fait à la séance du 27 janvier 1785 une réputation hors pair dans les fastes de la docte compagnie.

V

La salle était comble, l'assistance triée sur le volet, cela tenta malheureusement un vieil académicien, à qui le duc de Nivernais donna la parole, non sans un sourire tout plein de perfidies.

Hélas! personne autre que lui ne sourit, quand on vit Gaillard se lever, demandant la permission de lire quelques-uns des articles qu'il préparait pour la nouvelle Encyclopédie :

— Je commencerai, dit l'ennuyeux pédant, par celui que j'ai consacré à Démosthène!

Et, sans paraître se douter du supplice auquel il condamnait l'auditoire, Gaillard commença la lecture de son morceau de Dictionnaire, sur un ton nasillard, qui fut bientôt une ressource contre l'ennui. Un malin s'étant permis d'un rire assez haut, cela devint promptement un désastre.

La correspondance de Grimm a conté plaisamment l'aventure :

« Ne semble-t-il, y lit-on à la date de février 1785, que l'ombre même de M. de Pompignan soit destinée à porter malheur à l'Académie? On se souvient encore de la scène indécente à laquelle son discours de réception donna lieu; la séance consacrée à son éloge funèbre (par M. l'abbé Maury) a été terminée également d'une manière fort désagréable pour cette illustre compagnie par l'accueil qu'on a fait à la lecture d'un morceau de M. Gaillard sur Démosthène. On s'est ennuyé avec si peu de politesse de toutes les trivialités, de toutes les vieilles réminiscences, de toutes les petites anecdotes de collège accumulées dans ce discours, que, lorsqu'il a été question de peindre Démosthène récitant au bord de la mer pour accoutumer sa voix à lutter contre les flots de la mer agitée, l'orateur académique s'est vu assailli lui-même d'un flot si bruyant de murmures et de huées, qu'il en a pâli; sa voix s'est embarrassée, ses lunettes sont tombées sur le papier, et il a perdu connaissance (1), au point qu'il a fallu lever le siège, emporter le pauvre

(1) Bachaumont renchérit : « M. Gaillard débitait son ouvrage d'un ton qui a excité le rire de quelque malin, l'ennui a gagné, il s'est levé des murmures dont le lecteur s'est aperçu, son amour-propre a souffert; il a voulu faire bonne contenance; il avait copieusement dîné : en peu de temps, il s'est

homme dans une salle prochaine et renvoyer brusquement l'auditoire malévole. »

« L'Académie, ajoute Grimm, a été si émue de l'événement qu'on a été presque tenté de renoncer à la célébrité des séances publiques. »

Puis, le malicieux gazetier ajoute :

« Il a été question du moins d'en exclure les femmes, comme plus impatientes et plus susceptibles d'ennui; de distribuer les billets avec plus de précaution et de n'admettre en général que des personnes dont on puisse être à peu près sûr, quoi qu'il arrive et quoi qu'on lise ».

Grimm conclut en disant, qu' « on s'est arrêté enfin à un autre projet, mais ceci est un mystère qui ne nous sera révélé qu'à la prochaine séance ».

Quel est ce projet et quel est ce mystère?

On nous saura peut-être gré de le rechercher.

VI

Paris, à cette heure, était divisé en deux camps, bien tranchés et fort acharnés l'un contre l'autre. Cela remontait à bien des années déjà (1), mais la discorde ne semblait point près de s'éteindre. Chose singulière! c'est précisément sur le terrain de l'harmonie qu'on s'était ainsi divisé, et tout le motif de la dispute était une question de musique. Cela s'appelait la querelle des Gluckistes et des Piccinistes.

Quoi qu'il en soit du fond de cette grosse question musicale, les Piccinistes avaient réuni leurs suffrages sur le nom de l'abbé Maury, sauf La Harpe, qui, malade, s'exposa à aggraver son mal pour le seul plaisir d'aller refuser sa voix au candidat de ses frères en Piccini (2), car c'était un Picciniste ardent, que La Harpe. D'un autre côté, les Gluckistes, en minorité au sein de l'Académie, s'étaient

trouvé mal, on lui a apporté un verre d'eau, on lui a passé des flacons de diverses eaux spiritueuses; tous ces secours n'y faisant rien, il a fallu le transporter dans la salle voisine et clôre la séance. »

(1) Nous avons parlé plus au long de cette querelle dans le livre consacré à l'auteur de la *Lettre à Madame Folio*, sur la question des Piccinistes et des Gluckistes. (Voir : *Une Victime de Beaumarchais.*)

(2) La Harpe, cependant, dans son *Cours de littérature*, t. XIV, a reconnu qu'il fallait ranger Maury « parmi les bons écrivains et nos vrais littérateurs ».

abstenus ou avaient cédé à une pression qu'on lui reprochait, dans le camp de Gluck, comme une trahison.

Ils tentèrent de s'en venger après coup.

D'ordinaire, les discours de réception à l'Académie passaient fort inaperçus, et un curieux, qui avait rassemblé une nombreuse collection de ces harangues académiques, disait plaisamment :

— Lorsque j'y jette les yeux, il me semble voir des carcasses de feu d'artifice après la Saint-Jean (1).

Mais il n'était pas dans la destinée de Maury de laisser, après ses discours, des carcasses de rebut, et on se souvient que son *Panégyrique de saint Louis* n'avait point partagé le sort de ses prédécesseurs dans la chaire du Louvre.

Donc sa harangue à l'Académie resta et passionna l'opinion. Les amis la savaient par cœur, les critiques l'épluchaient, relevant des intentions auxquelles le récipiendaire n'avait certainement point songé, lui reprochant des expressions hasardées, comme celle-ci depuis fort commune, mais qui parut un insupportable néologisme, lorsque Maury l'inventa, en disant que Lefranc de Pompignan *entrait*, ce jour-là, *dans la postérité*. Les faiseurs de quatrain s'en amusaient et l'un d'eux faisait circuler celui-ci :

Ce bourgeois dont Paris sifflait la vanité,
Et qui, dans Montauban, fut un second Virgile,
Maury l'a fait *entrer dans la postérité*,
Mais ce n'est pas parole d'Evangile!

Ces coups d'épingle exaspéraient les admirateurs du nouvel académicien et parmi eux, au premier rang, le vieil abbé de Boismont. Il s'était promis de réparer le tort que Gaillard avait porté au discours de Maury et le fameux mystère, dont Grimm parlait à mots si couverts, était là.

Il fut dévoilé à la séance du 10 mars 1785, pour la réception de Target, qui succédait à l'abbé Arnaud, un méridional qui s'était donné le tort de ne pas témoigner à Maury les égards qu'on se doit entre compatriotes (2). Il avait bien une raison pour cela, Arnaud,

(1) P. Lacroix, *Op. cit.*, p. 246.

(2) « Il avait un grand ennemi dans l'abbé Arnaud, quoique son compatriote et de la même robe. » (*Mémoires de Bachaumont*, 11 janvier 1785.) Arnaud préférait Gluck à Piccini, parce que le compositeur allemand sacrifiait moins la poésie à la mélodie, et respectait mieux le jeu de l'action et des passions.

c'est que Maury était jeune et il adorait le vieux : quand il voulait mettre le dernier trait à ses éloges, raconte Target dans son discours de réception, l'abbé Arnaud n'avait qu'un mot. Il disait : *Cela est antique* (1).

Grimm a raconté, avec beaucoup de verve et d'esprit, l'incartade de Boismont :

« Cette séance, écrit-il au lendemain du 10 mars, a été terminée par une des lectures les plus orageuses que nous ayons jamais entendues à l'Académie, des *Réflexions* de M. l'abbé de Boismont *sur les assemblées littéraires*. A ce titre, tout le monde comprit que ce serait une espèce de mercuriale pour la scène indécente qui s'était passée à la dernière séance, à l'occasion de l'ennuyeuse diatribe de M. Gaillard sur Démosthène; et le public parut s'armer d'une attention toute nouvelle, comme pour se défendre d'une attaque qui semblait porter atteinte à ses droits.

« Malheureusement pour l'Académie et pour son orateur, l'assemblée était excessivement nombreuse et la moitié des auditeurs debout, attitude qui semble toujours disposer les hommes rassemblés à une plus grande liberté : malheureusement l'orateur s'était persuadé, je ne sais comment, que, pour gagner son auditoire et le rendre plus docile à la censure, il fallait commencer par l'égayer à tout prix.

(1) Né à Carpentras (pour rimer, Marmontel l'appelait l'abbé *Fatras*), en 1721, Arnaud s'était engagé, sans vocation, dans l'état ecclésiastique. Le premier, il mit à la mode le fanatisme des arts, et pilla Winckelmann. Assez bon helléniste, mais n'ayant pas, plus que son siècle, le vrai sens de l'antiquité, il se fit, en déclamant sur Homère et sur Platon avec un enthousiasme d'énergumène, un renom d'habile antiquaire, et obtint d'être admis à l'Académie des Inscriptions. En réalité, il n'était que linguiste et il possédait assez bien, avec les deux langues de l'antiquité classique, les langues italienne et allemande. Du reste, homme de paresse et de plaisir, il a ébauché cent ouvrages et n'a pas fait un livre, et il n'a pas su mieux arranger sa vie d'homme de lettres que sa vie d'homme d'église. Charlatan et comédien, il avait un faux air de Diderot, mais un faux air; il prenait tous les tons et tous les costumes, parlait tous les langages et flattait tous les partis; en réalité, il se moquait de tout, hormis de ses intérêts. Le matin, on le voyait en soutane, à la porte de M. de Marbœuf, évêque d'Autun, qui avait la feuille des bénéfices, et, avec la protection de son ami Gerbier, il obtenait l'abbaye de Granchamp; le soir, il endossait l'habit laïque et courait les théâtres du boulevard. Dans un cercle, quand il s'abandonnait, sa conversation abondait en saillies charmantes; mais sa pose préférée était celle d'un hiérophante de Delphes ou d'Héliopolis; alors il parlait grec et méprisait, idée et langue, tout ce qui ne remontait pas à Orphée, ou au moins à Homère. (U. Maynard, *l'Académie française et les Académiciens*, 27e fauteuil.)

« Cette ruse lui réussit on ne peut plus mal; ce n'est pas en se familiarisant avec ses juges qu'on leur en impose : en conséquence, tout ce que M. l'abbé de Boismont avait pris la peine d'employer d'esprit et de grâce pour persuader au public de porter à l'avenir aux séances académiques plus d'indulgence et de réserve ne servit qu'à produire un effet tout contraire à celui qu'il s'était proposé; jamais rien ne fut écouté avec plus d'impatience et de sévérité.

« Lorsqu'il se permit de dire, d'une manière au moins fort déplacée dans la bouche d'un ecclésiastique, que l'oisiveté nous promenait indifféremment à tous les spectacles, à l'Académie, aux *Variétés amusantes*, même au sermon, *lorsqu'on pouvait espérer que le talent ferait oublier qu'on y parlait de Dieu*, une voix de l'assemblée osa lui répondre assez haut :

« Hé quoi ! Mathan, d'un prêtre est-ce là le langage ? » Et la réflexion fut soutenue de murmures et de huées; on vit tout le cours de la lecture interrompu ainsi à chaque instant, ou par des éclats de rire, ou par d'autres marques d'approbation trop prononcées pour qu'il fût possible de s'y méprendre; mais voici sans doute la plus simple et la plus plaisante à la fois.

« L'orateur disait que l'Académie n'appelant point le public à ses exercices comme juge mais comme témoin, il devrait se borner à ne marquer son mécontentement que par le silence. A ce mot, d'un coin de la salle, on entendit, à travers le tumulte et le brouhaha général, une voix claire et perçante crier : *Silence! silence!*

« La justesse de l'à-propos, comme on peut croire, ne rendit point à l'orateur le respect et l'attention qu'on s'obstinait à lui refuser; mais (Boismont n'était pas Gaillard) il eut la fermeté de braver l'orage, ne parut pas se déconcerter un instant, et il n'y eut que les personnes très attentives à le suivre qui s'aperçurent de l'empressement avec lequel il tâchait de gagner le port, ou, pour parler sans figure, la conclusion de son discours. »

Grimm termine en racontant que, « très affligé d'avoir échoué dans cette tentative faite pour ramener le public à son devoir, l'Académie a décidé que, pour courir moins de risques d'être huée, il fallait avoir moins d'auditeurs.

« Cet arrêté, observe le satirique gazetier, a paru d'une décision géométrique; en conséquence, on donnera moins de billets à

l'avenir (1), et l'on tâchera surtout de les distribuer avec plus de choix et de précaution. »

Effectivement, en composant la salle avec soin et en donnant la consigne de dormir ou d'applaudir, le problème était résolu.

Puis, comme à ce moment tout finissait par une chanson, les rimailleurs se mirent à l'œuvre et bientôt circulait, dans Paris, une douzaine de petits vers, intitulés : *Epigramme sur la Mercuriale prononcée à l'Académie par l'abbé de Boismont :*

Oh! que le Français dégénère!
Oh! qu'en tout nous sommes tombés!
Le Pinde moderne et Cythère
Restent en proie à des abbés!
Dictateurs de l'Académie,
Ces fanfarons pédants et lourds
Tancent le public qui s'ennuie
Et le prêchent en calembours.
Et sitôt que Boismont renifle,
Ou que Target (2) vient à brailler,
Leur Phébus ne veut plus qu'on siffle,
Il ne permet que de bâiller.

(1) 360, nombre que pouvait à peine contenir la salle du Louvre.

(2) Talent reconnu et réputation intacte, mœurs et productions irréprehensibles, voilà, dit le duc de Nivernais en répondant au discours du récipiendaire, ce que l'Académie avait prétendu recevoir en Target : éloge déjà fort exagéré, et auquel le nouvel académicien allait donner un si triste démenti. (U. Maynard, *loc. cit.*)

Ant. Ricard,

Prélat de la maison de Sa Sainteté.

UNE NOUVELLE ÉTUDE SUR GŒTHE

LA TRILOGIE DE FAUST (1).

LE SUBLIME GŒTHE ET VICTOR HUGO. — LA RÉVOLTE DE L'ENFER.

S'il est un homme qui, par ses écrits, ait fixé sur lui l'attention de ses contemporains, c'est assurément Gœthe. Le bruit qui s'est fait, de son vivant, autour de cette personnalité, trouve encore aujourd'hui de nombreux et puissants échos en France.

Plus d'un demi-siècle s'est écoulé depuis que l'auteur de *Faust* a disparu de la scène du monde, et ses théories sont toujours l'objet des études les plus passionnées. Elles ont servi et servent encore de thème à une foule de notices et de mémoires.

Les uns prennent parti contre Gœthe; d'autres, et c'est le plus grand nombre, s'évertuent, par tous les moyens possibles, à le défendre et à lui dresser un piédestal.

Les premiers contestent ses titres à la gloire et à la reconnaissance publique. Pour eux, Gœthe n'est qu'un poète fantaisiste, un compositeur de chansons grivoises, de romans échevelés et malsains, un esprit doué d'une grande aptitude à recevoir des impressions diverses, à les coordonner, à les reproduire sous une forme harmonieuse et poétique, mais n'ayant pas le don de la création. Tout son talent aurait consisté à recueillir certaines idées, à flatter certaines passions et à exprimer les unes et les autres dans un langage imagé. Pour les mêmes critiques, Gœthe aurait atteint quelquefois aux limites du grandiose, sans avoir jamais été grand. Il ne se serait jamais élevé au-dessus de la conception de la nature matérielle. Il n'aurait rien vu derrière le monde ni au-dessus du monde physique. Son intelligence, dont ils ne nient pas

(1) *La Trilogie de Faust*. 1 vol. in-8°. — Gervais, 29, rue de Tournon. Paris. *Le Sublime Gœthe et Victor Hugo*. 1 vol. in-8°. — Bleriot, 55, quai des Grands-Augustins. Paris.

d'ailleurs l'étonnante souplesse, ne lui aurait servi qu'à populariser des idées fausses, des pensées dont la hardiesse touche à l'extravagance et dont l'originalité dégénère souvent en bizarrerie.

Le théâtre même de Gœthe n'a point trouvé grâce à leurs yeux et *Faust*, l'une de ses meilleures compositions théâtrales, au dire des juges les plus compétents, ne serait au fond qu'une aventure de grisette et d'étudiant dont le mérite de l'invention ne lui appartiendrait même pas, un mélange de scènes burlesques de sorcellerie, de discussions politiques, de péripéties sanglantes et de réminiscences grotesques empruntées au poème de la guerre de Troie.

A côté de ces critiques acerbes, il s'est rencontré des panégyristes ardents de Gœthe, de pieux commentateurs de ses idées, des compilateurs plus ou moins intelligents de ses moindres productions, des admirateurs sincères de son génie, qui le regardent comme un penseur profond, un savant émérite, un esprit supérieur qui a ouvert des voies nouvelles et inconnues dans la recherche de la vérité, un prophète de la nature qui a devancé son époque et à qui il n'a manqué que d'être bien compris par la foule.

Voilà, sans atténuation de langage et de forme, le jugement si différent qui a été porté sur Gœthe et sur son œuvre par les adversaires et par les partisans de ses théories politiques, philosophiques et scientifiques.

Ce jugement nous paraît exagéré de part et d'autre. Gœthe n'a mérité ni cet excès d'adulations, ni ce déchaînement de haine et d'attaques, dont il a été l'objet de la part de ses amis et de ses ennemis. Pour le juger comme il convient, il faut savoir se placer sur un terrain neutre, faire taire pour un moment ses préventions et procéder sans parti pris à l'examen de ses œuvres. C'est ce qu'ont fait de notre temps des philologues savants, des philosophes distingués et des poètes en renom. Qu'il nous suffise ici de citer entre tous Mme de Staël, Auguste Barbier, Gérard de Nerval, Lamennais, Blaze de Burry, Alfred de Musset, A. Bossert, Caro et A. Serre, à qui nous devons une série d'études aussi complètes qu'intéressantes sur le grand poète de l'Allemagne.

Tout récemment encore, M. A. Serre a tenté, non sans succès, de faire passer dans notre langue, sans trop les affaiblir, quelques-unes des beautés de *Faust*, et a consacré à Gœthe les prémices de sa verve poétique, dans une suite de beaux vers détachés d'un

grand poème que l'auteur a composé sur ce sujet et dont nous nous proposons de donner ici une vue d'ensemble.

La Trilogie de Faust, tel est le titre général du poème de M. Serre. Ce poème comprend trois parties portant comme sous-titres :

Première partie. — *Le Faust de Gœthe et Napoléon;*
Deuxième partie. — *Le Faust anglais;*
Troisième partie. — *Le Faust français.*

I

Les principaux personnages qui occupent la scène ici sont les mêmes que ceux qui figurent dans le *Faust* allemand, ils ont nom : *Faust* et *Méphistophélès*.

Faust, animé du plus vif désir de sonder les profondeurs de la science universelle et d'en connaître les mille secrets, s'adresse en ces termes à Méphistophélès, prince de la science.

Moi, Faust, en conquérant j'apparais sur la terre;
Les peuples tour à tour disent : C'est un géant!
Pourquoi ce titre, hélas! j'ai sondé la misère
Du pauvre genre humain : ma science est néant!
Droit et Philosophie,
Médecine et Théologie,
Vainement j'ai sondé toutes vos profondeurs!
Qu'en ai-je rapporté? Le doute et ses douleurs.
Hélas! je ne sais rien. Nature, ô sainte mère,
Pourquoi n'allèges-tu le poids de ma misère?
Qui donc a pénétré dans tes temples sacrés?
N'est-il point quelque Esprit connaissant tes secrets?
Oh! s'il en est ainsi, vers des splendeurs nouvelles
Que cet Esprit puissant m'emporte sur ses ailes!
Ensemble nous pourrons traverser l'Univers,
Il me révélera mille trésors divers;
Alors, je serai Faust, je serai la science,
Et les peuples heureux béniront ma puissance.

Méphistophélès entend cet appel et, sur sa prière, il évoque devant lui la reine de Saba, dont la beauté proverbiale était bien faite pour captiver ses regards; mais, ô surprise! Faust ne lui témoigne que de la froideur. Son regard éhonté le révolte. Ce

n'est point là l'idéal qu'il se forme de la beauté souveraine. Il le déclare nettement à Méphistophélès, qui, après lui avoir témoigné son étonnement, consent à le transporter dans le séjour des morts et à lui donner en spectacle les grands siècles de l'histoire des peuples. Le défilé commence par l'âge impérial. Voici Napoléon le Grand et le chœur de ses vieux guerriers, célébrant à l'envi le génie et les victoires de leur maître.

Le Faust allemand, qui n'aime que la paix, refuse de faire chorus aux chanteurs.

Pour lui, la guerre est le pire des fléaux; et, sans tenir compte des temps et des circonstances qui parfois font de la guerre une dure nécessité, il rudoie son interlocuteur et lui reproche les flots de sang que ses conquêtes ont fait verser :

Comme d'immenses météores,
Austerlitz, Iéna;
Vous brillez sur la France, ô victoires sonores.
Mais du sang ennemi qui vous assouvira?
Le Français dit toujours : — Marchons, qui nous vaincra?
Oh! quand l'orgueil humain franchit toute limite
Et qu'un fier conquérant se dit : — Moi, toujours moi!
Un seul regard du ciel tombe et le précipite,
Et le tyran tremble d'effroi.
Quand l'empereur se crut homme plus grand que l'homme,
Il brava le prêtre de Rome
Et n'adora que le destin.
Le destin, disait-il, n'est qu'en ma politique;
Lorsque ma voix s'élève, alors plus de réplique.
Napoléon veut tout ou rien

. . . . . .

Le désastre commence :
Moscou sur ses soldats étend son blanc linceul;
L'Europe entière s'arme et Bonaparte est seul!

Cependant le temps marche. Une dernière trahison précipite du trône le géant des batailles et le jette sans pitié sur le rocher inhospitalier de Sainte-Hélène.

Faust l'y suit et continue à le flageller de ses traits pleins de venin, jusqu'au moment où Méphistophélès, l'enveloppant dans les plis d'un manteau de feu, le transporte dans le champ des morts et le fait assister au réveil momentané des peuples que la guerre a moissonnés :

Dans cette plaine ici, reposent pêle-mêle
Les peuples immolés. — Peuples, m'entendez-vous?
Oh! qu'on vous a trompés! Une guerre éternelle
Vous fauchait par milliers. — Pourquoi donc ce courroux
Qui vous précipitait au milieu du carnage?
Contre des ennemis que l'on ne connaît pas,
Se battre avec fureur, est-ce là du courage?
Quelle immense folie alors guidait vos bras?

Pour toute réponse, le chœur des peuples reconnaît qu'un sombre vertige les a poussés vers l'abîme, et ils saluent Faust du nom de vainqueur immortel.

Du champ des morts, Méphistophélès passe avec son protégé dans la Grèce. Il le destine à être le sauveur d'Hélène dont les jours sont en danger, et à ouvrir ensuite l'ère de la paix universelle :

Fuyons (*dit Méphistophélès*) le champ des morts; nous voilà dans [la Grèce];
Déjà son beau soleil éclate à nos regards,
C'est le pays d'amour, de gloire et de jeunesse,
Et pourtant quel tumulte au sein de ses remparts!
Écoute-moi : Je dois t'apprendre un noir mystère :
Ménélas irrité veut punir par la mort
Hélène qu'il surnomme une reine adultère;
Hélène est inquiète et, sans craindre un tel sort,
Elle croit qu'un sauveur surgira dans la guerre.

Hélène s'avance alors entourée de ses compagnes au-devant de Faust, et le supplie de la sauver de la fureur de son mari. Ménélas apparaît, suivi de nombreuses cohortes. Une lutte terrible s'engage entre les deux mondes. Ménélas est vaincu. Une foule immense acclame Faust et fait retentir l'air de ce cri mille fois répété : Gloire à Faust le vainqueur!

Méphistophélès s'incline en ce moment devant Faust et entonne l'hymne des temps nouveaux, que répètent en chœur les Génies de toutes les nations : Homère, Eschyle, Pindare, Virgile, Dante, Shakespeare, Alfred de Musset, les bienfaiteurs de l'humanité, les auteurs ou promoteurs des grandes découvertes : Christophe Colomb; les inventeurs de la poudre, du paratonnerre, du télégraphe, des chemins de fer.

Tous se plaisent à reconnaître la supériorité du génie de Faust et à la proclamer dans tous les idiomes.

A ce concert unanime de louanges, Faust répond par ces beaux vers :

Fiers esprits, grands penseurs, majestés du génie,
Elite de l'humanité,
Vous avez sondé le néant de la vie,
Car la vie ici-bas n'est point l'éternité.
Vous avez résolu plus d'un sombre problème.
Gloire à tant de succès ! Qu'on vous loue et vous aime ;
Mais devant l'infini, nous tous, les fiers géants,
Nous sommes des petits, nous sommes des néants
. . . . . .
. . . . . , . .
Oh ! que l'extase nous pénètre !
L'âme alors se perdra dans l'abîme de l'Etre :
Tel sera l'infini : Bonheur ! Cœur ! Amour ! Dieu !

Cette dernière scène de l'évocation des génies a quelque chose de grandiose qui saisit et remue l'âme dans ses moindres replis. C'est aussi celle qui a inspiré les plus belles strophes au poète, et nous la préférons de beaucoup à tout le reste.

II

LE FAUST ANGLAIS

M. A. Serre semble ne parler du *Faust* anglais de Marlowe que pour mémoire et comme contraste, afin de mieux faire ressortir la supériorité du *Faust* de Gœthe.

Le Faust anglais, en effet, est un personnage avide de jouissances basses et terrestres et d'une lâcheté sans égales, deux défauts qui ne sauraient nous inspirer la moindre sympathie.

En effet, peut-on tenir un langage plus grossier, plus irréligieux, et l'exprimer en termes plus cyniques que celui que Marlowe met dans la bouche de son personnage ?

Vingt-quatre ans j'ai vécu de plaisir en plaisir,
Et Méphistophélès a tant charmé mon âme,
Que sur terre aujourd'hui je n'ai plus de désir ;
N'ai-je pas épuisé tout ce que l'on réclame ?
Arbre de vie, où sont tes doux fruits à cueillir ?
Je ne vendis qu'une âme, ah ! que n'en ai-je mille !
Toutes pour Méphisto : (*le diable*) : le ciel est inutile...

On ne saurait s'étonner après cela que les Génies flétrissent par ces vers indignés d'aussi monstrueuses doctrines :

Le bonheur n'est qu'en Dieu; tu n'es qu'un misérable.
Pour tes biens frelatés, ton monde périssable,
Oui, tous nous ressentons le mépris et l'horreur!

Le Faust anglais, loin de venir à résipiscence à l'approche de la mort, ne fait que redoubler ses blasphèmes. Il vomit contre le ciel et contre Dieu mille imprécations. La terre s'entr'ouvre alors et engloutit le misérable.

Un cri de soulagement se fait entendre dans les rangs des Génies :

Quelle douleur immense et pourtant méprisable!
Quels cris de rage et de remords!
Tout est fini; Faust misérable,
Faust maudit pour jamais épouvante les morts!

Voyons si le *Faust français* aura plus de droit à nos sympathies.

III

LE FAUST FRANÇAIS

Le *Faust français* vaut-il mieux pour le plan et la conception que le *Faust anglais?* Telle est la question que se pose M. A. Serre, dans la préface qui ouvre la troisième partie de son grand poème. Si l'on en croit, dit-il, une certaine presse qui s'est fait l'écho de l'auteur du *Faust* que l'on nous promet, mais qui n'a pas encore vu le jour, l'œuvre dont il s'agit n'aurait de commun que le titre avec le poème de Gœthe.

Le *Faust français* (lisez l'imprimerie) aurait pour but de combattre les préjugés, les abus consacrés par un long usage, les lois conquises par les souverainetés de la force, d'obtenir l'égalité absolue devant la loi, l'instruction obligatoire et laïque, de réformer le code pénal en vue d'améliorer les mœurs, de faire proclamer l'inviolabilité de la vie humaine, la liberté de conscience, l'émancipation de la pensée, de moraliser le mariage par le divorce et autres chimères de la même trempe.

Nous voilà bien loin, comme on le pense, de notre Gœthe allemand.

Si c'est là le programme que se propose de réaliser le *Faust*

français, on ne saurait trop le combattre. Ce sont là de vieux clichés que la poésie doit flétrir par le ridicule.

Le ridicule, telles sont en effet les seules armes qu'il convienne d'employer contre ces pygmées de la pensée. M. A. Serre les manie à merveille. Voyons de quelle trempe elles sont et contre quels adversaires il lutte. Le moment est solennel. Le *Faust français* entre en scène. Écoutons-le :

Applaudissez en moi (*dit-il*) l'homme des nouveaux âges,
L'homme qui pour jamais dissipe les orages,
Voici mon idéal : le peuple souverain,
Plus de rois, plus d'autels ; à bas les esclavages,
J'adore la raison ; tout le reste n'est rien !

Plus de prêtre aujourd'hui, plus de hideux jésuite,
Menaçant chaque jour notre âme de l'enfer,
Oui, le cléricalisme en tremblant prend la fuite,
Il nous surnomme enfin les fils de Lucifer !

Ce titre nous honore, oui, porteurs de lumière,
De ce hideux passé refermons la barrière ;
La liberté, l'égalité
Promettent le bonheur ; ah ! surtout que la guerre
Expire sous tes lois, douce fraternité !

Des prétentions aussi outrecuidantes lui attirent cette verte semonce de la part des Génies :

Nulle inspiration ne te souffle la vie,
Et sous ton masque on voit poindre l'hypocrisie.

Faust ne désarme pas pour cela ; il n'en devient que plus arrogant et plus insolent.

Voyez (*dit-il d'un ton railleur*) mes écus d'or, j'en ai ma pleine [main ;
Le peuple souverain
Chaque jour m'en accable, en moi seul il veut croire !
. . . . . .
Le peuple me révère,
Et vous ne craignez pas d'insulter mon honneur.

A bout de raisons, le *Faust français* ne voit rien de mieux que de singer le *Faust* de Gœthe et de s'attaquer à un Napoléon. La guerre de Sedan lui en fournit l'occasion et il peut, sans danger pour lui, lancer des anathèmes au chef de la nation française.

Les Génies le rappellent encore une fois à la pudeur :

Tu ne peux ni louer ni flétrir; ta colère
Est visible, serpent, rampe dans la poussière!

La Muse de l'histoire intervient alors. A elle seule il convient de juger comme il faut et avec impartialité les événements et les hommes.

Le *Faust français*, furieux de se voir supplanté et rabaissé par cet importun et inattendu personnage, en appelle à Victor Hugo, comme à un vengeur. Celui-ci accourt en toute hâte et promet de le défendre même contre les attaques des Génies dont il se proclame bien haut l'égal :

Je me crois comme vous plein de toute-puissance.

Cependant la Muse de l'histoire reprend le fil de son récit un instant interrompu par le brouillon de *Faust français*, et décrit en lugubres vers le massacre de l'archevêque de Paris, celui des prêtres incarcérés avec le prélat, et l'incendie de Paris.

Fermés (*les otages*) dans les prisons, privés de nourriture,
Recevant chaque jour injure sur injure,
Ils ne murmuraient pas ; on vint les avertir
Que l'heure allait sonner et qu'il fallait mourir
. . . . . .
Un prêtre dit alors : — Frères, tout est fini,
Le Christ est mort pour nous, allons mourir pour lui!
Le cortège s'ébranle! ô soldats pleins d'ivresse
Vous alliez abrutis et sans savoir pourquoi,
Vous alliez vous jeter sur des hommes de foi,
Sur des hommes de paix et qui priaient sans cesse.
Les prêtres sont tombés; enfin ils sont heureux,
Ils sont tous morts martyrs, ne pleurons point sur eux!
Ah! le meurtre aux brigands ne suffit pas encore;
Néron a brûlé Rome et la Commune adore
Les spectacles pompeux; entendez-vous ses cris.
— Au pétrole! au pétrole! Allons brûler Paris!
L'avenir flétrira notre acte de démence,
Ensevelissons-nous dans une tombe immense,
Nous n'avons plus d'espoir et nous sommes maudits.

Nous voudrions pouvoir reproduire ici tous les beaux vers que

l'indignation a inspirés au poète; l'étendue de cette étude ne nous le permet pas. Il faut savoir s'arrêter, quoiqu'à regret.

Revenons à Victor Hugo. Aussi bien il a hâte de nous assourdir les oreilles du bruit de sa *Légende des siècles*. L'orgueil lui sort par tous les pores; il chante, mais ses chants restent sans écho.

Nous ne comprenons (*disent les génies*) à ce vaste poème,
O pauvre grand Victor, te comprends-tu toi-même!

Victor Hugo n'en persiste pas moins à jeter au vent ses mots énigmatiques et ses tirades rimées à effet. On ne saurait s'empêcher de lui dire avec les Génies :

Ah! ne prononce plus ces grands noms : vérité,
Progrès, espoir, amour, lumière,
Tu ne les comprends plus, tu restes en arrière,
Hélas! triste fatalité,
A toi, pauvre Victor, chacun de nous demande
Pourquoi de ton cerveau ce poème a jailli,
Des siècles tu n'as pu comprendre la légende,
Qu'en as-tu célébré? Le chaos et la nuit.
. . . . . .
Victor, en écoutant ta langue poétique,
On retient avec peine un long rire homérique.

L'apparition soudaine d'Hélène et du *Faust allemand* met fin au verbiage de Victor Hugo et de son protégé, le *Faust français*, et elle les force, non sans maugréer, à s'éloigner de ce théâtre où ils ont joué un rôle aussi ridicule que misérable.

Cette *Trilogie de Faust*, nous l'avons dit plus haut et nous le répétons ici, n'est qu'un simple fragment d'un vaste poème qui contiendra plusieurs milliers de vers et qui aura pour titre : *Euphorion*, fils de Faust.

Puisse le poème entier être à la hauteur des fragments que nous venons de citer! Noblesse oblige! Le poète, nous en avons la certitude, aura à cœur de justifier et de confirmer l'adage populaire.

LE SUBLIME GOETHE ET VICTOR HUGO

L'auteur de la *Trilogie de Faust* fait précéder et suivre le poème que nous venons d'analyser, de notes critiques et explicatives très intéressantes, destinées à donner la clé de certaines allusions, à

élucider certains faits historiques dont le récit aurait entravé la marche de la poésie. M. Serre n'a pas borné là son travail, il a pris à tâche de le compléter par une seconde étude plus étendue que la première, où les détails abondent et où il a, pour ainsi dire, épuisé le sujet.

Une récente critique du *Faust* de Gœthe, par M. Alexandre Dumas fils, nous a valu ce supplément. Ne nous en plaignons pas; c'est un nouveau fleuron à ajouter à la couronne, déjà si brillante, de Gœthe.

M. Serre réfute une à une toutes les assertions erronées de M. Alexandre Dumas et lui prouve, pièces à l'appui, que le Gœthe dont il a prétendu esquisser le portrait n'est qu'une ébauche grossière ne ressemblant en rien à l'original, qu'il a réduit à de mesquines proportions.

Après avoir fait table rase des affirmations fantaisistes de M. Dumas, l'auteur prend à partie Victor Hugo dont il conteste le génie. Il nous fait assister alors, avec un malin plaisir, à toutes les métamorphoses religieuses et politiques de cet insaisissable Protée que certains fanatiques républicains essaient de comparer à Gœthe. Il le fait descendre du piédestal qu'une coterie éhontée lui a élevé et il réduit son prétendu génie à sa plus simple et réelle valeur.

Lorsqu'on a lu, sans parti pris, la critique sévère, mais impartiale que M. Serre fait de Victor Hugo et de ses œuvres, on éprouve involontairement un serrement de cœur indicible et une pitié profonde pour cet homme que l'orgueil a aveuglé et poussé aux abîmes.

Nous ne voulons point terminer notre travail, sans remercier M. Serre d'avoir détaché du grand poème qu'il prépare : *Euphorion, fils de Faust*, le fragment qui a pour titre : *Révolte de l'Enfer*. Ce sujet ne manque pas d'actualité.

En effet, que de Bélials, que de Belzébuths, que d'Astaroths, que de Belphégors, que de Molochs, que de Satans, en un mot, n'avons-nous pas à combattre par ce temps de persécution religieuse qui s'étend sur notre malheureux pays

N'entend-on pas, des quatre coins de la France, la cohorte infernale, obéissant au mot de ralliement de la franc-maçonnerie et de la libre pensée pousser ce cri sauvage que l'auteur d'*Euphorion* met dans la bouche du prince des démons !

Soldats, voici le jour de gloire !
Nous sommes lassés de souffrir,

A l'éternité faut-il croire!
Non, non, plutôt cent fois mourir!
Aujourd'hui rallumant nos haines,
Le Destin nous rendra vainqueurs;
Que l'espoir enflamme nos cœurs,
Oui, pour toujours, brisons nos chaînes!
Rugissant de colère, au grand assaut du ciel,
Précipitons-nous tous et chassons l'Eternel.

L'Éternel se rit des efforts impuissants de ses ennemis, et quand l'heure de la vengeance aura sonné, il suscitera un sauveur qui, comme Euphorion, les réduira au silence et leur jettera à la face ce refrain :

Fils de Faust, j'ai langui dans une longue erreur,
Le Christ m'a pardonné; lui seul est mon Sauveur,
Et pour vous braver tous, il m'arme de courage,
Tremble! vois cette croix, elle est du Dieu vainqueur!
. . . . . .
Votre règne s'avance; en ce gouffre de feu,
Invoquant le Destin, vous avez feint de croire
Qu'en ce jour vos drapeaux flotteraient dans la gloire,
Le Christ est invincible; oui, c'est l'éternel Dieu!

Puisse ce Sauveur ne point trop tarder à venir et délivrer enfin la France du joug honteux qui l'asservit.

J. DE SERMAIZE.

LES FILLES DE LA CHARITÉ

PENDANT LA RÉVOLUTION DE 1789.

I

S'il était une œuvre qui devait se croire à l'abri des violences populaires, c'était bien celle des enfants de Saint-Vincent de Paul, dont l'existence entière était consacrée à soulager les souffrances des classes laborieuses. Eh bien, c'est précisément par le pillage de la maison des prêtres de Saint-Lazare que débuta la démagogie jacobine, tant il est vrai que le peuple cède aisément aux excitations malsaines et est prompt à oublier les bienfaits qu'il a reçus.

Cette paisible demeure, maison mère des Prêtres de la Mission, directeurs des Filles de la Charité, avait reçu, sous les successeurs de saint Vincent de Paul, des développements en rapport avec l'extension de la communauté. Elle comprenait, dans le vaste enclos Saint-Lazare, une série de bâtiments groupés autour de la chapelle.

Ces constructions d'une grande simplicité et sans aucun luxe étaient occupées par près de quatre cents personnes dont deux cents Prêtres de la Mission, novices ou étudiants, quatre-vingts laïques et un certain nombre de pensionnaires. On admettait également dans la maison quelques fils de famille dont les parents voulaient réprimerles écarts de conduite.

A l'extrémité de l'enclos, sur la rue du Faubourg-Saint-Denis, se trouvait un bâtiment destiné aux prêtres convalescents et à quelques ecclésiastiques en retraite. Ajoutons que la communauté distribuait chaque jour des aliments à plus de deux cents pauvres.

C'est cette maison de prières et de bienfaisance qui fut envahie, dans la nuit du 12 au 13 juillet 1789, par une bande de forcenés,

suivie d'une populace alléchée par l'espoir d'avoir sa part de butin.

Il ne faut pas croire que cette manifestation criminelle fût le résultat d'un entraînement spontané ou d'un incident quelconque qui avait provoqué la colère du peuple. Les bandits qui l'accomplirent avaient arrêté d'avance leur plan de conduite. L'ordre et la marche de cet exploit infâme avaient été réglés dans une réunion tenue aux Buttes-Montmartre (1). Des chefs avaient été désignés pour diriger l'attaque. Ils portaient comme signe de reconnaissance un ruban vert et noir, et il avait été décidé que le pillage de Saint-Lazare serait le prélude de l'incendie des autres maisons religieuses, et qu'on ferait main basse ensuite sur les maisons riches, sans en épargner une seule.

A l'heure dite, c'est-à-dire à trois heures du matin, les bandits, armés de bâtons, de sabres, de masses, de marteaux, volés, pour la plupart, dans les bureaux des barrières qu'on avaient incendiés les jours précédents, arrivèrent devant une des portes de la paisible demeure des Prêtres de la Mission. Aussitôt le signal de l'attaque est donné. La porte est assaillie et ne résiste pas longtemps sous les coups de hache et de masses. La bande s'élance alors dans la cour de la communauté en vociférant : *du pain! du pain!* A ces cris à ce tumulte, quelques pères s'enfuient, laissant leurs effets et leurs hardes dont s'affublent tous ces misérables.

Cependant, le procureur de la communauté entendant ces cris : *du pain! du pain!* ordonne qu'on dresse des tables, qu'on y place du pain, du vin, des viandes à discrétion, et les Lazaristes eux-mêmes s'empressent de servir tous ces bandits, croyant qu'ils agissaient sous les excitations de la faim.

Mais la bande des envahisseurs a son plan de destruction. Après avoir bien mangé et bien bu, ils demandent s'il n'était pas possible de leur procurer des armes, soi-disant pour défendre la ville contre les ennemis du tiers état. On leur répond qu'il n'y a pas d'armes dans la maison et qu'ils peuvent s'en assurer en visitant toutes les chambres. Eh! bien alors : *de l'argent, de l'argent!* fut le cri général de ces prétendus vengeurs du tiers état.

Le supérieur de la communauté et le procureur, espérant les calmer, montent sur un banc et annoncent aux envahisseurs qu'ils

(1) Singulière coïncidence, c'est aussi là que quatre-vingts ans plus tard la Commune devait tenir ses sanglantes assises et préparer l'assassinat des otages.

vont être satisfaits et, aussitôt, on leur fait distribuer 600 livres. Ils ne paraissent pas encore contents, et on leur partage une nouvelle somme de 800 livres.

A ce moment, sur l'ordre des chefs, un certain nombre de bandits se répandent dans la maison, tandis que les cours se remplissent d'une foule en désordre, hommes, femmes, enfants. Il était six heures, heure convenue pour l'attaque générale.

« Le signal est donné, lisons-nous dans les *Tableaux historiques de la Révolution*, aussitôt les forcenés courent aux appartements qu'ils supposent les plus riches, au secrétariat général de la communauté, à la pharmacie, à la bibliothèque, à la chambre du supérieur général, où ils trouvent des reliques qu'ils dispersent, un coffre-fort qu'ils brisent et dans lequel étaient restées quelques pièces d'or qu'ils saisissent, qu'ils se disputent et pour lesquelles ils se battent. Les cris, les imprécations, les hurlements, retentissent à à travers le bruit des haches, des marteaux, des maillets. Les propriétaires des maisons voisines, les habitants du quartier sont saisis d'effroi, tremblant pour eux-mêmes et ne sachant où peut s'arrêter ce désordre inouï. »

Toutes ces horreurs, commencées dans la nuit, se consommaient en plein jour et, ce qui est inconcevable, aux heures déterminées d'avance par les chefs. On a su plus tard que l'un de ses chefs était un jeune homme autrefois reçu par charité dans la maison des pères et même traité par eux avec une indulgence paternelle.

Revenus du premier saisissement, les bons Prêtres de la Mission retrouvent encore des paroles de mansuétude pour ces odieux malfaiteurs. Ils montent sur des bornes et prêchent à la foule l'amour de Dieu et du prochain. Bientôt le tapage des pillards couvre leurs voix.

Après le sac des appartements, vient le tour de la chapelle et de de l'infirmerie. L'orgie est à son comble! mais le châtiment commence, car en dévastant l'infirmerie, beaucoup de ces forcenés se sont empoisonnés avec le contenu de flacons, renfermant des préparations médicales qu'ils prenaient pour des liqueurs. D'autres succombent à l'ivresse ou se prennent à la gorge pour se dépouiller mutuellement.

A ces scènes ignobles opposons, dit le rédacteur des *Tableaux historiques*, un trait d'intrépidité. Tandis que ces bandits poursuivaient leurs attentats, un de leurs chefs leur fit observer qu'ils

avaient oublié le pillage de l'église. Ils s'élancent de ce côté. Les portes sont fermées, ils les enfoncent. Que voient-ils? Un seul homme, un prêtre, le P. Pioret.

« — Où allez-vous, leur dit-il d'une voix ferme?

« — Le trésor! le trésor de l'église! » s'écrie la horde furieuse.

Lui, calme, les arrête et leur représente l'horreur de ce forfait. Mais la foule des forcenés s'accroît, les survenants allaient se précipiter sur le prêtre :

« — Frappez, leur dit-il en leur présentant un couteau, frappez; et puisque vous voulez vous souiller d'un forfait impie, percez-moi le cœur avant de toucher à ce dépôt sacré. »

Interdits et déconcertés, les bandits se retirèrent.

Il était près de dix heures du matin; l'œuvre de destruction touchait à sa fin. C'est alors que, pour donner une apparence de justification à l'envahissement de la maison de Saint-Lazare, les chefs firent courir dans la foule le bruit d'accaparement de grains. C'était y penser un peu tard. La vérité, c'est que les greniers de Saint-Lazare contenaient, d'après les registres mêmes de la Halle, les provisions à peine suffisantes pour faire face aux besoins de la communauté et surtout à l'assistance des pauvres. De décembre à Pâques, plus de huit cents indigents y recevaient, chaque jour, du pain et de la soupe; et, de Pâques à juillet, plus de deux cents obtenaient la même aumône. Mais l'essentiel pour les pillards était de donner un prétexte à leurs attentats, et les sacs de blé restant en magasin pour les besoins quotidiens furent chargés sur des voitures et conduits aux Halles. Déjà, du reste, l'incendie se propageait dans les bâtiments de Saint-Lazare. Heureusement des secours arrivèrent et arrêtèrent les progrès des flammes. Mais de l'asile des Prêtres de la Mission, il ne restait que les murs et une sorte de champ de bataille couvert de sang et de morts.

II

La maison mère des Filles de la Charité se trouvait en face de la communauté de Saint-Lazare. Il est facile de comprendre quel fut l'effroi des Sœurs en présence des actes de vandalisme commis sous leurs yeux.

La maison mère renfermait, à ce moment, une cinquantaine

d'invalides et une centaine de postulantes. Leur terreur était indicible. Les bandits qui pillaient Saint-Lazare pénétrèrent d'abord dans la maison des Filles de la Charité, sous prétexte d'apporter un vieux missionnaire paralytique; mais ils ne commirent aucun désordre. Une autre bande arriva peu à peu et parcourut toute l'habitation. Les novices, accompagnées par la supérieure, la mère Deleau, se réfugient à la chapelle. Les envahisseurs, forcent la porte; mais, à la vue de la vénérable Sœur qu'ils trouvent debout devant eux, ces hommes prêts à faire irruption dans le sanctuaire s'arrêtent tout interdits et n'osent faire un pas en avant. Quelques-uns même fléchissent involontairement le genou et tous se retirent sans avoir tenté de franchir le seuil de la chapelle. Quelques jours après, un piquet de garde nationale fut chargé de veiller sur la maison des Filles de la Charité.

Hélas! à partir du jour où le tocsin révolutionnaire avait donné le signal de la guerre aux institutions religieuses, il ne pouvait plus exister de calme et de sécurité ni pour les Filles de la Charité, ni pour leurs supérieurs les Prêtres de la Mission.

Dès le mois de novembre 1789, l'Assemblée constituante s'emparait des biens du clergé, déclarés bien nationaux. D'un autre côté, M. Cayla de la Garde, supérieur général de la Mission, appelé à siéger aux états généraux, comme l'un des six députés du clergé de Paris, repoussa, ainsi que la plupart de ses collègues, le serment à la constitution schismatique du clergé. Cette courageuse attitude le signala aux haines des maîtres du jour.

Les persécutions ne se firent pas attendre. Le 9 avril 1791, une troupe ignoble, composée de filles perdues et d'hommes costumés en femmes, fit invasion dans la maison mère des Filles de la Charité. Les sœurs, les dames pieuses, qui logeaient dans des bâtiments annexes de la communauté ou étaient venues assister aux offices dans la chapelle, furent saisies par cette bande de mégères et de brigands, dépouillées de leurs vêtements, frappées brutalement et accablées d'outrages. Ces scènes abominables se prolongèrent pendant plusieurs heures, dans cet asile du recueillement et de la prière, protégées par la connivence des autorités révolutionnaires. Trois Filles de la Charité en moururent de honte et de douleur.

La vaillante supérieure des Filles de la Charité, la vénérée mère Deleau n'hésita pas à porter devant l'Assemblée nationale une protestation contre ces sauvages ignominies. Mais l'abbé Maury, qui

s'était chargé de faire entendre à la tribune ce cri d'indignation, se vit refuser la parole.

La supérieure des Sœurs de Saint-Vincent de Paul ne se laissa pas rebuter par cet échec. Elle fit de nouvelles démarches pour obtenir justice des indignes traitements dont la communauté avait été victime, et la pétition des Filles de la Charité, présentée à l'Assemblée nationale par Regnaud de Saint-Jean d'Angély, député du pays d'Aunis, motiva de la part de l'Assemblée la résolution suivante :

« L'Assemblée nationale renvoie au pouvoir exécutif la pétition des Filles de la Charité de Saint-Lazare pour que, conformément aux lois existantes, il donne des ordres pour que les Filles de cet institut ne soient pas troublées dans l'exercice de leurs fonctions et qu'elles soient spécialement protégées dans les soins qu'elles rendent avec tant de zèle aux pauvres malades. »

Quelques jours après, le roi Louis XVI, désireux de prévenir le retour de pareils attentats, profitait des derniers jours d'autorité relative qui lui était laissée pour faire adresser, par le ministre de l'Intérieur, aux directeurs des départements, une circulaire attestant sa noble sollicitude, mais qui, hélas! devait rester sans effet : En voici les principaux passages :

« ... Vous connaissez, Messieurs, les circonstances qui ont obligé les Sœurs de la Charité à s'adresser à l'Assemblée nationale; il n'est aucun de vous qui n'ait dû être profondément affligé en apprenant les traitements qu'elles ont éprouvés dans beaucoup de lieux où elles ont des établissements.

« ... Comment ces excès n'ont-ils pas été réprimés sévèrement? Comment des Filles qui se sont consacrées volontairement au secours des peuples n'ont-elles pas trouvé de protecteurs et d'appui?

« ... La liberté des opinions religieuses a été établie sans aucune restriction, puisque la loi admet le libre exercice de tous les cultes. Les Sœurs de Charité doivent jouir comme tous les autres citoyens de cette liberté de conscience. Elles doivent pouvoir suivre, dans la pratique, les principes religieux qu'elles ont adoptés. Quelle injustice n'y aurait-il pas à les priver de cette liberté? Car c'est enfin le seul bien qu'elles aient mis en réserve, c'est la seule compensation de tous les sacrifices qu'elles font chaque jour. Parents, amis, santé, repos, rien ne leur a coûté pour venir s'ensevelir dans les hôpitaux et braver la contagion des diverses maladies qui y règnent.

Ce sont elles qui, répandues au nombre de plus de trois mille dans plus de quatre cents maisons, se font un devoir de ce qu'il y a de plus pénible et de plus rebutant dans l'exercice de la charité chrétienne, ce sont elles qui se sont chargées d'acquitter ainsi la dette nationale envers toutes les classes de malheureux. C'est dans la religion seule qu'elles cherchent des consolations. Et qui peut donc avoir le droit de les gêner dans l'exercice de leurs hommages envers Dieu, lorsqu'il est permis à toute société de s'assembler dans un lieu quelconque pour y pratiquer son culte à sa manière.

« Je ne doute pas, Messieurs, que vous ne reconnaissiez facilement la vérité et la justice des principes que je viens de vous exposer et que vous ne vous empressiez de les développer dans une proclamation qui pourra éclairer le peuple sur l'indignité des traitements auxquels des hommes pervers et coupables se sont portés envers les Sœurs de Charité. Vous les protégerez de tout votre pouvoir, vous obéirez au vœu de l'Assemblée nationale et aux ordres du roi.

« Songez qu'en prenant leur défense, ce sera celle de tous les pauvres qu'elles servent avec tant de dévouement et de zèle. Et quelle âme honnête et généreuse n'éprouverait pas l'intérêt le plus touchant pour ces Filles respectables qui, inaccessibles au ressentiment de tant d'outrages, sollicitent encore une grâce, la liberté de continuer sans trouble les soins qu'elles rendent aux malades et mettent tout leur bonheur à exercer leur charitable zèle que la persécution la plus odieuse n'a pu affaiblir.

« Vous voudrez bien me mettre à même de rendre compte au roi de votre exactitude à vous conformer aux ordres que je viens de vous transmettre de sa part.

« *Le ministre de l'intérieur,*

« DE LESSART (1). »

III

Comme on vient de le voir par le document qui précède, les odieuses scènes dont la maison mère des Filles de la Charité avait été le théâtre s'étaient reproduites sur d'autres points à Paris et en province.

(1) Antoine de Valdée de Lessart, qui avait été appelé au ministère de l'intérieur en janvier 1791, fut égorgé, à Versailles, à la suite des journées de Septembre, en 1792.

Ainsi, à Versailles, une foule de forcenés et de bandits envahit leur maison et commence à les maltraiter. La garde nationale accourt; mais les Sœurs de Charité n'en sont pas moins conduites, par cette populace furieuse, à travers les fouets et les verges, à la paroisse, où on les contraint d'assister à la messe de l'intrus.

C'est à cette époque que se rapporte le trait suivant cité dans les *Mémoires d'Auribeau*. A Casoul, dans le diocèse de Béziers, un garde national forcené saisit une Sœur de Charité, âgée de vingt-deux ans, pour lui faire subir, comme il disait, le traitement que méritait son fanatisme. Il la menace de son sabre qu'il tenait à la main : — « Daignez, Monsieur, lui répond froidement la Sœur, me donner quelques moments pour recommander mon âme à Dieu. » Elle tombe aussitôt à genoux et, après une prière à Dieu de quelques minutes, se tournant vers son bourreau elle lui dit avec calme : — « Je suis prête; vous pouvez frapper. Je prie le bon Dieu qu'il vous pardonne, comme je vous pardonne moi-même. » A ces mots, le garde national est désarmé. Il relève cette Sœur et lui témoigne l'admiration qu'elle lui inspire.

A Bordeaux, la populace s'était emparée de deux Sœurs de Charité qui refusaient d'aller à la messe du prêtre constitutionnel. Elles furent plongées, à diverses reprises, dans la rivière et retirées à demi mortes. L'officier municipal, s'étant transporté chez l'une des Sœurs pour recevoir sa déposition, reçut cette noble réponse : — « Monsieur, je ne serai jamais la délatrice des gens à qui j'ai voué mon existence et mes soins. Je ne cesserai pas même, dans cette circonstance, d'être Sœur de Charité, comme j'en suis la martyre. »

A Langres, des rassemblements d'hommes et de femmes armées, forcèrent, pendant trois jours, les portes de la communauté, commirent toutes sortes de profanations sous les yeux des Sœurs réunies autour de l'autel, s'encourageant à mourir ensemble. Ils les dispersèrent, les accablèrent de coups. L'autorité locale ferma les yeux sur ces attentats.

Mais c'est surtout à Angers, parmi ces Sœurs de l'hospice Saint-Jean, le premier hôpital desservi par les Filles de la Charité, que la persécution vint chercher des victimes, disons mieux, des martyres. Bien qu'un siècle presque nous sépare de ces épisodes de la Terreur, ils sont encore vivants dans le souvenir des populations de l'Anjou, et nous avons été témoin nous-même du pieux enthousiasme qui conduit, chaque année, une foule recueillie au *Champ des Mar-*

tyrs (le nom lui est resté), sur lequel tombèrent deux Sœurs de Saint-Vincent de Paul, en priant pour leurs bourreaux.

Aussi, de nombreux écrivains locaux se sont attachés à recueillir les détails historiques de cette page de la Terreur. Nous citerons MM. Godard, Choyer, Dom Chanard, Deniou et, parmi les plus récents, MM. Boursier, l'abbé Gruget et M. L. Cosnier, ancien membre de l'administration des hospices d'Angers et auteur d'un recueil émouvant de souvenirs sur les hôpitaux de Saint-Jean et de Sainte-Marie. Nous ne pouvons donc mieux faire que de puiser à ces sources recommandables.

C'est toujours la question du décret révolutionnaire exigeant des Sœurs le serment (1) prescrit par la loi du 4 août 1792, qui souleva, de la part des humbles filles de Saint-Vincent de Paul, une douce, mais ferme résistance. La Commission des hospices, qui avait vu les bonnes Sœurs à l'œuvre et aurait voulu pouvoir les sauver, usa de toute son éloquence pour les décider à prêter le serment. Les humbles servantes des pauvres restèrent inébranlables dans leur foi. Quelques jours plus tard, la supérieure Antoinette Tailhade et ses deux assistantes, sœurs Marianne Vaillant et Odile Beaugard furent emprisonnées, traduites devant la Commission militaire et condamnées à mort.

En ce temps-là, la guillotine ne chômait pas ni à Angers ni ailleurs; mais, pour aller plus vite en besogne et, au mépris du fameux principe d'égalité républicaine, on réservait pour les personnes de condition l'échafaud dressé sur la place du Ralliement, au cœur de la ville, tandis que les gens du peuple, les ouvriers, étaient conduits dans un bois voisin de la ville, le bois d'Avrillé, attachés à une corde qu'on nommait une *chaîne*, et là, dans une clairière, appelée *l'enclos de la Haie-aux-Bons-Hommes*, ils étaient fusillés et égorgés en masse.

Naturellement les Filles de Saint-Vincent de Paul, les humbles servantes des pauvres, ne pouvaient aspirer à l'honneur d'accaparer les moments précieux du bourreau de la place du Ralliement, et c'est ainsi que, dans la matinée du 10 février 1793, on vit apparaître, à l'entrée de la rue Baudrière, qui conduit au bois d'Avrillé, une chaîne de condamnés, composée principalement de

(1) Voici quelle était la formule de ce serment : « Je jure d'être fidèle à la République, d'en maintenir de tout mon pouvoir l'unité et l'indivisibilité ainsi que la liberté et l'égalité. »

paysannes de la Vendée, de *brigandes*, suivant l'expression de l'époque, de jeunes filles, de pauvres ouvriers et de domestiques.

Ce n'était point, hélas! la première fois que la paisible population d'Angers était témoin de ce navrant spectacle. Il fallait d'incessantes victimes au Saturne révolutionnaire et, à diverses reprises, des *chaînes* de condamnés avaient suivi le même trajet aboutissant au même champ d'égorgement.

Aussi, au premier bruit annonçant l'arrivée du lugubre cortège, les fenêtres se fermaient et les femmes avec leurs enfants se retiraient au fond du logis, tremblantes d'effroi et priant pour les malheureux sacrifiés aux fureurs jacobines. Mais les hommes n'avaient pas même la liberté de se soustraire à ce navrant spectacle. Ils devaient rester sur le seuil de leur demeure, s'ils ne voulaient pas devenir suspects à leur tour.

Pour réagir contre le silence et la tristesse des habitants, à chaque défilé des victimes de la Terreur, une troupe de mauvais garnements et d'émissaires des clubs, portant la carmagnole et coiffés du bonnet rouge, couraient en avant pour donner ordre d'ouvrir les boutiques. Puis venaient les tambours. Le jour qui nous occupe, ils étaient précédés d'un mulâtre de haute taille, bien connu à Angers, sous le nom de *Lindor*, qui s'avançait fièrement en brandissant une canne de tambour-major. Derrière les tambours, quelques musiciens faisaient entendre l'air du *Ça ira* ou celui de la *Marseillaise*. Enfin, apparaissaient les juges de la Commission militaire avec leurs panaches et leurs larges écharpes, agitant leurs sabres pour essayer de provoquer un semblant d'animation au milieu de la tristesse générale.

La chaîne qui, à son point de départ, contenait environ deux cents condamnés, s'arrêta devant le Bon-Pasteur, transformé en maison de détention, et on en vit sortir plusieurs prisonniers, entre autres les deux Sœurs de Charité, Marianne et Odile, qui furent liées à l'extrémité de la chaîne. Quant à la supérieure, également condamnée à mort, sur les instances énergiques des Sœurs de l'hôpital, elle fut, malgré elle et à son insu, soustraite à la mort.

En voyant la cornette blanche des deux Sœurs de Saint-Vincent de Paul apparaître dans le cortège des victimes marchant à la mort, ce fut un cri général d'épouvante et de commisération. Les condamnés eux-mêmes oubliaient leur sort pour plaindre les dignes Filles de Charité que le peuple tenait en si haute estime.

Au premier instant, en se voyant au milieu de cette foule, la jeune sœur Odile sent son cœur défaillir. Sa compagne la soutient et l'encourage par de fortifiantes paroles. Une personne pieuse leur apporte des voiles. Sœur Marianne la remercie, mais repousse son offre. Cette vaillante Fille de la Charité trouve dans son âme le noble enthousiasme des premiers martyrs du Christianisme : « Pourquoi, s'écrie-t-elle, nous cacher la figure? Nous allons à la mort pour Jésus-Christ et pour notre foi, nous voulons y marcher le visage découvert. »

Sœur Odile s'efforce de réagir contre la faiblesse de la nature et de l'âge; elle marche pendant quelque temps d'un pas plus assuré; mais tout à coup les forces lui manquent et elle tombe évanouie.

La colonne s'arrête. Les conducteurs de la chaîne accourent, injurient les sœurs et les frappent pour les contraindre à avancer. Sœur Marianne protège sa compagne et s'efforce de la ranimer. Elle y parvient, sœur Odile se relève et trouve le courage de se remettre en marche, tandis que son sang coule d'une blessure qu'elle a reçue à la main.

Enfin le cortège atteignit la sinistre clairière. Les condamnés se rangent devant l'immense fosse. Les Sœurs se trouvent placées au milieu des rangs, ce qui permet à toutes les personnes composant la chaîne, — et il y en avait plus de trois cents, — de les apercevoir. Cette vue produit une commotion générale. « Eh! quoi, des Sœurs de l'hôpital vont être égorgées, elles aussi, ce n'est pas possible! » Et de cette foule de femmes et d'hommes, qui n'ont que quelques minutes à vivre, s'élève un cri spontané et unanime : *Grâce pour les Sœurs! Grâce pour les Sœurs!*

Cette scène émouvante, qui aurait touché les cœurs les plus durs, frappa l'officier commandant le peloton d'exécution. Il s'avança, dit l'abbé Gruget, vers les Sœurs, et leur dit :

« Citoyennes, il est encore temps d'échapper à la mort dont vous êtes menacées; vous avez rendu des services à l'humanité. Quoi! pour un serment qu'on vous demande, vous voudriez donner votre vie et discontinuer les bonnes œuvres que vous avez toujours faites? Qu'il n'en soit pas ainsi! Retournez dans votre maison; continuez de rendre les services que vous avez toujours rendus; ne faites pas le serment puisqu'il vous répugne et qu'il vous contrarie; je prends sur moi de dire que vous l'avez prêté, et je vous donne ma parole

qu'il ne vous sera rien fait, ainsi qu'à vos compagnes détenues en prison.

— *Merci, Monsieur*, répond sœur Marianne, *pour votre offre généreuse. Notre conscience nous a défendu de prêter le serment, nous ne voulons point passer pour l'avoir fait.*

En entendant ces nobles paroles, l'officier, vivement ému, garda le silence. Il se tourna vers le président de la Commission et, sur un signe de ce dernier, il lève son épée, et la fusillade éclate, tandis que les victimes font entendre un chant pieux.

On raconte que sœur Odile, frappée de plusieurs balles, tomba la première. Sœur Marianne a le bras brisé. Toujours vaillante, elle trouve encore la force de soutenir sa compagne inanimée et, dans une suprême prière, de demander à Dieu pardon pour ses bourreaux. Au même instant, les exécuteurs s'élancent sur les blessés et les achèvent à coups de sabre.

IV

L'épouvantable attentat dont venait de se souiller le jacobinisme angevin, souleva une indignation profonde dans cette province si sincèrement religieuse. L'irritation fut telle que les autorités républicaines, n'osant s'aventurer dans de nouvelles exécutions, se bornèrent à déporter à Cayenne les Sœurs réfractaires de l'Anjou et de plusieurs autres provinces.

Revenons à Paris, où la révolution n'était guère plus clémente à la double famille de saint Vincent de Paul.

La populace démagogique s'était bornée, comme nous l'avons vu, à piller la maison de Saint-Lazare. Les Prêtres de la Mission, grâce aux générosités de quelques bienfaiteurs, avaient pu réparer une partie de ce désastre et continuaient à habiter l'asile que le souvenir de leur saint fondateur leur rendait si cher. Mais ils ne pouvaient se faire illusion sur le sort qui les attendait. En effet, le zélé supérieur général, M. Cayla de la Garde, devenu suspect pour avoir refusé le serment, était contraint de se cacher. Sa retraite fut découverte et il dut prendre la fuite. Après avoir erré assez longtemps en France et à l'étranger, il trouva un refuge à Rome.

Pendant ce temps, les autorités révolutionnaires dépouillaient la maison de Saint-Lazare, non de son mobilier, — il n'existait plus, — mais des titres, registres et archives de la Mission. Elles faisaient

plus, elles s'emparaient de la maison mère, considérée comme bien national, et mettaient les missionnaires à la porte. Comme tant d'autres établissements religieux, Saint-Lazare fut transformé en prison.

Empressons-nous d'ajouter qu'avant de s'éloigner de la maison mère, les prêtres de la Mission avaient pieusement emporté la châsse contenant les restes de saint Vincent de Paul. Cette châsse fut transférée, avec quelques objets précieux, rue des Mathurins-Sorbonne, dans la maison de François Daudé, procureur général de Saint-Lazare, et, de là, peu de temps après, rue des Bourdonnais, chez M. Clairet, notaire de la Congrégation. On sait que ce dépôt précieux a pu être conservé au milieu de la tourmente révolutionnaire et a repris sa place dans la chapelle de la Mission, actuellement rue de Sèvres.

Les Filles de la Charité ne furent pas mieux traitées que leurs supérieurs. Une loi du 18 août 1792 portait que toutes les maisons occupées par les Congrégations devaient être évacuées au 1er octobre suivant. La vie commune devenait donc impossible, et un certain nombre de Sœurs rentrèrent dans leurs familles; les autres furent recueillies par des personnes pieuses.

Comme nous l'avons dit, au moment où la révolution éclata, la Congrégation des Filles de la Charité avait, pour supérieure générale, une Sœur vaillante entre toutes, la vénérée mère Deleau.

Sœur Marie-Antoinette Deleau appartenait à l'une des familles les plus honorables de la ville de Bray-sur-Somme (1). Élevée à l'école des Filles de la Charité de cette ville, elle sentit naître, de bonne heure, sa vocation religieuse, et à dix-neuf ans, elle fut admise au Séminaire des Sœurs de Charité, à Paris.

Elle débuta, dans sa pieuse mission, à la Miséricorde de Montpellier, passa, de là, à l'hôpital et aux écoles de Saint-Hippolyte, en Languedoc, dont elle reçut, plus tard, la direction. Dans ce poste, Sœur Marie-Antoinette montra d'admirables qualités de prudence, de fermeté et de sagesse, et les calvinistes eux-mêmes ne pouvaient s'empêcher de lui témoigner leur vénération, pendant les vingt-huit années qu'elle a passées dans ce pays.

(1) Ces détails sont empruntés à une excellente *Histoire de la ville de Bray*, par M. Hector Jose, vice-président des antiquaires de Picardie (année 1882), ouvrage qu'a bien voulu nous communiquer M. Langlois, le sympathique éditeur des *Semaines religieuses* d'Amiens et de Beauvais.

Des désordres ayant éclaté, malgré la vigilance des Sœurs directrices, dans les ateliers de la *Manufacture de charité* de Bordeaux, les supérieures de la Congrégation chargèrent la sœur Deleau d'aller rétablir l'ordre et la discipline dans cette maison. La digne Sœur justifia amplement leur confiance et, trois ans après, les suffrages de la communauté l'élevaient à la dignité d'assistante, puis à celle de supérieure générale.

Voilà quelle était la femme éminente et courageuse à laquelle était réservée la lourde mission de veiller sur le troupeau des Filles de Saint-Vincent de Paul, dispersé par l'orage révolutionnaire. Nous avons vu avec quelle énergie virile, à une époque où les plus vaillants n'osaient élever la voix, la mère Deleau saisit l'Assemblée nationale d'une protestation contre les scènes de violence commises à la maison mère, et obtint, par sa fermeté persévérante, un désavœu public de cet odieux attentat.

Lorsqu'elle dut céder à la force et abandonner la maison du faubourg Saint-Denis, elle se retira avec un certain nombre de Filles de la Charité dans un modeste local de la rue des Maçons-Sorbonne, où elle continua à veiller sur les membres de la Congrégation.

La vénérée supérieure communiquait son zèle et sa foi à toutes les Sœurs de Charité restées à Paris. Ces bonnes Sœurs, pour ne pas éveiller l'attention des persécuteurs, se réunissaient, de temps à autre, chez des Dames de charité qui bravaient les haines jacobines pour leur donner asile. De là, elles continuaient à secourir les indigents et souvent se privaient du nécessaire pour l'apporter aux malheureux dont elles prenaient soin. Dans ces courses, elles ne quittaient pas l'habit de leur ordre, ce qui les exposait parfois aux railleries et même aux insultes de la foule; mais, par la douceur de leur caractère et leur présence d'esprit, elles parvenaient à faire tourner au profit des pauvres ces inconvenantes moqueries. En voici un exemple cité par l'auteur d'un Opuscule paru, en 1825, sous ce titre : *Histoire des Dames, Sœurs et Filles de la Charité.*

« Un jour que trois Filles de la Charité, allant visiter des malades, traversaient la place Saint-Michel, une bande de mauvais garnements les entoure et les force à danser autour d'une perche surmontée d'un bonnet rouge.

Les Sœurs obéirent sans murmurer et répondirent gaiement : « — Oui, mes amis, dansons; mais n'oublions pas les pauvres malades. »

Frappés de ces paroles, les assistants s'empressèrent de déposer entre leurs mains une petite offrande pour les malheureux, et les Sœurs se retirèrent entourées du respect de la foule.

Voici un autre fait que nous empruntons à la même source :

Sous la Convention, une Fille de la Charité, sœur Augustine, condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, s'était soustraite, comme par miracle, aux massacres qui épouvantaient la France. Reléguée dans un hameau près de Montargis, elle y vivait soigneusement cachée, évitant tout ce qui aurait pu attirer l'attention sur elle.

Tout à coup, elle apprit qu'un père de famille allait être condamné au dernier supplice pour un crime dont il était innocent. Par un hasard heureux, elle avait en sa possession la preuve irrécusable de son innocence; mais elle seule pouvait la produire, et comment éviter pour elle-même la mort dont elle était menacée?

La sœur Augustine ne consulte que son devoir. Sa charité l'emporte sur sa crainte. Elle va trouver les juges, leur prouve la fausseté de l'accusation et parvient à obtenir la mise en liberté du père de famille. Mais elle n'a pu dissimuler sa situation, et se déclare prête à subir l'arrêt prononcé contre elle par le tribunal révolutionnaire.

Sa noble et généreuse démarche désarme les juges. Ils lui permettent de retourner dans sa paisible retraite.

Nous pourrions multiplier ces exemples d'abnégation, de dévouement et d'héroïsme de la part des Filles de la Charité en ces temps si féconds en défaillances et en défections. Aussi on peut dire que la compagnie des Sœurs de Saint-Vincent de Paul fut l'honneur de la chrétienneté aux jours sinistres de la Terreur.

Les émissaires des clubs et de la démagogie ne sachant comment discréditer ces dignes Sœurs en vinrent à recourir à une ignoble comédie, qui consistait à faire promener dans les galeries du Palais-Royal des filles publiques costumées en Sœurs de Charité. Ce travestissement sacrilège ne pouvait tromper personne; et, du reste, les malheureuses créatures qui servaient à cette exhibition avouaient tout haut la somme qu'elles avaient reçue pour se montrer ainsi.

Une autre observation doit trouver ici sa place : nous voulons parler de la contradiction et de la mobilité des décisions de l'autorité révolutionnaire à l'égard des Sœurs de Saint-Vincent de Paul.

Le 14 mai 1791, l'Assemblée nationale prescrit aux directeurs des

départements de donner des ordres pour que les Filles de la Charité ne soient pas troublées dans l'exercice de leur mission charitable.

Le 5 avril 1792, tout est changé; le serment leur est imposé, et celles qui refusent de s'y soumettre sont expulsées des hôpitaux et traitées comme suspectes.

Ce qui est plus surprenant encore, c'est qu'au moment où, pour obéir aux décrets de la Convention, les Commissions républicaines condamnaient à l'échafaud, à la fusillade ou à la déportation, les dignes Filles de la Charité, dont le seul crime était de rester fidèles à l'esprit de leur institut et aux règlements dont saint Vincent de Paul, leur fondateur, leur avait prescrit la stricte observation, cette même Convention rendait un solennel hommage à ce même saint Vincent de Paul. Elle s'inclinait respectueusement devant ce bienfaiteur de l'humanité et décidait que sa statue prendrait place au Panthéon.

La contradiction est flagrante, mais il n'est pas moins curieux de voir cette Assemblée révolutionnaire et athéiste contrainte, pour ainsi dire, d'honorer le fondateur des deux congrégations si utiles aux intérêts de la religion : celle des Lazaristes et celle des Filles de la Charité.

Félix Ribeyre.

LE ROMAN D'UN JÉSUITE [1]

Charles sortit de chez le supérieur comme un homme ivre, il se rendit à la chapelle comme il en avait reçu l'ordre, et se laissant tomber sur un banc, il chercha à se rendre compte à lui-même de ce qu'il venait d'éprouver. Il frémit en pensant qu'il avait été sur le point de se jeter aux genoux du religieux et de tout lui avouer... Avouer! oh! jamais. Et qu'avait-il besoin d'avouer?... le jour où il croirait devoir renoncer à son entreprise, il lui suffirait de déclarer que l'essai qu'il avait fait de la vie religieuse n'ayant pas répondu à son attente, il prenait le parti de rentrer dans le monde, et il sortirait la tête haute, comme il était entré.

Il s'en voulait à lui-même de l'acte de faiblesse qu'il avait été sur le point de commettre. Lui!... s'humilier devant un homme qu'il détestait, devant un Jésuite!... Quelle honte!...

Il retourna bientôt à la communauté, mais pendant toute la journée il resta sous l'effet de l'impression violente qu'il avait éprouvée.

Le soir, il recevait sa correspondance secrète.

« Je n'ai rien compris, à votre dernière lettre, lui écrivait M. Meynandier. Votre longue tirade sur les novices et les instructions qui leur sont données semblerait l'œuvre d'un esprit qui n'est plus sûr de lui-même. Par moment, vous faites de vos compagnons un éloge qui donnerait à penser que vous êtes tout disposé à vous laisser encapuciner, puis vous établissez des théories sur les moyens que l'on doit employer pour les pervertir plus tard. Laissez-moi vous dire que tout cela sent l'exaltation d'un cerveau surmené.

« Que voulez-vous dire ensuite quand vous écrivez que vous n'êtes pas encore disposé à vous servir du mensonge et de la

(1) Voir la *Revue* du 15 juin 1886.

calomnie? En vous confiant la mission délicate que vous avez acceptée, le gouvernement ne vous a pas ordonné de mentir ou de calomnier qui que ce soit. D'autre part, les dépositions que vous ferez contre les Jésuites ne seront pas déférées aux tribunaux; il n'est donc pas nécessaire qu'elles soient accompagnées de preuves absolument indéniables. J'irai plus loin, on ne vous demande aucune espèce de preuves. Citez-nous des faits, une conversation surprise, quelque chose que le Ministre puisse porter à la tribune, en disant : cela s'est passé tel jour, à telle heure, dans telle maison, et l'affaire des Jésuites sera terminée. Ils crieront, ils nieront; mais personne ne les croira, et toutes leurs criailleries et leurs dénégations n'empêcheront pas l'exécution de la loi. »

— Ce qui signifie, se dit Charles : nous sommes trop respectueux des termes pour vous ordonner de mentir, mais il nous faut notre acte d'accusation à tout prix. Si vous ne trouvez rien, inventez, on vous croira sur parole. Quant à la calomnie, c'est votre affaire ; si elle existe, nous ne voulons pas le savoir.

Depuis si longtemps que je suis à la recherche d'une bonne petite infamie, j'en trouve donc une enfin..., malheureusement elle n'est pas le fait des Jésuites, ce sont leurs ennemis qui s'en rendent coupables. Le monde n'est donc composé que de misérables!... Eh bien! soit. Misérables pour misérables, je me mettrai du côté des forts et des puissants, de ceux qui peuvent récompenser et payer.

Ah! vous voulez de la calomnie, mes maîtres, on vous en donnera. Ce ne sera pas bien difficile; j'ai été bien sot de me donner tant d'inquiétude et tant d'ennuis depuis deux mois.

Essayons :

« Une nuit, je traversais la maison pour... pour les surveiller. Parbleu! C'est dans mon rôle. Je marchais à pas de loup dans les longs corridors obscurs, j'entends un bruit de voix, il vient du réfectoire, je m'approche en redoublant de précautions, j'arrive, la porte est fermée, mais, par le trou de la serrure, j'aperçois une orgie sans nom... L'ivresse, les chansons bachiques, etc., etc. La description connue. Tout ce que l'on dit contre eux n'est donc qu'une faible partie de la vérité, j'ai vu, je puis témoigner de leur infamie, je puis leur arracher leur masque... J'allais me retirer pour écrire aussitôt mon rapport, quand deux mains me saisissent dans l'ombre, j'essaie de me défendre, mais en vain; je suis bâillonné, garrotté et jeté dans une cave humide. Heureusement, dans leur précipitation, mes bour-

reaux ont mal assujetti mes liens, après de longs efforts, je parviens à me dégager, je m'échappe par un soupirail, je suis dans le jardin. A la faveur de la nuit et en rampant le long des plates-bandes, je gagne les charmilles, de là j'arrive au mur, je le franchis, et je viens tout raconter. »

Ce n'est pas plus difficile que cela.

Si M. Meynandier et son ministre préfèrent une bonne petite conspiration politique, on pourrait encore la leur servir.

« J'étais au noviciat depuis un mois, une nuit, l'horloge venait de frapper les douze coups de l'heure fatidique. Je me sens touché à l'épaule, je m'éveille... un homme noir était debout devant mon lit. — Levez-vous, me dit-il, et suivez-moi. J'obéis, il me conduit dans une vaste salle, deux de mes confrères y étaient déjà. On nous fait subir à tous trois un interrogatoire : — Etes-vous disposés à faire tous les sacrifices pour entrer dans la Compagnie? Etes-vous disposés à obéir à tout ordre de vos supérieurs, en quelque lieu, en quelque temps, en quelque matière que ce soit? *Perinde ac cadaver?* Etes-vous disposés à reconnaître comme votre ennemi particulier, à poursuivre de votre haine, et par tous les moyens qui sont en votre pouvoir, tout homme qui sera l'ennemi de la Compagnie, qui en dira ou qui seulement en pensera du mal; cet homme fût-il votre meilleur ami, fût-il votre père ou votre frère?

« Après une série de questions de ce genre auxquelles nous répondons tous affirmativement, on nous fait entrer dans une autre salle. Là nous trouvons rangés tous les pères et en plus une dizaine d'hommes en costume laïque, tous ont sur la tête un grand voile noir en forme de capuchon; leurs traits sont invisibles, mais deux trous dans l'étoffe laissent passer le regard... Des regards fauves et luisants qui sont tous dirigés sur nous, comme des lames d'épée prêtes à nous percer. Au milieu de la salle est une grande table tendue de noir, à une des extrémités un grand Christ en croix et au milieu le corps d'un homme couché. Trois poignards sont placés à côté de lui, quelques cierges allumés jettent partout une lueur blafarde et sépulcrale.

« Quand nous sommes entrés, un des Jésuites nous appelle chacun par notre nom. Je reconnais la voix du père Recteur. — Vous venez, nous dit-il, de prononcer les vœux exigés de tous les aspirants. Nous tous, grands dignitaires de l'Ordre ici présents, nous les avons entendus, bien qu'invisibles pour vous, nous en avons pris acte.

« Maintenant, que vous entriez dans la Compagnie ou que vous en sortiez, vous nous appartenez. Celui d'entre vous qui essaierait de se soustraire aux obligations qu'il vient de contracter serait condamné par la règle de l'Ordre à mourir par le poignard dans le mois qui suivrait sa révolte. »

Etes-vous satisfait, Monsieur Meynandier? Voulez-vous mieux, voulez-vous la condamnation de tout le gouvernement! Voulez-vous les trois coups de poignard légendaires. Écoutez :

« Le père Recteur continue :

« Vous devez à la Compagnie, rien qu'à elle, votre temps, vos talents, votre dévouement absolu. Le gouvernement du roi Louis-Philippe a le projet de nous persécuter. Il a envoyé à Rome un émissaire, nos frères d'Italie sont chargés de faire échouer sa mission, et elle échouera. Pour nous, nous avons d'autres devoirs à remplir. Le gouvernement est condamné, il faut qu'il périsse. Les nouveaux initiés vont s'engager par serment à s'associer à notre entreprise. Que chacun prenne un des poignards déposés sur la table, qu'il répète les paroles que je vais prononcer, et qu'il frappe ensuite le cadavre à trois reprises différentes.

« Je jure, sur mon salut éternel, haine au roi Louis-Philippe, à ses ministres et à tous les membres des deux Chambres, sauf ceux qui sont connus comme amis de la Compagnie. De même que je frappe ce simulacre de corps de trois coups de poignard sans hésiter et sans pâlir, de même, si j'en reçois l'ordre, je frapperai celui de ses ennemis qui me sera désigné.

« La cérémonie terminée, les dignitaires en soutane et ceux en robe courte défilent devant nous, chacun en passant nous serre la main et nous dit à voix basse : Fidèle, nous te servirons et te défendrons comme la chair de notre chair, comme l'os de nos os; traître, nous te tuerons comme un reptile venimeux. »

Il me semble que je fais des progrès, ma seconde invention est plus corsée et mieux machinée que la première. Le fait est que si un ministre avait l'audace de venir raconter une pareille fable à la tribune de la Chambre, en affirmant qu'il connaît l'un des trois novices, et que c'est de lui qu'il tient le récit de cette belle scène, sur 33 millions de Français, il y en aurait au moins 30 millions pour le croire.

Mais franchement, pour d'aussi grossiers mensonges, il n'était pas utile de m'envoyer ici, il y a vingt romanciers qui ont imaginé des

histoires bien plus saisissantes et plus terribles... et la partie instruite et intelligente de la nation ne se laissera jamais tromper par d'aussi ridicules calomnies.

Pendant quelque temps encore Charles laissa son imagination créer ces monstrueuses inventions, puis il en vint à ce paroxysme de surexcitation de rêver qu'il devenait criminel lui-même pour atteindre son but. Il quittait ostensiblement le noviciat, puis rôdant la nuit autour du couvent, jusqu'à ce qu'il rencontrât une femme, un enfant, un être humain quelconque, il le tuait, et jetait son cadavre pantelant par-dessus les murs du jardin.

Alors venaient les descentes de justice, les procès-verbaux, les enquêtes, les articles de journaux... Le ministère n'avait plus à chercher, et toutes les mesures qu'il prendrait contre l'ordre tout entier ne sembleraient plus qu'une faible satisfaction accordée à l'indignation publique.

Il en était là, le malheureux! mais bientôt cependant un profond sentiment de dégoût et de honte lui fit repousser toutes ces infamies. Il retomba alors, vaincu et découragé, dans toutes ses angoisses de la veille. D'une part, son intérêt personnel, la nécessité d'échapper à la misère et d'y faire échapper sa jeune sœur, le violent désir de se créer une situation, le poussaient à persévérer dans l'œuvre entreprise : et de l'autre, l'impossibilité d'obtenir le résultat qu'il cherchait, impossibilité qu'il voyait clairement sans vouloir encore se l'avouer, puis une foule de sentiments nouveaux, étranges, mal définis, qui lui torturaient l'esprit, le pressaient de renoncer à tout et de s'enfuir au plus vite.

Les novices doivent, chaque matin, aussitôt après leur lever, méditer pendant une heure sur un sujet donné : ils résument ensuite sur un cahier spécial les pensées qui les ont le plus impressionnés.

Charles passait cette heure le moins mal qu'il pouvait, dormant ou rêvant à mille choses bien étrangères aux vérités éternelles : il écrivait, cependant, de temps en temps, sur son cahier quelques lignes prises au hasard dans le livre de méditations, afin de pouvoir les montrer au besoin. Mais le quatrième et le cinquième jour après sa conversation avec le P. Recteur, il écrivit les lignes suivantes, qui peindront l'état de son âme, mieux que tout ce que nous pourrions en dire.

« Aujourd'hui et pour la première fois, j'ai fait, moi aussi, une méditation. J'en sors épouvanté... j'ai jeté un regard sur mon âme,

sur ma conscience, sur mon honneur, et je me suis avoué à moi-même que j'étais un misérable et un infâme... je suis le plus malheureux des hommes... je souffre toutes les tortures de l'enfer... je me fais honte... je me méprise...

« Où suis-je? Au noviciat des Jésuites. Qu'y suis-je venu faire? J'y suis venu jouer le rôle de délateur, d'espion... Depuis que je suis ici, je mens... je mens en paroles et en actions... Tous mes actes, tous mes gestes, tout ce que je dis, tout ce que je fais... mensonges, mensonges et perfidies...

« Et ces hommes au milieu desquels je suis venu, comme un loup dans une bergerie, pour les tromper et les perdre; ces hommes que je croyais de grands coupables, tandis que, dans mon orgueil insensé, je me croyais juste; ces hommes qui m'ont donné leur affection, tandis que je ne pensais qu'à leur nuire; eux que je méprisais, tandis qu'ils estimaient en moi les vertus que je simulais, par une odieuse hypocrisie... Qu'ai-je découvert en eux?.. D'admirables vertus.

« Ces jeunes gens avec lesquels je vis depuis deux mois. J'ai eu le temps de les voir et de les connaître. Ils sont heureux parce qu'ils croient, qu'ils aiment et qu'il prient... Et moi... je blasphème, je hais et je maudis... Oh! que je voudrais croire! que je voudrais savoir prier!!!

« Si j'osais, j'irais me jeter aux pieds d'un de ces novices que j'aime maintenant autant que je les détestais autrefois, et je lui dirais : Frère, venez à mon secours, apprenez-moi à croire, apprenez-moi à aimer, apprenez-moi à prier... Oh! que je souffre! cette cellule, c'est un enfer; cette maison est pour moi une horrible prison... et par une étrange contradiction de mon cœur, cet enfer, cette prison, je ne puis me décider à les quitter.

« Ma mission est terminée, j'y renonce, j'y ai renoncé déjà, je la sais impossible... Et quand bien même aujourd'hui je découvrirais une faute où je n'ai pas encore réussi à en voir, je sens que je me tairais. Je jetterais un voile sur cette faiblesse, j'en accuserais la fragilité humaine et nullement cet Ordre, que l'on n'a que trop accusé.

« Mais si ma mission est terminée, pourquoi resté-je ici? Qu'ai-je à y faire!... Rien. Je n'ai plus qu'à partir. Par quelle force suis-je encore retenu?

« C'est après-demain que je dois retourner chez le P. Recteur. Je

lui dirai que je ne me sens pas la force de me plier aux exigences de la vie religieuse, que je veux rentrer dans le monde, et je partirai... oui, je partirai.

Le même jour, pendant un temps libre, il se croisa avec le frère Desnouix, un novice de vingt ans à peine, au regard d'ange, à l'âme virginale. Le jeune frère l'arrêta, en lui disant :

— Vous souffrez, mon frère?

— Horriblement, lui dit Charles en s'éloignant; puis tout à coup se retournant : Priez pour moi, vous qui...

Il ne finit pas sa phrase, le F. Desnouix le retint.

— Frère Durand, un mot, je vous prie. Voulez-vous m'accordez un grand bonheur?

— Volontiers.

— Venez avec moi à la chapelle, nous prierons tous deux pour vous.

Charles aurait voulu refuser; mais devant le regard suppliant et le sourire plein de candeur et de bonté du jeune religieux, il se sentit désarmé et il le suivit à la chapelle.

Ils y restèrent quelques minutes, et quand ils furent sortis :

— Merci, mon frère, lui dit Charles, merci, vous ne sauriez croire tout le bien que vous m'avez fait. Mais dites-moi donc quel secret vous avez pour prier?

— Je n'ai aucun secret.

— Oh! si. Tout à l'heure il me semblait que chaque parole que vous éleviez vers le ciel retombait sur mon âme comme une rosée bienfaisante. Dites-moi ce que vous avez demandé à Dieu?

— Je l'ai prié de vous délivrer de vos peines.

— Vous avez fait plus que cela, je vous en supplie; dites-le-moi.

— Mais, mon cher frère, j'ai fait ce que la règle nous recommande quand nous voyons un des nôtres tenté. J'ai demandé à Notre-Seigneur de m'envoyer, à moi, la peine qui vous fait tant souffrir, afin de vous en délivrer.

— Vous avez fait cela! s'écria Charles.

— Mais c'est tout naturel, et si le bon Dieu voulait prendre ma vie pour vous rendre le bonheur, je la lui donnerais avec joie.

Charles ne l'écoutait plus, il était rentré à la chapelle, et là tombant à genoux, la tête entre les mains, il se prit à sangloter. Le jeune novice l'avait suivi, mais, témoin de cette profonde émotion dont il ne pouvait deviner la cause, il crut devoir la respecter et le laissa seul.

Le lendemain, à la même heure, Charles allait à la cellule du frère Desnouix.

— Hier, lui disait-il, vous m'avez rendu un immense service. Aujourd'hui je viens vous supplier d'avoir encore pitié de moi. Je souffre tout ce qu'il est possible de souffrir... Il faut que je prenne une grande résolution, et de cette résolution dépend mon avenir, ma vie et en même temps l'avenir et le bonheur d'une innocente enfant, d'une jeune sœur que j'ai laissée dans le monde. Venez avec moi à la chapelle, venez, comme hier, prier avec moi et pour moi, afin que j'obtienne la force et le courage nécessaires pour accomplir mon devoir.

— Oh! mon frère, de tout cœur.

Ils entrèrent dans le paisible sanctuaire, et s'agenouillèrent l'un près de l'autre. Charles était agité, tout son corps frémissait, une sueur froide lui coulait sur le front : le frère Desnouix, au contraire, les yeux fixés sur le tabernacle, priait dans un profond recueillement. Tout à coup Charles se leva.

— Dieu l'emporte, dit-il, je vais chez le Père Recteur. Ne m'abandonnez pas, restez ici, et ne cessez pas de prier jusqu'à mon retour.

Puis il disparut.

En entrant dans la chambre du supérieur, il alla droit à lui et se jeta à ses pieds en disant :

— Mon père, je viens vous demander pardon, je suis un misérable.

Puis d'une voix haletante, entrecoupée, il lui raconta le rôle de dissimulation et d'espionnage qu'il avait joué depuis son entrée dans la maison.

Le père écouta ses longs aveux sans l'interrompre, et quand il eut terminé, il lui dit avec un sourire d'ineffable bonté :

— Mon pauvre enfant, vous avez été bien coupable; mais remerciez avec moi le bon Dieu qui a fini par toucher votre cœur, et vous accorder la grâce du repentir. Il me semble résulter de vos paroles que ce qui vous touche le plus vivement, ce sont vos torts envers la Compagnie. Elle vous les pardonnera bien facilement. Quoi qu'on en dise, elle ne craint pas la lumière; et qui sait si votre tentative, loin de lui nuire, ne lui sera pas avantageuse.

Mais vos plus grands torts sont envers Dieu. Depuis que vous êtes ici, vous l'avez insulté et blasphémé dans votre cœur, vous

avez résisté aux inspirations de sa grâce, vous avez méprisé ses dons et profané ses sacrements. Voilà votre crime, mon pauvre enfant, voilà ce dont vous devez vous humilier, ce dont vous devez vous repentir et demander grâce. Ce n'est pas devant moi qu'il faut plier le genou, c'est devant Dieu, votre créateur, votre sauveur que vous avez si gravement offensé, c'est au saint tribunal de la pénitence qu'il faut aller demander pardon.

Le Jésuite se leva alors, prit Charles par la main et le conduisit à son prie-Dieu.

Ce qui se passa entre eux, c'est le secret de Dieu.

La confession terminée, le Jésuite s'agenouilla à son tour et pria. Charles restait immobile, sanglotant, ému jusque dans les plus secrètes profondeurs de son âme.

Après quelques instants, le père revint à lui, le releva et le pressa sur son cœur.

— Oh! père! s'écria alors le jeune converti, je n'aurais jamais cru qu'il fût possible d'éprouver en une heure autant de douleurs et autant de joie.

— C'est que vous n'aviez pas encore éprouvé combien est grande l'infinie miséricorde de Dieu.

— Vous croyez donc que Dieu m'a pardonné?

— En douter, mon enfant, ce serait douter de sa bonté sans limite, ce serait douter de sa parole et lui faire une injure grave.

— Et vous, mon père?

— Moi! s'écria le Jésuite en l'embrassant de nouveau, je vous pardonne en mon nom, et au nom de la Compagnie, entièrement, complètement, absolument. Je remercie Dieu qui a permis que votre tentative coupable aboutisse au triomphe de la grâce dans votre âme; je le bénis de ce qu'il m'a choisi pour être auprès de vous l'instrument de sa miséricorde. Si l'heure qui vient de s'écouler a inondé votre cœur d'une joie ineffable, elle m'a donné aussi un de ces bonheurs que nous paierions volontiers de notre vie. Ramener une âme à Dieu, c'est la seule récompense que le prêtre, que le religieux ambitionne ici-bas.

— Père, je ne sais plus que dire; je m'attendais à soulever votre colère, votre indignation, votre mépris; je m'attendais à être chassé ignominieusement, comme je ne l'ai que trop mérité, et cependant j'étais venu à vous, décidé à tout avouer, à accepter toutes les réparations, tous les châtiments que vous auriez cru devoir

m'imposer... Au lieu de me maudire, vous me bénissez; au lieu de me haïr, vous me donnez d'incontestables preuves d'affection... je suis confondu, anéanti, j'ose à peine lever les yeux, tant j'ai de remords, tant la honte de ma faute me pèse encore sur le cœur.

— Oubliez le passé, mon ami; c'est vers l'avenir qu'il faut diriger vos regards, afin de répondre à l'immense grâce que Dieu vient de vous accorder.

— L'avenir... Ce mot répond à une secrète pensée, à un désir nouveau qui s'est éveillé tout à l'heure dans mon âme, au moment où vous étendiez la main sur moi pour m'absoudre.

— Quel est ce désir?

— Je n'ose vous le faire connaître, mon père, j'en suis trop indigne.

— Ayez confiance, et dites-moi sans crainte tout ce que vous désirez.

— C'est une prière que je voudrais vous adresser.

— Si ce que vous souhaitez dépend de moi, je vous promets de vous l'accorder.

— Je vous ai dit, mon père, dans quelles intentions j'étais venu au noviciat.

— Ne parlons plus de cela, c'est oublié.

— Laissez-moi vous en parler encore. J'étais venu pour nuire à la Compagnie, pour la perdre, si je l'avais pu. Aujourd'hui que j'ai reconnu mes torts, je viens vous supplier de m'y admettre pour la servir et me dévouer pour elle. Vous me donnerez la dernière place, vous me traiterez comme un fils ingrat et rebelle; mais ne me chassez pas. Permettez-moi de réparer ma faute en consacrant à la Compagnie toute une vie de dévouement.

— Votre désir me comble de joie et me prouve que votre conversion est aussi entière que sincère; mais la règle ne me permettrait pas de le réaliser sans consulter mes supérieurs.

D'autre part, il faut se défier de prendre pour une marque de vocation ce qui peut n'être que le résultat d'une exaltation momentanée.

Il y a du reste une chose que vous ne m'avez pas encore dite, et qui s'explique mal avec votre nature, qui, Dieu merci, n'est pas encore viciée. Comment se fait-il que vous ayez consenti à vous charger d'une mission qui devait répugner à votre caractère? Quels sont les motifs qui ont pu vous déterminer à vous en charger?

Quand Charles eut terminé le récit des événements qui avaient précédé son départ pour Saint Acheul.

— Ainsi, reprit le père, si je vous ai bien compris, le principal motif déterminant de votre conduite a été la nécessité où vous vous trouviez d'assurer l'existence et l'avenir de votre jeune sœur.

— Oui, certainement, mon père, sans elle je crois que j'eusse refusé.

— Mais, mon cher enfant, l'obligation de pourvoir à l'avenir de votre sœur continue à vous incomber. Il ne peut donc plus y avoir de doute pour moi sur la ligne de conduite que vous avez à suivre, et vous ne devez pas penser à entrer dans la Compagnie, jusqu'à ce que vous ayez rempli tous vos devoirs envers votre sœur.

La question de l'avenir va redevenir bien grave pour vous, mais vous avez deux armes avec lesquelles on vient à bout des choses les plus difficiles : la prière et le travail.

Je vous donnerai une lettre de recommandation pour un de nos pères, le P. d'Aradon, qui connaît beaucoup mieux que moi les ressources que Paris peut présenter pour un jeune homme dans votre position, et aussi les écueils et les périls à éviter. Suivez ses conseils, vous vous en trouverez bien.

Efforcez-vous de devenir un bon chrétien, c'est le moyen de devenir plus tard un saint religieux, si Notre-Seigneur veut bien vous faire la grâce de vous appeler à cette sainte vocation.

— Et le ministre qui m'a envoyé ici? Que dois-je faire à son égard? Dois-je me taire?

— Nullement; vous devez aller rendre compte de votre mission. On vous a chargé de voir ce qui se passe chez nous, allez leur dire ce que vous avez vu, ni plus ni moins. Du reste, voyez avant tout le P. d'Aradon, et faites ce qu'il vous dira.

— Quand devrai-je partir?

— Aujourd'hui même, mon enfant, c'est nécessaire.

X

Le jour même de son arrivée à Paris, Charles Durand avait été voir le P. d'Aradon et avait eu une longue conversation avec lui.

Le Jésuite, après avoir écouté son histoire et l'avoir questionné sur certains faits qui ne lui paraissaient pas suffisamment expliqués, lui donna d'abord quelques conseils généraux et conclut ainsi :

— Ce que vous avez à faire tout d'abord c'est d'en finir avec votre mission : seulement, mon avis n'est pas que vous fassiez savoir votre retour au député Meynandier. Ce que vous auriez à lui dire dérangerait trop ses projets. Cet homme veut notre expulsion ou la chute du ministère. L'un ou l'autre ferait également son affaire. C'est un ambitieux. Il se ferait de notre expulsion un titre à la faveur des libéraux, et la chute du ministère lui donnerait l'espoir de faire partie du nouveau cabinet.

Demandez une audience au ministre, je le connais un peu. C'est un homme politique qui peut n'être pas très scrupuleux sur les moyens d'arriver à son but, mais qui, dans le fond, est juste et aime la vérité. Je ne voudrais pas préjuger sa décision; mais il ne m'étonnerait pas que votre franchise ne vous aliénât point sa bienveillance. Quand vous l'aurez vu, nous saurons ce qu'il nous restera à faire.

Charles, après avoir rédigé sa demande d'audience, se dirigea vers le couvent où sa sœur avait été placée.

Marguerite, en le voyant, lui sauta au cou et l'embrassa huit ou dix fois de suite.

— Cher frère, que je suis donc heureuse de te revoir! Où as tu été? Tu ne m'as jamais écrit. Je ne savais même plus si tu vivais encore. J'ai été bien inquiète, va...

— Calme tes inquiétudes, ma chère petite sœur, me voici rentré à Paris pour n'en plus sortir de sitôt... du moins, je le suppose.

— Tu es revenu, alors ta mission est finie?

— Elle est terminée.

— T'es-tu couvert de gloire? Maintenant que c'est fini, tu peux me dire où tu as été, ce que tu as fait?

— Écoute-moi bien, Marguerite, ne me parle jamais de ce qui s'est passé depuis mon départ. Il y a des secrets qui ne m'appartiennent pas, et des choses que tu ne dois pas savoir. Parlons de toi : T'es-tu toujours bien portée? Es-tu contente ici?

— Ah! très heureuse : toi seul me manquais. Ces dames sont pour moi d'une bonté dont tu ne peux te faire une idée. Tu me défends de te parler de ta mission, mais je puis au moins te demander si elle a réussi, si le ministre est content de toi. Cela m'intéresse.

— Je n'en sais rien encore. Je viens seulement d'écrire au ministre pour lui demander une audience, et, je dois te l'avouer, je doute qu'il soit satisfait du rapport que j'ai à lui faire. Mets donc

bien à profit tous les instants que tu passes dans cette maison, parce qu'il n'est pas certain que tu y restes bien longtemps.

— Il me faudrait retourner dans notre mansarde de la rue Servandoni?...

— J'espère encore le contraire, mais travaille sérieusement dans la pensée que bientôt peut-être tu seras obligée de te suffire.

Et comme la jeune fille paraissait soucieuse :

— Pauvre petite sœur, je suis désolé pour ma première visite d'avoir des choses tristes à te dire; comme compensation j'ai à t'annoncer une nouvelle qui, je crois, va te combler de joie : tu as déploré bien des fois que j'eusse abandonné complètement les idées religieuses que notre mère m'avait données dans mon enfance, et que tu as pieusement conservées, je t'ai attristé souvent par ma révolte contre Dieu. Désormais c'est un chagrin que tu n'auras plus. J'ai reconnu mes erreurs. Je suis parti de Paris incrédule et mauvais, j'y rentre croyant et je n'ose pas dire bon, mais décidé à m'efforcer de le devenir.

— Bon! tu l'as toujours été, s'écria Marguerite, en lui sautant au cou de nouveau; et j'ai toujours espéré que tu redeviendrais chrétien. J'ai tant prié pour toi... mais dis-moi, comment est arrivée cette conversion? Quel en a été l'auteur!

— Dieu. Dieu qui m'a envoyé d'abord la douleur et la souffrance, qui à permis notre ruine et tous nos malheurs pour me conduire par degrés à reconnaître le néant des choses humaines, qui m'a ensuite fait voir au clair flambeau de la grâce la honte de mes révoltes, et qui m'a conduit enfin par la main jusqu'aux pieds d'un prêtre. Ce prêtre a eu pitié de ma misère, ce prêtre a pleuré avec moi et sur moi et a fini par m'absoudre de toutes les fautes de ma vie passée.

— Oh! dis-moi quel est ce prêtre. Je voudrais tant le connaître.

— Il n'habite pas Paris, et je ne sais si, moi-même, je le reverrai jamais. Mais il m'a adressé à un de ses amis que j'ai vu ce matin, qui sera désormais mon directeur et mon guide. Celui-là, je puis te le nommer : c'est un père Jésuite, le P. d'Aradon.

— Le P. d'Aradon! je le connais. Il vient quelquefois prêcher au couvent. On dit que c'est un saint.

Comme Charles se levait pour partir, Marguerite lui demanda de venir la voir souvent.

— Aussi souvent que je le pourrai, lui répondit-il, je ne puis te

promettre plus, car je vais être obligé de travailler pour nous deux : nous ne devons pas oublier que nous sommes pauvres.

Le lendemain il reçut une réponse à sa demande d'audience ; le ministre était très occupé et l'engageait à communiquer le résultat de ses démarches à M. Meynandier. Il écrivit de nouveau, insistant pour être reçu, il avait d'importantes communications à faire, il tenait à les faire au ministre seul.

Enfin une nouvelle lettre lui annonça qu'il pourrait se présenter le lendemain à neuf heures du matin.

Quand l'huissier de service l'eut introduit, le ministre le regarda un instant et lui dit d'un ton assez sec :

— C'est vous qui êtes le protégé de M. Meynandier?

— M. Meynandier a été autrefois l'ami de mon père.

— Oui, il m'a raconté cela. Vous revenez de Saint-Acheul. Qu'en rapportez-vous?

— Bien des choses, Monsieur le ministre.

— Vos lettres nous promettaient en effet d'importantes découvertes. Asseyez-vous et faites-moi votre rapport

— Je dois tout d'abord vous prévenir, Monsieur le ministre, que les conclusions de mon rapport seront absolument opposées à celles que laissaient entrevoir mes premières lettres. J'ai été envoyé à Saint-Acheul pour voir, pour étudier les hommes et les choses et vous informer de tout ce que j'aurais pu y découvrir.

— C'est parfaitement cela.

— J'ai vu, Monsieur le ministre, j'ai examiné, étudié, sondé, scruté, j'ai fait plus, j'ai espionné, j'ai cherché à deviner ce que l'on voulait me cacher... Eh bien ! le résultat de mes études, de mes recherches, consciencieuses, attentives, et je dois le dire, souvent pénibles, a été de me donner la certitude absolue que l'on se trompe complètement à l'égard de la Société de Jésus.

J'ai vu des hommes dont l'unique préoccupation est de s'appliquer à devenir des saints pour travailler plus efficacement au salut du genre humain.

— Jeune homme, intervint gravement le haut fonctionnaire, j'aime à croire que vous n'avez pas la prétention de me faire une mauvaise plaisanterie...

— Jamais, Monsieur le ministre, je n'ai été plus sérieux qu'en ce moment.

— Et pourtant ce que vous venez de me dire n'a pas le sens

commun. Si vous ne voulez tromper personne, c'est que vous vous êtes laissé berner par les bons pères. Le mot est dur peut-être, mais c'est le seul qui rende bien ma pensée : vous avez été berné. Franchement ce n'est pas là le résultat que j'attendais en vous accordant un mandat de confiance.

— Si votre désir était d'obtenir quelques nouvelles calomnies contre les Jésuites, il n'était pas nécessaire de m'envoyer passer trois mois chez eux. Je vous avouerai même qu'en certains moments, furieux de ne rien découvrir, j'ai demandé à mon imagination quelques ténébreuses inventions et, en moins d'une heure, j'avais trouvé vingt scènes de mélodrames plus épouvantables les unes que les autres.

— Eh! qui vous parle de calomnies, si j'en avais voulu, je n'avais pas besoin de vous pour me les fournir. Je sais qu'il en a été mis des milliers en circulation, et que, dans toutes les bibliothèques, on peut en trouver d'amples collections; mais il y a aussi des accusations vraies, indéniables. Les Jésuites ont commis de grandes fautes, des crimes même; leur Institut poursuit un but détestable, leurs constitutions sont un code machiavélique d'où ils savent tirer des conséquences désastreuses pour la tranquillité des États. Aujourd'hui nous avons la certitude qu'ils conspirent contre nous, et c'étaient leurs complots, leurs sourdes menaces, qu'il fallait découvrir. Au lieu de cela, vous vous êtes laissé niaisement circonvenir.

— La personne qui m'a recommandé à votre haute bienveillance, Monsieur le ministre, a dû vous donner sur mon compte des références.

— Certainement; on m'avait dit que vous étiez un garçon très intelligent.

— L'éloge est exagérée sans doute, mais je ne crois pas mériter l'épithète de sot : mes succès dans mes études et mes examens ont prouvé que j'ai au moins l'intelligence ordinaire. Quand je suis parti pour Saint-Acheul, je n'étais pas gêné par les scrupules religieux, je ne croyais absolument à rien; je ne connaissais les Jésuites que par ce que j'avais lu, et ce que j'avais entendu dire de leur ordre; je les croyais tels qu'on me les avait dépeints, et j'éprouvais pour eux une répulsion qui allait jusqu'à la haine. C'était là, vous m'avouerez, de singulières dispositions pour me laisser circonvenir, surtout si vous voulez bien remarquer que mon intérêt personnel était de les trouver coupables.

De récents malheurs m'ont réduit à la plus complète pauvreté, et je n'ai pas seulement à pourvoir à mes besoins, je dois encore pouvoir à ceux de ma sœur. J'avais hésité, vous l'avez su, je crois, à accepter la mission qui m'était offerte; mais devant les difficultés insurmontables de ma situation, devant la misère, devant la faim qui nous menaçait, ma sœur et moi, car nous en étions là, j'ai accepté. Je suis parti et, dès les premiers instants, je me suis appliqué à mon rôle avec une ardeur, une passion que vous pourriez à peine comprendre.

— En effet, vos premières lettres m'avaient fait plaisir; elles donnaient même beaucoup à espérer pour l'avenir, et je crois qu'il vous serait très difficile de les faire concorder avec vos dernières déclarations.

— Si vous voulez vous donner la peine de les relire, Monsieur le ministre, vous remarquerez qu'elles ne contiennent que des soupçons, des hypothèses fondées sur des détails mal compris et que des préjugés haineux me faisaient voir sous un faux jour. Pendant les premiers temps de mon séjour dans la maison, jusqu'à mon entrée au noviciat, ne voyant que les choses de loin, j'avais conservé l'espoir de mener ma mission à bonne fin; peu de jours après mon admission, toutes mes illusions à cet égard sont tombées, et j'ai compris, sans vouloir encore me l'avouer à moi-même, que je ne découvrirais rien, par cette très simple raison, qu'il n'y avait rien à découvrir.

Alors, et alors seulement, Monsieur le ministre, j'ai cherché à vous tromper, je dois le reconnaître, mais j'avais une excuse, je cherchais à me tromper moi-même, je ne voulais pas m'avouer ma défaite, je ne voulais pas qu'on pût m'adresser le reproche que vous venez de me faire, de m'être laissé jouer, aveugler, circonvenir : je voulais surtout mériter la récompense que vous m'aviez promise et dont j'avais un impérieux besoin.

Aujourd'hui je m'avoue vaincu et je viens vous dire que je n'ai aucun droit à vos faveurs, puisque j'ai échoué dans ma mission; ou plutôt, non, je n'ai pas échoué : j'ai été envoyé pour voir, pour faire la lumière dans une question obscure, j'ai été envoyé pour rapporter la vérité, et cette vérité, je dois la dire, dût-elle me coûter la perte de toutes mes espérances.

— Je vois, Monsieur, que vous avez cultivé la poésie. Pour le moment vous faites du lyrisme, faisons, s'il vous plaît, du raison-

nement. Vos premières lettres, dites-vous, étaient écrites sous l'impression de préjugés, vous n'aviez pas eu le temps de vous livrer à un examen approfondi; et aujourd'hui vous les reniez. Soit. Mais je vais vous combattre par vos dernières correspondances. Vous avez avoué à plusieurs reprises que vous n'aviez eu aucune relation avec les pères : vous étiez confiné dans les limites d'un noviciat, vous n'avez donc vu qu'un coin du tableau, celui que l'on montre à tout le monde, celui dans lequel on se garde de laisser rien voir de ce qui doit échapper aux profanes, car tous les jours il arrive que des novices renoncent à leurs projets et rentrent dans le monde. Or il ne faut pas qu'ils puissent divulguer les secrets de l'Ordre.

— Cette objection, Monsieur le ministre, je me la suis faite cent fois et elle a été bien longtemps la base sur laquelle je me reposais pour ne pas abandonner tout espoir. Permettez-moi de la discuter.

Ces novices sont tous des jeunes gens d'élite : ils sont pris dans tous les rangs de la société. Il y avait, parmi mes compagnons, un licencié en droit, deux élèves de l'École polytechnique, un docteur en médecine, un ingénieur, etc. Vous ne nierez pas leur intelligence. Pendant deux mois j'ai vécu de leur vie, je les ai vus du matin au soir. Dès les premiers jours, je les ai examinés, étudiés avec un esprit prévenu contre eux et, je dois le reconnaître, je n'ai trouvé en eux que des cœurs droits, des âmes généreuses, entièrement éprises de l'amour du bien. La direction qui leur est donnée, l'enseignement qu'ils reçoivent tendent uniquement à développer leurs bonnes qualités, à augmenter leurs vertus, à leur inspirer l'esprit de dévouement au prochain et de renoncement à eux-mêmes.

L'amour de Dieu pour lui-même, le détachement entier et absolu des choses de la terre, la charité pour les hommes, la charité allant jusqu'à se donner soi-même, et donner sa vie pour eux; voilà ce qu'on leur apprend, voilà ce dont on les pénètre. Et vous voulez que plus tard ces hommes deviennent capables de toutes sortes de forfaits. Il faudrait que les Jésuites fussent bien maladroits et entendissent bien mal la préparation de leurs sujets.

Ces jeunes gens avec lesquels j'ai vécu, et que, malgré moi, j'ai aimé dès les premiers jours, dont j'ai scruté l'âme, dont j'ai pour ainsi dire entendu palpiter le cœur, je vous jure que si un ordre coupable leur était donné, pas un n'obéirait, leurs âmes indignées se révolteraient, et tous, tous sans exception, s'éloigneraient d'une société infâme.

C'est du reste une des choses qu'on leur enseigne. Vous savez le bruit que les ennemis de l'Ordre ont fait à propos du fameux *perinde ac cadaver :* il y a quelques jours j'assistais à une conférence où précisément on leur expliquait cette règle. Le maître des novices, après être entré dans de longs développements pour en faire comprendre toute la portée, disant que l'obéissance doit être absolue, sans distinction, sans réserve, s'arrêta. — Je me trompe, dit-il, il y a une réserve, c'est le cas où l'ordre donné serait contraire à la constitution ou à la conscience ; alors non seulement on peut désobéir, mais on le doit, on le doit d'une manière absolue, l'ordre émanât-il des supérieurs, du général lui-même.

— Ainsi, reprit le ministre, comme voulant résumer la question, pendant deux ou trois mois que vous avez passé dans cette maison, vous n'avez pas pu découvrir le plus petit défaut, la plus légère imperfection?

— Vous n'attendez pas de moi, je suppose, que je vous signale un manquement au silence, un mouvement d'impatience, ou d'autres peccadilles de ce genre : et je vous ferais sourire si je vous disais que les coupables ont reçu pour cela de sérieuses réprimandes, et qu'il leur a été infligé des pénitences publiques. Eh bien! hors ces peccadilles, je dois à la vérité d'affirmer que je n'ai vu ni entendu un acte, un geste, un mot, dignes de reproches. Je dois à la vérité de déclarer que je suis entré chez les Jésuites l'âme remplie de préjugés et de haines contre eux, et qu'après les avoir vus et étudiés, j'ai commencé par les admirer, et que j'ai fini par les respecter et les aimer.

— En ce cas, il ne vous restait plus qu'à vous faire Jésuite vous-même.

— C'est ce que j'ai voulu faire, Monsieur le ministre, mais on ne m'en a pas jugé digne, au moins pour le moment.

— Vous avez voulu vous faire Jésuite!

— Je l'ai demandé.

— Et que leur avez-vous dit pour justifier votre demande?

— Toute la vérité, Monsieur le ministre, comme je viens de vous la dire.

— Mais alors ils savent...

— Tout. Mais ne craignez rien. Je vous garantis leur discrétion.

— A qui avez-vous fait ces aveux?

— Au père supérieur.

— Et qu'a répondu ce monsieur?

— Que ce n'était pas la première fois que de semblables tentatives étaient faites chez eux, et qu'elles n'avaient jamais servi qu'à convaincre leurs calomniateurs de mensonge.

— Il vous a sans doute dicté la réponse que vous auriez à me faire?

— Ma mission ayant échoué, je me demandais si je ne devrais pas me borner à vous prévenir de mon échec, j'ai cependant prié le père supérieur de me donner un conseil à cet égard, et il m'a répondu :

— Vous avez accepté un mandat, vous devez en rendre compte.

— Mais que dirai-je? ai-je demandé.

— La vérité, rien de plus, rien de moins. Telle fut sa réponse.

— C'est ce que je viens de faire, Monsieur le ministre.

Le haut fonctionnaire réfléchit quelques instants.

— Vous avez compris vous-même, dit-il enfin, que vous n'aviez pas répondu à ce que nous attendions de vous. Je rends cependant hommage à votre sincérité, vous auriez pu essayer de me tromper, votre intérêt même vous le commandait. Vous avez préféré me dire la vérité, ou du moins ce que vous croyez être la vérité. Je verrai plus tard ce que je pourrai faire de vous, en attendant, jeune homme, vous avez mon estime.

— C'est déjà une récompense, Monsieur le ministre.

— Je verrai s'il m'est possible de vous en donner une autre. Avez-vous vu Meynandier?

— Pas encore.

— Ne le voyez pas, ou, si vous ne pouvez vous dispenser d'aller chez lui, ne lui dites rien.

— C'était mon intention.

— Très bien. Inutile de vous recommander le plus grand silence.

— Parfaitement inutile. Je ne désire nullement que mon aventure à Saint-Acheul s'ébruite.

— Allez, mon ami, demain ou après-demain je vous ferai savoir ce que j'aurai décidé à votre égard.

Charles, en quittant le ministre, se rendit à la rue des Postes. Quand il eut raconté au P. d'Aradon la conversation qu'il avait eue :

— Cela ne m'étonne pas, lui dit le père, je vous l'avais presque prédit. M. X*** a l'esprit faussé en beaucoup de choses, il subit, comme tant d'autres, les entraînements de la politique; mais son

cœur est resté droit. J'étais persuadé que la vérité lui plairait. Voyez-vous, mon cher ami, le mensonge n'est pas seulement un péché grave devant Dieu, c'est encore presque toujours une erreur et une grande sottise, au point de vue des intérêts humains. Courage, appliquez-vous à bien servir Dieu, et souvenez-vous que Notre-Seigneur a promis à ceux qui suivraient sa loi de leur donner le reste par surcroît.

Deux jours plus tard, Charles Durand était mandé auprès du ministre.

— J'ai beaucoup pensé à vous depuis avant-hier, lui dit celui-ci, bien que je ne partage pas toutes vos idées et encore moins votre enthousiasme, votre franchise m'a plu. Je viens de donner une autre situation à mon troisième secrétaire, la place vous conviendrait-elle?

— Monsieur le ministre, je ne saurais assez vous remercier.

— C'est une indemnité pour la corvée que je vous ai fait faire, et si vous croyez me devoir de la reconnaissance, vous me le prouverez en remplissant vos fonctions avec zèle et exactitude.

— Vous pouvez compter sur mon entier dévouement.

— J'y compte. J'y compte. Mais dites-moi, ces coquins de Jésuites ne vous ont pas rendu bigot au moins?

— Je ne suis pas bien le sens que vous donnez à ce terme. Je me suis promis à moi-même, et j'ai promis à Dieu, de vivre désormais en chrétien, et de suivre tous les préceptes de la religion catholique. Si c'est là ce que vous appelez bigotisme, je dois avouer...

— Diable! le mal est plus grand que je ne croyais. Après tout, allez à la messe si cela vous plaît, du moment que vous travaillez bien, je ferai semblant de ne pas le savoir. Les appointements attachés au poste que vous allez occuper sont de 1,800 francs. Ce n'est guère; mais si je suis content de vous, je tâcherai de vous augmenter.

Je viens de recevoir de bonnes nouvelles de — Rome. Puisque vous avez été mêlé à la question, je puis bien vous dire cela. — M. Rossi m'informe que le cardinal Lambruschini a obtenu du général des Jésuites une lettre aux supérieurs des maisons françaises leur conseillant la prudence. Il les engage à plier devant l'orage et à fermer quelques-unes de leurs maisons, celles qui ont été plus particulièrement signalées à l'opinion publique. Pour moi, je considère la question des Jésuites comme terminée, ce sera une arme de moins

dans les mains de l'opposition, et je ne regretterai plus l'échec de notre tentative.

Vous pouvez vous retirer. Demain vous viendrez à neuf heures, mon premier secrétaire sera prévenu, il vous installera et vous donnera votre travail.

Charles sortit après avoir remercié de nouveau. Il était ravi; secrétaire particulier du ministre et 1,800 francs d'appointements, c'était beaucoup plus qu'il n'avait osé espérer.

Quelques jours plus tard, comme il était allé voir le P. d'Aradon pour lui annoncer cette bonne nouvelle, le père, après l'avoir félicité, ajouta :

— Ne vous endormez pas sur vos lauriers; l'emploi que vous occupez est peu sûr, un changement de ministère vous le ferait perdre, et, en tous cas, il est toujours bon d'avoir plusieurs cordes à son arc. Vous ne serez guère occupé que quatre à cinq heures par jour. Je vous engage beaucoup à utiliser le temps qui vous restera pour compléter votre instruction. Vous êtes licencié en droit, préparez votre doctorat.

— J'y pensais, mon père.

— Votre pensée est excellente, mettez-la à exécution. Quant à votre sœur, elle reste toujours aux Oiseaux?

— Le ministre ne m'en a pas parlé; mais sa bienveillance pour moi me fait espérer qu'il la laissera terminer son éducation.

— Recommandez-lui de bien travailler afin de se mettre le plus tôt possible en mesure de se suffire. Aussitôt qu'elle aura acquis l'instruction nécessaire, nous lui procurerons une bonne place d'institutrice.

— Marguerite! Institutrice!

— Ne craignez rien, nous lui choisirons une famille chrétienne, et son âme ne courra aucun danger.

— Mais, mon père, la situation d'institutrice n'est-elle pas bien... inférieure.

— Pouvez-vous en faire une princesse? Mon cher enfant, si vous voulez devenir un bon Jésuite, commencez donc par vaincre votre orgueil. Où prenez-vous du reste que le travail soit chose avilissante? Jésus-Christ était Dieu et il a travaillé. Réfléchissez donc à ce que vous pourriez faire de votre sœur à sa sortie de pension.

Vos appointements, même augmentés, suffiraient-ils à entretenir convenablement deux personnes? Puis, trouvez-vous bien conve-

nable pour une jeune fille d'habiter seule avec son frère? Du reste, nous aurons le temps d'y réfléchir. Cherchez-lui une autre situation, mais recommandez-lui de travailler sérieusement : une instruction solide lui sera toujours utile.

Comme Charles se disposait à partir.

— Quand vous voudrez me voir à l'avenir, vous viendrez rue de Sèvres, 35.

— Vous quittez cette maison?

— Oui, la rue des Postes va être fermée pendant quelque temps.

— En effet, le ministre m'a parlé d'une lettre du père général...

— C'est vrai, et d'après ses conseils, nous allons disparaître un moment. Il ne restera ici qu'un vieux père et deux frères pour garder la maison, et nous irons habiter celle que nos pères ont achetée rue de Sèvres. Saint-Acheul aussi va être fermé, le noviciat sera transféré à Issenheim, en Alsace. Je crois qu'avec le temps cela nous fera deux noviciats au lieu d'un, et nous aurons également deux maisons à Paris. Ce sera le résultat le plus clair des efforts de nos détracteurs.

Les choses se passèrent, en effet, comme le P. d'Aradon l'avait annoncé à Charles. On ferma encore momentanément trois maisons : Vannes, Lyon et Avignon, et quelques jours après le *Journal des Débats* imprimait cette phrase :

« Il n'y a plus de Jésuites en France. »

L'opposition triomphait, le ministère se glorifiait d'avoir remporté une victoire, et les Jésuites ne s'en portaient pas plus mal.

G. DE BEUGNY D'HAGERUE.

(*A suivre.*)

REVUE LITTÉRAIRE

VOYAGES ET VARIÉTÉS

I. Voyages : *Madagascar*, par Raoul Postel; *les Portugais au Maroc*, par H. Castonnet des Fosses (Challamel aîné); *Alexandrie et la Basse-Égypte*, par E. de Vaujany (Plon et Ce); *la Terre des merveilles*, par Jules Le Clercq (Hachette et Ce); *De Paris aux Karpathes*, par Joseph Montet (Hachette et Ce); *Nos Frontières perdues*, par A. Lepage (Jouvet et Ce); *Voyages, aventures et combats*, par Louis Garneray (Fescherin et Chuit). — II. Variétés : *Nouvelles Promenades archéologiques*, par M. Gaston Boissier, de l'Académie française; *Passé et Présent*, par M. Xavier Marmier, de l'Académie française (Hachette et Ce); *les Quarante fauteuils*, par Barthélemy (H. Gautier); *la Vie parisienne*, par Parisis (E. Blavet). (Paul Ollendorff). — III. Poésies : *Chants d'un Celte*, par Joseph Rousse (Alphonse Lemerre); *Amours défunts*, par Louis de Chauvigny (P. Ollendorff); *la Fille aux mains coupées*, par Pierre Quillard (Alcan Lévy).

I

Ce qu'il y a de plus triste dans la crise sociale que nous traversons, ce n'est pas seulement le triomphe des théories politiques que l'on sait, la médiocrité venant à la surface et souillant tout ce qu'elle touche; mais c'est encore, et surtout, la perte de nos qualités anciennes : désintéressement, générosité, sentiment même de l'honneur. On avait pu espérer, un moment, que l'œuvre coloniale échapperait aux stigmates de cet amour effréné de l'argent, à ce goût des affaires véreuses qui a tout gâté en France; il n'en est pas ainsi malheureusement. L'aventure du Tonkin nous a fait connaître qu'un ministre pouvait refuser un traité favorable et répandre impudemment l'or et le sang français, pour permettre à ses plus proches parents de consommer leurs rapines; le traité conclu à la

suite de la dernière expédition de Madagascar, traité tout à l'avantage de l'Angleterre, livre aux Hovas, c'est-à-dire aux missions méthodiques, nos alliés séculaires, les Sakalaves et les Antankares.

C'est ce nouvel exploit du parlementarisme jacobin, qui a inspiré le livre nouveau que M. Raoul Postel vient de publier sous le titre déjà fort employé : *Madagascar*. Lisez-le, non pour les renseignements qu'il donne sur l'historique de la question Malgache, non pour la valeur des documents coloniaux, bien que cette partie, traitée en résumé, ne soit pas à dédaigner, mais pour la façon patriotique dont il envisage les conséquences de l'instrument diplomatique du 17 décembre 1885. C'est la raison d'exister de ce nouveau volume qui n'a pas la prétention de remplacer les excellentes études sur Madagascar publiées à la Librairie générale catholique, mais qui cherche à nous faire voir clair dans les actes de ceux qui prétendent tenir haut et ferme le drapeau de la France.

M. Raoul Postel le dit expressément : si nous n'avons pas été plus tôt les maîtres de Madagascar, si la dernière expédition a abouti à l'indemnité Shaw, qui rappelle l'indemnité Pritchard, au désaveu de l'amiral Pierre qui en est mort, au traité qui a fourni à M. de Freycinet l'occasion de mentir avec la fausse douceur dont il est coutumier, c'est que nous ne faisons pas pour nos missionnaires ce que font les Anglais pour leurs pasteurs. C'est l'or anglais qui a suscité et qui maintient contre nous les *Hovas*, fantôme de peuple, tribu de Malais mêlés de Cafres, conquérants par ruse et par barbarie du plateau intérieur, et retranchés là comme des brigands; c'est le bras anglais qui nous a combattus dans la dernière expédition; c'est une plume anglaise qui a signé le traité honteux que le ministre funeste que nous possédons, ou plutôt qui nous possède, n'a pas craint de célébrer comme une victoire.

Et qu'on ne nous accuse pas de parti pris, d'exagération catholique; les pires adversaires du catholicisme se sont rencontrés sur le terrain commun du patriotisme, pour réprouver un acte qui accorde aux Hovas, à leur reine, le titre de *Souveraine de Madagascar*, et qui livre, à cette reine, nos alliés, sous cette hypocrite formule :

« Le gouvernement de la reine s'engage expressément à traiter *avec bienveillance* ces peuplades, et à tenir compte des *indications* qui lui seront fournies, à cet égard, par le gouvernement de la République. »

Je crois qu'il est difficile d'être plus plat. La reine des Sakalaves

a déjà protesté par une lettre pleine de grandeur et qui a touché toute la presse, mais elle ne touchera pas ceux qui tiennent plus au ministère qu'à l'honneur français.

M. de Mahy a fait à l'ouvrage de M. Postel une préface excellente, d'un tour vif et sur le ton indigné qui convenait. L'ouvrage, outre cinq cartes très bien faites pour éclaircir la situation respective de la France, de ses alliés et des Anglo-Hovas, reproduit *in extenso* le débat parlementaire qui a eu lieu en février 1866, en guise de pièces justificatives. Nous y lisons ces paroles par lesquelles M. Georges Perin a clos le débat :

« Quand le traité de protectorat aura été voté et que le résident français sera installé à Tananarive, il aura, dès le lendemain, bon gré mal gré, à s'occuper des méthodistes anglais. Les méthodistes ont une influence très grande sur tout ce qui joue un rôle dans le gouvernement hova, et c'est à eux que, en réalité, notre résident aura affaire. »

Puisque nous tenons notre vieille ennemie, l'Angleterre, réglons tout de suite le compte que nous avons à régler, hélas ! plume en main, avec cette habile, énergique, mais peu scrupuleuse nation. Il s'agit des affaires d'Égypte.

M. de Vaujany, directeur des études à l'école des langues du Caire, a publié récemment un volume consacré au « Caire et ses environs ». Celui qui nous arrive aujourd'hui s'occupe d'Alexandrie et de la Basse-Égypte. Avant de nous occuper de cet ouvrage, conçu principalement au point de vue de l'étude des races, des civilisations qui se sont superposées dans le delta du Nil, causons un peu du bombardement d'Alexandrie.

M. de Vaujany ne manque pas de nous donner le précis brutal de l'affaire, — c'en est bien une comme on le verra. — Il nous montre le premier pillage, le bombardement, la ville désertée, puis la rentrée des pillards et des valets de l'armée d'Arabi-Pacha qui tuent, pillent, volent, tandis que l'escadre anglaise, qui pouvait descendre à terre et empêcher la ruine de la cité, déjà fort entamée par ses bombes, demeure tranquille. Quant aux appréciations sur cette infamie, le Français, — on douterait vraiment qu'il le soit, — se tait. Cela ne l'intéresse pas.

Il ne dit pas que, si Alexandrie aé té pillée, brûlée sous les longues-vues des officiers anglais et aux rires de ses matelots, c'est

qu'Alexandrie était un port où le commerce français était florissant; il ne dit pas qu'il est plus que probable que l'or anglais, — qui a fait ses victoires sur les Égyptiens, — a préparé ce pillage si utile à son commerce d'exportation, atteint d'engorgement. Il n'a ni indignation, ni même étonnement. C'est un pillage de plus. Alexandrie renaîtra de ses ruines. « Tout naît, tout vit, tout meurt. » On n'est pas plus archéologue et moins français.

Et puis, voulez-vous savoir autre chose, la science moderne dont la bonne foi ne saurait être discutée vient de faire une découverte admirable. Jusqu'à présent la ruine de la bibliothèque d'Alexandrie, le Serapeum était imputée à un musulman, Omar. Un musulman brûler une bibliothèque et faire chauffer les bains publics avec les manuscrits, est-ce vraisemblable? Cela est bon pour des chrétiens, des patriarches! C'est en 389 que Théophile, patriarche d'Alexandrie, détruisit le Serapeum et brûla les livres. Oh! il y eut bien un autre Serapeum depuis, mais avec des manuscrits rassemblés par les chrétiens, deux ou trois rouleaux, mettons en quatre. Il est possible que cela fut brûlé par Omar, mais cela est-il important; c'était l'autre bibliothèque qui contenait les chefs-d'œuvre de l'antiquité? Mais où sont les preuves? Oh! il n'en est pas question. Il suffit de dire ces choses-là pour qu'on les croie, la science moderne est infaillible, les savants sont tous vertueux, puisqu'ils ne sont pas des chrétiens.

C'est ainsi que des gens sérieux, égarés par leur haine pour le catholicisme, arrivent à tout dénaturer; car on ne saurait nier que M. de Vaujany ne connaisse bien le sujet dont il parle. Mais la passion est là, il faut, suivant les mots d'Edgar Quinet, — un asymétrique s'il en fut (voir son portrait), c'est-à-dire un déséquilibré, — il faut déshonorer la religion catholique! Et l'on torture les textes, on les *sollicite*, comme dit M. Renan, et l'on écrit des pages embarrassées comme celle consacrée à la découverte que nous avons signalée (p. 63), où il est bien question du siège du Serapeum par les chrétiens, de la destruction de l'idole de Sérapis, mais non de la destruction de la bibliothèque; ce qui n'empêche pas (p. 65) de lire cette phrase : « La bibliothèque du Serapeum ayant été détruite », voilà qui n'est pas plus malin que cela, on lit le livre, on n'approfondit pas, et voilà une idée fausse gravée dans deux ou trois mille cervelles.

Ces réserves faites sur l'esprit du livre, il faut dire que l'histo-

rique d'Alexandrie nous a paru bien résumé, et que la description des pierres et des monuments est faite avec beaucoup de soin, des aperçus ingénieux qui plairont certainement à ceux que passionne ce genre d'études.

II

M. Castonnet des Fosses s'est attaché à condenser, dans une brochure qui nous a paru très claire et semblé très substantielle, l'histoire de la conquête et de la perte du Maroc, faite jadis par les Portugais.

« Le mouvement qui poussa le Maroc dans la voie des découvertes maritimes, dit-il, fut un fait d'instinct. La monarchie portugaise ne pouvant plus songer à s'agrandir en Europe jeta les yeux du côté de l'Afrique et de l'Océan. »

Ceci est bien observé. Les idées de colonisation sont surtout à l'ordre du jour des peuples qui se voient arrêtés dans leur essor, soit parce qu'ils ont atteint les limites qui semblent fixées par la nature, soit parce qu'un peuple plus fort les empêche de rêver à des conquêtes sur leurs frontières. Il se trouve donc qu'en nous racontant les conquêtes du Maroc, M. Castonnet des Fosses a fait l'histoire de toutes les colonisations à main armée.

Premier effort enthousiaste, suivi d'un prompt succès; ville prise, et dans la mosquée purifiée et transformée en église, sermon enthousiaste d'un moine qui prend pour texte : *Veni, vidi et Deus vicit;* puis amollissement des vainqueurs. Expéditions suivantes moins enthousiastes, moins faciles, heureuses encore; lente conquête, sacrifice d'hommes; survient le réveil du sentiment des autochtones, ce moment où la conquête ne peut plus s'étendre plus loin, parce que le pays vaincu n'a pas encore suscité de héros, mais parce qu'il va en enfanter. Nous arrivons au recul, lent d'abord, précipité ensuite, de l'envahisseur, aidé par le dégoût que la métropole a pris pour la conquête qui l'a enthousiasmé jadis. Il n'y a rien de nouveau dans les manifestations de la puissance humaine, rien, si ce n'est que c'est toujours par la foi que l'on triomphe et par le scepticisme que l'on périt. Il se rencontre toujours dans les conseils du souverain, dans la tourbe d'une assemblée issue des suffrages populaires, quelqu'un pour dire : cela coûte trop d'argent, laissons les gens chez eux. Et chez les peuples énervés et criards qui sont

préoccupés de ramasser leurs forces non pour mieux résister, mais pour mieux céder, ces conseils sont toujours suivis.

N'est-elle pas mélancolique, cette conclusion de M. Castonnet des Fosses qui signale l'effacement du Portugal :

« La bataille d'Isly, la prise de Tétouan, le bombardement de Tanger et de Mogador, n'ont pas trouvé d'écho sur les rives du Tage, et n'y ont pas réveillé les souvenirs de l'ancienne gloire Lusitanienne. Depuis quelques années, le Maghreb, *l'Occident lointain des musulmans*, semble sortir de l'isolement dans lequel il vivait, et sur cette terre de l'Islam plusieurs puissances européennes se trouvent en présence... Quant au Portugal, personne ne songe à le mentionner, et des luttes qu'il a soutenues sur les plages marocaines et dans les montagnes du Rif, il ne lui reste que le passé, qui constitue une des pages les plus héroïques de son histoire et l'époque la plus glorieuse de sa grandeur et de sa prospérité. »

III

Les *Geysers* d'Islande sont célèbres; ceux d'Amérique ne leur cèdent en rien. Nous en croyons volontiers le très intéressant travail de M. Jules Leclercq, publié chez Hachette, sous ce titre : « la Terre des Merveilles. »

Cette terre, érigée par le congrès des États-Unis en *parc national*, c'est-à-dire, en territoire spécial, et protégée ainsi contre cet esprit de destruction des Anglo-Américains que l'on se plaît trop à appeler esprit de progrès, est située dans les Montagnes Rocheuses, dans une position spéciale qui a retardé sa découverte. C'est en effet une terre d'enchantements. Lacs d'eau bouillante; terrasses superposées, ornées de vasques d'où s'écoulent des eaux qui laissent dans leur chute des stalactites ou la lumière s'irise; *Geysers* s'échappant en jets subits qui ont la forme de gerbes, d'éventails, de panaches; vapeurs flottantes : ces merveilles s'encadrent en outre dans un paysage grandiose. La lumière se joue sur ces eaux, sur ces stalactites, sur ces coupes, sur ces bassins superposés, et s'y décompose en pierreries. On dirait la réalisation des plus charmantes féeries rêvées par les poètes. Joignez à cela des orages majestueux et terribles, des grondements souterrains, le sol s'entr'ouvrant sous les pas au risque de vous engloutir en vous cuisant. N'y a-t-il pas de

quoi étonner et attirer le curieux comme le savant, le poète comme le géologue.

Il faut ajouter, pour mieux présenter ce livre, que la découverte de ce *parc national* est récente et que l'auteur qui en énumère les beautés ne s'est pas montré inférieur à la tâche qu'il a entreprise. Jugez-en par cet extrait coloré et délicat, qui nous peint les sources du Mammouth, terrains, stalactites, vasques superposées, d'une forme parfaite et d'un éclat sans pareil :

« Vues à distance, les sources du *Mammouth* ressemblent si fort à la mer de glace de Chamounix, qu'elles n'excitent, au premier abord, que peu d'étonnement; mais lorsqu'on s'approche de l'édifice, les merveilleux détails de son architecture fascinent et l'enchantement passe bientôt des yeux à l'âme.

« Ce n'est qu'en atteignant les premiers gradins, que je remarquais comment le travail des eaux les a creusés d'une infinité de vasques, qui sont comme autant de baignoires naturelles. Chaque terrasse, parfaitement nivelée et aussi régulièrement contournée que si elle avait été construite par la main de l'homme, est soutenue par de massives stalactites, semblables à des colonnes d'albâtre qui s'appuient sur la terrasse inférieure...

« ... Les terrasses semblaient grandir au fur et à mesure que je m'élevais, leurs bords festonnés et leurs éblouissantes stalactites formaient au-dessus de ma tête comme une série de cascades congelées... J'admirais autant la splendeur et la variété des couleurs que la délicate structure de ces concrétions. Ici, le ruissellement des eaux cristallines fait étinceler la blancheur immaculée des silicates; ailleurs, la roche a la transparence laiteuse de l'albâtre, ou emprunte au soufre et au fer des tons d'un rouge vermillon et d'un jaune doré; en d'autres endroits, elle est d'un brun foncé, d'un vert tendre, parfois du rose le plus délicat. »

N'est-ce pas à la fois techniquement et artistement décrit et peint? Tout le volume est de ce ton; nous y renvoyons le lecteur.

IV

Un style vif, sans prétention, un récit léger et entraînant, beaucoup de belle humeur, de l'art, non cet art contraire à la grammaire et au français qui est à l'ordre du jour, mais celui qui sait tirer un parti nouveau des règles anciennes du bon langage; telles sont les

qualités éminemment françaises et très parisiennes des pages que M. Joseph Montet consacre à nous conter l'excursion faite en Hongrie par une quarantaine de personnages officiels et gens de lettre parisiens invités par les Hongrois, se souvenant de l'appui prêté, par la France et la presse parisienne, aux inondés de Szeged que nous appelons Szegedin.

Eh bien! ces qualités, assez rares aujourd'hui, ne sont pas les seules du volume intitulé : *De Paris aux Carpathes*. Ces pages écrites entre deux banquets, au coin d'une table, respirent l'enthousiasme, un enthousiasme de bon aloi qui nous gagne. On sent que devant cette manifestation fraternele, si rare de peuple en peuple, l'écrivain, un peu sceptique malgré lui, en matière d'émotions au moins, s'est senti redevenir candide et croyant.

Il est difficile de détacher des passages de ces notes vivantes, car il faudrait les expliquer et les commenter; nous ne pouvons résister cependant à transcrire quelques lignes qui prouveront que nous n'avons rien avancé à la légère, et qui montre en M. Joseph Montet, à côté de l'écrivain délicat et de l'esprit délié, que chacun a pu apprécier, en le lisant, l'homme sincère, le Français enthousiaste et capable d'apprécier toutes les générosités, de comprendre tous les élans.

La petite délégation française est à Arad, sur une place où l'Autriche, l'ancienne Autriche, fit fusiller en 1849 treize généraux hongrois, et là où maintenant s'élève une pyramide consacrée à la mémoire des treize héros :

« Après l'hymne national chanté par tous les assistants avec un recueillement d'une gravité imposante, lorsque M. de Lesseps s'approche du monument pour exprimer les sentiments de fraternelle solidarité qui nous animent, il ne peut trouver qu'un geste plus éloquent, il est vrai, que toutes les paroles : il dépose au pied du monument les fleurs qu'il vient de recevoir, s'agenouille et fait le signe de la croix.

« A ce moment, j'ose l'affirmer, il n'y eut parmi nous ni croyants, ni incrédules, ni déistes, ni athées, ni hérétiques : il n'y eut que des hommes remués au plus profond de leur cœur par la vertu d'une idée supérieure, dont ce simple geste était l'auguste symbole, etc. Nous avions vécu là une de ces minutes qui ne s'oublient jamais. »

V

Nos frontières perdues. — Tel est le titre d'un nouveau volume de la bibliothèque instructive de Jouvet. M. Auguste Lepage, qui est loin d'être un inconnu pour les lecteurs de cette *Revue*, fait passer devant nos yeux, d'une façon rapide, les accroissements et les pertes de territoire qui ont marqué la formation de la France, depuis le moment où le domaine royal a commencé à empiéter sur le domaine féodal. Malgré les désastres de la guerre de Cent ans, nous voyons cette France s'agréger, se faire peu à peu jusqu'au moment où, préparé par celui de Louis XI, le génie d'un Richelieu et aussi le génie d'un Louis XIV achèvent d'une façon grandiose notre unité, qui, depuis, s'est à peu près maintenue.

Pauvre unité, elle est bien menacée aujourd'hui, non par l'ennemi du dehors, mais par nous-mêmes. Sous une forme nouvelle et pire, la féodalité apparaît; car qu'est-ce que le communisme, si ce n'est une féodalité par en bas, agrémentée des agitations populaires des petites républiques d'Italie? Ce n'est pas la perte de l'Alsace et de la Lorraine qui menace l'intégrité de la France (une province perdue et qui ne veut pas l'être est facilement reconquise, quand un pays garde le sens de ses origines); c'est la perte du sens français. Dans nos sphères gouvernementales et en dehors même, qu'est-ce qui croit encore au génie de la France? On se lamente, on gémit, on se moque, on byzantinise.

Ces réflexions nous ont un peu éloigné de l'ouvrage de M. Lepage; mais n'est-ce pas faire son éloge que de montrer qu'il fait penser à l'avenir?

D'un livre français à un autre livre très français, la transition est facile. Que MM. Festcherin et Chuit ont donc été bien inspirés de réimprimer *les Voyages, aventures et combats*, de Louis Garneray, peintre de marine! Voilà de bonne prose, vive, sincère, emportée; de belles silhouettes de marins, des engagements sanglants, où les trois couleurs triomphent parfois, où parfois elles sont abaissées, mais où l'honneur français reste toujours sauf. Cela charme l'esprit et fait chaud au cœur. Nous n'avons à parler aujourd'hui que du premier volume de cette réimpression, nous attendons le second pour en tirer des extraits qui donneront à nos lecteurs l'envie de prendre le plaisir d'une lecture agréable et fortifiante. Il faut dire

cependant, dès aujourd'hui, que ces pages sont telles que l'on peut les mettre en toutes les mains, grâce à quelques coupures, qui nous semblent fort intelligemment pratiquées, puisque nous avons dû y regarder de très près pour retrouver le point de suture qu'a nécessité cette amputation, dont personne assurément ne se plaindra. On ne court d'autre risque en goûtant ces pages que de devenir plus patriote ; or personne de ceux qui nous lisent ne le craint.

VI

On se tromperait étrangement en imaginant sur la foi du titre du livre nouveau de M. Gaston Boissier : *Nouvelles promenades archéologiques*, que l'académicien des Inscriptions et Belles-lettres a pris le pas sur le membre de l'Académie française. Il n'en est rien, au contraire. Ces promenades : recherches de l'emplacement réel de la maison des champs d'Horace ; études sur les *Monuments étrusques de Corneto*, analyse vivante de l'*Enéide*, à propos de la légende d'Enée, ne sont qu'un prétexte pour nous parler d'Horace, pour creuser plus profondément le médaillon de Mécène, pour étudier d'une façon plus serrée l'art divin du Cygne de Mantoue.

Certainement l'archéologie plaît à M. Gaston Boissier ; en effet, il se montre plein de tendresse, de compassion, mitigées cependant par une délicate moquerie, pour ce brave Français, l'abbé Caumartin de Champy, qui, à la fin du dernier siècle, découvrit enfin l'emplacement réel de cette maison de la Sabine, donnée par le tout-puissant Mécène à l'adroit et cependant indépendant Horace. Ce pauvre abbé, en bon et consciencieux érudit passionné pour son sujet, n'a-t-il pas consacré trois gros volumes de 500 pages chacun à cette importante question !

« Il avait la manie de vouloir tout retrouver dans son auteur favori. Il vécut assez pour assister à la révolution française et l'on dit qu'elle ne le surprit pas. Horace lui avait appris à la prévoir, et il montrait volontiers les endroits de ses ouvrages où elle était prédite en termes exprès. »

Le portrait de Mécène, tracé par M. Boissier, est à citer, non en entier, l'espace ne nous le permet pas, mais en ces traits essentiels.

« Ils se trompent, je crois, quand ils le représentent comme un sage qui a peur du bruit, qui aime le silence et cherche à se dérober aux applaudissements et à la gloire. Peut-être entrait-il dans sa

résolution moins de modestie que d'orgueil. La foule lui déplaisait. il trouvait une sorte de plaisir insolent à se mettre en lutte avec l'opinion et à ne pas penser comme tout le monde. Horace nous dit qu'il bravait le préjugé de la naissance, si fort autour de lui, et qu'il ne demandait pas à ses amis de quelle famille ils sortaient, il craignait la mort et, ce qui est beaucoup plus rare, il osait l'avouer : mais, en revanche, il ne craignait guère ce qui suit la mort :

Nec tumulum curo ; sepelit natura relictos...

« ... C'est dans le même esprit de contradiction hautaine qu'il affectait de dédaigner tous ces honneurs après lesquels couraient ses amis... Non seulement l'obscurité volontaire, à laquelle il se condamnait, ne lui faisait pas perdre grand'chose, mais il pouvait penser qu'elle servait mieux les intérêts de sa gloire que les plus brillantes dignités. *Quand il n'est resté des hommes d'État qu'un grand nom, qu'on pense qu'ils ont fait beaucoup sans savoir exactement ce qu'ils ont fait, on est souvent tenté de leur attribuer ce qui ne leur appartient pas et de les croire plus importants encore qu'ils ne l'étaient.* »

N'est-ce pas touché avec finesse et pensé avec force, et ne voit-on pas bien le vrai Mécène, aristocrate se singularisant en jouant au démocrate, l'homme prudent cherchant à passer pour le confident secret, l'Egérie du nouvel Auguste, sauvegardant, par cette habileté, « sa tranquillité pendant la vie et accroissant sa réputation après sa mort? » Il faudrait vraiment que la finesse et le goût n'aient plus d'adeptes en France pour que des pages où tiennent des portraits de ce genre ne soient pas lues comme un régal et avec fruit.

VII

Les récits des voyages de M. Xavier Marmier ne sont plus à vanter. Ils ont conquis, à force de variété, une place tout à fait spéciale en littérature; car le voyageur est doublé d'un philosophe et ne s'arrête pas au côté extérieur des choses. Il en veut percer l'écorce, arriver à nous donner un aperçu de la vie intime des peuples qu'il visite. Puis, souvent, ce n'est pas les choses qui l'attirent, c'est un pays, c'est une ville, c'est un homme; et *le Passé et le Présent*, « tel est le titre du nouveau volume », sont passés en revue.

C'est un problème historique encore controversé de savoir la quantité de trahison qui entra dans les calculs du Gascon *Berna-*

dotte, roi de Suède, le seul des souverains faits par Napoléon qui a assuré le règne de ses descendants. M. Marmier l'a connu et *interwiévé*, ainsi que nous le disons avec notre manie de faire entrer le plus de mots étrangers dans la langue, comme le plus d'étrangers dans notre fromage, c'est-à-dire notre pays : Ce problème s'éclaircit à mesure qu'on lit la *Suède sous Bernadotte*, un des chapitres du *Passé et du Présent*. L'étude est fine, et la physionomie de Charles-Jean ressort plus nette de ces pages qu'il faut lire, et dont il faut savourer à la fois l'adresse et la sincérité. Pour nous, *Bernadotte* n'en est pas moins un ingrat, mais quel habile homme! Et puis M. Marmier a très bien senti la nuance de jalousie qui a toujours existé entre Bonaparte et ses contemporains, rivaux d'abord et émules, sujets ensuite, sujets couronnés, il est vrai, mais impérialement brusqués comme le dernier courtisan.

A lire aussi un excellent article sur *Calais*, un autre intitulé en *Alsace*, ou à côté des tristes souvenirs que l'on sait, l'auteur en évoque d'autres, ceux de la conquête par Louis XIV, conquête à la fois militaire et diplomatique. Il rapporte la fameuse anecdote sur la mission de M. de Chamilly, qui, envoyé par Louvois à Bâle, reçoit à son grand étonnement l'ordre de se tenir tel jour sur le pont du Rhin et de noter tout ce qu'il y voit. « A trois heures, un homme en veste et culotte jaune s'arrête au milieu du pont, s'avance du côté du fleuve, regarde l'eau, recule d'un pas et, avec un gros bâton, frappe trois coups bien distinctement sur la balustrade. » Ces trois coups sont le signe de la réussite du projet de Louvois, de la cession de Strasbourg à la France. Qui donc, qui donc frappera les trois coups de nouveau? Nous ne lui demanderons pas la couleur dont il sera vêtu, ni la livrée qu'il portera.

Puisque nous venons de nous occuper d'académiciens, annonçons que la librairie Blériot-Gautier vient de consacrer un livre à l'histoire de l'Académie française de 1634 à 1886. M. Charles Barthélemy, qui s'est livré à cet utile et parfois intéressant travail, s'excuse de la brièveté de ces notices. Il est certain que les quelques grands hommes qui ont été aussi académiciens, ont dû être fort sommairement traités. Il fallait bien dire un mot des inconnus, nous voulons parler de ceux dont les œuvres ont pu jeter un certain éclat de leur temps, éclat fort éteint aujourd'hui. Cependant en parcourant ce livre, nous en avons tiré cette réflexion consolante, c'est qu'à

bien tout examiner, l'Académie, composée comme elle est actuellement, n'est pas inférieure aux compositions antérieures. Il est vrai qu'on pensait peut-être ainsi des Académies que nous jugeons fabriquées d'inconnus et de médiocres, et que, dans vingt ou trente ans, un écrivain, à cette place peut-être, dira de cette même Académie de 1886 ce que nous disons de celles qui ont précédé. Après tout pourquoi s'en étonner, l'Académie est surtout un salon, et l'on sait que, dans les salons, il faut plus de monnaie spirituelle que de gros lingots, plus d'esprit de conduite que de talent, plus de savoir-faire que de génie.

« A la ligne académique correcte et sévère, on préfère souvent la beauté du diable et le nez retroussé. Voici l'esprit du diable et Paris à la Roxelane », dit avec esprit et un peu de pointe M. Aurélien Scholl, en présentant au public les articles et anecdotes contenues dans la « Vie parisienne » de *Parisis* du *Figaro*, autrement dit Émile Blavet.

On ne peut mieux présenter ces pages écrites au jour le jour, cette mousse légère, cette boisson champanisée que l'heureux et habile « Figaro » sert chaque jour à ses lecteurs.

Dire que *Parisis* a de l'esprit, cet esprit du diable, un peu diabolique parfois, que les gens du monde aiment trop, ce n'est rien dire de nouveau ; ce que nous devons ajouter, c'est que, parfois, il y a là mieux que de l'esprit, une claire vue des vices du jour, des accents de patriotisme et de bon sens politique, et qui méritent mieux que l'éphémère succès, si vif pourtant, qui suit les improvisations du journalisme.

VIII

Voici des vers, et même de la poésie, deux choses qui ne vont plus guère ensemble par le temps qui court. Pour les vers, nous ne manquons point de forgerons, d'émailleurs et de mosaïstes, qui martellent, colorient à cru, et sertissent cet objet ; nous ne parlons pas des déliquescents, ces impressionnistes de la plume qui, chaque jour, reculent les bornes du comique et les frontières de l'ahurissement. Mais dans tout cela la poésie est absente. Le grand fleuve semble tari, les petits ruisseaux eux-mêmes sont rares. Raison de plus pour être indulgent pour le plus mince filet d'émotion vive.

C'est un mince filet, en effet, que celui qui coule de la veine de

M. Joseph Rousse; mais l'eau est claire, elle sent bon et l'on serait tenté d'appliquer au poète ces vers adressés à Robert Burns :

Ton livre sent la violette,
La fraise et les fleurs des ruisseaux.
On y voit passer l'alouette
Et le mauvis dans les bouleaux.

Les vieux châteaux, les clochers, les croix anciennes, la mer, les rochers bretons inspirent doucement le poète. Il est mélancolique, il est rêveur; mais cette mélancolie ne manque pas d'accent, ce rêve a des images; on trouve dans son livre un grain de ce sel d'un goût particulier, qui est l'originalité. Jugez-en :

Musœ ales.

Les oiseaux sont vraiment messagers de la Muse,
A les suivre en rêvant quelle âme se refuse?
Un flamant rose au bord des étangs argentés,
Un ibis rouge au front doré d'un temple antique,
La cygogne debout sur un clocher gothique,
Un petrel s'envolant vers les flots azurés,
Une mésange bleue autour d'une chaumière,
Nous emportent l'esprit dans un ciel de lumière,
Où l'ombre des soucis se dissipe un instant,
Où nous croyons toucher au bonheur qu'on attend.

Les Amours défunts, de M. Louis de Chauvigny, sont d'une inspiration plus variée, d'une facture plus ferme, d'un esprit moins mélancolique. Il y a des pièces, comme celles intitulées *la Haine* et *l'Ouvrier*, qui ne dépareraient aucun livre de vers, signé du plus grand nom. Il plaint l'ouvrier corrompu par les rhéteurs et d'un accent sans flagornerie. Nous voudrions pouvoir analyser plus longuement ce volume de bonne foi, de bon esprit, juste et sans violence, d'inspiration chrétienne, souvent, en dépit des pièces légères qui — par jeunesse — sans doute, s'y mêlent. On voit que l'auteur a été préservé du scepticisme et des grossièretés courantes par la vie des champs. Il aime le paysan, il le comprend, témoin ce sonnet où le vers est mâle, comme il le devient lorsqu'il est inspiré par une conviction forte.

Au paysan.

Bras soumis et puissant, ô laboureur austère,
J'ai vécu près de toi, je sais combien tu vaux;

Ton bon sens, quand tout parle, a l'esprit de se taire
Et d'achever en paix ses pénibles travaux.

Ah! reste, reste ainsi courbé sur notre terre,
Soit sur le flanc des monts, soit dans l'ombre des vaux,
Sans te lasser jamais, poursuis ton ministère,
Et dans les droits sillons conduits tes lourds chevaux.
Si quelque force peut, sur le vieux sol de France,
Faire comme autrefois reverdir l'espérance,
C'est toi, par ton labeur noblement supporté.

Flétris donc sans pitié ceux que l'intérêt mène
Et qui voudraient encore au bout de la semaine
T'empêcher de lever la tête avec fierté.

Il y a de jolis vers, finement sculptés dans la plaquette de M. Pierre Quillard, *la Fille aux mains coupées*, mais il y a malheusement trop de traces du mauvais goût. Quel malheur que ces jeunes poètes, qui sont des ouvriers d'une force réelle, s'inquiètent si peu de mettre une idée dans leurs descriptions, et même de les rendre claires. Quel abus des mots étrangers, quel mépris de la construction logique, quel amas de couleurs! N'importe, celui qui a écrit les vers que nous citons ci-après, pourra lorsqu'il se sera évadé des admirations irraisonnées de la vingtième année, donner des pièces compréhensibles et agréables à lire. C'est une jeune fille qui médite devant son crucifix :

Mon bien-aimé, mêlés à vos élus divins
Mes rêves purs, avec le chœur des Séraphins,
Allégés du fardeau des paroles antiques,
Mes rêves ont chanté plus haut que les cantiques,
Et quand mon âme un jour s'évadera du corps,
Je volerai dans les Splendeurs et les Accords,
Faits de flamme subtile et de claire harmonie,
Et je rayonnerai dans la Gloire infinie,
Autour du front terrible et charmant de l'Epoux.

O monde, ô vie, ô sens, évanouissez-vous!

Ch. Legrand.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Comme la Chambre des députés, avec la même passion, le même servilisme, le Sénat a voté le projet de loi du gouvernement sur l'expulsion des princes. Le territoire de la République est et demeure interdit aux chefs des familles ayant régné en France et à leurs héritiers directs dans l'ordre de primogéniture. Le gouvernement est autorisé à interdire le séjour de la France aux autres membres de ces familles. Ni les uns ni les autres ne pourront entrer dans les armées de terre et de mer, ni exercer aucune fonction publique, ni aucun mandat électif. Telle est la loi de proscription.

Dans les deux assemblées, d'éloquentes, d'énergiques protestations se sont élevées contre le projet du gouvernement. Au nom du droit à la Chambre des députés, au nom de la liberté au Sénat. M. de Mun et M. Jules Simon, les principaux orateurs dans cette grande cause, ont présenté les arguments que la justice et que l'intérêt même de la république auraient dû faire accueillir, si la passion politique ne l'avait emporté sur la raison. Jusqu'ici les princes, du moins ceux que la loi de proscription a principalement en vue, s'étaient conduits en simples citoyens, résignés à rester inactifs pour ne pas quitter la France. Les partisans les plus zélés de la monarchie leur reprochaient même leur abstention politique.

De Monsieur le comte de Paris on ne pouvait citer ni un acte, ni une parole. Au point de vue des lois et des institutions actuelles, le gouvernement n'avait rien à lui reprocher. Jamais prétendant ne l'avait moins été. Autant cette réserve pouvait nuire à la cause monarchique, à laquelle il manquait précisément l'action d'un roi, autant elle convenait à la république. On peut dire que l'attitude des princes d'Orléans avait fait à la monarchie une situation effacée, chétive, et telle que, ni son prestige, ni sa force ne gagnaient rien aux fautes croissantes de la république. La mort du noble petit-fils

de Charles X mort en exil, comme il y avait vécu, avait, dans l'opinion du plus grand nombre des royalistes, investi Monsieur le comte de Paris de l'hérédité, et depuis ce temps, l'héritier présomptif de la couronne n'avait voulu être que citoyen. Il vivait au château d'Eu, selon le droit commun. C'est là qu'est venue le prendre tout à coup la loi de proscription pour le transformer en héritier du trône, faire de lui, malgré lui peut-être, un prétendant. En un jour, la situation a changé : la monarchie est sortie de la retraite d'Eu et le comte de Paris est devenu le roi.

C'est une grande faute qu'a commise le parti républicain. Avant tout la loi de bannissement est la consécration du droit monarchique, la désignation du roi, l'aveu de la faiblesse et de la caducité de la république.

Les défenseurs de la cause royaliste au Parlement devaient protester contre la violence républicaine et empêcher le vote de la loi; mais pour la monarchie, si les circonstances en permettent jamais le rétablissement, rien ne pouvait lui être plus favorable qu'une mesure qui appelle sur elle l'attention du pays et qui grandit son représentant aux yeux de tous.

Royauté et empire sont confondus dans une même proscription. La mesure, toutefois, n'a pas la même portée. C'est surtout la famille d'Orléans que le gouvernement a voulu frapper. L'opinion est avec elle. Plus que la famille des Napoléons, elle représente aujourd'hui, dans les idées du plus grand nombre, la monarchie. Les dissentiments entre le prince Jérôme et son fils Victor, les divisions du parti bonapartiste ont singulièrement diminué la confiance que, même après les fautes et les désastres du règne de Napoléon III, beaucoup de ses partisans persistaient à placer dans l'empire. Le spectacle de l'anarchie de la famille impériale, l'indignité du père et l'attitude du fils aîné ont détaché des Napoléons beaucoup de sympathies et détruit les espérances que les excès de la république avait encouragées. Le prince Napoléon et le prince Victor ont quitté, chacun de leur côté, Paris, comme s'ils représentaient deux dynasties, deux causes rivales; chacun d'eux a réuni son parti autour de lui et fait entendre une protestation séparée. L'exil commun prononcé contre le chef de la famille et ses héritiers dans l'ordre de primogéniture a manifesté, avec tout l'éclat du départ, le schisme de famille. L'empire n'a fait que recevoir de la loi de proscription une nouvelle atteinte. Ses intérêts en sont d'autant plus compromis

que la rivalité du père et du fils s'est montrée dans cette circonstance plus ostensiblement que jamais.

L'empressement, la sympathie, l'émotion, ont été du côté des princes d'Orléans. C'étaient eux, du reste, les véritables proscrits. M. le comte de Paris est parti, avec son fils aîné le jeune duc d'Orléans, en chef de famille royale, en héritier du trône. Avant de quitter la France, accompagné par les acclamations et les vœux d'une foule d'amis et de notables venus jusqu'au rivage de la mer pour saluer publiquement en lui le représentant de la cause monarchique, le prince s'est élevé contre la violence dont il est l'objet. Sa protestation, datée de sa dernière résidence sur le territoire français et du premier jour de l'exil, est digne, énergique et confiante. L'odieux de la mesure y ajoute ce qui pourrait paraître y manquer.

C'était la première fois que M. le comte de Paris parlait à la France. Sa protestation est en même temps un manifeste. La plainte de l'exilé est ce qu'elle devait être; le programme de gouvernement laisse à désirer. Le prince appelé aujourd'hui à régner n'est pas seulement l'héritier du comte de Chambord, il est aussi le petit-fils de Louis-Philippe. Beaucoup l'aimeraient mieux avec le premier titre seul. M. le comte de Paris s'est prévalu de l'un et de l'autre. On lui reprochera moins, du reste, d'avoir rappelé le souvenir de son aïeul que d'avoir vanté son règne heureux et pacifique. Ce règne a commencé aussi par la proscription. Heureux, il ne l'a pas été assez pour l'Église; pacifique, il l'a été trop pour la France. Ce n'est pas ce règne que l'on voudrait voir recommencer avec le roi qui s'appellerait Philippe VII. M. le comte de Paris qualifie la monarchie dont il est le représentant, de monarchie « traditionnelle par son principe, moderne par ses institutions ». Dans cette formule, il a voulu concilier les deux formes de monarchie, la monarchie autoritaire et la monarchie libérale, et rapprocher les deux groupes du parti royaliste. Elle vaudra ce que vaudra le gouvernement dont elle sera l'expression; si tant est que les deux termes en soient conciliables. Le prince en parle avec confiance, lorsqu'il déclare que « seule, cette monarchie nationale peut réduire à l'impuissance les hommes de désordre qui menacent le repos du pays, assurer la liberté politique et religieuse, relever l'autorité, refaire la fortune publique », et encore, que « seule, elle peut donner à notre société démocratique un gouvernement fort, ouvert à tous, supérieur aux partis et dont la stabilité sera pour l'Europe le gage d'une paix

durable. » Puissent ses prévisions se réaliser et sa formule de monarchie se changer en programme pratique et fécond de gouvernement!

Les circonstances y prêtent. « La république a peur, dit M. le comte de Paris; en me frappant, elle me désigne. » Le mot caractérise l'acte du gouvernement républicain. La loi contre les princes n'est qu'une loi de peur. Les maîtres du jour sentent que leurs fautes vont retomber sur eux; que le pays, lassé, appauvri, abaissé, souffre de leur domination. Ils commencent à avoir peur pour eux, pour leurs places, pour leurs ambitions. Affolés devant le spectre de la monarchie, qui leur est apparu tout à coup aux élections générales et plus menaçant encore à cette fameuse soirée de l'hôtel de Galliera, éperdus, se voyant aux prises avec une réaction grandissante dans le pays, ils se vengent sur M. le comte de Paris, selon son expression, « des trois millions et demi de voix qui, le 4 octobre, ont condamné les fautes de la république. » Cet acte de passion et de peur, loin de servir à la république, ne fera qu'aggraver ses torts dans l'opinion du pays et la précipiter sur la pente du radicalisme.

Avec la loi de proscription s'ouvre une nouvelle ère de violence. Si cette loi a fait à la monarchie une condition nouvelle : d'une part, en la grandissant dans la personne des princes par la désignation de leur qualité et par la reconnaissance du droit dynastique; de l'autre, en développant l'action du parti monarchique que la réserve des princes entravait, elle inaugure aussi une nouvelle évolution de la politique républicaine. C'en est fait de l'opportunisme, de cette modération hypocrite, de cette espèce de sagesse de commande, qui dissimulaient les vraies tendances de la république et entretenaient l'illusion dans les esprits crédules. L'influence, la direction, appartiennent désormais aux violents. La loi de bannissement a eu pour premier effet de séparer le centre gauche du reste de la gauche, et de consacrer la prépondérance des radicaux. M. de Freycinet a sauvé pour un jour son portefeuille en se faisant l'instrument des passions révolutionnaires, mais son successeur, mais le ministre de demain, c'est M. Clémenceau. La république est condamnée à être radicale, jacobine, révolutionnaire. Ce sera sa dernière évolution. La violence appelle la violence. M. de Freycinet a eu beau désavouer le projet de confiscation des biens des anciennes familles régnantes et déclarer que la proscription s'arrêterait aux princes et n'atteindrait jamais les simples citoyens : il ne dépend plus de lui qu'on

n'aille pas plus loin. Ceux qui ont fait la loi d'exil ne tarderont pas à réclamer la proscription de tous les princes qu'elle a provisoirement laissés en dehors, et après les princes, ce sera leurs amis, leurs partisans. En faudrait-il plus pour provoquer de nouvelles mesures de rigueur que la manifestation imposante qui a marqué le départ de M. le comte de Paris, que les acclamations au roi, que les adieux accompagnés de vœux de retour, que la publication dans les journaux de la protestation? Tout sera grief maintenant contre les princes, contre les monarchistes; tout deviendra prétexte à représailles. Les auteurs de la loi verront bientôt qu'ils n'ont rien fait en expulsant les chefs et les héritiers directs des familles d'Orléans et Bonaparte, que la monarchie n'en subsiste pas moins dans les convictions et les vœux d'une grande partie de la nation, qu'elle ne fait même que gagner en ascendant et en force à côté de la république, et ils voudront achever leur œuvre en se débarrassant de tous les princes, en empêchant toute action monarchique, en détruisant le parti royaliste. Il y aura nécessairement de nouvelles proscriptions, de nouvelles mesures de rigueur, des lois de prohibition pour la presse et les réunions publiques, des contraintes, des persécutions nouvelles. Plus la république se perdra dans l'opinion par ses fautes et par ses excès, plus on voudra la soutenir par de nouvelles violences. On reviendra fatalement à la Terreur.

Le pays trouvera-t-il avant cela son salut dans la monarchie? Ou quelque circonstance inattendue, décisive, ramènera-t-elle la république dans une voie meilleure en faisant passer le gouvernement en d'autres mains? Le présent, il faut bien le voir, n'est pas aux espérances. La république actuelle n'a pas encore épuisé toutes ses ressources et il lui reste encore bien des excès à commettre. L'expulsion des princes héritiers n'est qu'un commencement. Demain, peut-être, même sous le ministère de M. de Freycinet, elle sera complète. La confiscation des biens des familles princières n'est pas aussi éloignée que l'indiquait le président du Conseil. Si ce n'est pas encore avec un ministère Clémenceau qu'elle aura lieu, ce sera avec le suivant. Au Conseil municipal de Paris n'a-t-elle pas été approuvée? Un des principaux de cette assemblée, le citoyen Vaillant, un de nos futurs maîtres, n'a-t-il pas déclaré, en dénonçant les princes, comme les premiers propriétaires, que la confiscation de leurs biens était un premier acte de l'expropriation capitaliste?

Mais avant celui-là il pourra bien y en avoir d'autres. Les biens

des congrégations religieuses sont une proie plus facile, plus prochaine. On se prépare à la saisir. Le Sénat est en train de faire une loi, à double fin, loi acceptée d'avance par la Chambre des députés, qui vise indirectement les biens des congrégations. Celles-ci se trouvent, en effet, impliquées dans le projet de loi sur les sociétés de secours mutuels, d'après lequel les sociétés de cette nature ne pourront plus à l'avenir acquérir, ni posséder d'immeubles et seront tenues présentement de vendre ceux qu'elles posséderaient. Il n'est pas question des congrégations religieuses, mais on a eu soin que la définition des sociétés de secours mutuels leur fût applicable. Sont, en effet, réputées sociétés de secours et d'assistance mutuelle toutes les associations qui ont un patrimoine commun et une règle en vertu de laquelle les membres sont assistés dans leurs maladies et dans leur vieillesse, que ces sociétés soient libres ou qu'elles soient autorisées. C'est donc l'expropriation à bref délai des biens des congrégations religieuses, sous forme de vente forcée d'immeubles, dont le prix paraîtra d'autant plus facile à saisir qu'on ne manquera pas, au terme de la liquidation, de trouver quelque « loi existante », interdisant aux congrégations de posséder quoi que ce soit, si déjà elles n'ont pas été définitivement supprimées elles-mêmes.

Après les immeubles des soi-disant « sociétés de secours mutuels », ce sera le budget des cultes. La spoliation du clergé suivra celle des congrégations religieuses. Une proposition de loi est pendante. Le vote en sera-t-il différé de plus d'un an? Mais ni le budget des cultes, ni les biens des congrégations religieuses ne suffiront à l'avidité républicaine. Il est d'autres propriétés déjà désignées à la confiscation. Cette fois encore la grève de Decazeville s'est terminée après cent huit jours de durée, par la reprise du travail; mais au milieu de tous les incidents de cette longue crise les revendications socialistes se sont produites avec une nouvelle âpreté. La grève de Decazeville n'est que le prélude de la dépossession des compagnies minières. Il fallait une occasion pour produire avec éclat cette théorie que les mines sont une propriété commune, dont le revenu doit appartenir aux ouvriers; cette occasion, fortuite peut-être, les meneurs du parti socialiste ont eu soin de l'exploiter pour leurs fins, et on les a vus, durant toute la durée de la grève, se succéder à Decazeville pour entretenir la crise, exciter les ouvriers, et propager leurs théories. L'expropriation menace donc les compagnies houillères et avec elles les compagnies de chemins de fer contre lesquelles

existent déjà d'anciennes revendications au nom de l'État, c'est-à-dire au nom du communisme. Confiscation des biens des princes, des biens des congrégations religieuses et du clergé; dépossession des compagnies industrielles, spoliation des actionnaires et des capitalistes, abolition de toute propriété : tout cela se tient et s'enchaîne. On ira vite de l'un à l'autre.

Nos gouvernants ne sont-ils pas, par leur politique, par leurs actes, les prédécesseurs immédiats des détracteurs de la propriété, de la liberté, de la justice? N'ont-ils pas préparé les voies à la proscription et à la confiscation? Ne poussent-ils pas la république au socialisme? Ne sont-ils pas avant tout les hommes de la Révolution? En même temps qu'ils expulsent les religieux et les princes, en même temps qu'ils persécutent le clergé et les catholiques, ils élèvent des statues à Voltaire, à Diderot, et ces jours-ci encore à cet imbécile sanguinaire de Laréveillère-Lepeaux. Il était bien juste que M. Goblet allât, en pleine Vendée, prononcer l'éloge de ce fondateur de la secte des théophilanthropes qui devait remplacer le catholicisme. C'est un culte comme il en faudrait à ce singulier ministre des cultes, dont toute la fonction semble être de molester le clergé, de persécuter la religion. N'avait-il pas, tout récemment encore, la prétention d'interdire un congrès eucharistique convoqué à Toulouse, sous prétexte qu'il s'agissait d'un concile? Ou ce ministre n'a pas craint, dans cette circonstance, de recourir au plus indigne subterfuge pour empêcher la réunion d'avoir lieu, ou il a été la dupe de la plus grossière mystification, en ajoutant foi à des documents de faussaires qui lui ont fait prendre pour un concile une réunion privée de catholiques, honorée de la présence de Mgr l'archevêque de Toulouse et de plusieurs autres évêques. Cette incartade singulière du ministre des cultes avertit l'épiscopat que la république ne lui laisserait plus la liberté de tenir des conciles provinciaux, ni même des synodes diocésains, si les circonstances permettaient le retour aux prescriptions du droit canonique. Mais il n'y a plus à compter sur aucune liberté dans l'ère de violence qui vient de s'ouvrir et qui marquera certainement un redoublement de la persécution religieuse, malgré les déclarations de libéralisme de M. Goblet à Montaigu, malgré l'engagement pris par lui de faire voter, cette année encore, le budget des cultes.

Certaines paroles du ministre de la guerre, prononcées en compagnie de M. Goblet, dans la tournée qu'ils viennent de faire ensemble

en Bretagne, n'atténueront pas le fâcheux effet produit à Berlin par ses déclarations démagogiques sur le rôle de l'armée, à propos de la la grève de Decazeville. M. le général Boulanger n'aurait-il pas compris la leçon donnée à la France par M. de Bismarck, ou travaillerait-il, pour son compte, à rendre la France de plus en plus suspecte à l'Europe, pour rentrer davantage dans la politique de M. de Freycinet qui semble avoir pris à tâche de l'isoler du concert européen? Cet isolement dont le singulier ministre des affaires étrangères, président du conseil, est bien près de se féliciter comme d'une preuve du parfait républicanisme du gouvernement, tourne à la disgrâce. La rupture s'accentue avec la Russie par le rapprochement marqué de cette puissance avec l'Allemagne. Nous n'avons plus d'ambassadeur à Saint-Pétersbourg et nous n'en aurons pas de longtemps, si, comme on l'assure, le représentant de la Russie nous a quittés sans espoir de retour, après l'injure personnelle faite au czar par l'amnistie du prince Kropotckine. L'expulsion de M. le comte de Paris, au lendemain du mariage de sa fille avec l'héritier de la couronne du Portugal, ne prédisposera pas en notre faveur la cour de Lisbonne ni les familles royales de Belgique et de Danemarck avec lesquelles la famille d'Orléans est apparentée, et elle a été vue de si mauvais œil à la cour d'Autriche, à laquelle les princes exilés sont unis aussi par les liens du sang, que notre ambassadeur à Vienne, M. Foucher de Careil, a dû, en dépit des sentiments républicains qui l'avaient fait choisir, se démettre de ses fonctions. On annonçait même qu'il serait suivi dans sa retraite par notre représentant à Berlin. Ainsi le vide se fait autour de nous en Europe, et plus notre république s'avancera dans le radicalisme, plus nous exciterons les défiances et les antipathies des autres grandes puissances.

Cet isolement, cette suspicion où l'on nous tient, nous créent une situation d'autant plus fâcheuse, que les graves événements qui viennent de s'accomplir en Bavière peuvent influer sur le cours des affaires européennes. Depuis longtemps, l'opinion était renseignée sur les excentricités du roi Louis II, et il semblait que le pays pouvait s'en accommoder, tant cet état de choses avait été supporté patiemment, lorsque tout à coup on apprit l'abdication, ou plutôt la déposition du roi, bientôt suivie de la mort tragique de l'infortuné monarque au fond d'un lac. Cette catastrophe, annoncée comme un suicide, mais sur la nature de laquelle planent encore des doutes,

fait passer la couronne sur la tête d'un prince qu'une maladie mentale, analogue à celle du roi Louis, empêche d'exercer les pouvoirs royaux. La constitution de la Bavière n'avait prévu, dans l'organisation des pouvoirs restreints et provisoires du régent, qu'une régence de courte durée, et celle-ci s'annonce comme d'autant plus longue, que le nouveau roi n'a que trente-huit ans. D'un autre côté, le prince Luitpold, appelé à exercer la régence, est vieux, et on ne saurait compter qu'il durera autant qu'elle. La Bavière se trouve donc aux prises avec des complications auxquelles seules pourrait obvier une révision de la Constitution, et qui se trouvent aggravées encore par la perspective d'une crise ministérielle et des conséquences qu'elle pourrait avoir en ce moment.

Le ministère libéral, maintenu depuis 1871 au pouvoir par la faveur ou le caprice du feu roi, et malgré l'opposition d'une Chambre en majorité catholique, se trouve gravement compromis dans les événements tragiques de ces derniers temps. On reproche au cabinet Lutz sa conduite dans les circonstances qui ont amené si subitement la déchéance et la mort de Louis II; on lui reproche encore plus sa conduite avant cette double catastrophe. Les conclusions de l'enquête médicale sur la maladie du feu roi établissent que les facultés mentales de Louis II étaient, « depuis une série d'années », troublées « à un degré très avancé. » On demande au ministère Lutz pourquoi il s'est tout à coup décidé à écarter le malheureux souverain du trône, après avoir jugé pendant des années que sa maladie n'était pas de nature à l'empêcher de régner, ou pourquoi il a tenu son état caché si longtemps? Ses adversaires l'accusent d'avoir provoqué la déchéance de Louis II, parce que l'infortuné monarque aurait manifesté dernièrement l'intention de changer de cabinet. Et s'il en était ainsi, il y aurait encore à rechercher si, en écartant du trône le roi, naguère tout dévoué à l'Allemagne et à sa politique, le ministère libéral a agi de lui-même, ou s'il n'a pas subi l'influence de Berlin. Une vive opposition se manifeste en Bavière contre le cabinet Lutz. Le régent continuera-t-il à le soutenir? Le parti catholique, quoique dominant à la Chambre, ne se montre pas pressé de se substituer aux responsabilités que le ministère libéral a encourues devant le pays. Un changement de ministère qui amènerait les catholiques au pouvoir serait-il accepté à Berlin? Et qu'en sera-t-il des anciennes relations entre la Bavière et la Prusse? Par la mort de son roi, la Bavière se

trouve jetée dans des circonstances critiques, dont l'issue n'intéresse pas moins la paix générale que son propre avenir. C'est une période de difficultés qui s'annonce pour elle.

La convocation des électeurs a suivi immédiatement la dissolution du Parlement britannique. Avant d'engager la lutte, M. Gladstone a publié un manifeste électoral où il se pose, plus hautement que jamais, en champion de l'Irlande contre ses adversaires de droite et de gauche. L'illustre homme d'État, en soumettant au jugement des électeurs son projet d'émancipation, a été jusqu'à parler du « stygmate à l'égard de l'Irlande qui souille depuis un temps immémorial le renom d'honneur de la Grande-Bretagne aux yeux de tout le monde civilisé »; à la face du peuple britannique, il a déclaré que « les Irlandais ont le droit pour eux ». Au manifeste de M. Gladstone, ont succédé les manifestes unionistes qui rivalisent de violence dans leurs attaques contre la politique du premier ministre. La lutte est engagée avec une ardeur extrême. Pendant que l'Irlande acclame en M. Gladstone le *great old man*, pendant que les centres industriels lui font des ovations, ses adversaires politiques parlent, s'agitent, font des coalitions, cherchent à provoquer contre lui une opposition nationale. Mais le bon sens anglais ne comprendra-t-il pas que la défaite de M. Gladstone serait aujourd'hui un malheur public pour le royaume? Le ministère Salisbury qui succéderait à M. Gladstone, aurait en face de lui une Irlande déçue dans ses espérances de *Self-government*, une Irlande exaspérée, serait condamné à une politique de répressions impitoyables qui aboutirait à la guerre civile; avec le triomphe à M. Gladstone, au contraire, c'est l'Irlande satisfaite et pacifiée, c'est l'union entre elle et l'Angleterre, c'est la paix publique, c'est un allié de moins pour le socialisme qui commence à se montrer dans la Grande-Bretagne, et qui eût entraîné avec lui une partie de la population irlandaise. Dans l'intérêt de l'Angleterre, aussi bien que pour l'avantage de l'Irlande, il est à souhaiter que M. Gladstone l'emporte sur ses adversaires et réalise l'heureuse et paisible révolution à laquelle il a attaché son avenir politique.

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

7 *juin.* — Notre Très Saint-Père le Pape Léon XIII tient au palais apostolique du Vatican un consistoire secret dans lequel, après que l'Eminentissime et Révérendissime cardinal Jacobini, comme procureur de l'Eminentissime et Révérendissime cardinal Agostini, ayant abandonné le titre de Saint-Eusèbe, eut opté pour le titre vacant de Santa-Maria-della-Pace, et il prononce l'allocution suivante :

« Vénérables Frères,

« Nous avons décidé de vous appeler aujourd'hui à ce saint consistoire, non pas seulement pour que Nous dotions de nouveaux Évêques les églises de l'univers chrétien veuves de leurs pasteurs, mais aussi pour traiter de la création de cardinaux que Nous paraissait réclamer, avec l'honneur et la dignité de votre Collège, la condition même des temps. En effet, vous déplorez avec Nous la mort en ces dernières années de beaucoup d'entre vous, que Nous avons récemment décidé de remplacer.

« Et comme Notre sollicitude apostolique s'étend à tous les catholiques des diverses nations que Nous embrassons de cœur avec une affection paternelle, Nous Nous réjouissons grandement lorsque s'offre à Nous quelque occasion favorable de leur manifester ces sentiments de bienveillance; c'est pourquoi Nous avons jugé opportun pour cette fois de choisir, pour les associer à votre ordre, plusieurs évêques illustres pris dans les diverses régions de l'ancien et du nouveau monde.

« Et d'abord nous jetons les yeux sur la France, où des évêques très distingués par l'ardeur de leur zèle et admirablement attachés à ce Siège apostolique par la constante volonté de leur esprit, offrent en leurs personnes un grand exemple, très digne de recommandation, de leur union avec le Chef de l'Église; là aussi les fidèles confiés à leurs soins ne cessent pas, à travers de nombreuses et graves difficultés, de professer splendidement par des œuvres presque innombrables de charité et de piété leur amour envers l'Église et leur fidélité immuable envers le Vicaire de Jésus-Christ, dépensant en outre de bon cœur leurs forces et leurs ressources pour la défense des intérêts catholiques.

« C'est pourquoi, par cette proclamation de cardinaux, Nous avons résolu de donner un gage public et particulier de Notre dilection et à l'ordre sacré

de ceux qui président aux églises de France et à la nation française tout entière, afin de resserrer ainsi d'une façon plus étroite encore les liens d'amour et de respect qui unissent cette généreuse nation avec l'Église romaine et le Pontificat romain.

« Les États fédérés de l'Amérique et la région du Canada appellent ensuite Notre attention. L'état florissant de la religion catholique dans cette confédération, floraison qui s'étend chaque jour et s'augmente de nouveaux accroissements; la constitution même et la forme à laquelle, conformément aux lois des saints canons, ces églises s'adaptent chaque jour davantage, tout cela Nous avertit d'une certaine manière et Nous réclame presque de recevoir parmi les cardinaux quelques autres des principaux évêques de ces régions.

« Quant aux Canadiens, tout le monde a constaté avec quelle fermeté d'âmes ils adhèrent à la foi catholique, de quel amour sincère ils sont portés pour l'Église, combien abondamment ils ont prouvé, en un temps très difficile, leur piété et leur fidélité envers le Pontife romain.

« C'est pourquoi Nous ne mettons pas le moins du monde en doute que l'élévation à une si haute dignité d'un des archevêques canadiens ne doive tourner à l'honneur de la religion catholique, au bien et à la prospérité du peuple canadien, et qu'elle n'augmente et confirme ses dispositions hautement favorables pour l'Église romaine.

« Ceux donc qu'aujourd'hui nous avons résolu d'appeler, de diverses régions du monde, dans votre Collège, sont :

« Victor-Félix Bernadou, archevêque de Sens et d'Auxerre.

« Alexandre Taschereau, archevêque de Québec.

« Benoit-Marie Langénieux, archevêque de Reims,

« Jacques Gibbons, archevêque de Baltimore.

« Charles-Philippe Place, archevêque de Rennes.

« Lesquels tous se recommandent grandement par le zèle ardent d'étendre la religion catholique et de procurer le salut des âmes, par leur singulière révérence envers ce Siège apostolique et par leur prudence dans le gouvernement des affaires.

« Mais Nous n'avons pas omis l'Italie, dans laquelle Nous avons jugé à propos de choisir, pour les élever au même honneur : Auguste Théodoli, évêque urbain, du clergé romain, personnage très distingué, qui, après s'être acquitté parfaitement de divers offices et fonctions, a, en ces derniers temps, dirigé avec autant de zèle que de fidélité la préfecture de Notre Maison Pontificale; et Camille Mazzella, membre de la Société de Jésus, non moins célèbre par l'éclatante renommée de sa doctrine que par les éloges que mérite sa vertu.

« Que vous en semble!

« C'est pourquoi, par l'autorité de Dieu Tout-Puissant, par celle des saints apôtres Pierre et Paul et par la Nôtre, Nous créons et publions cardinaux-prêtres de la Sainte Eglise Romaine.

« Victor-Félix Bernadou,

« Alexandre Taschereau,

« Benoit-Marie Langénieux,

« Jacques Gibbons,
« Charles-Philippe Place,
« Et cardinaux-diacres :
« Auguste Théodoli,
« Camille Mazzella.
« Avec les dispenses, dérogations et clauses nécessaires et opportunes.
« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen. »

Des troubles graves se produisent en Irlande, à l'occasion des funérailles de James Curron. Les protestants assaillent les catholiques à coups de pierres. Des coups de feu sont tirés et un homme est tué d'un coup de couteau.

Le ministre des affaires étrangères de Grèce annonce officiellement à la Chambre la *levée du blocus.*

8. — La Chambre des députés continue la discussion de la loi sur les sucres. M. Maurice se prononce contre la modification de la loi de 1884. M. Peyral, sous-secrétaire d'État aux finances, est du même avis, à quelques variantes près. M. Beaucarne-Leroux dit qu'il faut des mesures énergiques pour remédier à la détresse des cultivateurs. M. Meline soutient que la loi de 1884 a favorisé le cultivateur et l'a poussé à la production de la betterave. La discussion est interrompue par le dépôt du projet de loi concernant les expulsions des familles ayant régné sur la France. M. Pelletan donne lecture de son rapport qui conclut à l'expulsion générale de tous les princes. La discussion est fixée à jeudi.

Le Sénat en finit avec la première délibération de la loi sur la chasse, après un débat auquel prennent part MM. Bernard, Testelin, Lenoel, Tenaille-Saligny, Girault du Cher, de Gavardie, Demôle et Béral. Le permis reste fixé à 28 francs comme par le passé.

Le projet irlandais de M. Gladstone est repoussé à la Chambre des Communes par 341 voix contre 311.

Des élections législatives ont lieu en Belgique pour le renouvellement par moitié de la Chambre des députés. La victoire reste aux conservateurs, qui font perdre onze sièges aux libéraux, et augmentent d'autant leur majorité.

9. — Le conseil municipal de Paris continue ses exploits. Sur les conclusions de la commission du travail il adopte le projet de MM Vaillant, Joffrin, et Chabert, tendant à faire prononcer la déchéance de la Compagnie des mines de Decazeville, parce que cette Compagnie se serait montrée incapable d'en diriger l'exploitation et le travail en accord avec l'intérêt public. Le conseil adopte en outre un vœu de M. Deschamps, demandant que toutes les propriétés, canaux, mines, chemins de fer, concédés par l'État à des Compagnies, fassent retour à la nation.

Des troubles sérieux se produisent dans plusieurs localités du nord de l'Irlande entre les catholiques et les protestants. Des rixes violentes éclatent entre eux et occasionnent plusieurs morts.

10. — La Chambre des députés commence la discussion sur l'expulsion des princes. M. de Mun, dans un discours aussi brillant que solide, ne s'arrête pas à examiner les subtilités des diverses propositions d'expulsion

qui ne sont pour lui que de l'hypocrisie dans la violence, il démontre qu'aucun des faits relevés par les ministres n'est sérieux. Ceux-ci obéissent aux injonctions des radicaux, afin de conserver leur portefeuille; en un mot, ils ont peur, là est tout le mobile de leur conduite.

M. Susini essaie de se faire entendre, mais sa parole expire au milieu du bruit.

M. Dugué de la Fauconnerie, qui lui succède, engage la Chambre à bien réfléchir avant de se prononcer, afin qu'on ne dise pas que si la République a été faite par une assemblée de monarchistes, la monarchie sera faite par les républicains.

Le patriarche du radicalisme, Madier de Montjau, déclare tout d'abord qu'il faut en finir avec les princes. Il représente tous les princes d'Orléans comme des *conspirateurs* et comme *des excitateurs de la grève de Decazeville.*

MM. Anatole de la Forge et Piou se prononcent contre les mesures d'exception.

Reste à entendre M. de Freycinet; ce sera pour la prochaine séance.

Toujours le déficit. — Le rendement des contributions indirectes pour le cinquième mois de l'année *dépasse en moins-value* la moyenne des moins-values des quatre premiers mois.

Le déficit est au 31 mai de 45 millions de francs et de 31,976,000 francs sur la période correspondante de l'année 1885.

Les explosions de dynamite recommencent de plus belle à Decazeville. Deux nouveaux attentats se produisent dans la nuit du 9 au 10 juin. Heureusement, on n'a encore eu à déplorer que des dégâts matériels..

Ouverture du parlement italien par le roi Humbert en personne.

Le prince Luitpold, oncle du roi de Bavière, est nommé régent par suite de la grave maladie dont est atteint Louis II.

11. — La Chambre des députés, après avoir entendu, *pour la forme,* MM. Henry Maret, Frédéric Passy, Michau, Joliboi et Barodet parler contre l'expulsion et M. de Freycinet réclamer des mesures spéciales contre les prétendants, non point parce qu'ils conspirent contre la République dans le sens étroit du mot, mais parce qu'ils sont la promesse vivante d'*un gouvernement nouveau et tendent à discréditer le gouvernement établi,* la Chambre, par 315 voix contre 232, vote l'expulsion des chefs des familles ayant régné sur la France et de leurs héritiers directs dans l'ordre de progéniture, et autorise le gouvernement à expulser les autres membres de ces familles par décret rendu en conseil des ministres.

Le Sénat annule de nouveau l'élection de M. Sebline, dans l'Aisne, puis il aborde le projet de loi sur les sociétés de secours-mutuels dont il vote les quatre premiers articles après une longue discussion.

M. Gladstone, à la Chambres des communes, et lord Kimberley, à la Chambre des lords, annoncent que la reine a consenti à la dissolution du Parlement. Cette dissolution aura lieu à la fin du mois et les élections se feront dans la première quinzaine de juillet.

12. — M. Demôle, ministre de la justice, au nom du gouvernement, dépose sur le bureau du Sénat, le texte de la loi de proscription des princes adoptée par la Chambre.

La haute Chambre reprend ensuite la discussion du projet de loi sur les sociétés de secours-mutuels, elle en adopte, après une longue discussion, les articles 4, 6, 7, 8 et 9.

13. — Les ouvriers mineurs de Decazeville, de Combes et de Fumy, réunis à Decazeville en assemblée générale le samedi 12 juin, déclarent : 1° accepter *pour le moment* les conditions offertes par la société nouvelle des houillères et fonderies de l'Aveyron dans son affiche apposée le même jour, et décident qu'ils reprendront tous le travail le lundi 14 juin.

2° Les mêmes ouvriers mineurs blâment l'intervention des pouvoirs publics, félicitent les députés ouvriers et mettent le gouvernement en demeure d'ouvrir les portes de leur prison aux défenseurs des ouvriers, Duc-Quercy, Roche et Soubrié.

La grande manifestation ouvrière internationale qui devait se produire aujourd'hui à Bruxelles, recule devant les mesures prises par le gouvernement et par la municipalité. Tout se borne à une réunion de délégués des sociétés ouvrières de Belgique qui agitent la question d'une grève générale.

14. — A propos du prochain congrès eucharistique de Toulouse, le libéral M. Goblet, ministre des cultes, adresse aux évêques de France une circulaire dans laquelle il leur rappelle que, aux termes de l'article 4 de la loi du 18 germinal an X, aucun concile national ou métropolitain, aucun synode diocésain, aucune assemblée délibérante n'aura lieu sans la permission expresse du gouvernement, et que, en conséquence, la participation de membres du clergé à un congrès eucharistique ou à une assemblée de mêm nature serait considérée par le gouvernement comme une infration aux lois concordataires.

Voici le texte de ce singulier document :

« Monsieur l'Evêque,

« Aux termes de l'article 4 de la loi du 18 germinal an X, aucun concile national ou métropolitain, aucun synode diocésain, aucune assemblée délibérante n'aura lieu sans la permission expresse du gouvernement. Les réunions qui, sous le nom de congrès eucharistiques ou de congrès catholiques, ont eu lieu précédemment à Lille, soit dans d'autres villes, n'ont pas paru au gouvernement tomber sous l'application de la loi précitée. Mais il résulte de mes informations que, par son caractère particulier, la réunion projetée à Toulouse par M. l'archevêque de ce diocèse rentrerait, s'il y était donné suite, dans la catégorie de celles que la loi du 18 germinal an X soumet à l'autorisation expresse et préalable du gouvernement. Cette autorisation n'ayant pas été accordée, le concile de Toulouse ne saurait avoir lieu régulièrement.

« Informé qu'un certain nombre de prélats français et étrangers ont été convoqués à ce concile et y ont annoncé leur présence, je crois de mon devoir, Monsieur l'évêque, de vous faire connaître que la participation des membres du clergé à une assemblée de cette nature serait considérée par le gonvernement, comme une infraction aux lois concordataires. et engagerait

de la manière la plus grave la responsabilité des prélats qui s'y rendraient, ou permettraient aux prêtres de leur diocèse de s'y rendre.

« *Le ministre de l'instruction publique,*
des beaux-arts et des cultes,

« René Goblet. »

Réponse de Son Em. le cardinal Desprez.

« Toulouse, 12 juin 1886.

« Monsieur le Ministre,

« Votre lettre du 9 juin courant, relative au congrès eucharistique qui doit se réunir prochainement à Toulouse, m'a causé une vive surprise et j'ai hâte de vous faire observer que les réunions dont vous vous préoccupez, dans l'intérêt de la loi de germinal, n'ont rien de commun avec les assemblées conciliaires, synodales ou simplement délibérantes, pour lesquelles l'article 4 de nos lois organiques exige l'autorisation expresse du gouvernement.

« Si le congrès eucharistique avait été qualifié de concile comme le suppose votre dépêche ce serait une erreur; mais je n'ai pu jusqu'ici en découvrir trace dans aucun des documents que j'ai publiés ou fait publier sur cette question. Du reste il ne m'en coûterait pas de la reconnaître, puisque je veux moi-même la réfuter.

« Notre congrès eucharistique n'est pas un concile national. Pour réunir en concile tous les évêques de France, j'aurais eu besoin d'une autorisation papale que je n'ai ni sollicitée, ni obtenue.

« Notre congrès eucharistique n'est pas un concile métropolitain. On n'invite à ce dernier que les évêques de la province, et j'ai prié bien d'autres prélats que mes suffragants d'apporter l'éclat de leur présence et de leur parole à nos fêtes eucharistiques, qui sont, comme l'indique ce qualificatif, des fêtes exclusivement religieuses. Du reste, Portalis semble avoir prévu l'objection quand il dit : « Les évêques sont partout juges de la foi, mais il « ne faudrait pas conclure de là qu'il y a un concile partout où il y a une « assemblée d'évêques. »

« Le congrès qui va s'ouvrir à Toulouse n'est pas davantage un synode diocésain. Le synode a un tout autre but et l'on n'y convoque que le clergé du diocèse. Or, dans la circulaire par laquelle j'annonçai en 1884 l'ouverture du congrès et dont une lettre ci-incluse de mon vicaire général n'a fait que rappeler les conseils, ce n'est pas seulement aux prêtres, mais aux fidèles que je me suis adressé, en vue de stimuler le zèle des uns et la piété des autres. Cette observation me paraît suffire pour montrer que le congrès n'est pas une réunion synodale et que dans la pensée de ses initiateurs, dont la plupart sont des laïques, les simples fidèles peuvent et doivent y prendre part.

« Je reconnais qu'un des programmes ci-inclus vise quelques réunions exclusivement sacerdotales; mais ces réunions elles-mêmes échappent aux prévisions de l'article de loi dont vous voulez bien me rappeler le dispositif.

Des prêtres qui n'ont reçu aucune convocation officielle, aucun mandat législatif, et qui pendant quatre ou cinq jours se réunissent pour étudier en commun, ne forment pas une assemblée délibérante, et il n'est que trop juste de leur appliquer cet autre mot de Portalis, commentant la loi de germinal : « Des évêques particuliers, qui se donnent un rendez-vous commun « pour conférer ou écrire sur une matière, ne font point un corps d'évêques. »

« En terminant, Monsieur le ministre, je crois devoir ajouter, contrairement aux affirmations de votre dépêche, que le congrès eucharistique ne diffère pas de ceux qui se sont déjà réunis à Avignon et à Lille. C'est le même esprit qui l'anime. C'est le même comité, dont le siège est à Lille, qui l'organise. C'est le même bien à la fois religieux et patriotique qu'il poursuit en travaillant à faire reconnaître les droits souverains et imprescriptibles du Dieu fait homme qui réside sur nos autels, et qui tient en main la solution des problèmes sociaux et économiques dont les peuples et leurs chefs ont aujourd'hui à se préoccuper.

« Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération. »

Mort tragique du roi de Bavière. — Le roi Louis II de Bavière s'est noyé dans le lac de Starnberg, avec le docteur Gudden qui le soignait et l'accompagnait. Le prince Othon, son frère, devient l'héritier de la couronne de Bavière. A cause de son état mental, la régence continuera à être exercée en son nom par le prince Luittpold.

M. Gladstone adresse à ses électeurs un long manifeste dans lequel il rend compte de sa conduite dans la question irlandaise.

15. — Le Sénat nomme la commission chargée de statuer sur le projet de loi d'expulsion des princes votée, le vendredi précédent, par la Chambre des députés. Parmi les neuf commissaires élus, six sont hostiles, et trois seulement favorables. La totalité des voix se répartit ainsi : 116 contre, 108 pour. Il y avait une soixantaine d'absents. Dans ces conditions, impossible de prévoir le résultat du vote final. « La Chambre des députés discute la question des sucres et entend sur ce point MM. Renard, Raoul Duval, Delisse, Sans-Leroy, Hurard et Prévot, qui parlent pour ou contre.

Les cinq ballottages belges résultant du scrutin du 8 juin ont donné un nouveau siège au gouvernement, de sorte que les catholiques comptent 98 voix dans le Parlement, et les libéraux seulement 40.

16. — La commission sénatoriale de l'expulsion des princes nomme pour son président M. Barthélemy Saint-Hilaire et pour secrétaire M. Dide.

On signale de nouveaux massacres de chrétiens en Annam. Un capitaine et un lieutenant viennent d'être tués à Thanhod avec des flèches empoisonnées.

17. — La commission sénatoriale de l'expulsion des princes entend MM. de Freycinet, Sarrien et Demôle.

Le président du conseil refait devant la commission le discours qu'il a prononcé devant la Chambre; il s'attaque surtout aux prétendants bonapartistes et couvre de sa responsabilité M. Billot, dont il essaie de justifier l'attitude lors du mariage de la princesse Amélie. MM. Demôle et Sarrien se donnent la tâche d'exposer l'organisation du parti monarchique, mais les

explications qu'ils fournissent ne paraissent pas bien concluantes; en effet, la commission nomme pour son rapporteur M. Bérenger qui est hostile à tout projet d'expulsion.

La Chambre des députés, après une discussion à laquelle prennent part MM. Cochery, Steenackers et Granet, adopte en première délibération le projet de loi portant approbation des règlements et tarifs télégraphiques arrêtés dans la conférence internationale de Berlin.

La Chambre discute ensuite les propositions relatives au doublement des conseillers généraux dans les cantons au-dessus de 25,000 habitants.

MM. Niel, Ganivet, combattent le projet comme ne répondant ni au vœu du pays, ni à aucun besoin. M. Thevenet, rapporteur, ne partage pas cette opinion. Selon lui, les grandes villes voient leurs intérêts menacés d'être sacrifiés par l'insuffisance de leur représentation.

Là-dessus l'on passe à la discussion des articles. M. de Chatenay présente un contre-projet qui est repoussé. M. Lorois n'est pas plus heureux. La proposition de M. Loustalot, tendant à ce que, dans les cantons de 20,000 habitants et au-dessus, il y ait deux conseillers généraux est adopté, ainsi que l'ensemble du projet.

Le Sénat continue la discussion du projet de loi sur les sociétés de secours mutuels et adopte successivement les articles 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 21.

17. — Remise de la barette aux nouveaux Cardinaux, suivant le cérémonial ordinaire. Chacun des ablégats adresse à M. le Président de la République un discours en latin auquel M. Jules Grévy répond en ces termes :

« Messieurs les Ablégats,

« Soyez les bienvenus dans ce pays dont vous parlez avec tant de sympathie.

« Députés par le Saint-Siège pour prononcer dans cette cérémonie l'éloge des nouveaux Cardinaux, vous venez d'accomplir dignement votre mission dans cette belle langue qui se prête si bien à l'éloquence et que l'Église a su s'approprier.

« Je vous remercie, Messieurs, de ce qu'il y a d'obligeant dans vos paroles pour le Président de la République et des vœux que vous exprimez pour le bonheur de la France. »

Après la remise de la barette cardinalice par M. Jules Grévy, Son Em. le Cardinal-Archevêque de Sens prend la parole au nom des nouveaux Cardinaux et adresse le discours suivant à M. le Président de la République :

« Monsieur le Président de la République,

« Les trois Cardinaux français qui viennent de recevoir de vos mains les insignes du cardinalat ont pour premier devoir d'offrir au chef suprême de l'Église l'hommage de leur reconnaissance pour l'éminente dignité qu'il a daigné leur conférer, avec le bienveillant et puissant concours de Votre Excellence, ils vous prient également, Monsieur le Président de la République, d'agréer l'assurance de leur profonde gratitude.

« Notre Saint-Père le Pape, en nous élevant à l'honneur de la pourpre cardinalice, a voulu donner à la France et à l'épiscopat français un témoignage éclatant de sa particulière affection. Nous en sommes profondément touchés, mais nullement surpris, car la grandeur d'âme de Léon XIII égale l'élevation de son esprit. Ce glorieux Pontife, que la Providence a placé sur la chaire de saint Pierre, brille comme une lumière venue des cieux, et le rayonnement de sa haute sainteté et de son incomparable science arrive jusqu'aux extrémités de la terre. Son inébranlable fermeté en impose à ses ennemis. Son amour de la paix lui gagne tous les cœurs. Les peuples et les rois en appellent à son tribunal et acceptent avec reconnaissance ses jugements, qui font l'admiration du monde.

« Notre nouvelle dignité, Monsieur le Président de la République, nous rend plus sacrées nos obligations envers l'Église et envers la France. Notre vie, nous la consacrons au service et à la défense de l'Eglise et du Saint-Siège, à la revendication de leurs imprescriptibles droits et de leurs prérogatives. Cardinaux français, nous ne cesserons de demander à Dieu pour la France que nous aimons de toutes les ardeurs de notre âme, de la rendre grande et prospère et toujours digne de son beau titre de fille aînée de l'Eglise. Notre enseignement dans l'avenir, comme dans le passé, sera celui de Jésus-Christ lui-même, l'obéissance aux lois dtvines et humaines, le respect envers les pouvoirs établis.

« Daigne le ciel, Monsieur le Président de la République, répandre ses bénédictions les plus précieuses sur votre honorable personne que ses vertus civiques ont appelée par deux fois à l'insigne honneur de la présidence de la République, et sur votre famille.

« Daigne le ciel vous accorder, Monsieur le Président de la République, ainsi qu'à ceux qui concourent avec vous au gouvernement de la France, les grâces nécessaires pour assurer le bonheur de la Religion et de la Patrie. »

M. le Président de la République répond en ces termes à l'allocution du Cardinal :

« Messieurs les Cardinaux,

« Je dois aux fonctions que mon pays m'a confiées l'honneur de vous remettre les insignes de la haute dignité que vous ont méritée vos services, vos talents et vos vertus, et dont le chef de l'Eglise a couronné votre long épiscopat. Je suis heureux d'avoir, au nom du pouvoir civil, à prendre cette part modeste de votre élévation, dans laquelle je vois, comme vous, un témoignage des sentiments bienveillants du Souverain Pontife pour la France.

« Dans votre sollicitude pour les intérêts de l'Eglise, dont vous êtes les dignitaires, vous n'oubliez pas les intérêts de la France, dont vous êtes les citoyens. Vous savez les concilier dans le sage discours que nous venons d'entendre et qui est le digne langage de Cardinaux français.

« Je suis profondément touché, Messieurs les Cardinaux, des vœux que vous formez pour ma famille et pour moi, ainsi que pour mes coopérateurs dans le gouvernement de la République. »

18. — Les grèves reprennent de plus belle en Belgique. De nouveaux

désordres se produisent dans les environs de Mons. Une bande de 600 grévistes, portant des drapeaux rouges, se dirige de Quaregnon sur Jemmapes. Elle jette dans le canal tous les outils remisés dans les hangars et pénètre par escalade dans un laminoir forçant tous les ouvriers à abandonner leur travail.

La remise de la barrette aux trois nouveaux cardinaux français, par le président de la république, a lieu à l'Élysée suivant le cérémonial d'usage.

19. — M. Bérenger dépose sur le bureau du Sénat son rapport sur la loi d'expulsion des princes. Sur la demande de l'assemblée, il donne lecture de ce document qui conclut au rejet de toute mesure de proscription.

Le Sénat revient à la loi sur les sociétés de secours mutuels et adopte, après discussion, les articles 11, 25, 26, 27, 28 et 29. L'ensemble du projet est renvoyé à la commission pour un travail de coordination.

La Chambre des députés continue la discussion de la proposition de loi sur les sucres. M. Rouvier se prononce contre le projet de loi de la commission et contre toute prorogation de surtaxe. M. Méline est d'un avis diamétralement opposé, jamais l'industrie et l'agriculture française n'ont eu plus besoin de protection qu'aujourd'hui. Il est donc nécessaire de proroger la surtaxe.

Le gouvernement, mis en demeure de se prononcer, déclare, par l'organe de M. Lockroy, que le gouvernement fera des concessions à la commission, si celle-ci consent à modifier le projet et à ne pas appliquer la loi aux sucres coloniaux. Là-dessus la clôture de la discussion générale est votée.

Funérailles du roi de Bavière.

20. — Après une plaidoirie qui a duré plusieurs jours, le jury de la cour d'Assises de l'Aveyron rend son verdict dans le procès des assassins de M. Watrin.

Six des inculpés sont acquittés; les autres sont condamnés : l'un à huit ans de travaux forcés, un autre à sept ans de réclusion, un troisième à six ans de la même peine et enfin le quatrième à cinq ans.

Mort de Mgr Le Hardy du Marais, évêque de Laval.

21. — La grande question du jour s'agite devant le Sénat, la loi de proscription des princes est à l'ordre du jour.

Quatre orateurs seulement prennent la parole dans la séance de ce jour. MM. Journault et Clamageran parlent en faveur de l'expulsion. MM. Jules Simon et Léon Renault la combattent.

Les deux premiers, pour défendre leur théorie jacobine, accumulent sophismes sur sophismes et ressassent les arguments qui nous assourdissent depuis près d'un mois.

Les deux autres repoussent une mesure qui porterait le dernier coup à la République.

La Chambre des députés continue la discussion de la loi sur les sucres. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Peytral et Sans-Leroy, la majorité adopte le premier paragraphe de la résolution de M. Janutel, relatif à la prorogation de la surtaxe sur les sucres européens. Elle repousse le second paragraphe, relatif à l'extension de la surtaxe aux sucres coloniaux

étrangers; enfin, elle vote le troisième paragraphe, relatif à la détaxe des sucres coloniaux.

22. — La majorité du Sénat vote, *les yeux fermés*, la loi d'expulsion des princes, après une longue discussion à laquelle prennent part, pour la proscription, MM. Marcou et de Freycinet, contre l'expulsion, MM. Bardoux, le marquis de Malleville, Bérenger, d'Audiffret Pasquier, Marcel Barthe, Lenoël et de Pressensé.

La Chambre des députés reprend la discussion de la loi sur les sucres. Elle repousse l'amendement Duval-Lalande proposant d'améliorer la loi dans l'intérêt de l'industrie nationale sucrière de la production et de l'exportation, et adopte les deux premiers paragraphes de l'amendement Achard, ajournant à un an l'application du principe de l'équivalence entre les sucres coloniaux français et ceux de la métropole. Elle décide enfin que la loi sur les céréales viendra en discussion samedi prochain.

23. — Promulgation au *Journal officiel* de la loi d'exil des princes. Elle est signée Jules Grévy, Demôle et Sarrien.

Départ du prince Jérome Napoléon pour la Suisse et du prince Victor pour la Belgique.

24. — Départ de M. le Comte, de Mme la Comtesse de Paris et de Mgr le duc d'Orléans pour Douvres. A son départ, le comte de Paris proteste en ces termes contre la loi qui l'exile :

« Contraint de quitter le sol de mon pays, je proteste, au nom du droit, contre la violence qui m'est faite.

« Passionnément attaché à la patrie, que ses malheurs m'ont rendue plus chère encore, j'y ai jusqu'à présent vécu sans enfeindre les lois. Pour m'en arracher, l'on choisit le moment où je viens d'y rentrer, heureux d'avoir formé un lien nouveau entre la France et une nation amie.

« En me proscrivant, on se venge sur moi de trois millions et demi de voix qui, le 4 octobre, ont condamné les fautes de la République et l'on cherche à intimider ceux qui, chaque jour, se détachent d'elle.

« On poursuit en moi le principe monarchique dont le dépôt m'a été transmis par celui qui l'avait si noblement conservé.

« On veut séparer de la France le chef de la glorieuse famille qui l'a dirigée pendant neuf siècles dans l'œuvre de son unité nationale et qui, associée au peuple dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, a fondé sa grandeur et sa prospérité.

« On espère qu'elle a oublié le règne heureux et pacifique de mon aïeul Louis-Philippe et les jours plus récents où mon frère et mes oncles, après avoir combattu sous son drapeau, servaient loyalement dans les rangs de sa vaillante armée.

« Ces calculs seront trompés.

« Instruite par l'expérience, la France ne se méprendra ni sur la cause, ni sur les auteurs des maux dont elle souffre. Elle reconnaîtra que la monarchie, traditionnelle par son principe, moderne par ses institutions, peut seule y porter remède.

« Seule, cette monarchie nationale dont je suis le représentant peut

réduire à l'impuissance les hommes de désordre qui menacent le repos du pays, assurer la liberté politique et religieuse, relever l'autorité, refaire la fortune publique.

« Seule elle peut donner à notre société démocratique un gouvernement fort, ouvert à tous, supérieur aux partis et dont la stabilité sera pour l'Europe le gage d'une paix durable.

« Mon devoir est de travailler sans relâche à cette œuvre de salut. Avec l'aide de Dieu et le concours de tous ceux qui partagent ma foi dans l'avenir, je l'accomplirai.

« La République a peur : en me frappant, elle me désigne.

« J'ai confiance dans la France. A l'heure décisive, je serai prêt.

« Eu, le 24 juin 1886.

« PHILIPPE, Comte de Paris. »

La Chambre continue la discussion sur les sucres, et après un débat auquel prennent part M. de Deproge, Dureau de Vaulcomte et Peytral, l'ensemble de la loi est adopté par 374 voix contre 149.

L'ordre du jour appelle alors la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Beauquier ayant pour objet l'abrogation du décret de 1858, qui rétablit la noblesse et la suppression de l'article 239 du Code pénal protégeant la propriété des titres nobiliaires, MM. Beauquier et de Douville-Maillefeu défendent cette singulière proposition qui est combattue par la Commission d'initiative. Deux votes successifs ne donnent aucun résultat et la question est renvoyée à un vote définitif qui aura lieu à la prochaine séance.

Le Sénat s'occupe d'abord de la discussion du projet relatif à la proposition des nominations à faire annuellement dans la Légion d'Honneur parmi les militaires de l'armée territoriale. Après avoir entendu sur ce projet les observations de MM. Tezenas, Boulanger et Pélissier, la majorité adopte l'ensemble de la loi avec l'amendement du colonel Tezenas portant que les croix et médailles décernées en temps de paix, en dehors de l'armée active, ne donneront droit à aucun traitement.

Le Sénat discute ensuite le projet d'emprunt de la Ville de Paris. La Commission conclut au rejet de ce projet qui est défendu par MM. Georges Martin et Sarrien. Le Sénat passe à la discussion de l'article 1er sur lequel M. Georges Martin présente un amendement qui est renvoyé à la prochaine séance.

Le *Journal officiel* publie les résultats de l'exploitation des chemins de fer français d'intérêt local en 1885. Pour 1806 kilomètres exploités contre 1636 en 1884, les recettes ont été de 9,473,963 francs en diminution de 407,533 fr. sur 1884. Le produit net a baissé de 1,408,747 en 1884, à 930,380 en 1885. Ces chiffres sont significatifs et peuvent se passer de commentaire.

25. — La loi d'expulsion des princes commence à produire son effet et amène plusieurs démissions dans le personnel des finances, des ambassades et du Conseil d'État.

Dissolution du parlement anglais motivée par le rejet du projet de loi Gladstone tendant à établir un corps législatif distinct du parlement anglais

en Irlande et une administration distincte de celles des affaires de l'Angleterre.

26. — La Chambre des députés est saisie par M. le garde des sceaux d'un projet de loi relatif à l'affichage ou à l'exposition publique d'écrits séditieux. Ce projet édicte des peines de 10 jours à un mois de prison et de 16 francs à 500 francs d'amende.

Les délits seront déférés à la Cour d'assises. Ce projet est vivement combattu par MM. Cunéo d'Ornano et Paul de Cassagnac, et appuyé par M. Clémenceau, la majorité en vote l'urgence.

La loi sur les céréales vient ensuite en discussion.

Enfin, la Chambre repousse par 242 voix contre 216 la prise en considération de la proposition Beauquier relative à la suppression des titres nobiliaires.

Le Sénat adopte, après un court débat, un crédit de 323,125 francs destiné à organiser des résidences administratives à Madagascar, puis il reprend la discussion du projet concernant l'emprunt de 250 millions de la Ville de Paris, MM. Bozérian, de Gavardie et Buffet combattent certaines dispositions du projet dont l'article 1er est finalement adopté.

27. — Des élections sénatoriales ont lieu dans les départements des Côtes-du-Nord et de la Corrèze. Dans les Côtes-du-Nord, M. Huon de Penanster, conservateur, est élu par 739 voix contre 512 données au candidat républicain.

Dans la Corrèze, M. de Sal, candidat radical est élu. Il n'y avait pas de candidat conservateur.

28. — La loi sur les céréales est à l'ordre du jour de la Chambre des députés. M. Paul Deschanel constate que l'on n'a rien fait jusqu'à présent pour la première de nos industries, l'agriculture. Il serait temps d'y penser et de rendre au paysan de France le sentiment sans lequel on ne fait rien de grand dans notre pays, la confiance.

M. Beaucarne-Leroux partage la même opinion. Le mal étant l'importation étrangère, c'est à des droits de douane qu'il faut demander des remèdes.

M. Passy est d'un avis contraire, il faudrait, dit-il, que toutes les frontières fussent ouvertes à toutes choses sans qu'il fût besoin de traités. En attendant, il faut maintenir les droits établis.

Le Sénat continue la discussion de l'emprunt de 250 millions de la Ville de Paris. L'article 2 qui autorise le Ville de Paris à s'imposer extraordinairement de 1887 à 1897 est vivement combattu par M. Marcel Barthe comme étant contraire au principe de l'égalité proportionnelle et aussi à la loi de 1871, qui donne au conseil général le droit de fixer le maximum des centimes additionnels aux contributions directes. M. Songeon s'efforce de justifier la mesure proposée.

M. le duc de Nemours donne sa démission de Président de la Société de Secours aux Blessés, son intention étant de ne pas conserver sa résidence habituelle en France, en présence des lois de proscription qui frappent sa famille.

Voici la lettre si digne et si touchante par laquelle le prince a notifié sa résolution :

« Paris, le 24 juin 1886.

« *A Messieurs les membres du conseil.*

« Mes chers collègues,

« Je viens remettre entre vos mains ma démission de président de la Société française de secours aux blessés militaires.

« La loi d'expulsion rendue contre ma famille par les pouvoirs publics de la République française, entre autres mesures dont elle me frappe, m'expose à chaque moment à être arraché de mon domicile et expulsé de la France, notre commune patrie.

« Cette loi, qui enlève aux membres de ma famille les garanties de liberté et les droits assurés à tous les Français, me fait une situation telle, que je ne puis plus désormais exercer efficacement, dans notre chère Société, les fonctions de la présidence.

« Je n'essaierai pas de décrire les sentiments qui déchirent mon cœur en traçant ces lignes. Je ne trouverais aucune expression qui pût les rendre.

« Mais vous les comprendrez, mes chers collègues, vous avec qui je me suis toujours trouvé en parfait accord de vues et de sentiments pour servir de notre mieux, dans l'œuvre charitable et patriotique à laquelle vous vous êtes voués, la France notre cher pays.

« Vous la continuerez, cette grande œuvre, et vous la développerez,

« Mes pensées, mes vœux y resteront associés : car cela aura été un grand honneur dans ma vie d'avoir, pendant douze années, collaboré avec vous, dans une présidence dont, en 1884, l'unanimité de vos suffrages me renouvelait les pouvoirs pour la troisième fois.

« Si l'œuvre s'est développée pendant cette période, cette prospérité est due à notre union, à la confiance que vous avez témoignée à votre président, au dévoué concours qu'il a toujours trouvé auprès de vous, comme auprès de tous les représentants et de tous les membres de l'œuvre.

« Je n'en perdrai jamais le souvenir, non plus que celui de mes relations personnelles avec beaucoup d'entre eux, et surtout avec vous, mes chers collègues,

« Ce souvenir vous suivra dans vos travaux. Permettez-moi d'espérer, de mon côté, que celui de votre ancien président s'y trouvera quelquefois mêlé.

« Je chercherai dans un tel espoir un adoucissement à l'amertume de la séparation actuelle.

« LOUIS D'ORLÉANS, DUC DE NEMOURS,

« *Président de la Société française de secours aux blessés militaires.* »

Le Conseil, après la lecture de cette lettre, a nommé par acclamation Mgr le duc de Nemours président d'honneur de la Société de secours aux blessés militaires, et a immédiatement levé la séance en signe de respectueuse sympathie.

29. — La Chambre des députés nomme, dans ses bureaux, la commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'affichage et l'exposition publique des écrits séditieux, proposé par le gouvernement.

Sur les onze commissaires nommés *un* est favorable au projet; *cinq* ne l'acceptent que sous le bénéfice de modifications essentielles et *cinq* le repoussent absolument.

Le général Saussier donne sa démission de gouverneur de Paris, à la suite d'un blâme qui lui a été infligé par le ministre de la guerre.

Le Sénat reprend la discussion de l'article 2 du projet d'emprunt de la ville de Paris. Après une discussion assez vive de M. Clément contre la surtaxe de 20 centimes sur la propriété foncière et sur l'intervention de M. Sarrien en faveur du projet de la ville, l'ensemble de la loi est voté par 179 voix contre 81.

La Chambre des députés entend l'interpellation de M. Delattre au ministre de la justice, sur le fonctionnement et l'organisation de la justice dans le département de la Seine.

M. Delattre se plaint des arrestations arbitraires qui se font journellement dans le département de la Seine. La magistrature y est subordonnée à la préfecture de police; les individus arrêtés sont soumis à un traitement barbare, indigne de la dignité humaine.

M. le ministre de la justice reconnaît qu'il y a eu des abus mais qu'actuellement il n'y en a plus. Tout le mal vient de l'insuffisance des magistrats. C'est donc pour lui une question d'ordre budgétaire.

M. Bernard, sous-secrétaire d'État à l'intérieur, soutient qu'il est nécessaire que tous les procès-verbaux soient adressés à la préfecture de police, afin d'obtenir des renseignements complets sur les prévenus.

M. Yves Guyot est d'un avis diamétralement opposé. Après une réplique de M. Delattre, l'ordre du jour pur et simple est voté.

30. — La grève menace de nouveau de devenir générale dans le bassin de Mons. Les grévistes sont au nombre de 1250.

Une dépêche reçue de Birmanie annonce que les troupes anglaises, commandées par le major Hailes avec deux batteries d'artillerie, ont attaqué 1500 Birmans, fortement retranchés derrière des palissades, mais qu'elles n'ont pu déloger les insurgés et ont été obligées de se retirer après un combat meurtrier qui a duré cinq heures.

Le gouvernement anglais reçoit du gouvernement français la notification du protectorat établi par la France sur le groupe des Comores.

Charles de Beaulieu.

Le Directeur-Gérant : Victor PALMÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES

LE PROBLÈME DU MAL MORAL

Nous avons déjà dit ce qu'est le mal moral, il faut le répéter ici. Le bien moral, c'est l'amour ordonné, *ordo amoris*, suivant la définition de saint Augustin. Par l'amour, il ne faut pas entendre un mouvement de la vie sensible, mais le mouvement même de la volonté. Le principe efficace de l'ordre qui constitue le bien moral, c'est encore la volonté, la volonté réglant ses propres opérations. Elle est, pour cela, douée de liberté : l'ordre où la volonté libre n'intervient pas comme cause efficiente n'a ni bonté, ni malice morale; il appartient à une catégorie de l'être où les qualités morales n'ont rien à voir. Mais l'ordre moral n'est pas arbitraire : il suppose un modèle et une obligation, et ce modèle et cette obligation se rencontrent dans la loi. Nous pouvons définir plus clairement encore le bien moral en disant : le bien moral est l'ordre que la volonté libre donne à ses propres opérations conformément à la loi. Il ne serait pas difficile de montrer que le sommaire de la loi est l'amour de Dieu, ce qui explique l'expression admirable choisie par saint Augustin. Le bien moral étant défini, le mal moral, qui est tout le contraire, se trouve par cela même défini en même temps, pourvu qu'on ait soin de nier d'un côté ce qu'on affirme de l'autre. Le mal moral, c'est le désordre que la volonté libre met dans ses propres opérations, en opposition avec la loi; c'est encore le dérèglement de la volonté libre, ou la volonté libre violant librement sa loi, ou le désordre librement voulu dans les mouvements du cœur. Dans le langage vulgaire, le mal moral c'est le péché.

Le mal moral, cela résulte de tout ce que nous venons de dire, comporte essentiellement la liberté; dès qu'il cesse d'être libre, il cesse d'être. Il n'est forcé ni par la nature, ni par la violence extérieure, ni par aucune puissance qui soit au monde; forcé, il ne

serait plus. Il a donc toute sa raison d'être dans la libre volonté de l'homme; il n'existe que parce que l'homme, par sa très libre détermination, lui donne d'exister. Voilà son principe, sa source, son premier point de départ. Que faut-il de plus pour épuiser la question de l'origine du mal moral? Il vient de l'homme et de l'homme seul. Après cette vérité si claire et si malheureusement certaine, reste-t-il rien à dire?

La question est épuisée par rapport à l'homme, qui est la cause immédiate du mal; mais elle reste entière par rapport à Dieu, qui est la cause de la liberté d'où procède le mal.

Il faut trouver la raison de la liberté et de ses abus. Il faut expliquer comment Dieu, souverainement bon, a pu faire un présent à l'homme dont celui-ci devait user d'une manière si funeste. Il faut expliquer comment Dieu, souverainement saint, infiniment prévoyant et infiniment puissant, a pu ne pas empêcher l'homme d'abuser de sa liberté pour donner naissance au mal. Il y a là un problème dont la difficulté réjouit les esprits forts..., quand ils le comprennent. Les honnêtes gens s'en inquiètent quelquefois. Nous croyons que, de part et d'autre, on manque surtout de réflexion; tâchons d'y suppléer.

Mais, avant tout, pénétrons-nous de deux grandes vérités qu'on oublie avec une facilité déplorable. La première, c'est que la portée de nos esprits est extrêmement courte, et que le sentiment de notre faiblesse intellectuelle est une condition indispensable pour nous empêcher de prendre le faux pour le vrai, surtout lorsque nous élevons notre réflexion jusqu'aux choses de Dieu. La seconde, c'est que Dieu est la justice et la bonté suprême, et que ses œuvres sont nécessairement des œuvres de justice et de bonté. Si nous ne voyons pas cela, ce n'est pas parce que cela n'est pas, mais uniquement parce que nous avons les yeux trop mauvais ou que nous nous en servons de travers.

Un paysan, qui se croit madré, mais qui a tout juste les connaissances que peut donner la compagnie des bœufs et le maniement de la charrue, entre par hasard dans l'une de ces salles où nos savants font part de leurs travaux à un public intelligent. Il écoute, il tâche de comprendre sans y réussir. Bientôt il sort, et, comme rien de ce qu'il vient d'entendre ne cadre avec ses concepts de bœufs et de charrue, il se dit tout bas : « Voilà un monsieur qui ne sait pas ce qu'il dit. » Ce paysan c'est chacun de nous lorsque nous voulons juger les œuvres de Dieu d'après nos petites conceptions; nous

sommes même infiniment plus ridicules, car il y a une distance infiniment plus grande entre l'intelligence divine et la nôtre qu'entre le savoir d'un professeur du Collège de France et le savoir d'un naturel de la Beauce et même de la Patagonie. Si, dans les œuvres de Dieu, quelque chose nous paraît s'éloigner de la justice et de la bonté, la défaillance n'est pas du côté de Dieu, elle est dans notre intelligence. Voilà qui est au moins aussi sûr que : deux et deux sont quatre. Quiconque oublie cette vérité et se permet, non pas de condamner Dieu, mais d'hésiter sur la réalité de sa justice et de sa bonté, descend en fait de bon sens au-dessous du sauvage.

Notre étude n'aura donc point pour objet d'établir une thèse qui, sans cela, resterait douteuse; mais de nous rendre compte, sans nous départir un instant du respect le plus profond, d'une vérité voilée pour nous de plus d'un nuage.

I

Avant tout, faisons-nous une idée juste de la liberté.

La liberté est la qualité de race, le titre de noblesse de l'homme. La vertu est la gloire de sa vie, la liberté est la gloire de sa nature : il conquiert celle-là par ses efforts, celle-ci est un don de choix qu'il a reçu de Dieu. De la liberté à la vertu, il y a mieux que le rapport de l'arbre au fruit, du principe à la conséquence; il y a le rapport d'une cause vivante et maîtresse d'elle-même à son effet également vivant. Si la vertu ne fleurit que sur la liberté, la liberté ne s'épanouit pas nécessairement en vertu; il dépend d'elle de produire, de retenir et même de pervertir son fruit. La liberté est le trait principal par lequel l'homme ressemble à Dieu. La souveraine indépendance est en un sens l'attribut premier de la divinité. L'homme dépend de Dieu dans son être, dans son existence, dans ses facultés, dans la substance même de sa liberté; par là, il est sujet, il est dépendant; mais il est le maître de ses propres déterminations, il dépend de lui qu'elles soient ou ne soient pas, il est le souverain de sa vie personnelle constituée par ses déterminations comme Dieu est le souverain des phénomènes de l'univers; il lui donne telle forme qui lui plaît, il est ce qu'il veut être et il n'est que cela, aucune puissance autre que lui-même ne lui impose d'être ce qu'il est. En vérité, dans une certaine mesure, il mérite qu'on lui applique ce texte de l'Écriture : *Vos Dii estis*, « Vous êtes

des Dieux. » Le philosophe s'effraie quand il sonde cette vérité : ses conceptions, sa logique, sont presque un désarroi; mais il ne peut s'empêcher de proclamer la certitude inébranlable de cet étrange mystère.

Ici les esprits forts nous arrêtent : « Vous nous la baillez belle, disent-ils. La liberté, d'après vous, est un présent exquis! Or c'est en usant de ce cadeau que la créature chérie de Dieu se fait le mal le plus horrible qui se puisse concevoir, puisqu'elle se met dans l'état de péché qui est le pire de tous. Il n'est pas un homme qui voulût donner à un ami, ni surtout à son enfant, un objet d'aussi grand prix que vous voudrez, s'il prévoyait que son ami ou son enfant dussent, par frénésie ou même par caprice, en user pour se blesser ou se priver de la vie. On serait mal venu de prétendre qu'un tel usage est volontaire. L'honnêteté naturelle suffit pour obliger de prévenir de tels abus de la volonté quand on le peut. N'est-ce pas ainsi que l'on se conduit à l'égard d'un frénétique, si l'on voit que ce malheureux essaie de se couper la gorge? En vérité, Diderot, tout fou qu'il était, avait bien raison de dire : « Il n'y a pas de bon père de famille qui voulût ressembler à notre Père céleste. »

Tel est le grand, presque l'unique argument de l'impiété au sujet du mal moral. Que prétendent par là ces puissants esprits? Que le mal n'existe pas? qu'il n'y a pas de Dieu? Ils seraient tout aussi sages en soutenant qu'eux-mêmes n'existent pas. Veulent-ils donner à Dieu une leçon d'honnêteté et de sagesse? le convaincre qu'il aurait mieux agi en gardant pour lui le présent qu'il a fait à l'homme sous le nom de liberté? Pauvres fous!

Que diriez-vous du bon père de famille qui, pour empêcher son fils de se tuer, s'empresserait de lui tordre le cou? C'est quelque chose de semblable que votre sagesse conseille à Dieu.

Sans la liberté, l'homme ne serait plus. Être libre en effet, ou être doué de raison, c'est absolument la même chose : raison et libre arbitre sont des termes plus essentiellement unis que ceux de lumière et de chaleur. La volonté est constituée indépendante, par cela seul qu'elle est dans un sujet dont l'intelligence, brisant les entraves du temps et de l'espace, s'élève jusqu'à l'universel comme à son objet propre. Or telle est la nature essentielle de l'homme. Il est donc homme parce qu'il est libre, et il est libre parce qu'il est homme. Lui ôter sa liberté, c'est lui ôter sa nature d'homme; c'est pis que de le tuer, c'est l'empêcher d'être. Si l'on voulait lui conserver

l'existence malgré cette amputation, et en dépit des nécessités essentielles des êtres, on en ferait tout au plus un animal, quelque chose d'équivalent au chien, au cheval et à l'âne. Quel libre penseur voudra se contenter de cette condition?

Qu'on ne vienne pas nous dire qu'alors du moins le mal moral n'existerait pas. D'abord nous ne croyons pas à ces héroïques ardeurs des esprits forts contre le mal. Quand on a vraiment la haine du mal, on ne s'arrête pas à des souhaits stériles; on pourchasse le monstre, on lui fait la guerre dans la mesure du possible. Il n'est pas besoin, du reste, d'aller loin ni de se donner beaucoup de peine pour commencer cette guerre; il suffit de se replier sur soi et de vouloir. Or, ces hommes qui donnent des conseils à Dieu pour extirper le mal de la terre, ne se donnent la peine ni de se replier sur eux-mêmes, ni de vouloir, ce qui suffirait à l'extirper de leur cœur. Ce qu'ils détestent, ce n'est pas le mal, mais les conséquences du mal, les terribles châtiments réservés au péché. A ces épouvantables conséquences, on sacrifierait volontiers la liberté et la qualité d'homme, on ne voudrait pas sacrifier les jouissances du péché. Ainsi ce gros argument où une fausse indignation masque insuffisamment la déraison, n'est au fond qu'un dépit de ne pouvoir pécher, de ne pouvoir faire le mal à son aise.

En second lieu, il n'est point sage de supprimer le bien afin de supprimer radicalement le mal. On répète sans cesse : il ne faut pas que l'innocent paie pour le coupable. Que sera-ce donc si tous les innocents sont anéantis afin que les coupables le soient en même temps? C'est du reste haïr le mal d'une manière bien suspecte que d'envelopper le bien dans une même haine. Car haïr le mal c'est en réalité aimer le bien, de telle sorte qu'empêcher le bien d'exister, ce n'est vraiment pas haïr le mal. Si donc vous ne pouvez détruire le mal, sans détruire le bien, laissez le mal subsister à côté du bien, mais en faveur du bien. Le champ du père de famille, où le froment seul a été semé, ne contient-il pas aussi de l'ivraie qui a la liberté de pousser et de mûrir parce qu'elle ne peut être arrachée sans dommage pour le froment? Le jour de la moisson remettra tout en ordre. Ce serait outrager le bon sens que de laisser ses champs en friche, de peur de l'ivraie.

La suppression de la liberté humaine, c'est-à-dire de l'humanité pour supprimer le mal, n'est donc pas un expédient tolérable. A la rigueur, s'il n'y avait que des coquins, leur anéantissement pourrait

se comprendre. On concevra que Dieu eût refusé la liberté, c'est-à-dire l'existence à une race qui ne devait user de sa liberté que pour le mal. Le cas de notre espèce est heureusement tout autre. Mais peut-être s'imagine-t-on qu'il était vraiment possible d'arracher l'ivraie toute seule, de supprimer exclusivement les mauvais, et de ne laisser que les bons dans le champ de la vie. Dieu ne pouvait-il pas ne choisir que des bons pour en composer le genre humain, conférant à ceux-ci l'existence avec la liberté et laissant les mauvais dans l'abîme du néant?

Eh bien! non, Dieu ne pouvait pas cela. Notre réponse va surprendre plus d'une âme candide. Un peu de réflexion dissipera la surprise.

Les hommes ne sont pas des individus isolés. Chacun d'eux est un anneau d'une chaîne qui remonte jusqu'au premier homme et qui souvent doit se perpétuer d'une manière indéfinie; chacun d'eux est e descendant d'une série innombrable d'ancêtres et beaucoup deviennent les ancêtres d'une série innombrable de descendants. Tous semblables par leur descendance, par leur nature, par ce qui les enchaîne dans la série, les individus humains diffèrent les uns des autres par les qualités morales qu'ils acquièrent, qu'ils se donnent : les uns sont bons, les autres mauvais, non qu'il y ait alternative des uns aux autres : cette variété n'a pas de loi, elle suit comme les caprices de la liberté. Mais elle ne touche pas à la dépendance, au lien généalogique; les bons ne donnent pas naissance aux bons, ni les méchants aux méchants : la transmission de la vie n'a qu'un rapport fort éloigné avec la transmission des qualités morales. Si l'on en doutait, on pourrait s'en convaincre au premier coup d'œil jeté sur l'histoire, ou même sur ce qui se passe dans les familles. Dans le champ de l'humanité, l'ivraie ne diffère pas au fond du froment, elle a même apparence, même nature, naît du froment et le produit. De telle sorte qu'il n'est pas possible de toucher à l'ivraie sans toucher au froment, ni d'arracher l'une sans les arracher tous les deux.

On se fait en général une fausse idée du genre humain et de l'acte qui l'a créé. On se figure les hommes comme ayant été chacun l'objet d'un acte créateur, sans autre dépendance avec les autres hommes qu'une dépendance accidentelle. Sans doute, Dieu pouvait créer une humanité de cette sorte; mais celle qu'il a créée est tout autre; et c'est de celle-ci exclusivement qu'il est question

entre nous. Voici comment, à notre avis, on doit la comprendre.

Dieu n'a pas créé Pierre, Jacques, Paul ; il a créé le genre humain, il a créé l'homme. La constitution même du corps qu'il lui a donné en est une preuve. La puissance créatrice a tiré du néant le premier couple, en lui donnant la faculté admirable et mystérieuse de la reproduction. Elle n'a point proprement ou, si l'on veut, directement créé leurs descendants. Il a dit à nos premiers parents : « Croissez et multipliez-vous » ; et c'est de cette parole que les individus de l'espèce humaine tirent originairement leur existence. Leur cause immédiate est un acte humain, un acte réglé par la libre détermination des parents, lequel n'est pas plus décrété par Dieu que les autres déterminations de notre liberté. Il y a plus, ce n'est pas un acte spécial de la Providence qui rend les unions fécondes ou stériles : c'est une simple application des lois générales de l'évolution vitale dans le règne animal, conditions de santé, de conformation organique, d'âge, etc. Quelques personnages éminents ont eu l'honneur d'être spécialement appelés à l'existence par un décret divin ; mais c'est là une grâce, et une grâce très exceptionnelle que nous connaissons par révélation. Le reste du genre humain, c'est-à-dire, à proprement parler, sa totalité, est le fruit de décrets humains, moyennant le concours efficace des lois générales. C'est de cette masse, suivant la pensée de saint Paul, que Dieu tire ses élus, Nous ne croyons pas qu'un *fiat* personnel ait tiré du néant Voltaire, Diderot, Cartouche, Mandrin et beaucoup d'autres dont la célébrité n'est guère de meilleur aloi, ou qui, sans être célèbres, leur ressemblent par les qualités morales. Y aurait-il un *fiat* pour les honnêtes gens ? Il ne serait pas facile d'établir, dans les plans de la Providence, un aussi étrange contraste.

En vain recourrait-on à la doctrine qui veut que Dieu crée l'âme et l'unisse au corps dès que celui-ci est capable de sa forme. Sans parler de l'individuation, question très compliquée, il n'en reste pas moins que cette création est subordonnée au fait humain et libre de la génération, et que les parents décrètent l'existence de leurs enfants, comme tout agent libre décrète les conséquences naturelles de ses résolutions libres. Que leur action s'arrête au corps, soit, si on le veut, mais la formation du corps appelle infailliblement la présence de l'âme. C'est tout ce qu'il faut pour assurer à l'acte humain son rôle immédiat et déterminant dans la propagation de l'espèce.

Ainsi, la multiplication du genre humain n'est pas autre chose que l'évolution spécifique de la nature humaine. Les principes immédiats de ce grand fait sont les propriétés et les lois de cette nature. Par conséquent, lorsqu'on demande que tels ou tels individus soient originairement supprimés, afin que le mal dont ils sont la cause soit supprimé avec eux, on demande que l'ordre naturel de l'évolution spécifique du genre humain soit supprimé, ou, du moins, profondément troublé: on demande une chose impossible au sens de l'hypothèse. Dieu aurait pu ne pas créer notre genre humain; mais, le créant, il n'a pas pu le créer autre qu'il n'est. Les retouches que nous avons l'audace de faire à son plan, ne vont à rien moins qu'à le détruire. Voilà ce que l'intelligence profonde des esprits forts ne sait pas comprendre, et voilà ce qui rend leurs objections en cette matière tout aussi péremptoires que les ricanements d'un rustre entendant Laplace ou Leverrier discuter sur la mécanique céleste.

II

La question présente rencontre une difficulté vraiment sérieuse, que nous allons aborder. Ce ne sont pas les esprits forts qui l'ont découverte, la plupart d'entre eux ne la comprennent même pas. Elle a été empruntée par Bayle aux livres des théologiens. La voici en termes aussi brefs que possible.

Nous convenons que le mal moral vient de la liberté de l'homme; nous convenons aussi que la liberté est une propriété essentielle de la nature humaine, que l'homme ne serait plus homme s'il en était dépouillé, que par cela seul qu'il est, il a le pouvoir de faire le bien et le mal. Il n'y a pour lui d'autre alternative que d'être libre ou de n'exister pas. Mais cela ne suffit pas pour que le mal existe. Les déterminations de la volonté ne sont pas quelque chose de simple. Avant l'acte libre, il y a les préambules de cet acte; il y a l'impulsion des motifs dans le concours de l'intelligence, de la mémoire, de l'imagination, des émotions de la sensibilité; avant tout, il y a l'action des objets extérieurs sur le sujet vivant. Sans toucher à l'acte libre, Dieu peut le diriger au moyen des phénomènes qui en sont le préambule et qui ne procèdent pas de la liberté. Il peut, par exemple, prévenir ou arrêter dans la sensibilité ces mouvements qui constituent proprement la tentation; il peut effacer dans la mémoire et dans l'imagination les représentations d'où naissent ces

mouvements; il peut empêcher les objets extérieurs de se présenter aux sens, de réveiller les passions et de graver dans l'esprit des images dangereuses. Il peut, en un mot, écarter de la pensée les motifs qui poussent au mal. Or, ignore-t-on que sans motif il n'y a pas d'acte volontaire qui soit possible? Dieu peut donc empêcher le mal sans porter la moindre atteinte à la liberté. Mais, s'il le peut, pourquoi ne le fait-il pas?

Écoutons Bayle (art. *Pauliciens*). Son argumentation semble avoir pour objet la chute du premier homme; mais, de fait, elle s'applique aux égarements de tout le genre humain, comme on peut s'en convaincre en lisant toute la thèse de ce dangereux sophiste. « Que la liberté, dit-il, fût une barrière absolument invincible et un privilège auquel il ne fût pas permis de donner aucune atteinte, j'y consens. N'y avait-il pas assez de moyens avec tout cela de prévenir la chute de l'homme? Il est infiniment plus facile à Dieu d'imprimer dans l'âme de l'homme tel acte de volonté que bon lui semble, qu'il ne nous est facile de plier une serviette... Tous les théologiens conviennent que Dieu peut procurer infailliblement un bon acte de volonté dans l'âme humaine, sans lui ôter les fonctions de la liberté. Une délectation prévenante, la suggestion d'une idée qui affaiblisse l'impression de l'objet tentant, mille autres moyens préliminaires d'agir sur l'esprit et sur l'âme sensitive, font que, à coup sûr, l'âme raisonnable fait un bon usage de sa liberté et se tourne vers le droit chemin sans y être poussée invinciblement. » Bayle ajoute triomphalement : « Voilà donc les défenseurs chassés de tous leurs retranchements. » C'est ce que nous allons voir.

Il y a d'abord une chose que Bayle n'a pas comprise du tout et qu'il importe souverainement de remarquer ici, car elle est d'une importance capitale. Les théologiens raisonnent *dans l'hypothèse de la grâce*. D'après eux, c'est la grâce qui mettrait l'homme dans cette condition où il ferait infailliblement et librement le bien. Or, dans la question présente, il n'y a que les ignorants qui puissent avoir recours à la grâce comme principe d'argumentation. Pourquoi? Pour une raison bien simple. Nous cherchons ce que Dieu *doit* à l'homme pour l'empêcher de tomber dans le mal. Or, *grâce* et *devoir* sont deux termes qui s'excluent comme *oui* et *non*. La *grâce* est essentiellement *gratuite*, et dire qu'elle est due, c'est la détruire. Nous n'avons pas à nous expliquer davantage ici sur ce point. La grâce appartient à la plus haute métaphysique du dogme, et ce que

nous pourrions en dire est au-dessus des habitudes intellectuelles des libres penseurs. Du reste, au point de vue de la polémique, cela importe vraiment peu ; ils n'admettent pas plus la grâce qu'ils ne la comprennent. Leur argumentation est donc frappée de nullité à ce point de vue

Disons cependant un mot de la grâce à titre d'éclaircissement, et pour écarter tout de suite les objections qui pourraient s'élever de ce chef, au cours de notre travail.

La création et la grâce sont deux ordres absolument distincts. La création pose hors de Dieu des êtres qui ont leur nature, leurs facultés et leurs opérations propres. Sauf l'action créatrice, laquelle n'est pas distincte du Créateur, rien n'est divin dans le terme de la création ; ce qui est produit, ce sont des substances séparées, qui ont des actions séparées. La grâce est tout autre : c'est une communication de Dieu lui-même faite à la créature raisonnable, qui, en vertu de cette communication, devient participante à la nature divine, *divinæ consortes naturæ*. Dans l'homme honoré de cette faveur éminente, il y a quelque chose qu'on peut appeler *théandrique*, une union intime du divin et de l'humain. Ce n'est point, certes, l'union *personnelle*, telle qu'elle est en Jésus-Christ : le chrétien n'est qu'une personne humaine. C'est l'union des opérations et probablement des facultés rationnelles de l'homme avec un élément divin : les actes humains accomplis en union avec la grâce sont des actes *théandriques*, si l'on fait attention aux principes d'où ils sortent immédiatement ; ils sont dits *humains*, à cause de la personne qui en est le sujet d'attribution.

Or la grâce, parce qu'elle est substantiellement divine, s'accommode à la nature et l'accommode à soi de manière à l'élever infiniment au-dessus d'elle sans l'anéantir, sans même la déformer. Il en est autrement des opérations divines qui ont pour terme des substances ou des *accidents* séparés. Ces opérations ne peuvent rendre l'agent créé naturellement capable d'actes supérieurs à sa nature qu'en lui donnant une autre nature, une nature proportionnée à ces actes supérieurs, ce qui est substituer une nature à une autre, c'est-à-dire détruire l'une et créer l'autre à sa place.

Quand nous disons que Dieu doit certaines choses aux natures créées, cela veut dire simplement que la contradiction, qui est l'absurdité suprême, ne peut se rencontrer dans les opérations divines. Ainsi Dieu, créant un homme, ne peut lui refuser la liberté ;

car un homme sans cet attribut de la raison n'est pas un homme. A ce point de vue, quand un être a reçu tout ce que comporte sa nature, rien de plus ne lui est dû. La grâce étant essentiellement distincte de la nature, ne saurait donc être qu'un don de pure faveur.

Mais l'esprit humain, qui juge humainement, se figure volontiers que, à un autre point de vue, Dieu est tenu d'accorder la grâce à sa créature. En effet, il est des cas où la grâce semblerait devoir sauver infailliblement des malheureux qui se perdent en abusant librement de leurs facultés naturelles. Or on veut que Dieu soit tenu par sa propre bonté d'accorder cette grâce de salut. Mais on oublie deux points importants en raisonnant de la sorte. On oublie d'abord qu'il ne s'agit pas du salut d'un homme pris à part, mais d'une partie notable de toute l'espèce, ce qui est très différent. Ensuite on oublie que les actes produits sous l'influence de la grâce n'en ont pas moins des effets naturels, comme s'ils procédaient uniquement de principes naturels. D'où il suit que la grâce accordée, distribuée comme on le suppose pour sauver efficacement tous les hommes, changerait du tout au tout le cours des événements. Or nous verrons plus loin qu'un tel bouleversement soustrairait à l'existence ceux-là même qu'on veut sauver.

Restons donc dans l'ordre naturel. Nous avons à examiner si Dieu peut tellement préparer les préambules de l'acte libre, que cet acte, toujours libre, ne soit cependant jamais mauvais.

Mais il nous faut, avant tout, bien comprendre ce qu'est la nature de l'homme et ce qu'elle exige. C'est précisément là que se trouve la limite de ce que Dieu peut dans l'ordre actuel des choses, et la solution de notre problème.

III

L'homme, il faut le répéter sans cesse, l'homme n'est pas un ange. Sa nature est complexe dans son unité et jusque dans sa simplicité : il est à la fois minéral, végétal, animal et esprit. Ces quatre éléments, admirablement harmonisés, associés au point de ne constituer qu'un seul et même sujet individuel, conservent les propriétés de leur ordre, restent soumis à ses lois.

Le végétal se forme de molécules physico-chimiques, et sa formation est avant tout une application spéciale des lois propres à

ces molécules minérales, l'effet de leurs actions. Ce qu'il y a de particulier au végétal en tant que végétal, c'est une force *sui generis* qui dirige les forces physico-chimiques suivant un plan spécial et au fond très mystérieux, et les y maintient. Entrées dans le végétal, les molécules minérales ne sont point soustraites aux influences auxquelles les soumettait leur condition minérale; si l'on peut ainsi dire, elles subissent les actions physiques et chimiques du milieu où le végétal est plongé, comme avant leur organisation. De ces influences, les unes sont favorables, les autres sont contraires au bien du végétal. Celles-là ne s'exercent que dans des limites relativement étroites; les autres n'ont presque pas de bornes, et permettraient à peine aux êtres organisés d'exister, si la Providence n'y avait pourvu par une sorte d'artifice. Ainsi tout être organisé a besoin de chaleur, c'est une des conditions essentielles de sa vie. Mais la température qui lui est indispensable est mesurée par un petit nombre de degrés thermométriques; au-dessus ou au-dessous, d'abord elle le gêne, puis le tue. De même la pesanteur joue un rôle essentiel dans la vie du végétal. La pression atmosphérique, pour ne parler que de ce grand phénomène dû à la pesanteur, empêche les gaz et les liquides de l'organisme de se dissiper dans l'espace et leur permet ainsi de remplir leur rôle. Mais, d'autre part, c'est grâce à la pesanteur que l'organisme est blessé ou brisé, s'il est atteint par la chute d'un corps médiocrement lourd ou s'il tombe lui-même d'un peu haut. Inutile de pousser plus loin ces observations; on voit avec assez d'évidence que la vie se trouve enfermée de mille manières entre des forces qui menacent de la détruire après lui avoir fourni le moyen d'exister.

Nous n'avons pas à examiner ici comment le pur végétal résiste à tant de dangers. Dans l'animal, c'est la vie animale qui est son moyen de protection le plus universel et le plus efficace. L'animal, en effet, a reçu du Créateur une faculté admirable, celle de se mouvoir matériellement. Grâce à ce pouvoir, il s'éloigne de ce qui menace sa vie végétale, c'est-à-dire son organisme, et il se rapproche de ce qui lui est utile, empêchant ou appliquant à propos l'action des forces extérieures; il est en outre conformé de manière à s'emparer de certains objets qui lui sont utiles ou nécessaires et à se soustraire à l'invasion de ce qui peut lui nuire. Si l'on veut un exemple de cette faculté, il suffit de voir comment les pertes continuelles de l'organisme sont réparées : c'est par l'apport réglé

des aliments. Mais c'est l'animal qui choisit sa nourriture et qui l'introduit dans les appareils destinés à l'assimiler. Dans ce choix, il laisse de côté une foule innombrable de substances; il n'en accepte qu'un petit nombre et en petite quantité, juste ce qui convient à la réparation des pertes éprouvées.

Cette opération semble insignifiante à des yeux inattentifs. Le philosophe s'en étonne comme d'un prodige. Entre les aliments choisis et l'organisme, il y a des rapports de convenance, mais d'une complexité infinie, que le savant ne constate pas sans beaucoup de peine. Le parfait accord des propriétés et des besoins suppose l'intervention d'une science supérieure à toute science humaine. Elle n'est point dans l'animal, qui est incapable de toute science. Ce qui est dans l'animal, c'est une sorte de mécanisme sensitif, si l'on peut ainsi dire, qui préside à ses mouvements extérieurs, leur donnant une impulsion et une direction justement appropriées. Ce mécanisme comprend comme quatre rouages qui sont : le plaisir et la douleur, l'attrait et la répugnance.

Entre le sujet vivant et les agents matériels qui servent à la conservation ou au développement de son organisme et à la propagation de son espèce, Dieu a établi une harmonie qu'il est plus facile d'admirer que d'expliquer. Le plaisir est proprement l'émotion que suscite l'action de tels agents sur l'organisme. La douleur, au contraire, est réveillée par l'action nuisible d'agents similaires. Qu'on le remarque soigneusement, le plaisir et la douleur, bien que la conscience semble n'y révéler rien de matériel, sont le résultat d'actions matérielles, d'impressions organiques : une cause morale ne saurait immédiatement les produire ni les empêcher de naître. Il n'y a pas de pensée ni d'effort de volonté qui empêche de sentir une brûlure ou qui en fasse éprouver la sensation, si les nerfs ne sont pas d'abord ébranlés d'une certaine façon. L'imagination supplée en quelque sorte aux sens; mais, comme le dit Bossuet, l'imagination est la sensation continuée; les pâles images du plaisir et de la douleur ne seraient point senties par le sujet vivant, si le système nerveux n'était de fait matériellement ébranlé suivant le type même de la sensation que l'image rappelle.

Le plaisir n'est pas seulement une jouissance, il implique essentiellement le désir de sa durée, et conséquemment il provoque dans le sujet sensible des mouvements adaptés pour le continuer. Le désir est ainsi enraciné dans le plaisir, sans toutefois s'y confondre.

Il prend même une vivacité toute particulière quand il est sous la sollicitation d'un plaisir absent. L'imagination réveille-t-elle le souvenir d'un plaisir éprouvé, le désir de ce sentiment agréable prend une intensité qu'il n'a pas au moment de la sensation. Il devient alors l'attrait ou la passion, mouvement mêlé de plaisir et de peine, d'entraînement et d'effort, de plaisir par l'image d'un passé agréable, de peine par le sentiment d'un bien absent, d'entraînement, ce qui est le fond même du désir, d'efforts pour retrouver et maîtriser la cause du plaisir passé. L'évolution de la douleur est toute de sens contraire : il suffit de le rappeler.

Mais il est un point qu'il importe extrêmement de noter. Le plaisir n'est pas toujours à l'origine du désir; c'est ce dernier mouvement qui plus d'une fois précède. Lorsque le concours de certains agents extérieurs est nécessaire ou seulement utile au sujet vivant et que ce concours n'a lieu que grâce à l'action même du sujet, la vue, la présence, la pensée seule de ces agents suffit pour en exciter le désir et pousser aux mouvements nécessaires pour les déterminer à entrer en exercice. Les animaux donnent des exemples sans nombre de ce phénomène curieux et inexplicable. Dans notre race, qu'on nous permette de le dire, l'attrait des deux sexes l'un pour l'autre en est la manifestation la plus vive et la plus habituelle. Sous cette forme, le désir a un nom propre : c'est l'instinct.

Comme nous l'avons dit, l'être vivant se trouve placé d'une manière étonnante au sein des lois de la nature. Ces lois servent à le constituer et à le continuer, mais dans des limites précises et fort étroites. Hors de ces limites, ces lois se retournent contre lui et le tuent. Or quel est le grand moyen que Dieu a donné à l'animal pour ne point franchir hors de propos des frontières aussi dangereuses? C'est précisément l'instinct, ce mouvement spontané qui, avant toute réflexion, toute expérience, porte l'animal à rechercher ce qui lui est utile, à éviter ce qui lui est nuisible. La crainte le met en garde contre le mal sensible, l'appétit le pousse vers le bien pareillement sensible. La crainte et l'appétit se modifient suivant les espèces et même les races, parce que les dangers et les besoins se diversifient de la même sorte.

Tel est le mécanisme par lequel l'animal assure la continuité de la vie en lui et dans son espèce. Ajoutons que cette fin lui est absolument inconnue. Il ne peut la connaître, car une telle connais-

sance est acte d'intelligence et non de sensibilité. Ce que l'animal recherche, c'est le plaisir et rien que le plaisir; ce qu'il évite, c'est la douleur et rien que la douleur. L'ordre, l'utilité, la conservation, les besoins de l'espèce, son avenir même, rien de tout cela ne l'émeut, c'est pour lui un néant. Il sent, il désire sentir ou il a horreur de sentir, voilà toute sa vie. Les résultats ultérieurs de ce qu'il fait pour satisfaire ce besoin sensible ne le touchent d'aucune sorte. La sensation est d'ordre plus élevé que les phénomènes de la simple vie végétative; elle sert cependant à cette vie. Mais elle l'ignore; elle se repose en elle-même, elle est vraiment fin de l'animal.

Assistons enfin à l'apparition de la raison dans l'être si complexe qu'on appelle l'homme. Cette propriété supérieure, attribut d'une substance spirituelle, va-t-elle bouleverser l'animalité? Pas plus que la sensibilité ne bouleverse la vie végétative, ni celle-ci les actions physico-chimiques. Toujours la présence, la vue, le contact ou le souvenir de certains objets produiront le plaisir; de certains autres, la douleur, sans qu'il soit possible à aucun effort de la volonté de l'empêcher directement. Ces plaisirs et ces douleurs seront infailliblement suivis d'attraits et de répugnances également réfractaires à la volonté. L'animal est là tout entier. Ce que la raison apporte avec elle, c'est le pouvoir de changer librement les rapports de l'objet avec les organes des sens par des mouvements appropriés; car on peut l'éloigner, le rapprocher, s'en détourner, s'en saisir, le placer dans le champ des sensations ou l'en écarter, en détourner ou y appliquer sa pensée, son attention. Les phénomènes de la partie inférieure de l'homme sont soumis à sa juridiction, non pas dans leur essence, mais pour le temps et le lieu où ils s'accomplissent. L'homme est en partie maître chez lui, et en partie esclave de sa nature inférieure. Le pur animal cède invinciblement à l'impulsion qui suit l'émotion sensible; l'animal raisonnable, doué de liberté parce qu'il est raisonnable, a le pouvoir indirect, comme nous venons de le dire, de faire cesser cette impulsion, et même, si elle persiste, d'y refuser pleinement son adhésion. Il n'a pas sur ses émotions, suivant le mot d'Aristote, la puissance despotique, mais il a réellement la puissance politique.

Loin de diminuer l'action de la sensibilité, la présence de la raison ne fait que l'accroître, car elle la met plus fréquemment en rapport avec son objet. Tandis que le pur animal n'est ému que

dans la mesure où le cours des événements lui présentent des objets ou réveillent sa lourde imagination, l'animal raisonnable dont l'imagination, avivée par la raison, est emportée par un mouvement incessant, se met lui-même à chaque heure sous l'influence fatale des objets sensibles. Mais ce n'est pas ici, on le comprend, une forme nouvelle donnée à la sensibilité, ce n'est qu'une multiplication des circonstances où elle peut s'exercer; elle est, au fond, restée la même. Elle se manifesterait de la même manière dans le pur animal, si on le mettait aussi souvent en présence des agents qui l'excitent.

Mais cette facilité de faire naître à volonté les sensations et de les multiplier en étend naturellement le rôle au-delà de leur portée utile. On comprend en effet qu'il y a une mesure précise de besoins pour l'individu et pour l'espèce; toute excitation qui ne sera pas dans la mesure de ces besoins sera de trop et même nuisible. Pour l'animal, les appareils mêmes de la sensibilité et l'harmonie qui existe entre les phénomènes du dehors et l'état du sujet, assurent l'observation exacte de la mesure. La raison, au contraire, avec sa faculté de provoquer indéfiniment la sensation, brise nécessairement la règle organique de la sensibilité. Elle serait un principe inévitable de trouble, si elle ne portait avec elle sa propre règle qui l'oblige, sans la contraindre, à respecter avant tout la mesure qui convient à l'animalité. Cette règle est la loi morale. Elle ne permet pas à l'agent raisonnable de faire tout ce qu'il peut en vertu de sa nature. Il est des émotions qu'il a le pouvoir de faire naître et qu'il *ne doit pas* faire naître; d'autres que l'activité de sa pensée, que les circonstances font éclore et qu'il *doit* étouffer ou du moins désavouer, s'il ne peut les éteindre, refusant d'exécuter les mouvements qu'elles sollicitent. Ces divers devoirs constituent pour une bonne part la loi morale, qui est la loi de l'être raisonnable.

Il y a plus encore. Dans les êtres complexes, la fin de l'élément supérieur convertit les fins inférieures en moyens dont elle est le terme. Ainsi la vie végétative se subordonne les forces physico-chimiques; la vie sensitive se subordonne la vie végétative. Dans la plante, les phénomènes matériels sont pour l'organisation; dans l'animal, l'organisation est pour la sensation, qui est sa vie. Par conséquent, dans l'homme c'est à la fin de la raison que tout le reste doit être subordonné. Nous n'avons pas besoin de rappeler que cette fin suprême est la justice ou l'amour de Dieu. Que suit-il de là?

Il s'ensuit que l'animal raisonnable, capable de plaisir parce qu'il est animal, n'a point le droit de rechercher le plaisir comme le pur animal. Pour celui-ci, le plaisir est une fin ; pour celui-là, le plaisir n'est régulièrement qu'un moyen, un moyen qu'il doit ordonner en vue de la justice ou de l'amour de Dieu.

Telle est la nature de l'homme, sinon dans tous ses détails, du moins suivant les parties qui importent à la question présente. Nous disons « la nature » et non un composé accidentel. L'homme est tel que nous venons de le montrer, parce qu'il est homme; il ne serait pas homme s'il était autrement. Ce n'est point par accident que son âme est unie à un corps, et à un corps organisé d'une certaine façon; ce corps lui est indispensable pour ses opérations, pour l'évolution de sa vie agissante. On ne conçoit pas que Dieu en donnant à l'homme son corps ait fait une œuvre gênante ou seulement inutile. Si la vie de l'âme pouvait se dérouler par elle-même sans être associée à rien d'étranger, nous serions de purs esprits, ce qui est impossible parce que nous n'avons pas les facultés de la nature angélique. De fait, nos opérations les plus hautes ont pour point de départ nécessaire, sinon pour objet, les opérations mêmes de la vie sensible. Supprimez celles-ci, la vie de l'intelligeuce est par là même suspendue. La condition de l'âme après la mort n'ébranle pas ce que nous venons de dire; car il est admis que Dieu supplée par des moyens dont il a le secret au ministère de l'organisme détruit. Bref, l'homme est par nature un animal raisonnable et ne peut être autre chose.

En somme, nous venons de constater que la nature humaine est tellement constituée que chacun de ses éléments y garde toutes ses propriétés, actives et passives; que les phénomènes de l'ordre minéral, les besoins de l'ordre végétal retentissent dans l'animal en y faisant naître des sensations, qui sont les phénomènes propres de l'animal et qui lui permettent de recueillir les avantages et d'éviter les inconvénients des phénomènes d'ordre inférieur; et enfin que la raison, par laquelle l'homme est homme, règle dans une certaine mesure tout ce qui est au-dessous d'elle, mais sans en modifier jamais ni l'essence ni les tendances. L'homme est ainsi par nature le centre de phénomènes très divers, et même en dépit des théoriciens modernes, absolument irréductibles. Il ne s'y intéresse pourtant que grâce aux sensations qui les accompagnent, et c'est ce qui a infailliblement lieu sous certaines conditions. Tout cet ensemble de

rapports naturels s'appellerait fort bien, croyons-nous, la loi physique de l'homme. Il est temps de rapprocher cette loi physique de sa loi morale.

Parce qu'il est animal et parce qu'il est raisonnable, l'homme est soumis à deux lois, qui sont sa loi physique et sa loi morale. L'une l'incline par nature vers les biens sensibles; l'autre, qui a pour objet les biens supérieurs, l'oblige de se redresser jusqu'à la justice et à l'amour volontaire et suréminent de Dieu. De là, conflit entre les tendances naturelles et les obligations de la raison. Ce conflit est la tentation. Ainsi, la crainte en présence d'un danger qui menace sa vie est un mouvement déterminé par la loi physique de l'animal, ainsi que l'impulsion à prendre la fuite. Ce sont des émotions que l'homme ressentira fatalement comme tout autre animal. Mais il peut, lui, se trouver en de telles circonstances que sa loi morale lui imposera de braver le danger. Alors la crainte, qui est très bonne en soi, devient tentation, parce qu'elle sollicite en sens inverse de l'obligation de la loi morale.

En somme, la tentation, dans son germe du moins, n'est pas autre chose que l'attrait du plaisir et la répulsion de la douleur, que les mouvements instinctifs ou passionnels de la vie animale. Considérés dans leur ligne propre, ces mouvements sont bons, excellents, puisqu'ils portent l'animal au bien sensible, qui est sa perfection, ou le détournent du mal sensible qui le fait déchoir en tant qu'animal; la tentation est donc bonne en elle-même. Si elle semble revêtir une qualité contraire, ce n'est qu'en vertu d'un rapport extérieur, c'est parce qu'elle se manifeste dans un sujet qui, tout en étant animal, est de plus raisonnable. En un tel sujet, le mouvement sensible, toujours ordonné en tant que sensible, peut être désordonné en tant qu'il provoque des actes nuisibles à l'individu ou à l'espèce, désordre purement physique, mais surtout il peut être désordonné en ce sens que les actes auxquels il pousse sont contraires à la loi de l'être raisonnable. C'est à ce point de vue seul que la tentation, toujours bonne en tant que mouvement instinctif, devient pour l'être raisonnable une occasion de désordre moral.

Cependant il ne serait pas juste de ne voir même alors dans la tentation qu'une force qui sollicite la liberté au péché. Elle est en même temps l'occasion et presque la matière de la vertu. Les facultés raisonnables ont pour mission principale de créer l'ordre

moral au milieu des mouvements de la vie sensible, qui en sont comme les éléments informes. Tel le vent poussé par un soufflet dans les jeux d'un orgue produit tout au plus des murmures confus que l'oreille méprise; le musicien, véritable puissance morale, convertit ces murmures en mélodies agréablement ordonnées. Il est vrai qu'il peut aussi en tirer des bruits discordants, mille fois plus fâcheux à l'oreille que le murmure du vent qui passe en liberté. La tentation en soi est moralement cette *vis incondita;* c'est à lui laisser libre carrière qu'elle sollicite la volonté, car l'action de la raison lui fait violence. C'est un mouvement dont la satisfaction sensible est essentiellement le terme. Il ne se peut donc pas, si elle est, qu'elle ne pousse à cette satisfaction, sans égard pour des fins supérieures que la vie animale ignore essentiellement, comme la pierre ignore la sensation, n'entend aucun bruit, ne voit aucune lumière.

Il est bien vrai que les concessions réitérées aux impulsions de la sensibilité en accroissent peu à peu la force avec une singulière intensité. L'habitude rend les cris de la vie animale impérieux et violents. Mais cet accroissement, si grand qu'il soit, n'est jamais qu'une conséquence naturelle d'une loi de l'organisme vivant. Le vice n'est pas une aptitude surajoutée, mais le développement exagéré d'une disposition naturelle. On réserve volontiers le nom de tentation à ces mouvements excessifs : ce n'est là qu'une figure de langage qui applique le nom de l'espèce à ce qui en montre plus évidemment les caractères.

Retenons de tout ceci que la tentation est un phénomène, au fond très naturel, un fruit légitime de la vie animale dans la nature humaine. Aussi nous est-il recommandé de demander à Dieu, non pas qu'il nous en délivre, mais qu'il nous accorde de ne pas y céder.

IV

Le coup d'œil rapide que nous venons de jeter sur la nature de l'homme et sur les phénomènes dont elle est comme le centre logique, nous prépare à comprendre ce que Dieu peut, non pas d'une puissance absolue, comme parlent les théologiens, mais d'une puissance ordonnée, pour empêcher le mal moral sur la terre. Il s'agit, en effet, dans la question présente, du monde qui existe, du monde dont nous faisons partie, qui embrasse toute la race d'Adam,

depuis l'origine jusqu'à la fin, et non d'un autre monde, ni d'autres hommes, ni surtout d'une autre nature humaine, placée au sein d'un autre univers. Pour exclure efficacement le péché de la création, on peut faire diverses hypothèses plus ou moins sagement combinées. Mais il reste à examiner si ces hypothèses sont applicables à notre monde. C'est cet examen qu'il faut faire maintenant.

Voici d'abord quelles sont ces hypothèses. Il nous semble qu'on ne peut en imaginer que trois. En premier lieu, on peut supposer que l'homme raisonnable et sensible, mis en présence des objets des sens qui le portent à des actes contraires à sa loi, soit frappé d'insensibilité par rapport à ces objets, qu'il ait les oreilles, les yeux ouverts, tous les sens bien dispos, qu'il entende, qu'il voie, qu'il sente tout, sauf ce qui le solliciterait à mal faire. Évidemment tout motif mauvais sera ainsi écarté de son esprit, et il ne pourra faire que le bien.

On peut, en second lieu, restreindre davantage cette paralysie merveilleuse de la sensibilité, ne lui donner place qu'à l'égard des objets dont la sollicitation serait de fait suivie d'actes mauvais. Car, nous l'avons dit, il y a des tentations qui, tout en sollicitant au mal, sont dominées par la liberté, lui procurant ainsi l'occasion et la matière de ses plus beaux triomphes. Et ne serait-il pas fâcheux que pour empêcher le mal, on empêchât du même coup le bien? Il pourra sembler suffisant de paralyser la sensibilité seulement, en présence des tentations qui, de fait, seraient suivies d'actes formellement mauvais. C'est la seconde de nos hypothèses.

Enfin, l'on peut laisser aux objets sensibles toute leur action sur la sensibilité, mais en même temps supposer le cours des événements tellement arrangé, que jamais les objets sensibles de la présence desquels résulterait une tentation efficace, ne soient amenés devant les sens. L'homme serait ainsi comme cloîtré par les circonstances, bien mieux que le reclus dans sa cellule; jamais rien de ce qui peut éveiller la tentation dans son esprit n'arriverait jusqu'à lui. Nous convenons que chacune de ces trois hypothèses met l'homme dans l'heureuse nécessité de faire librement le bien. Malheureusement, elles sont chimériques.

1° — C'est une conception chimérique, en premier lieu, de penser que Dieu puisse empêcher les objets sensibles mis en présence des sens qui sont préparés pour recevoir leur action, d'y produire leurs effets, la sensation et tout ce qui s'ensuit. Mais, entendons-nous

bien; quand nous disons que Dieu ne peut pas, nous sommes fort loin de prétendre limiter sa puissance. Cette expression ici se ramène tout bonnement à une application du principe de contradiction, et revient à dire que Dieu ne peut pas à la fois vouloir une chose et ne la vouloir pas, la faire et ne la faire pas. Ajoutons que, s'il s'agit des natures, et c'est ici le cas, la volonté de Dieu n'est pas arbitraire. Il dépend de sa volonté d'accorder ou de refuser à ces natures l'existence; mais quant à les constituer autrement que ne le comporte leur essence, Dieu ne le peut pas plus qu'il ne peut faire un cercle carré. Les propriétés constitutives des êtres sont déterminées par leurs rapports avec l'essence divine, et non avec la toute-puissance. En un sens très vrai, les essences des choses sont antérieures à l'exercice de la toute-puissance de Dieu. Notre pensée ainsi expliquée, nous affirmons que Dieu ayant donné à l'homme une nature sensible, lui a par cela même assuré tout ce qui appartient à cette nature sensible, en particulier la capacité d'éprouver des sensations et des passions, et la nécessité de les éprouver toutes les fois que les conditions naturelles de ces phénomènes se vérifient. S'il empêchait l'éclosion du phénomène sensible lorsque toutes les conditions naturelles en sont posées, évidemment il agirait contre la nature qu'il a créée, placée dans l'existence avec ses propriétés et ses aptitudes naturelles, il agirait contre sa propre volonté, il se contredirait; et voilà ce que Dieu ne peut jamais.

Maintenant supposez que Dieu suspende l'action des objets sensibles ou paralyse la sensibilité toutes les fois que de l'action de ces objets résulterait une tentation, vous supposerez précisément en Dieu une contradiction de cet ordre.

En effet, la forme fondamentale, essentielle des phénomènes de la sensibilité qui est le plaisir, est de son fond une source toujours ouverte de tentation. D'ordre purement animal, le plaisir sollicite l'animal comme la fin propre de sa vie; il attire ses facultés effectives comme vers le dernier terme de leur mouvement. Il suffit de réfléchir à ce que nous éprouvons tous pour constater cette tendance du plaisir. Mais une sollicitation à mettre sa fin dans le plaisir, qu'est-ce autre chose, pour un sujet qui est en même temps raisonnable, sinon une tentation de désordre, de mal, puisque la fin véritable de l'être raisonnable est de toute nécessité supérieure à ces émotions de la bête?

La douleur semble plus saine, plus pure que ne l'est le plaisir, et

de fait il est toujours moralement utile de la supporter avec courage ou du moins avec résignation. Mais, c'est là le mérite de la liberté; la douleur nous inspire naturellement plus de répugnance que le plaisir d'attrait, et cependant elle se trouve sur le chemin du devoir, de telle sorte qu'il n'est pas possible d'observer la loi sans souffrir. Ainsi la douleur est souvent un obstacle à l'accomplissement du bien moral. Par conséquent, pour mettre l'âme totalement à l'abri des sollicitations mauvaises de la sensibilité, il faudra que Dieu empêche toujours l'éclosion du plaisir, et très souvent celle de la douleur; il faudra qu'il étouffe à peu près universellement la vie animale qui est son œuvre. N'est-ce pas là produire d'une main et détruire de l'autre? N'est-ce pas anéantir en créant? N'est-ce pas une contradiction insensée?

Si cette considération paraissait trop subtile et qu'on voulût réserver le nom de tentation à ces mouvements qui portent aux fautes bien caractérisées, l'hypothèse que nous combattons n'en deviendrait pas plus solide. Y a-t-il une différence réelle, intrinsèque entre le mouvement qui porte au bien physique défendu et celui qui porte au bien physique permis? Aucune. La sensibilité ignore essentiellement la règle morale, qui est d'ordre rationnel. Si elle vous fait aimer l'argent, que cet argent soit à vous ou non, peu lui importe; c'est là une de ces conditions qu'elle ne peut connaître et dont elle ne peut être touchée; elle porte à aimer tout argent. Cette autre concupiscence que l'Apôtre appelle la concupiscence de la chair, n'attend point et ne saurait attendre que le sacrement ait sanctifié une certaine chair; sa tendance est indéfinie et reste telle même après le sacrement. Bref, il n'est aucune passion que la loi atteigne dans son fond; toutes vont à leur objet brutalement, sans être aucunement modifiées par la condition morale de cet objet. Il faudra donc supprimer toute émotion sensible, car toutes portent de la même manière au mal et au bien; toutes sont également mauvaises, toutes également bonnes. Si celle qui fait désirer le bien ou la femme d'autrui est abolie, que restera-t-il puisqu'elle est la même que celle que la loi rend légitime sous ce double rapport?

Ah! dites-vous, rien n'empêcherait le Tout-Puissant de suspendre ces mouvements, juste et seulement au moment où leur direction cesserait d'être bonne; cela saute aux yeux. — Vous voulez, en d'autres termes, que, par une action directe et immédiate, Dieu suspende les effets de certaines causes secondes; vous voulez qu'au

moment où certains objets sensibles agiraient sur les organes des sens, une action de Dieu en éteignît l'efficacité en ce point même et l'empêchât de pénétrer plus loin contrairement aux lois de la physique et de la physiologie. Mais savez-vous bien ce qu'est cette action de Dieu directe et immédiate sur des causes secondes pour substituer à leurs effets des effets que ne comporte pas leur nature? C'est proprement le miracle. Vous voulez donc introduire le miracle dans l'enchaînement ordinaire des causes et des effets, en faire un élément régulier de l'ordre naturel! C'est oublier que le miracle est nécessairement une exception; que, s'il entrait dans la règle, il contredirait l'institution même de la nature : il rendrait impossibles les opérations naturelles; inutiles les propriétés des êtres, leurs natures; superflue et en même temps incomplète l'œuvre de la création. Ainsi donc le Créateur, qui a donné à l'homme une nature tout à la fois sensible et raisonnable, doit à son œuvre de lui laisser son jeu naturel, c'est-à-dire l'exercice de ses deux ordres de facultés.

Il est bien entendu que nos considérations et nos conclusions regardent l'ensemble du genre humain. La généralité peut toujours comporter des exceptions. Quelques-uns peuvent recevoir des faveurs qui, accordées à tous, seraient un grave désordre. Les cas particuliers ont droit ici aux plus expresses réserves. Ajoutons encore un mot au sujet de l'ensemble.

Ce n'est pas seulement la vie sensible, c'est aussi la vie raisonnable qui serait atteinte par le miracle imaginé pour supprimer la tentation. L'animal porte dans son organisation la règle brutale de sa vie sensible, ce qui la préserve de tout excès. L'homme, infiniment supérieur, a reçu, avec la raison, la faculté de connaître la règle de sa vie sensible et le pouvoir de l'appliquer par choix. Ce don constitue la grandeur de sa nature, et le bon usage qu'il en fait, sa grandeur personnelle. Ses qualités morales sont sa création; mais elles ont pour base la règle qu'il impose à ses passions et sa résistance à leurs tendances. Que faites-vous donc, quand vous voulez que Dieu règle lui-même directement les passions de chaque homme par des miracles sans cesse renouvelés? Vous découronnez l'homme de sa grandeur personnelle et vous faites de sa grandeur naturelle une vaine décoration, un don indigne du Créateur.

Nous avons déjà fait remarquer que la vertu, pratiquée sans l'attrait du plaisir ou sans obstacle, est une vertu suspecte, une plante de serre chaude que le grand air, le vent, le froid, le soleil,

feraient sécher sur pied. La vertu n'a de vigueur vraie, n'est vraiment vertu, que lorsqu'elle croît au milieu des difficultés, des cailloux, des ronces et des épines de la vie. Or, ce qui rend sa croissance difficile et nécessite, par suite, plus de cette énergie morale dont elle se nourrit, c'est la peine qu'elle cause à la sensibilité, c'est le plaisir sensible dont elle se prive. Peut-être n'y a-t-il pas d'acte méritoire qui n'inflige quelque peine ou qui ne prive de quelque bien-être. Mais, dans ces conditions, le sentiment d'un mal sensible ou de la privation d'un bien sensible, est-ce autre chose qu'un mouvement qui porte à repousser ce mal, à retenir ce bien en s'abstenant de l'acte vertueux; est-ce autre chose qu'une tentation? La tentation est donc un des facteurs les plus précieux de la vertu et ce n'est pas être sage que de vouloir la supprimer.

2° — Mais ceci nous ramène à la deuxième hypothèse qui n'a d'autre but que d'empêcher le mal moral en supprimant les tentations efficaces. On veut que Dieu laisse libre carrière aux tentations dont la vertu doit profiter en les maîtrisant; on demande seulement qu'il délivre de ces sollicitations funestes les malheureux qui feront le mal en y cédant. De cette sorte, le bien qui résulte de la tentation serait assuré et tout le mal qu'elle occasionne serait déraciné.

Après ce que nous avons dit au sujet de la première hypothèse, un mot suffira pour montrer que celle-ci ne peut non plus se soutenir. Mais il faut d'abord en bien comprendre les conditions. Tout mouvement de la sensibilité est tentation depuis son premier instant, car il porte toujours à la satisfaction animale la plus grande possible, en dépit de la raison, dont elle ne peut subir immédiatement l'influence. La suppression complète de la tentation qui aboutit au péché, serait la suppression complète du mouvement instinctif ou passionnel qui en fait le fond. Mais un tel expédient ne laisserait pas que d'avoir des inconvénients sérieux. Il serait, en effet, fâcheux et nuisible de supprimer toute soif dans l'individu qui serait exposé à l'ivresse, le désir de tout gain dans celui qui rechercherait volontiers les acquisitions illicites, le désir de tout avantage personnel pour qu'il n'y ait pas de jaloux, etc., etc. Notre hypothèse devra donc se restreindre de cette sorte : il faudra supposer un homme sur le point, ou à peu près, de choisir le mal; en ce moment l'action provoquante des objets sensibles s'arrête tout d'un coup, elle disparaît comme la bulle de savon qui éclate;

elle ne laisse pas même de trace devant l'œil de la mémoire ou de l'imagination, afin de ne point donner par là une prise nouvelle à la tentation. Le calme le plus complet succède à la tempête, le bien seul y apparaît; la volonté l'embrasse avec entraînement, sans soupçonner même qu'il y ait autre chose à choisir.

On le voit, il y a là au moins trois miracles, c'est-à-dire une triple intervention de la puissance de Dieu dans l'enchaînement des causes secondes. Nous sommes loin de nier que cette intervention soit possible en faveur d'un ou de quelques privilégiés. Mais est-il permis de l'admettre en faveur du genre humain tout entier?

Les violations de la loi que l'on veut prévenir de cette façon, comparées à l'ensemble des actions humaines, ne sont pas une exception. Sans doute elles ne sont pas cet ensemble; mais en faisant les parts égales, on diminuerait outre mesure celle que le mal infecte. Le prophète a pu dire avant l'Evangile, *non est qui faciat bonum, non est usque ad unum.* Ce qui ne veut pas dire que toutes les actions des hommes fussent alors mauvaises, mais que le bien était assez rare pour permettre d'appeler tous les hommes des ouvriers d'iniquité. Or cette universalité du mal, prévenue par une suspension proportionnelle de la sensibilité et de ses actes, donnait à cette intervention miraculeuse une égale universalité. Le miracle est donc infiniment loin d'être ici une exception. Il est, par conséquent, contraire à la sagesse de Dieu. C'est, au contraire, le jeu régulier de la sensibilité en présence des objets qui sollicitent au mal, c'est ce jeu régulier que l'ordre des choses réclame.

3° — Soit, dira-t-on, la présence des objets sensibles doit régulièrement émouvoir la sensibilité en vertu de la loi de la connexion des effets et des causes lorsque toutes les conditions de l'action sont posées. Mais est-il indispensable que ces conditions se vérifient? Est-il nécessaire que le cours naturel des choses mette tels et tels individus en présence des objets qui détermineront la tentation dans leurs facultés sensibles? C'est la troisième hypothèse qui nous arrive ici sous forme d'instance : il est temps de l'examiner.

Il y a deux sortes de présences des objets, l'une effective, l'autre imaginative ou de souvenir. Une peinture obscène, par exemple, peut être présente aux yeux, ou bien à la mémoire ou à l'imagination. Dans les deux cas, l'émotion de la sensibilité sera capable

de créer un même danger moral, et, pour le conjurer, il sera nécessaire de s'opposer efficacement à chacune de ces deux présences. A première vue, on est porté à penser que cette action protectrice serait un jeu pour la toute-puissance. Première vue et inconsidération sont à peu près synonymes.

Les moindres événements n'éclosent pas au hasard, passant subitement du néant à l'être comme les champignons du sein de la terre au plein air. Ils sont toujours le résultat d'innombrables causes et effets enchaînés qui se déroulent depuis l'origine du monde. Sans doute, il n'est pas nécessaire, pour les prévenir, de supprimer tous les anneaux de la série ; il suffit qu'un seul soit brisé ou même dévié. Mais l'action qui brisera ou fera dévier est une cause surnaturelle : le miracle seul suspend ou remplace l'efficacité des causes secondes. Voilà donc le miracle qui reparaît. Et d'autre part, comme les tentations sont sans nombre, il faudra des miracles sans nombre pour les empêcher. La troisième hypothèse se trouve donc aux prises avec les mêmes difficultés que les deux précédentes.

Le miracle qui n'est pas une exception est un désordre, mais le miracle de notre troisième hypothèse serait désordonné à un titre spécial. Il ne suffit pas, comme nous l'avons dit, que l'objet de la tentation soit éloigné des sens; il faut de plus que ni la mémoire ni l'imagination ne puissent s'y appliquer, que l'image des objets dangereux soit totalement abolie dans l'esprit. De là, dans l'économie de la société, des troubles qu'on aurait de la peine à croire. Pour nous faire comprendre, prenons un fait particulier, par exemple, un conseil de guerre avant une bataille.

Des officiers délibèrent entre eux sur les moyens les plus capables d'assurer le succès. Le cas est grave; tous seront plus ou moins exposés à la mort, et tous ont le devoir de l'affronter; mais tous ne sont pas également braves, et, parmi eux, plusieurs préféreraient la vie sauve à un devoir si cher. En vertu de l'hypothèse que nous combattons et afin que les poltrons ne montrent pas de faiblesse coupable, la Providence a effacé dans leur esprit toute image de la mort sur le champ de bataille. Ils ne tremblent plus, mais quel rôle jouent-ils dans le conseil? On y délibère précisément sur la mort à donner et à recevoir. Interrogés, leur pensée ne leur fournit rien, ils sont ahuris, ils sont incapables

de rien dire de suivi, de comprendre même ce qui se dit. S'ils ont des alternatives de courage et de faiblesse, l'idée vraie de leur situation se réveillera et s'effacera tour à tour. Comment délibérer dans ces conditions? Les choses seront dans un état bien plus déplorable encore après cette réunion. Le commandement sera sans unité, sans ensemble; beaucoup de commandants inférieurs, peut-être les généraux eux-mêmes, ne sauront pas qu'il s'agit de se battre. Que dire des simples soldats?

On le sait, la bravoure est souvent toute de surface. Beaucoup semblent prêts à affronter mille morts qui, au fond du cœur, préfèrent quelques jours de vie tranquille et ignorée, à l'insigne honneur de mourir pour la patrie. Mais voici que tout est pour le mieux, ils seront braves à peu de frais : pour leur épargner la honte de la fuite et le malheur de violer leur devoir, Dieu leur a ôté de l'esprit l'idée de la mort. La voix des chefs, les clairons, les tambours, la fusillade, les canons, les plaintes des blessés, des mourants, tout crie avec un fracas épouvantable : la mort, la mort! Leurs compagnons tombent à côté d'eux, les rangs s'éclaircissent, fauchés par les balles et les boulets : ils restent insensibles. Ils ne sont ni sourds ni aveugles; ils ne comprennent ni ce qu'ils voient, ni ce qu'ils entendent; peut-être croient-ils assister à quelque scène de comédie dont ils sont acteurs. Ils rient, ils dansent, ils tirent pour s'amuser, persuadés qu'on ne leur demande pas autre chose. Une pareille armée ne serait-elle pas vouée à tous les désastres? Serait-il même possible de la conduire? Et que deviendrait un pays qui n'aurait pas d'autres défenseurs?

Le désordre le plus incurable serait la condition de la société tout entière, s'il fallait que Dieu effaçât de la pensée des hommes ce qui est pour eux une cause actuelle de tentation. La série naturelle des idées serait coupée d'innombrables lacunes, de telle sorte qu'on ne pourrait jamais compter sur les résolutions prises, sur des engagements contractés, sur des ordres donnés : toujours l'objet de la résolution, de l'engagement, de l'ordre serait disposé à disparaître de l'esprit juste au moment de l'exécution. La continuité et la persévérance du cours naturel des choses est la base même de la prudence humaine et de ses calculs. Les défaillances imprévues et inaccessibles à toute prévoyance, telles que les causerait la nécessité d'éloigner tout motif de mal des esprits chancelants, mettraient toute prudence créée en défaut. On arrive ainsi à faire de la

sagesse de Dieu la source d'un désordre incurable. Ce n'est pas faire preuve de beaucoup de sagesse humaine.

Cette conclusion nous semble avoir de quoi calmer l'ardeur de nos faiseurs d'hypothèses. Peut-être ajouteront-ils cependant : « Laissons libre jeu à la mémoire et à l'imagination. Ne demandons à Dieu que d'agir sur les objets extérieurs qui peuvent réveiller des tentations, et de les tenir éloignés des sens des faibles, au moment dangereux. » Nous allons leur montrer qu'ils ne font pas en cela preuve de sagesse.

D'abord, remarquons-le bien, ce qu'on se propose, c'est de prévenir les écarts de la liberté, non pas en général, mais suivant des déterminations précises; il s'agit de prévenir les fautes qui se sont commises depuis le commencement et celles qui se commettront jusqu'à la fin. Ces violations de la loi dans l'ordre actuel, Dieu les ramène à l'ordre par sa puissance et sa sagesse. Mais, dans l'hypothèse, il ne s'agit pas de faire rentrer de force dans la règle cette incalculable masse d'événements déréglés, il s'agit d'en faire la raison d'autres événements qui s'y rapportent comme conditions extrinsèques et indispensables; il s'agit d'en faire la règle d'une partie notable de l'ordre du monde. On veut que Dieu combine les événements d'après les déterminations de la liberté humaine, prévues par lui, laissant ici le cours des choses suivre sa pente naturelle, le modifiant là, c'est-à-dire en des milliards de milliards de points, de manière à rendre impossibles les écarts de la liberté, quand il plairait à cette puissance infiniment capricieuse de se donner cette licence qui dépend uniquement de son bon vouloir. Or il nous semble manifeste que les déterminations d'une puissance de cette nature ne peuvent être prises pour règle sans produire le désordre et le chaos. Il n'est donc pas possible d'admettre que Dieu gouverne le cours des choses en se réglant sur les caprices innombrables de la liberté humaine.

Il y a plus, cette adaptation des événements serait, dans beaucoup de cas, aussi impossible qu'un cercle carré. En effet, les objets sensibles ne sont pas sensibles seulement pour un seul homme à la fois; le plus souvent, leur action atteint en même temps des groupes entiers. Dans ces groupes, l'influence de ces objets, pareillement éprouvée par tous, quoiqu'à des degrés divers, devient occasion de bien pour les volontés bonnes, occasion de mal pour les volontés mauvaises. Si, d'après l'hypothèse, Dieu doit empêcher

cette action, pour ôter à la volonté mauvaise l'occasion de mal faire, ne doit-il pas avant tout la permettre, pour fournir à la volonté bonne, l'occasion de faire le bien? Plusieurs convives sont assis autour d'une même table, les uns sobres, les autres gourmands; la Providence empêchera-t-elle de servir certains plats à cause de ceux-ci, et le permettra-t-elle à cause de ceux-là? Dans une même cave, faudra-t-il que le vin se gâte et se conserve à la fois, parce que ceux à qui il est destiné sont les uns tempérants, les autres portés à l'ivrognerie! Sur les champs de bataille, le canon lancera-t-il la mort contre les braves et gardera-t-il le silence en faveur des poltrons? Il n'est à peu près rien, dans les événements qui intéressent les hommes, dont les uns n'abusent et les autres ne fassent en usage louable. La nuit et le jour, le soleil, sa lumière et sa chaleur, les saisons avec leurs variétés, les vicissitudes atmosphériques, la pluie, la grêle, la neige, les brouillards, le beau temps, les orages, les produits de la terre, ses plantes, ses arbres, ses fleurs, ses fruits, les événements qui semblent plus propres à l'humanité, la guerre, les épidémies, les révolutions politiques, l'abondance, la disette, les impôts, les lois, les relations de la vie civile, en un mot à peu près tout ce qui arrive affecte à la fois des classes plus ou moins nombreuses de la société, et, en mettant en jeu la sensibilité, prend, comme fatalement dans les esprits le rôle de motif; mais, grâce à des dispositions personnelles, la sensation, produite par une seule et même cause extérieure, devient sollicitation au bien dans les uns, et tentation mauvaise dans les autres. Où les uns adorent, les autres blasphèment; où ceux-ci triomphent, ceux-là sont vaincus. Il y en a qui, en toute circonstance, font le bien; il y en a aussi qui, en toute occasion, font le mal. Par conséquent, une organisation des événements d'où toutes les causes de tentations efficaces seraient exclues, est une chimère; puisqu'il faudrait que les mêmes causes, exclues en faveur des mauvais, fussent remises à leur place en faveur des bons.

V

Résumons tout cela, en mêlant à notre résumé quelques considérations nouvelles. La grande faiblesse des raisonnements qu'on fait autour de la question du mal, vient de ce que l'on considère un homme abstrait et non l'homme réel. On se figure l'homme isolé,

seul devant Dieu qui n'existe que pour lui et qui dispose des événements pour lui comme s'il était seul au monde. Fantôme, rêve d'imagination.

A proprement parler, l'homme n'existe pas; dans la réalité, ce qui existe, ce sont des hommes. Le nombre des hommes réels se chiffre par millions, si on les considère dans une même période de la durée; et par milliards, si l'on tient compte de toute l'espèce.

Mais ce n'est pas seulement un nombre immense que les hommes réels constituent, ils constituent un nombre organisé. Nous voulons dire qu'ils sont en rapports nécessaires les uns avec les autres, de telle sorte qu'entre eux, il y a comme un réseau inextricable d'influences réciproques, plus ou moins utiles, plus ou moins indispensables, contribuant toutes à la manière d'être de l'ensemble et de ses éléments. Il suffit de nommer quelques-unes des industries les plus communes pour rappeler quels liens unissent les hommes entre eux. Citons, par exemple, le tissage, la préparation des peaux, l'art de bâtir, la métallurgie, l'apprêt des aliments, le feu, héritage incomparable que nous ont transmis les premiers hommes. De combien de trésors ne s'est pas accrue la fortune sociale à travers les siècles! Or quel est le grand mobile qui a fait naître tant de découvertes et qui les utilise? Le *désir d'avoir*, lequel, laissé à sa pente naturelle, devient l'*avarice*.

Pour s'assurer la jouissance de ces biens et d'une foule d'autres, les hommes forment des sociétés jusqu'à un certain point conventionnelles. L'existence de ces sociétés suppose toute une série de rapports spéciaux nécessaires à la vie sociale. Mais ces rapports ne s'établissent et ne subsistent que grâce à toute une armée qui représente et qui exerce l'autorité. Le grand mobile qui forme cette armée de volontaires est le *désir d'exceller;* et ce désir, laissé à sa pente, se résout en ambition, en envie et en orgueil. Ajoutons que ce même désir est un principe de perfection, d'autres diraient de civilisation, chez tous les membres du corps social : chacun d'eux s'efforce de n'être pas indigne de son rang et tâche de monter plus haut : On comprend ainsi la force incroyable de ce qu'on appelle la considération ou même du seul *qu'en dira-t-on.*

Nous ne devons pas oublier ici la source même de la société. Il n'y aurait pas de société si l'espèce n'existait, ne se conservait et ne se perpétuait. Le grand mobile qui produit ce résultat immense est ce qu'on appelle assez improprement *l'amour* et qui

est l'attrait d'un sexe pour l'autre. Singulier penchant qui se fait sentir d'une manière indéterminée et comme à l'aventure, et qui cependant ne devient légitime que suivant une proportion fort restreinte par un contrat librement consenti. Cependant, sans ce penchant, que deviendraient la famille, ses joies et ses incalculables avantages? Que deviendrait la société, l'humanité tout entière? Nous osons presque dire, que deviendraient les beaux-arts, la littérature, la politique des mœurs? Après le besoin de se conserver soi-même, le besoin auquel l'homme obéit le plus universellement et souvent à son insu, c'est celui de conserver son espèce, du moins en ce qui en prépare de plus ou moins près la satisfaction. Que d'actions qui semblent entièrement innocentes n'ont pas d'autre fondement! Mais ce besoin ne se fait sentir que sous la forme d'un plaisir spécial, et en cela, comme pour le besoin de manger, l'homme n'est qu'une bête et il est à mille lieues de le soupçonner.

Est-ce tout? Par son corps, l'homme est en communication, non seulement avec ses semblables, mais avec l'univers entier. Il est engagé dans le fleuve immense des phénomènes physiques; il en est comme un flot modeste, soumis à toutes les vicissitudes, à toutes les lois, à toutes les nécessités que le courant comporte par sa nature. Il n'est pas de phénomène de l'univers qui ne retentisse, tantôt faiblement, tantôt avec énergie, jusqu'à lui; pas de phénomène qui ne dépende, dans une certaine mesure, de ses propres actions matérielles. C'est ainsi que, dans un lac, une goutte d'eau changée de place met en mouvement toutes les autres gouttes qui forment ce lac. L'univers est un tout dont les éléments sont réciproquement solidaires, l'homme aussi bien que l'astre et l'atome. Mais, en l'homme, ces rapports prennent immédiatement un caractère moral. En effet, si beaucoup des événements qui ont lieu dans ce tout laissent l'homme indifférent, il en est beaucoup aussi qui arrivent jusqu'à lui, non seulement d'une manière effective, mais en s'annonçant par la sensation. C'est la fonction propre de la vie animale de faire sentir à l'individu les événements qui l'intéressent et sur lesquels il peut exercer son action pour s'y adapter ou pour les écarter. Sentir, désirer, haïr, rechercher, fuir, voilà la vie animale en exercice. Son objet, ce sont les phénomènes du monde physique et les accidents de la vie végétale qui intéressent spécialement le sujet où elle réside. Or c'est là comme une source naturelle et inépuisable de tentations. La sensation, en effet, a son terme

dans l'animal, et comme telle ne peut s'élever plus haut. La raison péremptoire en est que le *plus haut* ne peut être senti. Donc, par les phénomènes d'ordre inférieur, lorsqu'ils sont sentis, l'homme est naturellement replié sur lui-même, et c'est ce pli qui, au fond, constitue la tentation, comme nous allons le dire, ou plutôt le redire.

La vie principale de l'homme est sa vie rationnelle, vie qui a une fin propre, supérieure comme elle. Elle a de plus pour devoir de se subordonner les vies et les tendances d'ordre inférieur qui, avec elle, constituent un seul et même sujet vivant; car l'individu lui-même n'a qu'une fin, et il serait contraire à l'ordre que cette fin ne fût pas celle de la vie supérieure. Il y a donc obligation pour l'homme de redresser sa vie inférieure, de tout relever vers sa fin propre. Mais la courbure est réelle, elle résiste à l'effort contraire comme tout ce qui est naturel; elle tend, par cela même, à incliner vers soi la puissance qui s'applique à la redresser : voilà la tentation. Le mal n'est pas dans la tendance; il est dans le désaccord de cette tendance avec le mouvement de la raison qui est réglée non par des inclinations naturelles, mais par une loi morale. Si la raison n'existait pas, les tendances de la sensibilité n'auraient absolument rien de mauvais. Nous croyons avoir mis en lumière l'essence même de la tentation. Mais il faut avouer qu'on ne désigne ainsi dans le langage ordinaire que les mouvements de la sensibilité dont la tendance est opposée à une loi actuellement présente à l'esprit. Suivant le gros bon sens, la tentation disparaît devant l'ignorance. Cela n'empêche pas que tout mouvement animal consenti abaisse et confirme, si l'on peut ainsi dire, dans l'animalité.

Maintenant, revenons sur tout ce que nous avons dit, pour en tirer quelques conclusions bien claires.

On veut que Dieu, parce qu'il est tout-puissant, infiniment bon et infiniment saint, ne laisse aucune place au mal moral.

Pour cela, quelques sages lui proposent de supprimer ceux qui font le mal. Ils proposent ainsi de supprimer tous les hommes ou peu s'en faut. Le moyen est évidemment trop radical.

D'autres, à peu près aussi sages, lui proposent de supprimer la liberté. Ils n'ont pas vu que cette suppression serait la suppression de la nature humaine. Ce moyen est aussi trop radical.

D'autres se contenteraient d'enlever à l'homme ses facultés sensibles, persuadés que cette mesure l'élèverait du coup dans le

monde angélique. Ils oublient que, sans ses facultés animales, l'âme humaine serait incapable de toute opération. L'ange qu'ils rêvent serait de fait un monstre qui n'a pas de place dans l'ordre des êtres possibles. Ici encore les réformateurs vont à l'extrême.

Mais en voici de plus sérieux. Il en est qui laissent à l'homme toutes ses facultés rationnelles et animales. Seulement ils proposent à Dieu de suspendre l'exercice de la sensibilité, la sensation, l'instinct et la passion, toutes les fois que cet exercice serait occasion, motif de péché. Ainsi, le motif mauvais manquerait toujours, et l'acte libre, n'ayant que le bien pour motif, serait toujours bon. Mais cette combinaison a un défaut et ce défaut n'est pas petit. Hélas! qui l'ignore? les pécheurs ne sont pas une exception dans le genre humain; les actions mauvaises y sont en grande majorité. Il faudra donc que Dieu suspende l'exercice de la sensibilité dans l'humanité tout entière et pour le plus grand nombre de ses actions volontaires. Il faudra qu'il empêche perpétuellement, par une action positive, des facultés créées par lui d'agir suivant la nature qu'il leur a donnée. Ce serait donc le miracle universel et perpétuel. Mais un tel miracle est une contradiction; c'est la supposition de deux actes contradictoires de volonté en Dieu, ce qui est une impossibilité. La contradiction sera plus saisissante, si nous rappelons que toute sensation, excellente dans sa ligne, est fatalement tentation dans un sujet raisonnable; car l'hypothèse que nous combattons, pour être logique, devra supprimer l'exercice de toute sensibilité, ce qui revient à refuser à l'homme d'exister.

Enfin il en est qui laissent à l'homme, avec toutes ses facultés, leur plein exercice; seulement ils ont soin d'écarter de lui toutes les causes extérieures qui, en agissant sur sa sensibilité, créeraient des tentations dangereuses. Cette protection providentielle se conçoit d'une double façon : ou bien la main de Dieu arrête les événements à mesure qu'ils sont sur le point d'éclater et de provoquer la sensibilité à des actes mauvais; ou bien Dieu organise, dès l'origine, le cours des choses de telle sorte que les événements dangereux pour la morale s'en trouvent naturellement exclus. L'alternative demande double réponse.

La première de ces deux conceptions introduit, aussi bien que la suppression de l'exercice de la liberté, le miracle dans l'évolution ordinaire du monde. Ce n'est pas une fois, mais des milliards de fois, que la puissance divine empêcherait les agents créés de pro-

duire leurs effets naturels. Mais nous avons dit que le miracle, s'il n'est une exception, est une chose impossible. Donc les faiseurs d'hypothèses doivent encore reculer sur ce point.

L'autre partie de l'alternative se heurte à plusieurs difficultés bien sérieuses. On voudrait, répétons-le, que Dieu eût, dès l'origine, placé les innombrables agents créés dans de telles conditions qu'en suivant à travers les siècles leurs développements, ils n'eussent jamais produit de ces événements extérieurs où la tentation prend sa source. On voudrait donc que Dieu eût choisi pour raison de l'ordre du monde les déterminations sans nombre des volontés humaines, supprimant non seulement les événements qui font dévier ces volontés, mais encore toute la série qui prépare ces événements fâcheux et toute la série qui les suit. Qu'est-ce à dire sinon qu'on prétend donner pour base, pour raison à l'ordre ce qui est le principe même du désordre, à savoir, le caprice? Avec une pareille règle, vous obtiendrez le chaos; mais Dieu lui-même ne peut en faire naître l'ordre. Il ramène à l'ordre les égarements de la volonté; mais quant à faire de ces égarements la mesure même de l'ordre, c'est le procédé inverse, qui a nécessairement pour terme la confusion, comme l'ordonnateur l'a pour objet.

Deuxième difficulté. Les événements qui sont purement occasion de mal sont en très petit nombre; presque toujours le même fait, indifférent en soi, pousse les uns au mal, les autres au bien suivant leurs dispositions personnelles. Évidemment le bien ne doit pas être sacrifié au mal. Faudra-t-il donc, pour éviter ce sacrifice, que Dieu prépare et empêche à la fois les événements à double conséquence morale chez divers individus? Mais comment le pourra-t-il? On peut affirmer sans témérité que sa puissance y échouerait aussi bien qu'à tracer un cercle carré.

Enfin, comme nous l'avons fait remarquer, l'action des agents naturels ne suit pas, en ajoutant les effets aux effets, une ligne droite isolée; c'est un réseau inextricable d'actions et réactions où l'ensemble dépend des parties et chaque partie de l'ensemble. De là, cette conséquence que, si Dieu, à l'origine, avait mis l'armée des agents naturels dans des conditions primitives d'actions réciproques telles que les demande l'hypothèse, c'est-à-dire tout autres que celles qu'il leur a de fait assignées, les événements de notre monde sublunaire, pour ne parler que de ceux-là, seraient pareillement tout autres qu'ils n'ont été de fait. Or cette substitution

d'événements aurait fatalement entraîné à sa suite la substitution d'une autre humanité à l'humanité dont nous faisons partie; car les naissances dépendent rigoureusement de l'évolution successive et naturelle des agents créés, c'est-à-dire des événements. Mais cette conséquence de l'hypothèse en met à nu la faiblesse radicale. Ce n'est pas, en effet, une humanité idéale et purement possible qu'il s'agit de soustraire au péché, c'est celle qui a vécu, qui vit et qui vivra jusqu'au jugement dernier. L'anéantir est une manière insuffisante de la sauver; les faiseurs d'hypothèses eux-mêmes n'en veulent pas.

Ainsi, tous les conseils que la sagesse des hommes offre à Dieu pour lui apprendre à supprimer le mal moral du monde, aboutissent pitoyablement à deux impasses. Ou bien ces savantes combinaisons, comme ces remèdes qui enlèvent la maladie en tuant le malade, suppriment la race d'Adam qu'elles prétendent mettre à l'abri du péché; ou bien elles inventent des moyens de salut absolument inapplicables même à la puissance de Dieu, car le miracle universel et continue a précisément ce caractère. Bayle n'a point vu cela, et le troupeau de ses plagiaires ne pouvait le voir. Que penser maintenant de leur ton tranchant et dédaigneux? C'est être indulgent que d'en sourire.

Une conclusion générale nous semble ressortir de toute notre étude, c'est que le bien et les bons sont la raison de tout dans le monde, même de la liberté laissée au mal et aux mauvais. Dieu peut sans doute anéantir les méchants; il peut aussi disposer les choses de manière à prévenir les écarts de leurs volontés déréglées. Cependant il leur permet d'exister, il leur laisse la pleine indépendance de leur liberté, avec le choix du bien et du mal et les moyens de rester ou de redevenir bons. Pourquoi une telle économie? C'est que la préservation contre le mal par des moyens extraordinaires serait de fait la suppression du bien qui se produit et des bons qui le produisent dans l'économie ordinaire. Or il ne faut pas que le bien cède au mal, que les bons reculent devant les mauvais. Le triomphe du vice sur la vertu est un désordre affreux dont Dieu ne peut être l'auteur. Rien de vrai comme cette parole : *omnia propter electos*, et cette autre : *diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum*, même le péché et les pécheurs. Que les méchants en prennent leur parti; c'est aux honnêtes gens qu'ils haïssent et qu'ils persécutent, qu'ils doivent de jouir de la vie et des fruits de leurs dérèglements.

J. DE BONNIOT, *S. J.*

UNE REPRÉSENTATION DU MYSTÈRE DE LA PASSION

AU TYROL

Les pages qui suivent contiennent simplement le récit d'une courte excursion que j'ai faite l'année dernière en Allemagne.

Quel motif avait guidé de préférence mes pas vers une contrée qu'un Français ne visite guère avec plaisir depuis la guerre de 1870? Je vais le dire en peu de mots.

Je venais de lire dans un journal que, durant le cours des mois de juillet et d'août de cette année, on donnerait au village de Vorderthiersee, situé dans le Tyrol, près de la frontière bavaroise, des représentations d'un mystère chrétien analogue à celui qui se joue tous les dix ans à Oberammergau. Cette solennité, — car c'en était bien une, — avait lieu chaque dimanche à l'issue de la messe de huit heures. L'avis se terminait par l'indication, malheureusement un peu vague, de l'itinéraire à suivre. Les Français, voyageant en Suisse à cette époque de l'année, devaient se rendre de Bregenz, petite ville située à l'extrémité du lac de Constance, à Kuesfstein en Bavière. Pour atteindre cette dernière localité, voisine apparemment du village tyrolien, on avait le choix entre le chemin de fer bavarois qui passe par Kempten et Munich, et la ligne récemment ouverte du Tyrol qui va à Inspruck se rattacher au réseau allemand.

Quelques heures, ajoutait-on, suffisaient pour cette pérégrination à la fois religieuse et artistique. Ces quelques heures, dans la réalité, atteignirent à peu près le chiffre de la douzaine, ce qui représente une certaine quantité de temps, d'argent et de fatigue. Mais je ne songeai pas à me plaindre quand je pus jouir, après les péripéties d'un voyage précipité, du spectacle qui m'avait été promis.

Le problème était ainsi posé : arriver juste à temps, c'est-à-dire la veille d'un dimanche, au village tyrolien ou dans la ville bavaroise voisine, après avoir disposé son itinéraire de façon à prendre quelques intervalles de repos et à pouvoir jeter au moins un coup d'œil sur les objets intéressants qui se présenteraient au cours de ma pérégrination. On ne fait pas cinq cents lieues tout d'une traite, sans visiter les sites pittoresques et les principaux monuments. Les renseignements que je demandai pour faire un choix entre les deux itinéraires proposés et me guider dans la recherche des moyens de locomotion dont je devrais user quand je serais arrivé dans cette région à demi-sauvage, tardant à me parvenir, je me décidai à partir pour les bords du lac de Constance, où je trouverais sans doute, sur la terre allemande, les informations qui me manquaient en France.

Parti de Paris, gare de l'Est, par le train de huit heures quarante cinq minutes du soir, j'entrais dans Constance le lendemain à trois heures de l'après-midi, après avoir traversé, sans parler de la France, le Jura suisse si pittoresque et qui ne le cède en grandiose qu'aux sommets de l'Oberland, et suivi la rive droite du Rhin depuis Bâle jusqu'à la ville qui a donné son nom à l'un des plus beaux lacs de la Suisse.

Constance, peuplée d'une vingtaine de mille âmes, dont les deux tiers environ sont catholiques, fait partie du grand duché de Bade et porte, par conséquent, le cachet prussien. L'hôtel des Postes et Télégraphes est décoré des armes de l'empire allemand, avec l'aigle à deux têtes et aux serres étendues comme pour saisir et garder sa proie. Cette ville, assez pauvrement bâtie, ne conservant de sa vieille ceinture de murailles que deux portes massives sans grand caractère, n'offre de remarquable que la salle où se tint le fameux concile de 1415, sa cathédrale et son admirable situation sur le lac.

Un mot sur la salle du concile. Le bâtiment qui la renferme sert actuellement d'entrepôt, et le rez-de-chaussée renferme une foule de marchandises vulgaires dont je n'eus pas à m'occuper. Il faut monter au premier étage pour visiter la salle où se tint la célèbre assemblée. Assez vaste, elle est couronnée par une belle voûte ogivale que supportent des piliers formant trois nefs. L'aspect est noble et imposant. Les murs sont décorés par de nombreuses peintures, œuvres d'artistes contemporains qui ont reproduit, non sans talent,

plusieurs scènes de l'histoire de l'Église. Les différents épisodes du concile, dont quelques-uns furent très dramatiques, tels que la comparution et la condamnation de Jean Huss, n'ont pas seuls inspiré le peintre : il a encore agrandi, ou, du moins, étendu le champ de son travail, en retraçant de nombreuses scènes de la longue et orageuse lutte du sacerdoce et de l'empire. A voir l'ensemble de ces compositions, on croit saisir une impression générale peu bienveillante envers l'Église romaine. Pourtant, comme la Papauté joua dans ces temps troublés un rôle d'une incontestable grandeur, la simple représentation figurée des événements auxquels elle présida, force le peintre à rendre, comme malgré lui, hommage à cette institution qui préserva pour de longs siècles l'indépendance politique de l'Italie et assura la liberté de la conscience chrétienne. Si les protestants comprenaient mieux l'histoire religieuse de cette époque, qu'ils commencent heureusement à étudier avec impartialité, ils ne seraient pas éloignés de se faire catholiques.

La cathédrale de ce style rococo, qui fut malheureusement adopté au dix-septième siècle pour plusieurs églises de Suisse et d'Autriche, ne mérite pas qu'on s'y arrête longtemps. A côté de tombeaux renfermant les cendres de personnages fameux de leur temps, on y voit de modestes inscriptions consacrées à la mémoire de simples prêtres qui passèrent en faisant le bien. Touchante alliance qui atteste, mieux que de longues phrases, la fraternité chrétienne.

Le guide Bœdeker qui fait fureur aujourd'hui, mentionne, à propos de cette église, une étrange particularité. Il affirme sérieusement que, dans la grande nef, à une certaine distance de la porte d'entrée, le pavé demeure constamment humide; c'est là que se tenait le *réformateur* Jean Huss lorsqu'il fut condamné. J'ai cherché consciencieusement cette pierre pleurante, et je déclare que je n'ai aperçu nulle trace de larmes. Le pavé offrait partout l'image d'une parfaite sécheresse. Comment se fait-il que Bœdeker qui ne se montre nulle part dévôt, ni piétiste, ait cru devoir enregistrer gravement ce conte de bonne femme et faire un pareil sacrifice au préjugé protestant? Il n'est pas mauvais de noter, en passant, ce trait superstitieux dans un guide si vanté, qui passe pour exact et complet, mais qui est généralement aussi sec qu'ennuyeux. Ainsi que je l'ai dit plus haut, les catholiques sont très nombreux à Constance. Dans une église voisine de la cathédrale, je fus témoin d'un spectacle touchant. Les élèves des écoles publiques, sous la surveil-

lance de leurs maîtres laïques, assistaient, leur carton sur le dos, à la messe du matin, avant l'heure de la classe. Leurs voix, soutenues par l'orgue, firent retentir délicieusement à mes oreilles des cantiques populaires. Ils se montrèrent, pour des enfants, extrêmement recueillis. Nous ne sommes plus habitués en France à cette union de la religion et de l'enseignement.

La traversée de Constance à Brégenz sur le lac qui porte en français le nom de la première de ces villes, et que les Allemands appellent *Boden See*, est un véritable enchantement. Le vapeur glisse mollement sur ces ondes tranquilles que ride à peine une légère brise. Des villages, surmontés de leurs clochers aériens, surgissent, au cours du voyage, le long des deux rives, tandis que le lointain, d'abord à peine perceptible, se dessine peu à peu et finit par laisser apercevoir de grandes masses blanches, hôtels d'apparence confortable, prêts à recevoir les voyageurs. Je préférai descendre dans l'intérieur de la ville (une bicoque !) à l'hôtel de la Croix Blanche, *Godsthof zum weisse Kreuz*, dont le nom me parut d'un heureux augure. Je n'eus pas à me repentir de cette détermination, car l'hôtelier, un Wurtembergeois de naissance, mais qui connaît et aime Paris, me traita fort bien en qualité de journaliste français et me procura des renseignements utiles. C'est là que je fus fixé sur l'itinéraire que je devais, de préférence adopter, et que je me décidai à prendre la Bavière pour revenir par le Tyrol.

Brégenz est située dans le Vorarlberg, province qui fait administrativement partie du Tyrol, dont elle est le prolongement. Bâtie à l'extrémité orientale du lac de Constance, cette ville est la tête d'une double ligne, dont l'une conduit dans l'intérieur de l'Allemagne méridionale, tandis que l'autre met la Suisse en communication, soit avec l'Autriche, soit avec l'Italie. C'est dire que les touristes y abondent dans la belle saison, mais ils ne font généralement qu'y passer. Cependant, le séjour en est des plus agréables. On peut s'y cacher avec une sorte de recueillement, comme dans un nid de verdure. Le petit nombre des habitants, d'ailleurs paisibles et silencieux, l'absence des gens affairés ou de trop haut vol, l'éloignement du port de commerce (Lindau), situé à 12 kilomètres), permettent de s'isoler et de se croire dans une retraite profonde. La promenade plantée sur le bord du lac est charmante. On y jouit le soir d'nn repos ravissant.

Il faut gravir les pentes doucement ménagées du Shlossberg pour

contempler un des plus riants et en même temps des plus splendides panoramas que l'on puisse rêver. Tout le lac de Constance est à vos pieds. Quelques vapeurs, trahis par leur panache de fumée, y répandent la vie sans trop d'animation. Par-dessus et jusqu'au-délà du Rhin, vous apercevez les masses sombres de la Forêt-Noire. A gauche, surgissent les sommets toujours neigeux du Sentis et de l'Appenzell. La Suisse, l'Allemagne, l'Autriche, entrent ainsi, sans effort, dans le cadre. Shlossberg veut dire mont du château. Il y a toujours, en Allemagne, quelque château perché sur une hauteur quelconque. Ici, le château n'est qu'une ruine, d'assez bel aspect, avec sa guirlande obligée de lierre. L'appât du gain et peut-être aussi (soyons indulgent) le désir de venir en aide à ceux qu'une longue ascension a fatigués, ont adossé à ce vénérable débris des âges antiques une auberge toute moderne. Il faut toujours en Allemagne que l'on mange, que l'on boive et que l'on fume.

Après avoir traversé la cour de l'auberge, on gravit quelques marches et l'on se trouve en face d'une modeste chapelle qui est le but d'un pèlerinage encore fréquenté aujourd'hui. Quel est le saint qu'on y invoque? Je l'ignore. Il me suffit de savoir que c'est un ami de Dieu. De touchants ex-voto, dessinés d'une main inhabile, attestent sa puissance et sa bonté. Je n'en demande pas davantage, et je m'unis, de cœur, à une pauvre femme, accompagnée d'enfants en haillons, qui est venue chercher secours et consolation.

Par-delà la chapelle la montagne se continue : on se trouve en pleine forêt. Quel plaisir d'errer en liberté sous les grands hêtres, entre lesquels se glissent de gais rayons de soleil, de fouler aux pieds la bruyère rose et le fin gazon! Quelle joie de se sentir à trois cents lieues de Paris! Par les échappées qui s'ouvrent à droite et à gauche, on entrevoit tantôt les cimes sombres de l'Arlberg, tantôt la surface opale et irisée du lac. Voici la route forestière : on y rencontre quelques promeneurs de la ville, des étudiants en vacance avec la plume de coq ou la fleur de la montagne au chapeau, et aussi de bons paysans, à la taille élancée, qui vous saluent dans leur langue d'un air respectueux et amical. Telles sont les mœurs tyroliennes, elles n'ont pas encore été altérées par le contact des étrangers. On sait que la religion est florissante dans ce pays. L'église s'élève à mi-côte, entourée du cimetière où reposent les morts aimés. Vaste et belle, elle est desservie par des capucins dont on aperçoit par-ci par-là la robe brune. J'ai pu constater l'extrême

obligeance de ces bons religieux : leur influence morale est très grande non seulement sur la classe populaire mais aussi, m'a-t-on assuré, sur les personnes du premier rang, qui choisissent souvent parmi eux les directeurs de leur conscience.

A une demi-lieue de Bregenz se trouve, dans une situation délicieuse, un pensionnat renommé, tenu par les Dames du Sacré-Cœur. C'est une ancienne habitation seigneuriale, accrue de nouveaux bâtiments et d'une élégante chapelle en partie ouverte au public. Un beau parc l'ombrage de ses arbres magnifiques. La plupart des religieuses sont de nationalité allemande ou autrichienne ; cependant j'ai rencontré une Française. La faveur des familles est acquise à ce bel établissement. Ajoutons que l'empereur François-Joseph aime beaucoup cet institut qui rend tant de services par l'éducation qu'y reçoivent les jeunes filles d'un rang distingué. Quand il vient dans le pays, il ne manque pas de visiter le couvent. On m'a montré le fauteuil élevé, sorte de trône, en raccourci, qu'il occupait dans le salon où j'ai été reçu. La population lui est toute dévouée. Son dernier voyage, lors de l'inauguration du chemin de fer du Tyrol, fut signalé par une explosion d'enthousiasme. Le soir, les montagnes qui bordent le lac resplendissaient de feux, se reflétant dans les eaux : c'était un spectacle féerique. A ce propos on m'a conté un trait qui témoigne des sentiments religieux du monarque. Un banquet officiel avait été fixé pour le vendredi : l'empereur sollicita par le télégraphe la permission de faire gras, qui lui fut immédiatement envoyée par l'évêque de Brixen. François-Joseph usa de cette autorisation en public, mais au dîner intime qui eut lieu quelques heures après, il se fit servir en maigre, donnant ainsi à la foule et à sa cour un double exemple de son respect des lois de l'Église. Le domaine où sont installées les religieuses du Sacré-Cœur s'appelle Riddenbourg.

Si la première moitié de la ligne qui relie Bregenz à Munich est pittoresque, car elle traverse les Alpes de la Souabe avec de lointaines perspectives sur celles du Tyrol, la seconde partie du voyage s'effectue dans un pays plat et absolument dénué de charmes. La capitale de la Bavière s'élève elle-même au centre d'une plaine sans horizon. Cette ville que les Français appellent Munich, et les Italiens Monaco, mais que les Allemands désignent sous le vocable de München (ville des moines), occupe une étendue de terrain en rapport avec les 200,000 habitants qui la peuplent. Elle se divise comme

beaucoup d'autres en deux parties : l'ancienne, composée de rues tortueuses que bordent des maisons dont les enluminures un peu criardes attirent l'attention ; et la nouvelle, découpée en losanges réguliers et aussi prétentieuse qu'insipide. On sait que l'un des derniers rois de Bavière, féru d'amour pour l'antiquité, et se croyant un grand artiste, avait entrepris de faire de sa capitale une moderne Athènes, en ressuscitant le style grec dans toute sa pureté. Pour satisfaire sa manie il ne reculait naturellement pas devant le pastiche. Il en est résulté que la Briener Strasse et la Ludwig Strasse, les deux grandes artères de la nouvelle cité, offrent au promeneur désorienté la vue de plusieurs petits temples fort corrects que l'on croirait transportés, par un coup de baguette magique, de différents cantons de la terre des Hellènes, et qui ont l'air fort étonnés de se trouver réunis ensemble sous le climat brumeux de l'ancien pays des Boiens. On a même sous les yeux une reproduction des Propylées que l'on dit fort exactes. Je le crois volontiers, mais il y manque la fière Acropole et le gracieux Parthénon. L'auteur de ces curieuses restitutions, qui se piquait pourtant de goût, a oublié cette maxime fondamentale d'esthétique dictée par le bon sens, c'est que chaque chose doit demeurer en son temps et en son lieu. Si je voyageais en Orient, je ne me mettrais pas en quête d'églises gothiques, bien que je les aime beaucoup. En Allemagne, l'invasion d'une foule de monuments grecs ou renouvelés des Grecs me laisse froid. Je cherche en vain ce peuple spirituel et affairé qui animait l'Agora. Tout ce quartier est sans vie, en dépit des nombreux tramways qui le sillonnent et qui n'étaient pas inventés, j'imagine, du temps de Périclès.

D'ailleurs si l'on a le goût des copies, il faut au moins que les copies soient fidèles, non seulement quant au dessin, mais quant aux matériaux. Or le marbre de Paros est ici remplacé par la vulgaire brique. On a pris soin, il est vrai, de la recouvrir d'un enduit qui simule la blancheur, mais est loin de rappeler l'éclat et le poli du marbre absent. La comparaison qui se fait naturellement dans l'esprit n'est pas flatteuse pour les objets que l'on a sous les yeux. Bref, on croit voir une ville de carton. Certes la mise en scène des opéras de Wagner est plus soignée.

Voilà pour l'impression de l'ensemble ; maintenant il ne m'en coûte pas de reconnaître que chacune de ces petites et délicates constructions, prise à part, est intéressante et curieuse à étudier.

Plusieurs de ces monuments à mine exotique renferment, en outre, de véritables trésors. La *glyptothèque* (traduisez en français par *musée de sculpture*), constituée par une série de petites salles fort bien éclairées, en forme de cercle, présente à l'amateur justement charmé un grand nombre de morceaux de la plus grande beauté, la plupart originaux et authentiques. Je ne sais si semblables réunions d'antiques de ce prix se trouvent ailleurs.

En face de la glyptothèque un autre temple grec, à peu près taillé sur le même patron, renferme une exposition des artistes vivants. Je l'ai trouvée assez peu intéressante : la peinture de genre y domine, c'est gentil, bien léché, plus sentimental que spirituel, un peu sensuel, fort terre-à-terre. Moines, moinesses, moinillons, n'y sont guère épargnés. A peine trois ou quatre scènes inspirées par un sentiment élevé. Nulle trace de peinture historique ou religieuse. A côté de la critique, l'éloge : la pudeur est presque toujours scrupuleusement respectée.

Que dire du Palais Royal? C'est une grande et laide baraque dont le sous-préfet de Brives-la-Gaillarde ne voudrait pas pour son logement. Je parle de l'extérieur : l'intérieur renferme de belles salles meublées comme le sont tous les appartements princiers. Le cabinet des glaces, ou plutôt des verres, qui sont taillés à mille facettes, est une curiosité digne de servir de pendant au pavillon Marocain où les badauds faisaient queue à la dernière exposition du Champ de Mars. Les deux salons consacrés à reproduire les traits des nombreuses *beautés* qui ont fait tourner tant de têtes, n'évoquent guère que des souvenirs malsains. En revanche il faut louer, sans réserve, les grandes peintures semées à profusion et qui retracent les principaux faits de l'histoire religieuse et politique de l'Allemagne. La foule les contemple avec un sentiment de recueillement et de patriotisme. On pourrait trouver à y redire au point de vue artistique, mais en revanche l'œil s'arrête avec un véritable plaisir sur les belles fresques où le célèbre Schnorr a retracé, dans six chambres qui se succèdent à part, la sombre légende des Niebelungen, que la poésie du moyen âge a immortalisée. La magie de la couleur redouble le charme de l'expression, bien qu'on puisse, ce semble, reprocher à l'ensemble un effet un peu théâtral : à tout prendre cette galerie adroit à une visite.

Le bijou du palais, c'est la chapelle, petite, mais élégante et magnifiquement décorée. La profusion des marbres précieux, des

dorures et des peintures m'a rappelé, mais sur une bien moindre échelle et dans un style différent, la splendide église du mont Cassin, en Italie.

Cette chapelle va me servir de transition pour dire un mot des autres édifices religieux. La plupart, aux proportions amples et imposantes, sont défigurées par le style rococo déjà signalé. Il faut faire une exception en faveur de la cathédrale, œuvre du quinzième siècle et qui est vraiment fort belle à l'intérieur. Au dehors, la brique, qui ne se prête à aucune sculpture, imprime à l'édifice un caractère déplaisant de nudité. Le contraste est d'autant plus saisissant lorsqu'on pénètre dans les trois nefs. Quelle hauteur de voûte! quelle majesté! C'est vraiment la demeure du grand Dieu, du Dieu tout-puissant. En avant du chœur, le tombeau architectural, tout en bronze, de l'empereur Louis (de la maison de Bavière) attire tout d'abord les regards. Seize princes ou chevaliers, également en bronze, debout, sur deux rangs, semblent monter la garde autour du mausolée. C'est d'un effet saisissant.

C'est dans cette église que fut déposé naguère le corps du dernier roi de Bavière, dont la fin tragique est encore présente à tous les esprits. Une foule innombrable visita pieusement le cadavre royal. Le peuple bavarois est foncièrement attaché à la vieille dynastie des Witelsbach : la fidélité à la monarchie et le dévouement à la religion catholique sont ses deux principaux caractères.

On a construit, récemment, l'église Saint-Étienne, dans le genre des anciennes basiliques romaines. Cette restitution m'a paru fort heureuse.

L'édifice est grand, lumineux, richement décoré, orné de peintures tout le long des frises. L'imagination accepte aisément cette résurrection d'un passé assez éloigné, d'abord parce que le style, profondément chrétien, n'est pas sans analogie avec les formes qui ont prévalu depuis, ensuite parce qu'il existe encore autour de nous (à Rome, par exemple) plusieurs monuments du même genre.

A tout prendre, sauf cette basilique moderne, ce qu'il y a de vraiment beau dans la capitale de la Bavière, ce qui mérite de fixer l'attention, ce qui demeure empreint dans le souvenir, c'est le vieux Munich. Le reste, n'en déplaise aux partisans de l'hellénisme à outrance, n'est que du plaqué.

II

Me voici enfin à Ruefstein, sur les confins du Tyrol, j'approche de la terre promise. Mais avant d'y entrer, il n'est pas défendu de jeter un coup d'œil sur cette petite ville très pittoresquement située aux pieds des montagnes qui forment comme une barrière à l'entrée de l'Autriche, et sur les bords de cette rivière aux allures torrentielles qui se nomme l'Inn.

Commençons par une visite au château. A l'entrée, un militaire sans armes me fait suivre d'interminables corridors, toujours en montant. Je comprends qu'à force de m'élever, je devrais jouir d'une agréable vue, si je pouvais regarder à droite ou à gauche. Malheureusement, les murs n'ont que de rares et étroites ouvertures, on a voulu empêcher les visiteurs d'étudier les approches de la forteresse. J'arrive enfin à une petite cour, mais elle aussi est étroitement close. Impossible de rien apercevoir au dehors; en dedans je découvre, non sans quelque surprise, une image de saint Georges, armé de pied en cap, avec une inscription pieuse au-dessous. Preuve manifeste que je ne suis pas en France, mais en Autriche.

Un second militaire, également sans armes, me prend alors et me fait gravir un nombre infini d'escaliers. Arrivé au sommet, il me laisse à son tour, et une cantinière me fait voir trois ou quatre chambres qui ont été habitées par des prisonniers d'État. Ces chambres n'offrent absolument rien d'intéressant : elles ressemblent à toutes les prisons. Deux fenêtres s'ouvrent au nord et au midi, et me permettent d'apercevoir le sommet des montagnes. Quelle différence avec les plaines monotones de la Bavière! Je redescends surveillé par les mêmes argus et, à la porte de la citadelle, je retrouve mes deux premiers guides. C'est le moment de se rappeler que :

Au service de l'Autriche
Le militaire n'est pas riche.

Les deux guerriers se confondent en remerciements. Se doutaient-ils qu'ils avaient sous les yeux un descendant de ces Français

qui s'emparèrent, en 1809, de ce nid d'aigles et en chassèrent les patriotes tyroliens?

La route qui conduit de Kuefstein à Worderthiersee est admirable: elle traverse des forêts séculaires qui ondulent sur des coteaux escarpés. A peine a-t-on franchi un kilomètre, que l'on s'enfonce sous une voûte de verdure. La voiture s'avance lentement sur un chemin à peine entretenu qui côtoie parfois un précipice au fond duquel on entend mugir le torrent. Vous cherchez en vain quelques signes matériels de la civilisation. Êtes-vous dans les savanes de l'Amérique? De temps en temps une croix de bois, une statue de saint, accompagnée d'une inscription, entourées de fleurs desséchées, vous rappellent que l'homme a passé par là, et que cet homme croit bonnement à un ordre de choses supérieures à ce qui se touche et à ce qui se voit. On chemine ainsi pendant deux heures puis, tout à coup, les arbres deviennent rares, bientôt ils disparaissent, et l'on se trouve à l'entrée d'une magnifique clairière formée d'une immense pelouse où s'élèvent deux villages, où se creusent deux lacs. C'est comme une vision.

Le village de Worderthiersee, situé à mi-coteau dans cette vaste clairière, se compose d'une cinquantaine de maisons, dont une auberge, mais quelle auberge! on le verra plus tard... Tout au bout se trouve la salle de spectacle où se joue le Mystère. Ce théâtre n'a, vous le pensez bien, qu'une ressemblance lointaine avec notre opéra.

Figurez-vous une grande boîte en bois, dans laquelle sont percées dix ouvertures en forme de portes, cinq de chaque côté : de fenêtres, il n'y a pas traces. Ces portes donnent accès à l'intérieur de la salle, laquelle comprend cinq catégories de places. Les premières se paient 4 florins 40 kreutzers (6 francs); c'est le plus grand luxe que l'on puisse s'accorder. Je paie, j'entre et je me trouve plongé dans une obscurité complète. Au bout de quelques instants, une faible lueur dissipe les ténèbres, j'écarquille les yeux, je regarde de tous côtés et je m'aperçois que la salle de spectacle n'est pas plus brillante ni plus confortable au dedans qu'au dehors. Je cherche en vain, ou plutôt je ne cherche pas quelque chose qui ressemble à des loges, à des baignoires, à des galeries, à des fauteuils d'orchestre. Tous les sièges sont uniformément des bancs en bois, avec cette seule différence que les uns ont un dossier et que les autres n'en ont pas. Je regarde au plafond, je veux dire aux poutres qui sup-

portent le toit : pas de lustre. Les seuls luminaires qui projettent quelque clarté dans l'enceinte, ce sont les maigres feux de la rampe : la scène seule est éclairée. Quant à l'orchestre, il se résume en un orgue harmonium, devant lequel est assis un monsieur seul à l'air débonnaire; il n'y a pas d'autres musiciens.

Mais la représentation est commencée; j'entends des chants, j'aperçois des acteurs. Sont-ce bien des acteurs? Convient-il de leur donner ce nom? Voici sur l'avant-scène neuf personnages, cinq hommes et quatre femmes, tous richement vêtus de manteaux et de robes de pourpre, avec le diadème en tête, l'air grave et solennel. Faisant face au public, ils sont rangés sur une seule ligne et disposés de telle sorte, que celui qui est au milieu dépasse ses compagnons de la tête et que les tailles vont en diminuant jusqu'aux extrémités. Ils chantent en partie, accompagnés par l'unique musicien représentant l'orchestre. Les chants sont graves, d'une mélodie simple et expressive; l'harmonie ne connaît pas les dissonnances. Ce n'est pourtant pas du plain-chant, du chant purement liturgique. Vous diriez comme un écho lointain des accents de Palestrina, alors que l'art moderne, récemment émancipé, mais gourmandé par des esprits sévères, courait se réfugier sous l'aile de l'Église. Mais attention! les chants ont cessé : le coryphée prend alors la parole et, dans un langage mesuré, scandé, cadencé (il s'exprime en vers), il indique le sujet de la pièce et esquisse le tableau que le machiniste va nous montrer. Soudain le rideau se lève, un second rideau, celui qui sépare la scène de l'avant-scène. Nous avons devant nous l'intérieur du temple de Jérusalem, et une foule nombreuse, gesticulante, criante; une vraie scène populaire. Le chœur s'est divisé en deux et replié par une manœuvre savante le long des portants. Désormais, il se taira jusqu'au prochain tableau. La parole est aux acteurs proprement dits, aux personnages qui ont un rôle dans le drame.

Avant d'aller plus loin je vais tâcher de donner une idée de la structure de la pièce.

L'auteur du mystère, fidèle aux traditions du genre, ne fait guère que paraphraser l'Évangile. Il suit à la lettre le livre divin, mettant sous les yeux du spectateur, avec une scrupuleuse exactitude, tous les épisodes du récit que nous ont transmis les écrivains sacrés. Ce procédé minutieux peut paraître une faute au point de vue purement littéraire et dramatique : l'unité d'impression, cette règle souveraine que n'ont pas inventée les poétiques, mais qu'elles

ont exprimée et consacrée, est visiblement atteinte. L'action n'eût dû commencer qu'au conseil que tiennent les Pharisiens et les chefs du peuple pour se défaire de ce Jésus, dont la popularité les importune et les effraie. A peine pouvait-on reproduire la Cène, figure sublime de l'immolation prochaine. Le dramaturge a préféré placer d'abord sous nos yeux l'épisode très mouvementé, du reste, des vendeurs du temple. Il nous fait naïvement assister à un spectacle qui eût effarouchéé le décorum classique, mais que le drame shakespearien a, depuis longtemps, mis en honneur chez nos voisins : il fait sortir le peuple des coulisses, où le préjugé aristocratique de nos pères l'a si longtemps prélégué, et il le pousse hardiment jusque sous le feu de la rampe. Voilà bien la foule avec ses attitudes variées, ses gestes, ses cris, ce sont bien là de véritables marchands qui se disputent. Et quand le Messie paraît, sublime et indigné, chassant, avec un véritable fouet de cordes, les profanateurs de la maison de son Père, on est témoin d'une déroute semblable à celle qui a parfois lieu dans nos rues, quand un rassemblement tumultueux est dissipé par l'autorité publique.

Je ne veux pas dire que tous les acteurs secondaires ont joué leur rôle dans la perfection; on sentait bien l'inexpérience et le décousu. Mais est-ce que, sur nos premiers théâtres mêmes, les comparses font si brillante figure? Il faut, évidemment, dans toute représentation scénique faire d'avance la part du convenu et se montrer décidé à aider de toutes les forces de sa bonne volonté à l'illusion. Celui qui ne veut pas gâter absolument son plaisir doit souvent s'abstraire, détourner son regard des personnes et des choses dont l'apparence et le jeu ne sont pas irréprochables, et concentrer toute son attention sur quelques parties où la passion et le talent opèrent une sorte de prodige.

Les anciens, bons observateurs de la nature humaine, et pénétrés des véritables conditions de l'art; n'ignoraient pas combien il est difficile de faire paraître, parler et agir convenablement une foule sur la scène. D'autre part, comment la supprimer dans un pays et à une époque où le peuple était un des rouages principaux du mécanisme social? On avait trouvé un joint qui consistait à introduire ce que l'on a nommé le chœur, chargé expressément de représenter la multitude, d'exprimer ses sentiments, de proférer des maximes, de formuler des avis, d'intervenir ainsi, mais d'une manière toujours

mesurée et discrète dans l'action. Le chef du chœur ou coryphée allait plus loin, il prenait quelquefois part au dialogue, répondant aux principaux personnages ou même les interpellant. Il n'y avait pas jusqu'à l'agitation de la foule qui ne trouvât sa représentation dans les mouvements de va-et-vient qui accompagnaient la strophe et l'antitrophe, mais les ordonnateurs du jeu scénique de cette époque, amateurs de l'ordre et du rythme sans lesquels on ne peut concevoir ni beauté naturelle, ni œuvre d'art, avaient régularisé ces mouvements en les assujettissant au chant. Les poètes de l'école aristocratique contemporaine de Louis XIV remplacèrent les chœurs par les confidents; la vraisemblance put y gagner, mais la perspective théâtrale en souffrit.

Parmi les personnages qui figuraient sur la scène, l'attention se portait principalement sur le Christ; l'acteur qui le représentait était bon! Il avait bien le type consacré du Nazaréen : sa grande taille, son air doux, grave et triste sans mélancolie, son débit lent et mesurée, son geste simple et noble. Je croyais voir *le Christ devant Pilate*, de Muncakzy, non pas le premier, fier et presque hautain, que les conseils d'une critique fine et chrétienne lui ont fait supprimer, mais le second, que le goût des vrais croyants a pu adopter. Il faut dire tout de suite, puisque l'occasion s'en présente, que les personnages qui ont été le mieux représentés sont, à mon avis, après Notre-Seigneur, la Vierge, la Madeleine, saint Pierre et saint Jean. Les deux grands prêtres Anne et Caïphe, avec leur éphod, leur mitre et leur pectoral enrichis de pierres précieuses, que l'on voyait presque toujours ensemble, discutant, pérorant, gesticulant, s'emportant, complotant, avaient quelque chose d'affecté dans leur jeu : ils visaient à l'effet, tandis que la plupart des autres montraient une sorte de simplicité religieuse. Bien que le trou du souffleur fût occupé, on peut dire que tous les acteurs, suffisamment exercés, savaient supérieurement leur rôle. On ne surprenait chez eux aucune hésitation. C'est déjà quelque chose. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il n'y avait pas à reprendre la moindre gaucherie. Le manque d'une aisance suffisante se faisait quelquefois sentir, mais l'ensemble rachetait amplement par la sincérité de l'émotion ce qui pouvait être défectueux dans les détails. En définitive, l'impression générale demeurait plus que satisfaisante.

J'ai pu faire, deux mois plus tard, une sorte de contre-épreuve. Il m'est arrivé, par suite d'une circonstance qu'il importe peu

d'expliquer, d'assister, dans le premier théâtre du monde, à la reprise de *Don Juan d'Autriche*, pièce qui n'est pas précisément dévote, car on montre trop de moines sur la scène, mais qui est acceptable à tout prendre et dont certaines parties ne manquent pas de grandeur. Certes, on a épuisé les éloges sur le compte des artistes de la Comédie-Française, et je n'ai pas à y contredire. Eh bien! quel que fût mon respect voulu pour ces représentants attitrés de la tradition, quel que fût mon désir d'admirer, je n'ai pu me dispenser d'être frappé de la recherche, de l'effet, qui se trahit jusque dans les endroits les plus pathétiques, et, on peut se dire, surtout dans ces endroits : Où est l'illusion? Où est le charme? Pourrait-on faire mieux en jouant avec plus de simplicité? Peut-être, mais ce serait à condition de ne pas tomber dans le vulgaire et le trivial. On voit ce double écueil; comment s'y dérober? La vérité, c'est qu'il ne faut pas demander à l'art plus qu'il ne peut donner, qu'il s'y trouve beaucoup de convention, et que son but est plutôt de susciter de belles et saines émotions que de faire naître l'illusion complète de la réalité. Et si l'on veut une conclusion dans l'espèce, comme on dit au palais, elle sera en faveur de ce que j'appellerai la loyauté scénique de ces bons paysans du Tyrol, sans être tout à fait au détriment de l'expérience consommée des plus parfaits comédiens que l'on connaisse.

On ne s'attend pas à voir ici une analyse détaillée, scène par scène, du mystère représenté au village de Thiersee. Autant vaudrait relire la Passion elle-même, puisque le drame, je l'ai déjà dit, est un calque fidèle du récit, sauf quelques légères adjonctions, dont je parlerai bientôt. Il suffit de signaler les principaux passages ceux ou le jeu des acteurs méritait une spéciale attention. Un mot d'abord de la Cène. Il fallait bien de la hardiesse pour mettre en action l'institution même du sacrement : le caractère éminemment mystique de cet auguste épisode semblait le placer en dehors et au-dessus des atteintes de l'art le plus respectueux. Deux écueils étaient à éviter : serrer de trop près la narration évangélique, ou au contraire prendre, comme on dit aujourd'hui, une trop grande liberté d'adaptation. Dans le premier cas, la critique pouvait vous renvoyer tout simplement à l'office liturgique; dans le second, on encourait le reproche de témérité, peut-être d'hétérodoxie. L'auteur a échappé à ce double péril en acceptant purement et simplement, comme c'était son devoir, la donnée évangélique, pour le

fond du sujet, mais en faisant appel avec une sage sobriété à son imagination, quant aux détails que le texte sacré n'a point mentionnés. Il a fait de même pour la cérémonie qui n'est guère moins belle et qui porte le nom de lavement des pieds.

A la représentation de la Cène, Jésus prend le pain, le bénit, le rompt, offre le calice à son Père, absolument comme nous le lisons dans les paroles de la consécration. Mais de plus, chacun des convives se lève tour à tour et vient recevoir des mains du Maître le pain sacré qui l'identifiera, en quelque sorte, à sa propre personne. Ce jeu de scène s'accomplit avec beaucoup d'aisance et de dignité, sans que l'on tombe dans de monotones répétitions. Les acteurs ont su varier convenablement leurs attitudes. Jean se montre réellement le disciple bien-aimé, tandis que Judas révèle, par sa démarche embarrassée d'abord, puis hardie et presque hautaine, la noirceur et l'endurcissement de son cœur sacrilège. De même quand le Fils de Dieu, les reins ceints d'un linge, verse de l'eau sur les pieds de ceux qu'il enverra bientôt évangéliser le monde, le poète a placé sur ses lèvres des paroles différentes pour chacun d'eux. Il y a certainement beaucoup de grandeur, sans aucune emphase, dans ces deux tableaux.

Judas a quitté brusquement la salle du festin, il va, en proie aux démons de la cupidité et de la jalousie, vendre le Juste à ses ennemis. Au coup de sifflet du machiniste la scène change, et nous nous trouvons transportés dans la salle des séances du sanhédrin. L'apôtre perfide paraît et fait ses propositions. Après délibération le marché est accepté, et l'on voit le trésorier ouvrir à regret le coffre où sont ramassées les espèces sonnantes pour faire le compte du traître. Celui-ci a les yeux avidement fixés sur les pièces, à mesure qu'elles sortent de la bourse commune. Le trésorier compte tout haut : un, deux, trois, dix, vingt, vingt et un, vingt-deux. Arrivé au chiffre de vingt-cinq, il refuse d'aller plus loin, il fait mine de ramasser la bourse : il trouve que c'est assez payer le disciple infidèle. Judas s'indigne et réclame avec vivacité. Le trésorier, de son côté, tient bon. Il y a là une petite scène comique, bien amenée et bien jouée, qui ressort à la fois de la situation et des caractères, et qui détend heureusement l'esprit. On peut bien croire que l'auditoire se pâme de rire. Il y a de même, dans le cours du drame, quelques personnages épisodiques qui jouent des rôles bouffons et contribuent à égayer les spectateurs. On les voit

paraître précisément aux moments où l'atrocité du spectacle produit une impression pénible qui ne tarderait pas à devenir intolérable. Le public reprend ainsi haleine et recouvre des forces pour aller jusqu'au sommet du calvaire. Par l'introduction de l'élément grotesque, l'auteur se rattache à la tradition romantique, il procède directement de Shakespeare et de ses imitateurs.

On a encore trouvé un autre moyen de réveiller l'attention qu'un spectacle si long et qui n'a pas l'attrait de l'imprévu, puisque le dénouement en est connu d'avance, pourrait aisément fatiguer. Ce ne sont pas des intermèdes banals et sans lien sérieux avec l'action, comme ceux auxquels le théâtre français eut souvent recours dans ses commencements. Les ressorts mis en jeu sortent, au contraire, des entrailles même du sujet et en accusent heureusement l'ampleur. Il s'agit de vues rétrospectives sur l'histoire des âges qui ont précédé Jésus-Christ. On sait, d'après l'enseignement de saint Paul et des Pères, que l'Ancien Testament est la figure anticipée du Nouveau. Le principal personnage de celui-ci, vers lequel tout converge, en qui tout se résume, le Fils de l'homme anime également par sa vertu secrète le temps des patriarches et des prophètes, mais, au lieu de paraître à découvert, il y demeure caché sous des ombres. Presque tous les grands hommes que Dieu a suscités aux siècles antiques représentent le Messie, et les événements les plus frappants de cette époque sont comme des esquisses de ce qui devait s'accomplir plus tard. Il y a là une mine presque inépuisable fournissant des ressources immenses à celui qui entreprend de nous retracer l'histoire de Jésus ou de le faire apparaître devant nous. L'auteur du drame dont j'essaie de donner une image imparfaite à mes lecteurs, a fait de larges emprunts à ce trésor. De temps en temps il interrompt la marche du mystère et nous transporte à l'époque biblique. Des personnages, harmonieusement groupés ensemble, forment des tableaux vivants tantôt gracieux, tantôt terribles, tantôt touchants. C'est Joseph à la cour de Pharaon, se montrant aux yeux de ses frères qui ne le reconnaissent pas, dans tout l'éclat de sa gloire, et se jetant subitement au cou de Benjamin qu'il tient étroitement embrassé. C'est le double sacrifice d'Abel et de Caïn. On voit les deux autels sur la scène; sur l'un, la flamme de l'holocauste s'élève brillante vers le ciel, l'autre est couvert d'une noire fumée. Entre les deux surgit Caïn, debout, vêtu de peaux de bêtes, l'air farouche, armé d'une énorme massue. Il frappe son

frère innocent qui roule sans vie à ses pieds. Voici maintenant un spectacle où tout un peuple se tord dans les souffrances d'une lente agonie, en proie aux morsures de serpents venimeux. Mais, par une invention miséricordieuse du Seigneur, un serpent d'airain placé dans un lieu élevé pour figurer Celui qui mourra un jour sur une croix, attire les regards, et tous ceux qui fixent cette image avec foi sont guéris.

Ces tableaux, et bien d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, sont tous parfaitement rendus. On peut se figurer quels regards avides y jettent les spectateurs. Ce n'est pas seulement le drame de la Passion qui se joue sous leurs yeux, toute l'histoire sainte, pour ainsi dire, paraît en abrégé et sous ses aspects les plus expressifs. Il ne faut pas croire ces paysans ignorants. S'ils sont peu versés dans les sciences profanes, ils connaissent très bien la science des sciences, la religion, et ils sont fort capables de comprendre les rapports qui unissent les deux Testaments. On doit donc louer, sans réserve, cette création du poète qui ne craint pas, par un procédé que je ne crois pas avoir été employé ailleurs, de remonter le cours des âges et d'embrasser la suite de tous les siècles. Ce spectacle défie, par sa grandeur, toute comparaison, et, je le répète, il est destiné aux paysans du Tyrol. C'est que ces paysans sont chrétiens et qu'à ce titre ils ont le sens du grand et du divin.

Je veux signaler encore un épisode où le dramaturge a fait preuve d'une véritable imagination, mais dont l'exécution m'a paru laisser quelque chose à désirer. Il s'agit de la prière de Jésus au jardin des Oliviers. Pendant que l'on voit, dans un coin, les apôtres étendus par terre et appesantis par le sommeil, le Sauveur dit à haute voix les paroles sublimes de résignation que nous lisons dans l'Evangile. Alors a lieu la sueur de sang, et commence cette agonie morale qui précède les grandes épreuves. Sans doute le Rédempteur vit alors en esprit toutes les circonstances qui devaient faire de son sacrifice volontaire le plus complet assemblage de tortures que l'imagination puisse rêver, et ce qu'on a justement nommé la *souffrance*, la Passion par excellence. L'auteur du drame a eu l'ingénieuse et touchante idée de mettre sous nos yeux cette vision mystérieuse. Pendant que le Christ, le visage contre terre, fait entendre de longs gémissements, on voit descendre du ciel un groupe d'anges portant les divers instruments du supplice qui s'apprête. Voilà l'échelle, les clous, le marteau, le fouet, le roseau, l'éponge, la

couronne ou plutôt le diadème d'épines, la croix. Les messagers d'en haut s'approchent doucement de la future victime et passent en jetant sur elle des regards de compassion. L'un d'eux soulève avec attendrissement ce front chargé d'angoisses et y dépose respectueusement un pieux baiser. Puis la céleste phalange disparaît pour remonter sans doute dans l'Empyrée, où elle assistera invisible à l'Immolation dont elle a voulu, en quelque sorte, par avance, adoucir l'amertume.

Ce spectacle est fort beau ; mais je ne sais si tous les spectateurs le comprennent. Ils peuvent se demander si ce sont bien réellement des anges qu'ils voient défiler dans le jardin des Oliviers? Je n'en ai pas douté un instant. Mais pourquoi a-t-on supprimé l'attribut par lequel on les distingue d'ordinaire? Dans l'iconographie chrétienne il n'y a point d'anges sans ailes? Pourquoi les ailes sont-elles absentes? A-t-on craint le ridicule? Mais rien n'est plus gracieux que cet appendice, et il est accepté partout. L'inconvénient de cette suppression c'est que le spectateur se demande tout d'abord ce que représentent ces figurants, à l'air jeune, imberbes et vêtus de longues robes blanches? Il peut même être incertain, si ce sont de jeunes garçons ou de jeunes filles. Dans un village tyrolien, au sein de populations aux mœurs pures, à la foi aussi naïve que respectueuse, la curiosité de l'esprit n'ira pas plus loin; mais supposons une pareille mise en scène à Paris!.. Même à Worderthiersee, il y aurait tout avantage à montrer de vrais anges, tels que la traditions nous les peint. Il faut par-dessus tout éviter l'équivoque.

Cette vision anticipée va bientôt devenir une réalité. Voici les satellites — vraies mines de brigands — qui viennent saisir la victime. Jésus les foudroie d'un regard : ils tombent tous à ses pieds. Je suis témoin que cette chute a été bien exécutée, et pourtant ce n'était pas chose facile, il fallait se garder de tomber les uns sur les autres et choisir son emplacement. La comparution du prisonnier devant Anne, devant Caïphe, devant Pilate, prend beaucoup de temps, les interrogatoires traînent en longueur. Ces grands personnages sont assez médiocres dans leurs rôles qui exigent beaucoup de dignité et une certaine connaissance des usages de la haute société. Les rôles populaires, ou ceux qui expriment des sentiments naturels, sont bien mieux tenus, on pleure au village comme à la cour, on y rit peut-être de meilleur cœur. Aussi, comme je l'ai déjà indiqué, les saintes Femmes, la Vierge, Véronique que

l'on verra tout à l'heure, sont presque irréprochables : c'est qu'elles sont plus près de la nature et de l'humanité que les gouverneurs et les hauts personnages. Je m'explique en même temps pourquoi l'acteur qui représentait le Sauveur ne s'est pas montré trop au-dessous de sa tâche : il lui était plus facile d'entrer dans son rôle. C'est que Jésus se fait comprendre de tous les temps, de tous les peuples, de tous les rangs, de toutes les civilisations, il est vraiment universel, il est le *Fils de l'homme*.

Il y a quelque chose de pénible, presque d'insupportable pour la mollesse et le sybaritisme de nos jours d'assister à la représentation brutale d'un fait cruel comme la flagellation. J'imagine que nos salles parisiennes se videraient bien vite en pareil cas, les spectateurs tyroliens ne sourcillent pas. Le couronnement d'épines, les génuflexions moqueuses, les outrages, les coups, et ce fameux soufflet qui indignait les auditeurs de Bridaine — il résonne très fort — s'accomplissent à la lettre. Puis vient le sinistre cortège des soldats, des bourreaux et du peuple — non! de la vile multitude — qui se déroule lentement à travers la scène, en passant et repassant par les coulisses. On voit le Christ tombant trois fois suivant la tradition, Simon le Cyrénéen contraint de partager avec lui le fardeau, Véronique essuyant le visage inondé de sueur, de sang et de poussière, et montrant aux fidèles attendris l'empreinte sacrée de ces traits divins. En même temps, les satellites redoublent de rage et s'acharnent sur l'auguste victime. Ce spectacle, qui dure assez longtemps et qui comporte un grand nombre d'acteurs, finirait par énerver le spectateur sans l'apparition d'un ou deux personnages grotesques, qui ne font, du reste, que se montrer, assez pour atténuer un peu l'effet de ces horreurs multipliées, sans en détruire toutefois la lugubre majesté.

La scène de la crucifixion n'a pas moins de réalité que les précédentes. On étend le Fils de Dieu sur la croix et l'on enfonce bruyamment les clous dans les mains et dans les pieds; le sang coule à flots. Je n'ai pu m'assurer si l'on a remplacé l'acteur qui représente le Sauveur par un mannequin — la toile qui tombe plusieurs fois permettrait cette substitution, — ou si l'on a recours à d'autres subterfuges pour simuler cette opération cruelle. Nulle des circonstances qui se lisent dans les récits évangéliques n'est omise : le fiel, le vinaigre, sont présentés; les soldats jouent aux dés la robe sans couture, Marie et Jean se tiennent debout au pied de l'instrument

du supplice, et échangent avec le divin Crucifié ces paroles qui, après dix-huit siècles, retentissent encore dans nos cœurs. Enfin Jésus pousse un grand cri, il expire. A l'instant les ténèbres se font, la foudre sillonne la nue, et le grand centurion casqué qui n'avait pas épargné les violences à l'égard du vil Juif qu'il conduisait à la mort, témoigne son émotion et son repentir d'une manière peut-être un peu trop expansive.

Ici se place une scène qui serait vraiment intéressante, à condition d'être moins longue. Pierre et Judas, tous deux coupables envers leur Maître, mais inégalement, le premier de faiblesse, le second de trahison, expriment vivement le remords qui les déchirent. Mais tandis que l'un, touché de l'infinie bonté de son Dieu prêt à lui pardonner, exhale son repentir en termes amers, l'autre ne considérant que l'énormité de son crime, s'abandonne au désespoir. Ce contraste est fort beau. Pierre finit par se consoler en se promettant de faire une rude pénitence, tandis que Judas se pend à un arbre maudit et rend le dernier soupir au milieu d'une affreuse tempête, dont l'image porte l'effroi dans l'âme des spectateurs.

Le Christ est bien mort, son âme s'est séparée volontairement de son corps. Pendant que ce dernier est mis au sépulcre par les soins pieux de Joseph d'Arimathie, l'âme va consoler les justes de l'ancienne loi et leur annonce la Rédemption accomplie, mystère divin qu'ils n'avaient, durant leur vie, entrevu que confusément. C'est le sujet d'un magnifique tableau, composé avec beaucoup d'art, et qui représente sous leurs types caractéristiques les principaux personnages du premier Testament, Adam, Abel, Noé, Abraham, Moïse, les prophètes, Jean le Précurseur. On ne saurait trop admirer ce savant et ingénieux agencement, qui distribue l'action et les spectacles, de manière à produire un ensemble vraiment achevé.

La résurrection s'opère brillamment. Au moment voulu, devant les gardes livrés au sommeil, le Christ surgit tout à coup du tombeau, tout étincelant de lumière, l'air radieux et triomphant, la croix en main. Des éclairs multipliés ajoutent à la majesté du spectacle. L'effet est vraiment splendide et saisissant. Il semble que l'action devrait s'arrêter là, puisqu'elle est complète. Le reste peut paraître une superfétation qui affaiblit l'intérêt. Mais le poète a tenu à nous faire assister jusqu'au bout aux événements évangéliques. Il ne nous fait donc grâce d'aucun des épisodes que nous lisons dans les livres saints, et malheureusement, certains de ces épisodes

sont traités avec langueur. Le Seigneur paraît d'abord sous la forme du jardinier à Madeleine, qui a peine à le reconnaître. Les apôtres se font part du mystérieux événement qui a dépassé leurs espérances. D'un autre côté, les deux inséparables grands prêtres reparaissent sur la scène, d'où ils avaient été longtemps éloignés; ils font venir les gardes chargés de veiller sur le tombeau du Christ et les gourmandent longuement. Il s'ensuit une sorte de controverse interminable; les uns s'obstinent à soutenir que les disciples de Jésus sont parvenus, grâce à l'incurie des satellites, à dérober clandestinement son corps, tandis que les autres rendent témoignage de ce qu'ils ont vu et entendu.

Le mystère se termine par deux tableaux, où il faut louer également le goût de celui qui les a composés et l'habileté du machiniste. L'ascension du Seigneur s'accomplit sous les yeux du spectateur, qui voit peu de temps après les apôtres, les disciples et la mère de Jésus réunis dans la même prière et la même attente d'un événement mystérieux. Les cieux s'ouvrent, la colombe céleste plane sur l'assemblée, et des langues de feu se fixent sur toutes les têtes. C'est la descente visible de l'Esprit-Saint, qui désormais ne cessera d'animer le corps de l'Église, et qui pousse, dès aujourd'hui, les envoyés de Jésus-Christ à la conquête spirituelle du monde. Telle est la dernière scène du drame.

La représentation de ce mystère dure très longtemps : commencée à huit heures et demie du matin, immédiatement après la messe, elle ne s'achève qu'à quatre heures de l'après-midi. Les intervalles entre les actes et les tableaux sont généralement assez courts. Cependant, comme on ne pourrait rester si longtemps renfermé sans avoir besoin de prendre une réfection, on accorde environ une heure et demie, un peu après midi, pour déjeuner. La manière dont on prend ce repas est tout à fait typique. Une fois le signal donné, l'assistance se précipite hors de la salle, pour se rendre à l'unique auberge du village. Tout le monde court à qui mieux mieux : les premiers arrivés sont les premiers servis. Les deux ou trois salles sont bien vite envahies. Ceux qui n'ont pu y trouver place se casent où ils peuvent, dans les corridors, sur l'escalier; on prend place, au besoin, dans le grand chemin. Mais, n'attendez pas à voir, comme dans les restaurants parisiens, des garçons s'empresser autour de vous et s'enquérir de ce que vous désirez. Ici, chacun se sert soi-même, ou plutôt se fait servir, en se présentant de sa personne à un guichet

par où l'on distribue pain, viande et légumes. Bien entendu, le menu n'est pas varié : bœuf bouilli, lard, pommes de terre et salade, le tout dans la même assiette. On peut également se procurer de la bière, mais si l'on n'a pas eu soin d'apporter son vin, on s'en passe. On se figure l'encombrement, c'est une véritable cohue. Il serait aisé d'introduire un peu d'ordre dans cette distribution. On est un peu foulé, mais on se console, en constatant que l'on paie moins cher qu'à Paris.

Après le repas, beaucoup de personnes se rendent à la modeste église paroissiale et assistent dévotement aux vêpres. Puis la représentation reprend, mais la seconde séance est bien moins longue que la première.

Un dernier coup d'œil sur la salle. Détail caractéristique : il est interdit d'y fumer. Elle est, je l'ai déjà dit, complètement obscure. Ce n'est pas absolument, comme on pourrait le croire, une innovation. En Allemagne, certaines représentations des opéras de Wagner se font dans les mêmes conditions. L'attention se concentre toute entière sur la pièce, le recueillement est bien plus profond. Il y a un véritable dilettantisme à se dérober ainsi à toute distraction étrangère, à savourer dans le silence d'une nuit factice une belle œuvre d'art.

Le roi de Bavière dont les excentricités sont, du reste, bien connues, y ajoute un raffinement de plus, non seulement il est spectateur invisible, il est seul spectateur. Il a fait venir récemment une actrice de grande renommée pour jouir exclusivement de son jeu, caché dans le fond de la loge royale, où nul œil humain ne pouvait pénétrer. On dit que la tragédienne, d'abord paralysée par ce vide glacial, s'est sentie ensuite électrisée par l'étrangeté de la situation (1). A Worderthiersee, la salle est à peu près comble, les acteurs distinguent parfaitement l'auditoire, et savent qu'ils sont en communion d'idées et d'impressions avec lui. Ce qu'on appelle la claque est, d'ailleurs, inconnue, la nature allemande se refuse à des manifestations bruyantes. On n'applaudit qu'une fois, à la fin du spectacle, mais avec un véritable enthousiasme. Les acteurs, au surplus, n'ont l'air de rechercher ni les encouragements, ni les éloges; ils accomplissent consciencieusement, et du mieux qu'ils le peuvent,

(1) Ces lignes étaient écrites avant la catastrophe qui a enlevé la vie à Louis II; nous les avons laissé subsister, sans vouloir porter atteinte à sa mémoire.

un devoir. Le mystère de la Passion, joué avec tous ses développements, pendant la plus grande partie du jour consacré au Seigneur, est considéré comme une pratique pieuse; c'est une sorte de prolongement de l'office liturgique. Les *Autos sacramentales* de Calderon ne sont pas plus religieux.

La plus grande partie de l'auditoire était rustique, ou du moins appartenait aux classes dites inférieures; on s'en apercevait au costume. Pourtant il s'y trouvait aussi des personnes d'un extérieur distingué, quelques prêtres et religieux, un dignitaire ecclésiastique. Deux ou trois voitures seulement, plusieurs carrioles emportèrent chez eux un certain nombre de spectateurs, le reste s'en retourna pédestrement. Il faisait vraiment plaisir de voir ces groupes joyeux hâter le pas, au déclin d'une journée bien remplie, défiler le long des prairies verdoyantes et remonter les pentes abruptes des coteaux couverts de bois. Le spectacle de cette magnifique nature, animée par une population en habits de fête, était des plus pittoresques : il restera longtemps gravé dans ma mémoire. Je me plaisais à repasser dans mon esprit les principales scènes qui venaient de m'émouvoir délicieusement, et ce paysage alpestre leur servait de décor. Décidément, me disais-je, le *sage* Boileau n'avait qu'à moitié raison lorsqu'il assurait doctoralement que :

> De la foi d'un chrétien les mystères terribles,
> D'ornements *égayés* ne sont pas susceptibles.

Il ne serait pas bon d'exposer à la légèreté railleuse de la plupart de nos compatriotes la représentation du drame auguste de la Passion; mais les populations du Tyrol sont graves et sérieuses, je les juge dignes d'être témoins de ces œuvres, dues à une inspiration infiniment plus relevée que tout ce que nous a légué l'antiquité classique, même quand elle a su respecter les lois de la morale et recueillir les rares éléments, encore subsistants, de la révélation primitive (1).

Léonce de la Rallaye.

(1) Le drame dont je viens de présenter l'analyse a été écrit dans le cours du siècle dernier. Un Bénédictin de talent, professeur dans un séminaire allemand, en a retouché le texte, en y ajoutant plusieurs épisodes. Il n'en existe pas de traduction française.

LA RÉORGANISATION PROVINCIALE

A tous ceux que les expériences révolutionnaires ont désabusés, à tous les hommes politiques de bonne foi et de bonne volonté que préoccupe l'avenir de la patrie, cette esquisse d'une question vitale est dédiée.

I

Depuis un siècle tout à l'heure, la France a rompu violemment avec la vieille royauté, qui représentait son développement historique et son progrès national; depuis un siècle, la France a usé une douzaine de constitutions et autant de gouvernements, soit une constitution et un régime toutes les huit années, en moyenne. Aujourd'hui, rien ne paraît plus instable que notre équilibre politique. Partout le malaise du présent, partout la crainte du lendemain; le dégoût de ce qui est, l'incertitude de ce qui sera. En somme, la répétition d'une pièce, hélas! trop souvent jouée.

Dès qu'un régime nouveau s'établit, à la suite de perturbations plus ou moins vives, il se promet et on peut lui croire de longs jours. Quelques années se passent, moins quelquefois : l'enthousiasme du premier moment est devenu de la tiédeur; bientôt de la défiance, qui attend l'occasion favorable pour être de l'hostilité. La France en est là, vis-à-vis de cette troisième République, née, on sait comment, de la lassitude d'une Assemblée, sans avoir jamais excité d'enthousiasme.

Cependant la cause du présent malaise n'est pas seulement dans la nature du régime républicain. Au lieu de pencher de plus en plus du côté du radicalisme, c'est-à-dire de la Révolution pure, la République présente pouvait être vraiment conservatrice; elle pouvait donner au grand peuple dont elle avait pris possession, malgré

lui, toutes les garanties de bon gouvernement qu'une société chrétienne a le droit d'attendre et de réclamer. La République ne l'a pas fait, quoique la masse du peuple l'en ait, un instant, crue capable. Sans doute, ceux qui cherchent ailleurs que dans les faits quotidiens la raison de leur jugement, ceux qui regardent à la nature intime des choses, sont autorisés à penser que la République sera toujours et nécessairement, en France, un régime anticonservateur, révolutionnaire. Cela ne suffit pas à expliquer son impopularité grandissante, puisque cette même impopularité a frappé les autres régimes, à peu près dans le même temps. Au milieu du bouleversement social, la stabilité a été perdue. On cherchait la liberté, nous avons la licence; on voulait l'égalité, nous avons la soif du nivellement; on acclamait la fraternité, nous avons l'égoïsme des individus et la haine des classes. Cent ans de révolutions et de transformations n'ont absolument rien assis; rien n'est acquis; les problèmes politiques et sociaux restent posés tout entiers, avec la même intensité, et — qu'on ne l'oublie pas — devant tous les régimes, qu'ils s'appellent la Royauté, la République ou l'Empire.

A tous, il manque donc quelque chose. Un vice commun et secret les frappe donc d'impuissance et de stérilité. S'ils sont poussés aux mêmes chutes mortelles, c'est qu'un même élément vital leur fait à tous défaut.

Essayons de le découvrir.

II

La Révolution était faite, dit-on, au moment où elle éclata. Cette proposition, trop souvent répétée, n'est point exacte. Les éléments révolutionnaires, assurément, étaient entassés comme un immense amas de matières inflammables; une seule étincelle suffisait à causer un embrasement difficile à maîtriser; mais l'embrasement n'était pas inévitable, parce que l'étincelle aurait fort bien pu ne pas allumer l'incendie. Ce qui est rigoureusement vrai, c'est qu'il existait en France, à la fin du dix-huitième siècle et depuis longtemps déjà, une situation de révolution, parce qu'il y avait une nécessité de réformes. Cette connexité est partout dans l'histoire. Les peuples se laissent aller au vent des révolutions, parce qu'ils espèrent qu'il leur apportera les réformes dont ils ont le sentiment. Les mesures révolutionnaires sont de fausses réformes. Nulle part on ne

trouve de tentatives de mesures révolutionnaires sans qu'à côté, dans l'esprit populaire, il n'y ait pas des demandes de réformes. Dans les temps où toutes les idées sont ordonnées dans les esprits, où tout est à sa place dans la société, les Gracques, en quête de séditions, en sont pour leurs discours ; ou plutôt, il n'y a pas de Gracques.

Il faut donc admettre qu'au moment où Louis XVI convoqua les états généraux, l'accomplissement des vraies réformes était possible.

Nombre de bons esprits pensent que, si Louis XVI avait convoqué les états généraux dès le commencement de son règne, les réformes l'eussent emporté sur la Révolution. Cependant, les réformes avaient été commencées, et si bien qu'elles ont enlevé à l'admiration de M. Guizot ce légitime hommage : « Qu'on lise », dit-il, dans l'Introduction à ses *Discours parlementaires*, « qu'on lise l'excellent travail de M. Léonce de Lavergne sur les *Assemblées provinciales* instituées par Louis XVI, de 1778 à 1787, dans les vingt-six provinces appelées pays d'élection... On assiste là, non seulement à un grand travail de réforme administrative, mais à l'empire efficace de la justice sociale et de la liberté politique, le respect de l'homme, l'élection, la discussion, la publicité, la responsabilité du pouvoir. » Et M. Léonce de Lavergne a lui-même pu dire en toute vérité que, « pour les idées de justice, d'égalité et de liberté », inaugurées, prétend-on, par la Révolution française, « la France avait fait plus de progrès dans les quinze ans écoulés de l'avènement de Louis XVI au mois d'août 1789, que dans les vingt-cinq ans écoulés de 1789 à 1815 ».

L'erreur de Louis XVI serait donc d'avoir convoqué trop tardivement les états généraux. Et cependant, ce roi généreux, si profondément dévoué au bien de son peuple, rentrait ainsi dans la tradition nationale. Les réformes sont reconnues nécessaires ; les états sont réunis pour les accomplir, de concert avec le roi, selon la vieille maxime du droit français : *Lex fit consensu populi et constitutione regis;* les députés arrivent munis d'instructions très précises, formelles ; ils ont ou doivent avoir dans leur poche, comme un *vade mecum*, ces cahiers des trois ordres, « un des plus beaux monuments élevés par aucun peuple à l'honneur de l'humanité ». Les lire ensemble, les coordonner, en tirer la substance, voilà le droit, le devoir : les réformes s'ensuivent. Que ces cahiers soient oubliés, que les théories constitutionnelles d'outre-Manche, ou, pis encore,

les doctrines philosophiques de Rousseau prennent la place des vœux du peuples français, voilà l'illégitime, l'erreur : la Révolution en découle. La conséquence est désormais fatale.

Il y a deux manières d'opérer des réformes au sein d'une nation : un seul homme, pénétré des besoins du peuple, joignant à la force de l'intelligence la force de la volonté, en possession d'un pouvoir capable de briser toute résistance; une Assemblée représentant le peuple, absolument d'accord avec la puissance exécutive douée elle-même d'une résolution que rien n'ébranle. Que l'Assemblée ne soit pas assez clairvoyante, la puissance exécutive pas assez résolue; qu'il manque quelque chose à leur entente réciproque, rien n'est plus possible : les questions se posent, mais on est lancé dans l'inconnu. Aussi bien, n'est-ce pas avoir le sentiment des nécessités logiques, de s'imaginer que, s'il eût brisé les états généraux, Louis XVI eût brisé la Révolution. Les éléments révolutionnaires existaient : on pouvait empêcher leur manifestation. Dès que cette manifestation a eu lieu, c'en est fait. Désormais on ne peut plus éviter cette alternative : lutte du roi contre l'Assemblée, lutte de l'Assemblée contre le roi. Et, dans cette lutte, le roi sera nécessairement impuissant à « déjouer les calculs de ceux qui ne luttent contre lui que pour mieux dominer le peuple ». L'étincelle est partie, l'incendie éclate, l'embrasement devient général. Il a tout dévoré.

La tourmente passée, rien ne restait de l'ancienne société française. On peut réparer, modifier, réformer ce qui est debout; on ne réédifie pas ce qui est à terre. Toutes les tentatives constitutionnelles ont échoué, parce qu'il n'y a plus, à proprement parler, chez nous, d'organisation sociale. Il y a un *peuple* et un *gouvernement;* il n'y a plus de *société*, cette chose vivante qu'on pourrait appeler les cadres d'un peuple. Une armée bien organisée peut momentanément se passer de général sans se dissoudre : elle continue de subsister par la force de ses cadres. Si les cadres n'existent pas, ce n'est plus qu'une multitude sans cohésion qui deviendra le jouet de toutes les rivalités, ou la proie de toutes les paniques.

Ces cadres du peuple, M. Le Play leur a douné le nom bien significatif d'*autorités sociales*. Plus elles sont fortes, plus les libertés publiques peuvent être grandes, développées, dominantes.

Le fait social, en effet, est supérieur à l'individu. La philosophie parle ici comme la Bible. « L'homme », comme l'a si heureusement

exprimé Villemain, « est venu adulte dans le monde, par un miracle sans lequel ne peut s'expliquer le miracle même du commencement des choses. » Non seulement cela, mais plus encore : l'homme a été créé *social*. Ce fait originel se reproduit constamment : tout homme est mis dans la société sans son consentement, malgré lui; et il n'en peut sortir à son gré, sans renoncer à ce qui le fait homme, sans se ravaler à l'animalité pure. Vraiment, on l'a pu dire avec une abondante raison, « la société est la *fonction* de l'individu ». Conséquence inévitable de ce fait : dans l'espèce humaine répandue par toute la terre, l'état social nécessaire correspond à l'idée de patrie. L'homme est libre de sortir de sa patrie, mais il lui faut aussitôt en choisir une autre.

Dans la nature, les hommes ne sont pas égaux; dans la société, ils ne le sont pas davantage. Mais tous ont droit à une égale justice. Tout autre égalité est chimérique; bien plus, injuste. Car elle ne peut s'établir qu'en créant d'autres inégalités : l'égalité des fortunes ne pourrait s'établir qu'en usant d'un traitement inégal envers ceux qui possèdent au profit de ceux qui ne possèdent pas; cette égalité établie ne se maintiendrait encore qu'en usant d'un traitement inégal envers ceux qui sont économes, au profit de ceux qui sont dissipateurs; envers le travail, au profit de la paresse; envers l'intelligence, au profit de l'ignorance et de la sottise. De plus, si tous prennent une part *égale* au gouvernement de la chose publique, ce sera, de toute évidence, au détriment des plus capables qui sont le petit nombre, et au profit des moins capables qui sont de beaucoup le plus grand nombre, par conséquent, au détriment certain de la chose publique, c'est-à-dire, de la société elle-même.

A l'encontre du droit social primordial, antérieur et supérieur, il n'y a que le droit absolu et brutal du *nombre :* deux hommes de sens mauvais valent toujours mieux qu'un homme de bon sens; deux ignorants, toujours mieux qu'un instruit; deux malhonnêtes gens, toujours mieux qu'un honnête homme. En vain, dira-t-on que les hommes de bon sens, d'intelligence, de science, de vertu, sauront bien, par leur influence, triompher de l'inintelligence, de l'ignorance et des passions. On ne peut admettre que l'intérêt social repose sur une influence hypothétique. Et, d'ailleurs, l'expérience de tous les temps ne montre que trop combien les masses populaires écoutent plus volontiers ceux qui excitent les appétits que ceux qui exhortent au devoir.

Entendue comme source de l'autorité, comme principe de règne, la *loi du nombre* va logiquement à la destruction de tout règne, de toute autorité, de toute société. La voix infaillible du Souverain Pontife a, sur ce point encore, sanctionné les enseignements de la saine philosophie et les leçons de l'histoire.

La loi du nombre sort directement du faux principe de l'égalité absolue entre les hommes. Elle est la perversion du sens de la justice sociale. Tous les hommes sont égaux, en tant qu'hommes; pour tout le reste, ils sont inégaux, comme les arbres d'une même forêt, comme les feuilles d'un même arbre. Au sein de cette inégalité native, l'équilibre social de la loi providentielle finit toujours par s'établir, le pauvre s'élevant par l'intelligence, la volonté, le travail; le riche s'abaissant par l'inintelligence, la mollesse et l'oisiveté.

Que veut la justice sociale pour tous les hommes? Elle veut l'égalité devant la loi, l'égale facilité pour tous les mérites d'arriver à tous les emplois, à tous les honneurs, à tous les avantages sociaux. Les faibles ont, de plus, droit à une protection constante.

III

Les groupes sociaux, groupes ouverts, sont donc de droit naturel. La France souffre de les avoir laissé disparaître et de ne les avoir pas reconstitués.

Parmi ces groupes sociaux, les uns sont naturels, les autres naissent de circonstances diverses, variables selon les temps, les contrées, les mœurs.

En tête des groupes sociaux naturels, est la *famille*, société type, société primordiale, fondement et base de tout le reste, à laquelle on ne peut toucher sans que tout soit ébranlé. D'abord le père a été chef et prêtre : la *religion* est le second fait social, et le *clergé*, le second groupe naturel ; le père a ensuite été juge : la *magistrature* est le troisième groupe naturel; le père, enfin, a été protecteur : l'*armée* est le quatrième groupe naturel. La *propriété* est, en quelque sorte, la sanction matérielle de l'ordre social. Ceux qui l'attaquent, attaquent en même temps tout le reste; réciproquement, on n'attaque les autres autorités sociales que pour mieux détruire la *propriété* et la société avec elle.

Depuis un siècle, toutes ces colonnes de l'ordre social ont fléchi,

la société chancelle; si elles tombent tout à fait, la société succombera.

Les faits sociaux, les *autorités sociales* sont toujours et partout les mêmes. De leur application diverse, selon les races, les contrées, les siècles, sont nées les nations, toujours « guérissables », dit l'Écriture, « parce qu'il n'y a point en elle de principe de mort ».

Admirons la conséquence : les nations naissent, se forment, grandissent avec un tempérament particulier, une nature propre qui fait d'elles, en quelque sorte, les individualités de la famille des peuples.

Dans la nation, les régimes politiques peuvent se modifier, changer même; les faits sociaux constitutifs de la nation ne peuvent l'être. Tant qu'on les respecte, la nation subsiste; si on les détruit, la nation meurt.

Cela est confirmé par l'histoire, partout, toujours : la vieille Chine a passé indestructible à travers les siècles et les changements dynastiques comme pour attester, dans sa réalité vivante, la loi de fidélité à l'organisation sociale. Et, près de nous, l'Angleterre a trouvé, dans cette même fidélité aux institutions sociales, la force de résister à la dissolution que lui apportaient les révolutions religieuses et politiques. Chez nous, enfin, cette méconnaissance de la loi, l'oubli, sinon le mépris des institutions sociales, a livré la France aux incessantes agitations où elle se débat, où elle menace de périr.

On le répète sans cesse, avec raison : la crise que nous traversons est beaucoup moins politique que sociale. Le socialisme en est la preuve et l'aveu. Mais, qu'on y fasse bien attention, c'est aussi la preuve qu'il ne faut pas chercher le remède uniquement dans un changement de régime. Ajouter un régime de plus à la liste de ceux qui ont sombré, une constitution de plus à la liste de celles qui ont disparu, ce ne sera pas nous guérir, parce que le problème ne sera pas résolu.

Sous le nom d'accord ou d'antagonisme entre l'autorité et la liberté, on manifeste d'un mot tout ce que le problème a de grave, de complexe, de poignant.

Y a-t-il antagonisme nécessaire? Faut-il espérer, au contraire, la conciliation et l'accord?

L'antagonisme est nécessaire, l'antinomie est absolue, si l'on continue à rester dans le fait révolutionnaire. Le fait révolutionnaire, c'est l'État substitué à la société. La société seule a des droits; l'État

n'a que des attributions. Celui-ci ne peut entreprendre sur le domaine social, sans qu'aussitôt, par un retour logique, celle-là ne soit tentée d'entreprendre sur les attributions du gouvernement.

Mais la conciliation est facile, l'accord se fait de lui-même en retournant à l'ordre naturel des choses.

L'autorité émane de Dieu, comme source première, et de la société, comme source immédiate. Sa notion est claire : C'est le gouvernement du père, c'est l'équité, la justice, la garantie de tous les droits communs et particuliers, c'est la répartition proportionnelle de tous les biens. La liberté est le fait individuel. De même qu'à la place de l'autorité sociale, la Révolution a mis l'État omnipotent et athée, de même à la place de la liberté, elle a mis la licence, c'est-à-dire la *liberté du mal*. Est-il étonnant qu'ils ne s'entendent pas?

Sans doute, l'homme est libre de mal faire, sous sa responsabilité immédiate ou future; mais la société, représentée par l'autorité qui est l'application de la justice sociale, ne peut lui permettre de mal faire sans commettre une injustice; en un mot, la liberté, c'est, au point de vue individuel, l'accomplissement dévoué de tous les devoirs envers Dieu, envers la société, envers soi-même; c'est, au point de vue social, l'usage de tous les droits et avantages sociaux, sous la garantie de l'autorité. L'accord est ici naturel.

Conséquemment, vouloir soumettre l'autorité à la liberté, c'est vouloir mettre la pyramide sur la pointe. L'autorité ne peut pas plus être soumise à la liberté que la société ne peut l'être à l'individu.

La déclaration révolutionnaire a remplacé les libertés sociales par la liberté de l'individu. Pourquoi? Parce que le dieu-État peut bien plus aisément se rendre maître d'individus sans lien entre eux que de catégories sociales. Des groupes sociaux, forts de leurs libertés consacrées, résistent presque toujours victorieusement aux abus du pouvoir, quelle que soit sa force. Les libertés individuelles ne résisteront presque jamais aux entreprises du pouvoir, quelle que soit sa faiblesse. La résistance des groupes sociaux conduit à l'accomplissement des réformes; la résistance des libertés individuelles, force aveugle pareille au torrent qui rompt ses digues, accomplit les révolutions. Lorsqu'un gouvernement succombe, les groupes sociaux ne sont jamais à la merci d'un pouvoir d'aventure. Lorsqu'elles sont victorieuses, les libertés individuelles ne peuvent user de leur victoire qu'en se mettant elles-mêmes sous la main d'un maître, que ce soit une assemblée, que ce soit un dictateur.

IV

Nous possédons maintenant la loi de nos révolutions incessantes. Avec une logique absolue, on peut donc affirmer que, dans le changement de régime vers lequel nous courons, les mêmes moyens entraîneront les mêmes conséquences, laissant suspendues, demain comme hier, les mêmes et perpétuelles difficultés politiques, économiques et sociales.

Donc, tout le crie : il faut autre chose que ce flux et reflux constant de l'absolutisme et du parlementarisme.

Quelle sera la constitution future? Constitution nécessaire, quel que soit le nom du régime — ceci n'est pas de l'indifférence, mais de l'impartialité absolue — oui, quel que soit le nom du régime : Royauté restaurée, Empire rétabli, République ramenée dans les voies conservatrices.

S'il est vrai — comme les faits l'établissent — que « la Révolution est une expérience manquée »; si la Révolution a fait faillite socialement, moralement, politiquement et matériellement, eh bien! la solution est simple, elle est indiquée par la situation même, il faut revenir au point de départ.

Oui, au point de départ. On peut le dire sans être accusé de désirer le rétablissement de l'ancien régime, aussi impossible, le voulût-on et en eût-on la puissance, que le rétablissement de Mérovée ou de Pépin le Bref.

En 1789, la France demandait une constitution conforme à son tempérament national, à ses habitudes, à ses mœurs nationales. Elle voulait le développement de ses libertés publiques, municipales, provinciales, générales. Et ce n'était pas une constitution nouvelle, c'était le retour à l'ancienne constitution, écrite, disait-on, « ès cœurs des Français », que l'ancien régime — période très nouvelle dans notre histoire — avait méconnue et qui pouvait reparaître améliorée, agrandie, régularisée. Et la France a eu, quoi? La suppression de toutes ses libertés et le gouvernement par une Assemblée unique. Et comment fut-il établi? L'Assemblée nationale, issue des états généraux, comptait 1,200 membres : 499 votèrent l'Assemblée unique et 89 seulement l'institution de deux Chambres; intimidés par les clubs, par la populace, par les menaces de toute sorte, 822 membres s'abstinrent d'émettre un vote qui eût été conforme aux vrais sentiments de la France.

Dans son discours d'ouverture des états généraux, Necker avait dit : « Celle de vos délibérations qui est la plus pressante, celle qui aura le plus d'influence sur l'avenir, concernera l'établissement des états provinciaux. Ces états bien constitués s'acquitteront de toute la partie du bien public qui ne doit pas être soumise à des principes uniformes, et il serait superflu de fixer votre attention sur la grande diversité de choses bonnes et utiles qui peuvent être faites dans chaque province par le seul concours du zèle et des lumières de leur administration particulière. »

« Nulle part, dit M. Léonce de Lavergne, on ne voit mieux combien il eût été facile, avec un peu de patience et de bon sens, de s'assurer sans secousse toutes les conquêtes dont nous jouissons et avec elles d'autres qui nous manquent encore et nous manqueront peut-être longtemps. On a voulu prendre par le plus court, on a pris en réalité par le plus long. »

« Le plus grand mal de la Révolution, dit-il encore, ce n'est pas d'avoir versé à flots le sang de la nation entière, c'est d'avoir jeté entre les éléments de la société française des souvenirs de haine et de vengeance qui empêchent encore un rapprochement dans l'intérêt commun. » Et il ajoute : « Personne n'a gagné à la Révolution, tout le monde y a perdu. »

Ainsi, sous le prétexte fallacieux de niveler les classes, elle a créé leur antagonisme dont elle a fait un instrument de domination et de tyrannie ; et, sous le prétexte non moins fallacieux de défendre l'unité nationale, elle a tout pulvérisé dans le mortier de sa législation brutale : famille, religion, magistrature, propriété, corporations, organisation provinciale, ne laissant en face de l'État omnipotent que l'individu impuissant et désarmé. C'est de là qu'est née cette centralisation administrative que la royauté la plus absolue avait ignorée, et que tous les gouvernements venus depuis, même les plus conservateurs, ont poussée plus loin encore. Héritage fatal qui a partout infiltré et qui perpétue le virus révolutionnaire. « Toutes les libertés sont menacées, s'écrie éloquemment M. Léonce de Lavergne, quand les communes et les provinces ne jouissent pas d'une indépendance suffisante. » Il conclut avec une irrésistible logique : « Ce sera la tâche de l'avenir de reprendre à cet égard le travail interrompu par la Révolution. »

Voilà donc le point de départ auquel il faut revenir pour recommencer la route. En maintenant l'intégrité du pouvoir central, la

Constitution future devra, par conséquent, faire disparaître les institutions despotiques de cette centralisation à outrance, restaurer les provinces et leur rendre ainsi qu'aux communes cette « indépendance suffisante », qui est la garantie de toutes les libertés.

Cette conséquence a frappé, comme l'expression d'une inéluctable nécessité, à la fois le représentant de l'ancienne royauté, Henri de France, l'empereur Napoléon III et son fils, le Prince impérial.

En maint endroit de ses lettres et manifestes M. le comte de Chambord y fait allusion, lorsqu'il parle de cette « Monarchie tempérée » comportant « l'existence de deux Chambres, dont l'une est nommée par le souverain dans des catégories déterminées, et l'autre par la nation, selon le mode de suffrage réglé par la loi; lorsqu'il dit : « La France réclame à bon droit les garanties du gouvernement représentatif, honnêtement, loyalement pratiqué, avec toutes les libertés et tout le contrôle nécessaire. Elle désire une *sage décentralisation administrative*, et une protection efficace contre les abus d'autorité »; lorsqu'il conclut, enfin, dans son manifeste du 5 juillet 1871 : « Dieu aidant, nous fonderons ensemble, et quand vous le voudrez, sur *les larges assises de la décentralisation administrative et des franchises locales*, un gouvernement conforme aux besoins réels du pays. — Nous donnerons pour garantie à ces libertés politiques, auxquelles tout peuple chrétien a droit, le suffrage universel honnêtement pratiqué et le contrôle de deux Chambres, et nous reprendrons, *en lui restituant son véritable caractère*, le mouvement national de la fin du dernier siècle. »

N'est-il point digne de remarque que les mêmes idées se soient rencontrées chez Napoléon III, et qu'elles soient en quelque sorte le testament politique de cet esprit méditatif, qui n'a point passé dix-huit années sans grandeur à la tête de notre pays? Lui aussi avait compris que la France ne pouvait sortir de l'ornière des révolutions périodiques qu'à la condition de reprendre le chemin historique délaissé, de redresser le mouvement national dévié. Au cours de son règne, Napoléon III avait pensé à « l'État appuyé sur la religion », comme l'a récemment raconté l'auteur du *Journal de Dix ans*. Plus tard, aux jours de l'exil, 14 juin 1872, songeant à son retour et le préparant, il disait encore : « La nation est incertaine parce qu'on ne lui demande pas son avis; mais,

si on la consulte, elle se déclarera pour la *monarchie moderne.* »

Assurément, dans la pensée impériale, ce mot n'était pas plus un non-sens qu'il ne désignait l'ancienne forme napoléonienne de l'empire; il signifiait bien une sorte de retour aux institutions traditionnelles accommodées aux besoins du présent. Les renseignements fournis à cet égard par l'auteur du *Journal de Dix ans* ne laissent subsister aucun doute. Il avait apporté lui-même à Camden-Place et remis à Napoléon une série de notes sur les hommes et les choses. « Les principaux sujets, dit-il, étaient : la mise en œuvre de la Constitution de 1852 renforcée; — la réforme de l'esprit de l'*enseignement* qui doit être autoritaire au lieu d'être républicain, et chrétien au lieu d'être païen, et, comme moyen, la liberté d'enseignement à tous les degrés; les mesures à prendre pour *nettoyer* Paris de la *tourbe* démagogique et des *repris de justice;* — la *colonisation de l'Algérie* par des concessions payées à petites échéances, etc.; — un plan relatif aux lettres, aux arts; — à l'*observation du dimanche* par l'élévation, le lundi, des prix de chemins de fer et des omnibus, des bateaux, etc.; — la procédure plus rapide, — les juges de paix dont les attributions seraient fort accrues; — la diminution de l'armée, en gardant les cadres pour rassurer, se fortifier, s'enrichir et racheter les deux provinces annexées à l'Allemagne; *la réorganisation des anciennes provinces* pour décentraliser, donner de la vie aux villes, combattre les révolutions parisiennes, etc., etc. Sur tous ses sujets et d'autres moins importants, aucune objection; au contraire, adhésion qui se formulait par des expressions très fermes, ou par le développement de la propre pensée de l'empereur. Il appuya spécialement sur l'armée et sur la *réorganisation provinciale;* il me dit qu'il diviserait la France en dix-sept provinces, avec dix-sept archevêques, généraux commandants, cours impériales, universités, etc.; ce qui permettrait aux provinces de faire une quantité de leurs affaires sans recourir à Paris. L'empereur accepta entièrement l'idée du *suffrage universel* à deux degrés et du *vote obligatoire* ».

Ce dernier trait — remarquons-le en passant — est absolument conforme à la tradition : les anciens états généraux étaient élus par le suffrage universel à deux degrés, et le vote était obligatoire.

Le jeune prince, qui trouva dans les solitudes du Zoulouland une fin si tragique, et qui, par certains côtés, ressemblait tant au duc de Bourgogne, avait beaucoup réfléchi aux conditions et au rôle

d'une restauration impériale. Le *Journal de Dix ans* fournit encore ici les plus curieux renseignements.

Le prince avait compris la nécessité « de trouver une nouvelle route, au lieu de suivre le vieux chemin qui tous les vingt ans s'interrompt par un abîme ». Élevé, comme le sont, d'ailleurs, nos contemporains, du moins presque tous, dans une sorte de « religion de la Révolution française », imprégné de son virus, comme nous le sommes presque tous, il s'était, de son aveu même, délivré par une « étude sérieuse » de l'influence « des idées révolutionnaires. » « Je crois, disait-il, y être parvenu et en être entièrement exempt. » — Lui aussi avait vu qu'il fallait restaurer les forces sociales : la *famille*, la *religion*, l'*armée*, la *magistrature* et la *propriété*. A côté de la Chambre élue, il voulait la Chambre des pairs, où se rencontreraient les représentants de la grande propriété, les hauts magistrats, les grands dignitaires de l'Église et les chefs de l'armée. Cette chambre, disait-il, par une expression heureuse, « sera la nation abrégée dans ses forces vitales ». Il n'en redoutait pas l'indépendance, parce que « les pairs seraient les bases même de l'État, une partie même de l'État ». D'ailleurs, il fallait avant tout songer à des institutions qui permettent à l'État et à « la société de durer ». Par conséquent, « ni gouvernement parlementaire, l'expérience en est assez faite, ni pouvoir absolu, parce que, si le souverain est un homme de génie, son fils peut être un crétin ». Et alors, par la suite logique des idées, il comprit que le gouvernement représentatif veut à côté des grands corps de l'État des institutions de résistance sociale. Où les trouver? Ce n'est pas, à coup sûr, dans le département qui n'a pas de vie propre, dont toutes les affaires, ou à peu près, se traitent dans les bureaux des ministères et seulement au gré de ces bureaux. Le prince impérial admettait donc une « nouvelle circonspection en *provinces* qui réuniront des populations identiques et permettront une décentralisation administrative et intellectuelle ». Le prince ajoutait : « Il est bon que les habitants d'une région ne perdent pas leur nom comme il est arrivé par les départements; cela même peut entraver des annexions qui répugneraient à des hommes qui ne s'appelleraient plus comme auparavant, par exemple, les Flamands, les Basques. »

Et c'est une chose bien étonnante, en effet, que, malgré le nivellement révolutionnaire, l'esprit provincial qui est proprement, au fond, l'esprit national français, soit toujours resté vivant. Encore

aujourd'hui, presque partout, les Français ne désignent pas leur contrée d'origine par le nom du département, mais par le nom des anciennes provinces,

Que l'héritier des vieux rois réfléchissant aux moyens d'accorder son « droit héréditaire et traditionnel » avec tous les besoins de la société telle que l'ont faite les événements », avec « tous les droits acquis », avec « la pleine et irrévocable possession de toutes les sages libertés qui lui sont nécessaires », ait compris la nécessité d'abandonner la centralisation de Louis XIV et de Louis XV, aussi bien que celle de Napoléon Ier, cela se comprend sans effort : la « décentralisation administrative », les « franchises locales », c'était encore pour lui la tradition royale et nationale. Mais, que l'héritier du premier consul et de Napoléon, que l'auteur des *Idées napoléoniennes* et de la constitution de 1852, ait prononcé ces mots de *réorganisation provinciale;* que son fils, montrant par des pages vraiment dignes d'un prince et d'un homme d'État qu'il était mûr pour le gouvernement, ait développé ces mêmes paroles, voilà, certes! qui n'est pas le résultat d'une rencontre fortuite, mais bien celui de l'examen attentif et de la connaissance approfondie de tous les côtés de notre problème politique, économique et social.

Il convient d'ajouter que le penseur le plus éminent, l'homme d'État le plus remarquable du régime qu'on appelle plus spécialement *parlementaire*, et de la monarchie qui porte plus particulièrement le nom de *constitutionnelle*, M. Guizot, n'était point éloigné de ces idées lorsqu'il acceptait, vers la fin de l'Empire, d'entrer dans la commission extra-parlementaire, précisément nommée afin d'étudier les questions de décentralisation. Et si la République avait pu produire un homme d'État, un seul, sa pensée à lui aussi, au lieu de chercher la consolidation du régime dans les traditions jacobines ou dans les utopies socialistes, se fût certainement tournée du côté de l'unique solution conforme à la nature des choses. Bien plus : nombre de républicains d'aujourd'hui, redevenus jacobins et centralistes à outrance avec la possession du pouvoir, se montrèrent, dans leur opposition à l'Empire, décentralisateurs ardents, voire même, pour quelques-uns, jusqu'au fédéralisme,

Ainsi donc, tous les témoignages le proclament aussi bien que l'atteste la nature des choses : il faut revenir à la décentralisation administrative, aux franchises locales, en un mot, à la réorganisation provinciale. La stabilité dans le gouvernement, la restauration

des libertés publiques, le progrès intellectuel, moral et matériel du pays sont à ce prix.

V

Comment doit-on réorganiser les provinces? Quelle sera la nouvelle division de la France en provinces ou régions? Quelles en seront les conséquences

Avant de répondre à ces questions et savoir de quelle manière pourra s'opérer la réorganisation provinciale, il est utile de rappeler sommairement ce qu'était l'ancienne constitution des provinces.

Peu importent les modifications qu'elle a subies dans le cours de notre histoire. Il ne s'agit ni des *intendances*, ni des *généralités*, mais de ces divisions territoriales, comme, par exemple, le Languedoc, la Bretagne, la Bourgogne, le Berri, l'Anjou, dont le souvenir remonte par-delà l'établissement de la race capétienne, et dont les dénominations subsistent encore. Toutes, à l'origine, avaient pour les représenter des assemblées, des *états généraux* composés, comme ceux du royaume, des trois ordres du peuple : clergé, noblesse, tiers état, celui-ci formé d'abord des maires, consuls ou députés des villes principales. L'organisation provinciale est, en effet, étroitement attachée au mouvement communal. Les historiens du Languedoc rapportent l'institution des assemblées de cette province au moment même de l'organisation des Gaules après la conquête. Il n'est point douteux qu'alors chaque province ne formât, tous les ans, dans une des villes les plus considérables, une assemblée solennelle des principaux magistrats des municipes. Là, on traitait des affaires communes, des intérêts publics et particuliers; on y traitait des sujets de plainte donnés aux habitants par les officiers de l'empire, et l'on dressait les cahiers des demandes qu'on avait à faire à l'empereur, auquel on les adressait par une députation de trois membres. Le gouvernement municipal, dont le plan et les règles sont développées avec tant de détail dans le code Théodosien, se conserva dans les provinces; on en retrouve la trace dans les Capitulaires; enfin, au milieu du treizième siècle, le tiers état, issu du mouvement municipal, assistait déjà par ses représentants aux assemblées générales des provinces. Pour des causes très diverses, ces assemblées avaient presque complétement disparu sous Richelieu : dans certaines provinces, tombées en désuétude; dans d'autres, supprimées. Le pouvoir central craignait ces corps puis-

sants; il semblait aux ministres qu'on ne pouvait élever l'autorité royale qu'en les abaissant, et, cependant, si l'on a vu des révoltes fomentées par l'ambition des grands, jamais on n'a vu les pays d'États y prendre part en corps; les pays d'États ont parfois résisté à des excès d'autorité, ils n'ont jamais rien tenté contre le pouvoir royal lui-même. Tout au contraire, on peut dire qu'ils ont toujours été le meilleur appui de la couronne, de même qu'ils étaient la meilleure garantie d'une bonne administration et de la prospérité publique. L'esprit si clairvoyant, si français, si politique de Fénelon l'avait bien compris. Aussi trouve-t-on cette restauration des États provinciaux en tête de ces projets et plans de réformes, où le duc de Bourgogne, à jamais regretté, voulait prendre la règle de son gouvernement. Mais il ne s'agissait déjà plus de rétablir toutes les anciennes provinces, trop nombreuses. les unes trop grandes, les autres trop petites, minuscules en quelque sorte. On pensait à une division plus rationnelle et qui comportait vingt provinces.

Au moment où Louis XVI tenta l'essai des *Assemblées provinciales*, quatre grandes provinces seulement avaient conservé leurs États, quoique bien déchus de leur ancienne importance : le Languedoc, la Bretagne, la Bourgogne et la Provence. Les États de Languedoc, sur lesquels Fénelon proposait de modeler tous les autres, se réunissaient tous les ans. En Provence aussi, la tenue des États était annuelle; mais, en Bretagne, elle n'avait lieu que tous les deux ans et tous les trois ans en Bourgogne. Le mode de convocation n'était pas partout le même. Généralement, elle partait du cabinet du roi. Les commissaires royaux assistaient aux États, mais leur rôle s'y réduisait à recevoir les remontrances sur l'administration de la province, puis à tenir deux commissions : la première relative à la vérification des dettes ou emprunts, la seconde à la vérification des tailles. Toutes les affaires d'intérêt général de la province, quelle qu'en fût la nature, étaient traitées par les États : les officiers royaux rendaient compte d'abord de leur administration, puis des réponses faites aux cahiers de la province; venaient ensuite le règlement des recettes et des dépenses, la répartition des impôts pour l'année. Les États veillaient surtout à ce principe fondamental que rien ne fût levé dans la province sans leur consentement. Ainsi, d'un côté, le roi ne pouvait rien lever sans le consentement des États; mais, de l'autre côté, les États ne pouvaient rien lever, au-delà de ce qui était prescrit, sans l'autorité du roi. Et il est à

remarquer que plus ces principes, ou d'autres analogues, furent observés dans les provinces, plus la situation des peuples fut prospère, et que plus on s'en est écarté, plus aussi les peuples ont eu à souffrir de charges exagérées et des entreprises d'un pouvoir sans contrôle et sans contrepoids.

Le contrôle et le contrepoids, tout est là; mais ce n'est pas la même chose. Nos Chambres législatives sont, au point de vue des intérêts nationaux, le grand élément de contrôle admis par les idées modernes; elles ne sont pas et ne peuvent pas être un contrepoids. Le juste contrepoids, c'est la résistance suffisante à une force trop puissante, c'est la compensation qui rétablit l'équilibre : la résistance des Chambres législatives, soit aux entreprises du pouvoir, soit à celles de l'insurrection, risquera toujours d'être trop forte ou de ne l'être pas assez.

Le contrôle général sera assuré — et, nous le répétons, quel que soit le nom du régime — par la coexistence de deux Chambres, l'une ne dépendant pas du nombre, l'autre émanant essentiellement du suffrage : forme moderne des vieux états généraux dont la tenue régulière a seule manqué dans l'ancienne monarchie. La vie nationale était alors d'une remarquable intensité; et cependant, jamais l'absence des états généraux ne fut une cause de ralentissement dans la marche ascendante de l'unité française.

Nous n'oserions dire qu'aujourd'hui même la Monarchie, appuyée sur de fortes institutions provinciales, ne fût apte à maintenir cette glorieuse unité; mais d'autres raisons portent à désirer le maintien à côté du pouvoir souverain, quel qu'il soit, d'une représentation nationale. Son absence habituelle, en effet, porte, d'une part, le souverain à outrepasser des droits; elle porte, d'autre part, les assemblées à exagérer d'autant plus les leurs que leur réunion lointaine en fait quelque chose de plus solennel, et que cette réunion a toujours lieu aux époques de crise. Dans les temps ordinaires, ni les peuples ne sentent le besoin de contrôler le roi, ni le roi de consulter les peuples.

C'est l'avantage de l'incessant contrôle du gouvernement représentatif d'éviter ces consultations extraordinaires, toujours irritantes et souvent dangereuses. Ce gouvernement, d'ailleurs, qui, dans ses principes généraux, est celui de presque toutes les nations européennes, serait bien près, dégagé des utopies révolutionnaires, de

réaliser l'idéal dont le prince de la théologie avait, au moyen âge, dessiné les principaux traits.

Les Assemblées nationales, par lesquelles s'exerce le contrôle du gouvernement central, ne peuvent servir de contrepoids pour un autre motif. Elles sont placées au centre, elles aussi.

Or ce qui agit au centre a son contrepoids nécessaire aux extrémités. Mais encore faut-il que ce contrepoids ait lui-même une force de résistance assez grande, à plus forte raison qu'il ne soit pas la résultante directe de la force centrale. Impossible donc de trouver le contrepoids dans l'organisation départementale qui non seulement n'a pas été faite pour remplir le rôle des provinces supprimées, mais n'a, au contraire, été imaginée que pour porter, sans que rien pût y faire obstacle, les volontés du pouvoir central à toutes les extrémités du pays. Le département n'offre aucune espèce de résistance ; il est l'instrument essentiel et nécessaire de la centralisation absolue; on le sait, on le voit; l'expérience en est faite depuis un siècle : c'est pour cela que les gouvernements qui s'obstinent à vouloir confondre la centralisation avec l'unité nationale l'ont conservé avec un soin jaloux.

En créant la prépondérance exclusive d'une seule ville sur tout le reste de la nation, les conséquences de la centralisation ont été fatales au point de vue politique; elles ne l'ont pas moins été au point de vue social. Depuis un siècle, Paris a toujours dominé la France par la révolution lente ou précipitée; et la rapidité des moyens de communication, loin de diminuer cette influence oppressive, n'a fait que la développer. Paris en est devenu non seulement le réceptable des éléments les moins moraux de la nation, où l'insurrection recrutera perpétuellement son armée, mais encore le rendez-vous de ce que le cosmopolitisme a de plus délétère. Que Paris reste l'*Auberge du monde*, mais qu'il cesse de vouloir être à la fois la tête et le cœur de la France! Le cœur, c'est-à-dire le lien des nationalités, n'a jamais été une auberge, mais un temple; non les fourneaux d'une cuisine, mais un autel. Est-ce que le cœur de la France bat à Paris? On n'y voit pas la société française; il n'y circule qu'une société vivant d'apparences et de recherche théâtrale, derniers raffinements de la décadence auxquels, il faut avoir le courage de le dire, les meilleurs ne savent pas se dérober. Comme il serait le bien venu celui qui porterait le fer rouge dans cette plaie du *cabotinisme* parisien où se trouve le secret de tant de

vocations politiques. Madame veut vivre de la vie de Paris, entrevue en de courts voyages, et elle pousse son mari à briguer la députation, quoi qu'il faille faire pour y arriver; Monsieur veut échapper à l'ennui du tête-à-tête domestique, et il se persuade qu'il est né législateur : à vrai dire, voter les lois est ce qui l'embarrasse le moins; les cercles, les boudoirs et les coulisses des théâtres le préoccupent bien davantage. Il y aurait bien d'autres conséquences à signaler : par exemple, la désertion de plus en plus marquée des campagnes et des petits centres par les *classes dirigeantes*, au mépris même de leurs devoirs sociaux les plus impérieux. Inutile d'insister.

Étant donnée la centralisation, il ne peut y avoir qu'une seule ville en France, celle d'où part tout mouvement, toute impulsion, et où tout aboutit. Combien de fois n'a-t-on pas entendu dire que les plus grands centres, Lyon, Marseille, Bordeaux, Lille, étaient des villes mortes en dehors de la circulation commerciale? A plus forte raison tous nos autres chefs-lieux de département, si l'on songe que quinze n'ont pas 30,000 habitants, que quinze autres n'en ont pas 20,000; que douze n'atteignent pas 15,000 âmes, et neuf, 10,000 âmes; qu'enfin, quarante-six villes de France seulement, dépassent le chiffre de 30,000 habitants. Il n'est point douteux que la « décentralisation administrative et intellectuelle », enlevant les provinces et leurs capitales à l'influence immédiate de Paris, donnerait une vie nouvelle aux anciens centres délaissés, et développerait considérablement ceux que le mouvement industriel et commercial a créés depuis cinquante ans.

Toutes les conséquences s'ensuivent par un enchaînement logique. Mais, avant de les indiquer, il importe de faire connaître quels groupements de population résulteraient de la *réorganisation provinciale*.

VI

Il faut d'abord admettre qu'il est impossible de revenir à l'ancienne division : les provinces étaient trop nombreuses; les unes étaient trop grandes, les autres trop petites. On se trouve donc en présence d'un double système : l'un consisterait à grouper les départements de façon à conserver le plus possible les anciennes et principales dénominations provinciales; l'autre, au contraire, sans méconnaître tout à fait les affinités ou les divergences des popula-

tions contiguës, se préoccuperait surtout de les classer selon leur situation géographique. Le premier système, sans tomber dans une division excessive, comporterait l'établissement de vingt-trois gouvernements, y compris Paris et la Corse; le second système, au contraire, ne constituerait que dix grandes régions.

Une objection se présente ici elle-même. On pourra penser que, pour échapper au trop grand morcellement départemental et à la centralisation excessive et mortelle qui en est résultée, l'excès contraire serait à craindre, c'est-à-dire la formation de véritables petits États qui finiraient par ne plus avoir entre eux d'autre lien qu'un lien fédératif. Et cette considération paraîtra décisive à tous ceux qui, persuadés des grands dangers que la centralisation fait courir à la France, doivent, cependant, en réclamant la décentralisation, éviter que l'unité n'en soit atteinte. Ceux qui connaissent les dessous de la *Ligue du Midi* pendant la guerre, comprendront; les autres pourront chercher dans les rapports de la commission d'enquête sur le « gouvernement de la défense nationale », notamment pour la région du Sud-Est, de plus amples renseignements.

Un autre ordre de considérations milite encore en faveur du premier système. C'est l'utilité, sinon la nécessité, de grouper le plus possible les populations de même origine, desquelles les traditions et les usages sont à peu près les mêmes. A cet égard, la division en dix régions, et à plus forte raison en un moins grand nombre, aurait de graves inconvénients. Par exemple, elle réunirait des Champenois et des Flamands; des Bourguigons et des Lorrains; des Dauphinois, des Languedociens et des Provençaux; des Auvergnats et des Gascons; des Poitevins et des Bretons, etc., etc. Elle aurait encore le désavantage de trop restreindre le nombre des grands centres, lésant quelques-uns de ceux qui existent, ne permettant pas le développement de certains autres.

Au surplus, afin que l'on puisse en mieux juger, voici la division telle qu'elle résulterait des deux systèmes. Pour plus de clarté, nous désignons le premier, sous le nom de *division provinciale;* le second, sous le nom de *division régionale.*

DIVISION RÉGIONALE

I. Région du Nord. — Elle comprendrait les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise, de l'Aisne, de la Marne et des Ardennes, capitale Lille, 4,686,000 habitants.

II. Région du Nord-Est. — Elle comprendrait les départements de la Meuse, de la Haute-Marne, des Vosges, de Meurthe-et-Moselle, de l'Aube, de la Haute-Saône et du Doubs, avec le territoire de Belfort, capitale Nancy : 2,300,000 habitants.

III. Région de l'Est. — Elle serait formée de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire, de l'Ain, du Jura, du Rhône, de la Loire, de la Savoie, de la Haute-Savoie et de l'Isère, capitale Lyon : 4,115,000 habitants.

IV. Région du Sud-Est. — Capitale Marseille, comprenant la Drôme, l'Ardèche, le Gard, Vaucluse, les Bouches-du-Rhône, les Hautes-Alpes, les Basses-Alpes, le Var, les Alpes-Maritimes et la Corse : 3 millions d'habitants.

V. Région du Sud. — Comprenant les départements de l'Aveyron, de la Lozère, du Cantal, de la Haute-Loire, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, de la Haute-Garonne, de l'Aude, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales et de l'Ariège : 3,460,000 habitants, capitale Toulouse.

VI. Région du Sud-Ouest. — Comprenant les Hautes et Basses-Pyrénées, le Gers, les Landes, le Lot-et-Garonne, la Gironde, la Dordogne, la Charente et la Charente-Inférieure : 3,638,000 habitants, capitale Bordeaux.

VII. Région de l'Ouest. — Formée par les Deux-Sèvres, la Vendée, le Maine-et-Loire, la Loire-Inférieure, l'Ille-et-Vilaine, les Côtes-du-Nord, le Morbihan et le Finistère : 3,200,000 habitants, capitale Nantes.

VIII. Région du Nord-Ouest. — Formée par la Seine-Inférieure, l'Eure, l'Orne, le Calvados, la Sarthe et la Mayenne : 3,300,000 habitants, capitale Rouen.

IX. Région du Centre. — Comprenant le Cher, la Nièvre, l'Allier, le Puy-de-Dôme, la Corrèze, la Creuse, la Vienne, la Haute-Vienne, l'Indre et l'Indre-et-Loire : 3,580,000 habitants, capitale Bourges.

X. Région de Paris. — Comprenant la Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, l'Yonne, le Loiret, le Loir-et-Cher et l'Eure-et-Loir : capitale Paris, avec plus de 5,000,000 d'habitants.

Frédéric Fort.

L'INSTRUCTION ET LE CRIME

I

« Instruisez le peuple et le crime disparaîtra, car le crime est le fruit de l'ignorance; répandez largement l'instruction, éclairez les masses et vous améliorerez les mœurs. » Telle est la thèse favorite d'une certaine école au dix-neuvième siècle.

Le 10 avril 1829, M. Charles Lucas adressait aux Chambres une pétition sur la nécessité d'allouer une forte somme à l'instruction primaire comme *le meilleur moyen de prévenir les crimes*. Le rapporteur de cette pétition, M. Clément, disait, à ce propos, à la tribune : « C'est une opinion devenue, en quelque sorte, européenne que la propagation de l'instruction primaire est *le moyen le plus efficace de prévenir les crimes*. »

Benjamin Constant, le 18 juillet 1828, laissait tomber ces paroles du haut de la tribune :

« Qui dit crime, Messieurs, dit ignorance! Je n'hésite pas à le proclamer lorsqu'un gouvernement refuse à l'indigence les moyens de s'instruire, il appelle sur lui la solidarité de tous les attentats que l'absence de lumière entraîne ou multiplie, et le condamné qui passe devant la demeure des dépositaires du pouvoir peut, à juste titre, devant Dieu et devant les hommes, les rendre responsables de son crime et de son supplice. Son sang est sur eux, car ils l'ont empêché de savoir ce qu'il faisait... Si nous paralysons son intelligence en lui refusant les moyens de se développer, c'est nous seuls qui sommes les vrais coupables. »

La théorie de 1828 et de 1829, complètement démentie par les les faits, subsiste néanmoins encore. On peut même dire qu'elle est, plus que jamais, en faveur dans la presse, dans les assemblées

parlementaires et, chose singulière, elle a cours même dans les tribunaux français où, cependant, depuis l'année 1825, on rédige, pour le ministère de la justice qui les publie, des statistiques criminelles dont le résultat est de mettre à néant la théorie républicaine. On est surpris d'entendre des magistrats donner cours à des erreurs comme celle-ci :

« Rien ne constate mieux le rapport qui existe entre la moralité et l'instruction que nos statistiques criminelles. Ces documents établissent, en effet, que les quatre cinquièmes des accusés qui sont déférés aux cours d'assises sont entièrement illettrés (1). »

Un autre magistrat, M. Liouville, écrivait :

« Un des plus heureux résultats que nous font connaître les statistiques judiciaires est assurément celui-ci : le nombre des accusations pour crime a singulièrement diminué, malgré l'accroissement notable de la population ; de près de 9,000 qu'il était en 1847, avec une population recensée de 35 millions et demi d'habitants, nous le voyons tomber à moins de 3,400 pour plus de 38 millions d'hommes. Ce chiffre témoigne assez d'une sérieuse amélioration (2).

M. Faustin Hélie lui-même propage cette erreur de la diminution du crime, et il l'attribue également à la diffusion de l'instruction publique (3).

Quoi d'étonnant, dès lors, que l'erreur soit propagée par des hommes étrangers à la magistrature, comme M. Élisée Reclus.

« Constatons, écrit-il dans la préface du *Dictionnaire de la France*, une diminution notable (12 0/0) dans le chiffre des accusations. Cette diminution de criminalité doit être attribuée SANS HÉSITATION *aux progrès trop lents toutefois que la France fait en matière d'instruction publique* (4). »

M. Berthelot écrit également :

« La somme de bien augmente et la somme de mal diminue à mesure que la somme de vérité augmente et que l'ignorance diminue dans l'humanité (5) ».

(1) *La Situation morale et judiciaire*, discours de M. Proust, premier avocat général, prononcé en 1871, à Dijon.

(2) *De la statistique judiciaire*, discours de M. Liouville. Riom, 1872.

(3) Faustin Hélie, *de la Correctionnalisation. Revue critique de législation*, t. VII, 1855.

(4) *Dictionnaire de la France*, p. CLII.

(5) *Figaro*, 17 juillet 1881.

M. Élisée Reclus écrivait encore, en 1869, dans la préface du *Dictionnaire de la France :*

« Un grand fait domine tous les autres, c'est que, grâce à l'instruction moins parcimonieusement répandue, la criminalité a diminué de moitié depuis la loi de 1832 sur l'instruction primaire. *L'argent que le pays dépense pour les écoles*, ajoute M. Reclus, *sera toujours épargné pour les prisons.* »

Telle est la théorie, telle est la thèse, telles sont les assertions en cours dans une certaine école politique. Nous allons examiner attentivement les chiffres sur lesquels elles sont basées.

II

Et d'abord l'instruction publique a-t-elle été répandue plus largement qu'autrefois? Dans quelles proportions? Nous n'avons de chiffres certains qu'à dater de 1832. Nous les empruntons à la *statistique de l'instruction primaire*, publiée par les soins de M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique.

Voici quelle a été la progression du nombre d'écoles primaires depuis cette époque :

1832. — 42,092	moyenne par 10,000 habitants	13.
1843. — 59,838	—	17.2
1850. — 60,579	—	17.
1865. — 69,699	—	18.2
1872. — 70,179	—	19.4
1877. — 71,547	—	19.3

Voici les chiffres représentant le nombre des élèves de 1837 à 1876.

ÉLÈVES (FILLES ET GARÇONS)

ÉCOLES PUBLIQUES	ÉCOLES PRIVÉES
1837. — 2,046,455	1837. — 643,580
1850. — 2,601,619	1850. — 720,804
1866. — 3,537,709	1866. — 978,258
1876. — 3,823,348	1876. — 893,587

ÉLÈVES (FILLES SEULES)

ÉCOLES PUBLIQUES	ÉCOLES PRIVÉES
1837. — 753,897	1837. — 356,250
1850. — 1,036,788	1850. — 491,968
1866. — 1,422,721	1866. — 749,258
1876. — 1,625,696	1876. — 690,357

En 1837, les écoles publiques ou privées renfermaient donc 1,579,888 élèves garçons, et, en 1876, elles en avaient 2,400,882.

Les écoles privées ou publiques de filles renfermaient, en 1837, un nombre de 1,110,147 élèves, et, en 1876, 2,316,054.

Pour les écoles de garçons, accroissement : 50 pour 100.

Les écoles de filles ont plus que doublé. Ce fait singulier est à noter et à retenir.

En ce qui concerne l'instruction secondaire donnée par les lycées et collèges de l'État, voici les chiffres :

1825. — 37,464 élèves.
1876. — 79,231 —

Le nombre a doublé.

Il doit avoir doublé également dans les collèges et dans les institutions libres. Voici les chiffres de 1851 et de 1876, car avant l'année 1851, il n'en est pas fait mention dans les travaux statistiques :

1851. — 52,906 élèves.
1876. — 78,065 —

Enfin, l'enseignement supérieur donne les chiffres suivants :

1847. — 35,708 élèves.
1868. — 46,597 — (1)

Il est probable que l'augmentation est aussi du double.

On le voit, l'instruction publique s'est accrue de 100 pour 100 depuis 1837, sauf pour l'instruction primaire des garçons, où l'augmentation n'est que de 50 pour 100.

III

Le crime a-t-il augmenté ou diminué en France depuis 1825?

Voilà ce qu'il faut examiner. On est véritablement surpris des assertions erronées qui ont cours à cet égard quand les documents sont là et que les chiffres officiels des statistiques, chiffres irréfutables, documents positifs parlent si clairement.

Nous avons vu plus haut qu'un avocat général, M. Liouville, constatant que l'effectif des assises est descendu de 1847 à 1872 de 9,000 accusés à 3,400, assure que ce chiffre témoigne assez d'une

(1) Nous n'avons pas les chiffres avant 1847.

sérieuse amélioration. Certes, l'assertion de M. Liouville est formelle; les chiffres qu'il cite sont d'ailleurs exacts. Oui, l'effectif des assises a notablement diminué. Mais cela ne prouve rien, l'effectif des tribunaux criminels et l'effectif du crime sont deux choses distinctes.

Si le nombre des accusés a diminué aux assises, c'est d'abord parce que deux lois, celle du 28 avril 1832 et celle du 13 mai 1863, ont enlevé à la juridiction criminelle, pour la porter aux tribunaux correctionnels, certaines catégories de crimes ou de délits, notamment les vols commis dans les champs, c'est ensuite que depuis 1848 les Chambres des mises en accusation, les parquets, les juges d'instruction ont pris le parti de *correctionnaliser*, dans une très large mesure, certaines catégories de crimes qui ont été déférés comme simples délits aux tribunaux correctionnels.

Nous ne pouvons, pour cette étude, entrer dans le détail de ces chiffres. Ils n'ont pas d'ailleurs ici une grande importance. Nous les avons étudiés et analysés avec soin dans un travail spécial (1). Bornons-nous à dire que nous avons recherché quel pourrait être l'effectif des causes jugées aux assises en 1876, si les lois de 1832 et de 1863, si l'habitude de correctionnaliser n'eussent rien modifié, nous aurions trouvé que les assises eussent jugé, en 1876, environ 12,000 crimes et non pas 3 ou 4,000.

Mais laissons les hypothèses pour aborder la série des documents positifs.

Il existe une catégorie de crimes que l'on peut appeler le grand crime que nulle loi n'a pu soustraire à la connaissance du jury et que nulle Chambre de mises en accusations ne saurait, dans aucun cas, déférer aux tribunaux correctionnels. Nous trouvons là des éléments positifs et intacts de comparaison. Examinons donc si le grand crime qui comprend sept catégories d'attentats, a diminué de 1826 à 1878.

En voici le tableau :

NATURE DES CRIMES	1826	1831	1851	1872	1878
	—	—	—	—	—
Viols sur adultes. .	163	115	296	144	94
Viols sur enfants. .	142	103	643	699	802
Parricides.	14	15	32	14	9

(1) *Le Crime en France depuis* 1789.

NATURE DES CRIMES	1826	1831	1851	1872	1878
Empoisonnements. .	26	36	47	25	17
Assassinats. . . .	312	242	369	251	216
Infanticides. . . .	132	86	182	243	209
Meurtres.	298	363	242	279	264
Totaux.	1,087	960	1,811	1,655	1,611

En 1826, la France avait plus de 31 millions d'habitants. En 1878, environ 36 millions, soit un 6e. De plus, c'est donc un 6e de crimes en plus qu'il faudrait trouver pour rester dans les mêmes proportions. Soit 1260 crimes et non 1611. Le grand crime a donc augmenté dans des proportions très alarmantes.

Quant au crime moindre, il a diminué considérablement; *mais seulement sur les rôles de la cour d'assises*. En réalité, il a augmenté dans de très fortes proportions, et il est presque entièrement jugé par les tribunaux correctionnels, les parquets ne retenant pour être portées devant le jury, que les affaires où un acquittement est peu probable.

Nous devons, du reste, faire remarquer que le rôle des assises ne comprend pas seulement des crimes, mais aussi des délits, et que ce n'est pas, dès lors, donner une preuve, soit de l'augmentation, soit de la diminution du crime, que de citer les chiffres de ce rôle.

Le code français, en effet, définit crime toute infraction à la loi punie d'une peine afflictive et infamante (1), et délit toute infraction punie de peines correctionnelles; les cours d'assises rendent des arrêts criminels et des arrêts correctionnels, et ce n'est pas toujours en s'asseyant sur ses bancs que l'on est criminel, puisque le jury décide si l'on a commis un crime ou un simple délit.

Il est bien évident que la définition légale du crime par le code pénal est arbitraire et qu'elle n'est ni morale, ni philosophique.

Selon le code, c'est la punition qui fait le crime et contrairement au vers du poète :

Le crime fait la honte et non pas l'échafaud.

Le code établit que c'est l'échafaud qui fait la honte, puisque c'est lui qui fait le crime.

(1) Code pénal, article 1er.

Pour tout philosophe, pour tout moraliste, il existe trois sortes d'infractions aux lois :

1° Le crime ;

2° Le délit ;

3° La contravention.

Le crime est une infraction tellement grave, qu'elle ne peut jamais, dans aucun cas, être assimilée à un délit.

Le délit est également un crime, une action malhonnête, que la conscience réprouve, que la Société flétrit justement, mais qui offre plus ou moins de gravité.

La contravention n'est qu'une infraction volontaire ou involontaire à des règlements ou à des lois de police, mais qui ne déshonore point son auteur.

Le parricide, l'assassinat, l'empoisonnement, le meurtre, le viol, l'inceste, l'infanticide, voilà le crime.

Le faux témoignage, le vol, l'escroquerie, l'abus de confiance, la diffamation, l'injure, les coups donnés, les blessures faites, la rébellion, l'adultère, l'usure, l'avortement, etc., etc., voilà le délit, c'est-à-dire le crime moindre pouvant offrir une culpabilité plus ou moins grande.

La mendicité, la rupture de ban, la chasse sans permis, etc., voilà la simple contravention.

Après avoir examiné quelle a été la progression du grand crime, passons au crime moindre :

ACCUSÉS	1826	1831	1851	1872	1878
Coups et blessures. . .	14,309	13,124	19,854	21,843	24,467
Diffamations.	3,599	3,781	4,175	3,898	3,633
Mœurs.	581	452	2,158	3,266	3,850
Outrages et voies de faits contre fonctionnaires.	3,418	4,734	10,930	13,637	12,685
Rébellion.	1,282	2,826	4,538	3,657	3,144
Banqueroute.	123	86	314	731	1,039
Abus de confiance. . .	510	506	1,912	3,465	3,603
Escroquerie.	1,019	959	2,085	3,215	3,380
Vols.	15,796	15,011	31,835	44,546	39,451
Adultères.	86	68	411	813	815
Total. . . .	35,723	41,547	78,221	99,071	96,067

Dans l'ensemble, la progression est déplorable. C'est presque 150 pour 100.

L'adultère est décuplé, les délits de mœurs ont sextuplé, les abus de confiance plus que sextuplé; les vols, l'escroquerie, ont triplé.

Nous devons cependant faire remarquer que ces sortes de crimes ont au contraire diminué sur les rôles des assises. Ainsi les vols et les abus de confiance, jugés en 1826, comprenaient 1172 accusés; les vols qualifiés, 2995 accusés.

En 1878, on ne trouvait sur les bancs des cours d'assises que 432 accusés de vols et abus de confiance et 1120 de vols qualifiés. Ce contraste même suffirait pour nous montrer que le crime proprement dit n'a pas diminué, mais qu'il est reporté à la juridiction correctionnelle. Aucun homme de bon sens ne saurait admettre que les vols et abus de confiance les plus graves aient diminué, quand les moins graves ont suivi une augmentation constante et très considérable.

Le chiffre des condamnations démontre, du reste, l'augmentation de toutes les catégories de crimes. Quoique en 1826 les lois furent appliquées avec beaucoup plus de sévérité, que les circonstances atténuantes furent prononcées par les tribunaux moins fréquemment, nous trouvons les chiffres suivants au tableau des condamnations :

ANNÉES	PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	TOTAL
1826	5,499	15,432	20,931
1831	5,350	17,209	22,559
1851	6,824	43,323	50,047
1872	8,126	63,716	71,842
1878	5,615	62,800	68,415

Le chiffre de 1878, 5615, est anormal et au-dessous de la moyenne. A première vue, il paraît identique à celui de 1826. Il n'en est rien, car l'admission des circonstances atténuantes a, dans la proportion de 59 pour 100, fait tomber la peine de plus d'un an à moins d'un an; si cette indulgence eût été admise en 1826, les 5499 condamnations à plus d'un an se seraient trouvées réduites à 1500 environ.

Enfin, nous devons constater que le budget des prisons qui n'était, en 1802, que de 3 millions et demi, était, en 1876, de 25,463,800 francs (1). Il serait beaucoup plus considérable encore,

(1) Population moyenne des prisons en 1830, 34,000 individus; en 1876, 58,000 individus.

si des mesures de clémence très nombreuses n'avaient pour effet de réduire la durée des peines prononcées par les tribunaux, *parce que les prisons sont devenues trop étroites, trop petites, trop insuffisantes pour loger tous les condamnés.* On fait place aux nouveaux, en ouvrant les portes aux anciens *avant l'expiration de leur peine.* C'est un fait attesté par la statistique annuelle des prisons.

Il s'est trouvé des magistrats qui affirment que l'augmentation de l'effectif des tribunaux est due uniquement à ceci, que les parquets poursuivent avec plus de soin les crimes et les délits, que les auteurs de crimes et de délits échappent plus rarement aux recherches de la justice; erreurs graves, erreurs démenties par les faits, et qui ne subsistent plus après un examen attentif de la question.

Que l'on rapproche, en effet, le chiffre des affaires dont le ministère public a dû s'occuper.

1831 (1)	1878
110,924 affaires.	362,348 affaires.

CRIMES LAISSÉS SANS POURSUITE

1831. — 6,248
1876. — 9,498

Affaires laissées sans poursuites parce que les auteurs sont restés inconnus : en 1831, 8,168; en 1878, 45,202.

Donc, en 1831, un coupable, sur 14 seulement, échappait à la justice; en 1878, c'est 1 sur 8.

Et nous ferons remarquer que nous sommes arrivés par une progression constante, après 1876, à des effectifs d'affaires plus considérables encore et à une plus mauvaise moyenne de crimes et de délits impoursuivis parce que leurs auteurs sont restés inconnus (2). Il est donc bien évident que ce n'est pas aux recherches plus actives de la justice qu'est due l'augmentation des rôles criminels.

Nous allons en rapporter, du reste, de nouvelles preuves.

Contrairement aux assertions de M. Faustin Hélie et de M. Liouville, qui assurent que *l'augmentation énorme* des délits est due,

(1) On n'a pas les chiffres antérieurs à 1831.

(2) M. Faustin Hélie (*Revue critique de législation*, t. VII, 1855) attribue l'augmentation des crimes-délits, 1° à l'institution de moyens de surveillance nouveaux; 2° aux lois nouvelles créant de nouveaux délits; 3° à la constatation plus rigoureuse et plus exacte des délits spéciaux et des contraventions fiscales.

soit aux investigations plus exactes et plus soigneuses de la justice, soit à la création de délits nouveaux créés par les lois sur la pêche, sur les chemins de fer, sur les forêts, etc., les chiffres des statistiques prouvent d'abord que *l'augmentation énorme* des délits, oui, *même cela n'existe point.*

DÉLITS JUGÉS PAR LES TRIBUNAUX CORRECTIONNELS

	1826		1878
Délits criminels. .	35,723	Délits criminels. .	96,067
Contraventions. .	124,017	Contraventions. .	96,366
Total. . . .	159,740	Total. . . .	192,433

L'augmentation totale, si on tient compte de celle de la population (6 millions), n'est pas excessive, mais il n'en est pas de même de l'augmentation des délits criminels, qui ont triplé; quant aux délits fiscaux et aux simples contraventions qui, selon MM. Faustin Hélie et Liouville, seraient les causes même de l'augmentation des effectifs des rôles de nos tribunaux correctionnels, *ils ont diminué :* de 124,000, ils sont tombés à 96,000. Le contraste est assez significatif. Si les recherches actives de la justice étaient la cause réelle de l'augmentation des délits criminels, nous verrions les contraventions augmenter en proportion; loin de là, elles ont diminué (1).

Comme il ne faut laisser aucun doute dans l'esprit du lecteur et qu'il convient d'établir d'une manière positive, irréfutable, cette augmentation déplorable de la criminalité contestée par une certaine école, nous allons en rapporter de nouvelles preuves.

Si l'augmentation de l'effectif de la police correctionnelle n'est due qu'aux investigations plus exactes et plus rigoureuses de la justice, nous devons voir diverses séries de faits, confinant au crime, révélant la situation morale et qui se produisent *en dehors de toute action judiciaire ou policière*, rester stationnaires.

Prenons, par exemple, sur le rôle des tribunaux civils, les chiffres des désaveux de paternité, des interdictions civiles demandées par les familles, des séparations de corps, des demandes de pensions alimentaires qui en résultent. Toutes ces affaires confinent au crime-délit, car elles sont des indices de la situation morale, elles résultent de la débauche, de la dilapidation des biens, des excès, des sévices, de l'adultère et de l'inconduite. Voici les chiffres (1) :

(1) On n'a pas les chiffres antérieurs à 1840.

	1840	1841	1877	1878	AUGMENTATION
	—	—	—	—	—
Désaveu de paternité.	21	24	74	79	400 0/0
Interdiction. . . .	542	475	754	729	50 0/0
Séparations de corps.	743	801	3,391	3,081	400 0/0
Demandes de pensions alimentaires. . .	(1)	747	1,333	1,672	140 0/0

Toutes ces affaires ont été créées *par l'initiative des particuliers* et non par les tribunaux eux-mêmes. On voit quelle en est l'augmentation.

Les suicides, qui attestent un certain désordre moral et qui étaient de 5,41 par 100,000 de 1827 à 1830, sont montés à 16,80, augmentation 300 0/0.

Les faillites révèlent également un certain désordre moral, car elles ont très fréquemment pour cause soit le désir de faire fortune trop promptement, soit l'inconduite, soit la fraude.

En 1841, les tribunaux de commerce jugeaient 165,324 affaires. Elles en jugeaient 227,112 en 1878, c'est-à-dire un tiers en plus. Ils déclaraient, en 1841, 3302 faillites et 6021 en 1878, c'est-à-dire le double.

On le voit donc, il n'est que trop certain que l'augmentation du crime est réelle et qu'elle est malheureusement très considérable.

IV

On peut d'autant moins dire que l'instruction fait diminuer le crime que les statistiques officielles prouvent, au contraire, que les départements les plus criminels sont aussi les plus lettrés, que les classes lettrées sont également les plus criminelles.

Prenons, par exemple, pour 1878 (2), les relevés officiels des quatre groupes de la population et de leur part dans le crime :

Agriculture. . .	18,513,325	personnes	1,548	crimes.
Industrie. . . .	8,451,000	—	837	—
Prof. libérales. .	1,815,460	—	206	—
Fonct. publics. .	117,000	—	60	—

(1) Chiffres non publiés avant 1841.

(2) Nous avons quelquefois dans ce travail cité des chiffres qui ne se rapportent pas à deux ou trois ans près, à 1826 ou à 1876, nos points de comparaison, c'est que nous ne les possédions pas, mais ce détail n'a aucune importance, à deux ou trois ans et même à six ou sept ans de distance, les

Telle est la légèreté de certains journalistes qu'ils ont souvent cité ce tableau comme preuve que plus les hommes sont instruits, moins ils commettent de crimes, mais il prouve, hélas! tout le contraire. Ramenons, en effet, pour rendre la démonstration plus sensible, chacun des quatre groupes au même chiffre, supposons-les égaux en nombre.

Agriculture.	18,513,325 pers.,	les 1res	auraient commis	1,548	crimes.
Industrie. .	18,513,325 —	les 2es	—	1,870	—
Prof. lib. .	18,513,325 —	les 3es	—	2,000	—
Fonct. publ.	18,513,325 —	les 4es	—	6,000	—

L'agriculture renfermant la classe la moins instruite et les fonctionnaires publics la plus instruite, il se trouve que celle-ci commet quatre fois plus de crimes que celle-là. Les groupes de la grande et de la petite industrie, comprenant des personnes moins instruites que celles des professions libérales, commettent moins de crimes; la criminalité s'élève donc avec l'instruction.

Prenons maintenant la liste des départements les plus criminels et celle des départements qui le sont le moins. Nous allons trouver des résultats semblables.

La moyenne de la criminalité en 1876 était, pour la France entière, de 11 par 100,000 habitants.

Le clergé comptant 66,000 membres, avait 2 accusés, soit pour 100,000.	une proportion de	3
Les médecins et pharmaciens avaient 23 accusés, soit pour 100,000.	—	80
Les magistrats et fonctionnaires publics avaient 143 accusés pour 120,385 personnes, soit pour 100,000.	—	110
Les avocats, officiers ministériels, gens d'affaires et banquiers — 65 accusés pour 28,834 personnes, soit pour 100,000. . .	—	240

On voit par ces chiffres combien les classes les plus instruites commettent de crimes et comme elles sont au-dessus de la criminalité moyenne — sauf une — le clergé.

La moyenne de la criminalité pour les départements est de deux

chiffres des statistiques criminelles sont, à quelques unités près, exactement semblables, l'uniformité et la régularité des résultats est même un fait frappant et caractéristique de ces statistiques.

un quart; 29 départements ont moins que ce chiffre; sur ces 29, on n'en trouve que 9 classés parmi les plus instruits; on en trouve 17 classés parmi les plus instruits sur les 28 départements criminels, dépassant la moyenne de deux un quart.

Prenons maintenant la liste des départements les plus criminels, et celle des départements les moins criminels; 11 départements de part et d'autre; ici, les différences ressortiront bien mieux.

DÉPARTEMENTS LES PLUS CRIMINELS			DÉPARTEMENTS LES MOINS CRIMINELS		
	Criminalité	Illettrés par 100 accusés		Criminalité	Illettrés par 100 accusés
Aisne	4 1/4	26	Ardèche	1 1/2	36
Corse	5 1/2	42	Cantal	1 /2	23
Doubs	3 3/4	6	Cher	1 1/2	57
Eure	4	27	Corrèze	1 1/2	55
Marne	4 1/2	8	Creuse	1	46
Haute-Marne	4 1/2	8	Dordogne	1 1/2	60
Nord	4 1/2	36	Gers	1 1/2	39
Oise	3 3/4	21	Indre	1 1/4	57
Haute-Saône	4 1/4	11	Landes	1 1/2	31
Seine	6 1/2	11	Haute-Loire	1 1/4	31
Seine-et-Oise	4	12	Deux-Sèvres	1	37
	49 1/2	208		15	472

Ainsi, d'un côté, sur une moyenne de 1100 accusés, 208 seulement sont illettrés; c'est dire que ces 11 départements sont très instruits et cependant ils commettent trois fois plus de crimes que les départements où l'instruction est moindre de plus de moitié.

Résumons cette situation.

Instruisez le peuple, dit-on, et le crime disparaîtra, car le crime est le fruit de l'ignorance.

Proposition fausse, puisque l'instruction a doublé et que cependant le crime a doublé, triplé, quadruplé, décuplé selon les catégories.

L'argent que le pays dépense pour les écoles, disait M. Reclus, sera toujours épargné pour les prisons. Sophisme, erreur prodigieuse, erreur funeste, car plus on crée d'écoles et plus il faut créer de prisons, plus on crée d'instituteurs et plus il faut augmenter

l'effectif de la gendarmerie et celui de la police, le budget des prisons est en rapport exact avec celui de l'instruction primaire ou plutôt il lui est supérieur, car en 1802 il n'est que de 3 millions, et en 1876 il est de 25 millions, et celui de l'instruction publique n'est monté que de 6,500,000 francs en 1864 à 24 millions en 1877.

V

Faut-il donc alors conclure de l'augmentation rapide et alarmante de la criminalité, contrairement aux théories d'une certaine école, et poser comme axiomes :

1° Que l'instruction fait augmenter le crime;

2° Que plus on est instruit plus on devient criminel.

En d'autres termes, faut-il avouer que la science, que le savoir, démoralisent; que les peuples tombent en décadence dès qu'ils parviennent à un certain degré d'instruction?

Nous ne le pensons pas, mais nous croyons que l'instruction est un agent puissant, actif de démoralisation et de décadence quand elle se produit dans un milieu *irréligieux ou peu religieux*, nous croyons que ce n'est pas la lumière, que ce n'est pas la science, qui améliorent un peuple et qui le rendent moins criminel; mais la morale religieuse, c'est-à-dire, la morale croyante et non celle qui ne croit pas et qui se dit indépendante de toute religion.

Notre opinion est basée, du reste, sur des chiffres positifs.

Examinons le tableau des élèves congréganistes et des élèves laïques en 1850 et en 1876 (1).

1850

Garçons, nombre des élèves laïques.	1,522,372
— — congréganistes. .	271,295
Filles, nombre des élèves laïques.	1,015,027
— — congréganistes. . .	533,604

1876

Garçons, écoles laïques.	1,917,124
— — congréganistes.	742,565
Filles, écoles laïques.	1,112,468
— — congréganistes.	1,434,052

(1) Les statistiques de l'instruction primaires ne fournissent pas ces chiffres avant 1850.

Il résulte de l'examen de ce tableau : 1° que les écoles de filles ont pris une plus grande extension que celles des garçons (1); 2° que les filles instruites chez les laïques étaient infiniment moins nombreuses que les garcons; par contre, qu'en 1876 comme en 1850, elles étaient presque deux fois plus nombreuses que les garçons dans les écoles congréganistes; 3° enfin qu'elles sont en 1876 en nombre à peu près aussi considérable que les garçons dans les écoles. Si l'on tient compte de ce fait bien connu, que les garçons une fois sortis de l'école des Frères perdent bien vite dans l'atelier ou à la caserne les notions religieuses reçues, tandis que les filles, réunies en congrégations, en catéchismes de persévérance, sont suivies par les Sœurs et conseillées par elles plus longtemps et même souvent pendant leur vie entière; nous trouverons, dans ces deux faits distincts, dans ces deux situations tout à fait différentes, les éléments d'une comparaison au point de vue criminel.

Comparons donc la criminalité chez les hommes et chez les femmes.

En 1826, les hommes avaient 5,712 accusés aux assises, les femmes en avaient 1460.

En 1826, les hommes avaient 126,089 prévenus au correctionnel et les femmes en avaient 33,651.

En 1878, les hommes avaient 3,653 accusés aux assises et les femmes, 659.

En 1878, les hommes avaient 165,339 prévenus au correctionnel et les femmes, 27,094.

A première vue amélioration *relative* très sensible du côté des femmes. En réalité, chez les femmes comme chez les hommes, il nous faut constater une augmentation considérable de criminalité, mais, quand nous comparons entre elles ces deux augmentations, nous trouvons qu'elles sont loin d'être égales. Dans les chiffres ci-dessus figurent, avec les crimes et les délits, les contraventions fiscales; or ce sont surtout ces contraventions qui ont diminué chez les femmes ainsi que nous allons le voir dans le tableau suivant ne comprenant que le crime et le crime délit :

(1) Nous avons vu plus haut que, de 1837 à 1876, l'instruction chez les garçons a augmenté de 50 0/0 et de 100 0/0 chez les filles.

Année 1838 (1).

	HOMMES		FEMMES
Assises. .	6,554	Assises. .	1,460
Correct. .	41,683	Correct. .	10,708
	48,237		12,168

Année 1878.

	HOMMES		FEMMES
Assises. .	3,564	Assises. .	658
Correct. .	77,711	Correct. .	17,456
	81,275		18,114

De part et d'autre, aggravation; mais elle est d'un tiers chez les femmes et de près du double chez les hommes; si l'on tient compte de ce fait que l'instruction primaire s'est développée beaucoup plus chez les femmes que chez les hommes, dans le sens religieux, on verra dans ce fait la cause probable de cette différence dans l'augmentation.

Il faudrait évidemment pouvoir établir un parallèle rigoureux entre les élèves congréganistes et entre les laïques, mais nous n'en possédons pas les éléments. Il serait cependant bien utile que, dans les statistiques criminelles, on tînt compte de la première instruction des accusés.

La statistique des prisons établit bien une distinction par religion, mais cette distinction ne prouve rien.

Le seul parallèle utile que nous puissions établir ici, est celui des professeurs, relevé par les statistiques criminelles.

En 1876, 29,424 frères ou instituteurs congréganistes comptaient aux assises 6 accusés.
55,956 instituteurs laïques en avaient 30.

Ceux-ci n'auraient dû en avoir que 10 ou 11 pour ne pas dépasser le chiffre des congréganistes, ils en ont trois fois plus.

Nous retrouverions probablement des chiffres analogues si nous possédions le relevé des élèves laïques accusés et des élèves congréganistes accusés aussi.

(1) Rien avant 1838 dans le compte général de la justice criminelle.

Que l'on examine en effet la liste des 11 départements les moins criminels et celle des 11 départements les plus criminels :

LES MOINS CRIMINELS :

Départements	Élèves par 10.000 habitants 1826	1876	Augmentation	Nombre des enfants dans les écoles congréganistes sur 100 élèves. 1850 Garçons	1850 Filles	1876 Garçons	1876 Filles
Ardèche. . . . . +	214	1.431	7	33	65	52	81
Cantal. . . . . +	118	1.648	13	24	27	41	57
Cher.	105	1.254	12	15	53	21	63
Corrèze.	63	1.188	12	14	42	28	57
Creuse. . . . . +	108	1.334	13	7	20	13	25
Dordogne	158	1.157	8	9	37	16	47
Gers.	234	1.077	5	7	38	24	46
Indre.	126	1.118	9	13	42	15	56
Landes.	284	1.154	4	11	36	20	62
Haute-Loire. . . .	88	1.149	13	36	88	46	92
Deux-Sèvres. . . .	307	1.419	4	5	38	28	40
	1.805	13.929	100	174	486	486	726

+ Départements classés parmi les plus instruits en 1876.

LES PLUS CRIMINELS :

Départements	Départements classés parmi les plus instruits en 1826	en 1876	Élèves par 10.000 habitants 1826	1876	Augmentation	Nombre des enfants dans les écoles congréganistes sur 100 élèves. 1830 Garçons	1830 Filles	1876 Garçons	1876 Filles
Aisne. . . .	+	+	743	1.370	2	3	25	15	45
Corse			391	1.279	2	28	63	29	33
Doubs. . . .	+	+	872	1 755	4	8	38	9	51
Eure	+		623	1.078	»	15	40	20	55
Marne. . . .	+	+	1.057	1.333	»	9	30	23	51
Hte-Marne .	+	+	1.228	1.514	»	5	57	14	70
Nord	+	+	580	1.398	2	20	45	34	65
Oise.	+	+	992	1.432	»	6	27	17	44
Hte-Saône. .	+	+	824	1.701	2	4	20	17	49
Seine			222	1.001	4	28	32	38	41
Seine-et-O .	+		647	1.256	»	10	35	21	47
	9	7	8.179	15.117	16	136	412	237	551

Voici maintenant les tableaux du crime et ceux de la population en 1826 et en 1876.

CRIMINALITÉ

DÉPARTEMENTS	1826	1876	DÉPARTEMENTS	1826	1876
Ardèche.	326	556	Aisne	650	2 637
Cantal.	99	367	Corse.	734	1.391
Cher.	233	341	Doubs.	501	1.177
Corrèze.	285	414	Eure.	491	1.165
Creuse.	137	329	Marne.	573	1.632
Dordogne. . . .	446	758	Haute-Marne . .	261	654
Gers.	204	435	Nord.	1.102	5.381
Indre.	239	392	Oise.	317	1.325
Landes.	271	490	Haute-Saône . .	411	1.156
Haute-Loire. . .	152	399	Seine.	4.377	15.647
Deux-Sèvres. . .	309	281	Seine-et-Oise . .	881	2.298
	2.701	4.762		10 298	34.163

POPULATION

DÉPARTEMENTS	1826	1876	DÉPARTEMENTS	1826	1876
Ardèche. .	328.419	384.378	Aisne . . .	489.560	560.427
Cantal. . .	262.013	231 086	Corse . . .	185 079	262.701
Cher. . . .	248.589	345.613	Doubs. . .	254.344	306.094
Corrèze . .	284.882	311.525	Eure. . . .	421.665	373.629
Creuse. . .	252.932	278 423	Marne. . .	325.045	407.780
Dordogne.	464 067	489.848	Hte-Marne	244.823	252.448
Gers. . . .	307.601	283.546	Nord. . . .	962.648	1.519.585
Indre . . .	236 628	281.248	Oise. . . .	385.144	401 618
Landes. . .	265.309	303.508	Hte-Saône.	327.641	304 052
Hte-Loire.	285.673	313.721	Seine . . .	1.013.373	2.410.849
Deux-Sèv.	288 260	336 655	Seine-et-O.	440.871	561.990
	3.224.373	3 559.551		5.050.193	7.361 173

Les deux premiers tableaux prouvent : 1° que les 11 départements criminels en comptaient, en 1826, 9 parmi les plus instruits

et, en 1876, 7, tandis que les 11 non criminels n'en avaient aucun parmi les plus instruits, en 1826, et 3 seulement en 1876; en revanche, l'instruction a sextuplé parmi ceux-ci et doublé seulement parmi les premiers, aujourd'hui l'instruction est presque égale dans les 22 départements, mais dans les plus criminels on comptait, soit en 1826, soit en 1876, *beaucoup moins d'élèves congréganistes que dans les seconds.*

Dans les départements criminels, la population a augmenté de 50 0/0, mais le crime a augmenté de 150 0/0, il a triplé. Dans les départements non criminels la population n'a pas augmenté d'un dixième et le crime a doublé, mais il faut remarquer aussi que l'instruction a sextuplé dans ceux-ci, tandis qu'elle a seulement doublé dans les premiers.

Quelle différence cependant entre les uns et les autres. En 1826, les départements criminels commettaient plus de 10,000 crimes tandis qu'ils n'auraient dû en commettre que 5,000 pour n'être pas plus coupables que les autres et en 1876, tandis que ceux-ci n'ont encore que 4,762 crimes, les départements criminels qui ne devraient pas dépasser 10,000, arrivent à 34,163. Chiffre déplorable et presque monstrueux.

D'où provient cette différence?

L'hésitation n'est pas permise. Elle provient de l'esprit religieux des populations de l'Ardèche, du Cantal, du Cher et des autres départements.

Cette religiosité est déjà accusée assez fortement par la différence qui existe entre le chiffre du personnel des écoles congréganistes des 11 départements non criminels et celui des départements criminels.

Elle est confirmée, du reste, par l'examen attentif de la situation de l'opinion dans les 22 départements qui nous servent d'éléments de comparaison... la liste des départements radicaux (1), c'est-à-dire où le radicalisme a le plus de saillie, compte 8 sur 11 des départements criminels, par contre, la liste des départements les plus conservateurs compte 8 des 11 départements non criminels. Voici les deux catégories :

(1) Cette liste est établie à l'aide des éléments suivants : nombre de votes dans le plébiscite de 1870, dans la réélection des 363. Tirage et opinion des divers journaux en 1880, nombre des députés et sénateurs radicaux.

DÉPARTEMENTS CRIMINELS		DÉPARTEMENTS NON CRIMINELS	
Aisne.	Radical.	Ardèche.	Conservateur.
Corse.		Cantal.	
Doubs.	R.	Cher.	
Eure.		Corrèze.	C.
Marne.	R.	Creuse.	C.
Haute-Marne.	R.	Dordogne.	C.
Nord.	R.	Gers.	C.
Oise.	R.	Indre.	C.
Haute-Saône.		Landes.	C.
Seine.	R.	Haute-Loire.	
Seine-et-Oise.	R.	Deux-Sèvres.	C.

Le contraste est frappant et significatif. Dira-t-on que le radicalisme et l'irréligiosité ne sont pas une seule et même chose? Ce serait soutenir un étrange paradoxe, les doctrines radicales ont toutes le même programme : combattre et terrasser l'esprit religieux. Tous les journaux radicaux sans exception sont anti cléricaux, et s'ils ne sont pas tous athées, ils sont tous et se déclarent bien haut anti-religieux, c'est eux qui soutiennent l'instruction laïque et anti-cléricale : eux qui font chasser les frères et les sœurs de l'école et de l'hôpital; l'irréligion, on peut le dire, est la base même de leurs divers systèmes politiques. Séparés sur une foule de points, ils se retrouvent tous unis, tous d'accord sur celui-là : combattre par tous les moyens les doctrines religieuses. Qui dit radicalisme, dit donc irréligiosité.

Il ne faut pas oublier que la Révolution politique et sociale de 1789 n'est au fond et, attentivement étudiée, qu'une révolution antireligieuse. Ses auteurs sont : Voltaire, Diderot, d'Alembert, J.-J. Rousseau, d'Argens, Helvétius, La Mettrie et leurs amis et leurs disciples. La Révolution est sortie de *l'Encyclopédie*, grosse machine de guerre organisée pour battre en brèche la religion catholique et, du reste, toute idée religieuse. Cette Révolution, faite au nom de la liberté et de la tolérance, a fermé les églises en 1793, pendant la Terreur, et en 1871, pendant la Commune.

Nous allons, du reste, en trouver une preuve décisive à Paris même. Elle nous est fournie par la municipalité parisienne qui a pris le plus grand soin de relever dans son *bulletin* le nombre des enterrements civils par arrondissement.

ARRONDISSEMENTS	Elections du 4 octobre 1885		Enterrements civils sur 100 décès.	où le plus d'élèves laïques.
	M. Basly, radical.	M. Calla, conservateur.		
Ier	2.339	3.296 +	9	
IIe	2.642	2.831 +	13	
IIIe.	4.842 +	2.343	20 +	+
IVe.	5.024 +	2.956	27 +	+
Ve	5.113 +	3.746	22 +	+
VIe.	2.990	5.581 +	13	
VIIe	2.855	5.595 +	10	
VIIIe.	903	6.094 +	11	
IXe.	2.530	5 628 +	9	
Xe.	6.270 +	3.668	21 +	+
XIe.	12.630 +	3.281	25 +	+
XIIe	5.953 +	2.094	28 +	+
XIIIe.	5.833 +	1.960	20 +	+
XIVe.	5.022 +	2.491	21 +	+
XVe	5.203 +	3.055	17	+
XVIe.	2.193	3.813 +	6	
XVIIe	5.981	4.839	12	
XVIIIe.	10.880 +	3.417	21 +	+
XIXe.	5.885 +	1.882	16	+
XXe	9.561 +	1.830	40 +	+

Nul tableau n'est plus concluant que celui-là, il englobe tous les genres de populations urbaines. Or qu'y voyons-nous? C'est que l'esprit radical et l'esprit irréligieux s'y trouvent partout étroitement unis. Partout où le candidat du radicalisme le plus accentué obtient le plus de voix, nous trouvons le plus d'enterrements civils, le moins d'écoles congréganistes et le plus d'élèves laïques; partout où le candidat conservateur, M. Calla, obtient leplus grand nombre de voix, là aussi les enterrements civils sont les moins nombreux, il est donc bien vrai que les populations les plus radicales sont les plus irréligieuses et que les populations les plus irréligieuses sont les plus criminelles.

Nous n'avons pas pu nous procurer le tableau des arrestations dans chacun des vingt arrondissements de Paris. Ce tableau n'est pas dressé par arrondissement, mais il résulte d'un relevé *sommaire* établi par nous pour l'année 1884, que les arrondissements où l'on commet le plus de crimes sont les suivants : IVe, Ve, Xe, XIe,

XIIIe, XVIIIe, XIXe. Ce travail toutefois ne peut être présenté comme une certitude, il n'est pas suffisamment complet.

Il ne serait que trop facile de fournir mainte preuve de ce fait : radicalisme, irréligiosité et crime se trouvent partout réunis, partout étroitement liés. Qu'on étudie cette situation dans l'ensemble ou dans les détails, dans les villes ou dans les villages, parmi les populations agglomérées, ou dans les campagnes ; que l'on compare entre elles les diverses classes de la société, et toujours on retrouvera les mêmes résultats. Si l'on compare, par exemple, la criminalité de Paris à celle de Londres, on trouve la première beaucoup plus forte. Paris, pour une population de 2,400,000 âmes, a 40 attentats à la vie en 1876, Londres n'en a pas le même chiffre. On trouve 9 assassinats à Londres et 17 à Paris ; or la population qui ressortit des cours et tribunaux de Londres est deux fois plus nombreuse que celle de la Seine, qui forme le ressort de la cour d'assises et des tribunaux correctionnels.

Tout le monde connaît la réligiosité des Anglais, leur respect de la loi évangélique, leur stricte observation du dimanche, et Londres en 1876 comptait 852 églises dont 29 aux catholiques. Paris n'a que 70 églises catholiques et une quarantaine de temples protestants ou israélites, c'est la ville de France qui compte le moins d'églises relativement à sa population, et c'est en même temps la plus criminelle (1).

La banlieue de Paris offre une situation pareille. M. Le Play a tracé le tableau, hélas! très fidèle, d'une commune de cette banlieue (2). La corruption et la criminalité y sont descendues jusqu'à la *barbarie*, dit le savant auteur de la *Réforme sociale*, et il signale en même temps l'irréligiosité profonde de cette commune. Or tout le département de la Seine est dépourvu d'églises. On trouve dans des agglomérations de 20, de 30,000 âmes une pauvre et unique paroisse, une chapelle exiguë et jamais remplie. La criminalité de la banlieue parisienne est, à peu de chose près, identique à celle de Paris.

La situation est la même dans Seine-et-Oise, dans une partie de l'Oise et de l'Eure, et la criminalité y est très forte ; que l'on prenne au contraire le groupe des départements les plus religieux, la Vendée, la Sarthe, la Vienne, une partie de l'Anjou et de la Bretagne, la criminalité *y est la plus faible de France*.

(1) Nous faisons observer que la population ouvrière de Londres compte plus de misère que celle de Paris, ce qui prouve une fois de plus que le crime n'est pas plus enfanté par la misère qu'il ne l'est par l'ignorance.

(2) Les *Ouvriers des Deux-Mondes*, t. II, p, 476.

Que l'on compare l'Ouest de la France et l'Est ; l'Ouest un peu moins instruit, mais beaucoup plus religieux que l'Est, l'Ouest compte un tiers en moins de voix radicales dans les élections de 1870 et dans celle des 363 que l'Est, et il a également un tiers en moins de crimes divers (1). Que l'on compare les classes entre elles.

85,000 sœurs ou religieuses ne fournissent pas même une accusée aux assises en plusieurs années, non pas même une seule. La statistique des prisons de 1876, de 1878, de 1879 proclame la vertu de ces saintes femmes. En face de ce mot *religieuses :* aucun chiffre ; une classe généralement peu religieuse, les sages-femmes, compte au contraire 37, — 48, — 49 condamnées dans ces trois ans, et elles ne sont que 12,000 en France. Si elles étaient aussi nombreuses que les Sœurs, on trouverait parmi elles près de 300 condamnées dans les maisons centrales.

Le clergé régulier ou séculier comprenant 66,000 personnes n'a que 2 accusés, en 1876, il n'en a jamais eu que de 1 à 6, de 1826 à 1876 ; mais les médecins et chirurgiens qui comptent tant de sceptiques ou d'incroyants ont environ 14 personnes dans les maisons centrales, ils avaient 18 accusés aux assises en 1876 pour 26,000 personnes, ce serait 45 ou 50 personnes pour 66,000 et non 1 ou 2 comme le clergé.

Les avocats et officiers ministériels, qui comptent parmi eux tant de membre véreux, tant d'ambitieux prêts à tout et qui remplissent nos assemblées parlementaires, ne sont que 29,000 et l'on compte parmi eux 66, — 65, — 79 condamnés dans les maisons centrales.

Les banquiers et agents d'affaires, — population incroyante et sceptique entre toutes, — ne compte pas plus de 12,436 personnes et elle est représentée par 72, — 75, — 86 individus dans les maisons centrales. Si cette classe comptait 66,000 membres comme le clergé, elle aurait 410 individus dans les maisons centrales, et non 10 comme le clergé.

Si forts que soient ces chiffres, ils n'ont rien de comparable à ceux que nous donnent les criminels arrêtés pour participation à l'abominable incorrection de la Commune. La Commune, qui ferma les églises, qui arrêta l'Archevêque de Paris, des prêtres, des missionnaires, et qui en fit fusiller un grand nombre, comme otages, sans

(1) Est, 19,300 voix radicales par 100,000 habitants, et 300 crimes ou délits criminels par 100,000 habitants. Ouest, 13,200 voix radicales par 100,000 habitants et 220 crimes.

jugement; la Commune, qui, en revanche, délivra des criminels avérés, comptait 35 0/0 de repris de justice, parmi les hommes arrêtés et 25 0/0 de filles publiques parmi les femmes. C'était donc à la fois la population la plus anti-religieuse et la plus sinistrement criminelle et vicieuse que l'on puisse imaginer. Mettez en comparaison ces deux éléments contraires, 66,000 prêtres comptant 10 criminels, 66,000 communards en comptant 22,000! et concluez.

VI

Nous avons donc prouvé dans ce travail que l'instruction ne fait pas disparaître le crime, que le crime n'est pas le fruit de l'ignorance et qu'il ne suffit pas d'éclairer les masses pour les améliorer, le crime change de nature selon le degré d'instruction auquel un peuple parvient, mais il ne disparaît pas, il se multiplie au contraire et se propage si l'esprit religieux s'affaiblit, ainsi que le dit M. Le Play : « Les hommes instruits, dans les pays démoralisés par l'incroyance, joignent aux vices communs à tous plus de science dans le mal, plus de savoir-faire, quelque chose de pire que le vice, l'habileté dans le vice. » Les crimes nés de la violence, qui ne sont pas toujours des indices de démoralisation, mais qui révèlent encore une certaine énergie, font place aux crimes honteux et bas. Chez nous, on remarque moins d'assassinats et de meurtres, moins de viols sur adultes, mais les infanticides et les viols sur les filles mineures, mais les avortements sont devenus extrêmement nombreux; on ne pille plus, on ne vole plus à main armée sur les chemins, mais on commet cent fois plus de vols domestiques, d'escroqueries et d'abus de confiance.

Nous concluons donc comme M. Le Play, et nous le concluons sur des chiffres irréfutables, que la religion reste de nos jours un des principaux fondements des sociétés; que tout peuple qui perd son esprit religieux est un peuple en décadence et non, comme on ne cesse de le répéter dans la presse libre-penseuse, un peuple en progrès; nous croyons que toute nation vit de ses croyances et meurt de son impiété; nous croyons fermement et sur preuves positives, sur documents, que la religion est indispensable, que sans elle toute société tombe et dépérit et que l'instruction seule, quand elle n'est pas appuyée sur la religion, loin de faire diminuer le crime, le vice, l'immoralité, les propage et les fait augmenter dans des proportions considérables.

Paul Bellet.

LES ŒUVRES CATHOLIQUES A L'ÉTRANGER

X

La ville de Panama, chef-lieu de l'État du même nom, un des sept États confédérés de la Colombie, comptait à peine 8000 habitants, il y a deux ans; elle en a déjà 15,000 depuis l'ouverture des travaux du canal interocéanique. Cet immense travail est le plus colossal que les hommes aient jamais conçu et exécuté. Il s'agit de déplacer plus de 100 millions de mètres cubes de terres et de roches, et de les amonceler dans un immense barrage, qui doit détourner vers le Pacifique la rivière Chagre, qui coule maintenant dans l'Atlantique. Le canal aura 47 milles de long, 100 mètres de large, 8 mètres de profondeur d'eau. Dans certaines parties, les berges, coupées à travers des collines, auront 100 mètres de haut.

Ferdinand de Lesseps, le seul homme que les Anglais nous envient, fait de grandes choses parce qu'il a voyagé. Il prouve que l'esprit enjoué du Français n'est pas incompatible, lorsqu'il veut s'en donner la peine, avec l'esprit pratique de l'Anglo-Saxon. Les canaux de Suez et de Panama sont deux œuvres providentielles. Comme les chemins de fer, ils auront beaucoup contribué à rapprocher les diverses branches de la grande famille humaine. A Panama, route de l'Océanie, Dieu a permis que notre société de Saint-Vincent de Paul s'implantât de bonne heure. Mgr Paul a autorisé le P. Venezuela à s'en occuper. Dans une réunion préparatoire, composée de jeunes employés du canal, le voyageur expliquait le fonctionnement et l'esprit de l'œuvre, et la conférence de Panama augmentera l'atmosphère chrétienne, là où les navires de toutes les nations défileront bientôt. La Compagnie a construit sur le versant d'une colline, au milieu d'un superbe parc, douze

maisonnettes ayant chacune une salle et vingt-quatre lits. Cet hôpital a été donné à l'évêché. Les Sœurs de Charité y soignent avec un dévouement admirable les malades de toutes les nations. La Compagnie m'a paru paternelle envers ses employés; elle leur a construit un cercle, leur fournit à prix coûtant l'eau de Saint-Galmier et le vin de France; les conduit, par intervalle, en pique-nique aux îles des Perles et ailleurs. L'employé est bien payé. Chaque deux ans, il a droit à un congé de cinq mois pendant lesquels le traitement continue. Il est amené et ramené d'Europe aux frais de la Compagnie. Malgré tous ces soins, le climat malsain fera de nombreuses victimes. Ceux qui profiteront du canal penseront aux pionniers qui l'ont creusé au prix de leur vie. Il en est toujours ainsi pour les pays nouveaux. Il faut que l'homme soit semé pour que la civilisation pousse dessus!

Je devais atteindre San-Francisco pour passer en Océanie. Il n'existe aucun service entre les côtes du Pacifique de l'Amérique du Sud et les colonies australasiennes. Le voyageur doit faire sur le globe un immense zigzag, qui sera évité après l'ouverture du canal. Or les ports mexicains des côtes du Pacifique dans lesquels le navire fait escale étaient infectés de fièvre jaune. Je résolus donc de visiter les Antilles et de rejoindre San-Francisco par terre, soit de la Nouvelle-Orléans, soit d'ailleurs.

XI

En deux jours le navire *le Para* de la *Royal-Mail*, me porta de Colon à la Jamaïque. Nous passons devant Port-Royal, détruit par un tremblement de terre en 1692, et arrivons à Kingstown, capitale de l'île.

La Jamaïque, une des quatre grandes Antilles, fut découverte par Christophe Colomb. Les Espagnols y furent si durs envers les Indiens, qu'en soixante ans, ils firent périr soixante mille familles. L'île n'avait plus que 5000 habitants, lorsqu'en 1655, l'amiral Penn en prit possession au nom de l'Angleterre. Elle compte aujourd'hui 580,000 âmes, dont 11,000 catholiques. Les Pères Jésuites Irlandais les évangélisent : un Père Français est dans l'île depuis trente-cinq ans; les Sœurs du tiers ordre de Saint-François tiennent les écoles. Les Pères ont créé une école professionnelle de filles, dirigée par une congrégation indigène. L'homme ne vit

pas seulement de pain, mais il lui faut cependant le pain. Les saints, toujours pratiques, se sont tous préoccupés des besoins matériels de l'homme. Saint François Régis a introduit dans le Velay l'industrie des dentelles qui fait vivre tant de monde, et dom Bosco fait de ses enfants des cordonniers, des imprimeurs, des menuisiers, etc.

Pourquoi les bons Pères ne susciteraient-ils pas une conférence de Saint-Vincent de Paul? Européens, *sambo*, *mulâtres* et *quarterons* pourraient s'y rencontrer ; le dévouement n'a rien à faire avec la couleur de la peau.

De la Jamaïque, nous passons à Port-au-Prince, capitale de la république d'Haïti, au fond du magnifique golfe de Gonaïve. Depuis que les nègres, au commencement de ce siècle, ont chassé les Français, cette république, comme sa voisine de Saint-Domingue, est en continuelle révolution : la population a diminué de moitié, et pour peu que cela dure, ces pauvres noirs se réduiront à quelques milliers de familles vivant de quelques fruits dans les bois. Ceux qui prétendent que les nègres sont aptes à se gouverner, reçoivent ici un sérieux démenti. Ils sont pourtant de religion catholique, mais il faut croire qu'ils le sont plus de nom que de fait, car cette religion ne dit pas : tuez-vous les uns les autres, mais aimez-vous les uns les autres.

Laissons ces terres malheureuses et passons, avec *le Para*, à Saint-Thomas. Cette petite île appartient au Danemark. Les Pères Rédemptoristes belges y évangélisent les catholiques, au nombre de 11,000, la plupart de couleur. Nous avons des conférences d'Arabes et des conférences de Chinois. Pourquoi n'aurions-nous pas des conférences de nègres? L'Église en a mis aussi sur les autels. La chose est donc possible si le clergé le veut.

Je transborde sur l'*Eden* et j'arrive à Saint-Juan, capitale de Porto-Rico, qui attend encore l'importation de nos œuvres. L'absence de guerre civile laissait cette colonie espagnole dans un état relativement prospère. On ne peut en dire autant de Cuba. On y voit partout la trace d'une administration la plus détestable, d'une guerre civile la plus cruelle.

A la Havane, où j'arrivais le 22 septembre, j'ai trouvé sept conférences de Saint-Vincent de Paul comptant cent vingt membres et visitant cent soixante familles pauvres. Nos confrères impriment encore et répandent un almanach, dirigent une bibliothèque et ont fondé un orphelinat. Le président du conseil m'y conduit. J'y trouve

trente-cinq petits bonshommes de dix à douze ans, bien éveillés, bien propres et occupés aux études. Le défaut de bons chefs d'ateliers fait qu'on n'a encore pu organiser les métiers, mais on espère y arriver. Le directeur est un de nos confrères, ingénieur distingué, qui se dévoue à l'œuvre sans rétribution. Une inscription dit que la maison est le don d'un curé; elle manque d'un jardin et se trouve dans la partie basse de la ville, sujette à la fièvre jaune.

C'est dans la cathédrale de la Havane que repose le corps de Christophe Colomb. Cet homme de bien, qui avait donné un nouveau monde à l'Espagne, en reçut les fers en récompense. Il mourut à Vallodolid, le 20 mai 1506. Son corps, déposé d'abord chez les Chartreux de Séville, fut transféré à Saint-Domingue d'où il passa à la Havane en 1769, à cause des troubles qui ensanglantaient l'île des noirs. Au maître-autel, du côté de l'évangile, sous un médaillon, portrait de Colomb, on lit cette inscription:

O RESTOS O IMAGEN DEL GRAN COLON!
MIL SIGLOS DURAD GUARDADOS EN LA URNA
Y EN LA REMEMBRANZA DE NUESTRA NACION!

O restes, ô portrait du grand Colomb,
Durant mille siècles gardés dans l'urne
Et dans la mémoire de notre nation!

Ces honneurs posthumes sont bons, mais ne réparent pas les mauvais traitements auxquels fut soumis ce héros malheureux. Heureusement pour lui, il était de l'école du Christ et il sut utiliser aussi la souffrance!

L'église de la Merced est desservie par les Pères Lazaristes espagnols, et possède de belles fresques. Des affiches annonçaient une grande *Corrida de Toros* au cirque de Regla, de l'autre côté de la baie. Je déplore devant le Père Supérieur qu'on ne respecte pas plus les animaux qu'on ne respecte le dimanche. Le Père trouve que cela n'est que peccadille à côté des bals qui corrompent la jeunesse. Le soir, deux Suisses, comme moi passagers de l'*Eden*, me racontent qu'ils sont allés voir la *Corrida*, que trois mille personnes s'étaient entassées dans le cirque après avoir payé 3 piastres (15 fr.) par personne du côté de l'ombre, et moitié de ce prix du côté du soleil; qu'à chaque cheval éventré, ce gracieux public applaudissait et menaçait un des *toréadores* qui était descendu de cheval, parce que celui-ci refusait de marcher; qu'un jeune homme

ayant voulu ramasser une banderole a reçu un coup de corne qui l'a tué net, etc.

Le clergé et les catholiques havanais, comme leurs parents espagnols, trouvent cela bagatelle, et ajoutent pieusement que les chairs des taureaux ainsi tourmentés s'en vont aux hospices. A la Havane, de ce côté de la baie, on avait démoli le vieux cirque qui menaçait ruine, et on se promettait de ne plus le reconstruire; mais des jeunes gens de la haute société, qui souffrent de ne plus voir couler le sang, se proposent d'en refaire un nouveau. Personne ne trouve à redire, du moment que les bénéfices seront pour les œuvres pies! Quand comprendra-t-on qu'avec l'argent qui est le produit du crime, on ne saurait faire des œuvres agréables à Dieu. Il est bon tout au plus à acheter le champ du sang, *Haceldama!* Dans les pays de race espagnole, on en est donc encore à ignorer qu'exposer sciemment la vie pour amuser les gens est un crime, et que tourmenter les bêtes pour plaire aux badauds est contraire aux lois de la nature? Si j'étais gouverneur en pays espagnol, je considérerai comme mon premier devoir de convertir les cirques en écoles élémentaires, et si j'étais évêque, j'ordonnerai aux curés de lire tous les jours en chaire ce verset des proverbes : « Le juste se met en peine de la vie des bêtes qui sont à lui; mais les entrailles des méchants sont cruelles. » (Prov. x-xii.) Au reste, nul n'ignore qu'une bulle de Sixte V frappe d'excommunication les fauteurs de ces jeux sanglants. Après avoir visité les diverses congrégations et leurs œuvres, je me rends à Marianao, à une plantation de cannes à sucre. Quatre cents esclaves cultivaient les champs et faisaient fonctionner l'usine. Soixante-dix petits négrillons confiés à une vieille négresse étaient peu dociles; elle avait attaché les plus remuants au pied par une ficelle, comme nous attachons nos poulets. Je fais encore une visite aux principales fabriques de cigares et de cigarettes que confectionnent des coolies chinois, et je reprends l'*Eden* qui, dans trois jours, me conduit à Vera-Crux.

XII

Comme à Rio-de-Janeiro, comme à Panama et à la Havane; je trouve à la Vera-Crux la fièvre jaune. Mais, en vérité, ces villes sont si malpropres, qu'ainsi tenues, elles engendreraient la peste même en Europe. Pas d'égouts, ou plutôt, les rues servent d'égouts; les

galinossos (vautours noirs) s'y disputent les immondices; impossible d'avancer sans un mouchoir bien garni d'eau de Cologne, et cela sous une température de feu. Mais les habitants ont le téléphone et la lumière électrique!

Un chemin de fer, tracé dans un paysage merveilleux, gravit la montagne à travers ravins et forêts, laisse à droite le Citlaltepelt, volcan couvert de neige, haut de 19,000 pieds, et atteint le plateau de Mexico, à l'altitude de 2,300 mètres.

Nous avons quatorze conférences à Mexico et une soixantaine dans la République. Elles comprennent ensemble un millier de membres actifs et cinq cents honoraires, qui secourent un millier de familles pauvres, visitent les prisons, catéchisent les enfants, réhabilitent les unions illicites, ensevelissent les cadavres, ouvrent des écoles, recueillent des orphelins. Ils pratiquent ainsi l'essence de la religion qui se réduit à ceci : aimez-vous les uns les autres; faites aux autres ce que vous voudriez qu'on vous fît.

L'enseignement ayant été laïcisé, on a donné une grande extension à l'œuvre des catéchismes. Dans la capitale, j'ai vu plusieurs conférences tenir pour les enfants de leurs pauvres une petite école mixte à côté de la *Provedoria* ou fourneau économique. Les jeunes gens ont leur cercle catholique, leur bibliothèque et une petite imprimerie avec leur journal.

Sous le rapport religieux, le Mexique est divisé en vingt diocèses, mais le clergé est insuffisant. Les prêtres disent souvent quatre à cinq messes par jour. Le dimanche, les curés s'en vont de village en village, et reçoivent pour chaque messe une aumône de 5 piastres (25 francs). Il y a quelques années les biens de l'Église, qui étaient considérables, ont été séquestrés, et les Congrégations chassées. N'ayant su résister aux dangers de la richesse, elles s'opposaient aux réformes nécessaires que réclamait le Saint-Siège. Plus tard, nos Sœurs de Charité ont été aussi renvoyées, en haine de la France; mais elles ont emporté les regrets de tous les honnêtes gens. Elles faisaient ici ce qu'elles font partout : les œuvres charitables avec simplicité et dévouement. Dans le dépouillement des églises, on n'a pas osé toucher aux riches ornements du sanctuaire de la Guadeloupe que les Indiens auraient protégé par les armes. Outre les retraites et exercices spirituels assez fréquents dans le pays, j'ai remarqué une dévotion fort longue, qui consiste en exercices multiples et journaliers, et prédications à l'église, durant

trente-six jours. Ces exercices, appelés *el Desagravio*, ne peuvent servir qu'aux désœuvrés.

Mexico compte environ 200,000 habitants. Un dimanche, de grandes affiches annonçaient la *corrida;* les *toréadores* étaient les étudiants en médecine, et les demoiselles de la haute société couronnaient les vainqueurs. J'ai vu les courses de taureaux jusque dans les villages. Un pays dans lequel les hautes classes sont à ce point oublieuses de leur devoir, ne saurait prospérer. Aussi, la population qui était de 16,000,000 d'habitants, avant la conquête, est tombée au-dessous de 10,000,000. Les Indiens sont si pauvrement tenus que presque tous les enfants meurent en bas âge : les décès dépassent les naissances.

Un de nos jeunes confrères veut bien me conduire à la visite de quelques familles pauvres. Ce n'est pas connaître un pays que de n'y voir que les grands : il faut aussi savoir comment vit le peuple, et pour cela le voir chez lui. Nous arrivons d'abord chez un brave homme qui tombe du mal caduc. Deux chambres pour lui, sa femme et ses nombreux enfants; les fenêtres donnent dans une cour, dont la propreté laisse à désirer; l'escalier est un casse-cou, et le malheureux locataire est au lit pour l'avoir dégringolé. Un tel logement se paye 10 piastres (50 francs) par mois.

Plus loin, nous entrons dans l'habitation d'une pauvre veuve qui vient d'envoyer à l'école ses nombreux enfants. Il est aussi dans une cour, au rez-de-chaussée, et se compose de deux chambres non pavées. Les exhalaisons qui sortent de la bouche d'égout dans la cour, le rendent infecte. Elle paye 8 piastres (40 francs) par mois.

Dans un autre quartier, nous pénétrons dans une espèce de cité ouvrière. C'est une ruelle, bordée de constructions en abobe à un seul rez-de-chaussée, et divisées en chambres, ayant chacune une porte et une fenêtre. Chaque chambre sert à une famille; faute de pavé, on étend par terre une vieille natte. La famille que nous visitons paye 6 piastres (30 francs) par mois.

Il est impossible que les familles conservent la santé et la moralité dans ces conditions. Le logement a une haute influence sur ces deux grandes choses. Les peuples chez lesquels l'ouvrier a sa maison pourvue d'air et de lumière, et assez vaste pour permettre la séparation des parents et des enfants des deux sexes, ont une bien moins grande mortalité. Or, les hommes sont le premier et le

plus essentiel capital d'un peuple; les gouvernements qui savent les faire vivre enrichissent le pays. Quelle aberration de dépenser des millions pour aller en Europe chercher quelques milliers d'émigrants, et de laisser mourir les millions d'enfants qui naissent dans le pays! Ne serait-il pas préférable de s'adresser à la classe qui possède, et de provoquer en elle l'élan vers les sentiments de l'humanité! En Angleterre, le prince de Galles, après avoir amélioré le logement de ses gens, en ville et à la campagne, a demandé, à la Chambre des lords, la nomination d'une commission d'enquête sur les logements ouvriers; il s'y est mis à la tête, et a voulu que le cardinal Manning vienne le second à côté de lui. L'exemple devra-t-il nous venir toujours des nations protestantes?

Tout en améliorant les logements existants, il serait bon aussi de susciter des compagnies qui, comme les *building societies* d'Angleterre et d'Amérique, construiraient, pour les familles du peuple, des logements sains qu'elles pourraient acquérir moyennant un certain nombre d'annuités, représentant le capital et l'amortissement. Si, dans ce but, les municipalités donnaient les terrains disponibles, chaque famille pourrait, au bout de dix ans, posséder sa maison indépendante, composée de quatre à cinq pièces avec cour et jardin, eau et lumière. L'intérêt et l'amortissement ne dépasseraient pas la moitié du loyer qu'elles payent maintenant, car les constructions en adobe ne sont pas chères. Bien entendu, il faudrait que les lois permettent au père de laisser au plus digne de ses enfants ce foyer péniblement acquis, pour qu'il y conserve les traditions de la famille. Une liquidation forcée qui, à la mort du père, obligerait les enfants à vendre la maison pour s'en partager les deniers, détruirait l'effet de la mesure.

La charité catholique est très ingénieuse à panser les plaies qu'elle rencontre. Combien de peines et d'argent on s'épargnerait, si on était aussi ingénieux à remonter aux causes et à couper le mal à la racine! Ainsi, combien de malades de moins à soigner, d'orphelins à recueillir et de malheureux à secourir par le simple assainissement des logements ouvriers!

Mon jeune confrère me conduit dans les environs de Mexico, à la visite d'une ferme. J'y vois des milliers d'aloès bien alignés, appelés *maguei* : ils donnent le *pulche*, boisson du pays. Vers l'âge de quatre à cinq ans, la plante est mûre. On en coupe le cœur, et la cavité se remplit tous les matins, durant quatre à cinq mois, de deux

à trois litres d'un liquide blanchâtre appelé *agua miel.* Un Indien, aspirant dans un syphon, la fait passer dans un outre; on la laisse fermenter durant vingt-quatre heures et on la vend ensuite de 10 à 12 sous le litre, dans les nombreuses *pulcherias*, au coin des rues. Pour le peuple, on la drogue afin d'en diminuer le prix, et il en résulte une plaie hideuse d'ivrognerie d'où sortent tous les vices. Dans les hôpitaux, j'ai vu les nombreux blessés dans les rixes, dont la raison s'était noyée dans le *pulche.* Certaines haciendas (fermes) donnent 200,000 francs de revenu de cette détestable boisson. Et pourtant le Mexique pourrait, sur ses hauts plateaux, cultiver la vigne, qui produit la seule boisson véritablement saine, donnée par Dieu pour régénérer le cœur de l'homme!

Le château du propriétaire est entouré d'un superbe parc; à côté de chambres vastes et nombreuses, il y a même une riche chapelle, mais à peine vingt-quatre chambres sont réservées aux vingt-quatre familles des cultivateurs. J'en exprime mon étonnement à l'aimable cicérone qui me dit : voyez, ici les chambres sont pavées, elles ne le sont pas ailleurs en général; dans une ferme que je possède à 40 lieues d'ici, en *terra calliente*, mes paysans perdent, tous les ans, cent petits enfants de la morsure du scorpion. Ce jeune seigneur ne se doutait pas que, par sa négligence, il était, tous les ans, cent fois homicide!

L'histoire toltèque enregistre une tradition que les Mexicains avaient commune avec le Pérou. Elle raconte qu'un homme blanc et barbu, vêtu d'une soutane couverte de croix, vint au Mexique prêcher une religion nouvelle, l'amour au travail, le respect de la divinité et la pratique de plusieurs vertus. Il enseigna aux habitants l'extraction des métaux et le travail des pierres précieuses; il améliora l'agriculture et corrigea le calendrier. Il leur prédit l'arrivée d'hommes blancs et barbus comme lui qui se rendraient maîtres du pays, y détruiraient le culte ancien pour le remplacer par un semblable à celui qu'il leur prêchait. Cet homme extraordinaire fut déifié après sa mort; on lui éleva un temple somptueux à Tula et dans le Yucatan, on l'adora sous le nom de Kukulcan. Plusieurs ont cru reconnaître là saint Thomas; mais comme il a apparu vers le dixième siècle, d'autres pensent qu'il s'agit d'un missionnaire islandais. En tout cas, sa prédiction, largement répandue au Mexique, contribua beaucoup à faciliter à Fernand Cortès et à sa poignée d'Espagnols la conquête du Mexique, comme elle avait facilité à

Pizarro celle du Pérou. Ce fait prouve aussi combien Dieu, à travers les siècles, a eu souci de tous les peuples, en leur envoyant en temps opportun des sages et des missionnaires pour raviver le flambeau de la vérité. Les Juifs, qui, par leur génie commercial, étaient répandus sur tous les points du globe, portaient partout avec eux la vérité consignée dans leurs livres sacrés. Au surplus, les Chinois eurent un Confucius, les Perses un Zoroastre, les Grecs un Socrate, les Romains un Cicéron, et les Américains du Nord et du Sud leurs sages mystérieux.

Au musée de Mexico, parmi les nombreuses statues en pierre, quelques-unes représentent des individus offrant des sacrifices, revêtus de la peau d'une victime humaine; preuve nouvelle de la vivacité de la tradition concernant la chute de l'humanité, la nécessité d'une réparation et le rachat par le sang d'une noble victime. De nombreuses sculptures de serpents, la plupart avec la figure de femme, ajoutent aux traditions concernant les circonstances de la chute première. On y voit une croix en bazalte. Les premiers missionnaires qui pénétrèrent dans le pays y trouvèrent partout la croix en honneur.

Les urnes funéraires portent sur le couvercle la figure de Mictlantehutli, seigneur chargé de recueillir les âmes des morts. On remarque aussi les sculptures de quelques prêtresses. Ces jeunes filles, comme au Pérou, faisaient des vœux temporaires ou perpétuels et se vouaient au jeûne et à la pénitence. Leur demeure était dans les annexes du temple; toute faute contre l'honnêteté était punie de mort. A la réception, on leur coupait les cheveux; elles dormaient habillées par modestie et pour être prêtes au travail; elles gardaient le silence et tenaient les yeux bas. Dans quelques fêtes, elles suspendaient le jeûne et assistaient aux danses religieuses.

Dans certaines circonstances, les Aztèques offraient des victimes humaines, prises ordinairement parmi les prisonniers de guerre. Les chevaliers de l'Aigle, ordre nobilière, sacrifiaient tous les ans à leur fête un prisonnier qu'ils appelaient le messager du soleil!

Ne pouvant sortir du pays, ni par les ports du Pacifique, ni par ceux de l'Atlantique, tous infectés de fièvre jaune, je résolus de gagner les États-Unis à travers l'intérieur par deux jours de chemin de fer et six jours de voiture. J'eus par là occasion de visiter, à Guanajuato, les principales mines d'argent. Les sociétés de secours

mutuel, les caisses d'épargne sont encore inconnues dans ces centres ouvriers. Il faut que la foi des travailleurs soit bien forte pour supporter en paix leur triste position!

Entre Saint-Louis de Potosi et Saltillo, je visitai de nombreuses fermes dont les propriétaires habitent souvent les capitales d'Europe. Les paysans, mal logés, mal vêtus, meurent presque de faim dans un pays qui pourrait nourrir 100 millions d'habitants. Entre Chalca et Saltillo, j'étais seul dans la voiture. Le petit postillon, qui court après les chevaux, blessé au bras dans une chute et couvert de haillons, me prie de le laisser reposer par intervalle dans la voiture; l'intérêt que je lui montre le rend confiant et il me dit :

— *Io me voi a suia tierra.* Je m'en vais chez vous, emmenez-moi.

— Et qu'y viens-tu faire?

— Je vous servirai et je pourrai vivre; ici, les 20 sous que je gagne sont à peine suffisants pour payer la nourriture que je prends en route, et malgré le métier pénible et dangereux, je suis toujours déchiré et ne puis jamais arriver à m'acheter une paire de souliers.

Et ce disant, il me montre ses haillons et ses pieds meurtris. J'avais un veston de laine que j'avais rapporté des Pyrénées; il avait déjà fait mon premier tour du monde, et m'avait rendu bien des services dans les plaines glacées du nord de la Chine; je le lui donne, il le met à l'instant, il est dans la jubilation; mais je doute que son bonheur soit aussi grand que le mien. Il n'y a pas de joie comparable à celle de faire des heureux!

Dans une telle situation, les Yankees semblent appelés par la Providence à se substituer à la race espagnole. Ils accaparent les terres, construisent les chemins de fer, introduisent l'industrie, implantent de nombreuses et riches familles.

Lorsqu'il y aura au Mexique plus de Yankees que de Mexicains, le pays sera américain. Les Mexicains le voient et le déplorent, mais, comme les Arabes, ils se croisent les bras et semblent se dire : *C'était écrit!* Excellent système de conquête, celui qui consiste à gagner un pays en y faisant vivre les hommes, au lieu de l'envahir en les tuant!

Ernest Michel.

(*A suivre.*)

LA QUESTION D'ORIENT

AU POINT DE VUE CHRÉTIEN ET FRANÇAIS

I

La guerre fratricide qui a éclaté, en novembre 1885, entre la Serbie et la Bulgarie, a rouvert la question d'Orient. Cette agression sauvage d'un peuple slave contre un autre peuple slave avait eu pour cause l'union de la Bulgarie du Sud, ou Roumélie orientale, avec la Bulgarie du Nord, union réalisée, au mois de septembre, sans coup férir, par le vœu unanime des populations acclamant le prince Alexandre.

Au moment de l'invasion serbe, tout le monde a cru, dans la sphère diplomatique, que les Bulgares surpris, mal armés, abandonnés par les officiers russes et par la Russie elle-même, allaient être écrasés par l'armée serbe, dont la renommée de bravoure a été si souvent justifiée, et qui paraissait s'appuyer sur le bon-vouloir de l'Autriche-Hongrie.

La diplomatie et la presse se sont trompées. L'armée bulgare qui, en vue du mouvement de Philippopoli, avait été portée le long de la frontière du Sud, est revenue, à marche forcée, et, après une série de victoires, a refoulé sur leur propre sol les téméraires envahisseurs. Sans l'intervention de l'Autriche, le prince Alexandre de Battemberg pouvait signer la paix à Belgrade.

La diplomatie s'est alors mise à l'œuvre. Après de longs pourparlers, un traité de paix a été signé entre les frères ennemis; puis il a fallu apaiser la Turquie. La Sublime-Porte s'était entr'ouverte au début de la guerre : la Turquie voulut intervenir; mais, retenu par le traité de Berlin, le sultan ne put, sans l'autorisation des

puissances *gardiennes de l'intégrité de l'empire ottoman*, envoyer ses soldats pour ramener à l'ordre la province tributaire et la province révoltée, c'est-à-dire les deux Bulgaries, dont l'union s'accomplissait sans le consentement du suzerain.

Les puissances n'ont pas autorisé la Porte à intervenir; mais les diplomates ont échangé des notes au sujet de la nouvelle situation faite au prince Alexandre par les événements de septembre. Le prince voulait être nommé gouverneur de la Bulgarie du Sud sans conditions, et cela pour se conformer au vœu des populations. Les diplomates réunis à Constantinople ont décidé, dans une seule séance, tenue le 5 avril 1886, que le prince Alexandre serait élu gouverneur pour cinq ans. La nomination à vie, proposée par l'Italie et repoussée par la Russie, avait été écartée par les puissances. Le prince Alexandre s'est soumis, en faisant des réserves.

L'union des deux Bulgaries fait perdre une province à l'empire ottoman, dont la Roumélie orientale reconnaîtra quelque temps encore la suzeraineté, mais en attendant l'heure prochaine de son émancipation complète. Il en a été ainsi des principautés du Nord de la péninsule balkanique, des provinces danubiennes, de la Serbie, de la Bosnie, du Monténégro, de la Bulgarie; il en sera de même de l'Albanie, de la Macédoine, de l'Épire et de la Thessalie... Quand le fait de la résurrection de ces peuples sera accompli, la diplomatie approuvera, sans qu'il soit autrement question de la fameuse intégrité de l'empire ottoman. Ce n'est pas l'Europe chrétienne qui s'en plaindra, car la domination turque, née de la plus barbare des conquêtes, est condamnée par le principe même de sa tyrannie : le coran tue et la croix régénère; les peuples opprimés ont grandi, même au sein de la servitude; la civilisation occidentale a brûlé l'étendard du Prophète; le Prophète recule devant la lumière de l'Évangile comme l'âne de Balaam devant la mystérieuse apparition de l'ange.

Pendant que ces faits se passaient au nord et au sud des Balkans, les esprits, vivement surexcités dans les provinces voisines de la Grèce, en Épire, en Macédoine, en Thessalie, comme aussi et surtout dans le Péloponèse et dans les Iles, agitaient la redoutable question des compensations territoriales. La Grèce, se fondant sur les promesses des puissances au Congrès de Berlin, réclamait le minimum de ses revendications, c'est-à-dire une ligne de frontières passant par Janina : réservant la question de la Macédoine, elle suppliait

l'Europe d'apporter la médiation promise entre la Grèce et la Porte. L'Europe resta sourde à cet appel. Le gouvernement d'Athènes mit son armée sur le pied de guerre; la Turquie concentra, en même temps, des corps d'armées dans les provinces menacées. Les flottes de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Italie, de la Russie, allèrent croiser dans les eaux grecques. La France se souvint de Navarin et resta à l'écart. Les puissances ne s'en tinrent pas à cette manifestation armée. En leur nom, l'Angleterre pesa sur la Grèce pour la contraindre à désarmer : la Grèce refuse de désarmer : elle ne peut renoncer à la ligne de frontières qui lui fut octroyée par le traité de Berlin. Le gouvernement français fait alors une démarche solennelle, très amicale, mais très pressante, auprès de la Grèce, pour l'amener à désarmer, à céder aux réclamations des puissances, à devancer leur ultimatum et le blocus qui doit suivre. M. de Freycinet, oubliant qu'il dirige le cabinet d'une République impuissante, agit comme aurait fait un ministre de la Restauration; il adresse à M. Delyannis, chef du cabinet grec, une dépêche qui est communiquée à la Porte, et par laquelle il supplie la Grèce de prévenir l'action coercitive des puissances, de céder aux conseils de la France, qui se souviendra un jour que la Grèce a donné ce gage à la paix... Cette déclaration produit une vive émotion à Athènes.

La Grèce résiste; elle ne veut pas s'abaisser devant la menace de l'Europe, qui met en question son indépendance et sa dignité; elle désarmera sur les conseils de la France.

L'Allemagne, qui vise la France par-dessus le cabinet d'Athènes, pousse l'Europe à cette héroïque action militaire, qui nous a montré les escadres réunies des grandes puissances protégeant l'empire ottoman contre le petit royaume de Grèce, et bloquant les ports grecs pour amener un désarmement que la France venait d'obtenir.

Notons un fait important : les manifestations russes dans la mer Noire. Au mois d'avril, le tzar Alexandre tenait à Livadia, qui est en Crimée le Biarritz de la cour de Russie, des conférences avec ses ambassadeurs, ses hommes d'État et ses hommes de guerre. Le ministre de la guerre de Roumanie était appelé. Edhen-Pacha, délégué du sultan, était reçu avec les plus grands honneurs par l'empereur Alexandre, qui lui remettait les insignes de l'ordre d'Alexandre Nevski. Évidemment, il y a eu tentative de rapprochement entre la Russie et la Porte, ce qui explique l'attitude indécise du tzar à l'égard de la Grèce. L'empereur, qui a célébré la résur-

rection de la marine russe avec une ostentation remarquable, songe sans doute à détacher la Turquie du protectorat anglais et à se ménager une entente avec la France, peut-être aussi avec l'Autriche, en vue d'une guerre avec l'Allemagne et l'Angleterre.

Le 20 mai, *le Messager de Saint-Pétersbourg* publiait un ukase adressé par le tsar Alexandre à la flotte de la mer Noire. Cet ukase belliqueux rappelait les ruines d'il y a trente ans; il constatait avec orgueil la renaissance actuelle de la marine russe. Le tsar voudrait le développement pacifique du peuple russe, mais il prévoit que *les circonstances peuvent entraver la réalisation de ses désirs et l'obliger à défendre par les armes la dignité de l'empire.* Il demande, en ce cas, le concours dévoué de la marine russe pour soutenir les droits de la Russie dans la mer Noire.

II

La question d'Orient est une question religieuse ; elle se complique des revendications des chrétiens opprimés en faveur du principe des nationalités, principe mis en péril par l'ambition des grandes puissances, par le mauvais vouloir de la diplomatie, par le système nouveau des grandes agglomérations unitaires qui, depuis trente ans, ont si profondément modifié la situation de l'Europe, et enfin, par l'esprit de révolution qui compromet, depuis un siècle, toutes les causes justes.

La question d'Orient, qu'on a toujours évité de résoudre, est, avons-nous dit, une question religieuse; elle est née du schisme oriental et ne sera résolue que le jour où, selon le mot de J. de Maistre, les peuples de l'Europe, les peuples catholiques de l'Orient et de l'Occident iront chanter le *Te Deum* de l'union dans l'église de Sainte-Sophie, à Constantinople.

Mais s'il y a cent voies détournées et trompeuses qui tendent à ce but désiré, à cette pacification religieuse et politique de l'Orient chrétien, il n'y a qu'une seule voie qui puisse permettre de l'atteindre. Il faut que les nations latines de l'Occident redeviennent catholiques dans le sens social du mot, qu'elles reprennent en tout les traditions de l'Europe chrétienne, et qu'au lieu d'imposer des traités par la force pour fonder un équilibre impossible, elles fassent de la stabilité véritable en mettant la force au service du droit.

On pourrait, en suivant l'enthousiaste pensée de Donoso Cortès,

chercher les origines de la question d'Orient à l'origine même des sociétés, et y voir la lutte éternelle de deux civilisations se disputant l'empire du monde : la civilisation de l'Occident, armée d'abord de l'épée d'Alexandre, a vaincu et repoussé vers l'extrême Orient la civilisation asiatique; Rome, continuant l'œuvre du conquérant macédonien, constitua l'unité de sa domination qui prépara les voies à l'avènement de la grande unité chrétienne. Puis viennent les barbares, le flot asiatique l'emporte. Le christianisme était là, il sauve le monde de la barbarie. L'Europe occidentale, unie dans une même foi chrétienne avec l'Orient, s'élance dans l'ère du moyen âge. Mahomet l'arrête, et la lutte recommence entre l'Orient et l'Occident. Cette lutte, guerre matérielle ou intellectuelle, ne finira qu'avec le monde... Cette donnée plaît à l'imagination; mais, en dépit du sentiment chrétien qui inspire Donoso Cortès, elle nous paraît quelque peu favoriser le fatalisme. Jusqu'au Christ, nous admettons le flux et le reflux de l'Orient sur l'Occident et de l'Occident sur l'Orient; nous admettons la lutte pour la conquête du monde, plutôt que pour la civilisation. Par un décret providentiel, Rome, c'est-à-dire l'Occident, l'emporte sur l'Asie; mais après la venue du Christ, après l'incarnation du Verbe, après le rachat de l'humanité coupable, l'unité morale était refaite dans le cœur et dans l'esprit humain. La lutte entre l'Occident et l'Orient n'avait plus de raison d'être : l'Orient, suivant l'antique oracle, avait prévalu par le dogme de la Rédemption; le sceptre matériel était bien remis entre les mains de Rome, mais, par la conquête et par la politique romaine, l'idée chrétienne allait s'étendre de proche en proche sur l'univers connu. Le Christ apportait la paix et la vraie civilisation. Le péché et l'erreur, fruits de la chute, firent renaître la guerre. L'invasion des barbares n'emporte qu'un empire vermoulu, une société condamnée; le torrent s'arrête devant la croix. La France naît alors pour être le peuple de Dieu des temps modernes, et remplir la mission que Rome, dégénérée, avait méconnue ou reniée. Après les grands siècles de la persécution et les grands siècles apologétiques, après que les premiers germes des sociétés modernes eurent été fécondés par le christianisme et la monarchie chrétienne, l'ennemi du Christ fit apparaître Mahomet. Le drapeau de l'Infidèle range sous les lois du Coran, l'Asie, l'Afrique, l'Espagne, une partie de l'Europe. Mahomet se brise le front une première fois sous le marteau de Charles d'Héristal; plus tard, une seconde fois, sous les

coups de Godefroy de Bouillon; il recule encore devant l'épée de don Juan d'Autriche, à Lépante; il est enfin terrassé par le glorieux Sobieski, sous les murs de Vienne. L'Islamisme, vaincu, s'enferme dans Byzance, et l'empire de Mahomet II, de Soliman et d'Amurat, abandonne peu à peu les rivages de l'Europe, comme une mer que le soulèvement du sol chasse loin de ses bords... Mais tout cela n'a rien de commun avec la guerre païenne d'Alexandre contre Darius, de la Grèce contre l'Asie; c'est une nouvelle phase de l'humanité, c'est la conquête du monde par le Christ, conquête retardée par la chute, laquelle explique la guerre, les invasions, les élévations et les ruines des empires, sans qu'il soit nécessaire de faire de la guerre un fait divin.

L'origine de la question d'Orient, telle qu'elle se pose devant ce dix-neuvième siècle, doit être recherchée par le philosophe catholique dans le schisme de Photius. Ce fut le schisme grec qui creusa l'abîme entre l'Europe occidentale et l'Orient. Ce schisme avait des précédents, l'Orient avait été ravagé par l'hérésie d'Arius. La révolte de Photius n'eût pas entraîné peu à peu les peuples qui gravitaient autour de Constantinople, si déjà Rome et Byzance n'eussent été séparées par des rivalités de puissance. En transportant sur les rives du Bosphore le siège de son empire, Constantin abandonna Rome à la papauté, mais il dut fortifier chez les Grecs une pensée d'orgueil contre Rome. La division définitive de l'empire sous les fils de Théodose acheva de préparer le terrain à la révolte.

L'ambitieux et profond Photius ne vit pas le triomphe de son hérésie : l'Orient garda longtemps encore sa foi en la primauté du successeur de Pierre. Le catholicisme eut le temps de conquérir les pays, qui, du Volga au Danube, se courbent aujourd'hui sous le joug de l'Église russe. Précieux témoignage de l'histoire en faveur de l'antiquité de la foi romaine : mais l'œuvre à jamais funeste de Photius, malgré des alternatives de séparation et d'union, n'en divisa pas moins, à partir du onzième siècle, le monde chrétien en deux camps; ce fut Cérularius, patriarche de Constantinople, qui consomma le schisme grec. Ce grand fait a concouru, selon nous, plus que nulle autre cause, à l'insuccès final des croisades.

Constantinople était la grande étape sur le chemin de Rome à Jérusalem : si les armées de la chrétienté, qui, sous la conduite des rois francs, allèrent arracher aux infidèles la domination de la ville sainte, avaient été secourues par des princes catholiques

régnant à Constantinople, au lieu de rencontrer la jalouse mauvaise foi ou la trahison des empereurs schismatiques, tels qu'Alexis Ier, Jean Comnène et Manuel Comnène, les armées chrétiennes ne se seraient pas dispersées et dissoutes sur les routes de l'Orient, et la civilisation occidentale, armée de la croix, eût pu rétablir dans l'Asie Mineure, dans la Syrie et la Palestine, sur les ruines de l'Islam, le règne de l'orthodoxie romaine. Le monde n'eût point vu, en 1453, les hordes de Mahomet II transformer Sainte-Sophie en mosquée et dicter des lois barbares à l'Europe chrétienne.

La tentative d'un empire latin à Constantinople par une dynastie franque est venue trop tard, au treizième siècle, pour que ce concours permanent, nécessaire, des puissances catholiques à l'œuvre de la conquête des lieux saints, pût se réaliser efficacement. Il y avait dix-sept ans que le royaume de Godefroy de Bouillon avait cessé d'exister et que Saladin s'était rendu maître de Jérusalem, quand les Vénitiens et les Français s'emparèrent de Constantinople, et que Baudoin monta sur le trône de Constantin. La troisième et la quatrième croisade venaient d'échouer; l'une, commandée par des hommes tels que Philippe-Auguste, Frédéric Barberousse et Richard d'Angleterre; l'autre, conduite par Dandolo et Baudouin de Flandre. Cette dernière s'arrêta pour faire le siège de Constantinople et fonder cet empire latin qui, malheureusement, noya son berceau dans le carnage et l'incendie.

C'en était fait, l'unité religieuse du monde était brisée; l'épée, comme toujours, fut impuissante à étouffer le schisme; Michel Paléologue rétablit l'empire grec.

C'eût été d'une grande politique, trop avancée pour l'époque qui ne pouvait lire encore la loi providentielle dans les événements d'Orient, que de consacrer ces belles armées commandées par des princes illustres, tels que Philippe, Frédéric et Richard, à fonder sur le Bosphore cette grande citadelle avancée d'où l'Europe catholique aurait pu dominer et vaincre le schisme grec par la légitimité de la conquête, par la civilisation et la vertu. C'eût été la mission de saint Louis venu peut-être un siècle trop tard!

Quoi qu'il en soit, la Providence, dont les desseins dépassent infiniment la portée des entreprises formées par l'ambition des princes et l'habileté des politiques, a permis que les croisades, presque toujours conduites par les Francs, sanctifiées et glorifiées par les vertus et le martyre de saint Louis, consacrassent pour

toujours, avec la prépondérance des armes et du nom français, le protectorat traditionnel de la France sur les lieux saints.

III

Du schisme grec et des prétentions de la Russie à protéger ce qu'elle appelle les intérêts religieux des chrétiens d'Orient est né le différend relatif aux lieux saints. Il nous paraît donc nécessaire de rappeler les titres traditionnels qui établissent le droit primitif de l'Église catholique et, par suite, celui de la France à qui l'Église a, depuis Charlemagne, confié la mission de protéger les sanctuaires vénérés de la Palestine.

Le droit de l'Église romaine, le droit des latins est aussi évident, aussi éclatant que le fait de l'établissement du christianisme dans ces lieux mêmes dont les grecs schismatiques et la Russie contemporaine osent disputer la possession à l'Église de Rome.

Lorsque saint Pierre établit les patriarcats d'Alexandrie et d'Antioche, il n'est pas question de Byzance. Plus tard eut lieu une nouvelle division de la chrétienté en exarcats, en archevêchés et en évêchés. Constantinople simple évêché grandit en importance par le fait du transfert du chef-lieu de l'Empire à Byzance, par Constantin le Grand. Le schisme n'existait pas encore. Le droit primitif de l'Église romaine sur les sanctuaires vénérés, le droit des latins, est par conséquent incontestablement acquis.

Les grecs prétendent hériter du droit que sainte Hélène, mère de Constantin, aurait eu sur les lieux saints par la fondation de l'église du Saint-Sépulcre. On répond à cela que sainte Hélène était catholique romaine; qu'elle reconnaissait la primauté de l'évêque de Rome, comme cela ressort du fait des conciles tenus en Orient et présidés par les légats du Pape. Sainte Hélène envoya, en effet, une partie de la Vraie Croix au Souverain Pontife de Rome. Hélène a été canonisée par l'Église latine. Elle visita la Palestine l'an 326; elle mourut en 328, alors que Constantin n'avait pas encore transféré le siège de l'empire à Constantinople. Il n'y avait, à cette époque, ni empire grec, ni schisme oriental.

Il est prouvé que dès les premiers siècles, bien avant Constantin, des monastères chrétiens s'étaient établis à Jérusalem.

En 636, quand le calife Omar s'empara de Jérusalem, il accorda

au patriarche de la Ville sainte l'autorisation, pour les chrétiens, d'exercer librement leur culte dans l'intérieur des églises.

Les grecs ont inventé un firman du calife Omar en faveur des moines grecs; mais leur prétention est vaine. « Ce titre, dit le savant P. Laorty (1), fut reconnu faux en 1630, par un commissaire de la Porte, nommé Hassan Aga, qui, dans un rapport développé, déclara que le firman attribué à Omar était une odieuse falsification. Deux autres enquêtes successives produisirent le même résultat, et, enfin, un jugement rendu par le divan impérial, le 16 avril 1690 (1103 de l'hégire), reconnut pour la quatrième fois et définitivement que cette pièce était fausse et constituait le délit d'imposture. »

Mgr Boré (2) a montré que le caractère de l'Écriture prouve à lui seul le faux, car ce caractère n'existait pas du temps d'Omar.

Appelé au secours des lieux saints par le patriarche de Jérusalem, Charlemagne prend en main la cause de la chrétienté; l'amitié et l'admiration qu'éprouve pour le grand empereur d'Occident l'illustre calife Haroun-al-Rachid lui rend la tâche facile. Le récit d'Eginard, racontant l'entrevue des envoyés de Charlemagne avec le calife, est un document d'une grave autorité, confirmée d'ailleurs par les chroniques de Saint-Denis : « Les ambassadeurs que l'empereur avait envoyés porter des présents pour le Très Saint-Sépulcre du Sauveur des hommes et le lieu de sa résurrection, étant allés trouver Haroun et lui ayant fait connaître la volonté de leur maître, non seulement le calife leur permit d'accomplir leur mission, mais même il concéda à Charlemagne la possession de ce lieu sacré (3). »

Le grand fait des croisades entreprises par nos rois, sous l'impulsion des Pontifes de Rome, pour la délivrance des lieux saints et des chrétiens opprimés par les infidèles, ainsi que la fondation du royaume de Jérusalem et des principautés féodales de Syrie, mettent dans la pleine lumière de l'histoire le droit de l'Église catholique et de la France à la possession et au protectorat des lieux saints.

Où étaient les Grecs de Constantinople et les Moscovites quand Godefroy de Bouillon fit de Jérusalem la capitale d'un royaume

(1) *La Syrie, la Palestine et la Judée.* (Voir aussi *la France à Jérusalem*, par A. Péladan.)

(2) Question des Lieux saints.

(3) Eginard, *Vita Karoli magni.* (Voir aussi *l'Histoire de Jérusalem*, par Poujoulat.)

franc? Nous ne voyons auprès des vaillants chevaliers qui établirent leur domination dans toute la Syrie et l'Asie Mineure que l'admirable peuple maronite, toujours fidèle à l'Église de Rome et qui donna cinquante mille de ses soldats pour combattre les infidèles.

Dans tout l'Orient, dans le monde musulman, les noms de catholiques, de latins et de Francs signifient une même chose.

Les archives de Jérusalem, nous dit M. César Firmin, dans son *Histoire de la rivalité du protectorat des Eglises chrétiennes en Orient*, les archives de Jérusalem possèdent un ancien et véridique témoignage de la présence des religieux latins dans la ville sainte, en l'année 1023... Ce document prouve que l'expression de *francs* est antérieure aux croisades.

Lorsque Saladin mit fin au royaume de Jérusalem, en 1187, il laissa aux latins restés dans la ville sainte le droit de célébrer leur culte dans les sanctuaires vénérés.

En 1277, le sultan Achmed-Achraf déclare, dans un firman, que les Pères latins conservent dans leurs archives, que le Saint-Sépulcre, le mont Sion, l'église de Bethléem et la grotte de la Nativité sont la propriété des religieux francs.

En 1342, des conventions passées entre le sultan d'Égypte et Robert d'Anjou consacrent de nouveau ces droits.

La prise de Constantinople par les Turcs, en faisant passer le clergé schismatique sous le joug de l'Islam, lui fournit l'occasion de faire entendre ses plaintes aux souverains de l'Occident. La pitié des catholiques et du clergé latin donna naissance aux premières concessions inspirées par la tolérance et la charité. On permit aux grecs de célébrer leur culte dans quelques sanctuaires. Ce fut l'origine de leurs perpétuelles tracasseries et de leurs usurpations successives.

François Ier fait alliance avec Soliman ; il en profite pour prendre en main, comme l'avait fait Louis XII, les affaires de Terre Sainte. Il obtint des capitulations décisives.

Les droits des latins sont encore confirmés en 1564 et en 1565.

Cependant les usurpations des Grecs et des Arméniens provoquent les réclamations des latins, et après des enquêtes ordonnées par les sultans, justice est rendue aux religieux francs, notamment sous Osman II.

L'ambassadeur de Louis XIII, M. de Harlay, obtient, en 1623,

un firman qui régularise la libre possession des latins et les concessions faites aux grecs.

Sous Louis XIV, M. de la Haye obtient un nouveau firman relatif au sanctuaire de Gethsémani.

Les capitulations sont renouvelées en 1673. Les évêques et les religieux placés sous la protection de la France sont maintenus dans leurs droits traditionnels sur les sanctuaires chrétiens.

« Le bérat de 1690, renouvelé en 1695, 1703, 1731, 1755, fixait souverainement, dit le P. Laorty, les droits des catholiques à la possession des sanctuaires de la Terre Sainte. Il fut reconnu par les traités des puissances chrétiennes avec la Porte ottomane, traités auxquels les firmans se trouvaient subordonnés. »

Hélas! c'est dans le firman de 1757, obtenu par M. de Vergennes, que, à côté des droits des latins, les spoliations et les empiètements des grecs furent constatés et reconnus par tolérance et esprit de paix. Les grecs, soutenus par la Russie, s'en sont prévalus pour transformer des concessions en droits; conduite que les troubles de la Révolution n'ont que trop favorisée.

Depuis cette époque jusqu'en 1812, les catholiques ont perdu la petite coupole du Saint-Sépulcre, la grande église de Bethléem, le droit de passage pour descendre dans la grotte de la Nativité, la chapelle souterraine et le tombeau de la Vierge à Gethsémani; après l'incendie de 1808, la possession du saint Sépulcre, etc.

Napoléon Ier fit, par traité, réviser et préciser le sens des capitulations; *tous les lieux saints encore dans les mains des Francs* leur furent conservés *en pleine possession et jouissance.* M. de Rivière, sous la Restauration, l'amiral Roussin, sous le gouvernement de Juillet, et l'amiral de Chaillé, sous Napoléon III, eurent l'occasion de rappeler ce traité et de raviver les vieilles traditions du protectorat français.

Telle a été constamment la politique de nos rois dans la question des lieux saints. L'alliance qu'ils contractèrent avec la Sublime-Porte, alors qu'elle était dans tout l'éclat de sa puissance, fut employée par eux à perpétuer en Orient l'influence de la France et son protectorat sur les sanctuaires de la Palestine. « C'est pour cela, dit M. Léouzon Le Duc (1), en rappelant les fières paroles adressées à Amurath IV, par Achille de Harlay, envoyé de Marie de Médicis,

(1) *La Question russe.*

c'est pour cela que la politique protectrice des lieux saints est devenue une politique éminemment française, et que chaque acte qu'elle entraîne porte aux yeux de l'univers le cachet de notre propre nationalité. »

IV

A quoi se réduisent les droits de la Russie? Uniquement à protéger ses coreligionnaires russes, pèlerins ou popes, dans l'usage des concessions qui leur ont été faites, en respectant nos traités et nos droits.

La Russie qui, comme puissance, date à peine de Pierre le Grand, ne peut invoquer un droit primitif, *ab antiquo*. Mais elle a compris tout le concours que son protectorat sur ses coreligionnaires d'Orient pourrait prêter à sa politique de conquête; elle n'a cessé, depuis un siècle, de peser sur les sultans de Constantinople, pour fortifier son influence et son action en Orient. Cependant à quoi se réduit cette communauté religieuse avec les chrétiens sujets de la Porte? L'histoire nous apprend que la vieille Russie fut presque toujours soumise à l'Église de Rome, du dixième au seizième siècle, depuis la princesse Olga et Vladimir le Grand, jusqu'au jour où, en 1514, elle se sépara de Rome et entra dans le schisme grec. Pendant ce grand laps de temps, le métropolitain de Kiew, bien que relevant du patriarche de Constantinople, reconnaissait l'autorité du siège de Rome. Le tsar Boris Godounoff rendit le métropolitain de Kiew indépendant du patriarche de Constantinople. Pierre le Grand confirma définitivement cette séparation en se constituant le chef spirituel de l'Église russe. Aujourd'hui l'Église russe est régie par un synode dépendant absolument de l'autorité du Tsar. D'autre part, les Hellènes ne reconnaissant, depuis 1833, que leur roi pour chef spirituel, sont indépendants du patriarche de Constantinople et de l'Église russe.

Le schisme grec a donc enfanté trois schismes, c'est-à-dire trois sectes rivales. Où est l'unité rêvée par Photius? où est le droit pour la Russie de protéger exclusivement les chrétiens schismatiques de l'Orient (1)?

En 1850, Pie IX et le patriarche latin de Jérusalem, émus de la

(1) L'Eglise russe elle-même est divisée en un grand nombre de sectes, en lutte avec l'Eglise officielle : l'une de ces sectes, celle des *Starovères*, compte près de 10 millions d'adeptes.

situation des religieux et catholiques latins dépouillés des droits et prérogatives que leur accordaient les anciens traités, adressèrent leurs plaintes éloquentes au gouvernement français qui se mit en mesure de répondre à cet appel. Plus tard, sous l'empire, en 1852, par les soins de M. de Lavalette, notre ambassadeur à Constantinople, pleine satisfaction nous fut d'abord promise sur le terrain des traités de 1673 et de 1740. Une commission mixte, nommée par la France et la Porte, fut chargée de régler le différend entre les latins et les grecs. Cette commission conclut en faveur des latins. Les grecs soutenus par la Russie refusèrent d'adhérer aux conclusions de la commission mixte. La Porte revint sur ses promesses et nous proposa des transactions que repoussa la Russie. M. de Lavalette fut rappelé; son successeur, M. de Lacour, accepta certains accommodements qui nous furent proposés et qui, suivant une note, parue le 18 mai 1853, au *Moniteur*, étaient la restitution au patriarche latin d'une clef de la grande porte de l'église de Béthléem; le replacement, dans la grotte de la Nativité, de l'Étoile d'argent ornée d'une inscription latine, enlevée par les grecs en 1847, la reconnaissance envers les communions catholiques du droit de célébrer leur culte dans l'église du tombeau de la Vierge. Mais les possessions des latins antérieures à 1757 et qui leur avaient été ravies depuis, ne leur furent point rendues.

L'ambassadeur russe Menschicoff pesa par la menace sur les décisions du sultan.

Heureusement que la note officielle, parue au *Moniteur*, du 18 mai 1853, portait ces réserves du gouvernement français :

« Le maintien du *statu quo*, réclamé par le prince Menschicoff, n'implique, dans l'état des possessions des latins, aucune modification susceptible d'affecter l'arrangement convenu avec M. de Lavalette. C'était là, pour nous, le point essentiel, celui qui ne pouvait être, de notre part, l'objet d'aucune transaction. Quant à nos anciens traités avec la Turquie, nul acte diplomatique, nulle résolution de la Porte ne saurait les invalider sans le consentement de la France. »

Il eût été bon que cette réserve pour l'avenir fît l'objet d'un engagement pris par la Sublime-Porte, laquelle venait d'accorder deux firmans dont les grecs se déclarèrent satisfaits.

L'Angleterre abandonna la France dans cette question des lieux saints, qui impliquait les grands intérêts de notre influence en

Orient. Le côté politique de la question sur lequel nous reviendrons, ramena l'Angleterre à l'alliance française.

V

A côté de la question des lieux saints, le grand problème oriental soulève aussi la question des nationalités.

Il ne faut pas confondre, comme on l'a fait depuis vingt-cinq ou trente ans, le principe des nationalités avec le système des grandes agglomérations telles que la révolution et le militarisme les ont réalisés en Italie et en Allemagne. Ce dernier système est né de la négation du droit des faibles, c'est-à-dire des petits États dont l'Europe chrétienne avait longtemps respecté l'existence nécessaire à son repos et favorable à la liberté comme au bonheur des peuples.

Prenant en main, au nom de ses prédécesseurs, la cause de la légitimité des peuples et des souverains dépossédés, Pie IX adressa au monde catholique cette immortelle protestation :

« Nous ne pouvons abdiquer nos droits sur les provinces de notre domaine pontifical dans l'Emilie, sans violer les serments par lesquels nous sommes liés, sans soulever des querelles et des révoltes dans les provinces qui nous restent, sans infirmer les droits non seulement des princes italiens qui ont été injustement spoliés de leurs domaines; mais encore les droits des princes de l'univers chrétien qui n'ont pu voir proclamer avec indifférence les principes les plus pernicieux (1). »

La mission traditionnelle de la France, fille aînée de l'Église, reposa toujours sur le respect du droit des faibles. Les petits États indépendants, isolés ou constitués sous la forme fédérative, réalisaient les conditions de l'ordre sans nuire aux progrès des peuples. C'étaient des garanties de paix et de stabilité vainement cherchées par les diplomates dans un équilibre menteur.

La Pologne, martyre, n'a eu, dans ce siècle, d'autres défenseurs que la France et la Papauté.

C'est la France, redevenue la France, unie à l'Église, qui réglera, un jour, définitivement, le grand problème oriental par l'application du principe des nationalités et de la forme fédérative aux

(1) Encyclique du 19 janvier 1861.

principautés et aux peuples chrétiens émancipés du joug ottoman.

Le système de l'équilibre européen, élevé depuis le traité de Wesphalie à la hauteur d'un principe de droit international, n'a été, presque toujours, que la négation pratique de la légitimité des peuples, alors même que les souverains légitimes de l'Europe avaient la prétention, comme en 1815, de régler, au nom de la Très Sainte Trinité, pour garantir leur propre autorité, le sort des populations soumises à leur empire.

L'histoire des usurpations constituantes des traités de Vienne n'est plus à faire.

Les conférences et les congrès européens n'ont été que trop souvent, après des guerres plus ou moins longues et désastreuses, l'application de la maxime teutonne : *La force prime le droit.*

Comment s'étonner des révolutions qui bouleversent et épuisent l'Europe?

La doctrine du fait accompli constitue toute la politique des hommes d'État et des rois de l'époque.

Il y a, cependant, quelque chose d'admirable dans le gouvernement providentiel qui domine les faits de la politique humaine : ce gouvernement occulte, invisible pour les hommes du fait qui matérialisent la politique et l'histoire, mais évidente pour les défenseurs de l'ordre moral des sociétés, nous montre d'une façon permanente le travail des principes éternels qui doivent régler la vie de l'humanité, l'ordre des nations, des cités et des familles.

Nié, combattu, rejeté à l'arrière-plan des préoccupations diplomatiques, le principe de la nationalité des peuples n'a cessé d'agir en sens inverse du système d'équilibre si mensongèrement glorifié et des décisions les plus solennelles des hommes d'Etat.

Nous voyons, depuis un demi-siècle, ce système appliqué au maintien de l'intégrité de l'empire ottoman qui n'aura bientôt plus une seule province en Europe.

Les traités signés par les grandes puissances ont toujours voulu assurer le *statu quo*. Qu'est-il arrivé? Malgré l'Angleterre, le nord de l'Afrique a été arraché à la domination ottomane; malgré les traités, les provinces danubiennes sont devenues un État autonome; la Serbie, le Monténégro, la Bulgarie sont indépendants, échappant à la fois au joug turc et au joug russe. La Grèce est un royaume en pleine vie de liberté.

Le système d'équilibre n'est soutenu qu'en vue de la paix euro-

péenne qu'il doit garantir, en modérant l'ambition de certaines puissances. Eh bien! ce prétendu équilibre, qu'on emprunte à l'ordre des choses physiques où la cause qui le produit doit être sans cesse renouvelée est si peu conforme à la stabilité, qu'il a été constamment violé par les puissances qui l'avaient proclamé comme le palladium du droit international. Il a produit presque toutes les grandes guerres qui ont ensanglanté l'Europe depuis deux siècles et n'a rien empêché de ce qu'il était destiné à prévenir. Il n'a arrêté ni l'agrandissement formidable de l'empire russe, ni la suprématie de l'Angleterre sur les mers, ni la décadence irrémédiable de la Turquie, ni l'indépendance de la Grèce, ni la conquête de l'Algérie, ni l'unité italienne, ni l'unité allemande. Il a servi de prétexte aux grandes coalitions qui se formèrent contre la maison d'Autriche, contre la puissance de Louis XIV, contre les conquêtes de Napoléon; mais les traités d'Utrecht et les traités de Vienne qui ont clos ces deux dernières périodes de guerre générale, ont peu survécu aux diplomates et aux souverains qui les avaient signés. Le traité d'Utrecht a été déchiré par le fait de nos guerres avec l'Angleterre, qui nous enleva le Canada. Le traité de Vienne ne s'occupait pas de la Turquie, mais il prétendait régler l'état politique de l'Europe. A peine Alexandre Ier était-il descendu dans la tombe, que l'indépendance de la Grèce était proclamée; que la nationalité polonaise était écrasée; que la Belgique se séparait de la Hollande; que la révolution de 1830 brisait le faisceau de la Sainte-Alliance. Plus tard, l'Autriche s'emparait de Cracovie et, lors de la guerre de Crimée, l'Europe s'entendait dire que les traités de 1815 avaient cessé d'exister. Aujourd'hui, qu'en reste-t-il, après Sadowa, après nos défaites? Que devient l'équilibre devant la prépondérance de la Prusse en Europe?

Heureusement, l'homme s'agite et Dieu le mène! Le sort de l'Irlande sera bientôt réglé. Que M. Gladstone triomphe ou qu'il succombe, l'indépendance de la patrie d'O'Connell est conquise en principe, comme l'a déclaré le maire de Dublin, et n'est plus qu'une question de jours. Justice sera faite, malgré l'indifférence des politiques, après des siècles d'oppression. Les destinées de la Pologne sont entre les mains de Dieu; elle triomphera tôt ou tard pour l'honneur de l'Europe chrétienne et de la civilisation.

C'est que la nationalité d'un peuple est une œuvre divine, une volonté de Dieu.

La question de race ne suffit pas pour réaliser les conditions de la nationalité d'un peuple, puisqu'une même race peut voir se former plusieurs nationalités, comme la race latine, la race slave, la race anglo-saxonne; d'autres conditions sont nécessaires, telles que le territoire, la religion, la langue, les mœurs, les traditions politiques et sociales. La nationalité d'un peuple comprend tout cela, et quand nous disons que tout cela est voulu de Dieu, nous nous appuyons sur l'autorité des Écritures. Le texte sacré est formel. Dans le sublime discours que saint Paul prononça devant l'aréopage, nous lisons : « Dieu a fait naître d'un seul toute la race humaine pour habiter sur toute la face de la terre, *déterminant le temps de la durée des peuples et les limites de leur demeure.* »

Bossuet, dans sa *Politique tirée de l'Ecriture sainte*, parlant de la formation des diverses sociétés en nations, nous dit :

« Moïse nous l'a marqué, lorsqu'après avoir nommé les premiers descendants de Noé, il montre par là l'origine des nations et des peuples (Gen. x), de ceux-là, dit-il, sont sorties les nations : chacune selon sa contrée et selon sa langue. »

Toute société humaine fait partie du plan divin, toute société politique est donc divinement constituée; de là le principe de la nationalité des peuples.

Ce grand principe doit triompher dans la solution de la question d'Orient.

G. Véran.

(*A suivre.*)

LE ROMAN D'UN JÉSUITE (1)

XI

L'année qui suivit s'écoula sans aucun événement important pour notre héros. Son travail de bureau et la préparation de son doctorat lui prenaient si complètement son temps qu'à peine pouvait-il trouver une heure, de loin en loin, pour aller voir Marguerite à son couvent, ou causer quelques instants avec le P. d'Aradon, qui l'encourageait, le fortifiait, le guidait dans sa nouvelle vie, et le préparait de loin à ce qu'il croyait être sa vocation.

Cependant l'opposition libérale n'avait pas été entièrement dupe du ministère dans la question des Jésuites. Elle s'était contentée, pour le moment du demi-succès qu'elle avait obtenu, mais elle ne voulait pas pardonner au gouvernement la modération dont il avait fait preuve dans cette affaire.

Un certain nombre de députés du centre, pressentant que la victoire appartiendrait bientôt à l'opposition, avaient opéré une conversion à gauche, qui était venue augmenter la force de l'opposition.

A leur tête était M. Meynandier qui, depuis bien longtemps, rêvait la possession d'un portefeuille. L'ancien protecteur de Charles était un opportuniste. Le nom a été inventé de nos jours, mais la chose est aussi ancienne que le monde. Pour lui, tous les principes se réduisaient à un mot : réussir, et, pour cela, se mettre toujours et bravement du côté des plus forts.

La guerre recommença donc, sourde d'abord, procédant plutôt par insinuations que par accusations, puis déclarée, violente, sans

(1) Voir la *Revue* du 1er juillet. 1886.

trêve ni merci. On voulait la chute du ministère. La question des Jésuites avait fait son temps, elle était usée. On venait de trouver un mot nouveau pour soulever l'opinion publique, on demandait la Réforme, réforme législative, réforme administrative, réforme économique.

Le chef du cabinet résistait à l'orage avec une énergie égale à son grand talent; cependant, à un moment donné, il crut nécessaire de sacrifier trois de ses collègues et de les remplacer par trois députés de l'opposition. Le ministre dont Charles était secrétaire fut un de ceux qui durent se retirer, et son portefeuille fut donné à M. Meynandier.

Quelques jours après, Charles Durand entrait chez le P. d'Aradon.

— Mon père, lui dit-il, je viens vous faire part d'un grand malheur qui me frappe et vous demander un conseil. Vous savez sans doute que M. X*** n'est plus ministre.

— Je le sais.

— Le jour même de sa chute, les secrétaires ont reçu avis que leurs emplois étaient donnés à d'autres titulaires. C'est dans les usages, et nous n'en fûmes nullement surpris.

Mais il est d'usage aussi que les secrétaires remerciés reçoivent une compensation : on leur donne généralement, dans un des services du ministère, une situation analogue à celle qu'ils ont perdue. C'est ce qui a été fait pour mes deux collègues.

— Et vous, mon pauvre ami, on vous a oublié.

— C'est ce que j'ai cru d'abord. J'ai cherché alors à voir le ministre, sans pouvoir arriver jusqu'à lui.

— Mais n'est-ce pas M. Meynandier, l'ancien ami de votre père?

— Précisément. Celui qui m'a fait envoyer à Saint-Acheul. Depuis ce temps, j'avais cessé de le voir, et je ne comptais pas sur une bienveillance excessive de sa part; sans pouvoir cependant supposer que ses mauvaises dispositions à mon égard iraient jusqu'à un véritable déni de justice distributive. Ne pouvant réussir à lui parler, j'ai pris le parti de lui écrire. Une première réponse me disait qu'il était très occupé, et que si je voulais obtenir une audience, il était nécessaire de faire connaître le genre d'affaires dont je voulais l'entretenir. Je fis ce que l'on me demandait; j'exposai ce que je croyais être mon droit, me recommandant à la bienveillance du ministre; voici la réponse que je viens de recevoir, elle émane du premier secrétaire :

« Je suis au regret de vous informer que M. le ministre a jugé que vous avez passé trop peu de temps dans l'emploi de secrétaire particulier pour que ce service ait pu vous créer aucun droit. M. le ministre ne peut disposer d'aucune place en ce moment, et si vous désirez entrer dans une administration, vous ne pourrez le faire qu'en suivant les règlements qui fixent pour tous le mode d'admission dans ces services. »

— C'est un congé en bonne forme. Il faudra chercher à vous pourvoir ailleurs. M. Meynandier vous porte rancune; nous tâcherons de vous trouver d'autres protecteurs.

— Vous ne savez pas tout, mon père; il y a un post-scriptum.

— Ah! diable, *in codâ venenum*. Voyons le post-scriptum.

« J'ai aussi le regret de vous prévenir que le crédit sur lequel était payée la pension de Mademoiselle votre sœur n'étant pas régulier, M. le ministre se voit dans la nécessité de supprimer cette dépense à partir de ce jour. »

— Ceci est plus grave.

— Me voilà sans position et obligé de me charger de ma sœur. Que vais-je devenir?

— Il faut d'abord, mon cher ami, avoir confiance en la Providence et ne pas vous laisser abattre. A quoi en êtes-vous de votre doctorat?

— J'espérais pouvoir subir la dernière épreuve à la fin de l'année.

— Et comme argent, êtes-vous absolument sans ressources?

— J'ai quelques centaines de francs que j'ai économisés pour mes frais d'examens.

— Mais vous êtes très riche, mon ami, puisque vous avez de quoi faire face aux besoins du présent. Vous savez que le bon Dieu ne nous permet de lui demander que le pain de chaque jour, et il veut que nous nous en rapportions à sa bonté pour celui du lendemain. Je tâcherai d'être son instrument pour vous aider à pourvoir à l'avenir. Quant au présent, profitez de la liberté que le gouvernement vous octroie généreusement pour travailler avec plus d'ardeur et plus de suite. Ne vous inquiétez pas de votre sœur : je me charge d'obtenir des bonnes religieuses des Oiseaux de la conserver chez elles jusqu'à ce que nous lui ayons trouvé une position convenable. Préparez-la dès maintenant à son prochain changement de vie, et revenez me voir dans huit jours.

Quand Charles Durand revint à la rue de Sèvres, il était absolument découragé.

— Je n'ai rien pu faire de toute la semaine, avoua-t-il au père. A quoi bon continuer ma préparation au doctorat? Dénué de toutes ressources, comme je le suis maintenant, je n'y parviendrai pas, et en supposant même que j'y arrive, à quoi me servira mon diplôme de docteur? Comment vivrai-je pendant plusieurs années de stage?.. Je suis décidé à prendre une carrière plus modeste, mais qui me permettra de ne pas mourir de faim. Je vais chercher une place de commis aux écritures, soit dans une banque, soit dans une grande maison de commerce.

Le Jésuite branlait la tête d'un air incrédule.

— Non pas, dit-il, non pas. Dieu vous a donné des talents, vous êtes obligé de les faire valoir, et vous devez repousser comme de dangereuses tentations les pensées de découragement qui vous assaillent. Vous aurez certainement à lutter, mais la lutte est une chose bonne et salutaire; c'est elle qui fait les hommes. Si vous devez un jour entrer dans la Compagnie, il ne faut pas que vous y arriviez comme un malheureux qui se jette dans l'état religieux parce qu'il s'avoue vaincu dans le grand combat de la vie. Le monde croit trop facilement que les cloîtres sont remplis de malheureux et de désespérés. La vie religieuse est un renoncement au monde, à ses joies, à ses bonheurs, à ses espérances. Il faut que vous employiez toutes vos forces, votre activité, votre intelligence, votre volonté à vous faire une situation honorable, indépendante, brillante si c'est possible, afin d'avoir quelque chose à sacrifier à Dieu.

Je me suis occupé de vous depuis votre dernière visite : j'ai découvert deux jeunes gens qui ont besoin de répétitions de droit, je vous ai proposé, vous êtes accepté. Ils vous prendront chacun une heure tous les deux jours, soit six heures par semaine, pour chacune desquelles vous recevrez trois francs. Cela augmentera un peu vos ressources actuelles. Tâchez d'en trouver d'autres, je chercherai aussi de mon côté, si vous pouviez avoir deux ou trois leçons par jour, il vous resterait encore assez de temps pour votre travail personnel, et le nécessaire de la vie vous serait assuré. Je me suis promis de faire de vous un des avocats les plus distingués de Paris. Vous avez tout ce qu'il faut pour cela et il faut que vous y arriviez.

A ce moment on vint prévenir le père qu'une personne le demandait au parloir.

— A-t-elle dit son nom? interrogea-t-il.

— C'est Mlle Moissac.

— Dites-lui que je descends à l'instant.

Puis s'adressant à Charles.

— Je crois qu'on m'apporte une bonne nouvelle pour votre sœur. Cette bonne demoiselle Moissac ! Si vous la voyiez, elle vous donnerait envie de rire. Figurez-vous une vieille fille, petite, contrefaite, ridiculement attifée, et cependant sous cette apparence... modeste, — soyons charitables, — se cachent une intelligence d'élite et un cœur d'or. Avec un revenu des plus minimes, elle trouve le moyen de subvenir à ses dépenses personnelles et de faire des prodiges de charité. C'est le plus dévoué et le plus ardent de mes auxiliaires. Pour rendre un service, arracher un pauvre à la misère, une âme au démon, pour être utile à qui que ce soit, elle déploie un zèle et un talent que l'on admirerait, si elle ne prenait un soin jaloux de cacher à tous le bien qu'elle fait. Je l'ai chargée de trouver pour votre sœur un emploi absolument convenable, et je suis bien certain qu'elle nous découvrira ce qu'il nous faut.

Descendez avec moi, vous la verrez, et vous saurez ce que cette brave fille a à vous offrir.

Mlle Moissac était bien telle que le Jésuite l'avait dépeinte. Charles eut peine à réprimer un sourire en l'apercevant. Son costume se composait d'une robe brune en étoffe grossière sur laquelle était jeté un châle jadis noir, au bras un *ridicule* bourré de toute espèce de choses, et sur la tête une sorte de cabas, un épouvantail à moineaux. Puis dans l'intérieur de ce prétendu chapeau, une petite figure, jaune, plissée, fanée, d'où s'échappait un nez pointu, recourbé, qui venait menacer le menton. Deux choses cependant faisaient contraste avec cette laideur : un regard fin, profond, remarquablement intelligent, et un sourire d'une ineffable douceur.

— Eh bien! ma bonne demoiselle, lui dit le Jésuite en l'abordant, quelle heureuse nouvelle nous apportez-vous aujourd'hui?

— Je viens vous dire, mon père, que je crois avoir réussi à vous trouver ce que vous m'avez demandé.

— Cela ne m'étonne pas, vous réussissez toujours... Je vous présente M. Durand, le frère de la jeune personne à laquelle vous voulez bien vous intéresser.

La vieille fille échangea un salut avec le frère de Marguerite, et reprit aussitôt :

— Connaissez-vous la comtesse de Plélan !

— Nullement.

— Monsieur, non plus?

— Je n'ai pas cet honneur, fit Charles.

— En ce cas, Messieurs, vous voudrez bien prendre vos informations pour contrôler mes dires. Elle est, je crois, parente à un père Jésuite, le P. de Kéradec. Elle habite ordinairement la Bretagne pendant l'été et passe ses hivers à Paris, dans son hôtel de la rue Vanneau. Mais cette année, elle n'a pas quitté Paris, à cause d'un traitement qu'elle fait suivre à sa fille dont la santé est languissante. Mme de Plélan est une femme de cinquante à cinquante-cinq ans, elle est veuve depuis plusieurs années; c'est une excellente personne, une chrétienne des anciens temps. Elle a beaucoup souffert et ne se souvient de ses douleurs d'autrefois que pour compatir à celles des autres.

Sa fille, Anne-Marie, est une enfant de seize ans à qui on en donnerait à peine douze. Elle est pâle et chétive. L'air vivifiant de la Bretagne et les puissantes émanations de l'Océan n'ayant pas pu lui donner la force et la santé, sa mère l'a mise entre les mains d'un de nos grands docteurs qui, je le crains bien, y épuisera sa science. Mme de Plélan cherche en ce moment une institutrice pour cette pauvre enfant, qui ne peut travailler que très peu. C'est donc plutôt une amie, une compagne, qu'on veut lui donner; on veut une jeune fille bien élevée, d'un caractère ouvert, gai, enjoué, qui puisse exercer sur la petite malade une influence salutaire.

J'ai été consulter Mme la supérieure du couvent des Oiseaux sur le naturel et les qualités de Mlle Durand; elle m'a donné la certitude que cette jeune personne répondait parfaitement aux désirs de Mme de Plélan.

— Mademoiselle, interrompit le père, je vous avais seulement prié de prendre des informations : je vois que vous vous êtes chargée de toutes les négociations.

— Tout ce que je viens de vous dire rentre dans mon rôle d'informatrice; mais, j'avoue que j'ai été un peu plus loin. Je sais que vous êtes si occupé et j'ai cru bien faire en vous évitant de perdre votre temps à des démarches pour lesquelles je pouvais vous remplacer. Je suis donc retournée chez la comtesse, tout est arrangé. Mlle Durand est acceptée, sauf votre approbation et celle de Monsieur son frère; on lui donnera 1200 francs la première année, et Mme de Plélan

se charge de son trousseau. Je vous garantis qu'il sera convenable. Mademoiselle fera une heure de classe le matin et autant dans l'après-midi; tous les jours, elle fera avec ces dames de grandes promenades en voiture. Je vous ai dit que Mme de Plélan était excellente chrétienne : sa maison est sérieuse, mais nullement triste; elle voit un peu de monde, parce qu'elle tient à donner un peu de distraction à sa fille; mais le monde qu'elle reçoit est trié sur le volet.

— Tout cela me semble parfait, observa le père, qu'en pensez-vous, mon ami?

— Je crois, mon père, qu'étant admise la nécessité où est ma sœur d'accepter un emploi, il serait impossible de lui trouver une position offrant plus d'avantages et de sécurité.

— C'est aussi mon avis. La comtesse de Plélan attend-elle une réponse immédiate?

— J'ai réservé pour les protecteurs de Mlle Durand tout le temps qu'ils jugeraient nécessaire pour réfléchir et prendre des informations. Il y a une chose que je n'ai pas encore dite, et que vous devez savoir : Mlle Anne-Marie a un frère; ce frère, beaucoup plus âgée qu'elle, trente ans environ, est officier de cavalerie. Des renseignements que j'ai pris à son égard, il résulte que M. Yves de Plélan vient peu à Paris. C'est un garçon d'un naturel timide et même sauvage; il prend un semestre tous les deux ans, et le consacre presque entièrement à de grands voyages; il a ainsi parcouru toute l'Europe et bien d'autres pays; il vient seulement passer deux ou trois jours avec sa mère avant son départ, et autant à son retour.

— Mademoiselle Moissac, fit le père en souriant, si j'avais l'honneur de connaître le préfet de police, je l'engagerais à vous confier les affaires trop difficiles pour ses agents.

— Merci bien, mon père, je ne fais de police que pour le compte du bon Dieu. Je serai toujours à votre disposition quand il vous plaira de m'associer à une de vos bonnes œuvres.

— Je le sais, Mademoiselle. M. Durand verra sa sœur, il causera avec elle des bonnes propositions que vous voulez bien leur faire et, dans quelques jours, je vous ferai connaître leur décision.

— Pour ma part, reprit Charles, mon parti est pris; j'accepte et j'engagerai ma sœur à accepter la situation que vous lui offrez. J'ai une entière confiance dans tout ce que vous m'affirmez.

Recevez, Mademoiselle, tous mes remerciements pour les démarches que vous avez bien voulu faire dans notre intérêt. Si je savais où vous trouver, je vous demanderais la permission d'aller vous porter le témoignage de ma gratitude.

— Oh! Monsieur, je ne voudrais pas vous condamner à gravir mes cinq étages.

— C'est une ascension que je fais plusieurs fois par jour, Mademoiselle, j'habite exactement à la même altitude.

— Mais pas une pauvre mansarde comme la mienne...

— Je suis désolé d'être obligé de vous contredire.

— Attendez donc, il me semblait bien vous avoir rencontré; je vous ai quelquefois croisé dans mon escalier.

— Vous habitez?...

— Rue Servandoni, n° 5, au cinquième, dernière porte au fond.

— Et moi, seconde porte à droite.

— Si vous ne craignez pas de vous compromettre, je serai très flattée de recevoir votre visite.

— Ce sera pour moi, Mademoiselle, un honneur et un véritable plaisir.

Quand la vieille fille fut sortie :

— Profitez de ce voisinage pour la voir de temps en temps, reprit le père. Vous ne sauriez croire quelles ressources d'intelligence, de dévouement et d'inépuisable gaieté vous trouverez sous ces apparences si modestes. Mlle Moissac est une ancienne institutrice; elle est très instruite et a de l'esprit jusqu'au bout des ongles; quand elle veut s'en donner la peine, personne n'est amusant comme elle. Du reste, vous la verrez et vous l'apprécierez. Vous êtes bien décidé à accepter pour votre jeune sœur la position qu'on lui offre?

— Parfaitement, je vais de ce pas lui répéter tout ce que Mlle Moissac vient de nous dire; et je ne doute pas qu'elle n'accueille avec joie la proposition qui lui est faite.

— Vous irez ensuite faire une visite à Mme de Plélan?

— Mme de Plélan... je n'avais pas l'intention... Elle ne me connaît pas...

— Et qui donc lui présentera sa nouvelle institutrice?

— Je ne sais... j'avais pensé que Mlle Moissac voudrait bien se charger...

— Non, mon ami. Cela ne peut pas être. Je sens bien qu'il y a pour vous dans cette démarche un sacrifice d'amour-propre.

Mais habituez-vous donc une bonne fois à mettre sous le pied ces misérables questions de vanité. Je suppose, du reste, que vous n'avez pas la pensée de cesser de voir Mlle Marguerite; il faudra donc bien que vous vous mettiez en relation avec les personnes chez lesquelles elle va habiter. Soyez homme, soyez chrétien surtout, et marchez droit et ferme dans le chemin du devoir, vous rappelant que le mal seul est humiliant. Vous êtes le seul protecteur de votre sœur; si elle accepte, vous irez en informer la comtesse de Plélan, vous arrêterez avec cette dame toutes les conditions de sa nouvelle position, puis vous irez la chercher au couvent, et vous la présenterez à l'hôtel de la rue Vanneau.

Pour Charles, le P. d'Aradon était la voix autorisée à laquelle il obéissait sans discussion.

Dans l'après-midi, il se présentait chez la comtesse de Plélan.

L'hôtel était beau, les appartements élevés, spacieux, avaient grand air, le mobilier, un peu ancien déjà, était riche et élégant sans prétentions.

La comtesse était de taille moyenne, ses traits réguliers et finement dessinés avaient dû être autrefois d'une grande beauté; mais les années et de grandes souffrances physiques et morales y avaient imprimé leurs traces indélébiles. Près d'elle une jeune fille, presque une enfant, était assise ou plutôt couchée dans un de ces fauteuils larges et profonds dont se servent seulement les vieillards et les malades; elle était d'une pâleur diaphane que sa riche chevelure noire et l'éclat fiévreux de ses grands yeux bruns rendaient plus saisissante.

A cette vue Charles eut un serrement de cœur.

— Mon Dieu, se dit-il, enfermer les dix-sept ans de Marguerite entre ces deux femmes brisées par la douleur!...

Mais en même temps il voyait sur les lèvres décolorées de la jeune fille un sourire si profondément bon, le milieu dans lequel il entrait lui apparaissait si calme, si honnête, si reposé, qu'il comprit aussitôt que cette maison était une de celles où la vie coule heureuse et paisible sous le regard de Dieu.

Ces impressions contradictoires ne firent du reste que traverser sa pensée, il n'eut pas le temps de s'y arrêter, Mme de Plélan l'accueillait avec un aimable sourire et lui indiquait un siège placé près d'elle.

— Vous êtes sans doute, Monsieur, lui dit-elle, le frère de la

jeune personne que l'on m'a offerte pour servir de guide et d'amie à ma chère petite malade.

— Oui, Madame, et je viens vous annoncer que ma sœur est heureuse d'accepter les fonctions que vous voulez bien lui confier.

— Ah! quel bonheur, ma mère, s'écria la jeune fille, je vais avoir une compagne, une amie... de mon âge, n'est-ce pas, Monsieur?

— Ma sœur a dix-sept ans, Mademoiselle.

— Six mois seulement plus que moi. Ce ne sera pas une institutrice bien respectable, mais en revanche, comme je vais l'aimer! Elle est encore au couvent?

— Oui, Mademoiselle.

— Maman, si vous faisiez atteler, nous irions la chercher tout de suite. Pensez donc, elle doit tant s'ennuyer au couvent, et moi, je serais si heureuse de l'avoir près de moi.

— Un instant, ma chérie, tu vas un peu vite en besogne. Vous m'avez dit, Monsieur, que Mademoiselle votre sœur acceptait la position que je lui ai fait offrir, je suppose que vous ratifiez cet acquiescement.

— Parfaitement, Madame; mais je pense qu'il est nécessaire que vous la voyiez, et que vous vous assuriez par vous-même qu'elle réponde à tous vos désirs. Si vous voulez me le permettre, j'aurai l'honneur de vous la présenter.

— Ce n'est pas nécessaire, je sais par Mlle Moissac tout ce que j'ai besoin de savoir et je me réjouis déjà de la pensée d'avoir deux filles à aimer. Je recevrai Mlle Durand quand vous serez prêt à me l'amener.

— Mère, fit Anne-Marie un peu boudeuse, pourquoi ne veux-tu pas que nous allions la chercher tout de suite? je serais si heureuse!...

— Si cela te fait tant de plaisir et que Monsieur n'y voie pas d'empêchement, je le veux bien.

— Ma sœur et moi, Madame, nous sommes entièrement à vos ordres. Je ne vois à la réalisation du vœu de Mademoiselle qu'un seul obstacle : ma sœur n'a que ses vêtements de pensionnaire.

— Je le sais, et on a dû vous dire que je me chargeais de son trousseau. Nous la recevrons très bien comme elle est; et il me sera même plus agréable de l'avoir ici pour les entrevues avec la couturière et la modiste.

— Mon Dieu, Madame, si j'avais eu quelques jours, j'aurais pu faire au moins les premiers frais.

— C'est ce que je ne souffrirai pas. Et tenez, Monsieur, permettez-moi d'être absolument franche avec vous, ce sera le moyen de rendre à l'avenir nos rapports simples et faciles. Mlle Moissac m'a informée de tout ce qui vous regarde. Je sais que des malheurs immérités vous ont fait perdre une brillante situation. J'ai beaucoup souffert, Monsieur, et je sais compatir à la souffrance noblement supportée; je suis heureuse que la Providence, en plaçant Mlle Durand sur ma route, m'ait fourni l'occasion de lui être utile. Si je lui demande un peu de son temps et de sa liberté, je veux lui rendre en affection le bien qu'elle fera à ma fille. Dès aujourd'hui, je me charge, en votre lieu et place, de toutes les obligations que ce titre me confère : je vous permets seulement de continuer à l'aimer, et ma maison vous sera toujours ouverte quand vous voudrez venir la voir et vous assurer qu'elle n'y est pas trop malheureuse.

— Je ne sais vraiment, Madame, comment vous témoigner ma reconnaissance.

— Ne parlons pas de cela, s'il vous plaît. Plus tard, si je trouve l'occasion de vous être utile, à votre sœur ou à vous, autrement qu'en promesses, vous me remercierez, s'il y a lieu. Et maintenant allons aux *Oiseaux*.

Le soir même, Marguerite était installée à l'hôtel de la rue Vanneau. Lorsque son frère, dans le parloir du couvent, l'avait présentée à Mme de Plélan, elle avait eu d'abord un léger mouvement d'effroi, mais l'accueil que lui fit la comtesse fut si sympathique qu'elle s'était bien vite rassérénée : quant à Anne-Marie, c'était à bras ouverts qu'elle l'avait accueillie, et, par un caprice d'enfant malade, elle avait déclaré qu'elle ne consentirait jamais à l'appeler mademoiselle.

— J'écouterai ses leçons, je lui obéirai, mais je ne veux voir en elle qu'une amie, avait-elle dit.

Marguerite prit très au sérieux son rôle d'institutrice, et dès les premiers jours Mme de Plélan acquit la certitude que Mlle Moissac avait réussi bien au-delà de ses espérances.

Anne-Marie ne tarissait pas sur son éloge, et ne pouvait vivre un instant sans elle.

— Prends garde, lui dit sa mère, de trop fatiguer Mademoiselle.

— Marguerite, dites-moi si je vous fatigue.

— Bien loin de là, je suis trop heureuse de me dévouer entièrement pour vous, je vous aime tant, Anne-Marie.

— Et moi je vous aime encore plus... je vais vous dire : vous avez pour moi un amour de pitié, et moi, j'ai pour vous, un amour d'admiration.

— Êtes-vous vraiment heureuse ici? interrogea la comtesse.

— Comment pourrais-je ne pas l'être? tout le monde ici me comble de bonté. Puis j'ai un bonheur que vous ne soupçonnez pas, Madame, il faut avoir été pauvres et malheureux comme nous pour le comprendre. Je pense souvent que mon frère n'a plus à se préoccuper à mon sujet, il peut travailler sans arrière-pensée. Autrefois l'idée de gagner ma vie aurait été pour moi bien pénible, cela m'eût paru bien dur et bien humiliant; aujourd'hui au contraire c'est cette idée qui fait ma force et mon bonheur. Ah! si vous saviez, Madame, combien il est cruel de se dire que l'on est à charge à ceux qu'on aime.

La première fois que Charles vint la voir, il put à peine la reconnaître; ce n'était plus la petite pensionnaire de la semaine précédente, c'était une belle et grande jeune fille, élégante et distinguée. Elle s'était bien vite trouvée à son aise dans son nouveau milieu, le bonheur et la joie rayonnaient de tout son être. Son frère, retenu à dîner par la comtesse, oublia pour un moment les deux dernières années de sa vie, il se sentait tellement heureux qu'il lui semblait, pour un instant, avoir toujours vécu auprès de ces trois femmes, dont l'une était sa mère et les deux autres ses sœurs... Ce doux rêve prit fin cependant, il dut regagner son logement triste et solitaire; mais avant de le laisser partir, la comtesse convint avec lui que son couvert serait mis tous les dimanches, et qu'en semaine il viendrait, de temps en temps, passer une partie de la soirée.

Bientôt le bonheur qu'il puisait dans ses bonnes visites à l'hôtel de Plélan lui rendit tout son courage; il se remit à travailler avec une nouvelle ardeur. Mlle Moissac lui avait découvert de nouveaux élèves, il pouvait maintenant subvenir largement à ses dépenses, et quelquefois il pouvait s'offrir le luxe d'apporter un petit cadeau à sa sœur, ce dont il était toujours fortement grondé, mais encore plus tendrement remercié.

Une année se passa ainsi, une année qu'il put inscrire parmi les meilleures de sa vie, puis vinrent ses examens qu'il passa avec distinction.

Quand il vint annoncer ce dernier succès à sa sœur, celle-ci, après l'avoir chaudement embrassé :

— Moi aussi, dit-elle, j'ai une bonne nouvelle à t'annoncer.

Elle l'attira dans un coin du salon et se mit à lui parler confidentiellement à l'oreille; mais bientôt le frère et la sœur élevèrent assez la voix pour que la comtesse, qui les suivait des yeux, pût saisir une partie de leur dialogue.

— C'est impossible, déclarait Charles.

— Je le veux, soutenait Marguerite.

— Cela ne sera pas.

— Cela sera.

— Si jamais j'acceptais pareille chose, je rougirais de moi-même.

— Méchant frère!

— Vilaine petite sœur!

— Qu'est-ce? intervint Mme de Plélan. Il me semble entendre de bien gros mots.

Marguerite vint à elle.

— Madame, permettez-moi de vous prendre pour arbitre.

— Non, laisse-moi d'abord remercier madame de sa trop grande générosité pour toi.

— C'est fait. Quand madame m'a annoncé qu'elle portait mes appointements à 3000 francs, j'ai été d'abord si surprise que j'en suis restée toute suffoquée, puis je l'ai remerciée.

— Vous êtes venue m'embrasser en pleurant.

— C'était de joie; je ne pouvais pas parler, j'étais si contente que les sons me restaient dans la gorge, ça m'étranglait... Mais ce n'était pas pour moi que j'étais si contente. Qu'ai-je besoin de tant d'argent? Je ne saurais qu'en faire.

— Et ta dot?

— Ma dot! j'ai bien le temps d'y penser. Ce qui me réjouissait, au point de m'étouffer, c'est que j'allais être assez riche pour pouvoir t'aider. Je sais bien que, malgré tous tes titres de docteur, tu seras encore assez longtemps avant de gagner assez pour subvenir convenablement à tes dépenses.

— En effet, Monsieur, c'est ce que cette chère enfant m'a dit aussitôt qu'elle a été assez remise pour pouvoir parler.

— Mais, Madame, veuillez m'aider à lui faire comprendre que c'est complètement impossible.

— Non, Madame, dites-lui, au contraire, qu'il doit m'obéir.

— Jamais je n'y consentirai.

— Vous l'entendez, Madame, vous êtes témoin de son entêtement.

— Ce n'est pas de l'entêtement. C'est le devoir, c'est l'honneur, ce sont les convenances, c'est tout, en un mot, qui me défend d'accepter ce que tu me proposes. Moi qui dois veiller sur toi, te protéger, te défendre, te... J'irais te dépouiller! Allons donc!...

— Alors madame n'a aucune notion de l'honneur, ni des convenances, ni du devoir, ni de quoi que ce soit, car elle a approuvé ma pensée.

— Madame, je vous en supplie, n'écoutez pas les paroles de cette petite tête folle.

— Bon! maintenant tu me dis des injures parce que tu sens bien que tu as tort et que tu n'as plus une seule bonne raison à mettre en avant.

— En effet, tu me fais perdre la tête et je ne sais plus que dire. Je vous en prie, Madame, venez à mon secours et aidez-moi à la convaincre.

La comtesse souriait en les écoutant, cette lutte de désintéressement et de générosité lui plaisait.

— Vous m'appelez à votre aide tous les deux, vous me prenez à partie, à témoin, et vous ne me laissez pas parler. J'ai bien envie de désigner Marie-Anne comme arbitre.

— Moi, dit la jeune fille, je donne gain de cause à Marguerite, et je déclare que tous les torts sont du côté de son méchant frère qui refuse de lui faire plaisir.

— Pardon, Mademoiselle, je suis d'aujourd'hui docteur en droit, et puisque la cause est portée à votre tribunal, je demande à être entendu. Je pourrais d'abord plaider l'incompétence du juge, comme n'étant pas suffisamment instruit des choses qui regardent l'honneur masculin, et surtout comme étant l'ami d'une des parties, et, par suite, fortement soupçonné de partialité; mais j'aime mieux m'inscrire en faux contre l'arrêt, lequel n'est pas suffisament motivé.

— Je n'entends rien à votre horrible patois de chicanes; mais je sais que vous devez accorder à votre sœur, qui vous aime plus que vous ne le méritez, tout ce qu'elle vous demande de juste et de raisonnable.

— Finissons-en, dit la comtesse. Je comprends, Monsieur, et j'approuve la délicatesse de sentiments qui vous fait refuser les offres de votre sœur.

— Oh! Madame, si vous vous tournez contre moi...

— Laissez-moi parler, ma chère enfant. Mais je pense que vous

vous exagérez l'importance de sa proposition ; de là vient que vous ne vous entendez pas. Vous ne pouvez évidemment pas priver votre sœur du fruit de son travail ; mais vous pouvez accepter d'elle un prêt, une avance. Comme elle vous l'a dit, vous avez encore à traverser quelques années difficiles ; acceptez d'elle à titre provisoire les sommes dont vous aurez besoin, et quand vous aurez conquis votre place dans le monde, quand vous serez arrivé au but de vos efforts, vous lui rendrez ce qu'elle aura été heureuse de vous donner.

— Je ne puis que m'incliner, Madame, devant votre arrêt, et je vous promets...

— Tu prendras la moitié, les trois quarts de ce que je vais gagner.

— Je te promets d'accepter de toi ce qui sera nécessaire à mon entretien, si je ne puis y suffire par mon travail.

— Non, tu triches, ce n'est pas cela du tout.

— Il me semble, conclut la comtesse, que le contrat est très acceptable dans les termes qui viennent d'être posés. Maintenant que vous voilà docteur, Monsieur, avez-vous arrêté vos projets d'avenir?

— Oui, Madame, grâce à la bonne intervention du P. d'Aradon, je suis agréé comme secrétaire de M. B***, une des gloires du barreau français. Mes heures de travail sont arrangées de manière à me permettre de continuer mes leçons. Je vous assure que je ne suis nullement à plaindre.

XII

— J'ai une grande nouvelle à t'annoncer, dit Charles à sa sœur en entrant un soir dans le salon de Mme de Plélan, je vais enfin faire mes premières armes. M. B*** vient de me confier une affaire.

— J'en suis bien heureuse pour toi. De quoi s'agit-il?

— J'ai à défendre un malheureux accusé de vol.

— Tu le feras acquitter.

— Je voudrais que ton désir fût une prédiction ; mais je t'avoue que n'ayant pas encore pris connaissance du dossier de mon client, je ne puis prévoir s'il me sera facile, difficile ou absolument impossible de lui être utile ; car les trois hypothèses peuvent se présenter.

— Pour moi, je n'en admets qu'une, c'est que ta première cause sera pour toi un triomphe. Comment s'appelle ton client et qu'a-t-il fait?

— Mon client se nomme Pierre Bouvier; c'est un domestique, il est accusé d'avoir dérobé un billet de banque de 500 francs. Ce qui rend sa situation très grave, c'est que le vol ayant été accompli dans la maison où il était serviteur à gages, sa faute se complique d'abus de confiance, ce qui pourrait le mener en cour d'assise.

— Ce Pierre Bouvier, interrompit Mme de Plélan, n'est-ce pas un gros garçon, à figure bonasse?

— Je ne l'ai pas encore vu, Madame. L'acte d'accusation le dit âgé de quarante ans et né à Penancoët, Côtes-du-Nord.

— C'est lui.

— Vous le connaissez?

— Il a été à mon service.

— Vous pourriez sans doute me donner des renseignements sur son compte.

— Des renseignements... Cela me serait difficile, il y a bien longtemps qu'il m'a quittée et son départ coïncide avec de si tristes souvenirs, j'ai eu si gravement à me plaindre de lui, que je craindrais de n'être pas juste.

— Veuillez remarquer, Madame, que je serai son avocat et non pas son juge, vous pouvez donc me dire toute la vérité. Quel est son caractère?

— Caractère dissimulé, sournois, et... Mais vous le verrez, vous l'étudierez. J'aime mieux ne pas penser à cet homme.

Charles comprit qu'il ne devait pas insister, et la conversation prit une autre tournure. La comtesse restait triste et préoccupée, Anne-Marie était ce soir-là plus souffrante que de coutume. Le jeune avocat se retira de bonne heure et sous une impression de mélancolie.

Le lendemain il se rendit à la prison pour voir son client. C'était bien l'homme qu'avait dépeint Mme de Plélan, une physionomie insignifiante, plutôt bonne que mauvaise, mais son regard cauteleux et faux n'inspirait aucune confiance.

— C'est vous qui vous nommez Bouvier? demanda-t-il d'abord.

— Oui, Monsieur.

— Je suis envoyé par Me B., qui m'a chargé de votre défense.

— Si j'ai demandé Me B., c'est pour qu'il me défende lui-même.

Mais je ne suis qu'un pauvre diable, on croit que je ne pourrai pas payer de gros honoraires, et on m'envoie un débutant qui me laissera condamner.

Cet accueil n'avait rien d'engageant; Charles ne voulut cependant pas s'en offenser et il se contenta de répondre :

— Me B. porte autant d'intérêts à ses clients pauvres qu'aux plus riches; mais il lui est impossible de tout faire lui-même, et c'est toujours un de ses secrétaires qui est chargé de la première étude des affaires, et s'il la poursuit, ce n'est que sur les conseils et sous la responsabilité du maître. Pour ce qui vous concerne, vous êtes accusé d'un détournement de 500 francs.

— Une abomination, Monsieur; mais les maîtres sont tous comme cela, ils n'ont pas d'ordre, ils ne s'occupent de rien, ils passent leur temps à s'amuser, et si quelque chose vient à s'égarer, c'est le pauvre domestique qu'on accuse.

— Vous niez donc votre culpabilité?

— Certainement, je la nie.

— Je veux vous croire; mais il vous faudrait d'abord détruire les charges qui pèsent sur vous.

— Des charges! il n'y en a aucune.

— Il y a d'abord la déposition de M. de Noirecôte, au service duquel vous étiez.

— Je sais bien qu'il m'accuse, mais il faut qu'il prouve. Il n'a pas de témoin.

— On a trouvé le billet dans votre malle.

— Il m'appartenait; c'est moi qui suis volé.

— Voici ce que dit M. de Noirecôte : il affirme d'abord que vous seul pouviez pénétrer dans sa chambre : comme il s'était aperçu déjà qu'à plusieurs reprises on lui avait dérobé des sommes plus ou moins fortes, il avait placé à dessein un billet de 500 francs dans un tiroir où vous saviez qu'il avait l'habitude de mettre l'argent nécessaire aux besoins de chaque jour. Il avait en plus pris la précaution de noter le numéro du billet. Le lendemain, ce billet avait disparu et on le retrouvait au fond de votre malle. Il y a là un enchaînement de circonstances qui sont bien malheureuses pour vous; le tribunal y verra certainement la preuve de votre culpabilité. Il est de votre intérêt de me dire toute la vérité.

— Il est bien malheureux pour moi, Monsieur, d'être entré au service de M. de Noirecôte, un individu enrichi je ne sais comment,

un homme, je ne veux pas dire de mal de lui, mais enfin un homme qui est bien capable de... d'abord, il est capable de tout.

— Parlez plus nettement. Prétendez-vous que M. de Noirecôte soit capable d'avoir porté contre vous une accusation calomnieuse? Ce serait très grave; le tribunal s'expliquerait difficilement le motif qui aurait pu le porter à une action semblable.

— Je ne dis pas précisément... et cependant...

— Je pense que vous ne vous rendez pas bien compte de nos situations respectives : je ne suis pas votre juge, je suis votre avocat, votre défenseur.

Si vous avez des raisons de soupçonner votre maître, vous devez me les faire connaître, je les pèserai, je les apprécierai, je ferai prendre sur lui d'exactes informations. Vous m'avez dit que ce billet vous appartenait, l'aviez-vous depuis longtemps, de qui le teniez-vous?

— Je l'avais reçu de Mlle Julie, la femme de chambre, le matin même.

— Pourquoi n'en avez-vous rien dit?

— Je l'ai dit au commissaire; malheureusement pour moi, elle n'était plus là, elle avait quitté la maison, et le commissaire m'a dit que je mentais.

— Je comprends qu'il ait difficilement ajouté foi à cette explication; examinons-la cependant. Vous affirmez tenir le billet de cette fille?

— Je le jure, Monsieur.

— Si cela était vrai, la question se poserait sous un jour tout nouveau. Racontez-moi comment les choses se sont passées.

— Voici, Monsieur. Le matin, vers huit heures, Mlle Julie m'a dit : « Je viens de donner mon compte à madame, nous avons disputé et je quitte la baraque; seulement, comme je ne veux pas faire mes huit jours, madame refuse de me payer. » Alors je lui réponds : « Ça me fait de la peine de vous voir partir, Mademoiselle Julie, nous avons été toujours bien ensemble, et pourquoi donc ne voulez-vous pas faire vos huit jours? — Parce que, qu'elle me répond, parce que je ne resterai pas une heure de plus dans une boutique où l'on m'a traitée comme une rien du tout. Si encore c'étaient des gens respectables, mais des gens qui valent cent fois moins que nous... Car enfin nous, nous sommes des domestiques, c'est vrai; mais nous avons le droit de marcher la tête haute... et

tout le monde ne peut pas en dire autant. Ah! tenez, je suis furieuse et je ne sais ce qui me retient... Bah! à retourner de la boue on se salit les mains. J'étais venue pour vous demander un service, Pierre. Pouvez-vous me changer un billet de 500 francs. — Pourquoi pas, Mademoiselle Julie, avec plaisir. — Tenez, voilà mon billet, allez me chercher votre monnaie pendant que je finirai d'emballer mes affaires. » Dans la maison, Monsieur, le quartier des domestiques hommes est tout à fait séparé de celui des femmes. Je suis donc monté de mon côté, pendant qu'elle montait du sien.

— C'est alors que vous avez mis le billet dans votre malle?

— Oui, Monsieur.

— Pourquoi l'avez-vous caché, tout au fond, entre des chemises?

— Parce que je ne me fie qu'à moitié à mes camarades. Il s'en trouve quelquefois qui ont de fausses clefs, et on a peur d'être volé. Mais je ne vous ai pas tout dit : je redescends et j'apporte à Mlle Julie ses cinq cents francs en quatre billets de cent francs, trois pièces de vingt francs, trois de dix, et deux pièces de cinq francs en argent. « Merci, Pierre, qu'elle me dit, vous êtes bien aimable. — A votre service, que je lui réponds. Mais tout à l'heure vous parliez des maîtres qui n'ont pas le droit de marcher la tête haute, c'était pour madame? — Ah! madame, on connaît son numéro... si j'étais aussi méchante qu'elle... Mais c'est égal, avant de partir, je me suis payé le plaisir de lui dire ses quatre vérités, et quand elle a vu que j'en savais long sur son compte, il aurait fallu la voir... Je vous assure qu'elle n'était pas fière. — Malgré tout, elle n'a pas voulu vous payer votre mois. — Parce que ces gens-là, ça ne veut jamais avoir l'air de céder devant le pauvre monde, mais je lui ai dit que, si elle ne m'avait pas envoyé mon compte avant huit jours, je l'appellerais devant le juge de paix, et là, je dirai tout ce que je sais. Il n'y a pas de danger qu'elle s'y expose et avant quarante-huit heures je serai payée. — Je l'espère pour vous, Mademoiselle Julie, mais je sais ce que je voulais savoir. — Que voulez-vous dire? — Je veux dire que c'est de madame que vous parliez quand... — Avec cela que monsieur... — Ah! tiens! — Cela vous étonne? — Je n'ai rien dit. — Si fait, vous avez dit : ah! tiens! — Oui, j'ai fait : ah! tiens! mais cela ne prouve rien. — Pierre, vous savez quelque chose... — Et vous aussi. — Possible. — Dites-moi d'abord ce que vous savez. — Primo, il mène une vie

de polichinelle. — Connu. Ensuite. — Il ne s'appelle pas de Noirecôte. — Vous le saviez?... — Et vous aussi!... — Parbleu! je l'ai connu il y a près de quinze ans. — Où cela? — En Bretagne. — Ah! contez-moi donc cela? — J'étais valet de pied chez le comte de Plélan, il venait alors au château un certain garde des forêts nommé Planet, qui, sous prétexte de chasse, avait réussi à se mettre dans les bonnes grâces de M. le comte, il venait au château presque tous les jours, il y était comme chez lui, si bien que l'on disait partout que Mme la comtesse le trouvait fort à son goût.

Charles arrêta son interlocuteur :

— Il est de mon devoir, lui dit-il, d'entendre tout ce que vous avez à me dire, pour votre justification, mais je crois que le nom de Mme de Plélan n'a rien à faire dans l'histoire du détournement dont vous êtes accusé. J'ai l'honneur de la connaître, je l'estime comme une femme de bien, comme une femme profondément respectable, et je vous prie de vous abstenir de toute allusion blessante à son égard.

Pierre Bouvier parut vivement contrarié d'apprendre que son avocat connaissait la comtesse, il hésita un instant et finit par faire observer qu'il était indispensable à son défenseur de connaître tous les antécédents de son accusateur.

— Dites-moi, lui répondit Charles, tout ce que vous avez intérêt à me faire savoir, mais encore une fois si le nom de la comtesse de Plélan doit revenir dans votre récit, rappelez-vous que vous parlez d'une femme que j'estime et que je respecte.

— Enfin, Monsieur, je ne veux pas vous contrarier, mais il faut pourtant bien que vous sachiez que l'on parlait beaucoup d'elle et du garde général.

— Cela n'a aucun rapport avec votre affaire.

— Au contraire, vous l'allez voir : un jour, nous vîmes M. le comte rentrer vers six heures du matin, il était pâle et tenait sur la poitrine un mouchoir taché de sang. Quelques minutes après, le cocher fut envoyé en toute hâte chercher un médecin. Nous nous demandions ce qui s'était passé, et bientôt nous apprenions, par un paysan qui les avait vus de loin, qu'une rencontre avait eu lieu entre lui et M. Planet, à la pointe du jour, dans un endroit écarté de la lande, où ils croyaient n'être vus de personne. Le duel avait eu lieu sans témoins. Quelques minutes après, M. le comte allait

frapper à la porte d'un de ses fermiers, qui lui était tout dévoué; on ne savait pas ce qu'il lui avait dit, mais Ivannic avait aussitôt attelé sa charrette, et s'était rendu avec son fils sur le terrain du combat. Ils avaient trouvé M. Planet étendu sur le dos, ils l'avaient relevé, le croyant déjà mort, et l'avaient transporté chez lui. Le mal était sans doute plus apparent que réel, car, six semaines après, le dit Planet était complètement guéri, tandis que M. de Plélan était mort. Je dois dire que M. Planet ne revint pas au château, et qu'un beau jour il disparut complètement du pays. On raconta qu'il avait été révoqué, qu'il était compromis dans une mauvaise affaire.

— A quoi voulez-vous en venir? interrompit l'avocat. Je ne vois aucun rapport possible entre ces histoires passées en Bretagne il y a quinze ans, et l'accusation portée contre vous.

— Plus que vous ne pensez.

— C'est possible. Mais enfin vous dites avoir reçu de la femme de chambre le billet qu'on vous accuse d'avoir dérobé. Prétendez-vous que le vol ait été commis par elle.

— Je ne le crois pas.

— En ce cas, elle aurait dû s'entendre avec M. de Noirecôte pour vous tendre un piège odieux. Cela ne paraît pas admissible.

— Je ne pense pas plus que vous qu'ils se soient entendus pour me perdre.

— Expliquez-vous.

— Je suis entré au service de M. Planet, dit de Noirecôte, il y a trois mois. Dès le premier jour je l'avais reconnu, tandis que lui ne se doutait de rien. Il y a quelque temps, trois semaines, je crois, j'ai remarqué qu'il me regardait comme s'il cherchait à se rappeler où il pouvait m'avoir vu, et, il y a huit jours, il m'a interrogé pour savoir si je n'étais pas Breton : puis, de questions en questions, il a fini par me faire avouer que j'étais au château de Plélan à l'époque où ses visites ont fini d'une manière si tragique. Depuis cette découverte, il paraissait mécontent de me sentir chez lui, il est évident qu'il cherchait un moyen de me mettre dehors, et il a profité de l'occasion qui s'est présentée pour me perdre. Voici comment la chose a dû se passer : Mlle Julie est coquette, je sais qu'elle a reçu de monsieur plus d'un cadeau en cachette. Je suppose que le billet lui ait été donné; peu de temps après elle a une difficulté avec madame et veut partir : elle me demande de lui changer ce chiffre de papier dont la possession la gênait. Le salon où nous avons

causé touche à la chambre de monsieur, la porte a pu être mal fermée, il a pu nous entendre. Alors, aussitôt après le départ de la femme de chambre, il est allé faire sa plainte, le commissaire est venu, il a trouvé le billet dans ma malle, et me voilà accusé, arrêté, emprisonné et, si vous ne trouvez pas moyen de me tirer de là, condamné, pour avoir eu dans ma malle de l'argent à moi, gagné par moi à la sueur de mon front.

Charles ne savait que penser. L'accusation était nette et précise, tandis que les explications données par cet homme constituaient une espèce de petit roman compliqué, tortueux, très invraisemblable, dénué enfin de toute preuve et de toute probabilité. Évidemment, aucun tribunal n'admettrait une défense aussi mal présentée.

Il fit part de ces observations à Pierre Bouvier, et ajouta :

— Pour donner une valeur à vos dires, il faudrait quelques preuves, quelques témoins. Connaissez-vous l'adresse de cette demoiselle Julie?

— Non, Monsieur. Je sais qu'elle est de la Bourgogne, mais je ne pense pas qu'elle soit retournée dans son pays. Elle doit être allée chez une amie, en attendant un autre service.

— Savez-vous son nom de famille?

— Non.

— Impossible de demander à la police de rechercher Mlle Julie. Il peut y en avoir deux mille dans Paris. Connaissez-vous quelques-unes de ses relations?

— Aucune.

Tout cela était loin d'être clair. Charles interrogea encore quelque temps son client, mais sans pouvoir en tirer plus d'éclaircicements.

Le surlendemain, un homme se présentait au cabinet du juge d'instruction et se faisait annoncer sous le nom de M. de Noirecôte.

— Je désire, lui dit-il, sans autre préambule, retirer une plainte que j'ai déposée contre un domestique nommé Pierre Bouvier; je l'avais accusé de m'avoir pris un billet de 500 francs. Or ce billet, je viens de le retrouver. Je vous prie donc de vouloir bien faire mettre cet homme en liberté.

Au mot de Pierre Bouvier, le magistrat avait pris un dossier dans un carton placé sur son bureau et s'était mis à le feuilleter. Un moment après :

— Comment se fait-il, Monsieur, que vous déclariez avoir retrouvé

votre billet, quand celui qui a été découvert dans les effets de votre domestique portait le numéro indiqué par vous?

— Il y a dans cette affaire, expliqua M. de Noirecôte, une triple erreur qui ferait croire à une fatalité : j'avais deux billets de même valeur. Je prends le numéro de l'un, avec l'intention de le placer dans un tiroir dans lequel j'ai l'habitude de laisser une petite somme pour les dépenses courantes, et je remets l'autre à ma femme, qui m'avait dit avoir besoin d'argent. Par une distraction, que je ne puis encore m'expliquer, je donne le premier à ma femme, et je remets l'autre dans mon coffre-fort.

— Vous n'aviez donc rien déposé dans votre tiroir?

— Évidemment non, puisque, n'ayant chez moi que deux billets de 500 francs, j'en ai donné un à ma femme et je viens de retrouver l'autre.

— Ce premier billet est bien celui dont vous aviez pris le numéro?

— Oui, Monsieur.

— Comment se fait-il qu'il se soit trouvé en la possession de votre domestique?

— Cet homme a dit l'avoir reçu en échange de monnaie des mains de la femme de chambre. Je n'avais pas cru devoir m'arrêter à cette déclaration qui me paraissait mensongère, d'autant plus que cette fille avait quitté notre service le matin même. Or, je viens d'apprendre que ma femme ayant besoin de faire un paiement, sa femme de chambre lui avait offert de lui changer son billet. On comprend alors qu'au moment de partir, elle ait pu désirer s'en défaire à son tour, et c'est ainsi qu'il est passé dans les mains de mon domestique.

— Voilà, en effet, Monsieur, un concours de circonstances assez étrange; mais puisque je n'ai contre cet homme que votre déposition et la découverte dans ses effets du corps de délit, et que vous reconnaissez maintenant que ce billet était la propriété du prévenu, je ne puis qu'abandonner les poursuites. Je vais signer en sa faveur une ordonnance de non-lieu, et dans deux heures il sera remis en liberté.

Une heure après, Charles entrait à son tour dans le cabinet du juge d'instruction, il avait à le consulter pour une autre affaire. Comme il allait se retirer, après avoir obtenu les renseignements dont il avait besoin :

— Faites-moi le plaisir, lui dit le magistrat, d'informer M. B***

qu'il n'a plus à s'occuper de l'affaire de Pierre Bouvier. Je viens de signer son ordre d'élargissement.

Comme le jeune avocat paraissait s'étonner, le juge d'instruction lui raconta la conversation qu'il venait d'avoir avec M. de Noirecôte.

— Tout ceci me paraît bien confus et bien extraordinaire.

— Je suis de votre avis, mais comme l'accusation portée par ce monsieur contre son domestique était la seule base de la procédure, cette base n'existant plus par le fait de la rétractation que le plaignant est venu faire lui-même, je suis obligé d'abandonner les poursuites.

— C'est évident, mais je maintiens mes observations. L'accusé, pour me prouver son innocence, m'avait raconté une histoire de l'autre monde, dont je n'avais pas cru un mot. Voilà maintenant son maître qui vient greffer sur ce premier roman un autre roman tout aussi invraisemblable. C'est à n'y rien comprendre.

— Mon cher ami, vous savez que dame Justice a la réputation d'être très curieuse. Or, rien n'est plus faux. Si elle voulait scruter les secrets d'une foule d'existences, à Paris surtout, elle aurait une besogne à laquelle mille tribunaux ne suffiraient pas.

Pendant toute la journée, Charles fut importuné par deux noms qui lui revenaient sans cesse à la pensée : Pierre Bouvier et M. de Noirecôte; puis derrière ces deux personnages très peu intéressants, lui apparaissait toujours une troisième figure, celle de la comtesse de Plélan.

Il voulait se persuader que tout ce que lui avait dit Pierre Bouvier et surtout ce qu'il avait laissé entendre, n'était que d'odieuses calomnies, mais il se rappelait que Mme de Plélan avait elle-même avoué connaître cet homme, son souvenir lui avait été manifestement pénible et elle avait refusé de s'expliquer sur son compte.

Et toujours ces trois noms : de Plélan, Planet, dit de Noirecôte, et Pierre Bouvier lui revenaient à la mémoire et l'obsédaient comme un cauchemar.

G. DE BEUGNY D'HAGERUE.

(*A suivre.*)

REVUE LITTÉRAIRE

LES ROMANS NOUVEAUX

I. *La Foire aux Écus*, par A. de Bertrand (Alf. de Calonne) (Ollendorf.) — II. *Trop belle*, par M. Henri de Pène. (*Id.*) — III. *Melcy*, par Noël Blache.) (*Id.*) — IV. *Le Roman russe*, par le vicomte E. M. de Vogüé. (Plon.) — V. *Mille Ames*, par Th. Pismesky (2 vol), traduction de M. Victor Dérely. (*Id.*) — VI. *Les Hésitations de Madame Planard*, par Léon Barracand. (*Id.*) — VII. *La Confession posthume*, par Paul Margueritte. (Giraud.) — VIII. *Tête rousse*, par Pontsevez. (*Id.*) — IX. *Le Pavé de l'enfer*, par Maurice Drak. (Plon.) — X. *Un Homme aimé*, par J. Berr de Turrique. (Calmann-Lévy.) — XI. *Mademoiselle Corvin*, par Jean Fusco. (Ollendorf.) — XII. *Américaine*, par G. Boutellaud. (*Id.*) — XIII. *Les Mariages d'aujourdhui*, par la baronne de B. (Calmann-Lévy.) — XIV. *Mes Nuits blanches*, par Charley. (*Id.*) — XV. *Le Diable, mœurs toscanes*, par J. Magherini-Grazioni; préface de M. Henri Cochin, illustrations de Fabby. (Plon.) — XVI. *Les Fils du siècle*, par Edouard Delpit. (Calmann-Lévy.) — XVII. *Madame Villeféron jeune*, par Léon de Tinseau. (*Id.*) — XVIII. *Christine Sorel*, par miss Young (2 vol.) (*Bibliothèque du Coin du Feu.* Fetcherin et Chuit.) — XIX. *Le Mari d'Yantha*, imité de l'anglais, par Mme Berthe de Neuillez. (*Bibliothèque des Mères de Famille*, Didot.) — XX. *Trois contes de Noël*, par S. Blandy. (*Id.*) — XXI. *Elle et moi*, par Mme Etienne Marcel. (*Id.*) — XXII *La Fiancée de Lammermoor*, par Walter Scott (volume illustré). (*Id.*) — XXIII. *Nizelle, souvenirs d'un Orphelin*, par E. Muller. Illustrations de Tofani. (Hennuyer.) — XXIV. *Notre Demoiselle*, par Pierre du Château. (Gautier.) — XXV. *Le Drame de l'Aveyron*, par J. Brémont. (*Id.*) — XXVI. *Les Voleurs de Locomotive*, par Fernand Huë. (Dillet.) — XXVII. *Un salon à Paris*, par K. O. Méara. (Plon.)

I à III

« Le vilain monde que nous peignons là! s'écrie M. de Calonne, dans sa *Foire aux Ecus*. Ce monde n'est pas celui de l'honnête et riche bourgeoisie, ce n'est pas davantage celui du faubourg Saint-

Germain, ce n'est pas non plus ce qu'on est convenu d'appeler la classe moyenne, ni même certaines catégories de la classe populaire, où la vertu et l'honneur ne sont pas moins prisés qu'aux plus hauts degrés de l'échelle sociale. Il faudrait descendre bien bas pour trouver de pareilles mœurs, de telles pratiques. C'est pourtant un monde bien réel, bien vivant, bien grouillant au soleil et tenant une large place dans la vie moderne. La spéculation l'a fait naître, la complicité des honnêtes gens l'a fait sortir du repaire, des gains fabuleux lui ont donné l'opulence. » Ce monde-là, les romanciers du jour l'exploitent avec une préférence marquée; ils y reviennent sans cesse... Corrigent-ils ses vices en le peignant dans toute sa laideur? Soulèvent-ils contre lui l'indignation publique, ou bien excitent-ils la foule à convoiter les jouissances de son luxe, les facilités de son dévergondage? Les partisans de « l'art pour l'art » se soucient peu de la question, pourvu que leurs tableaux fassent de l'effet et attirent la foule; ils croient que tout doit passer à l'aide de grands mots tels qu'analyse psychologique, naturalisme, vérisme... Mais les étrangers qui nous guettent, tout en vivant des reliefs du honteux festin, classent ces productions sous les noms plus crus, de « littérature décolletée et pornographique », comme vient de le faire encore le docteur Romel, en répondant au *Pays des Milliards* par le *Pays de la Revanche*. Oserons-nous les blâmer?

Avouons pourtant, que M. de Calonne remue à son tour un petit coin de la pourriture avec tant de prestesse et d'esprit, qu'on ne sent presque pas de nausées en le suivant chez les gros financiers, dont les noms vrais figurent peut-être au milieu du Catalogue de la *France juive*... Les audacieuses vilenies de ces spéculateurs, leurs mœurs païennes fournissent au romancier des scènes étrangement instructives. Il nous dévoile les honteux mystères de ces familles où l'on professe, de part et d'autre, un si grand respect pour de mutuelles faiblesses, où pères et fils, mères et filles vivent dans une immoralité inconsciente, tant elle est habituelle. L'héroïne de la *Foire aux Ecus* peut passer pour le produit le mieux venu de notre extrême civilisation, et M. de Calonne parie, sans doute, de stupéfier le bourgeois avec les tours incroyables de cette jeune fille, les aventures de cette « fannesse », de ce diable rose, de cette femme de l'avenir. Il prétend cependant ne rien outrer et sait amuser son lecteur, quoique tout cela soit fort triste; ses croquis

sont fins et très vivants, mais on ne peut pas les montrer à tout le monde.

Très risquée aussi, l'excursion tentée, un peu tard, par un spirituel journaliste sur le domaine du roman. Sauf quelques pages marquées de sa griffe, quelques scènes bien entendues mais trop écourtées en ce qu'elles offrent de comique, *Trop belle* reste dans la commune ornière. M. de Pène écrivant sans doute pour des honnêtes lecteurs, eût dû moins prodiguer les condiments. Il pourrait même, sans nuire à son œuvre, supprimer certain chapitre, où la belle Louise se dépouille de

« ..... Ce voile incertain,
Le premier que revêt une pudique main. »

pour admirer, par le menu, les perfections de sa personne *Trop belle*, c'est le Narcisse de la fable, dont le romancier rajeunit la vieille histoire et, mieux inspiré peut-être que l'antiquité, a fait une femme. Jusqu'à trente-cinq ans, l'égoïsme qui empêche Mme de la Cabanne de remplir ses devoirs, la préserve aussi de vices trop bas. Mais au moment où sa beauté menace de disparaître, Louise veut, par une aventure retentissante, en affirmer la puissance. La vanité l'emporte et non les sens. Le châtiment de la comtesse de la Cabanne sera de ne pouvoir plus tomber aussi bas qu'elle le désire; ce sera, aussi, d'être reléguée à la campagne, où elle se consume en contemplant sa beauté expirante. Le mari de cette trop belle personne a dû se battre en duel avec son meilleur ami, devenu lâche et sot. Il demande pardon à Dieu, dans son illogisme mondain, et ne se rend pas moins sur le terrain. M. de Pène traite l'épisode *ex professo*, sans nous faire grâce du moindre détail. Ce comte de la Cabanne avait défendu bravement la cause du pape, depuis il gaspillait sa vie en désœuvré, les admonestations adressées, sous son nom, à la noblesse française sont, croyons-nous, la vraie morale de cette histoire.

Quoique M. Blache ait dédié sa *Melcy* à l'auteur de *Païenne*, il ne faudrait pas le prendre tout à fait pour un mécréant : « Melcy est une fille gâtée qui devient une fille perdue. » Afin de parer à un déshonneur public, on lui achète le nom d'un mari. André Mautemps souscrit à ce marché, parce qu'il a aussi une tare dans sa vie. De mauvais exemples, une éducation déplorable, ont perverti Melcy, elle se venge des hommes en foulant aux pieds tout ce

qu'une femme doit respecter. André, issue d'une honnête famille, expie et se relève. Malgré cette donnée, l'auteur combat vigoureusement les théories de l'hérédité fatale des penchants et des vices. Il aborde les situations les plus osées, mais il n'est point immoral. Pour obtenir l'effet tragique, il grossit le trait; il saute à pieds joints sur la vraisemblance, mais il a aussi des pages charmantes, où l'on se repose; il peint avec émotion ce que la vertu et le sentiment de l'honneur donnent de grand et de beau, même aux plus humbles. L'intrigue de Melcy sort des lignes ordinaires, c'est là un mérite qui se fait rare.

IV et V

Avant de parler d'une œuvre russe fort remarquable, et traduite encore par l'infatigable M. Derély, disons quelques mots du beau livre de M. le vicomte de Vogüé, sur le *Roman russe*. Comme une clé précieuse, ce travail ouvre, au regard de notre esprit, des trésors ignorés ou mal connus. C'est un guide qu'on accueillera avec d'autant plus d'empressement, que les productions de cette littérature, si dignes d'intérêt, ont été, jusqu'ici, présentées, le plus souvent, sans explication ni introduction, et qu'elles offrent, parfois, pour le lecteur non initié à l'histoire intellectuelle de la Russie, des obscurités fatigantes... M. de Vogüé retrace brièvement les origines de la littérature russe : « Ses petites destinées longtemps asservies à des dominations étrangères et son émancipation dans notre siècle, il s'attache surtout, à quelques figures qui résument la physionomie de la foule des écrivains moins célèbres », celles de Pouchkine, de Gogol, de Tourguénef, de Dostoïevesky. Autour de ces grands noms se groupent les disciples, les imitateurs. M. de Vogüé a vécu au milieu du peuple russe; il a pu interroger, dans leur langue, ses interprètes les plus éloquents; il l'aime et le plaint, car il l'a vu atteint d'une terrible maladie morale.

Naturellement croyants, « pénétrés de la lecture de l'Évangile comme les Anglais le sont de celle de la Bible », les Russes n'ont pas su, pourtant, résister à l'action délétère des civilisations plus avancées, qu'ils enviaient. Nous avions communiqué le scepticisme du dix-huitième siècle aux classes élevées; les Allemands sont venus enseigner aux masses les dangereuses rêveries du pessi-

misme. Touchant à l'Asie par leurs vastes frontières, descendants directs des Aryens, les Russes ont mêlé des tendances bouddhistes aux enseignements de l'Évangile; ils ont dénaturé les grands préceptes de la charité et de l'acceptation volontaire des souffrances, et ils luttent, en désespérés, au milieu de ces influences diverses. M. de Vogüé expose brillamment cette thèse; il l'appuie de citations curieuses, de nombreuses comparaisons avec le génie des autres nations; son style est plein d'images frappantes ou gracieuses.

Le noble écrivain professe, sans doute, un spiritualisme élevé, il ne saurait admettre l'art sans but moral, mais ses tendances, en fait d'orthodoxie religieuse, nous paraissent trop *libérales* pour accepter ici, sur bien des points, sa manière de voir ou ses appréciations. Du reste, nous aurions voulu qu'il insistât davantage en parlant des déplorables résultats du schisme, chez un peuple qui eût été si avide de la vérité dont on lui a troublé la source. Ces réserves faites, recommandons l'ouvrage du vicomte de Vogüé à tous ceux qui veulent lire avec intelligence les romans russes et savoir quel rôle jouent, dans leur patrie, ces grands romanciers devenus si promptement célèbres parmi nous. Le critique le remarque : « L'histoire, l'éloquence de la chaire, du barreau, de la tribune ne pouvaient guère exister », au milieu d'une nation soumise à un régime si despotique. Pour se faire entendre de leurs compatriotes, les hommes de génie devaient choisir entre la poésie et le roman. « Ce dernier a tout absorbé depuis quarante ans. » C'est pourquoi l'écrivain français en fait l'objet principal de son étude, nous disant ce que les romanciers slaves nous ont emprunté, ce qu'ils ont trouvé, tant en eux-mêmes qu'autour d'eux. Le genre réaliste ou naturaliste semble fait pour réussir en Russie, mais M. de Vogüé s'efforce de démontrer qu'en l'adoptant, les romanciers de ce pays ne furent jamais aussi désespérement sceptiques ni aussi absolument immoraux que Flaubert ou ses émules. Leur école aboutit, pourtant, au nihilisme du comte Tolstoï. Notre critique termine par ce dernier, et le chapitre qu'il lui consacre est sans doute la partie la plus intéressante, la mieux écrite de tout l'ouvrage.

Mais il est temps de nous occuper, rapidement aussi, du roman de Pismesky, mis en français par le seul traducteur, dit M. de Vogüé, dont l'œuvre « ne soit pas une mystification ». *Mille âmes*,

pour nous autres Français, paraît un titre bizarre. L'auteur de l'étude sur le *Roman russe*, en analysant le fameux roman de Gogol, *les Ames mortes*, nous l'explique. « Les paysans, les *âmes* étaient une valeur mobilière, objet de négoce au même titre que les autres valeurs; on possédait mille âmes, on les vendait, on les échangeait, on les engageait aux banques de crédit qui prêtaient sur un dépôt d'âmes, etc. » Les mille âmes de Pismesky constituent la dot d'une héritière de vertu quelque peu avariée. Un pauvre universitaire renonce à la jeune fille qu'il aime, qu'il vient de compromettre et consent à épouser l'opulente propriétaire. Alors le romancier poursuit, avec un grand talent, l'observation d'un caractère singulier : Kalinowith, son héros, égoïste, vil, lâche, tant que l'ambition le pousse, devient équitable, intègre, désintéressé dès qu'il se voit au pouvoir; il tente la réforme des abus et succombe sous l'effort d'une puissante cabale. Pismesky a fouillé toutes les arcanes administratives de son pays; il passe en revue tous les genres de fonctionnaires petits et grands, il peint tout une foule, tout un peuple; chacun de ses portraits est frappant, malgré la multiplicité des personnages. La noblesse paraît fort chargée, cela va sans dire dans les tableaux de Pismesky, mais le peuple n'est guère mieux doué de sens moral, malgré les préférences que lui témoigne le romancier. On peut appliquer à cette œuvre les remarques de M. de Vogüé sur le sentiment religieux qui, chez les Russes, survit fréquemment aux sérieuses convictions. Non seulement la femme, ignorante et superstitieuse, est représentée ici, comme très attachée aux pratiques de son culte, mais le libre-penseur « joint pieusement les mains devant un crucifix pendu dans sa chambre et s'écrie : « Mon Dieu, je te bénis, de m'envoyer cet ange! » Or l'ange apparaît sous les traits de la maîtresse délaissée et devenue actrice. — L'austère gouverneur l'accueille au foyer conjugal, après une solennelle promesse de ne plus la revoir. — Ce roman, du reste, demanderait une analyse détaillée, à laquelle nous ne saurions nous arrêter; on le lira certainement avec intérêt, même après ceux des maîtres de premier ordre.

VI à XI

Insistons moins encore sur les romans qui vont suivre : Plus ou moins bien écrits, un certain savoir-faire n'étant pas ce qui

manque de nos jours, ils ont pour fond commun l'infidélité de l'épouse, ou se passent dans le monde des coulisses avec lequel nos lecteurs tiennent peu, sans doute, à se familiariser. Voici d'abord les *Hésitations de Mme Planard*, bonne étude au début, peinture amusante et spirituelle, qui dégénère vite en un poncif vulgaire; ce roman a cette particularité mauvaise, que la piété des femmes du monde régulier sert à souligner leur corruption. Aussi le nom de son auteur figure-t-il parmi ceux des écrivains auxquels la ville de Paris demande des ouvrages moraux pour ses écoles.

Une Confession posthume est narrée non sans talent par un naturaliste qui ne présente guère que des monstres devant son appareil photographique. Un des héros tue sa première femme, parce qu'elle profite trop bien des sensuelles leçons qu'il lui donne; il s'obstine à laisser vivre la seconde. Celle-ci l'a épousé uniquement pour avoir affaire à un Othello dont les fureurs réveillent ses sens blasés. Se voyant mal comprise, elle tombe dans une dégradation bestiale. A travers les crudités subtiles de cette répugnante donnée, on devine quelques élans vers l'idéal proscrit. C'est par là que nous nous excuserons de n'avoir pas, cette fois, consigné à la porte de notre revue un roman de ce genre...

Cette mesure de rigueur, il avait fallu l'appliquer à M. Pontsevez comme à M. Paul Margueritte. Aujourd'hui laissons aussi passer *Tête Rousse*, recueil de contes, nouvelles, anecdotes découpées souvent dans les faits divers et artistement enjolivées, le volume est sinon plus édifiant, du moins plus lisible que les *Attentats de Modeste*.

Le Pavé de l'Enfer, de M. Drach, et *un Homme aimé*, de M. Berr de Turrique, deux romans dont les personnages appartiennent presque tous au personnel des théâtres. M. Drach entreprend même de poétiser les relations d'une actrice et d'un fils de famille. *L'Homme aimé*, avec des intentions plus morales, nous présente le type bien observé de l'égoïste, adulé et parvenu.

Mlle Corvin rentre dans le monde régulier, l'amour y est honnête, mais le romancier fait preuve d'un désolant scepticisme et de violentes rancunes contre tout ce qui représente l'autorité ou la supériorité sociale. On assure que son pseudonyme cache le nom d'un bas-bleu belge fort mondain et fort connue dans certains cercles parisiens.

XII à XVII

Américaine, histoire d'amour gaie et jeune qu'on pourrait presque permettre à une grande pensionnaire, en lui recommandant de ne pas trop imiter l'héroïne. Suzanne de Fontvielle, née d'une mère créole, s'élève toute seule, à l'américaine; autrement dit fort mal. Ses excentricités mettent aux aboies une excellente tante : tantôt l'enfant terrible se jette à la mer, pour se faire repêcher par un joli garçon, tantôt elle appelle le premier venu Némorin, et se donne le nom d'Estelle, tantôt elle joue au *promis* et à la *promise* avec un jeune voisin de campagne. Elle crie : Oh! eh! comme les canotiers; hue, dia, comme les charretiers; elle va toujours folâtrant, jusqu'à ce qu'elle s'éprenne pour tout de bon d'un marin de condition assez inférieure, mais pourvu des qualités les plus romanesques. Le père, un magistrat très solennel, se désole et refuse son consentement, mais Suzanne montrera qu'elle n'est pas si frivole qu'on le croit; elle restera fidèle, en dépit de toutes les épreuves. Un crayon rapide a tracé d'une manière fort amusante le caractère de plusieurs personnages secondaires, et celui de la mère du marin est vraiment très beau. Quelqu'un le remarquait spirituellement; le romancier un peu affecté, quand il vise à être *naturaliste*, est fort agréable quand il reste *naturel*.

Dans *les Mariages d'aujourd'hui*, suivi d'*Un Cas de Divorce*, soit dit sans malice, l'auteur donne indifféremment le rôle de guide et de consolateur, au prêtre catholique ou au ministre protestant. Nous doutons, cependant, qu'il plaise ainsi à tout le monde; mais nous voyons avec satisfaction son héroïne, dont la situation rappelle celle de Jane Eyre, se montrer moins large sur les principes, que l'Anglicanisme qu'elle professe, et refuser le bénéfice du divorce.

Mes Nuits blanches, écrites sous l'empire du cauchemar en donnent parfois la sensation. « Ce livre se compose de rêves et de réalités, de conceptions mal définies dont les unes s'évanouissent dès l'aube et d'autres prennent un corps. » L'atroce récit du *Regard de Plomb* et même celui des *Barres fixes* feraient envie à Poë. Mais on peut, à juste titre, s'étonner de rencontrer sous la plume d'un écrivain généralement « bien pensant » un passage tel que celui-ci : « J'ai lynché deux misérables sans plus de scrupules que je n'en mets à broyer sous mon talon un insecte venimeux... En

substituant mon action à celle de la justice humaine, trop lente ou impuissante à agir, en me constituant de mon autorité privée, l'instrument de la justice divine, ai-je commis un acte répréhensible? Oui peut-être, aux yeux du monde, non à mes propres yeux, etc. » De pareilles propositions ne se discutent pas, mais nous nous sommes rappelé les trois fois *horrible* d'Hamlet, ce cri de la conscience chrétienne révoltée par le crime de celui qui tue sans laisser à la victime le temps de se reconnaître et qui l'envoie devant Dieu « couverte de ses péchés, comme Mai, l'est de ses fleurs ». Si au milieu de notre civilisation tant vantée le respect de la vie humaine diminue, c'est parce qu'on a nié les destinées éternelles de l'âme. Charley, ou plutôt le général Corbin, ne semble point en douter; il n'a émis, sans doute, de tels paradoxes que dans le trouble de ses *nuits blanches*.

Le Diable, par Maghirinî-Graziani, est aussi un recueil de contes fantastique qui ont eu la bonne fortune de trouver, en M. H. Cochin, un traducteur des plus intelligents. Sa préface seule ferait lire le livre dont un artiste habile a illustré les pages. Le côté curieux de ces légendes, c'est leur éclosion toute récente, en plein dix-neuvième siècle, dans la patrie du Dante, chez un peuple spirituel, mais superstitieux et toujours fidèle aux antiques traditions. Les Italiens, on le sait, passent pour des maîtres en l'art de conter, M. Magherinî-Graziani ne dément point cette réputation.

On peut recommander, d'une manière spéciale, pour les bibliothèques populaires : *les Fils du siècle*, par M. Édouard Delpit (ne pas confondre avec Albert Delpit). Ce roman d'actualité nous montre les petits hommes de notre époque, en train d'escalader le ciel, avec des airs de Titans, pour se mettre à la place du bon Dieu. Mais, chez ces prétendus géants, les questions sociales ou scientifiques se doublent toujours d'intérêts personnels, d'ambitions froissées, de mesquines rancunes, véritable mobile des révolutions. Dans la terrible lutte du mal et du bien, M. Delpit fait triompher les âmes humbles et pieuses, soit par leur défaite même, soit par leur persévérance. Il se plaît aux contrastes, il oppose la mort d'une sainte à la fin effrayante de deux athées; il place, près de la femme pieuse, la femme sans Dieu, impuissante contre l'entraînement de la passion, et ne connaissant d'autre ressource que le suicide. Il personnifie, dans une douce figure d'enfant, toutes les malheureuses petites âmes immolées au Moloch moderne. Rien de

touchant, de dramatique comme les derniers moments de l'innocente, à laquelle on refuse le baptême, mais que Dieu saura bien placer dans son paradis. Rien d'écœurant comme les haines aveugles des sectaires de la libre-pensée si bien peints par le romancier.

Madame Villeféron jeune. S'il ne touche point à de graves questions sociales, ce joli roman n'en offre pas moins un grand mérite, il peut être lu par tous. Des scènes très variées, des paysages toujours nouveaux, lui donnent l'attrait d'un voyage : on suit le jeune Dr Villeféron à Smyrne, à Constantinople, dans les montagnes de l'Anatolie, etc. De nombreuses péripéties retardent son union avec une charmante Levantine, un peu parisienne au fond, qu'on croit atteinte d'un mal héréditaire ; enfin, le secret de la naissance d'Éléniza se découvre, et Maurice, triomphant, peut ramener en Europe Mme *Villeféron jeune.* Tous nos compliments à M. de Tinseau, qui a su nous donner un roman très honnête, sans affectation ni fadeur.

XVIII à XXVI

Nous ouvrirons la série des ouvrages d'éducation par une œuvre de miss Young, déjà connue, mais éditée à nouveau, par la *Bibliothèque du Coin du feu*. On le sait, l'auteur de l'*Héritier de Radcliff*, et de beaucoup d'autres ouvrages fort appréciés, fut une fervente piétiste ; presque tous ses livres renferment une thèse religieuse. Sous le titre de *Christine Sorel*, elle étudie une époque dont on parle rarement avec impartialité. Elle évoque, non sans une véritable érudition, cette société du moyen âge, prête à rejeter ses lisières et à se transformer au souffle de la Renaissance, à la voix des prétendus *réformateurs*. Elle veut, surtout, accentuer le triomphe des classes bourgeoises sur les vieilles souches féodales, du citadin poli et raffiné dans le séjour des villes, sur le châtelain cantonné au fond de son repaire. Elle symbolise ce triomphe par l'union de l'aigle et de la colombe, ou, sans métaphore, par le mariage d'un rude chevalier avec la gracieuse nièce de l'architecte d'Ulm. L'*authoress* ne manquait pas de montrer dans le lointain un monde nouveau surgissant sous les premiers rayons du soleil de la Réforme. Hélas ! ce soleil fut, bien souvent, une torche incendiaire, « la révolte religieuse indiquait ne décadence plutôt qu'un pro-

grès (1) ». Aussi, les éditeurs ont-ils eu raison, tout en respectant le texte, chaque fois que miss Young ne touche point à une question si débattue, d'atténuer son ton si agressif vis-à-vis des catholiques, *Christine Sorel* n'y perdra rien de son charme délicat et ne choquera plus ni la vérité historique, ni les convictions de personne. Constatons aussi, combien les publications de la *Bibliothèque du Coin du Feu* satisfont les yeux par l'extérieur. La forme n'y est point sacrifiée, sous prétexte d'arriver au bon marché, afin de répandre les livres honnêtes, ce qui équivaut à vendre les parfums ou les remèdes dans de grossiers flacons, capables de rebuter l'acheteur le mieux disposé, tandis que le concurrent verse ses poisons dans une coupe élégante.

La Bibliothèque des Mères de Famille, dont les éditions sont également soignées, nous fournit encore aujourd'hui, plusieurs volumes destinés au jeune public : *Le Mari d'Yanthe*, *Trois contes* de Noël, *Elle et Moi*. Les premiers, venant de source anglaise, ont les qualités comme les défauts du genre, l'influence protestante s'y fait sentir, du moins n'y trouve-t-on aucune trace de controverse irritante ou ennuyeuse. *Elle et Moi*, imité du hongrois, intéresse par de poétiques détails sur les mœurs et le paysage d'une contrée peu connue, mais nous y reconnaissons une tendance fâcheuse. Craindre que l'espoir du bonheur éternel fasse dédaigner la vie présente, c'est oublier l'histoire du genre humain et ignorer l'intime besoin des âmes.

La maison F. Didot publie aussi un nouveau volume de sa belle édition de Walter Scott, *la Fiancée de Lammermoor*, illustré de nombreuses et jolies gravures, dues à des artistes qui ont fait leurs preuves, MM. Godefroy, Durand, Brown, Vidal, Riou, etc., et exécutées avec un soin et une finesse qui rendent ce volume digne des précédents si justement appréciés : *le Monastère*, *Redgauntleh*, etc.

Nizelle, historiette délicieuse, racontée par un homme de cœur, s'adresse surtout aux jeunes gens et aux jeunes filles des classes pauvres ; elle leur montre de bons exemples et leur enseigne à supporter les misères de leur condition, à les adoucir par une charité mutuelle, à en triompher par un indomptable courage lequel n'exclut point la confiance en Dieu.

Les parents, trop nombreux, qui gâtent leur fille unique et rêvent

(1) Eugène Loudun, *le Mal et le Bien*, t. III.

pour elle de merveilleuses destinées, devront lire les Infortunes du papa Verdunais et de *Notre Demoiselle*, amusante et très juste critique, que les bibliothèques populaires s'empresseront d'accueillir et de propager.

Le Drame de l'Aveyron prendra sa place, dans ces mêmes bibliothèques; on se demande, néanmoins, s'il y avait une grande utilité à réveiller les atroces souvenirs de cette cause célèbre, mêlée de rancunes politiques, et dont le nom seul trouble encore les esprits, dans le pays, voire même partout en France. D'ailleurs, les caractères de Fualdès et de Mme Manzion n'ont-ils pas été fixés par les pièces du procès? On accepte difficilement leur romanesque réhabilitation; que l'ancien procureur du tribunal révolutionnaire soit peint sous les traits d'un charitable magistrat et qu'une femme des plus légères apparaisse avec tout le charme de l'innocence persécutée, voilà ce que plusieurs se refuseront à admettre, sans preuves rétrospectives, même dans un drame expurgé.

Les Voleurs de locomotive, épisode de la guerre de Sécession. Ce petit livre fera connaître parmi nous les noms et l'héroïsme de vingt-deux Américains du Nord, qui tentèrent, en 1862, l'entreprise la plus généreusement téméraire, afin d'assurer le triomphe de leur parti. Un journaliste sudiste, un adversaire, par conséquent, proclamait leur aventure, l'acte le plus hardi qui se puisse concevoir. « Rien n'a été tenté de si grand, ajoutait-il, et rien, dans le domaine des choses possibles, ne pouvait être imaginé dont l'accomplissement devait avoir pour nous des conséquences plus désastreuses. » M. Hué n'essaie point d'orner ni d'agrémenter cette page sublime; il se contente de mettre en relief la personnalité sympathique d'Andrews, le promoteur et le chef de l'expédition. Il a puisé l'idée de son livre dans l'*Histoire de la Guerre civile d'Amérique*, par M. le comte de Paris, puis il s'est mis en rapport direct avec un des compagnons survivants d'Andrews, dont il a obtenu les détails les plus circonstanciés, les plus émouvants et, en même temps, les plus authentiques. Impartial envers tous, notre auteur excuse le gouvernement sudiste des cruautés commises, par de grossiers agents, sur des ennemis si dignes d'être épargnés. Il nous présente un admirable exemple de patriotisme, d'abnégation, de courage, avec l'accent qui convient à ce qui est simple et vrai autant que grand. Malheureusement M. Hué ne semble pas savoir assez qu'il n'existe guère de patriotisme sans religion. Ils étaient croyants mal-

gré la forme glacée de leur culte, ces hommes intrépides. Ils demandaient aux bourreaux le temps de se préparer à paraître devant Dieu. L'un d'eux, héritier, sans s'en douter, de la foi des croisés, n'imposait-il pas les mains, au moment suprême, sur la tête de son compagnon, pour le bénir et l'absoudre? Mais il serait difficile de comprendre ces sentiments chrétiens, à un auteur qui s'exprime ainsi : « La croix était un instrument de honte, et pourtant la mort d'un seul *homme* l'a sanctifiée pour toujours. » Nous regrettons d'avoir cette remarque à faire, en parlant d'un petit livre si recommandable du reste, et si intéressant.

XXVII

On eût pu traiter la biographie de Mme Mohl sous une forme romanesque. L'auteur d'*un Salon à Paris* n'y vise point; son livre n'en est que plus attachant. Il raconte, sans rien inventer, les traits principaux de la vie d'une vieille et originale amie, et rassemble, d'une main discrète autant qu'intelligente, les souvenirs, les anecdotes, les renseignements les plus capables de faire ressortir la physionomie de Mme Mohl, comme celle de son salon. Ces pages, on le sent, ont été dictées par une fidèle affection; la curieuse personnalité de l'héroïne y revit avec ses côtés séduisants ou défectueux et ce charme qui, a-t-on dit, consistait à n'en point avoir. Marie Clark, Anglaise de naissance, fut amenée très jeune en France par sa mère; elle s'y fixa plus tard, et tint longtemps un salon que fréquentaient toutes les célébrités contemporaines. Elle avait cinquante-sept ans, lorsqu'elle épousa M. Mohl, savant orientaliste, d'origine allemande, mais naturalisé français et nommé professeur au collège de France. Il l'attendait avec une persévérance qui surpassa celle de M. de Montausier; Mlle Clark lui eût préféré Fauriel, mais cet ami, de longue date aussi, ne se posa jamais en prétendant, et ce ne fut qu'après sa mort que M. Mohl se vit enfin agréé. Une union si tardive devait durer longtemps. M. Mohl vécut très vieux, sa compagne, plus âgée de dix ans, resta après lui encore quelques années. — La spirituelle Anglaise avait débuté dans le monde en amusant, de ses saillies audacieuses, l'inamusable Châteaubriand; elle apprit l'art de plaire auprès de Mme Récamier et en fit l'unique but de sa longue carrière. Elle réussit à réunir, dans son modeste salon de la rue du Bac, les hommes marquants de la politique, des lettres, des sciences ou des arts, sans distinction d'opi-

nions. Étrangère, elle rapprocha souvent les célébrités anglaises ou allemandes de ses habitués français, et leur fut à tous également hospitalière; à plusieurs très utile. D'un esprit étincelant, mais superficiel, Mme Mohl n'avait pas de convictions tranchées en politique ni en philosophie; elle ne haïssait guère que Napoléon III; elle aimait tous ceux qui rendaient ses réceptions agréables ou pouvaient donner de la renommée à son salon. M. Thiers et le duc de Broglie, M. de Montalembert ou Quinet. Elle eut une longue correspondance avec Manzoni, au sujet de Fauriel, dont elle revit les derniers papiers. Mme Mohl écrivit ses souvenirs sur Mme Récamier, qui fut le culte de sa vie, puis quelques études sur les femmes qui, avant elle, régnaient dans les salons français. Elle s'intéressait aux littérateurs et au mouvement de l'esprit contemporain; mais malgré la hardiesse de son langage, la liberté de ses allures, cette vieille femme, si peu prude, ne consentit jamais à ouvrir « un de ces écœurants romans modernes dont on parlait autour d'elle ». « Un soir, nous raconte Mme O'Méara, elle arrive furieuse chez Mme de Montalembert. « Imaginez-vous, s'écria-t-elle, que M. X. m'envoie une loge pour la *Belle Hélène*, en me disant que ce n'est pas une pièce pour une jeune femme, mais qu'à mon âge, on peut tout voir! Quelle impudence! Ai-je envie d'aller à une pièce qu'une femme honnête ne puisse pas voir? Je détestais les inconvenances quand j'étais jeune; je les déteste encore davantage aujourd'hui. Je lui ai renvoyé sa loge et lui ai dit son fait. » Elle n'avait pu pardonner à George Sand l'immoralité de ses thèses, conséquences du désordre de sa vie. « Pauvre femme! disait-elle, je doute qu'elle ait jamais connu un homme avec lequel j'aurais consenti à causer pendant une heure; il est douloureux de penser qu'une femme si distinguée ait eu assez peu de tact pour vivre avec de pareils bohèmes! »

Mme Mohl reçut chez elle, sans façon, des têtes couronnées, exerça longtemps une véritable influence sur les nominations de l'Académie française, fit, de son salon, un centre intellectuel, qui compta dans le monde, dépensa beaucoup d'esprit, s'ingénia bien souvent à servir les autres, et mourut abandonnée de ceux qui avaient tiré le plus de profit des relations qu'elle leur procurait. Cette femme originale s'est éteinte à quatre-vingt-quatorze ans, le 15 mai 1883, dans un isolement dont elle ne pouvait se consoler. Avant que le trop célèbre auteur de *la Vie de Jésus*, un de ses habitués, eût renouvelé la philosophie d'Epicure, Mme Mohl pratiquait la morale

de la bonne humeur; dans ses dernières années, la pauvre vieille éprouva combien est amère l'ironie de tels sophismes, quand on devient malheureux. Elle, du moins, ne renia pas une foi qu'elle connaissait à peine. Protestante par sa naissance, Marie Clark avait grandi dans l'indifférence religieuse; au moment de mourir, elle s'unit aux prières qu'une amie protestante récitait près de son lit. — Depuis quelque temps, Mme Mohl se demandait si elle ne paraîtrait pas les mains bien vides au tribunal suprême. Mme O'Méara justifie ainsi sa vieille amie : « Elle fut bonne fille, bonne épouse, bonne amie, femme respectable et respectée dans la société. Avec un idéal plus noble, celui qui, seul, nous amène sans désenchantement au terme de la vie, elle eût été quelque chose de plus. Mais le choix ne lui fut pas, pour ainsi dire, offert. Elle prit les moyens que son temps et son entourage mettaient à sa portée et s'en servit du mieux qu'elle put. Telle qu'elle fut, avec ses dons, ses défauts, son charme, elle demeure une figure que l'avenir ne reverra probablement plus. » Mme Mohl, restée anglaise par le cœur, aimait beaucoup la France et ne pouvait vivre longtemps loin de Paris; sa biographe, étrangère comme elle, apprécie, d'une manière bienveillante le plus souvent, piquante quelquefois, notre caractère national et la situation de notre pays. « Pour qui aime la France, écrit Mme O'Méara, le petit mot *salon* possède une fascination irrésistible. Il évoque tout ce qu'il y a de fin, de piquant, de caractéristique dans la femme. Le salon est essentiellement une institution française, aucune nation ne l'a connu, aucune autre société n'a contenu les éléments qui l'ont créé. » L'amie de Mme Mohl regrette vivement la fin des salons français; elle en examine la cause et la trouve dans les exagérations du luxe, la frivolité des femmes, les folies de leurs toilettes, les crises politiques toujours répétées, et, disons-le, les divisions, de plus en plus profondes, de plus en plus passionnées, qui séparent les esprits.

Les salons furent une des gloires, une des attractions que l'Europe nous envia davantage; ils ont contribué, pour leur part, à notre prépondérance intellectuelle, et la seule consolation qui nous reste de leur perte, c'est qu'on ne peut en exporter ni les habitudes, ni l'influence, ni l'agrément incomparable; tout cela tenait au caractère français, que nous laissons, hélas! si fort altérer. N'est-il pas significatif d'avoir vu le sceptre d'Arthénice se briser entre les mains d'une Anglaise?

J. DE ROCHAY.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

On croit vulgairement que la terre est ronde, c'est-à-dire qu'elle a la forme d'une boule. Les savants enseignent qu'elle ressemble à une sphère ou plutôt à un ellipsoïde de révolution légèrement aplati aux pôles et renflé à l'équateur. La réalité répond-elle à cette croyance et à cet enseignement? En outre peut-on admettre que, depuis sa création, la terre a toujours gardé la même forme. Cette opinion est soutenue avec beaucoup de talent par M. Faye. Il l'a développée longuement dans une conférence de la Sorbonne. Il y revient souvent dans ses communications à l'Académie des Sciences, et tout dernièrement encore il faisait de cette question l'objet d'une longue communication.

Mais il y a une autre opinion. Ses partisans soutiennent que la forme de la terre varie de manière à se rapprocher de celle d'un tétraèdre, c'est-à-dire d'une pyramide régulière et triangulaire. C'est la théorie de la terre pyramidale. Un pareil solide comprend les éléments suivants d'après la géométrie : quatre faces égales en forme de triangle régulier ou équilatéral, quatre pointes ou sommets et six arêtes. Dans un tel corps, on peut prendre pour base l'un quelconque des triangles équilatéraux qui constituent les faces. Comme la conception de la terre pyramidale est encore peu connue, nous allons indiquer rapidement quelles sont sur notre globe les parties qui représentent les éléments d'une semblable pyramide ou mieux de ce tétraèdre plus ou moins régulier. Les quatre sommets seraient constitués par le continent polaire austral, le massif des Alpes en Europe, celui de l'Himalaya en Asie et les Montagnes-Rocheuses dans l'Amérique du Nord. Les faces seraient représentées par les quatre dépressions qui servent de lit aux grands océans, la mer des Indes, l'océan Glacial arctique, le Pacifique et l'Atlantique. En prenant pour base l'océan Glacial arctique, le sommet

serait le continent polaire austral et les trois arêtes seraient figurées par les continents américain méridional, africain et australien, qui tous trois se terminent en pointe vers le sud. On appelle axe d'un tétraèdre régulier la ligne perpendiculaire abaissée d'un sommet sur la base. En supposant la terre tétraèdrique, ou plutôt d'après la conception des partisans de cette hypothèse, en supposant que la terre tend de plus en plus à prendre cette forme, l'axe de cette pyramide ou mieux la ligne des pôles passerait par le sommet du continent austral et par l'océan Glacial arctique. Dans ces conditions, les trois bombements des Alpes, de l'Himalaya et des Montagnes-Rocheuses s'éloignaient de cette ligne au fur et à mesure de leur accroissement, tandis que les parties voisines de la pointe australe s'en rapprochaient. Il en découle que dans le mouvement de rotation de la terre sur elle-même, les trois premiers points se trouvaient avoir une vitesse de rotation plus faible que les points correspondants de la sphère primitive et restaient en *retard*, par rapport à la zone équatoriale, tandis que les terres et l'hémisphère sud ayant un excès de vitesse avaient de l'avance vers l'est. C'est ainsi du moins qu'on explique l'espèce de torsion que le sphéroïde terrestre aurait subi vers l'est. Car si on considère le continent américain, on voit que l'Amérique du Sud est presque tout entière à l'est de l'Amérique du Nord. Il en est plus ou moins de même de la pointe africaine et de la pointe australienne, en rattachant cette dernière au continent asiatique. Un autre résultat de cette torsion a été la production au-dessus de l'équateur d'une série de dépressions qu'occupent aujourd'hui la mer Méditerranée, la mer Rouge, le golfe Persique, les mers de la Sonde et le golfe du Mexique.

On doit à M. Lowthian Green cette curieuse hypothèse, qui est soutenue aujourd'hui avec beaucoup d'éclat par M. de Lapparent, professeur de géologie à l'Institut Catholique de Paris. Cette tendance à la forme tétraèdrique proviendrait du refroidissement successif que subit le sphéroïde primitif, ce qui amène des contractions dans la masse, accentue la hauteur des montagnes et augmente la dépression des océans.

La question étant ainsi exposée dans ses lignes principales, voyons de quelle façon M. Faye et M. de Lapparent interprètent les différentes parties de cette nouvelle hypothèse.

La forme de la terre a été déterminée par les données astronomiques, par la mesure de plusieurs arcs de méridien, par l'étude des

oscillations du pendule. On sait, en effet, que le pendule, dont les oscillations sont isochrones, ne les exécute pas dans le même temps quand on le transporte successivement dans les différents lieux du globe. Ainsi la durée d'une oscillation est plus courte aux pôles qu'à l'équateur et cette expérience est une des grandes raisons qui forcent à admettre l'aplatissement polaire et le renflement équatorial. On explique cette différence dans la durée de l'oscillation, à l'aide des lois de la gravitation universelle découvertes par Newton, et d'après lesquelles tous les corps s'attirent en raison directe de leurs masses et en raison inverse du carré des distances.

Aux pôles, le pendule bat plus vite, parce qu'il est plus rapproché du centre de la terre qui est supposé centre d'attraction. C'est l'inverse à l'équateur, qui se trouve plus éloigné de ce même centre. Or l'expérience a démontré que le pendule bat plus vite sur les océans, loin de toute terre continentale. En raisonnant comme plus haut, on est forcé d'admettre que la surface des océans est plus rapprochée du centre de la terre que les continents, et par conséquent que les océans offrent avec les continents des différences de niveau qui peuvent, d'après certains géodésiens allemands, dépasser 1000 mètres.

On explique encore cette circonstance, en admettant que les masses continentales attirent les mers qui relèveraient ainsi leur niveau près des rivages et se dépressionneraient plus loin. Dans ces conditions, la surface située au centre de ces dépressions serait plus voisine du centre de la terre et justifierait l'accroissement d'attraction. Cependant, tel n'est point l'avis de M. Faye. Pour ce savant, l'excès d'attraction constatée sur les îles océaniques est due à une toute autre cause. Les recherches exécutées pendant les campagnes du *Travailleur* et du *Talisman* ont établi que l'eau des grandes profondeurs de la mer se maintient à une température sensiblement voisine de 0°. Cette circonstance suffit à M. Faye pour supposer que l'écorce terrestre, grâce à cette basse température, s'est solidifiée beaucoup plus vite au-dessous de la surface des océans que sur la terre ferme. Cet épaisseur plus considérable de la croûte solidifiée qui sert de réservoir aux eaux océaniques presse plus énergiquement sur la matière centrale encore en fusion et la refoule sous les continents et les fait tomber. Par conséquent, la masse située sous la mer agit plus énergiquement que l'écorce solidifiée continentale, d'où accélération dans la durée des mouvements

du pendule. Cependant l'excès de la densité de la roche solidifiée sur celle de la roche liquide n'est pas tellement considérable, qu'à première vue, l'attraction semble devoir être augmentée pour cette raison d'une manière notable.

M. de Lapparent ne goûte pas fort cette manière de raisonner, et il cite, comme preuve du contraire, l'exemple de certaines portions de la Sibérie où le sol est gelé à une profondeur telle, qu'il faut creuser un puits de 126 mètres pour trouver l'eau à l'état liquide. Il n'admet pas non plus que, vu la faible conductibilité des roches pour la chaleur, le refroidissement des eaux océaniques puisse influencer la chaleur centrale. Chacun des deux savants peut défendre pendant longtemps l'opinion qu'il a choisie, car, en l'absence de preuves positives, ils ne peuvent apporter que des exemples, des comparaisons et des analogies. D'un autre côté, M. Faye n'admet pas comme absolument prouvées les accélérations du pendule constatées sur certaines îles océaniques. Ces observations fussent-elles exactes, il y aurait encore lieu, d'après lui, de leur faire subir les corrections dues à l'action de la montagne submergée dont l'île occupe le sommet.

La question eût pu rester longtemps à l'état d'indécision si, dans ces derniers temps, M. de Lapparent n'avait apporté, en faveur de l'opinion du relèvement du niveau des mers en face des rivages montagneux, des faits géologiques extrêmement intéressants et qu'il semble difficile d'expliquer autrement qu'il ne le fait.

Sur les plages des contrées septentrionales et plus spécialement sur les côtes de la Norwège, on trouve, à une certaine distance du rivage actuel, des cordons littoraux superposés et composés de sables, de coquilles marines et de détritus glaciaires. La position de ces cordons, de ces terrasses, comme on les appelle encore, leur complication, leurs différences de niveau, dont l'altitude peut varier de 200 à 400 mètres, étaient choses tout à fait inexplicables avec la théorie de l'exhaussement successif du sol, ou, ce qui revient au même, avec le retrait de la mer. Tout au contraire, l'explication de ces anciens phénomènes glaciaires devient lumineuse si on admet, avec M. de Lapparent, la conception de M. Penck, conception d'après laquelle : « Les glaciers situés à proximité des rivages exercent sur la mer une attraction qui augmente le niveau proportionnellement à leur masse, de sorte que ce niveau baisse quand le glacier diminue. » Ainsi, au moment de la plus grande extension du glacier,

de sa plus grande épaisseur, le niveau de la mer atteint son maximum. Le flux et le reflux triturent et mélangent le sable, les matériaux du rivage, les détritus glaciaires et fabriquent le premier cordon littoral, la terrasse la plus élevée, celle qui est à l'altitude de 400 mètres. Pour être de l'eau solide, les glaciers n'en sont pas moins des fleuves qui marchent, ou mieux, coulent, avec une extrême lenteur, il est vrai, mais enfin finissent, dans ces contrées septentrionales, par arriver à la mer. Le glacier peut donc diminuer et, de fait, il a diminué, comme l'indique le retrait successif de ses moraines latérales et frontales. Si le glacier diminue, l'attraction sera moins forte et le niveau de la mer baissera. Il se formera donc un second cordon littoral, une seconde terrasse située à une altitude inférieure à la première. Mais comme il s'agit là d'une influence locale, rien n'empêche qu'à une faible distance les choses marchent plus ou moins vite, et la régularité n'est ici d'aucune nécessité, c'est le caprice, pour ainsi dire, qui domine les phénomènes de cette nature. Ainsi s'explique cette superposition et cette intrication de terrasses qui, jusqu'à présent, avaient défié toutes les explications.

Mais il ne s'agit pas là d'un fait particulier, d'un phénomène choisi comme à dessein pour les besoins de l'hypothèse. La nature nous présente des faits analogues déjà bien étudiés, et elle en tient certainement encore d'autres en réserve pour ceux qui voudront s'adonner à ces études qui ont, en leur faveur, l'attrait puissant de la nouveauté et de la vraisemblance, sinon encore de la vérité absolue. Passons en Amérique et examinons l'État de Minnesota, en prenant pour guides les géologues américains et notamment M. Warren-Upham, qui a fait de ce pays une exploration tout à fait remarquable. L'État de Minnesota forme la limite septentrionale entre le Canada et les États-Unis. A l'ouest, il est borné par la rivière Rouge du nord qui va se déverser dans le lac Winnipeg où l'eau séjourne quelque temps avant de se rendre dans la baie d'Hudson par la rivière Nelson, qui peut être considérée comme son émissaire. Les deux lacs Traverse et Big-Stone, situés au sud de la rivière Rouge, forment les sources de la rivière Minnesota, qui prend la direction du sud-ouest pour aller porter ses eaux au Mississipi. L'État de Minnesota contient donc la ligne de partage des eaux qui coulent vers le nord avec la rivière Rouge et de celles qui se dirigent au midi avec la rivière Minnesota. Or, d'après l'observation très exacte des géologues américains, il appert qu'à l'époque quaternaire, la vallée

comprise entre le lac Winnipeg et le lac Big-Stone était occupée par un grand lac dont la longueur dépassait 1000 kilomètres et dont la profondeur allait en augmentant vers le nord. Les anciens rivages de ce lac, que les Américains ont appelé lac Agassiz pour honorer la mémoire du grand savant qui, le premier, a bien compris l'importance des anciens phénomènes glaciaires, sont encore marqués par trois cordons littoraux ou terrasses qui, au lieu d'être horizontales, remontent lentement vers le nord. A cette époque, le lac Agassiz se vidait donc par le sud, et on peut en donner comme preuve le *drift*, c'est-à-dire, le détritus glaciaire qu'il a abandonné dans les plaines du Minnesota. Pourquoi le lac Agassiz ne portait-il pas ses eaux vers le nord? C'est qu'à cette époque, a-t-on répondu, le continent était plus élevé au nord qu'aujourd'hui, d'où l'obstacle.

Mais ceux qui ont donné cette réponse facile, « n'avaient pas observé que d'autres phénomènes géologiques permettent d'affirmer, avec la plus grande certitude, qu'à cette époque la terre ferme avait relativement à la mer un niveau beaucoup plus bas qu'aujourd'hui. » Où était donc l'obstacle? M. Warren-Upham nous apprend que cet obstacle était constitué par un immense glacier qui attirait l'eau du lac et la maintenait à un niveau supérieur. Ainsi seulement peuvent s'expliquer ces trois cordons littoraux qui se relèvent vers le nord et qui se sont déposés, non pas d'une façon continue, mais à trois périodes différentes, à la suite de baisses de niveau fort brusques que peuvent seuls expliquer les changements brusques et subits que nous voyons encore se produire de nos jours dans les glaciers. Plus tard, vers la fin de la période glaciaire, la glace n'a plus existé qu'au-delà du lac Winnipeg, et c'est alors que le lac Agassiz à commencé à s'écouler vers le nord.

M. de Lapparent a cité d'autres cas qui trouvent une explication facile, j'ajouterai même convaincante, si l'on fait intervenir l'attraction exercée sur l'élément liquide par les montagnes couvertes d'une très grande épaisseur de glace. On doit reconnaître que cette explication de phénomènes géologiques qui, jusque-là, n'avaient tiré aucune clarté de l'intervention des affaissements et des exhaussements successifs du sol, paraît très plausible et en même temps fort simple. Si ces faits se multiplient et nul doute que l'attention portée de ce côté, on n'en trouve de nouveaux exemples, puisque les phénomènes glaciaires ont été multipliés pendant une partie de la période quaternaire, l'hypothèse de la terre tetraédrique prendra une plus

grande valeur. M. de Lapparent, en s'appropriant, pour ainsi dire, la théorie de M. A. Penck qu'il défend avec autant d'ardeur que d'habileté, a apporté une pierre énorme à l'édifice de la terre pyramidale. M. Faye l'a tellement bien senti que, dans l'avant-dernière séance de l'Académie des sciences, il a fait une nouvelle communication dans laquelle il cherche de nouveaux arguments en faveur de sa théorie de prédilection, la permanence de la forme de la terre. Reconnaissant le désaccord qui existe entre ses idées et celles de quelques savants allemands, M. Faye espère que cette difficulté s'aplanira. On comprend qu'il s'agit ici des accélérations pendulaires de certaines îles océaniques, accélérations que M. Faye explique par une plus grande épaisseur de croûte terrestre solidifiée, et les géodésiens allemands, par une dépression de la surface océanique. Pour nous, qui racontons les faits aussi exactement que possible, nous ne pouvons qu'attendre les travaux qui éclaireront l'une ou l'autre des deux hypothèses en présence.

M. Faye examine ensuite la récente objection relative aux glaciers quaternaires, et il traite la question, non point en géologue, mais au point de vue de la force d'attraction sur les mers, et prenant, comme on dit, le taureau par les cornes, il pose immédiatement une équation dont la solution montre qu'un glacier qui aurait couvert toute l'Europe, depuis le cap nord jusqu'à la latitude de Paris, d'une calotte de glace d'un kilomètre d'épaisseur, n'exercerait qu'une attraction de 24 mètres. Le calcul et les équations sont un excellent procédé de raisonnement, si l'on n'oublie pas que les chiffres ne peuvent donner que ce qu'on y a mis. Ainsi je ne puis m'empêcher de remarquer que M. Faye estime la densité de la glace à 1/6 de la densité moyenne de la terre. M. A. Penck avait adopté pour ce chiffre 1/3. Voilà déjà des résultats qui différeront de moitié, suivant que l'on admet l'une ou l'autre supposition. Il est vrai qu'en adoptant 1/3, on ne trouverait, en raisonnant comme M. Faye, que 48 mètres de dénivellation, ce qui est loin des 400 mètres exigés pour expliquer, dans ce système, les cordons littoraux ou terrasses de la Scandinavie. Mais n'y a-t-il pas encore dans cette équation d'autres hypothèses variables qui augmentent ou diminuent de valeur suivant l'interprétation personnelle? C'est aux mathématiciens, aux géomètres, plus spécialement aux géodésiens, d'éclaircir cette question. Espérons que les savants allemands, qui y sont plus spécialement intéressés, puisque

M. de Lapparent les a mis en cause, ne tarderont pas à intervenir.

Abordant ensuite plus directement la question du lac Agassiz, M. Faye applique le calcul précédent et montre que le glacier, si énorme fût-il, n'eût pu amener, sur une étendue de 2 degrés de latitude, une dénivellation de 38 à 50 mètres, nécessaire pour expliquer les trois terrasses laissées sur leur rivage par les eaux du lac. Cette réponse ne constitue donc pas un second argument, puisqu'elle est identique à la première.

La question de la forme de la terre reste donc obscure. Avant de nous décider, attendons de nouveaux arguments ; mais il était bon, à mon avis, d'exposer l'état actuel de cette question qui, mieux que tout autre, montre ce qu'il y a d'hypothétique dans les théories scientifiques qui paraissent le plus solidement établies. De pareilles constatations devraient rendre moins orgueilleux certains savants qui s'imaginent pouvoir renverser les vérités immuables de la religion avec des hypothèses dont il ne sera plus question quelques jours ou quelques années après leur éclosion.

Nos possessions du Congo, situées dans l'ouest africain, ont une étendue plus grande que la France. Leur limite septentrionale est presque à l'équateur, au sud du Gabon, leur limite méridionale est à l'embouchure du Congo, vers le sixième degré de latitude australe. Elles sont arrosées par deux grands fleuves : l'Ogôoué, qui coule de l'est à l'ouest, dans la partie septentrionale, et le Congo dirigé du nord-ouest au sud-ouest, et dont la rive droite constitue notre limite méridionale. On sait que la rive gauche appartient à l'État libre du Congo, placé sous la protection du roi des Belges. Franceville se trouve dans l'intérieur des terres, sur les bords de l'Ogôoué, tandis que Brazzaville est située sur la rive droite du Congo, faisant pour ainsi dire face à Stanleypool et à Léopoldville, situées sur la rive gauche. Cet immense pays, qui n'avait encore été que très imparfaitement exploré, vient d'être parcouru en divers sens par une mission scientifique dont les principaux membres étaient : MM. le comte P. Savorgnan de Brazza; son frère, Jacques de Brazza; le docteur Ballay; Marche, l'explorateur bien connu de l'ouest africain, à qui nous devons un ouvrage fort intéressant (*Trois voyages dans l'Afrique occidentale, Sénégal, Gambie, Casamance, Gabon, Ogôoué*); Rigail de Lastours, qui a succombé; Pécile, Thollon, Dolisie, Michaud, etc. Cette mission devait s'occuper spécialement de recueillir des collections scientifiques, ethnogra-

phiques et anthropologiques. Le résultat de ces recherches a été l'envoi, au Muséum d'histoire naturelle, de quatre-vingts caisses dont le contenu, après avoir été examiné, classé, étiqueté et préparé, a fait l'objet d'une exposition spéciale, dont la durée, malheureusement trop courte, n'a pas permis à beaucoup de monde de la visiter. C'est pour cette raison qu'il ne sera pas inutile de signaler ici les résultats qui intéressent l'histoire naturelle. Car, en dehors de quelques objets se rapportant à l'industrie, aux mœurs et aux habitudes des habitants, les objets exposés ne sont que des plantes et des animaux dont plusieurs espèces nouvelles vont encore enrichir nos collections déjà si nombreuses. Nous suivrons pour ce rapide exposé l'ordre adopté par les organisateurs de cette exhibition, ordre qui n'est autre que celui suivi en zoologie. Nous ne pouvons malheureusement pas parler des nègres du Congo, à cause du manque, pour ainsi dire absolu, de renseignements sur ce sujet. L'ordre des singes était mieux représenté; on sait, en effet, que l'Afrique est la patrie de singes fort remarquables, entre autres de deux espèces que leur plus ou moins grande ressemblance avec l'homme a fait appeler anthropoïdes ou anthropomorphes. Ces singes sont le Gorille et le Chimpanzé ou Troglodyte. Le premier était représenté par un crâne unique, ce qui s'explique la force redoutable de cet animal qui vit dans les fourrés les plus épais et dont la chasse fort dangereuse est en outre fort difficile. Les Chimpanzés, au contraire, étaient représentés par deux spécimens remarquables appartenant à deux espèces différentes : l'un le *Troglodytes tchego*, étudié autrefois par Duvernois, qui en a donné la description; l'autre, le *Troglodytes Aubryi*, qui a été l'objet des recherches de Gratiolet et de M. Alix, professeur honoraire de l'Institut catholique de Paris. Ces grands singes sont des animaux frugivores vivant presque continuellement sur les arbres où ils se maintiennent facilement, grâce aux mains qui terminent chacun de leurs quatre membres. On ne connaît que quatre singes anthropoïdes. Les deux autres sont l'Orang-outang, qui vit dans les forêts marécageuses de Bornéo et le Gibbon qui habite l'Inde orientale et les îles voisines. Ces singes sont surtout caractérisés par la longueur prédominante de leurs membres antérieurs ou bras. Les deux sujets exposés étaient représentés dans la station quadrupède qui convient spécialement à ces animaux et non dans la station bipède, comme le font quelquefois certains anthropologistes qui s'imaginent voir dans

cette station forcée, qui ne convient nullement à l'animal, une ressemblance de plus avec l'homme. Les singes anthropoïdes n'ont pas de queue. Cet appendice est au contraire très développé chez d'autres singes africains, les Colobes, appartenant au groupe des Semnopithèques. Les Colobes, représentés au Congo par quatre espèces, sont des singes très agiles, caractérisés par l'absence de pouce aux mains et par un estomac divisé en trois poches, par deux étranglements, ce qui les rapprocherait des ruminants. Par contre, leur bouche est dépourvue d'abajoues. Ces espèces se distinguent facilement par leur couleur. Le *Colobus Guereza* a une livrée demi-deuil, robe noire, avec crinière blanche. Le *Colobus ferrugineus* est de couleur rousse, rappelant la rouille de fer. C'est aussi la couleur d'une espèce nouvelle, le *Colobus Tholloni*, dédiée à M. Thollon, membre de l'expédition ; enfin, vient le *Colobus Satanas*, qui doit son nom à la couleur uniformément noire de sa livrée. Nous insisterons moins sur les autres singes appartenant à la famille des Cercopithèques ou Guenons, dont une espèce nouvelle, *Cercopithecus Brazzæ*, a été dédiée à M. de Brazza, chef de l'expédition, et sur des Cercocèbes, dont une espèce également nouvelle, *Cercocebus agilis*, doit son nom à la forme grêle de ses pattes excessivement longues. Les Guenons ont une queue, bien qu'elles appartiennent au même groupe que les Magots, dont une espèce habite en Europe les rochers de Gibraltar et est commune dans certaines montagnes de l'Algérie, notamment dans les gorges de la Chiffa et du Chabeth. Le Magot (*inuus ecaudatus*) doit son nom spécifique, qui lui a été donné par Geoffroy Saint-Hilaire, à l'absence d'appendice caudal.

On rangeait autrefois avec les singes, et maintenant à côté d'eux, des animaux abondants à Madagascar et connus sous le nom de Lémuriens. On les appelle vulgairement des spectres à cause de leurs habitudes nocturnes. On a une tendance à les placer plus bas dans l'échelle zoologique, près des pachydermes, bien qu'ils aient les mamelles pectorales et les membres terminées par une main. On n'a rapporté du Congo qu'une espèce de lémuriens, le *Galago Demidoffi*.

Les explorateurs n'ont pas jugé utile de nous envoyer des spécimens des grands carnassiers, Lion, Hyène, Panthère, qui habitent ces régions. Nous ne citerons dans ce groupe qu'un chacal et quelques mangoustes. Par contre, les Cheiroptères sont représentés

par de nombreux échantillons conservés tous dans l'alcool, en raison de leur petitesse. Quelques unes de ces chauves-souris sont remarquables, l'une entre autres, le *Hypsignatus monstruosus* à tête horrible, dont on peut faire le symbole de la laideur. C'est également dans l'alcool que nous trouvons la plupart des petits rongeurs, rats, souris qui paraissent exister là-bas en grand nombre. Nous mentionnerons avec plaisir les jolis écureuils représentés empaillés et disposés avec art sur les troncs d'arbres ainsi que l'*Anomalurus etythroleucus*, qui doit son nom d'Anomalurus à sa queue garnie, à sa partie inférieure, d'écailles cornées, dures et pointues qui lui permettent de se tenir facilement sur l'écorce des arbres. Passons sur les gazelles et les antilopes, beaucoup moins nombreuses dans ce pays qu'on ne l'aurait cru avant l'exploration, et mentionnons les troupeaux de buffles (*Bubalus equinoxialis*), dont on voyait, à l'exposition, le massacre de celui qui avait causé la mort de M. Flicotteau. Cet intrépide explorateur venait d'abattre à la chasse deux de ces animaux, d'en blesser un troisième et d'envoyer ses dernières balles au troupeau qui fuyait, quand il s'approche de l'animal blessé et décharge sur lui quatre coups de revolver. Le buffle, rendu furieux, se précipite sur M. Flicotteau et le renverse d'un coup de corne qui lui défonce la poitrine et déchire le cœur. La plupart de ces habiles et hardis explorateurs aimaient s'adonner à la chasse, comme on en peut juger par les nombreux trophées de défenses d'éléphants, de dents d'hippopotames et la multitude d'oiseaux qu'ils ont rapportés. Nous n'insisterons pas sur cette classe de vertèbres représentés au Congo par un grand nombre de types appartenant à tous les ordres de ce vaste groupe. Nous dirons seulement que les oiseaux de chasse y sont fort nombreux, et nous y signalerons la présence de canards arboricoles. Les reptiles sont représentés au Congo par trois tortues, le crocodile, le Varan du Nil, et par de nombreux serpents dont beaucoup sont venimeux, entre autres, l'*Echis chlorechis*, qui est un solénoglyphe, c'est-à-dire un serpent à dents venimeuses creusées d'un canal intérieur. Les batraciens ne méritent guère de mention, tandis que les poissons sont représentés par de nombreuses espèces recueillies dans le bassin du Congo et celui de l'Ogôoué. La plupart sont comestibles, et rien, si ce n'est peut-être la présence des parasites, n'explique la répugnance des nègres pour cette nourriture. Plusieurs, comme l'*Hydrocyon* et le malaptérure électrique, mériteraient une mention

particulière. L'embranchement des articulés est très agréablement représenté par une multitude d'insectes aux formes singulières et aux vives couleurs, ainsi que par de nombreux crabes, des arachnides et des myriapodes, parmi lesquels il faut signaler de très grosses Iules et de redoutables scorpions. Nous ne dirons rien des mollusques, représentés par un certain nombre de coquilles appartenant à des espèces terrestres et d'eau douce.

La végétation du Congo est renfermée dans un herbier qui serait beaucoup plus considérable, si les collections formées par MM. Thollon et Schwebish n'avaient été submergées dans les rapides de l'Ogôoué. Nous n'en dirons rien pour le moment, car ces plantes ne sont pas encore suffisamment étudiées.

En somme, l'exposition du Congo intéresse tous les naturalistes, qui y verront sinon des types extrêmement différents de ceux que l'on connaissait déjà, du moins y constateront la présence d'un grand nombre d'espèces nouvelles. Il est fâcheux que la mission scientifique n'ait pas été doublée d'une mission industrielle et commerciale qui nous aurait fourni sur la nature du sol et les produits naturels et artificiels de ce pays des renseignements que nous avons cherchés en vain dans l'orangerie du Muséum d'histoire naturelle.

Il faut cependant faire une exception pour le fer et le cuivre que les nègres savent extraire de leur minerais et travailler avec habileté. Les instruments en fer forgé, lances, couteaux de toutes sortes de formes étaient fort nombreux. Les objets en cuivre étaient plus rares, car ils aiment mieux travailler le laiton qui leur vient d'Europe. Le plus beau spécimen était un énorme collier, pesant plusieurs kilogrammes, identique à celui du roi Makoko et exécuté par le même ouvrier.

Le sixième fascicule, qui vient de paraître, achève le tome Ier du *Dictionnaire d'Agriculture*, et inaugure la nouvelle direction confiée à M. Sagnier, à la suite de la mort de M. Barral. La lettre B est terminée. Nous signalerons dans ce sixième fascicule : pour la culture des plantes, *betterave*, *bouturage des vignes*, *binage*; pour ce qui concerne le bétail, *bergerie*, *beurre*, *bistournage*, *boiterie*, *bouc*, *boulonnais*, *bourdès*, *brebis*, *bretonnes* (races), *bressan*; pour l'horticulture et la botanique; *blanc*, *botanique*, *bourgeon*, *bouturage*, *bulbe*; pour la sylviculture, *bois*, *bouleau*, *bruyère*; pour les industries agricoles, *bière*, *brasserie*, *boissons*, *boucherie*, *boulangerie*; pour le génie rurale, *binette*, *bisoc*, *brabant*, *battoir*;

pour la géographie agricole, *Bouches-du-Rhône* et *Brésil*. Il est inutile d'observer que toutes les questions sont traitées par les hommes qui les ont étudiées à fond et qui en ont fait en quelque sorte leur spécialité, et parmi les principaux, nous citons, MM. Bouley, Risler, Heuzé, Aimé Girard, Vilmorin, Bouquet de la Grye, Duclaux, etc. Ce dictionnaire se publie à la librairie Hachette, ainsi que le *Dictionnaire de botanique*, par M. H. Baillon, dont le deuxième volume est terminé.

L'Association française pour l'avancement des sciences tiendra une session à Nancy, du 12 au 19 août prochain. On sait que cette Association a été fondée au lendemain de nos désastres pour ranimer dans notre pays, mais surtout en province, l'ardeur des études scientifiques. C'est la première fois que l'Association se rend dans une ville de l'Est, près de cette Alsace-Lorraine, qui rappelle l'une des plus malheureuses périodes de notre histoire. Cette session promet d'être très intéressante par le nombre de communications déjà annoncées. Mais un pareil voyage n'est réellement profitable qu'à ceux qui se prémunissent d'avance des livres et des renseignements qui doublent pour eux les agréments des excursions.

On nous permettra de signaler tout spécialement l'*Atlas d'histoire militaire contemporaine* du lieutenant-colonel Canonge, que nous n'envisageons pas ici comme le complément indispensable de l'histoire militaire contemporaine du même auteur, mais à cause de ses cartes fort nombreuses et fort bien faites qui permettent de suivre sur place la marche rapide de l'invasion allemande et les nombreux combats par lesquels nos troupes ont essayé quelquefois, mais pas assez souvent avec succès, d'arrêter les armées ennemies. Bien que cet atlas contienne les cartes de toutes les batailles livrées de 1854 à 1871, et à l'aide desquelles on peut suivre la guerre de Crimée, celle d'Italie, l'expédition de Chine, la guerre de la Sécession américaine, l'expédition du Mexique, la guerre austro-prussienne de 1866, nous ne parlerons ici que de celles relatives aux combats livrés dans l'Est pendant la terrible guerre de 1870-71. Ce n'est pas sans émotion qu'une fois sur le terrain on examine, ce qui est facile avec de pareilles cartes, la disposition et la marche des armées françaises et prussiennes dans les fameuses batailles de Forbach, du Spicheren, de Vœrth, où, malgré des prodiges de valeur, nos corps d'armée ont dû reculer devant le nombre trop considérable de nos ennemis, car le défaut d'organisation n'avait pas permis

de leur opposer des masses suffisantes. On l'a bien vu à Metz, où la résistance d'abord victorieuse des Français a livré aux Allemands les batailles meurtrières de Borny, Rezonville, Saint-Privat, Nouart, Beaumont, Noiseville.

Nous sommes de ceux qui pensent que la méditation et le souvenir du passé sont la meilleure préparation aux événements de l'avenir. L'*Atlas d'histoire militaire contemporaine* a été édité par la Bibliothèque Charpentier.

Le Congrès de Nancy comprendra, comme les précédents, de nombreuses excursions dont la durée sera d'un ou plusieurs jours. L'une d'elles aura pour objet Toul, Valcourt, Pont Saint-Vincent, Messin, Tantonville. Dans une autre, fixée au 17 août, on visitera Raon-l'Étape, Celles, Allarmont, Vraincourt, Luvigny, Raon-la-Plaine, le Donon et Praye. Enfin l'excursion finale, qui durera trois jours, comprendra Lunéville, Saint-Dié, Gérardmer, Saut-des-Cuves, lac Collet, la Schlucht, Vallée des Feignes, Remiremont, Bussang, Saint-Maurice et le Ballon d'Alsace. C'est dire qu'on parcourra une partie des Vosges et les stations d'eaux minérales fort nombreuses dans cette région. Dans ces excursions, il est indispensable d'avoir un guide pour se renseigner à l'avance sur les localités à parcourir et lire sur place la description du pays qu'on a sous les yeux. On ne peut mieux choisir, dans la nombreuse colletion des *Guides-Joanne*, que le *Guide-Diamant* ayant pour titre : *Voges, Alsace et Lorraine*. C'est un petit volume mignon et très portatif malgré le grand nombre de renseignements, les cartes et les plans qu'il renferme. N'est-ce pas aussi le cas de rappeler l'attention sur la carte de France au cent millième qui, une fois terminée, comprendra cinq à six cents feuilles. L'échelle adoptée permet de mesurer les distances, avec la plus grande facilité, puisqu'un centimètre sur la carte représente un kilomètre sur le terrain. La partie orientale de la France est très avancée, nous possédons déjà les cartes de Nancy, Lunéville, Mirecourt et la plupart de celles qui comprennent les départements de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, du territoire de Belfort, de la Haute-Marne, de la Haute-Saône, etc. Telles qu'elles sont exécutées maintenant, ces cartes comprennent la topographie représentée par des teintes d'un bistre plus ou moins foncé avec des côtes d'altitude. Les cours d'eau sont en bleu, les forêts en vert, et les routes en rouge. Le noir est réservé pour les chemins de fer et les autres indications. La lecture en est très

facile et la précision en est si grande qu'un voyageur, muni d'une pareille carte, n'a qu'à s'orienter pour prendre sa direction et la suivre sans crainte d'erreur. La collection comprend déjà près de cent cinquante cartes qui s'appliquent plus particulièrement aux départements de l'Est, du Nord et du Centre. Il faut encore signaler un petit volume du même format que le *Guide-Diamant*, le *Guide aux eaux minérales des Vosges* (Vittel, Contrexéville, Plombières, Bains, Luxeuil, Bourbonne, Gérardmer), auquel ont collaboré la plupart des médecins qui exercent dans ces nombreuses stations où, chaque année, tant de personnes vont demander le soulagement et la guérison de leurs souffrances. Ces différents ouvrages, consacrés à la géographie, aux voyages et eaux minérales, sont édités par la maison Hachette.

Nous ajouterons que chaque année plusieurs savants ecclésiastiques assistent aux réunions de l'Association française et y prennent une part qui est souvent considérable. Il serait à désirer que leur nombre s'augmentât dans de grandes proportions.

Dr Tison.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

La République est entrée dans sa phase critique. L'ère des violences, inaugurée il y a sept ans par l'expulsion des communautés religieuses d'hommes, continuée par la politique de guerre contre le clergé et la religion, ne se fermera pas avant que le parti républicain au pouvoir en ait parcouru les autres étapes. Mais maintenant la route s'accélère: les actes excessifs redoublent et les incidents graves vont se multipliant. Du domaine religieux, la violence est passée sur le terrain politique et c'est là qu'elle marchera le plus vite : c'est là aussi qu'elle rencontrera son écueil. Ou la République, soutenue par ses coups de force et d'intimidation, ira d'excès en excès jusqu'au socialisme démagogique, jusqu'à la Terreur, ou, arrêtée dans cette carrière de troubles et de sang par la conscience du danger et le réveil de l'énergie nationale au sein du pays, elle sombrera bientôt sous la réaction que ses premiers excès ont déjà déterminée.

Il lui resterait encore à s'arrêter d'elle-même, à revenir en arrière, à changer de route, à adopter une nouvelle politique, à substituer la justice à l'arbitraire, la sagesse et la modération à la violence, à devenir enfin un gouvernement au lieu d'être un parti. Mais le veut-elle et le pourrait-elle? Son origine, ses antécédents, ses principes, ses hommes, ses appétits : tout la pousse dans la voie des excès, et elle ira vite maintenant. L'expulsion des chefs des familles princières n'a pas tardé à être suivie d'autres mesures d'arbitraire. En exécution de la loi de proscription, M. le duc d'Aumale, M. le duc de Chartres, le prince Murat, le prince Roland Bonaparte, ont été, par arrêté du ministre de la guerre, rayés des cadre de l'armée. Cette loi, faite à la hâte, mal rédigée, interdit seulement l'entrée dans l'armée et dans les fonctions publiques aux membres des familles ayant régné sur la France; mais elle ne

permet pas, d'après la lettre même, de les en exclure, surtout pour l'armée où les grades constituent de véritables propriétés, inamissibles en dehors des conditions prévues par la loi militaire. Le ministre de la guerre commettait à l'égard de M. le duc d'Aumale et des autres un véritable abus de pouvoir.

Certes, on ne pouvait pas accuser l'hôte princier de Chantilly de conspiration ni même de malveillance envers la République. Il n'y avait pas de représailles à exercer, pas même de mesures de précaution à prendre vis-à-vis de lui : son passé le couvrait assez. La loi de proscription votée par les Chambres n'impliquait pas non plus l'expulsion des princes de l'armée. De son autorité privée, M. le général Boulanger lui a donné une aggravation qu'elle ne comportait pas, la loi, surtout une loi pénale, ne pouvant jamais avoir d'effet rétroactif ni supprimer une propriété inviolable comme celle du grade.

Justement atteint dans son droit, encore plus blessé dans sa fierté, M. le duc d'Aumale a protesté auprès du président de la République avec une vivacité et une hauteur que justifiaient l'inconvenance et l'injustice de la mesure qui le frappait. Que sa lettre à son tour ait blessé le destinataire et ses ministres, on le conçoit. Ce langage d'un prince soldat qui proteste de si haut contre l'illégalité, en défendant avec son droit la cause de tous les officiers, et qui, invoquant ses états de service, sa qualité de doyen de l'état-major général, termine sa lettre au chef de l'État en lui disant : « Il m'appartient de vous rappeler que les grades militaires sont au-dessus de votre atteinte, et je reste le général Henri d'Orléans, duc d'Aumale », ce langage était bien fait pour irriter les proscripteurs. C'est par une nouvelle proscription qu'ils y ont répondu. M. le duc d'Aumale, lui aussi, a été expulsé. Ainsi on a décidé le gouvernement avant même d'y être sollicité par les Chambres. M. Grévy et le conseil des ministres se sont autorisés de la juste protestation de M. le duc d'Aumale pour l'expulser du territoire et lui retirer le droit de vivre en France, après lui avoir enlevé un grade qui, de toutes ses propriétés, devait lui être la plus chère.

Vainement le ministre de la guerre, qui semblait avoir à se venger de l'obséquiosité dont il avait fait preuve naguère envers le duc d'Aumale, alors qu'il était sous ses ordres, vainement a-t-il voulu justifier à la tribune l'acte du gouvernement prétendant que la loi de 1834, qui consacre la propriété du grand militaire, n'était

pas applicable aux princes, parce que leur avancement a été trop rapide ou même que leur début dans la carrière n'a pas été régulier. La loi ne distingue pas. Le grade est toujours et quand même la propriété de l'officier, il constitue une véritable possession d'être, à l'abri de toute déchéance, sauf les cas prévus par la loi. C'est ce qu'aura à décider le conseil d'État, auquel les princes en ont appelé, du décret qui les raye des cadres de l'armée. D'ailleurs, si l'avancement du général duc d'Aumale a été rapide, si l'officier a bénéficié de sa qualité de prince, le jeune gouverneur général de l'Algérie de 1847 n'en a pas moins de beaux états de service qui marquent chacun des degrés de sa rapide et brillante promotion. Il a été général de division à vingt-deux ans, comme le jeune Hoche, un des héros de la Révolution, était général en chef à vingt-cinq ans. De tous les officiers de l'armée, le ministre de la guerre était le moins fondé à venir protester contre ces privilèges de la naissance et du mérite, lui qui, en 1871, a obtenu cinq grades en moins d'une année, et s'est trouvé général à un âge où beaucoup d'autres sont encore capitaines. Le gouvernement a passé par-dessus la loi pour se débarrasser de princes en qui le sentiment de sa faiblesse lui faisait voir des soldats s'armant un jour pour le salut de la France et entraînant à leur suite l'armée contre la République. Crainte chimérique, sans doute, mais qui explique la mesure illégale dont il a pris l'initiative à l'égard de M. le duc d'Aumale et des autres. Une fois engagé dans l'arbitraire, il ne s'est plus arrêté, sûr de l'assentiment des Chambres. Cette crainte chimérique a redoublé devant la lettre où le duc d'Aumale, déchu de son grade, disait : « Je reste le général Henri d'Orléans. » M. Grévy et ses ministres ont appelé insolence, chez l'auteur de la lettre, ce qui était de la peur chez eux, et il leur a suffi de demander à la majorité républicaine l'approbation de leur conduite pour obtenir, malgré les protestations de la droite, un vote qui sanctionne la mise hors la loi des princes, leur radiation des cadres de l'armée et le bannissement de M. le duc d'Aumale.

C'est par un même abus de pouvoir que le gouvernement prétend s'opposer à l'affichage du manifeste de M. le comte de Paris. L'arbitraire éclate ici. C'est au moment, en effet, où le ministre de la justice vient de saisir les Chambres d'un projet de loi prohibitif sur l'affichage, pour armer le pouvoir de droits qu'il

n'a pas jusqu'à présent, que son collègue, le ministre de l'Intérieur, s'attribue la faculté de faire enlever les affiches qui lui déplaisent. Sans doute, un gouvernement régulier devrait être suffisamment armé contre les affichages séditieux, soit en vertu de son droit souverain, soit en vertu de lois formelles. Mais les principes républicains n'ont-ils pas amené le gouvernement à se démunir de ses pouvoirs ordinaires au profit d'un faux libéralisme? N'est-il pas le premier auteur de la loi qui permet aujourd'hui à ses adversaires d'user contre lui d'une faculté profitable à la cause conservatrice? Un arrêt de la Cour de cassation a décidé formellement que, depuis la loi de 1881, le droit d'affichage était hors de toute contestation. Une décision analogue du conseil d'État a prononcé l'illégalité d'un arrêté préfectoral interdisant l'affichage d'un manifeste politique. La loi actuelle est formelle; le droit d'affichage est incontestable. Cependant le gouvernement prétend passer outre. Il a donné des ordres à ses fonctionnaires pour faire enlever partout le manifeste de M. le comte de Paris, que de zélés partisans de la cause royaliste ont fait répandre avec profusion; bien plus, il a enjoint à ses préfets de soulever le conflit devant tous les tribunaux ordinaires où se poserait la question de droit, prouvant ainsi qu'il n'a même pas confiance dans les juges qu'il s'est choisis lui-même.

Et, en effet, ces juges de choix, ces membres d'une magistrature trois fois épurée trompent parfois sa confiance. Ainsi ceux de Bourgoin ont rendu un jugement qui a été pour le ministère un échec éclatant. Après les scènes odieuses de Châteauvillain, après les justifications plus odieuses encore, de la part des ministres, de la conduite des fonctionnaires et agents impliqués dans l'affaire, et devant les inqualifiables poursuites intentées contre les victimes de la violence administrative, le jugement par lequel ce petit tribunal s'est déclaré incompétent, ainsi que le lui demandaient les accusés, a été un vrai soulagement pour la conscience honnête, un vrai triomphe pour la cause du bon droit. Malgré les précautions de forme prises par le tribunal pour atténuer son refus de se saisir de l'affaire, qui lui avait été déférée en vertu des instructions du ministre de la justice au ministère public, il n'y en a pas moins là un blâme indirect de la conduite du gouvernement dans cette affaire, une condamnation implicite de l'arbitraire. Cette déclaration d'incompétence prononcée par le tribunal équivaut, en effet,

au désaveu de ces ministres qui, après avoir accablé leurs victimes à la tribune, n'avaient pas craint de les soustraire à leur juridiction naturelle dans le but d'obtenir des juges nommés par eux une condamnation qu'ils ne pouvaient se flatter d'obtenir de la Cour d'assise. Le tribunal a déjoué ce calcul, en déclarant que les faits mis à la charge des accusés, s'ils étaient tels qu'on le prétendait, les rendaient passibles de la juridiction criminelle. Peut-on douter que la Cour de Grenoble, à qui la Cour de cassation, par son arrêt de règlement de juges, a renvoyé l'examen de la question, ne confirme le jugement du tribunal de Bourgoin, et ne renvoie les courageux accusés de Châteauvillain devant le jury, qui acquittera en eux non des coupables mais des victimes?

Le jugement du tribunal de Bourgoin a servi de leçon au gouvernement. Averti par là que, malgré toutes les complaisances de sa magistrature, il ne l'amènerait pas aussi servilement qu'il le voudrait à forfaire à la loi, il a dû prendre le parti de supprimer la justice elle-même, de substituer l'action administrative à l'action judiciaire. Les violations les plus arbitraires, les plus scandaleuses du droit d'affichage, perpétrées par ses agents et d'après ses ordres, c'est lui ou son conseil d'État qui en sera juge. Il a raison de craindre que, après avoir usé partout de violence pour faire enlever le manifeste de M. le comte de Paris, un autre tribunal de Bourgoin ne vienne lui dire, avec l'autorité de la Cour de cassation, qu'il n'avait pas le droit de s'opposer à l'affichage de ce manifeste. Mais quel est donc ce gouvernement dont les excès sont tels qu'il en est venu à violer ouvertement les lois, et qu'il est obligé, pour ne pas se faire condamner, de confisquer la justice?

Malgré toutes les prohibitions, le manifeste de M. le comte de Paris à la nation française a été publié partout où le décret d'expulsion avait été notifié. Le gouvernement ne parviendra pas à supprimer l'émotion que son acte, d'un côté, et le langage du prince, de l'autre, ont causée. On ne fait que traduire le sentiment général, en disant que la monarchie a plus gagné que la république à la proscription des princes. En face de ce gouvernement de parti, jugé et depuis longtemps condamné par ses actes dans l'opinion de tous les hommes d'ordre, on a vu se dresser sur le chemin de l'exil tout une lignée de princes, à peine connus la veille, offrant au pays de longues perspectives d'ordre et de paix, et faisant d'autant plus regretter ce qu'on avait voulu détruire en les chassant, qu'ils

emportaient avec eux toutes les espérances de la monarchie. Le pays sait maintenant qu'il a dans les princes frappés par la république, et qu'elle a ainsi désignés elle-même à sa confiance, un gouvernement de réserve, un gouvernement du lendemain.

La loi de proscription n'a pas seulement chassé les princes du territoire, elle a profondément divisé le pays. La république se vantait d'être le gouvernement qui divise le moins. En observant la justice et la modération envers les différents partis politiques, elle aurait pu maintenir dans l'État un certain équilibre, un certain ordre dans lequel se seraient absorbées les compétitions particulières; à défaut d'union, elle eût pu réaliser la neutralisation des partis. Sa politique a divisé la nation en deux. Il y a aujourd'hui deux partis en France, deux partis ennemis et irréconciliables, le parti monarchiste et le parti républicain. Il y a aussi deux gouvernements en présence : un gouvernement de fait, dont la force et l'autorité diminuent avec ses fautes et ses torts de plus en plus graves; un gouvernement en expectative, dans lequel se résument toutes les énergies du bien, toutes les aspirations vers l'ordre et la paix. La séparation se fait de plus en plus dans le pays à mesure que croît, d'un côté, le dégoût de la république, de l'autre, le désir de la monarchie. La république s'est rendue inacceptable pour tous ceux qui, indifférents à la forme de gouvernement ou même favorables à la forme démocratique, sont contraints de voir qu'il n'y a en elle que désordre, excès et instabilité. Elle s'est créé elle-même toute une classe d'adversaires qu'elle aurait continué d'avoir pour partisans, si, au lieu de se conduire en parti, elle avait été réellement un gouvernement. L'ère nouvelle de violence ouverte par la proscription des princes marquera de plus en plus la séparation. Où il n'y avait eu jusqu'ici que des rivalités, des antagonismes de parti, il y aura maintenant des luttes ouvertes, des guerres civiles.

Elles ont commencé. L'échauffourée d'Armentières, les troubles de Marseille, sont la suite de l'expulsion des princes, le prélude des dissensions intestines qui menacent de s'établir à l'état permanent dans le pays. Ces incidents montrent à quel degré d'excitation en sont venus les esprits et quelles passions furieuses s'agitent dans le parti républicain. La présence de M. Paul de Cassagnac à Armentières, l'affichage dans les bureaux d'un journal de Marseille de dépêches désagréables à la tourbe démagogique, en ont été l'occasion. Dans une conférence qu'il était venu faire à Armen-

tières, sur la demande d'un comité conservateur, l'énergique et hardi député du Gers avait eu le tort d'apprécier vivement les actes de la politique républicaine, et principalement l'expulsion des princes. Avant même son arrivée, un coup avait été monté contre lui, parce qu'on savait qu'il viendrait parler en défenseur de la cause monarchique. A la sortie de la salle où l'orateur avait provoqué les applaudissements des sept à huit mille conservateurs réunis pour l'entendre, une bande de forcenés l'attendait, en criant à tue-tête, les uns : « Vive la république ! » les autres : « Vive l'anarchie ! » Leur petit nombre eût bientôt reculé devant la masse des auditeurs; mais une inqualifiable manœuvre du commissaire de police, empêchant tout à coup la sortie, livra M. Paul de Cassagnac, avec une quarantaine d'amis au plus, aux furieux de la horde. Alors des coups de revolver partirent de divers côtés, des pavés et des briques furent lancés sur le petit groupe que la gendarmerie, placée en travers de la porte, isolait des personnes de la salle. M. de Cassagnac et ses compagnons eurent à défendre leur vie sous les yeux de la force armée, dont le rôle se bornait à empêcher les auditeurs de la conférence de sortir. Une douzaine de personnes furent blessées dans la bagarre. Il n'a servi de rien au courageux député de demander compte au gouvernement du guet-apens organisé contre lui par ces furieux partisans de la république, à Armentières, et dont le commissaire de police s'était fait si étrangement le complice. Le ministre de l'intérieur a cru lui donner une satisfaction suffisante en déniant toute solidarité de l'administration dans l'affaire, comme si la brutale attaque à laquelle M. de Cassagnac a failli succomber, eût été possible sans les agissements du commissaire de police et la participation de la gendarmerie. Peut-être même M. de Cassagnac aurait-il eu à répondre en justice de l'agression dont il a été l'objet, si son caractère de député ne l'avait mis à l'abri des poursuites judiciaires.

Il en a été ainsi à Marseille pour les victimes des agressions républicaines. C'est parmi elles qu'on est allé chercher les coupables et même les auteurs des émeutes qui ont troublé la ville. Plusieurs jours de suite, les bureaux d'un journal conservateur, le *Soleil du Midi*, ont été assaillis par des bandes d'individus qu'on eût dit soudoyés exprès, et qui, non contents de briser les vitres où les dépêches du journal étaient affichées et de mettre le feu aux boiseries des fenêtres, ont attaqué les personnes présentes, pro-

voqué les passants, hurlé des cris de menace et de mort. Le premier jour, devant ces scènes de désordre, la police impassible attendait en vain les instructions de la préfecture. Le lendemain et les jours suivants les manifestations ont recommencé. Des rixes ont eu lieu devant les bureaux du journal et en plusieurs points de la ville où les bandes s'étaient répandues. La police, l'armée, étaient sur pied et toute la ville en émoi. Par une étrange interversion du rôle de l'autorité, au lieu d'être protégé dans son droit et dans sa propriété, le *Soleil du Midi* s'est vu interdire l'affichage de ses dépêches, et parmi le grand nombre d'individus arrêtés pêle-mêle au milieu de ces scènes de désordre, ce sont principalement des conservateurs qui ont été traduits en justice comme perturbateurs de la paix publique. Parmi eux se trouvait un des plus courageux et des plus dévoués citoyens de Marseille, M. le comte de Isnard, que le tribunal correctionnel, comme s'il eût rendu la justice au nom des émeutiers, a osé condamner à un mois de prison!

Le premier auteur des troubles de Marseille, c'est M. le général Boulanger. C'est à son sujet, et en affichant des dépêches relatives au duel qu'il venait d'avoir avec M. de Lareinty, que le *Soleil du Midi* a provoqué l'émeute dont les acteurs principaux semblaient être les amis personnels du ministre de la guerre. Depuis le jour où il provoquait, à Berlin, par ses étranges théories sur le soldat de l'avenir, à propos des affaires de Decazeville, des déclarations si humiliantes et si menaçantes à la fois pour la France, le général Boulanger n'a pas cessé de faire parler de lui. Si le jeune ministre de la guerre a les ambitions qu'on lui prête; s'il est vrai qu'il aspire à jouer le premier rôle et qu'il veuille se créer le genre de popularité qui permet en France de tout faire pour prendre le pouvoir, son jeu ne manque pas d'habileté. Le premier point était d'attirer l'attention sur lui. Jadis un jeune Grec se rendit célèbre à Athènes pour avoir fait couper la queue de son chien. Un ministre de la guerre qui, rompant tout à coup avec les traditions militaires, prescrivait le port de la barbe dans l'armée, n'était pas moins assuré d'occuper de lui le peuple français. On vit en lui un novateur, un audacieux, et beaucoup de gens dès lors ne le crurent pas moins capable de faire un coup d'État que de substituer la barbe à la moustache. Par cette mesure le général Boulanger s'était acquis une notoriété que ses mérites particuliers d'homme de guerre et d'organisateur d'armée ne lui assuraient pas au même degré. Les

radicaux crurent de plus en plus que ce ministre était à eux, pendant que les conservateurs ne désespéraient pas de le gagner à eux. On le sentait homme d'action autant que d'ambition.

Son conflit avec le gouverneur de Paris contribua à donner de lui l'idée qu'il aspirait à devenir le maître. Dans l'opinion publique, le général Saussier était au premier rang des généraux appelés à prendre le commandement de nos armées en temps de guerre. Toucher à ce futur généralisme devait paraître le fait d'un rival. Le dissentiment qui s'était produit entre le gouverneur de Paris et le ministre de la guerre, au sujet de la composition et des attributions de l'état-major de la place, semblait se rattacher à des compétitions secrètes. On le crut du moins. En adressant à un journal, sans autorisation préalable, une lettre sur la question de l'état-major, le général Saussier avait, sans doute, manqué aux devoirs de la hiérarchie et enfreint les règles de la discipline; mais cet écart méritait-il la lettre de blâme infligée au gouverneur de Paris, et le ministre de la guerre lui-même devait-il traiter le second chef de l'armée comme un sous-lieutenant?

C'est pendant que le conseil des ministres délibérait sur l'affaire et refusait de recevoir la démission du général Saussier, que le ministre laissa échapper une parole imprudente ou calculée, qui était de nature à lui ouvrir la voie à de certains projets qu'on ne peut réaliser que si on en fait naître l'attente. « Ce n'est pas lui, avait-il dit, en parlant du gouverneur de Paris, dont les opinions républicaines étaient un titre tout-puissant auprès du conseil des ministres, ce n'est pas lui qui m'empêcherait de vous envoyer tous à Mazas, s'il m'en prenait fantaisie. » Colporté par la presse le propos était de nature à frapper les esprits.

On pouvait se demander après cela si le jeune ministre de la guerre était pour ou contre la république. Son ardeur dans l'expulsion des princes n'a plus laissé de doute. Peut-être M. le général Boulanger n'est-il pas devenu, en ceignant l'écharpe blanche, plus républicain qu'il ne l'était alors que, chef d'état-major dans le corps d'armée commandé par M. le duc d'Aumale, il témoignait au prince une rare obséquiosité; mais il a montré, dans cette circonstance, qu'il croyait sa fortune plus attachée à la république qu'à la monarchie. Avec la république on peut toujours espérer de devenir le premier; dans une monarchie, on est nécessairement après le roi. De tous les ministres, le général Boulanger s'est montré le plus

acharné contre son ancien supérieur, le duc d'Aumale. C'est lui qui a pris la responsabilité du décret qui le raye des cadres de l'armée, avec le duc de Chartres, c'est qui a soutenu devant le Parlement, contre les réclamations de la droite, la légalité d'une mesure contraire à la loi militaire. Pour justifier de l'arbitraire, un ministre de la république pouvait se borner à alléguer la raison d'État, à parler de conspiration, à invoquer la sécurité publique : M. le général Boulanger a eu le mauvais goût d'attaquer personnellement le duc d'Aumale, non pas en dénonçant le prince, mais en dénigrant le général. Il a soutenu cette thèse, que le grade n'était une propriété qu'à la condition d'avoir été régulièrement gagné et que l'avancement exceptionnel du duc d'Aumale le mettait en dehors des conditions de la loi. Un calembour de cet étrange ministre de la guerre a paru un argument suffisant à la majorité qui, non seulement a donné un ordre du jour de confiance, avec des applaudissements tumultueux, à ces inconvenantes facéties, mais a voté aussi l'affichage du discours ministériel dans toutes les communes de France. Tous les citoyens pourront lire sur les murs que, en invoquant la charte de l'armée, le duc d'Aumale s'est trompé et avait voulu parler de l'armée de la charte; mais ils y liront aussi, dans les interruptions de la droite, que ce ministre si arrogant aujourd'hui envers un prince exilé, dont les états de service à la guerre valent bien les siens, savait aussi s'aplatir devant la fortune et saluait naguère le duc d'Aumale du titre de « Monseigneur » et d' « Altesse royale ».

Le lendemain, le général Boulanger n'en était pas moins fier, moins triomphant, à la revue de l'armée de Paris, passée en l'honneur de la fête du 14 juillet, dite « nationale ». Les républicains lui devaient bien une ovation pour son zèle à expulser de l'armée des princes que la loi commune couvrait, et non seulement à les expulser, mais à les avilir, en contestant les grades qui leur étaient enlevés. Elle ne lui a pas manqué. Le ministre de la guerre avait eu soin de se montrer avec un plus brillant cortège que n'avait jamais eu avant lui aucun de ses prédécesseurs, aucun des maréchaux les plus considérés au temps de la gloire de nos armées. Les acclamations au-devant desquelles il est allé, avec une intention manifeste de les provoquer, étaient-elles toutes sincères? N'y avait-il pas une large part de commande dans ces démonstrations d'individus, toujours les mêmes, qui se trouvent toujours à point sur le

passage des cortèges officiels pour exciter et grossir l'enthousiasme de la foule? A la revue, comme à la tribune, comme au conseil des ministres, comme partout, M. le général Boulanger a paru uniquement préoccupé de se mettre en scène. Cet ambitieux ministre cherche le bruit, l'éclat, la grosse popularité.

A l'éclat des panaches de la revue s'est ajouté le scandale retentissant du duel. A la Chambre des députés, le général Boulanger avait eu à justifier le décret de dépossession rendu contre les princes inscrits sur les rôles de l'armée; au Sénat, il avait à répondre du décret d'expulsion pris contre le duc d'Aumale à la suite de sa protestation. Revendiquer son droit était-ce donc une provocation, affirmer ses titres, était-ce donc un outrage! Le jeune ministre de la guerre l'a prétendu en qualifiant la lettre du proscrit « d'insolente ». L'arbitraire ne lui suffisait donc pas; et qu'avait-il besoin d'y joindre l'injure? On eût dit qu'il avait voulu provoquer la scène que ses paroles impertinentes ont soulevée. Au mot d'insolence, un des membres de la droite, M. de Lareinty, répondit par celui de lâcheté trois fois répété. La droite tout entière était soulevée contre le ministre. Autant celui-ci avait montré de morgue envers le prince absent, autant il a montré de faiblesse et de platitude devant la juste réprobation de la droite. Le triste épilogue de cette scène a été le duel du général Boulanger avec M. le baron de Lareinty, à qui le préjugé mondain a fait regrettablement oublier le précepte de l'Église. De son côté, du moins, étaient la justice, le bon droit. L'auteur du scandale ce n'était pas lui, c'était le ministre, dont l'insolence avait provoqué son indignation et qui était venu ensuite lui en demander raison les armes à la main.

Quel bruit autour de ce duel pendant tout une semaine! Jamais on n'avait vu un ministre recourir à ce procédé brutal et réservé jusqu'ici pour les querelles privées. Il fallait le général Boulanger pour aller chercher, dans un combat au pistolet, avec un adversaire politique, un nouveau moyen d'occuper de lui le pays et de s'attirer de plus en plus la faveur de la démagogie! Des amis complaisants, peut-être soudoyés, s'étaient empressés de lui donner le beau rôle. Quoique l'offensé, il avait laissé à son adversaire le choix des armes, et sur le terrain, il avait déchargé son pistolet en l'air. C'est ainsi que la nouvelle du duel avait été donnée dès la première heure. Affichée au cercle militaire, elle était immédiatement colportée par les journaux officieux. Une légende de bravoure et de générosité

allait se faire autour du jeune général Boulanger ; des bandes de claqueurs étaient venus au-devant de lui pour acclamer dans ce ministre de la guerre le héros et le défenseur le plus ardent de la république. Ce n'était, comme le procès-verbal des quatre témoins et une lettre spéciale d'eux l'ont établi, qu'un vulgaire duelliste, qui avait choisi son arme, n'avait point laissé à son adversaire l'avantage du terrain, et dont le pistolet avait tout simplement raté.

Pendant que M. le général Boulanger s'annonce pour quelque grand rôle, sans que l'on sache encore si ce ministre empanaché songe à sauver la République ou s'il entend agir pour son propre compte, pendant que retentissent tour à tour les mots de Dix-huit Fructidor et de Dix-huit Brumaire et que s'agitent autour du jeune ministre les craintes, les espérances, les ambitions, toutes les passions républicaines, un pouvoir plus sérieux, plus solide continue à s'élever. A la faveur des faiblesses et des complicités du gouvernement, la Commune de Paris s'installe tranquillement à l'Hôtel de Ville. Un nouveau pas vient d'être fait. Avec la loi qui lui accorde la publicité des séances, le Conseil municipal de Paris va pouvoir jouer au Parlement. Il aura sa tribune, sa foule, sa publicité ; il fera des discours qui auront autant de retentissement que ceux des deux Chambres, il votera des ordres du jour qui rivaliseront avec ceux de la représentation nationale, il prendra des décisions qui n'auront pas moins d'importance que les lois. Du reste, pour montrer l'usage qu'il saurait faire de cette nouvelle prérogative, le Conseil municipal n'a pas attendu que la loi votée par le Parlement eût été promulguée. Dès le lendemain du vote, son président ouvrait la salle des délibérations au public, sans que le préfet de la Seine, témoin de cette usurpation de pouvoir, protestât autrement qu'en priant le Conseil d'attendre qu'il eût obtenu l'assentiment du ministre de l'intérieur. Au retour de sa course, le représentant du gouvernement put entendre M. Hovelacque célébrer la nouvelle conquête de la Commune sur les pouvoirs établis et saluer le jour où elle serait maîtresse. Le président a affirmé avec trop de raison que la publicité des séances de l'assemblée de l'Hôtel de Ville hâterait l'avènement de ce nouvel ordre de choses, et que, grâce à elle, le Conseil municipal pourrait enfin rentrer dans la grande tradition révolutionnaire.

Déjà le Conseil municipal a son armée. Outre les bataillons scolaires, qu'il considère comme sa jeune garde et qu'on a vus défiler

en corps, à la fête du 14 juillet, devant les représentants de l'Hôtel de Ville, on estime à cinq mille le nombre des adultes déjà enrégimentés dans les bataillons qu'organise le Conseil. Pour réserve, il a l'armée de l'émeute, la tourbe démagogique qui se reformerait autour de lui comme autour de la Commune insurrectionnelle du 18 mars. En même temps, le Conseil municipal affirme de plus en plus haut ses doctrines socialistes et athées. A l'inauguration d'un monument élevé en l'honneur des sergents de ville et des pompiers, morts victimes du devoir, M. Hovelacque faisait entendre, devant les représentants du gouvernement et les officiers des divers corps de police et de sécurité publique, les plus tristes et les plus grossières théories matérialistes. Au pied de la statue de Diderot, dont l'inauguration a été un des principaux épisodes de la fête « nationale », le même personnage proclamait que le dix-neuvième siècle était venu formuler l'enseignement philosophique de Diderot dans ces quatre mots qui résument bien toute sa pensée : « Ni Dieu, ni maître. »

Et le gouvernement était là, dans la personne de M. Poubelle, préfet de la Seine, et des autorités républicaines convoquées à cette triste cérémonie! Par contre, il s'est abstenu de prendre part aux obsèques de S. Em. le cardinal Guibert, dont la mort est venue affliger les catholiques de Paris et de toute la France, habitués, depuis le commencement de la persécution, à entendre sa voix grave et ferme, toutes les fois qu'il s'agissait des intérêts de l'Église et des âmes. Prince de l'Église romaine, grand dignitaire de l'Etat, comme cardinal, le vénéré Archevêque de Paris avait droit aux honneurs publics. Mais peut-on élever à la fois des statues à Diderot, au révolutionnaire, au libertin, et faire des funérailles officielles à un chef de l'Église, à un saint prélat? De lui-même, le gouvernement a abrogé le décret de messidor qui règle les préséances et les honneurs. Ni la troupe n'a été convoquée, ni les administrations publiques n'ont été représentées à la cérémonie funèbre. Derrière le cercueil du vénéré défunt, il n'y a eu que des sociétés catholiques, des communautés religieuses, des groupes de vieillards, d'enfants, de pauvres, des cercles d'ouvriers et des patronages; mais c'était comme le cortège de toutes les bonnes œuvres que le saint évêque a soutenues et encouragées. Le peuple catholique était rangé sur le passage du cortège et le respect et la piété de la foule suppléaient à la pompe officielle. Seul, l'Institut

avait envoyé des délégations, à côté des membres du corps diplomatique et des rares représentants de l'armée à qui leur grade supérieur avait permis de se montrer indépendants.

Cet hommage rendu au vénérable archevêque de Paris honore l'Institut autant que la protestation que l'Académie française et l'Académie des Beaux-Arts ont formulée contre l'expulsion de M. le duc d'Aumale, membre de l'une et de l'autre. A la suite de ce témoignage d'indépendante sympathie, donné au prince exilé, il s'est élevé, dans le parti radical, des voix pour demander la suppression de l'Académie. C'est la progression naturelle du radicalisme. Tout ce qui est élite offusque la démagogie. L'expulsion des princes n'est que le commencement d'une série de mesures révolutionnaires qui frapperont tour à tour les diverses supériorités sociales. Mais, en suivant sa pente, la république va se heurter à de nouveaux écueils. Le froissement des intérêts, le mécontentement des esprits augmentent de jour en jour. On n'est pas satisfait du présent et on craint l'avenir. Un courant de plus en plus large de réaction contre la république se forme dans le pays. Sera-t-il assez fort pour l'emporter?

L'opinion va se prononcer. Le 1er août, le suffrage universel aura été mis en mouvement d'un bout de la France à l'autre pour le renouvellement de la moitié des conseils généraux. Dans les circonstances actuelles, nul doute que ces élections soient aussi politiques que locales. Même en se choississant de simples mandataires pour les affaires départementales, le pays ne pourra s'abstenir de se prononcer sur la direction générale du gouvernement, sur l'état des affaires publiques, sur la politique républicaine, en un mot. Bien des raisons empêcheront cette consultation de l'esprit public d'être entièrement sincère; néanmoins il ressortira des élections des conseils généraux une indication générale qui permettra d'apprécier si la masse des électeurs continue d'accepter le régime actuel ou si elle ne désire pas plutôt un changement. Les républicains n'attendent pas cette épreuve avec moins d'anxiété que les conservateurs de confiance. Le discours de M. Lambert de Sainte-Croix à l'assemblée générale annuelle de l'Association de la presse monarchique et catholique des départements, celui de M. Bocher dans la réunion du Comité conservateur du Calvados, ont été comme le prélude de ces élections. L'heure n'est pas encore venue pour le pays de se prononcer entre la monarchie et la

république; mais il a à choisir entre deux politiques, deux tendances. S'il a le sentiment des fautes dont la république s'est rendue coupable, et que les deux représentants autorisés de M. le comte de Paris n'ont pas toutes énumérées, s'il a la conscience des préjudices et des dangers au-devant desquels il va, son choix devra être pour les hommes qui représentent le véritable intérêt public et non l'intérêt d'un parti. Il faut à ces élections la même entente, la même union entre les hommes d'ordre qu'aux élections législatives de l'an passé. Il faut qu'elles confirment et complètent celles du 4 octobre dernier. Ce sera un véritable gain pour la cause monarchique si elles sont conservatrices.

La situation de la France en Europe ne devrait pas être non plus indifférente aux électeurs. Ce serait sans doute exagérer que de parler de dangers imminents pour elle; mais qui ne voit que plus la politique républicaine s'accuse par ses excès, plus la défiance générale augmente contre la France. Peut-être ne veut-on pas immédiatement de mal à ce pays devenu la proie d'un parti dangereux et un foyer de propagande révolutionnaire, mais on le surveille, on l'observe, on le tient à l'écart, on lui montre de la froideur, presque de l'hostilité. Nos relations avec l'Allemagne et la Russie en particulier nous créent la plus fâcheuse situation. Les griefs, réels ou imaginaires s'accumulent contre nous, les témoignages de froideur et de mauvais vouloir à notre égard n'ont pas cessé d'augmenter depuis le jour où les incidents des affaires de Grèce nous ont montré dans quel isolement nous étions au milieu des puissances. L'expulsion des princes n'a pu plaire à aucune cour. La démission simultanée de nos ambassadeurs à Vienne, à Berlin et à Constantinople; la vacance prolongée de notre ambassade de Saint-Pétersbourg; l'accueil cordial que les princes exilés ont reçu à Londres et à Bruxelles, et les témoignages de haute condoléance qu'ils ont recueillis ailleurs en sont la preuve. Cette défaveur de la France auprès des autres puissances, l'isolement auquel son gouvernement l'a réduite ont d'autant plus d'inconvénients que les affaires d'Orient restent toujours suspendues comme une menace sur l'Europe. De nouvelles complications s'annoncent de ce côté. La Russie continue d'agir à la faveur de l'état de trouble dans lequel les derniers événements de la péninsule des Balkans ont laissé ces pays. Tandis que la Grèce, supportant impatiemment ses récentes déconvenues, montre que si elle a désarmé, elle n'a point

abdiqué, la Bulgarie regimbe contre l'arrangement conclu avec la Turquie sous la sanction de l'Europe, au sujet de la Roumélie. Le prince Alexandre ne paraît pas avoir renoncé à ses visées ambitieuses, ni accepté les conditions de l'union stipulées à la conférence de Constantinople. Du moins la Russie a-t-elle fait grand bruit du discours du prince de Battemberg à l'ouverture de l'Assemblée nationale et de l'adresse de la Chambre bulgare, où elle a vu une atteinte à l'arrangement turco-bulgare. La Turquie se montrait moins susceptible, quoiqu'elle fût la principale intéressée, et il a fallu stimuler son zèle pour l'amener à protester contre les visées du prince Alexandre et de la Chambre bulgare. Dans son ardeur pour le maintien du *statu quo*, le cabinet de Saint-Pétersbourg aurait volontiers provoqué une protestation collective des grandes puissances au sujet de l'attitude de la Bulgarie. Il ne semble pas avoir rencontré le concours qu'il attendait. La Russie allègue la nécessité de prévenir l'accomplissement de faits nouveaux dans le genre du coup de main de Philippopoli. Ses organes officieux déclarent qu'elle n'a fait que s'acquitter des devoirs qui lui incombent en qualité de puissance consignataire des résolutions de la conférence de Constantinople, qu'elle a exercé son droit de puissance limitrophe de la Turquie en se prémunissant opportunément contre de nouvelles perturbations dans la péninsule balkanique.

Sous la pression de Saint-Pétersbourg, la Turquie, moins préoccupée que sa puissante conseillère des dangers d'un prochain conflit avec la Bulgarie, s'est décidée à adresser au prince Alexandre de sérieuses remontrances en l'invitant, en termes impératifs, à se conformer strictement aux stipulations de l'arrangement turco-bulgare. Jusqu'ici il semble y avoir une telle disproportion entre les incidents qui viennent de se produire à Sofia et l'émotion montrée par la Russie, qu'on a peine à croire que le zèle de la conférence de Constantinople et la crainte d'une nouvelle tentative de la Bulgarie sur la Roumélie pour arriver à l'union complète avec elle et à l'autonomie, soient l'unique mobile de la conduite du gouvernement russe. Les déclarations d'un journal officieux de Saint-Pétersbourg jettent peut-être quelque jour sur ce mystère. Le *Nouveau Temps* dit, en effet, que si le gouvernement turc était impuissant à ramener dans l'obéissance le prince Alexandre, il reconnaîtrait par ce fait même l'inanité du traité de Berlin et rendrait ainsi aux puissances qui l'ont signé leur liberté d'action.

En conséquence, poursuit l'organe russe, la Turquie n'a qu'un moyen d'éviter ce dénouement, ce serait, si elle croit impossible pour elle d'empêcher la fusion roumélo-bulgare, de se rappeler que le gouvernement russe ne voit d'autre obstacle à cette fusion que la présence au pouvoir du prince Alexandre et qu'elle pourrait obtenir son assentiment en remplaçant ce dernier par un personnage qui ne fût point, comme lui, l'ennemi irréconciliable de la Russie. N'est-ce pas déclarer clairement que la Russie veut bien de l'union de la Bulgarie et de la Roumélie tentée par le prince de Battenberg, mais avec un autre que lui; en d'autres termes, que le mobile de sa politique est d'établir sa suzeraineté sur ces contrées, de s'agrandir encore aux dépens de la Turquie, d'approcher davantage de Constantinople?

Du reste, la Russie vient de faire un coup d'audace qui a surpris l'Europe et qui pourrait aussi bien l'inquiéter, car il se rattache à la lutte sourde qui existe depuis longtemps entre la Russie et l'Angleterre et dont les derniers incidents de la Bulgarie, où l'influence anglaise se montre presque à découvert, ne paraissent être qu'un épisode. La mesure que le gouvernement russe vient de prendre en abolissant la franchise du port de Batoum, viole ouvertement le traité de Berlin. Que signifie cette conduite? Le gouvernement anglais, a-t-on dit, a fait échec au gouvernement russe en favorisant les menées du prince Alexandre, en le poussant à arracher la Roumélie à la Bulgarie; la Russie prend sa revanche en fermant le port de Batoum. Si l'Angleterre proteste contre cette violation du traité de Berlin de 1878, on lui répondra que l'annexion de la Roumélie à la Bulgarie favorisée par elle, au profit du prince de Battenberg, serait une violation plus flagrante encore de ce même traité. L'affaire du port de Batoum n'intéresse guère que l'Angleterre et la Russie; mais il peut y avoir là le point de départ d'une grande lutte entre les deux pays qui intéresserait toute l'Europe. Déjà les journaux anglais déclarent que Batoum ayant cessé d'être ville ouverte et port franc pour devenir un arsenal militaire, l'Angleterre se trouvera déliée, le cas échéant, de l'obligation de respecter la clause du traité de Paris de 1856 qui interdit l'entrée des vaisseaux de guerre dans la mer Noire.

Ce ne sont là encore que des menaces de guerre. Mais elles coïncident avec un changement de politique en Angleterre qui pourrait accélérer les hostilités. Lord Gladstone a succombé, en effet,

malgré l'appui de l'opinion libérale, dans la lutte généreuse qu'il avait entreprise en faveur de l'Irlande. Les élections ont donné tort à sa politique. La coalition de ses adversaires l'a emporté à une assez forte majorité sur lui. C'en est fait pour le moment de l'indépendance de l'Irlande. M. Gladstone a donné sa démission et le marquis de Salisbury va lui succéder. Mais la situation parlementaire n'en sera pas sensiblement modifiée. La majorité d'unionistes qui a triomphé aux élections et qui se compose de tories et de wights dissidents n'est qu'une majorité d'occasion. En face d'elles se dressent le parti irlandais tout entier et le groupe libéral fidèle à M. Gladstone. Les mêmes difficultés de gouvernement, les mêmes causes d'impuissance, vont se renouveler dans l'état actuel des partis à la Chambre des communes, et l'on prévoit déjà l'éventualité prochaine d'une nouvelle dissolution qui hâtera la décomposition du vieux système parlementaire anglais. Dès maintenant lord Gladstone peut se préparer à prendre sa revanche du marquis de Salisbury. L'Angleterre n'en a pas fini avec la question irlandaise. Tôt ou tard la victoire appartiendra à la politique de M. Gladstone. D'ici là, on peut s'attendre à voir le conflit entre l'Angleterre et la Russie prendre une nouvelle intensité avec le ministère tory. Engagé par son rôle dans le traité de Berlin, lord Salisbury voudra, sans doute, en présence de la conduite de la Russie, faire preuve d'energie dans sa politique extérieure ; il y verra à la fois un moyen de se consolider au pouvoir, en reprenant les traditions de lord Beaconsfield, et de faire diversion aux affaires d'Irlande. La défaite électorale de M. Gladstone n'est donc pas seulement un malheur pour la cause irlandaise ; elle est peut-être aussi le prélude de graves événements en Europe.

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

1er *juillet.* — La Chambre des députés adopte une série de projets de loi d'intérêt local, le projet de loi attribuant une médaille commémorative aux marins et soldats de la marine ayant pris part à l'expédition de Madagascar, le projet de loi portant ouverture d'un crédit de 500,000 francs pour création d'écoles primaires; elle rejette la demande en autorisation de poursuites contre M. Amagat.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. René Brice, relative à la fourniture des avoines exotiques au ministère de la guerre. M. Brice invite le ministre de la guerre à exclure des adjudications tous les produits exotiques et à réserver exclusivement à l'agriculture nationale les fournitures de l'État. Après une longue discussion à laquelle prennent part MM. Boulanger, de Douville-Maillefeu, Raoul Duval, Rondeleux et Turnel, la Chambre adopte l'ordre du jour ainsi conçu : « La Chambre, convaincue que le gouvernement s'efforcera de réserver à l'agriculture française la plus grande partie des fournitures d'avoines pour l'administration de la guerre, passe à l'ordre du jour. » On voit la différence qu'il y a entre cet amendement qui a été voté et ce que demandait M. Brice.

Le Sénat s'occupe du projet de loi relatif à la publicité des séances du conseil municipal de Paris et du conseil général de la Seine. M. Wallon attaque la loi, que défend le ministre de l'intérieur et qui est finalement votée.

2. — Le Conseil des ministres refuse d'accepter la démission du général Saussier, gouverneur de Paris, ce qui oblige le général Boulanger, quoi qu'en disent ses amis les radicaux, à adresser une lettre très flatteuse au général Saussier pour le prier de retirer sa démission. C'est ce qu'il fait.

Un groupe de républicains organise un banquet au Salon des Familles, à Saint-Mandé, en l'honneur de MM. Lockroy et Ch. Floquet. Au dessert, on entend MM. Michelin, Denys Poulet et Lockroy. Ce dernier fait l'éloge des électeurs du onzième arrondissement, il s'élève contre les conspirateurs, il se déclare l'ennemi de la protection et termine en prêchant l'union des Frères et amis.

3. — La Chambre des députés reprend la discussion sur la proposition de loi relative aux céréales. MM. Camille Dreyfus, Wickersheimer et Clovis Hugues se prononcent pour le régime de la liberté d'importation comme étant le plus favorable aux intérêts du producteur en temps d'abondance et

aux intérêts du consommateur en temps de disette. MM. de Roys et Sevaistre se déclarent partisans de la protection à accorder aux agriculteurs.

4. — Le ministre de l'agriculture fait publier au *Journal officiel* le relevé des quantités de froment (grains et farines) importées et exportées du 1er août 1885 au 15 juin 1886. Il ressort de ce document que, du 1er août 1885 au 15 juin 1886, il est entré en France 3.754,552 quintaux métriques de grains et 99,847 de farines. Il en est sorti 25,915 quintaux de grains et 77,743 de farines. Dans la première quinzaine du mois de juin, il est entré 160,684 quintaux de grains et 2,474 de farines; il est sorti 321 quintaux de grains, et 2,452 de farine. Ces chiffres prouvent assez que la crise agricole continue de plus belle.

Rentrée à Paris de quatre batteries du 12e et 13e régiments d'artillerie revenant du Tonkin. Une foule immense se porte à leur rencontre et leur fait une réception enthousiaste. Le général Saussier le passe en revue et leur souhaite la bienvenue avec une éloquence toute militaire.

M. Goblet, ministre de l'instruction publique, et M. Baïhaut, ministre des travaux publics, se rendent à Château-du-Loir pour inaugurer la nouvelle ligne de Paris à Bordeaux.

Cinquième assemblée générale annuelle de l'Association de la presse monarchique et catholique départementale, au siège social, 232, boulevard Saint-Germain, sous la présidence de M. Edouard Grimblot. 63 membres sont présents ou représentés.

Cette réunion est suivie d'un banquet au Palais-Royal. Au dessert, plusieurs toasts sont portés. M. Lambert de Sainte-Croix, président du banquet, y prononce le discours suivant :

« Messieurs,

« Je dois d'abord remercier votre cher président du grand honneur qu'il m'a fait, en m'invitant de votre part, il y a déjà trois mois, à présider votre banquet annuel.

« Heureux de m'asseoir au milieu des représentants de la presse départementale, j'espérais n'avoir qu'à rendre hommage au zèle, au talent, au courage dont elle donne tant de preuves, qu'à la remercier de son concours actif et si efficace, qu'à la féliciter des résultats déjà obtenus aux dernières élections; mais le retard apporté à notre réunion par un devoir de douloureuse convenance me met en face d'une situation nouvelle, et je ne peux oublier, en me levant ici, la grande iniquité qui vient d'être commise, et la protestation dont les accents vibrent dans tous les cœurs.

« L'iniquité, je n'ai pas à en parler. Vous l'avez combattue comme une atteinte portée à l'honneur français, vous en avez attaché la flétrissure au nom de la République. Aucun de nous n'oubliera les adieux du château d'Eu et le départ du Tréport. Aucun de nous n'oubliera jamais cette heure qui appartient déjà à l'histoire, où le chef de la Maison de France, proscrit d'une terre que ses aïeux ont faite si grande, saluait fièrement le drapeau national hissé au grand mât du navire qui l'emportait vers l'exil.

« Nous verrons toujours à ses côtés son auguste et vaillante compagne, suivant l'époux jusqu'à la rive étrangère pour revenir dans la même nuit

au chevet de l'enfant malade. Et ce jeune prince, banni à dix-sept ans, laissant voir à travers ses pleurs de Français la fierté de son nom et la dignité de sa race.

« Pour moi, j'entendrai toujours dans la foule une voix inconnue qui s'écriait : « Si c'est ainsi que partent les proscrits, comment donc rentrent les rois? »

« Mais, au jour des résolutions viriles dont nous devons nous inspirer, il faut nous défendre contre notre propre émotion. Celui qui vous parle l'a ressentie bien vivement. Mais, si cruelle qu'ait été la séparation au cœur d'un vieux serviteur, il rougirait de songer, en ce moment, à d'autres intérêts qu'à ceux de la patrie.

« Notre prince a fait son devoir, à nous, maintenant, de faire le nôtre.

« On a annoncé que ce simple banquet serait une manifestation. Non, Messieurs, nous ne voulons ni de manifestations vaines, ni d'acclamations stériles. Ce n'est pas que je prétende diminuer l'importance ou excuser le caractère de notre réunion, nous sommes ici pour affirmer à la face de tous, l'union indissoluble du parti royaliste qui, debout et discipliné d'une extrémité du pays à l'autre, n'a plus aujourd'hui qu'une seule âme comme il n'a qu'une seule espérance; qui se confond dans une même aspiration, vers un même but, sous la conduite d'un même chef.

« On a parlé de complots et de menées, on cherche, paraît-il, nos complices, on s'inquiète de savoir où est le dépôt de nos armes; on nous prête des combinaisons mystérieuses, on dévoile nos plans de campagne.

« Permettez-moi, Messieurs, puisqu'on nous menace d'une enquête de l'ouvrir ici même par la déposition d'un des accusés.

« Un complot! mais pourquoi faire, grand Dieu! est-ce que nous avons besoin, pour nous entendre, de concerts et de conciliabules? Est-ce que nous avons quelque chose à nous dire tout bas? Nous faut-il quelques signes pour nous reconnaître? Avons-nous quelque mot d'ordre à transmettre et à recevoir dans l'ombre? Ce que nous voulons, ce que nous devons faire, ce que nous ferons, c'est tout haut, c'est le plus haut possible que nous tenons à le dire. Notre force et notre honneur est d'être un parti de grand jour.

« Nos complices! de grâce, Messieurs les enquêteurs, ne vous donnez pas tant de mal, nous sommes prêts à vous les nommer. C'est bien inutilement que vous les cherchez dans les rangs de vos malheureux fonctionnaires, qu'il serait peut-être temps, pour la dignité de notre pays, de relever de la surveillance où vous les tenez ou d'épurer une fois pour toutes. Ne vous en prenez pas non plus aux syndicats agricoles, ils ont bien assez à faire pour calmer les souffrances que vous vous montrez impuissants à soulager, après avoir été incapables de les prévenir.

« Et quant à ces pauvres œuvres de charité, il ne vous manquait plus que de les travestir en œuvres de sédition, comme si la clientèle de misère que vous ne cessez de grossir leur laissait le loisir de conspirer.

« Non, nos complices sont ailleurs, ou plutôt ils sont partout; le premier c'est la France honnête, laborieuse, modérée, conservatrice, libérale, affamée de repos et de sécurité, de confiance, d'ordre légal, de moralité politique, de travail et de paix.

« Il en est encore un que je vous dénonce sans scrupule, quoique ce soit à cette heure le meilleur agent de notre propagande : c'est la République, la République oppressive, persécutrice, ruineuse; la République des proscripteurs et des jacobins.

« Quant à nos armes, jusqu'au jour où devant l'anarchie triomphante nous serons forcés, le gouvernement ne nous défendant plus, de nous défendre nous-mêmes, nous n'en voulons qu'une, qu'une seule : la liberté.

« Je n'ignore pas qu'on essaiera de nous enlever celle qui nous reste encore, la liberté de la parole et de la presse. On a déjà commencé, on nous répète chaque jour qu'elle n'est pas faite pour nous; car chacun sait qu'en République il n'y a pas de droit pour les minorités. En vertu du grand principe que la tribune française vient d'entendre proclamer pour la première fois : « Chassons qui nous gêne », on a déjà expulsé la liberté d'enseignement, la liberté de croire, en attendant qu'on en finisse avec la liberté de prier. Mais tant qu'il nous restera une liberté, même une parcelle de liberté, nous en userons pour combattre. Tant qu'on ne nous aura pas tous traités en prétendants, nous irons jusqu'au bout de nos droits de citoyens.

« Et maintenant notre plan de campagne, puisque je suis entré dans la voie des aveux, je veux le révéler tout entier. Nous n'avons pas besoin d'un conseil de guerre pour l'étudier. C'est à vous, Messieurs, laissez-moi vous appeler mes chers amis de la presse, que revient dans cette campagne le premier rôle. Pour vous rappeler ce que vous avez à faire, il me suffirait de vous dire : continuez ce que vous faites chaque jour, dénoncez sans trève les fautes, les illégalités, les attentats contre la liberté, contre la religion, contre l'honnêteté publique, qui se commettent autour de vous; allez chercher dans leurs repaires, — et vous n'avez pas besoin d'aller jusqu'à Belleville, — tous ces tyrans, tous ces tyranneaux, campant dans le dernier de nos villages comme en pays conquis; montrez aux contribuables comment et pourquoi la note du percepteur s'accroît chaque jour; dressez le douloureux inventaire des fraudes, des faveurs, des tracasseries locales, des concussions et des violences; rédigez ainsi au jour le jour les nouveaux cahiers du prochain 89.

« En regard des misères et des hontes d'aujourd'hui, dites les gloires et les prospérités du passé; rappelez ce qu'a été la monarchie à toutes les époques de notre histoire; que c'est avec le peuple qu'elle a fait la France et qu'elle est associée à ses libertés comme à ses grandeurs.

« La monarchie française a cet honneur, qu'il n'y a peut-être pas un jour de l'année qui ne soit pour elle un glorieux anniversaire. Ainsi, à l'heure même où je vous parle, le 4 juillet, on fête, de l'autre côté de l'Atlantique, la déclaration de l'indépendance américaine.

« Croyez-vous que dans cette République, qui n'a de commun que le nom avec la nôtre, où l'on comprend que chaque peuple doit avoir les institutions qui concordent avec ses traditions et avec ses mœurs, on ait oublié la part qu'a prise à sa fondation la monarchie française? Pensez-vous qu'avec les souvenirs des grands noms de notre jeune noblesse, mêlés à celui de Washington, on n'y garde pas fidèlement celui du roi Louis XVI et de son ministre, M. de Vergennes, signant le traité de Versailles?

« Au premier bruit de la proscription qui allait frapper en France le représentant actuel du principe monarchique, n'arrivait-elle pas de l'Amérique, se rappelant avec reconnaissance le brillant passage des nos princes dans ses armées, cette dépêche qu'adressait un des vétérans de la guerre de Sécession : « Venez, avec Chartres, et tous nos compagnons d'armes vous feront cortège. »

« Demain encore, autre anniversaire à célébrer, celui de la prise d'Alger, de cette France nouvelle que la Restauration léguait à la vieille France. Plus tard, cette conquête à laquelle allaient être associés les noms d'Orléans, de Nemours et d'Aumale, qu'on ose rayer des cadres de l'armée, mais qu'on ne pourra jamais, Dieu merci, rayer des cadres de l'histoire, cette conquête devant prouver au monde ce que valait la jeune armée organisée par Gouvion Saint-Cyr et par Soult, et qui devint l'armée de Crimée.

« C'est ainsi, Messieurs, que vous pouvez chaque jour opposer avec fierté de grands souvenirs aux tristesses du moment; c'est ainsi que vous montrerez ce que serait une monarchie « traditionnelle par son principe, moderne per ses institutions »; comment elle pourrait reconstituer les grands services du pays, assurer au dehors une paix digne de la France, donner à notre société démocratique un gouvernement fort, acceptant toutes les réformes légitimes, respectueux de toutes conditions sociales, relevant les plus humbles dans leur dignité et leur bien-être sans abaisser les autres, favorisant le travail au lieu de favoriser la grève, proposant des lois de concorde et non des lois de haine, faisant du suffrage universel l'expression libre et éclairée de l'opinion publique et non un instrument aveugle aux mains de politiciens avides.

« Il faut que ce soit aussi un gouvernement ouvert à tous. La République se vante quand elle prétend avoir résolu le problème, elle ne fait que mettre le privilège à l'envers. Est-ce que nous avons fini avec le régime des favoris et même des favorites? Est-ce qu'on a supprimé la feuille des bénéfices? Est-ce que les droits de haute police ne sont pas les mêmes que les lettres de cachet? Est-ce qu'on ne livre plus les caisses du trésor aux fantaisies et au gaspillage? Est-ce que la naissance n'est pas encore un obstacle pour l'admission aux emplois? Est-ce que les fils des conservateurs ne portent pas la peine de leur nom ? Est-ce qu'un petit-fils d'Henri IV peut aujourd'hui servir comme soldat? Est-ce que nous sommes bien sûrs, cent ans après 1789, de ne plus vivre sous le régime de l'inégalité et du bon plaisir ?

« Il n'est donné qu'à la monarchie nationale, telle que nous la souhaitons, telle qu'elle vient de s'affirmer par la parole de Celui qui a seul le droit de voter en son nom, il n'est donné qu'à elle, oubliant les injures, de rallier au service du pays tous les citoyens, en ne considérant que leur mérite. Seule, elle n'a pas de comptes à demander au passé. Si vous avez bien servi la France, qu'importe de savoir à quelle date et sur quelle étiquette? N'est-ce pas un prince français revenant de l'exil qui nous traçait la vraie devise, quand il nous disait : « Rester au milieu des siens et appeler tout le monde. »

« Sur le terrain électoral nous pouvons former des alliances; à une condition : c'est que nous ne soyons exposés ni à désavouer notre foi, ni à cacher notre drapeau. Mais il peut y avoir, entre des hommes séparés par des ques-

tions de forme ou de doctrine, une foi commune, un respect commun : la défense sociale. Conservateurs et patriotes, nous n'avons pas le droit de refuser une main loyale à ceux qui veulent combattre avec nous, de quelque côté qu'ils viennent; pas plus que nous ne refuserions de combattre pour la France attaquée, parce que son gouvernement ne serait pas le nôtre. Il nous suffit de dire à nos alliés qui nous sommes ; nous n'avons à leur demander que d'être, comme nous, des conservateurs et des patriotes.

« Un devoir s'impose également à vous : c'est de réclamer et de poursuivre sur un terrain légal la révision de la Constitution. On dit bien qu'en changeant la nature de la Constitution, le congrès de 1884 a soustrait à la révision la forme du gouvernement. Mais je cherche en vain comment sous un régime purement électif, où le seul droit reconnu est celui de la souveraineté nationale, un autre congrès serait impuissant à refaire ce qu'un congrès antérieur a défait; comment une majorité de rencontre pourrait aliéner dans l'avenir l'exercice de cette souveraineté ; à l'aide de quels sophismes, s'il se trouvait dans les deux Chambres une majorité pour réviser l'article 8, on pourrait lui opposer une fin de non-recevoir, fondée par la volonté d'une législation disparue.

« Est-ce que, dans nos temps troublés, la sagesse, la prévoyance, l'expérience de l'histoire, ne sont pas là pour démontrer le danger de fermer toute possibilité d'échapper aux révolutions? Est-ce que nous serions sérieusement condamnés à entendre proclamer, vers la fin du dix-neuvième siècle, comme une suprême ironie, le droit divin de la République?

« Je termine, Messieurs.

« C'est quelques jours après les événements de Decazeville et de Châteauvillain, c'est sur la réquisition de la Commune de Paris presque rétablie, que la loi d'expulsion a été votée; et c'est au lendemain de ce vote que la presse a subi sa première atteinte. Ne semble-t-il pas que le bateau qui nous enlevait notre prince, emportait avec lui l'ordre et la liberté?

« Eh bien ! quand la France lassée, dégoûtée, outragée dans sa foi, humiliée dans sa dignité, frappée dans ses intérêts, voudra rentrer en possession de l'ordre et de la liberté, ces grands biens sans lesquels une nation ne peut vivre, elle sait d'avance quelle est la main fidèle qui les lui garde.

« Je viens donc vous demander, à vous tous qui avez salué le départ, de vous unir à moi dans un toast qui résume toutes nos espérances et toutes nos énergies : au retour ! »

Avant de se séparer, les membres de l'association signent une adresse au comte de Paris.

5. — Départ de Madame la comtesse de Paris et de ses enfants pour Douvres. Une foule des plus sympathiques se presse sur leur passage et les salue respectueusement.

L'affaire de Châteauvillain se dénoue par un jugement d'incompétence. Après une émouvante plaidoirie de Me Jolibois, dans laquelle l'éloquent avocat flétrit, comme elle le mérite, l'attitude *sans précédent* de ces soi-disant administrateurs qui se mettent à la tête de la force armée pour marcher contre des femmes, et qui violent la loi et manquent à leur serment en se

retranchant derrière *le secret professionnel*, le tribunal rend un jugement parfaitement motivé par lequel il se déclare incompétent sur tous les chefs de la prévention.

La Chambre des députés, après avoir adopté plusieurs projets de loi d'intérêt local et voté divers crédits, continue la discussion de la loi sur les céréales. M. Rouvier reproduit tous les arguments des libre-échangistes et termine son long discours en demandant qu'on laisse aux forces économiques leur libre essor, afin de ne pas entraver le progrès naturel des choses.

Le Sénat adopte sans débat une longue série de lois relatives à des concessions de lignes secondaires de chemins de fer aux compagnies du Nord et d'Orléans.

6. — Par décision du ministre de la guerre, M. le duc de Nemours est rayé des cadres de l'armée. Par décision du ministre de la marine, M. le prince de Joinville et M. le duc de Penthièvre sont également rayés de l'armée de mer. Par arrêté ministériel, il est interdit au prince Henri d'Orléans, fils de M. le duc de Chartres, de continuer à subir les épreuves de l'examen d'admission à l'école de Saint-Cyr.

La Chambre des députés en est toujours à la discussion de la loi sur les céréales. M. Méline répond au discours de M. Rouvier. Il démontre à quel état précaire sont réduits nos cultivateurs et les possesseurs de biens fonciers. Les cris de la gauche ne l'empêchent pas d'affirmer de plus belle la vérité. M. Yves Guyot essaie de répondre à M. Méline. Il termine en attaquant violemment la droite et en déclarant que le vote de la loi serait un succès pour la réaction. La discussion générale est close et le vote des articles est renvoyé à jeudi. La Chambre vote ensuite le projet de loi sur l'emprunt de la ville de Paris, modifié par le Sénat.

La séance du Sénat est consacrée tout entière à l'examen et au vote de projets d'intérêt local, de chemins de fer, d'emprunts, etc.

7. — Inauguration de la statue de Lamartine, à l'extrémité de l'avenue Victor-Hugo. Sept discours sont prononcés par MM. Floquet, Goblet, Arsène Houssaye, Sully-Prudhomme, Jules Claretie, Chambellan et Clovis Hugues.

8. — Mort de Son Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris. Cette mort jette le deuil dans l'Église de France dont Mgr Guibert était une des gloires les plus pures.

Nous devons à ce saint évêque, à ce grand patriote, une place spéciale dans notre Revue :

Son Em. le cardinal Joseph-Hippolyte Guibert était né à Aix, en Provence, le 13 décembre 1802. Après avoir passé quelques années au Petit Séminaire diocésain d'Aix, il entra dans la Congrégation des missionnaires oblats de Marie-Immaculée de Marseille, et y fit de brillantes études théologiques qu'il alla terminer à Rome. Ordonné prêtre en 1825, il remplit, tout jeune encore, les fonctions de supérieur de la maison des missionnaires de Notre-Dame du Laus, près de Gap. Mgr Casanelli d'Istria, évêque d'Ajaccio, obtint qu'il fût mis ensuite à la tête du Grand séminaire fondé, en cette ville, en 1835.

Ce fut dans ce poste particulièrement difficile que M. Guibert remplit avec habileté de délicates missions près du gouvernement français et de la cour

de Rome. Il fut alors nommé chanoine honoraire, puis vicaire géneral d'Ajaccio en 1836.

Après avoir montré, pendant toute cette période, d'éminentes qualités d'administrateur, M. Guibert fut nommé, par ordonnance royale du 30 juillet 1841, évêque de Viviers; préconisé dans le consistoire du 24 janvier 1842, tenu par Grégoire XVI, il prêta serment au roi le 18 février et fut sacré à Marseille, dans l'église Saint-Cannat, par l'évêque du diocèse qui l'avait ordonné prêtre, Mgr de Mazenod, son ami.

***

Installé peu de jours après à Viviers, Mgr Guibert s'adonna bien vite à toutes les œuvres de charité qui avaient pour but de soulager les misères morales et les infortunes physiques, s'appliquant particulièrement à maintenir la concorde et la paix parmi les catholiqnes et à faire respecter la hiérarchie sacerdotale.

En 1854, quand le choléra sévit dans son diocèse, il se montra digne des Fénélon et des Belzunce.

Plein de sollicitude pour ses prêtres, l'évêque de Viviers établit une caisse de retraite pour ceux à qui leur âge ou leurs infirmités interdisaient le ministère. En même temps, il fortifia les études ecclésiastiques en soumettant les jeunes prêtres à des examens sur des sujets indiqués par lui. Il restaura le Petit Séminaire d'Aubenas et prépara les matériaux nécessaires à l'adoption de la liturgie romaine dans le diocèse. Très au courant de toutes les questions qui passionnaient le public français, il combattit avec une dialectique puissante et une netteté parfaite les systèmes dangereux de la philosophie et de l'irréligion.

Mgr Guibert établit, dans le diocèse de Viviers, des bibliothèques paroissiales dans le but de combattre l'ignorance et les mauvaises doctrines. C'est lui aussi qui introduisit la cause de Mme Marie-Anne Rivier, fondatrice de la congrégation des Sœurs de la Présentation de Marie, décédée le 3 février 1838, aujourd'hui béatifiée.

***

Le 4 février 1857, Mgr Guibert fut appelé à remplacer, sur le siège archiépiscopal de Tours le cardinal Morlot, nommé à l'archevêché de Paris. Préconisé dans le consistoire du 19 mars, il reçut le *sacré pallium* le même jour, par les mains de son prédécesseur, qui le lui remit le 26 avril suivant en grande cérémonie, dans la chapelle des Lazaristes de la rue de Sèvres, à Paris.

Parmi les œuvres de Mgr Guibert à Tours, il faut citer en première ligne celle du rétablissement du tombeau de saint Martin, qu'ont poursuivie, dans la mesure du possible, Mgr Collet et Mgr Meignan, l'archevêque actuel, projet conçu par le cardinal Morlot, et pour lequel Mgr Guibert fit le premier appel, par une lettre, au conseil municipal et au maire de Tours.

Quelques années plus tard, au moment où parurent l'Encycliqne *Quanta cura* et le *Syllabus*, le gouvernement impérial ayant interdit aux évêques de

promulguer la bulle pontificale du 8 décembre 1864, l'archevêque de Tours, par une lettre très digne, très ferme, du 9 janvier 1865, écrivit au garde des sceaux pour réclamer contre cette interdiction injustifiable, puisqu'on laissait à des journaux irréligieux seuls, le soin de commenter à leur guise, de défigurer même l'encyclique et les propositions condamnées.

Au concile du Vatican, l'archevêque de Tours fit partie de la commission des *Postulata*.

Après la chute de l'empire, Mgr Guibert reçut, le 13 septembre 1870, à l'archevêché, les membres de la délégation de la Défense nationale, MM. Crémieux et Glais-Bizoin, qui apprirent à connaître le grand cœur d'un évêque et à apprécier le patriotisme d'un prélat français. La malveillance, qui s'attaque aux caractères les plus saints, fit, peu de temps après, circuler dans les journaux le bruit que l'archevêque avait serré la main de Garibaldi, lorsque ce dernier vint à Tours le 10 octobre; Mgr Guibert crut devoir protester contre cette assertion, qu'il rejeta comme une injurieuse calomnie. Un mois plus tard, Pie IX, qui avait écrit au roi de Prusse pour demander la fin de la guerre, adressa à Mgr Guibert une lettre particulière le chargeant d'intervenir de tout son pouvoir près de la Défense nationale pour mettre un terme à la continuation de cette lutte effroyable, qui avait déjà épuisé toutes nos forces vives; l'archevêque de Tours, déférant à cet ordre, écrivit aux membres de la délégation.

***

Après le massacre de Mgr Darboy à la Roquette, par la Commune, M. Thiers offrit l'archevêché de Paris à Mgr Guibert. Ce prélat ne voulait pas accepter ce siège. Mais lorsqu'on lui eut fait remarquer que son prédécesseur était tombé sous les balles de la Commune, qu'un autre de ses prédécesseurs avait été assassiné à l'autel et qu'un autre encore était tombé sur les barricades, il comprit que l'archevêque de Paris était moins à l'honneur qu'au péril, et revint sur sa décision, acceptant tout de suite. Préconisé le 27 octobre 1871, il fut installé le 27 novembre suivant.

Dès cette année même, on avait projeté de construire à Paris, à l'endroit où saint Denis avait eu la tête tranchée, au « mont des Martyrs », là où l'insurrection avait établi son quartier général et accompli ses premiers assassinats, sur la butte Montmartre, une chapelle votive au Sacré-Cœur de Jésus. Le nouvel archevêque de Paris adopta cette idée et voulut qu'une immense basilique, la plus vaste de France, servît de pieux *ex-voto* au nom de la France. Bientôt, après les premiers appels, Mgr Guibert demanda et obtint de l'Assemblée nationale (juillet 1873) la reconnaissance d'utilité publique du projet, offrant d'acquérir les terrains et d'acquitter les frais de construction du monument au moyen des offrandes de tous les Français; un mandement portant ouverture des souscriptions (29 août 1873) annonça des quêtes dans tout le diocèse le jour de la fête du Sacré-Cœur; l'élan donné reçut un magnifique accueil, et de toutes parts arrivèrent les souscriptions au Vœu national au Sacré-Cœur. Le pape Pie IX bénit l'œuvre d'une manière spéciale, et par bref du 20 février 1877 éleva en archiconfrérie pour la France la confrérie du Sacré-Cœur, érigée canoniquement le 1er avril 1876.

Le 3 septembre 1873, l'archevêque invitait tout l'épiscopat français à la bénédiction de la première pierre, qui eut lieu le 15 juin 1875, et les constructions colossales, activement conduites, ont permis au vénérable cardinal de dire la messe dans l'église souterraine au mois de juin 1881.

Le 22 décembre 1873, Mgr Guibert fut créé cardinal de l'Ordre des prêtres du titre de Saint-Jean devant la Porte latine; il faisait partie, en cette qualité, de la congrégation des Evêques et Réguliers, de celles du Concile, de la Propagande et de l'Index. Avant d'aller à Rome recevoir le chapeau, le nouveau cardinal avait dû adresser, aux membres du conseil municipal de Paris, une lettre pour protester contre le projet d'éloigner le souvenir des morts par la création du cimetière de Méry-sur-Oise (11 avril 1874). A son retour à Paris, la nouvelle lettre que publia Son Eminence, sur son séjour à Rome et sur la situation faite au Saint-Siège, excita dans la presse irréligieuse une telle colère, que le ministère, cédant aux intimidations et aux menaces, eut la faiblesse de désavouer cette lettre dans le *Journal officiel* du 31 juillet 1874.

Le zèle pastoral du cardinal s'est manifesté d'ailleurs dans toutes les questions d'organisation législative et de budget où les intérêts religieux furent en jeu. Après le vote de la loi sur l'enseignement supérieur (12 juillet 1875), Mgr Guibert créa aussitôt l'Université catholique de Paris, inaugurée dans l'école des Carmes, rue de Vaugirard, avec les fonds recueillis à la suite de l'appel adressé aux fidèles au mois de janvier 1876. — On se rappelle aussi les lettres si éloquentes qu'il écrivit en juillet-septembre 1876 à M. Dufaure, alors ministre de la justice, après le vote de la Chambre des députés supprimant les crédits affectés aux aumôniers militaires; la lettre si noble et si grande, du 9 mai 1877, pour protester contre le fameux ordre du jour du 4 mai par lequel la Chambre avait « invité le gouvernement à surveiller les menées cléricales »; la lettre aux sénateurs au sujet des nouveaux projets de loi relatifs à l'enseignement (25 juillet 1879); les lettres au sujet de la déclaration des ordres religieux et de la dispersion brutale des congrégations d'hommes; au Sénat et à la Chambre, au sujet de la dispense du service militaire accordée aux ecclésiastiques (20 janvier et 8 juin 1881); au conseil municipal, en faveur du maintien des aumôniers dans les hôpitaux de la Seine (juin 1881); celle qui condamne hautement la tentative d'un culte prétendu ancien-catholique, faite par l'ex-Père Hyacinthe, dont il déplorait paternellement la triste apostasie; les protestations aux députés contre la menace de désaffectation de l'église du Sacré-Cœur (1882); contre la loi du 28 mars sur l'enseignement primaire; enfin, cette année même, cette récapitulation de toutes les souffrances de l'Église de France, injustement frappée par les sectaires, etc.

Comte romain, assistant au trône pontifical (du 28 décembre 1845), chanoine d'honneur d'Aix, de Viviers, d'Arre, d'Ajaccio, de Tours, de Gap et de Laval, S. Em. le cardinal Guibert était chevalier de la Légion d'honneur depuis le 10 janvier 1853 et avait été promu officier le 11 août 1859.

Il portait comme armoiries : *D'azur à un lion d'or et à la brebis d'argent affrontés, surmontés de la croix du Calvaire de ce dernier émail, avec les initiales O M I* (*oblatus Mariæ Immaculatæ*), devise des Oblats, *Pauperes evangelizantur*, avec ces mots : *Suaviter et fortiter.*

Outre ses lettres sur les différentes questions d'actualité, qui ont été tirées à part, ses mandements et lettres pastorales, écrits avec une pureté de langage et une élégance qui dénotent un écrivain de grand style, ont été imprimés en grande partie dans la *Collection des orateurs sacrés*, de l'abbé Migne (deuxième série, tome XVI), il en a été formé en outre un recueil particulier sous le titre d'*Œuvres pastorales* (Viviers, 1842, tome Ier; Tours, Ad. Mame, 1857, tome II, 1872, tomes III et IV).

Après l'embaumement, la dépouille mortelle du vénéré prélat a été placée sur un lit de parade, dans la chapelle ardente dressée dans un des salons du rez-de-chaussée de l'archevêché, jusqu'au samedi soir à minuit, où la mise en bière est devenue nécessaire. Une foule immense, composée de personnes appartenant à tous les rangs et à toutes les conditions, n'a cessé de défiler devant le catafalque jusqu'au 15 juillet au soir. Le vendredi 16 juillet, les funérailles du cardinal Guibert ont été célébrées à Notre-Dame. Sur toute la longueur du parcours du cortège funèbre, se pressaient des flots de fidèles, pieusement recueillis, qui donnaient à cette cérémonie je ne sais quoi de majestueux que l'on demanderait en vain à un *appareil officiel*.

Trois cardinaux et trente-sept archevêques et évêques étaient venus de tous les points de la France pour rendre à leur vénéré confrère les derniers devoirs et témoigner par leur présence des regrets, que laisse, dans l'épiscopat français, la mort du cardinal Guibert.

La Chambre des députés continue la discussion de la loi sur les céréales.

M. Frédéric Passy développe un contre-projet tendant à supprimer les droits de douanes sur les houilles, sur les machines agricoles et sur les engrais et à abaisser progressivement les autres droits de douane.

L'article 1er de ce contre-projet est repoussé et la suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Au Sénat, la discussion sur l'important sujet de l'industrie des sucres est ouverte par un discours de M. le marquis d'Havrincourt. L'orateur estime que la loi actuelle est insuffisante, toutefois il s'en contente, dans la crainte de pire. M. Tirard combat la prorogation de la surtaxe. Il dépose un amendement destiné, selon lui, par l'admission aux bénéfices de l'admission temporaire, à protéger notre commerce d'exportation sucrière. M. Cuvinot combat cet amendement que M. Lockroy, ministre du commerce, déclare ne combattre ni défendre. Il insiste néanmoins pour l'adoption du projet tel qu'il a été voté par la Chambre. Finalement, l'amendement Tirard est repoussé.

9. — Une députation de l'extrême gauche de la Chambre des députés se rend auprès de M. de Freycinet pour lui demander la grâce des condamnés Duc-Quercy et Roche, en l'honneur du 14 juillet. M. le président du Conseil répond que c'est un peu tôt; toutefois, il assure les délégués de ses bonnes dispositions pour l'avenir!!!

En présence de l'attitude hostile de la Chambre des députés, M. Ferdinand de Lesseps retire la demande qu'il avait formée, au nom de la Compagnie de Panama, à l'effet d'être autorisé à émettre des obligations à lots.

La Chambre des députés s'occupe de l'ouverture de crédits extraordinaires relatifs au service de la rélégation et au service colonial de la Guinée et du Congo, de la concession de diverses lignes de chemins de fer à la Cᵉ de Paris-Lyon-Méditerranée, d'un projet de loi relatif à la suppression des passages à niveau sur le chemin de fer de ceinture à Paris, du projet de loi concernant les contributions directes et taxes assimilées de l'exercice 1887.

M. le comte Duchâtel constate que rien n'a été fait pour atténuer la surcharge qui pèse sur certains départements, cotisés au-dessus de la moyenne, notamment dans les départements viticoles. Pour toute réponse, le ministre des finances déclare qu'il faut attendre que la révision de l'impôt foncier ait créé des ressources nouvelles pour opérer le dégrèvement demandé.

MM. Bastid et Ganivet insistent pour qu'on ne fasse pas subir de nouveaux atermoiements à la question. On passe alors à la discussion des articles. La première partie de l'article 1ᵉʳ, amendé par M. Ganivet, est adoptée, et le projet est renvoyé à la commission.

La séance finit par l'adoption du projet de loi déterminant l'emploi des 43,500,000 francs, sur l'emprunt de 250 millions que la Ville de Paris a été autorisée à contracter.

Le Sénat aborde la question du doublement des conseils généraux. Après une discussion à laquelle prennent part M. Sarrien, qui supplie le Sénat de s'incliner devant le vote de la Chambre, et MM. de Marcère et Bardoux, qui font ressortir les funestes conséquences du projet de loi, le Sénat, par 153 voix contre 105, rejette la loi proposée par le gouvernement et inflige ainsi un nouvel échec au ministère de Freycinet.

10. — Le *Journal officiel* promulgue le décret de convocation des électeurs en vue du renouvellement des conseils généraux et d'arrondissement pour le 1ᵉʳ août.

La Chambre des députés reprend la discussion de la loi sur les céréales. Le ministre de l'agriculture reconnaît qu'il est indispensable de protéger l'agriculture française contre la concurrence étrangère, toutefois, à son avis, le moment n'est point encore venu d'élever les droits. Pour le prouver, il explique, à sa façon, la baisse de nos blés, et il demande le renvoi à la commission, ce qui équivaut à un retrait. MM. Méline et Brice insistent pour que l'ajournement n'ait pas lieu, la Chambre n'en vote pas moins le renvoi à la commission.

L'ordre du jour appelle alors la suite de la discussion du projet de loi relatif aux contributions directes pour l'exercice 1887. Après un débat contradictoire auquel prennent part MM. Jules Roche, Ganivet, de la Martinière, l'ensemble de l'article 1ᵉʳ, amendé par la commission, est repoussé. Finalement, les autres articles et l'ensemble du projet primitif sont adoptés sans observation.

11. — *Élection sénatoriale de l'Aisne.* M. Sébline, dont l'élection avait été annulée à deux reprises différentes, est élu de nouveau par 1021 voix contre 214 données à son concurrent.

Un nouveau massacre a lieu au Tonkin. Le capitaine Le Bigot, détaché au corps du Tonkin, est tombé dans une embuscade et a été massacré, ainsi que deux de ses hommes, par une bande de pirates.

Le duc d'Aumale, informé par le ministre de la Guerre qu'il était rayé des contrôles de l'armée, adresse au Président de la République la noble protestation suivante :

« Chantilly, 11 juillet 1886.

A M. le Président de la République française.

« Monsieur le Président,

« Il y a trois ans, sans prétexte, sans précédent, vous m'avez infligé la plus sévère des peines disciplinaires.

« J'ai gardé le silence.

« Il ne me convenait pas de rompre un lien qui, s'il me retenait dans votre dépendance, me rattachait à l'armée française.

« Aujourd'hui, en me faisant rayer des contrôles, vous me dégagez de cette contrainte, mais vous touchez à la charte de l'armée.

« Sans tenir compte des titres conquis à la guerre ou garantis par la loi, vos ministres vont frapper jusque dans le cadre de réserve des armées de terre et de mer, des hommes sans reproches, honorés par leurs services et par un dévouement légendaire à la patrie.

« Je laisse à mes conseils le soin de défendre, par les arguments de droit, une cause qui est celle de tous les officiers.

« Quant à moi, doyen de l'état-major général, ayant rempli, en paix comme en guerre, les plus hautes fonctions qu'un soldat puisse exercer, il m'appartient de vous rappeler que les grades militaires sont au-dessus de votre atteinte, et je reste

« Le général Henri D'ORLÉANS, *duc d'Aumale.* »

Le duc d'Aumale s'est en même temps pourvu devant le Conseil d'État.

M. le duc de Chartres a formé le même pourvoi contre la décision ministérielle qui lui a été notifiée.

Le gouvernement français notifie aux puissances signataires du traité de Berlin qu'il vient d'établir son protectorat sur le groupe des îles Comores et ses dépendances.

La sœur Nicolas, en religion Marie-Françoise, supérieure de l'ambulance d'Hanoï, vient d'être décorée pour services rendus pendant l'épidémie du choléra. Cette digne religieuse est en Cochinchine et au Tonkin depuis 1863, et compte vingt-trois années de sacrifices et de dévouement.

12. — Le *Journal officiel* publie le résultat du produit des contributions directes et indirectes pendant les six premiers mois de 1886 et pendant le mois de juin isolément.

Il ressort de ce document que les douanes perdent 1,600,000 francs, les contributions indirectes, 4,394,700 francs.

La perte totale sur les évaluations budgétaires est, pour le mois de juin, de 3,812,500 francs et, depuis le commencement de 1886, elle atteint 49,803,600 francs.

La séance de la Chambre des députés est consacrée à la discussion d'une série de questions relatives à un rappel au règlement, aux gaspillages

sur les chemins de fer du Lot, à une convention maritime avec l'Italie, à des demandes d'interpellation, à une convention relative à l'établissement de câbles télégraphiques destinés à desservir les colonies françaises de la Guyane et des Antilles.

Le Sénat discute et vote la loi accordant un million aux cultivateurs victimes des orages et de la grêle.

Le reste de la séance est occupé par un défilé de dépôts de rapports et de votes de projets de loi dont les principaux sont :

Dépôt, par M. Sadi-Carnot, de la loi relative aux contributions directes et taxes y assimilées ;

Rapport et adoption du projet concernant l'établissement, en Algérie, de syndicats contre le phylloxéra;

Rapport et adoption du projet de loi approuvant le prélèvement, pour travaux de voirie, de 43,500,000 francs sur l'emprunt de 250 millions de la Ville de Paris.

Adoption de la loi portant répartition du fonds de 4 millions destiné à venir en aide aux départements.

Publication au *Journal officiel* des décrets convoquant les électeurs sénatoriaux des départements du Cantal, de la Loire-Inférieure et de la Haute-Garonne pour le 25 juillet.

13. — Le Conseil des ministres, sur la proposition de M. Sarrien, ministre de l'Intérieur, décide l'expulsion du duc d'Aumale. Le décret, immédiatement signé par M. Jules Grévy, vise l'article 2 de la loi du 13 juin dernier, ainsi conçu :

Le gouvernement est autorisé à interdire le territoire de la République aux autres membres des familles ayant régné sur la France.

M. Levailiant, directeur de la sûreté, est immédiatement parti pour Nouvion-en-Thiérarche (Aisne), afin de signifier au duc d'Aumale le décret d'expulsion.

De son côté, la majorité radicale de la Chambre des députés sanctionne le nouvel acte de spoliation et de proscription en adoptant, par 375 voix contre 168, l'ordre du jour suivant proposé par le pasteur Stéeg :

La Chambre, approuvant la conduite du gouvernement et confiante dans sa fermeté pour faire respecter par tous les lois de la République, passe à l'ordre du jour.

La Chambre des députés s'occupe ensuite du projet de loi portant approbation de la convention de navigation signée entre la France et l'Italie.

Cette convention, vivement combattue par MM. Félix Faure et Le Cour, est repoussée dans son ensemble par 263 voix contre 252.

M. Paul de Cassagnac interpelle alors le ministre de l'Intérieur sur les troubles d'Armentières. Il expose les faits qui motivent son interpellation et demande au gouvernement s'il n'est plus capable de protéger des citoyens qui ne font qu'exercer leur droit, en lui déclarant que, s'il ne le peut pas, ils sont de volonté et de force à le faire eux-mêmes.

Le ministre de l'Intérieur essaie de justifier l'attitude de l'autorité administrative. M. de Cassagnac répond à cette assertion qu'on lui a tendu un guet-apens, ce qui ne l'empêchera pas d'user de nouveau de son droit.

M. Keller interpelle à son tour le gouvernement sur les mesures prises contre les princes contrairement à la loi qui assure aux officiers la propriété de leurs grades.

Il rappelle les services militaires rendus par le duc d'Aumale. Quoi qu'on fasse, son nom restera toujours gravé dans le cœur des soldats et des officiers qui se sentent tous atteints.

Le ministre de la guerre, pour toute réponse, ose dire que le duc d'Aumale n'a point gagné son grade. Puis, passant au prince Murat, il lit, au mépris de tout droit, le dossier de cet officier et les notes d'appréciation de ses supérieurs hiérarchiques.

M. le colonel de Mazanet, M. le colonel de Martimprez et M. de la Martinière font bonne justice des assertions gratuites du général Boulanger, en faisant ressortir les glorieux services du duc d'Aumale en Afrique. Ce qui n'empêche pas la majorité républicaine de la Chambre de voter l'ordre du jour Steeg et l'affichage du procès-verbal de la séance, c'est-à-dire du discours du ministre de la guerre et de l'ordre du jour voté.

La séance du Sénat débute par une petite comédie concertée entre M. Tolain et le ministère. M. Tolain demande solennellement à M. Goblet quelles mesures le gouvernement entend prendre contre le duc d'Aumale. M. Goblet se hâte de le rassurer en déclarant que, par un décret pris le matin au Conseil des ministres, le territoire de la République a été interdit à la *personne* (sic) dont vient de parler M. Tolain. Ce dernier se déclare satisfait.

M. Chesnelong réclame la parole pour protester contre la mesure inique que vient de prendre le gouvernement à l'égard du duc d'Aumale et il le fait en termes énergiques, malgré les cris et les vociférations de la majorité radicale. Le reste de la séance est consacré à la discussion et au vote de la loi sur les quatre contributions directes, à l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 337,500 francs pour création d'écoles primaires, à la validation de l'élection de M. Sébline dans l'Aisne, à l'adoption d'un projet tendant à la création d'une médaille commémorative de l'expédition de Madagascar et d'une loi autorisant la création d'un quatrième régiment de spahis.

14. — Les fêtes du 14 juillet sont peu brillantes. A part les réjouissances *officielles* et de commande, rien n'excite la curiosité, même celle des Parisiens : des drapeaux clair-semés, le défilé des bambins enrôlés dans les bataillons scolaires, la revue militaire, des pétards, des fusées, tel est le piteux panorama qui s'offre aux regards des curieux.

Les élections municipales, en Alsace-Lorraine, se font en faveur des candidats allemands. Les gaucheries de toutes sortes que commettent nos gouvernants ne sont pas faites pour nous amener des alliances.

De graves désordres se produisent à Belfast et à Limerick (Irlande). Une procession d'orangistes, c'est-à-dire de partisans de l'état des choses actuel en Irlande, est attaquée par la foule. Un grand nombre de personnes sont tuées ou blessées et plusieurs maisons sont dévastées.

15. — M. le duc d'Aumale, accompagné de M. le duc de Chartres et de plusieurs amis, part pour la Belgique d'où il se rendra dans quelques jours en Angleterre.

La séance du Sénat est marquée par des incidents d'une extrême gravité. M. Chesnelong y développe son interpellation sur l'expulsion de M. le duc d'Aumale. Il démontre que le ministre de la guerre n'avait pas le droit d'effectuer la radiation de l'armée du duc d'Aumale; il pouvait l'empêcher de combattre en cas de guerre, pour sa patrie, mais il ne lui était pas permis d'enlever des grades conquis sur le champ de bataille. La propriété des grades est inviolable.

Le général Boulanger essaie de répondre au magnifique discours de M. Chesnelong. Il a voté, dit-il, l'expulsion du duc d'Aumale, parce qu'un citoyen, quel qu'il soit, ne peut pas adresser au président de la République une lettre aussi *insolente*.

M. de Lareinty l'interrompt en lui jetant à la face cette flétrissante apostrophe : « Vous insultez un absent, c'est une lâcheté. » Ce mot pique au vif le ministre de la guerre et ses amis républicains. Un tumulte indescriptible s'ensuit. Le président rappelle à l'ordre MM. de Lareinty et de Ravignan. Le ministre de l'intérieur profite d'un moment de calme pour dire que la lettre du duc d'Aumale constitue un outrage aux lois et que le gouvernement n'a fait que se défendre en appliquant la loi au prince.

M. Chesnelong lui riposte vigoureusement en disant que toutes les arguties invoquées par le ministre ne sont que des faux-fuyant. « La vérité est celle-ci : la majorité jacobine de la Chambre a ordonné et vous avez obéi. »

L'incident est clos après une pauvre réplique du général Boulanger, qui n'est que la répétition de ce qu'il a dit à la Chambre des députés.

La majorité adopte l'ordre du jour présenté par M. Mathey, approuvant la conduite du gouvernement.

M. Demôle, ministre de la justice, lit alors le décret déclarant close la session ordinaire de 1886.

La Chambre des députés s'occupe du vote d'un grand nombre de projets d'intérêt local, d'un projet de crédit relatif aux dépenses maritimes et administratives à Madagascar. Entre temps, M. Keller repousse avec indignation l'accusation portée contre lui, par M. Viette, d'avoir emmené les troupes qu'il commandait, pendant la guerre de 1870-1871, au moment où elles pouvaient être utiles à Belfort.

Enfin, M. Floquet lit le décret de clôture de la session parlementaire.

16. — Funérailles de Son Éminence le cardinal Guibert, archevêque de Paris. Nous en avons donné le détail plus haut.

L'Académie française et l'Académie des beaux-arts, par un vote *unanime*, expriment leurs regrets pour l'absence forcée d'un de leurs membres les plus éminents et chargent leur directeur respectif de transmettre à M. le duc d'Aumale l'expression de leurs regrets.

Inauguration du Cercle militaire de l'Opéra. Le général Boulanger, ministre de la Guerre, s'y ménage une ovation de la part de ses compères et y donne, à la sortie du Cercle, une petite représentation à son bénéfice.

Charles DE BEAULIEU.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Histoire dogmatique, liturgique et archéologique du sacrement de l'Eucharistie, par l'abbé Jules Corblet, chanoine honoraire d'Amiens, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'Académie, etc., etc. 2 beaux volumes, in-8° de 638 et 653 pages, titre rouge et noir avec de nombreuses gravures explicatives dans le texte. Prix 20 fr. Société générale de Librairie catholique, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Le jugement si élogieux que Mgr l'Évêque de Versailles a porté sur l'*Histoire du Baptême* du même auteur peut s'appliquer en toute lettre à l'ouvrage monumental que M. l'abbé Corblet vient de consacrer à l'histoire dogmatique, liturgique et archéologique du sacrement de l'Eucharistie.

« C'est une œuvre magistrale, conçue avec la science d'un théologien et exécutée avec l'érudition et la patience d'un bénédictin. Elle honore non seulement leur auteur, mais le clergé tout entier; elle sert utilement l'Église, en fournissant la démonstretion de son immutabilité et par là même de sa divinité. »

Nous ne saurions mieux faire connaître et apprécier la valeur intrinsèque de cette histoire, au triple point de vue du dogme, de la liturgie et de l'archéologie qu'en en reproduisant ici les grandes lignes et en en résumant sous forme de tableau les grandes divisions. Cet ouvrage se divise en vingt-deux livres.

Tome Ier, divisé en quatorze livres, dont voici le sommaire :

Livre Ier. *Prolégomènes.* — L'auteur s'y occupe : 1° des figures de l'ancienne loi qui ont présagé l'Eucharistie; — 2° des prophéties qui l'ont annoncée; — 3° des rites de l'antiquité qui ont quelque analogie avec le Sacrement par excellence de la nouvelle loi; — 4° des diverses dénominations de l'Eucharistie.

Livre II. *Institution de l'Eucharistie*, étudiée au point de vue historique et archéologique, dans les trois chapitres suivants : 1° Promesse de l'Eucharistie; — 2° Paroles de l'institution eucharistique; — 3° Circonstances historiques de l'institution de l'Eucharistie.

Livre III. *De la présence réelle et de la transsubstantiation.* — Quatre chapitres : 1° Observations préliminaires sur la Présence réelle et la transsubstantiation; — 2° Témoignages des neuf premiers siècles sur la Présence réelle et la

transsubstantiation; — 3° Croyances des communions orientales; — 4° Erreurs et hérésies relatives à la Présence réelle et à la transsubstantiation.

Livre IV. *De la matière de l'Eucharistie.* — Neuf chapitres : 1° Des noms du pain et du vin d'oblation; — 2° des éléments du pain d'oblation; — 3° de la confection du pain d'autel; — 4° de la forme des hosties; — 5° des boîtes à hosties; — 6° du vin d'oblation; — 7° de l'eau mêlée au vin d'oblation; — 8° de l'offrande du pain et du vin; — 9° de l'oblation du pain et du vin.

Livre V. *Des Eulogies.* — Neuf chapitres : 1° Des noms et des diverses espèces d'Eulogies; — 2° de l'origine et de l'antiquité des Eulogies; — 3° de leur matière et de leur forme; — 4° de leur bénédiction; — 5° de ceux qui participaient aux Eulogies; — 6° de l'usage des Eulogies au moyen âge; — 7° de l'usage des Eulogies dans les temps modernes; — 8° de leur usage dans les communautés dissidentes; — 9° de l'abus des Eulogies.

Livre VI. *De la forme de l'Eucharistie.* — Trois chapitres : 1° Des paroles de la consécration; — 2° de l'*épiklésis* ou invocation du Saint-Esprit; — 3° de la forme de l'Eucharistie dans les communautés dissidentes.

Livre VII. *Des ministres de la communion.* — Six chapitres : 1° Des ministres ordinaires de la communion; — 2° de ses ministres extraordinaires; — 3° de ses ministres supra-naturels; — 4° des ministres hérétiques et schismatiques de la communion; — 5° des obligations des ministres de la communion; — 6° de l'absence des ministres de la communion.

Livre VIII. *Des sujets aptes à recevoir l'Eucharistie.* — Quatre chapitres : 1° Sur l'usage de communier les petits enfants pendant les premiers siècles; 2° sur la prétendue nécessité de la communion pour le salut des petits enfants; — 3° sur la décadence de la communion des petits enfants; — 4° sur la communion des petits enfants dans les temps modernes, chez les communions dissidentes.

Livre IX. *Epoque de la réception de l'Eucharistie.* — Cinq chapitres : 1° Epoques obligatoires de la réception eucharistique; — 2° époques interdites pour la réception de l'Eucharistie; — 3° des heures et des divers moments de la communion; — 4° de la fréquente communion; — 5° des époques de la communion daas les églises dissidentes.

Livre X. *Des effets de l'Eucharistie.* — Trois chapitres : 1° Des effets sacramentels de l'Eucharistie; — 2° de ses effets extra-sacramentels; — 3° de ses effets sociaux.

Livre XI. *Miracles eucharistiques.* — Un seul chapitre, mais de 68 pages. L'auteur y groupe, dans un ordre à peu près chronologique, c'est-à-dire siècle par siècle jusqu'à nos jours, les principaux miracles accomplis par la sainte Eucharistie : « Soit pour récompenser la ferveur des fidèles, soit pour punir l'audace des sacrilèges, tantôt pour confondre l'impiété, tantôt pour réveiller la foi assoupie. »

On voit au musée de Paray-le-Monial une immense carte géographique où sont indiqués les lieux célèbres par des miracles eucharistiques, avec la date,

quand elle est connue, à laquelle s'est accompli le prodige. Il termine en reproduisant, nation par nation, la liste de ces localités.

Livre XII. *De la réserve eucharistique.* — Six chapitres : 1° De l'antiquité de la réserve eucharistique; — 2° des destinations de la réserve eucharistique; — 3° de la réserve du Précieux sang; — 4° des lieux affectés à la réserve eucharistique; — 5° de quelques prescriptions liturgiques relatives à la réserve de l'Eucharistie; — 6° de la réserve de l'Eucharistie chez les communautés dissidentes.

Livre XIII. *Des agapes.* — Quatre chapitres : 1° De l'origine et de l'antiquité des agapes; — 2° de quelques particularités relatives aux agapes; — 3° de la décadence et de l'abolition des agapes; — 4° des vestiges des anciennes agapes.

Livre XIV. *De la communion sous les deux espèces.* — Quatre chapitres : 1° De la communion sous les deux espèces dans les églises orientales; — 2° de la communion sous les deux espèces dens les églises orthodoxes de l'Occident; — 3° de la communion sous les deux espèces dans les eglises hétérodoxes de l'Occident; — 4° remarques et conclusions historiques.

TOME II. Six livres, dont voici l'analyse, faisant suite aux précédents :

Livre XV. *Rites, Cérémonies et Coutumes de l'administration de l'Eucharistie.* — Sept chapitres : 1° Des lieux de l'administration de l'Eucharistie; — 2° de la préparation immédiate à la communion; — 3° Rites, cérémonies et coutumes qui précèdent ou précédaient jadis la réception de l'Eucharistie; — 4° Rites, cérémonies et coutumes qui accompagnent ou accompagnaient jadis la réception de l'Eucharistie; — 5° Rites, cérémonies et coutnmes qui suivent ou suivaient jadis la réception de l'Eucharistie; — 6° Des rites spéciaux motivés par la condition du ministre ou par celle des communiants; — 7° des rites des sectes protestantes.

Livre XVI. *Des autels.* — Deux chapitres : 1° Des autels proprement dits (chapitre très intéressant terminé par des notes sur un certain nombre d'autels encore existants en Allemagne, en Autriche, en Suisse, en Danemarck et en Suède, en Belgique et Hollande, en Espagne, en France, en Grande-Bretagne, en Italie, en Afrique et en Asie); — 2° des autels portatifs.

Livre XVII. *Vases et ustensiles eucharistiques.* — Neuf chapitres : 1° Des vases eucharistiques en général; — 2° des plats et des coupes d'offrande; — 3° des patènes; — 4° des astériques; — 5° des calices; — 6° des accessoires du calice; — 7° des ciboires; — 8° des ostensoirs; — 9° des burettes et des bassins de *lavabo.*

Livre XVIII. *Du culte de l'Eucharistie.* — Six chapitres : 1° De l'adoration de l'Eucharistie en général; — 2° de certaines marques de respect et d'adoration envers l'Eucharistie; — 3° des fêtes du Saint-Sacrement; — 4° de l'exposition du Saint-Sacrement, des saluts et de la bénédiction du Saint-Sacrement; — 5° des lampes du Saint-Sacrement; — 6° œuvres eucharistiques.

Livre XIX. *Iconographie de l'Eucharistie.* — Quatre chapitres : 1° Des figures de l'Eucharistie; — 2° des représentations relatives à l'institution de l'Eucharistie; — 3° représentations relatives à l'Eucharistie en général ou à des particularités eucharistiques; — 4° attributions eucharistiques des saints et des figures allégoriques de l'Eucharistie.

Livre XX. *Bibliographie de l'histoire dogmatique, liturgique et archéologique de l'Eucharistie.* — Deux chapitres : 1° Ouvrages spéciaux des douze premiers siècles, exclusivement relatifs à l'Eucharistie; — 2° livres latins; livres français; livres anglais; livres allemands, hollandais et suédois; livres espagnols et portugais; livres italiens.

Comme l'*Histoire dogmatique liturgique et archéologique du Baptême* du même auteur, ce magnifique et savant ouvrage est orné d'un grand nombre de dessins, cent environ.

Ajoutons que sous le rapport de la beauté typographique cet ouvrage est un chef-d'œuvre.

Il est imprimé tout entier en caractères elzéviriens et sort des presses célèbres de M. Edmond Monnoyer du Mans. On y trouve, comme dans l'*Histoire du Baptême*, de nombreuses gravures explicatives du texte. Trois tables la terminent : une spéciale pour chaque volume, une pour les gravures, et une table analytique de 55 pages, et par ordre alphabétique des matières. Il y a là, comme il est facile d'en juger par ce simple exposé des richesses innombrables et des trésors précieux accumulés pour le clergé et pour les fidèles.

Christophe Colomb, par le comte Roselly de Lorgues. 1 vol. in-8° de 577 pages, édition populaire, ornée de 26 têtes de chapitre et culs-de-lampe choisis dans la grande édition. Prix : 6 francs.

Voici un livre qui est appelé à un immense succès, c'est l'histoire d'un héros qni fut tout à la fois un admirable missionnaire, un grand colonisateur et un intrépide soldat. L'auteur de ce livre, M. Roselly de Lorgues y a mis toute une vie de savantes et patientes études, toute la foi d'un grand croyant, tout l'amour d'un cœur épris de son héros, tout le talent du littérateur et du peintre le mieux doué; aussi son œuvre ne laisse-t-elle rien à désirer. Avec le héros du livre, on s'instruit d'une des plus importantes et des plus belles pages de l'histoire, on assiste aux scènes les plus émouvantes. Avec l'historien, on apprend la science du beau.

Le Directeur-Gérant : Victor PALMÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT JACQUES

LAKANAL

Lakanal fut un des pédagogues les plus affairés de la Convention. Justement oublié pendant de longues années, il a été exhumé et sacré grand homme par la troisième république. Il y a trois ans, la ville de Foix lui érigeait une statue saluée par une demi-douzaine de discours officiels; son nom sert d'enseigne au lycée de Bourg-la-Reine; Paris a sa rue Lakanal tout comme Moissac (Tarn-et-Garonne) a son boulevard Lakanal. Dans les discussions parlementaires, on invoque complaisamment son autorité; M. Paul Bert se proclame son disciple, et on convie l'École normale à se réclamer de lui, comme de son fondateur. On voit que rien ne manque à l'apothéose. Lakanal a longtemps attendu la gloire, mais tout arrive en ce monde, surtout de notre temps. Il est donc parfaitement entendu aujourd'hui que Lakanal fut un grand homme, et que nos pédagogues officiels n'ont rien de mieux à faire que de marcher sur les traces de cet illustre.

Au cours de mes études sur l'œuvre scolaire de la Révolution, j'ai rencontré souvent sur mon chemin cette figure bizarre, j'allais dire grotesque, et j'ai essayé de me rendre compte de la valeur réelle du personnage. Pour cela, j'ai étudié avec une patience quelque peu méritoire ses œuvres et ses discours, je me suis imposé la lecture des panégyriques qui lui ont été prodigués (1), peut-être suis-je

(1) On peut consulter sur Lakanal, d'abord son autobiographie, en n'oubliant pas le but apologétique de cet écrit : *Exposé sommaire des travaux de* Jos. Lakanal, *ex-membre de la Convention nationale et du conseil des Cinq-Cents pour sauver durant la Révolution les lettres, les sciences et ceux qui les honoraient par leurs travaux*. Paris, Didot, 1838, in-8° de 231 pages. — Ensuite l'article de la *Biographie Michaud*, chaude apologie due à Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, ami de Lakanal; la notice de Mignet, lue à la séance publique

arrivé à me faire une idée exacte de l'homme, de l'orateur et du pédagogue.

I

L'homme se recommande surtout par des qualités négatives : il ne fut pas cruel et sut résister, vertu rare en son temps, à la tentation de remplir ses poches aux dépens du peuple souverain. Ses missions ne furent point signalées par des exécutions sanglantes. Il ne fut féroce qu'une seule fois, dans le procès du roi, et, ce me semble, plutôt par fanatisme ridicule et par envie de paraître que par méchanceté.

Lakanal était né le 14 juillet 1762, à Serres, village de l'Ariège, d'une famille aisée. Il reçut ses premières leçons de son oncle, alors curé de Serres et, plus tard, évêque constitutionnel de Pamiers; il continua ses études chez les Doctrinaires et fut bientôt admis dans leur congrégation et non, comme on l'a dit souvent, dans celle de l'Oratoire. Il nous a fait connaître lui-même (1) les diverses étapes de sa carrière d'instituteur congréganiste : « J'ai parcouru dans la Doctrine tous les degrés de la hiérarchie scolaire : régent de cinquième, quatrième, troisième et seconde, à Lectoure, Moissac, Gimont, Castelnaudary; professeur de rhétorique à Périgueux; reçu

des cinq Académies, en 1857; elle se trouve dans ses *Éloges historiques*. Paris, Didier, 1864, in-8°, p. 135-175; les discours prononcés par MM. Janet, Faye, Hervé-Mangon et Laussédat, à l'inauguration de la statue de Lakanal, le 24 septembre 1882 (*Rev. intern. de l'enseignement*, octobre 1882); on peut en rapprocher les discours de MM. de Rémusat, Blanqui, Lélut aux obsèques de Lakanal (*Moniteur* du 17 février 1845); un article sympathique, mais assez impartial et où l'éloge est tempéré par de nombreuses réserves dans le *Dictionnaire de Pédagogie* (V° Lakanal), par M. Guillaume. — M. V. Pierre, dans *l'Ecole sous la Révolution française* (Paris, 1881, in-12), donne quelques détails inédits sur la mission de Lakanal pour l'application des lois de brumaire et ventôse an III. — Quelques études spéciales sur Lakanal ont été publiées dans ces dernières années. Cet article était à l'impression quand j'ai pu mettre la main sur la brochure de Marcus. (*Lakanal*, Foix, 1879, in-12.) C'est un monument d'admiration béate. *Lakanal*, par P. Legendre, avec une préface de M. P. Bert (Paris, 1884. 3e édit. in-12), est un panégyrique enthousiaste, mais habilement fait où l'on trouve *in extenso* quelques-uns des rapports de Lakanal. — Trois de ces rapports ont été imprimés (p. 408-445) dans le recueil d'Hippeau, *l'Instruction publique en France pendant la Révolution. Discours et rapports*. Paris, 1881. — Enfin j'ai relevé avec soin, au *Moniteur*, tous les actes et discours de Lakanal (t. XV-XVIII; XX-XXIX de la *Réimpression*.)

(1) *Exposé sommaire*, p. 195.

docteur ès arts à l'Université d'Angers, j'ai professé trois ans la rhétorique au collège de Bourges, nouvellement confié à la Doctrine, et dont le recteur et les professeurs de philosophie et de rhétorique formaient à l'Université la faculté des arts; nommé ensuite professeur de philosophie à Moulins, capitale du Bourbonnais, j'occupais cette chaire depuis quatre années à l'aurore de la Révolution. »

Lakanal appartint donc à la congrégation des Doctrinaires; mais fut-il prêtre? Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, son ami, dans son article de la *Biographie Michaud*, déclare qu'il n'entra jamais dans les ordres; et M. Guillaume, auteur de la notice du *Dictionnaire* de *Pédagogie*, a reçu la même assurance de la veuve du conventionnel. D'autre part, un des biographes récents de Lakanal a rappelé qu'envoyant à la Convention une cargaison de « ci-devant calices et de vases autrefois sacrés », il écrivait à ses collègues que « pendant une maladie qu'il fit dans sa jeunesse, on profita de sa faiblesse de corps et d'esprit pour lui conférer le sacerdoce; mais que, malgré les persécutions morales, il n'a jamais sacrifié au mensonge, jamais messé, ni confessé, et que, par conséquent, il n'a, à proprement parler, été prêtre. La députation de l'Ariège atteste les faits. » (*Bulletin de la Convention*, 19 nivôse an II) (1).

Non seulement religieux, mais prêtre, ce semble, Lakanal aurait donc eu sur la conscience une double apostasie. Religieux sans conviction, prêtre sans foi, il était digne du choix que firent de lui les électeurs de son département natal qui, par 164 voix sur 810 votants, le tirèrent de l'obscur collège où il enseignait la philosophie sensualiste de Condillac (2), pour l'envoyer siéger à la Convention. Improvisé législateur, malgré sa complète ignorance des choses de la politique, il alla tout d'abord s'asseoir au centre, se réservant d'accentuer ses idées selon les circonstances, et, s'il faut l'en croire, il s'y posa dès le principe en défenseur des sciences et en protecteur des littérateurs et des savants.

Il attendit près de quatre mois une occasion de se mettre en scène devant ses collègues. Rien n'est écœurant comme ce honteux défilé de représentants du peuple montant successivement à la tribune pour émettre, sous les poignards (le mot est de Carnot), leurs votes dans le procès de Louis XVI. La violence de la formule est d'ordinaire en raison directe de la lâcheté de l'opinant. Lakanal

(1) Je n'ai pu vérifier cette citation que j'emprunte à Legendre, p. 12, 14.
(2) Discours de M. P. Janet.

sut en découvrir une particulièrement odieuse : « Un vrai républicain parle peu, dit-il ; les motifs de ma décision sont là (mettant la main sur son cœur); je vote la mort. » Il se prononça également en termes emphatiques contre l'appel du peuple : « Si le traître Bouillé, si le fourbe la Fayette et les intrigants ses complices votaient sur cette question, ils diraient *oui ;* comme je n'ai rien de commun avec ces gens-là, je dis *non.* »

Ce noble exploit devait signaler à l'attention de l'Assemblée l'apostat que sa médiocrité semblait désigner uniquement pour le rôle de comparse. Le 9 mars, il est envoyé en mission dans les départements de Seine-et-Marne et de l'Oise pour veiller à l'accomplissement des décrets de la Convention sur la levée en masse. Il y préside au pillage du château de Chantilly (1). En mai, il commence à faire partie du Comité d'instruction publique et fait voter, en cette qualité, certaines mesures sur lesquelles je reviendrai bientôt.

Attentif à s'orienter selon le vent régnant dans l'Assemblée, Lakanal, après avoir siégé au centre, inclinait de plus en plus vers le parti montagnard. Dans les orageuses discussions qui aboutirent à la proscription de la Gironde, il garda un silence prudent. Il a du reste expliqué lui-même qu'il n'avait jamais été de cœur avec les girondins : « Ces hommes estimables se distinguaient par leurs talents, leur urbanité, mais ils n'auraient pas sauvé la France dans l'état de crise où elle se trouvait. Ce n'étaient ni les talents oratoires, ni les qualités sociales qu'il fallait pour opposer à un ennemi furieux. Rappelons le manifeste de Brunswick. Il fallait opposer à un ennemi ivre de colère le courage et l'audace, et ces qualités se trouvaient éminemment dans le parti opposé à la Gironde. »

Le voilà donc montagnard, à telles enseignes que, dans la séance du 29 août, il est nommé secrétaire de la Convention, avec les régicides Merlin (de Douai) et la Vicomterie, tandis que Robespierre est élu président.

Il continue à s'occuper, sans grand esprit de suite, des questions d'enseignement. Il avait déjà fait des rapports sur le télégraphe de Chappe, l'observatoire, les écoles militaires, et présenté un projet de loi sur l'instruction publique qui fut rejeté et qu'il défendit dans une brochure intitulée : *Lakanal et ses collègues*, laquelle était en

(1) Dans une lettre du 28 mars, il annonce à la Convention l'envoi de 9208 marcs d'or et d'argent et celui « des plans secrets des campagnes de *ce brigand illustre connu sous le nom de prince de Condé* ».

réalité de Sieyès. Le système Lepelletier est fort contraire à ses vues, mais comme il est patronné par Robespierre et Danton, notre homme, toujours prudent, ne dit pas un mot pour le combattre. En revanche, quand les députations du département, de la commune et des sections de Paris viennent, le 15 septembre, par l'organe de l'ingénieur Dufourny, réclamer la suppression des universités et des collèges et proposer l'organisation d'un nouveau système d'enseignement, il se hâte de convertir en motion la requête des pétitionnaires et la fait décréter séance tenante. Il est vrai que le lendemain, quand la Convention revient sur son vote, il s'abstient de toute protestation. Il se dédommage bientôt, en faisant voter une mesure qui livrait les maîtres de la jeunesse à l'arbitraire tyrannie des autorités locales. « Sur le rapport de Lakanal, dit le *Moniteur* du 3 octobre 1793, la Convention décrète que, jusqu'à l'organisation définitive de l'instruction publique, les corps administratifs sont autorisés à pourvoir au remplacement des instituteurs qu'ils jugeraient incapables de remplir leurs fonctions. »

A la date du 1er brumaire an II (22 octobre 1793), Lakanal ne faisait plus partie du comité d'instruction publique : il avait été envoyé en mission dans les départements de la Dordogne, du Lot, du Lot-et-Garonne et du Bec d'Ambès. Il y demeura dix mois au moins, faisant de temps en temps de courtes apparitions à Paris. Il faut lui rendre cette justice que, malgré les instructions rigoureuses reçues de Danton, il fut clément, durant sa mission dans le Sud-Ouest. Il put se vanter avec un juste orgueil de n'avoir pas ordonné une seule arrestation, et put même rappeler certains actes généreux fort rares en ce temps et d'autant plus méritoires. « Il sut, a dit Mignet, être utile et rester humain; de l'autorité extraordinaire dont il fut investi, il se servit quelquefois d'une manière dictatoriale, jamais injuste ; dans un langage souvent étrange, mais avec des intentions honnêtes. » Il s'occupa des subsistances, réunit des chevaux pour les armées, fit réparer les routes au moyen de corvées patriotiques et établit à Bergerac une manufactures d'armes.

Il eut dans cette mission des idées extraordinaires qu'il exprima en un style inimitable. S'agit-il de faire réparer les chemins? « J'ai dit aux fiers enfants de la Dordogne : Le mal est exalté à sa dernière période. Frappons-le comme il sied à des hommes libres. Or, vous le savez, les coups des hommes libres sont les coups de la foudre. Traitons les grandes routes révolutionnairement, levons-nous

en famille et improvisons les grands chemins. La bêche nourricière à la main, je marcherai à votre tête... Nous honorerons le travail, nous consacrerons l'égalité. Ici, point d'exceptions, la patrie met en faction tous les citoyens. La machine une fois impulsée, avant que le soleil ait quitté trois fois l'horizon, le travail sera terminé (1). »

Le mois suivant, nouvelle entreprise : « Il semblait, dit Mignet, aussi difficile qu'il était irrégulier d'ordonner la conciliation de tous les différends judiciaires. M. Lakanal osa le tenter avec une pensée sans contredit fort pacifique, mais sous une forme très bizarre. Le 21 pluviôse an II, il publia, à Bergerac, un arrêté en six articles par lequel il prescrivait aux habitants assez litigieux de ce pays de mettre fin à toutes les contestations qui, par leurs frais et leur durée, ruinaient les plus pauvres d'entre eux : « Au nom de la patrie en larmes, au nom de l'amour que j'ai pour mes frères de la Dordogne, je les invite tous à terminer par la voie de l'arbitrage les procès qui les divisent, et ce, avant le 20 ventôse prochain, jour auquel doit être célébrée dans ce département la fête auguste de l'Amitié (2). » Le commissaire tout-puissant de la Convention réussit-il dans cette naïve et impérieuse tentative de concorde entre les intérêts en lutte? Si le sentiment de peur qui poussait alors à l'obéissance fit cesser un moment tous les procès, l'esprit de contention inhérent à la nature humaine ne dut pas tarder à les faire renaître, mais il faut convenir qu'on ne pouvait exercer la dictature révolutionnaire plus *innocemment.* » Le mot est excellent et s'applique à merveille au personnage.

Un des principaux objets dont s'occupa Lakanal dans sa mission, fut l'établissement d'une manufacture d'armes à Bergerac. Il rendit compte à la Convention du succès de cette entreprise dans une lettre ridicule lue dans la séance du 13 messidor an II. Il se vante « d'avoir concilié la célérité de l'exécution avec la solidité des

(1) Cette corvée patriotique produisit-elle des résultats appréciables? Il est permis d'en douter d'après ce qu'a écrit un témoin oculaire : « Parce que Lakanal avait dit : « *Je suis juste comme la divinité,* tout le monde travaillera aux routes et elles seront réparées en trois jours », nul n'osa prétendre après les trois jours que les routes n'étaient pas en bon état. L'agent voyer s'écria : « Mettez que tout est fini, *Lakanal l'a dit.* » (*Souvenirs* de Verneilh-Puyraseau, cités par Forneron, *Hist. gén. des émigrés,* t. I, p. 48.)

(2) Sieyès répondait, non, je crois, sans rire sous cape, à Lakanal, qui lui annonçait la fin de 6027 procès : « Cela vaut une victoire. Hercule, de républicaine mémoire, ne faisait pas mieux. Encore son hydre de Lerne n'avait pas 6027 têtes. » (*Lettre inédite* de la collection Bovet, citée par la *Revue de la Révolution,* t. VI, p. 240. Sept. 1885.)

bâtiments » et termine ainsi son épître : « Vive la République ! Elle seule peut enfanter des prodiges incroyables pour les infortunés encore courbés sous la verge des rois, et ces prodiges-là valent bien les miracles des prêtres ! » Essayait-il, par ces tirades indécentes, de faire oublier ce qu'il était lui-même?

J'ai dit que, durant sa mission, Lakanal avait fait à Paris quelques apparitions. Une dénonciation l'y avait appelé en frimaire, et il fut choisi à la même époque pour épurer le club des Jacobins. Le Comité de salut public, alors composé des plus fougueux terroristes, le qualifie de « Montagnard pur et patriote » (1). On voit qu'en homme avisé, il est toujours aux gages du parti dominant. Nous le retrouvons à la Convention, en nivôse. Le 7 de ce mois, il rend compte à l'Assemblée de quelques-unes des mesures qu'il a prises ; le 28 germinal, il monte à la tribune pour y faire, sur l'érection au Panthéon d'une colonne en l'honneur des martyrs du 10 août, un de ces rapports grotesques qui sont sa spécialité.

Il eut l'heureuse fortune d'être éloigné de Paris durant la crise de thermidor, qui se dénoua par la chute de Robespierre. Il se trouva, de la sorte, dispensé de prendre parti. A son retour, vers la fin de l'an II, les thermidoriens étaient au pouvoir. Le « Montagnard pur et patriote » de frimaire, l' « épurateur des Jacobins » n'eut pas de peine à exécuter une évolution nouvelle, et se trouva, une fois de plus, du côté du plus fort. Il faut voir comment, dans ses rapports de l'an III, il piétine les vaincus et stigmatise « le moderne Pisistrate », avec quel attendrissement il parle des « victimes de la tyrannie décemvirale ».

Alors commence pour lui une période de fébrile activité : il

(1) Il écrivait, à cette date, à la Société populaire de Bergerac : « Les Comités de salut public et de sûreté générale ne veulent recevoir aucune espèce de justification de ma part que lorsque mes ennemis auront démontré qu'ils ont fait plus de bien que moi au peuple et plus de mal *aux messieurs, aux royalistes*, etc. J'ai eu beaucoup de peine à obtenir indulgence pour mes accusateurs. « Voilà la réponse que nous allons leur faire, m'ont dit en m'embrassant les membres du Comité de salut public : nous soupçonnons que la Rochelle et Rochefort ont des intelligences avec les ennemis de la République, nous avons besoin d'y envoyer un *Montagnard pur et patriote*. Tu es délégué pour accomplir cette mission délicate. » L'arrêté qui me délègue est signé de l'unanimité des membres des deux Comités, de sûreté générale et de salut public. Je serais parti, mais les douze commissaires chargés de l'épuration de la Société des Jacobins viennent de me nommer pour un des épurateurs de cette Société célèbre. Je suis donc encore pour quelques jours à Paris... » (*Dict. de Pédagogie*, t. I, p. 1477-1478.)

rentre au Comité d'instruction publique, dont il devient bientôt le président, et fait voter nombre de mesures se rattachant aux questions d'enseignement; en brumaire, sur l'École normale et les écoles primaires; en ventôse, sur les écoles centrales; en germinal, sur l'École des langues orientales vivantes. Il repart bientôt en mission pour organiser en province les nouveaux établissements, et se fait remarquer encore par son activité et sa modération relative.

Rentré à Paris après trois mois d'absence, il prend part, dans une assez faible mesure, à la discussion de la constitution nouvelle, dite de l'an III, qui devait doter la France du gouvernement directorial.

Le 24 messidor, il parle à propos des conditions à remplir par les trangers pour obtenir la naturalisation et les cas où les citoyens français perdent leurs droits civiques. Malgré le soin qu'il a de faire entrer dans le débat Platon et Denys de Syracuse, ses amendements sont rejetés. Les 29 messidor, 7 thermidor, 4 fructidor, il développe sur les attributions respectives des conseils, la nomination des directeurs, l'élection forcée des deux tiers des conventionnels, des idées qui n'ont pas plus de succès auprès de l'Assemblée. Il avait parlé longuement le 6 thermidor, et au point de vue théorique seulement, des rapports entre les deux pouvoirs, législatif et exécutif. Les souvenirs de l'antiquité ressassés une fois encore, les citations du « philosophe de Genève » ne semblent pas avoir fait grande impression sur la Convention, si l'on en juge par le sort réservé à toutes ses propositions.

On sait combien fut peu redoutable, au fond, le danger couru par la Convention, le 13 vendémiaire, de la part des sections de Paris, révoltées contre le « long parlement », et justement indignées du cynisme avec lequel les conventionnels imposaient leur réélection au pays qui n'en voulait plus. La Convention eut pourtant grand peur, et sa peur se traduisit par de nouvelles violences. Lakanal se distingua par la radicalisme de ses motions. Il proposa (1) d'expulser de France quiconque ne reconnaîtrait pas la forme républicaine : « Fixez l'époque fatale pour les esclaves de l'infâme royauté, prononcez alors une loi terrible contre eux, ouvrez les entrailles du taureau d'airain pour consumer les lâches qui, par leurs actions ou leurs écrits, appelleraient le despotisme des rois; ainsi vous chasserez des veines de la République un poison destructeur. » Il

(1) Séance du 15 vendémiaire. (*Moniteur* du 20.)

demanda la démolition du Palais-Royal : « Que sur ses décombres s'élève l'image vénérée de la République. » Il réclama le désarmement de Paris : « Que sa sûreté et celle de la Convention soit confiée à une force armée par elle, composée de volontaires nationaux. » D'ailleurs Paris, trop peuplé, est un séjour dangereux pour l'Assemblée : « *C'est dans les forêts que les dieux rendaient autrefois leurs oracles.* Décrétez que tous les individus qui n'étaient pas domiciliés à Paris en 1789 soient tenus d'en sortir dans un délai fixé », sauf, bien entendu, les vrais patriotes de 89. Qu'on éloigne surtout les chargés d'affaires du « ci-devant tyran » et de ses frères. « Que personne ne puisse entrer à Paris qu'avec l'autorisation expresse du gouvernement et pour un délai limité. » Qu'on édicte des lois sévères contre les diffamateurs, notamment ceux qui s'attachent aux représentants, car (aveu bon à retenir) « la facilité et l'impunité de la calomnie ont *déshérité la Convention nationale de l'estime publique* ».

« Point de sang, s'écrie en terminant l'orateur, mais la République tout entière. Je déclare aux royalistes qu'il faut m'assassiner pour arracher ce vœu du fond de mon cœur! » On n'assassina point Lakanal, et on se contenta d'enterrer dans les cartons des comités ses propositions marquées, comme on le voit, au coin d'un vrai libéralisme.

Entre temps, il proposait avec succès quelques mesures de détail relatives à l'enseignement et laissait passer, sans protestation, le rapport de Daunou et la loi de Brumaire an IV, qui annulaient en grande partie et dénaturaient, dans nombre de dispositions essentielles, son œuvre de l'an III. Il contribuait en même temps dans une faible mesure à la première organisation de l'Institut. Quand les membres nommés sur sa proposition s'assemblèrent pour élire les deux autres tiers, il eut la mortification de voir « repoussée après trois tours de scrutin sa candidature, patronnée par quelques-uns des savants auxquels il avait rendu des services; mais une place vacante s'était produite par suite du refus d'un des élus d'accepter sa nomination, il bénéficia de cette circonstance et put recevoir un fauteuil dans la classe des sciences morales et politiques (1). » — « Il ne fut point élu pour ses livres, mais pour ses actes », a dit Mignet.

Appelé par cinq départements au conseil des Cinq-Cents, il fit partie de cette assemblée jusqu'au 30 floréal an V. Il y joua un rôle

(1) *Dictionnaire de pédagogie*, V° Lakanal.

assez effacé. Il lut, en brumaire, un rapport sur les livres élémentaires, fit signer de tous les députés le procès-verbal de la séance du 1er pluviôse où avait été prêté le serment de haine à la royauté, serment que cette précaution puérile ne devait pas rendre moins éphémère que tant d'autres. Il prit la parole sur la révision des congés militaires, sur les finances, sur les bibliothèques des écoles centrales, sur les règlements de l'Institut. Éliminé par le sort, mais réélu en l'an VI par le département de Seine-et-Oise, il persista à demeurer dans la retraite jusqu'en fructidor an VII. A cette époque le Directoire le nomma commissaire dans les départements cis-rhénans, où il fit preuve d'énergie et mena une vigoureuse campagne contre les déprédateurs de la fortune publique.

Lakanal n'a pas dissimulé ses sentiments de sympathie et d'admiration qu'il éprouvait pour Bonaparte. « Un des hommes les plus éclairés, les plus sages, les plus vertueux de nos Assemblées nationales, l'ami intime de l'illustre Daunou, Baudin des Ardennes est mort de satisfaction en apprenant le retour de Bonaparte de son expédition d'Égypte. En vrai citoyen, Baudin des Ardennes pensa que le héros de l'Italie sauverait la France ; les affaires publiques étaient dans un état véritablement alarmant à cette triste époque. *C'est ainsi que l'éphore Chiron meurt de joie en apprenant que son fils a remporté le prix du ceste aux jeux olympiques.* » Bonaparte s'empressa pourtant de relever Lakanal de ses fonctions de commissaire à Mayence, et les compensations offertes à l'ancien conventionnel furent plus que médiocres.

On a fait grand honneur à Lakanal de la modestie de sa retraite. Il ne fut pas, a-t-on dit, comme tant d'autres, sénateur, tribun, comte de l'empire, voire préfet. C'est vrai, mais je ne vois pas trop comment il aurait pu faire éclater son désintéressement en refusant des dignités qui ne lui furent jamais offertes. Napoléon voulut bien appeler aux charges politiques les hommes de la Révolution, mais à la condition qu'ils eussent une réelle valeur. Talleyrand, Daunou, Cambacérès, Merlin de Douai, pour ne nommer que ceux-là, se recommandaient par de hautes qualités intellectuelles, et les services qu'ils étaient à même de rendre invitaient l'empereur à fermer les yeux sur leur passé. Quant à Lakanal, sa médiocrité trop affichée était un insurmontable obstacle et ses phrases creuses n'étaient pas pour le recommander à un maître qui ne se payait point de mots.

L'ancien régent de collège redevint donc professeur ; il obtint une chaire de langues anciennes à l'école centrale de la rue Saint-Antoine. Il appelait cela, avec son ordinaire bonheur d'expression, « faire un honorable échange de son travail pour un juste salaire ». Il fut décoré par surcroît, devint bientôt procureur gérant (économe) du lycée Bonaparte, et enfin, tout membre de l'Institut qu'il était, inspecteur des poids et mesures. Retraite modeste assurément, dont il a glorifié le mérite en écrivant ces mots dans son apologie : « Ami de la retraite, sans adresse d'ailleurs pour me faire des prôneurs et des partisans, je me suis assis sur la dernière marche, *comme la plus stable en soi* (Montaigne.) » Ce n'est pas, quoi qu'il en ait dit, que la bonne volonté lui manquât pour monter plus haut. Parmi les autographes de la collection Fillon, il s'est trouvé (n° 613) une lettre de lui à M. de Fontanes, où l'on peut lire cette phrase significative : « *Faites de moi ce que vous voudrez, mais faites-en quelque chose* (1). »

Fontanes et son maître restèrent sourds à ces sollicitations touchantes ; le gouvernement de la Louisiane les entendit bien longtemps après. Lakanal avait prévenu le bannissement qu'entraînait sa qualité de régicide, en passant en Amérique, au retour des Bourbons. Après un essai de colonisation dans une terre concédée par le gouvernement des États-Unis, il fut nommé président de l'Université de la Nouvelle-Orléans. Il conserva ces fonctions jusqu'en 1825, et reprit à cette époque, sur les rives de la baie de Mobile, dans l'Alabama, la vie paisible du planteur.

« Dès que la nouvelle de la révolution de 1830 lui fut arrivée, il écrivit, dit I. Geoffroy Saint-Hilaire, au nouveau gouvernement pour lui offrir ses services, mais on ne lui répondit même pas ; bien plus, l'ordonnance du 2 octobre 1832, qui rétablit la seconde classe de l'Institut sous le nom d'Académie des sciences morales et politiques, ne mentionna pas le nom de Lakanal parmi ceux des anciens membres réintégrés dans leurs droits. » Deux ans plus tard, l'Académie l'élut en remplacement de Garat, qui venait de mourir. Il rentra en France en 1837, s'y remaria à l'âge de soixante-seize ans avec une femme qui n'en avait que trente et qui lui donna un fils l'année suivante. Il fit paraître en 1838 un exposé apologétique de sa conduite pendant la Révolution. Ses dernières années se pas-

(1) Cité par Forneron, *Hist. gén. des Émigrés*, t. II, p. 43.

sèrent dans la retraite. La mort vint le chercher en 1845, et sa triste fin ne fut pas adoucie par les consolations de la religion : il ne manifesta pas de remords et se déclara prêt à recommencer sa vie. Le sang innocent de Louis XVI, l'apostasie, deux unions sacrilèges semblaient à sa conscience un poids léger : *Impius cum in profundum venerit, contemnit.*

Mignet qui sut si bien dans ses éloges voiler les erreurs et excuser les torts des gens plus ou moins illustres dont il eut à raconter la vie, a tracé de Lakanal un portrait flatté, où l'éloge pourtant ne va pas sans quelques réserves, réserves que l'impartiale histoire a le devoir d'accentuer. « Les hommes sont ce que les disposent à devenir leur nature et leur temps; heureux ceux que leur temps grandit et ne corrompt pas! *M. Lakanal n'était point destiné au rôle qu'une révolution violente lui donna.* Dans une Révolution dont il partagea encore plus les idées que les passions et les passions plus que les excès, il se consacra principalement à défendre les deux grandes causes de l'indépendance nationale et de l'intelligence humaine, que menaçaient l'Europe coalisée et la barbarie démagogique : il parla quelquefois avec exaltation, comme pour se ménager le moyen d'agir avec douceur. *M. Lakanal n'était pas dépourvu d'adresse dans son inflexibilité*, et ce qu'il avait voulu d'honnête ou accompli de généreux *il ne s'en souvenait pas sans orgueil et ne l'apprenait pas aux autres sans quelque ostentation...* Il aimait à être agréable; on était tout surpris d'entendre des paroles douces et flatteuses sortir de cette bouche sévère et de trouver un si grand goût de plaire avec un visage si sérieux et sous un regard si défiant. L'expression contenue de son visage venait des temps terribles où il avait vécu, et ce qu'il laissait percer d'aimable et de bon à travers sa gravité et sa rudesse venait de sa nature. »

J'ai sous les yeux une reproduction fort médiocre d'ailleurs d'un portrait de Lakanal, à l'époque de son retour en France, peint par Mlle Berriat-Saint-Prix : la bouche est en effet sévère et les yeux sont mauvais. C'est tout à fait la physionomie de l'homme d'Église infidèle à ses serments, à la tête orgueilleuse, au cœur ulcéré. Les agitations profondes d'une conscience à laquelle on s'efforce d'imposer silence, y transparaissent, la malédiction divine marque ce visage de traits indélébiles. Quoi qu'on ait pu dire, Lakanal eut des passions plus que des idées, des passions changeantes suivant ses intérêts auxquels céda toujours l'austérité prétendue dont on a voulu lui faire hon-

neur : du centre de la Convention, il s'est porté à gauche aux mauvais jours, sauf à revenir en arrière à la chute de Robespierre; il a flatté sans succès Bonaparte, il a offert ses services à la royauté bourgeoise de 1830, sans trouver un meilleur accueil. Il s'est fort agité pour se mettre en évidence, et dans la spécialité qu'il s'était choisie il n'eut pas, comme je vais le montrer, plus d'esprit de suite et de constance que dans ses évolutions politiques. Au fond, Lakanal fut un médiocre, sans vices exceptionnels comme sans vertus fortes. Aussi n'eut-il pas à défendre sa tête, et sa pauvreté native fut-elle pour lui la meilleure des défenses, aux jours où toute supériorité intellectuelle ou morale constituait le plus terrible des dangers.

II

Mais puisque ce fut surtout dans le domaine des choses de l'esprit que Lakanal prétendit exercer son influence, il ne suffit pas, pour le faire connaître, de raconter sa vie, il faut, par une étude rapide des rapports et des discours où il a laissé si naïvement son empreinte, essayer de mettre le lecteur en état d'apprécier sa valeur intellectuelle. Ici encore, il se montre à nous médiocre et médiocre à l'extrême. Peu d'idées, pas de style, telle est en deux mots la note caractéristique de ce qu'il a produit.

Quiconque a tant soit peu fréquenté les bons auteurs du dix-huitième siècle, je dis les bons auteurs, et a savouré leur langue si claire, si précise, si alerte, si véritablement française, revient avec peine de la surprise que lui causent les discours de la plupart des orateurs de la Révolution. M. Taine a bien défini ces « harangues de tribune et de club », quand il parle « des kilomètres de bavardage abstrait, des phrases qui ne sont que des phrases qui dupent l'orateur aussi bien que l'auditoire, du raisonnement verbal qui dissimule le vide de la cervelle et ne sert qu'à exalter les haines et à masquer les appétits (1). » Ceci me revenait en mémoire lorsque je lisais les rapports de Lakanal, ramassis de lieux communs, débités avec emphase à grand renfort de souvenirs classiques, de métaphores incohérentes, de périodes péniblement conçues

(1) Préface à la *Correspondance de Mallet Du Pan*, publiée par A. Michel, t. I, p. x. — Cf., dans la *Révolution*, t. III, p. 191, l'appréciation de M. Taine sur les discours de Robespierre et ceux des Jacobins de sa queue.

en vue d'un effet toujours avorté. Ne me dites pas qu'il est de son temps et que tout le monde, à la Convention, parle comme lui : la séquelle des médiocres et des bavards, les Barrère, les Bouquier, les Couppé et leur maître à tous, Robespierre, je l'accorde; mais les hommes vraiment intelligents de la bande, qu'ils soient violents et fanatiques comme Danton et Romme, ou corrects et concentrés comme Condorcet et Daunou, non pas.

Quelle fortune pour les collectionneurs d'anas et de discours bouffons que le recueil des harangues et des rapports de Lakanal, si l'un de ses admirateurs voulait bien prendre la peine de les réunir et de les mettre en lumière! Et que de pages je remplirais, simplement en alignant bout à bout et sans commentaire tous les extraits caractéristiques que j'en ai recueillis. Il faut se borner pourtant; la démonstration n'a pas besoin d'être longue pour être convaincante et le lecteur ne tardera pas à être édifié.

Voici tout d'abord un rapport lu à la tribune le 18 germinal an II : il s'agit d'ériger au Panthéon une colonne en l'honneur des « martyrs » du 10 août. La pièce est assez courte pour qu'on la puisse citer en entier et j'ose dire que le morceau est des meilleurs. « Déjà le tyran que nous avons abattu *outrageait effrontément la charte des Droits de l'homme retrouvée dans les ruines de la Bastille*, lorsque, jaloux de la liberté qu'ils avaient conquise, les Français offrirent *le spectacle sublime et terrible d'un peuple conspirant pour la patrie;* le jour marqué pour le triomphe du despotisme éclaira sa défaite et le trône du despotisme tomba brisé dans le sang des martyrs de notre indépendance.

« *Leurs mânes se sont endormis dans la gloire*, mais, consolés par l'héritage qu'ils nous ont laissé, n'auront-ils d'autels que dans les cœurs républicains?

« L'antique Rome, habile dans l'art de féconder les vertus publiques, consacrait sur le marbre et l'airain les services éclatants rendus à la patrie, et sur ces monuments révérés, l'enfant lisait mieux que dans le livre de la Loi ses devoirs et le prix des vertus sur lesquelles s'appuient les Républiques. Car n'oublions pas que si la régénération des États s'exécute par l'explosion de la force, elle ne se maintient que dans le recueillement de la vertu.

« Sans doute elle n'a pas besoin de nos honneurs, *la destinée* de ces hommes généreux qui dirent : Mourons et que la France soit libre, mourons et que les Français soient frères!

« Leurs noms sont inscrits par *la main de la reconnaissance* dans les *cœurs qui respirent* pour la liberté, mais cette gratitude individuelle serait un reproche pour nous, chargés d'exprimer le vœu du peuple, si longtemps encore on cherchait vainement dans les fastes de la République les noms de ceux qui l'ont créée. Vous le savez, citoyens, les actes de la reconnaissance du peuple alimentèrent toujours cet esprit national qui attache les citoyens à la patrie, comme les enfants à leur mère, ils appellent ces temps heureux où l'intrigue et l'ambition sont couvertes d'opprobre, où les vertus se pressent, où il y a plus de mérite que de places.

« Hâtons-nous d'acquitter la dette de la reconnaissance nationale envers les martyrs du 10 août; que leurs noms révérés soient inscrits dans le temple que la patrie reconnaissante a consacré aux grands hommes; *que la mère tendre et l'épouse inconsolable trouvent, dans ce dernier asile de la vertu, le fils et l'époux qu'elles pleurent*, qu'elles disent en essuyant leurs larmes : « Ils étaient nés pour la patrie, c'est pour elle qu'ils sont morts, *elle les a couronnés de l'immortalité!* »

Ici l'objet est médiocre, le style ridicule, mais enfin il y a quelque suite dans les idées. Il n'en est pas de même dans les rapports étendus et les discours un peu longs de Lakanal. L'analyse en est par suite fort difficile, la lecture en est extrêmement pénible et il serait impossible d'aller jusqu'au bout si l'attention n'était souvent réveillée par des pensées extraordinaires et des phrases stupéfiantes. Un esprit de valeur moyenne, même aux prises avec les difficultés de l'improvisation, ne tomberait pas aussi bas dans le grotesque. Or il faut remarquer qu'il n'est pas ici question de discours improvisés, mais de rapports longuement étudiés, écrits à loisir et imprimés après révision.

Prenons, par exemple, le rapport de fructidor an II sur les écoles primaires, où sont développés les motifs de la loi qui fut votée en brumaire an III. Voici d'abord les raisons de leur établissement : les Français doivent transmettre à leurs enfants le bienfait de la liberté. Seul, un peuple éclairé peut être libre : « Comment pourrait-il avoir la faiblesse de traîner des fers s'il peut se faire une juste idée de l'homme, s'il voit un tyran avec toute l'horreur qu'il inspire... *En renversant la tyrannie, le premier pas à faire, c'est de répandre les lumières.* Sans elles, le froid inactif de l'ignorance gagnerait bientôt jusqu'aux extrémités du corps social et vous auriez amené

les Français à l'état de dégradation où voulait les réduire *un de ces vizirs que nous nommions ministres*, lequel se flattait que bientôt on n'imprimerait en France que des almanachs. » Il faut donc établir d'urgence, un plan « organique » d'enseignement.

Chaque instituteur aura cent cinquante enfants à instruire. La raison alléguée est curieuse : « Rousseau n'en voulait qu'un, et le sage Rollin pensait que c'était assez d'en réunir cinq sous le même instituteur. » Donc cent cinquante élèves pour un maître. Au surplus, « en lui assignant des fonctions qui ne dépassent pas la mesure de ses forces physiques, nous plaçons dans notre système l'enseignement à la portée des enseignés et *nous économisons à la fois les instituteurs et les finances de la République* ».

Les instituteurs seront choisis et dirigés par des jurys de district, non de commune, car *chaque commune*, dans ce cas, *voudrait avoir au moins une école*, ce qui est impossible.

Pour recruter des instituteurs capables, il suffira de leur assurer un traitement qui les fasse « subsister dans une *médiocrité honorable et républicaine* », de leur garantir une pension de retraite et *l'inscription sur la liste des fonctionnaires publics*. Tous les instituteurs devront avoir le même traitement, ce qui se démontre au moyen du galimatias double que voici : « La disposition qui porte l'égalité des salaires pour les instituteurs sur tous les points de la République peut avoir une grande influence sur les progrès de l'amélioration sociale. L'intention du Comité n'a pas été de réduire celui qui vit chèrement dans les villes au traitement de celui qui habite la campagne. Ce n'est pas au minimum qu'on a voulu placer l'égalité, c'est au maximum. On a proposé de donner à l'instituteur des campagnes autant qu'à celui des villes ; cette vue a paru morale et d'une bonne politique. Tant de motifs appellent les talents et les lumières dans les grandes villes, qu'il est bon d'en repousser une partie *au milieu des champs* par l'attrait d'une existence aisée. Alors, seulement, je verrai l'égalité dans l'instruction ; serait-elle réelle, en effet, si les hommes et les femmes chargés de la distribuer dans les campagnes n'y étaient retenus que par leur infériorité et l'impossibilité d'être mieux placés ailleurs » (1)?

(1) Il faut observer, à la louange de la Convention, qu'elle ne se laissa pas toucher par ce pathos et qu'elle inscrivit dans la loi une disposition augmentant le traitement des instituteurs et des institutrices dans les villes de 20,000 habitants et au-dessus.

Lakanal répond ensuite vaille que vaille à l'objection tirée du fâcheux état des finances de la République, et profite de l'occasion pour déclamer contre Robespierre : « Le projet de vandaliser la France aurait-il survécu au moderne Pisistrate? »

Suivent quelques lignes vagues sur le programme et deux paragraphes sur le peu de succès des efforts tentés pour fournir aux écoles des livres élémentaires. On n'a pas « élémenté », on a « coarcté! » — « Heureusement le Comité a interrogé le génie, sa réponse sera prompte et digne de la Convention et de lui. » Enfin tous les moyens d'émulation se réduiront à l'institution de la fête de la jeunesse, qui « fera éclore les talents, les vertus, les belles actions. » Une dernière malédiction contre Robespierre, tout est dit et voilà sur quoi la Convention se basera pour organiser l'instruction primaire. Il est vrai que le système adopté ne résistera pas longtemps à l'expérience qui en sera faite.

Le rapport qui aboutit à la création des écoles centrales était plus misérable encore. Lakanal commence par une digression sur l'enseignement primaire, continue par une diatribe contre les anciens collèges où l'on peut cependant relever ce précieux aveu que leur dotation couvrira amplement les dépenses nécessitées par les nouveaux établissements, annonce « le plan géométral du grand édifice promis à l'impatience des Français, du temple immense, éternel, élevé à tous les arts, à toutes les sciences, à toutes les branches de l'industrie humaine, » s'attache vainement à démontrer l'inutilité d'établissements secondaires servant d'intermédiaire entre les écoles primaires et les écoles centrales, « le talent qui seul doit s'élancer à ce nouveau degré de la hiérarchie scolaire devant être le lien de correspondance ». Viennent ensuite des développements vides et déclamatoires sur le nouveau système d'enseignement et le devoir qui s'impose à la Nation de « s'emparer du génie des *jeunes citoyens exceptés par la nature de la classe ordinaire*, et d'en faire à ses frais un Euclide ou un d'Alembert, un Locke ou un Condillac, un Drake ou un Lapeyrouse. Elle ne remet pas cette organisation à des temps plus favorables, parce que les temps sont marqués par l'irrésistible nécessité, oui, l'irrésistible nécessité. La tyrannie a dévoré les génies les plus célèbres, les flambeaux des sciences à demi éteints éclairent à peine quelques individus *isolés et solitaires*, et si nous ne vous hâtez de les rallumer, la République va se perdre dans les ténèbres. »

Ici, une longue digression sur la médecine, avec l'accompagnement obligatoire de quelques lourdes plaisanteries sur les miracles ; puis quelques alinéas sur les belles-lettres, à qui pourtant la place avait été bien parcimonieusement mesurée dans le nouveau « plan géométral. » Lakanal compte pourtant que, grâce aux dispositions qu'il propose avec un vague d'expressions désespérant, « la poésie, la musique, l'éloquence, qui agissent si fortement sur un peuple libre, prendront enfin le caractère qu'elles doivent avoir et qu'elles n'ont jamais eu. Dès lors, au lieu d'Anacréons, vous aurez des Tyrtées et des Homères; au lieu d'Isocrates, vous aurez des Démosthènes. »

La science agricole devra aussi être enseignée dans les écoles centrales. Pourquoi? Lakanal va le dire en termes admirables : « *L'agriculture date des premiers jours du monde*, et elle est à une distance immense de la perfection. *C'est que la charrue, poussée au hasard, n'a jamais été précédée du flambeau de la réflexion.* Si elle est plus florissante sur les bords de la Tamise, c'est que la patrie reconnaissante y a l'œil sur le cultivateur et que *le premier qui y sema du gland, d'où sortent les vaisseaux de ligne, y a obtenu des statues éternelles.* » Il est vraiment regrettable qu'on n'ait pas songé à graver cette phrase exhilarante sur le socle du monument de Lakanal; rien n'est plus capable de donner l'idée de la platitude navrante du personnage. Mais que dire d'un comité d'instruction publique qui endosse la responsabilité de telles élucubrations? Que dire d'une assemblée souveraine qui se contente de pareils exposés de motifs pour décider la réforme radicale de tout un ordre d'enseignement (1) ? »

J'ai cité intégralement un des rapports de Lakanal, j'en ai analysé deux autres choisis parmi les plus importants pour mettre le lecteur à même de juger par lui-même la valeur intellectuelle de leur auteur. Le courage me manque pour continuer cette œuvre ingrate, et je me contenterai de glaner, çà et là, dans ses discours, quelques citations caractéristiques. Voici la conclusion d'un rapport de fructidor an II, sur les hommages à rendre au « philosophe de

(1) Il faut dire, du reste, que la Convention n'était pas gâtée par les rapporteurs de ses comités. « Prenez les considérants, notez le ton..., jamais personnages publics parlant à la France et à la postérité n'ont si outrageusement déraisonné et si impudemment menti. » (Taine, la *Révolution*, t. III, p. 245.)

Genève. » — « Il nous a semblé que le monument consacré à J.-J. Rousseau, à *l'ami de la campagne et de la nature*, ne devait être que provisoirement placé dans le temple même des grands hommes. Si le vœu des amis des arts est rempli, ce temple ne restera pas isolé au milieu de l'immense emplacement qui l'environne. On a proposé depuis longtemps de l'entourer d'une vaste plantation d'arbres dont *l'ombre silencieuse ajouterait au sentiment religieux qu'inspire ce monument funèbre*. Il serait facile de ménager *dans ce bois auguste une enceinte de peupliers*, au milieu de laquelle serait définitivement placé le monument élevé à l'auteur d'*Émile*. Depuis sa mort, *il semble que l'idée de cet arbre mélancolique est devenue en quelque sorte inséparable de celle de son tombeau*, et ce spectacle *attendrissant* rappellerait à jamais aux âmes *sensibles* le souvenir des bocages d'Ermenonville. »

Lakanal ne reculait pas devant les métaphores les plus hardies : « Les colonnes qui doivent supporter l'édifice de l'éducation sont les livres élémentaires... Il vaut mieux que la *tête* de nos jeunes concitoyens reste *vierge* que de souffrir qu'on la gâte encore par des instructions vides et mensongères qui lui feront perdre à jamais le *pli* de la vérité. » Il parle ailleurs d'un fonctionnaire républicain à qui les rebelles « font éprouver tout ce que l'*aristocratie* peut *enfanter* de plus cruel », et remarque dans le même rapport que « si l'indulgence pour le crime est l'attentat contre la vertu, l'oubli de la vertu est à son tour le triomphe du crime ». Une autre fois, il apprend à la Convention que « Bacon, pauvre, négligé dans sa patrie, légua en mourant son nom et ses écrits aux nations étrangères. C'est à nous, ajoute-t-il, c'est aux hommes de la liberté de recueillir la succession des martyrs de la philosophie. » Et, le 17 mai 1793, demandant à l'Assemblée de maintenir leur indemnité aux membres de l'Académie des sciences, il termine par cette belle parole qu'il réimprimait, sans y changer un mot, en 1838 : « Vous n'oublierez pas la maxime d'un sage : *Le législateur doit mourir pauvre et n'en point laisser.* »

Il me semble qu'en voilà bien assez et trop peut-être pour persuader à tous les hommes de bon sens qui savent la valeur des termes de la langue française, que Lakanal fut un pauvre esprit, un détestable orateur, dont les discours portent en cent endroits tous les caractères d'une incurable médiocrité.

III

Il me reste à examiner une dernière question et la plus importante. C'est, en effet, le pédagogue qu'on prétend honorer dans Lakanal, et c'est son action sur la marche de l'enseignement public en France, ce sont les services qu'il aurait rendus aux sciences qu'on a principalement exaltés.

Il faut tout d'abord présenter une observation préjudicielle qui n'est pas sans intérêt.

Ce fut surtout comme président et rapporteur du Comité d'instruction publique, que Lakanal prit la parole à la Convention dans les questions d'enseignement. Sans doute il travailla beaucoup aux séances du comité, mais il n'y était pas seul; à côté de députés obscurs sans valeur quelconque, on y rencontrait des hommes vraiment compétents comme Daunou, Grégoire, Guyton de Morveau, Romme, Fourcroy, et qui, pour paraître moins souvent, n'en avaient pas moins leur bonne part d'initiative dans les mesures proposées. Comme l'a très bien remarqué M. Guillaume (1), alors que certains de ses collègues se tenaient systématiquement dans l'ombre, « Lakanal, nature exubérante et tout en dehors, ne demandait qu'à paraître. C'est ainsi qu'il accepta, sans hésiter, d'être le rapporteur du projet de loi de septembre 1793 sur l'enseignement primaire, à la rédaction duquel il n'avait eu, sans doute, qu'une faible part. » C'est ainsi qu'on lui a attribué le rapport assez misérable d'ailleurs sur la création de l'École normale, dont l'idée première avait été émise quelques mois auparavant dans un exposé de la situation de la République fait par Barrère, alors qu'il est parfaitement certain (Lakanal l'a confessé lui-même, en 1800) que ce rapport avait été tout entier rédigé par Garat. Lakanal n'eut pas d'autre mérite que de lire à la tribune l'œuvre de son collègue.

Ses panégyristes lui ont fait un titre d'honneur de l'adoption par l'Assemblée du système télégraphique de Chappe. Or nous savons, à n'en pas douter, que le projet de cet ingénieur avait été exhumé par Romme des cartons du Comité d'instruction publique de la législative, et présenté par lui à la Convention, dans la séance du 1er avril 1793 (2). Le rapport du député du Puy-de-Dôme est suivi

(1) *Dict. de pédagogie*, V° Lakanal.
(2) *Moniteur* du 4 avril.

d'un projet de décret pour la nomination de commissaires chargés d'assister à de nouvelles expériences, projet adopté sans discussion. Lakanal fut un de ces commissaires et n'eut pas autre chose à faire que de rendre compte des expériences dont il avait été témoin. Romme ne put être chargé du rapport pour la meilleure raison du monde : il venait de tomber aux mains des fédéralistes qui le retenaient prisonnier à Caen.

Lakanal fit rendre aussi un décret utile sur la propriété littéraire; mais, comme l'a fait observer un de ses plus chauds amis, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, « ce décret n'est pas son œuvre personnelle; les principaux membres du Comité d'instruction publique y concoururent, mais le rapport est assurément son ouvrage, son style et sa pensée y sont également reconnaissables. »

On a voulu voir dans Lakanal le fondateur de l'Institut. Ici, encore, il en faut rabattre singulièrement. L'idée avait été émise par Mirabeau et reprise par Condorcet. Elle fut définitivement formulée et mise au point par Daunou, rapporteur de la loi organique d'enseignement du 3 brumaire an IV. Lakanal ne prit à la discussion de cette loi qu'une part insignifiante et ne dit pas un mot à propos des articles concernant l'Institut. Il est vrai que le Comité d'instruction publique le chargea de lui présenter la liste des quarante-huit premiers membres qu'il devait soumettre lui-même à l'agrément du Directoire exécutif; il est également vrai qu'à deux reprises Lakanal demanda au conseil des Cinq-Cents d'approuver les règlements que l'Institut avait arrêtés pour son organisation intérieure (1), mais là se borna son action, et il est permis de reconnaître qu'elle ne contribua à cette fondation que dans une assez faible mesure.

La part d'influence qu'il eut dans la réorganisation du Muséum d'histoire naturelle fut plus considérable. Ici, je laisse la parole à Deleuze, l'historien fort bien informé de cet établissement : « Une faction ennemie de l'ordre et de tout gouvernement, devenue redoutable par sa victoire du 31 mai, voulait anéantir tout ce qui rappelait les souvenirs de la Monarchie. Un établissement dont les employés avaient été nommés par le Roi devait être l'objet de sa fureur. Le péril était imminent et il eût été impossible d'y échapper,

(1) Il le fit avec sa mobilité ordinaire : le 25 ventôse, il s'associait à un amendement consacrant la publicité des séances de l'Institut; le 7 floréal, il faisait rapporter cette mesure.

s'il ne se fût pas trouvé dans la Convention quelques hommes de courage qui, reconnaissant enfin l'abîme dans lequel ils étaient entraînés, désiraient arrêter le torrent dévastateur et préparer un retour vers le bien, en conservant les institutions utiles aux sciences et aux arts. Parmi eux, il faut surtout distinguer M. Lakanal qui, en sa qualité de président du Comité d'instruction publique, exerçait une grande influence. Aussitôt qu'il fut informé du danger qui nous menaçait, il se rendit secrètement au Jardin et s'entendit, avec MM. Daubenton, Thouin et Desfontaines, sur les moyens de le prévenir. Il se fit remettre par eux le projet de règlement qu'ils avaient présenté à l'Assemblée constituante et, dès le lendemain, il fit rendre un décret qui constituait et organisait l'établissement en lui donnant le titre de Muséum d'histoire naturelle (1). »

On voit qu'en cette affaire Lakanal, sans nul danger d'ailleurs, paya de sa personne. Il faut de plus observer à sa louange qu'il eut la sagesse de s'en rapporter aux lumières des hommes compétents qui administraient l'établissement qu'il s'agissait de conserver et d'accroître. L'accroissement, du reste, fut en réalité beaucoup moins considérable qu'on n'a bien voulu le dire. On a souvent répété que la Convention porta tout d'un coup à douze le nombre des chaires qui n'était que de trois jusque-là. En réalité, le personnel ne fut pas augmenté, quelques démonstrateurs, gardes du cabinet et adjoints, depuis longtemps attachés au Jardin du Roi, ayant tout simplement pris le titre de professeurs (2).

Ce fut Lakanal qui fut chargé de faire, au nom du Comité d'instruction publique, le rapport concluant à l'établissement de l'École des langues orientales vivantes. Elles n'avaient pas été négligées sous l'Ancien régime : d'une part, elles étaient enseignées au collège de France, qui, par une rare fortune, échappa à la rage de destruction de la secte jacobine ; d'autre part, le roi entretenait au collège Louis-le-Grand un certain nombre de jeunes gens appartenant aux familles françaises du Levant et qu'on préparait aux fonctions de drogmans de nos consulats en Orient (3). Le rapporteur avoue que l'étude des langues orientales a été presque entièrement abandonnée en France pendant le cours de la Révolution et propose

(1) *Histoire et description du Muséum d'histoire naturelle*, t. I, p. 72, 73.
(2) *Ibid.*, p. 76, 77.
(3) Cf. Frédéric Masson, *les Jeunes de langue, notes sur l'éducation dans un établissement de Jésuites au dix-huitième siècle.* (*Correspondant* du 10 sept. 1881.)

d'établir près la Bibliothèque nationale trois chaires : d'arabe, de turc et de tartare, de persan et de malais (1).

Quoique le rapport proposant l'établissement du Bureau des longitudes ait été rédigé et fort bien rédigé par Grégoire, il paraît certain que Lakanal eut une part considérable d'initiative dans cette création importante (2), et l'impartialité me fait un devoir de la signaler, tout en observant que les panégyristes officiels me semblent l'avoir quelque peu exagérée. Il faut observer aussi qu'au double point de vue du personnel et du matériel, on n'eut pas la moindre peine à assurer le fonctionnement de la nouvelle institution, tant étaient grandes les ressources scientifiques que l'Ancien régime avait accumulées (3).

Il convient également de signaler les services que Lakanal rendit à l'Académie des sciences dont il assura, dans une certaine mesure, le fonctionnement aux mauvais jours et les efforts qu'il fit pour défendre quelques savants contre la persécution et leur assurer les ressources indispensables.

Lakanal s'occupa aussi des écoles militaires, mais d'une manière

(1) Lakanal réserve l'école dont il propose la fondation aux langues vivantes. Quant aux « langues savantes ou mortes », l'étude doit en être remise à des temps meilleurs pour les curieuses raisons que voici : « La connaissance de ces dernières est indispensable pour approfondir les antiquités de l'Asie ; mais les travaux de ce genre ne se poursuivent avec succès que dans ce recueilement profond qui n'est pas compatible avec les agitations qui accompagnent inévitablement les grandes révolutions. Chaque citoyen est alors comptable de tout son temps à sa patrie, *il ne lui est permis de se livrer à des recherches de pure curiosité que lorsque son pays jouit au sein d'une paix solide des fruits tardifs de la liberté.* Les recherches qu'elle nous commande aujourd'hui sont *de démasquer tous les traîtres* et non pas d'éclairer des monuments enfouis dans la nuit des siècles écoulés, de poursuivre la tyrannie qui revêt tous les masques pour ressaisir la verge de fer et d'oppression, de frapper à mort le despotisme qui s'essaye sous toutes les formes contre la toute-puissance du peuple ; c'est ainsi que, dans la fable, Achéloüs se transforme diversement pour échapper à Hercule! »

(2) Voir dans le discours de M. Faye, à l'inauguration de la statue de Lakanal, le témoignage de Lalande.

(3) Lakanal fit aussi un rapport sur l'Observatoire (31 août 1793). C'est un établissement « où l'on commande encore au nom des rois ». Le rapporteur propose, non de supprimer l'Observatoire qui mérite d'être conservé en raison des services qu'il a rendus, mais « d'imprimer à ce monument les formes républicaines et de substituer aux caprices du pouvoir les lois éternelles de l'égalité. » Toute la réforme consistait dans un changement d'enseigne et dans l'assurance d'un égal traitement, au point de vue des droits et des émoluments, aux quatre astronomes attachés à l'établissement.

infiniment moins bienfaisante. Il est vrai que, le 18 juin 1793, il avait fait adopter un décret « assurant la protection de la justice nationale à ces établissements autrefois un des monuments les plus odieux élevés par le despotisme à l'orgueil et à la vanité, mais aujourd'hui ouverts aux enfants des citoyens armés pour la liberté. » Le vent ayant tourné quelques mois après, Lakanal faisait voter, le 9 septembre, la suppression de toutes les écoles militaires, à l'exception de celle d'Auxerre; étrange manière, on l'avouera, de servir les intérêts de la science et d'assurer la défense du pays.

J'en aurai fini avec les mesures de détail quand j'aurai précisé la part prise par Lakanal à l'établissement et à la direction de l'École normale de l'an III, essai misérablement avorté, dont l'insuccès doit être attribué à « l'organisation vicieuse (1) » de la nouvelle institution. J'ai déjà dit incidemment que le rapport du 3 brumaire, lu à la tribune par Lakanal, n'est pas de lui, mais de Garat. Il n'y a donc pas lieu d'insister sur cette déclamation. Mais ce qui est bien de Lakanal, c'est l'arrêté qu'il prit avec Deleyre pour régler le fonctionnement de l'école près de laquelle il avait été délégué en qualité de commissaire. Il s'agissait, selon lui, de « former les instituteurs pour toute l'étendue de la République. Dans les autres écoles, on enseigne surtout les branches diverses des connaissances humaines. Dans les écoles normales, on professera seulement l'art de les enseigner; on exposera les connaissances les plus utiles en chaque genre et on insistera sur la méthode de les enseigner. » L'arrêté instituait tout un système de leçons, répétitions, discussions; système parfaitement impraticable avec un auditoire immense et incompétent dans sa majorité, comme celui de la nouvelle école, et traçait un vaste programme d'enseignement supérieur, dont l'exécution était confiée à des hommes comme Laplace, Lagrange, Monge, Daubenton, Berthollet, etc. Dans la pratique, ces professeurs éminents parlèrent quand ils voulurent, traitèrent les sujets qui leur convinrent et s'abstinrent presque complètement de donner aux élèves une direction pédagogique.

Il en devait être fatalement ainsi par suite de la mauvaise organisation de l'École normale et des erreurs grossières dans lesquelles étaient tombés les promoteurs de l'idée et notamment l'ordonnateur, Lakanal. Quel but s'était-on proposé? Former rapidement des

(1) Jules Simon, *l'Instruction populaire*, p. 45.

instituteurs pour les écoles primaires et leur apprendre l'art d'enseigner les connaissances utiles au plus grand nombre. Pourquoi dès lors un programme aussi vaste? Pourquoi des cours de géométrie descriptive, d'analyse de l'entendement, de critique historique? Pourquoi des cours de mathématiques et de physique confiés à des savants de premier ordre? On a été séduit par une phrase : « Les hommes qui jusqu'à présent n'ont été que les professeurs des nations et des siècles, les hommes de génie vont être les premiers maîtres d'école d'un peuple. » C'était justement l'incontestable supériorité de ces hommes qui les rendait impropres à la mission terre à terre qu'on allait leur confier.

Trois mois ne s'étaient pas écoulés que tout le monde était unanime à reconnaître les vices de l'organisation combinée par Lakanal et Deleyre, et que la Convention, impuissante à améliorer une institution engagée dès le premier jour dans une voie fausse, se voyait contrainte à la supprimer purement et simplement. L'entreprise avait été insuffisamment étudiée et hâtivement conduite; on devait fatalement s'agiter dans le vide et n'arriver à aucun résultat pratique (1).

Il me reste à examiner les lois de Brumaire et Ventôse an III, sur les écoles primaires et les écoles centrales, lois votées sur la proposition de Lakanal, en conséquence de rapports préparés de longue main dont il était bien l'auteur, lois où l'on retrouve ses idées et son action et qu'on tenta d'appliquer pendant une année entière.

Quel est d'abord le système de Lakanal, relativement à l'instruction primaire?

Ce système, il l'avait étudié et mûri avec Sieyès; il l'avait soumis à la Convention dès le mois de juillet 1793. Mais à cette époque, « le moderne Pisistrate » et son parti n'avaient pas eu de peine à le faire rentrer dans l'ombre des cartons du Comité.

En brumaire an III, Lakanal revint à la charge et présenta de

(1) Je demande la permission de renvoyer à l'étude détaillée que j'ai publiée en avril 1884 sur l'*École Normale de l'an III* dans la *Revue des Questions historiques*. Il suffira d'ailleurs, pour se rendre compte de la valeur de l'institution, de lire le rapport de Daunou, dans le *Moniteur* du 10 floréal an III. Voici en quels termes Deleuze apprécie l'École normale : « Cette institution extraordinaire était fondée sur un plan chimérique. On avait imaginé que des hommes déjà avancés en âge pourraient, après avoir entendu quelques leçons des grands maîtres, se trouver capables de répandre l'instruction dans les provinces; tous les esprits sages sentaient qu'une pareille idée ne pouvait se réaliser. » (*Op. cit.*, t. I, p. 84.)

nouveau son projet légèrement modifié en quelques points de détail et muet cette fois sur l'utile institution d'une commission centrale d'instruction publique qui avait été si fort critiquée par les Jacobins, l'année précédente. Il réussit, après une discussion sommaire à laquelle il prit part avec son insuffisance et son irrésolution ordinaires, à le faire voter sans modifications essentielles. Sa loi comprenait trente-cinq articles répartis en six chapitres. J'en résume fidèlement les dispositions les plus importantes.

Les écoles primaires ont pour objet « de donner aux enfants, de l'un et l'autre sexe, l'instruction nécessaire aux hommes libres ». — Il doit y avoir, par mille habitants, une école partagée en deux sections dirigées par un instituteur et une institutrice. — L'inspection est confiée à un jury d'instruction composé de trois membres, nommés par l'administration du district et renouvelables par tiers tous les six mois. Ce bureau examine et élit les instituteurs (provisoirement et pendant la durée du gouvernement révolutionnaire, après quoi ils devaient être élus par le peuple), et juge des plaintes portées contre eux, sauf recours au Comité d'instruction publique. — Les livres composés et publiés par ordre de la Convention sont obligatoires. — Le traitement est de 1200 livres pour les instituteurs et de 1000 livres pour les institutrices; de plus, ils doivent être logés par les municipalités et, de préférence, dans les anciens presbytères. Il leur est interdit de prendre des pensionnaires et de donner à leurs élèves des leçons particulières. — Le programme est chargé : « on enseignera aux élèves : 1° à lire et à écrire, et les exemples de lecture leur rappelleront leurs droits et leurs devoirs; 2° la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et la constitution française; 3° on leur donnera des instructions élémentaires sur la morale républicaine; 4° les éléments de la langue française, soit parlée, soit écrite; 5° les règles du calcul simple et de l'arpentage; 6° les éléments de la géographie et de l'histoire des peuples libres; 7° des instructions sur les principaux phénomènes et les productions les plus usuelles de la nature. — Les garçons seront dressés aux exercices militaires, formés à la natation, à la course et à la lutte. Les élèves visiteront plusieurs fois l'année, avec leurs instituteurs et sous la conduite d'un magistrat du peuple, les hôpitaux les plus voisins; les mêmes jours, ils aideront, dans leurs travaux domestiques et champêtres, les vieillards et les parents des défenseurs de la patrie. On les conduira

quelquefois dans les manufactures et les ateliers où l'on prépare les marchandises d'une consommation commune, afin que cette vue leur donne quelque idée des avantages de l'industrie humaine et éveille en eux le goût des arts utiles. » — L'obligation est rayée de la loi; mais « les jeunes gens qui n'auraient pas fréquenté les écoles primaires, seront examinés en présence du peuple à la fête de la jeunesse et, s'il est reconnu qu'ils n'ont pas les connaissances nécessaires à des citoyens français, ils seront écartés, jusqu'à ce qu'ils les aient acquises, de toutes les fonctions publiques. » Enfin, malgré les efforts des survivants de la Montagne, on inscrit dans la loi la reconnaissance formelle du droit qu'ont tous les citoyens d'ouvrir des écoles particulières et libres, sous la surveillance des autorités constituées. Il n'est plus question de certificat de civisme et aucune catégorie de Français n'est exclue du droit d'enseigner.

L'idée fondamentale de la loi est fausse et son application eut les plus déplorables conséquences. Il était déraisonnable au premier chef, comme l'a dit plus tard Fourcroy, « d'établir un rapport de calcul entre les écoles et la population que repoussent toutes les circonstances de localités (1). » — « La loi du 27 brumaire an III, observe fort justement M. Babeau, avait singulièrement diminué le nombre des écoles. Les hommes de la Révolution étaient toujours tentés de prendre pour base de leurs réformes la réalité mathématique. La Convention se laissa guider par ces théories, lorsqu'elle s'avisa de décider qu'il y aurait une école primaire seulement, par mille habitants. C'était supprimer d'un trait de plume près des trois quarts des écoles. Il en résulta une perte de temps considérable dans une organisation pourtant bien urgente, en raison des difficultés locales auxquelles se heurtèrent les jurys d'instruction (2). » Il arriva d'autre part que « nombre de localités peu importantes se trouvèrent non seulement dépourvues, mais dépouillées des écoles dont elles étaient depuis longtemps en possession. La conséquence de ces dispositions, la voici : les maisons d'école que possédaient toutes les petites localités, devenaient inutiles et, dès lors, elles durent être vendues; et, plus tard, quand ces communes ont voulu avoir une école, elles ont dû se saigner pour acquérir un local nouveau (3). »

L'article 8 du chapitre III oblige les instituteurs à se servir des

(1) *Moniteur* du 1er floréal an X.
(2) A. Babeau, *l'Ecole de village pendant la Révolution*, p. 84-85.
(3) Fayet, *les Hautes œuvres de la Révolution en matière d'enseignement*, p. 13.

livres élémentaires officiels, disposition illibérale au premier chef et surtout à peu près impraticable, puisque les efforts tentés par la Convention pour donner l'essor à une littérature scolaire, avaient piteusement avorté (1).

La loi de l'an III semble favoriser les instituteurs auxquels on promet des appointements forts beaux pour l'époque et un logement convenable. Malheureusement, il n'était pas au pouvoir de Lakanal et de ses collègues de réaliser les promesses dont ils n'étaient point avares. 1200 livres en assignats représentaient à peine un sac de blé et les menues rétributions en argent et en nature que percevaient les ci-devant maîtres d'école eussent bien mieux fait l'affaire des pauvres gens décorés du titre d'instituteurs et « inscrits sur la liste des fonctionnaires publics ».

Le lecteur aura fait justice lui-même des prescriptions se rapportant au programme de l'enseignement primaire, spécialement en ce qui concerne l'éducation physique, les visites aux hôpitaux et aux usines, l'assistance à donner aux parents des défenseurs de la patrie dans leurs travaux domestiques et champêtres. On croit rêver en lisant dans une loi la formule naïvement impérative de ces utopies ridicules. Lakanal les prenait au sérieux; au cours de sa mission dans le Centre et le Sud-Ouest, il ne négligeait rien pour obtenir qu'on les réalisât.

M. V. Pierre a retrouvé aux Archives nationales les questionnaires qu'il adressait sur ces divers points aux municipalités et les réponses qui lui furent faites. « Les officiers de la garde nationales, chargés de présider aux exercices des jeunes citoyens, sont-ils entrés en fonctions? Ici, il n'y a pas de garde nationale; là, elle est désorganisée; à Angoulême, l'officier instructeur n'est pas nommé et il n'y a pas d'instituteurs. Pour trois ou quatre villes où la loi est exécutée, dans la plupart des autres, on promet d'essayer, de voir; en attendant, on ne fait rien, et, comme à Alby, on déclare avec raison que la question est accessoire.

« A l'encontre de la visite aux hôpitaux, on oppose les meilleurs arguments. D'abord, il n'y a pas d'hôpitaux partout, loin de là; ainsi les villages et plus d'une petite ville n'ont pas le moyen

(1) Lakanal s'en occupa beaucoup à la Convention et aux Cinq-Cents, mais toujours avec peu de succès, et il y a tout lieu de s'en féliciter, surtout quand on connaît les livres misérables ou odieux dont il fit l'éloge à la tribune le 14 brumaire an IV.

d'accomplir la loi. Dans les Landes, l'article est mal observé par la même raison qu'à Tarbes; il est malsain d'approcher des hôpitaux à cause de l'épidémie qu'a apportée l'armée de l'Ouest.

« La visite des manufactures ne peut pas être davantage d'application générale ; là où il s'en trouve, comme à Ruelle près d'Angoulême, les élèves connaissent tout naturellement les forges, car ils y sont employés.

« La visite aux travaux des champs! Mais les élèves de la campagne ne font pas autre chose : c'est le moment de la moisson. Les exercices gymnastiques, les courses, la lutte! Mais les écoliers, outre leurs jeux, n'ont-ils pas un exercice suffisant par les longues distances que la loi leur a données à parcourir à pied pour venir jusqu'aux écoles?

« Voilà les réponses que recevait le questionnaire officiel : l'échec de ces nouveautés humanitaires était complet (1). »

Malgré les efforts des commissaires de la Convention et surtout de Lakanal, la loi de brumaire an III ne fut que très imparfaitement appliquée, en raison sans doute de la difficulté des circonstances, mais encore et surtout de ce qu'avaient d'impraticable la plupart de ses dispositions. Barailon, l'un des collègues de Lakanal dans cette mission, le constatait le 1er frimaire an VI, à la tribune des Cinq-Cents : « Les commissaires vous diront que, quoique l'instruction fût gratuite, les écoles de campagne n'en étaient pas moins désertes pendant l'été et qu'il ne s'y rendait que peu d'élèves pendant l'hiver. Ils vous diront enfin que *la nation n'en recueillit aucun fruit* (2). Benezech, ministre de l'intérieur, dans un rapport adressé au Directoire, en messidor an IV, avait pu dire sans crainte d'être démenti : « Ce plan n'eut aucun succès (3). »

La chose était tellement évidente que la loi de brumaire an IV, préparée et présentée par Daunou, annulant dans ses dispositions essentielles l'œuvre de Lakanal, fut votée par la Convention sans que celui-ci fît entendre la moindre protestation. Tout au plus fit-il

(1) Victor Pierre, *l'École sous la révolution française*, p. 137, 138.

(2) *Moniteur* du 2 frimaire.

(3) Ap. A. Duruy, *l'Instruction publique et la Révolution*, p. 413. — Mignet a nettement indiqué la valeur de la loi de brumaire, quand il a dit, dans son éloge de Lakanal : « Ces écoles offraient un enseignement trop exclusif par le caractère politique de sa direction, trop complexe par la multiplicité de ses objets... de pareilles écoles étaient plus faciles à imaginer qu'à établir, à prescrire qu'à faire durer. »

adopter, par la Convention, un décret complémentaire mentionnant les écoles de filles, oubliées dans la loi qu'on venait d'accepter. On voit, par ce simple exposé de faits indéniables, combien fut faible en réalité l'action de Lakanal sur les destinées de l'enseignement populaire dans notre pays.

Fut-il plus heureux dans ses efforts pour la reconstitution de l'instruction secondaire? Il faut examiner ici la loi du 7 ventôse an III, votée sur son initiative et établissant les écoles centrales sur les ruines de vieux collèges, abattus définitivement cette fois.

En voici les dispositions essentielles. Elle prescrivait « pour l'enseignement des lettres, des sciences et des arts, » l'établissement d'écoles centrales « distribuées à raison de la population », sur la base d'une école pour 300,000 habitants. — Dans chacune d'elles, il devait être établi treize chaires : mathématiques, physique et chimie expérimentales, histoire naturelle, méthode des sciences ou logique et analyse des sensations et des idées, économie politique et législation, histoire philosophique des peuples, hygiène, arts et métiers, grammaire générale, belles-lettres, langues anciennes, langues vivantes les plus appropriées aux localités, arts et dessin. Les cours devaient être faits en français. Les professeurs devaient avoir chaque mois une conférence publique sur les matières qui intéressent les sciences, les lettres et les arts les plus utiles à la société. Une bibliothèque publique, un jardin botanique, des cabinets d'histoire naturelle et de physique, une collection de machines et de modèles devaient être annexés à chaque école centrale. Les livres, composés par les soins du Comité d'instruction publique, devaient être exclusivement adoptés pour l'enseignement. Les professeurs, auxquels était attribué, selon la population des villes où ils enseignaient, un traitement de 3, 4 ou 5,000 livres devaient être examinés, élus et surveillés par un jury de trois membres, nommés par le Comité d'instruction publique, lequel restait chargé d'arrêter les règlements concernant le régime et la discipline intérieure des écoles centrales. « Les élèves qui, dans la fête de la jeunesse, se seront le plus distingués et auront obtenu plus particulièrement les suffrages du peuple recevront, s'ils sont peu fortunés, une pension annuelle pour se procurer la facilité de fréquenter les écoles centrales. Des prix seront distribués tous les ans, en présence du peuple, dans la fête de la jeunesse. Le professeur des élèves qui auront remporté le prix recevra une couronne

civique. En conséquence de cette loi, tous les anciens établissements, consacrés à l'instruction publique sous le nom de collèges et salariés par la nation, sont et demeurent supprimés dans toute l'étendue de la République. »

Il ne faut pas être grand clerc en fait d'enseignement public, pour se rendre compte de la valeur de cette première loi sur les écoles centrales. Ici encore, nous trouvons la France divisée en circonscriptions scolaires uniformes sans qu'on ait pris garde aux différences locales qui créeront de notables difficultés d'exécution. Le programme encyclopédique des nouveaux établissements ne supporte pas un instant l'examen. D'abord la prépondérance de l'élément scientifique est évidemment exagérée; ensuite les objets d'enseignement les plus disparates sont amalgamés et confondus; la ligne de démarcation est supprimée entre l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire, entre l'enseignement secondaire et l'enseignement spécial. Quel pouvait bien être l'objet d'une chaire d'arts et métiers? Il est absolument impossible qu'un élève sorti des écoles primaires établies par la loi de brumaire puisse suivre avec un fruit quelconque des cours variés, dont la plupart supposent chez l'auditeur une culture intellectuelle d'un degré assez élevé (1). Cette première conception des écoles centrales est donc, au point de vue pédagogique, simplement absurde, parce qu'elle est complètement inapplicable, et aussi parce qu'en la supposant par impossible appliquée, elle serait impuissante à produire les effets qu'on en attend. De plus, l'utopie des livres uniformes et imposés par le Comité d'instruction publique reparaît ici, utopie dangereuse, attentatoire à la liberté et d'ailleurs irréalisable. En brumaire an III, Lakanal et le Comité en devaient savoir quelque chose puisque les livres en question n'existaient pas encore malgré tant de décrets et d'efforts. Le titre des récompenses et encourage-

(1) « L'enseignement n'était pas distribué avec une générosité moins prodigue dans les écoles centrales dont le plan fut également soumis à la Convention par M. Lakanal. Ces écoles étaient consacrées à des études plutôt supérieures que secondaires. Sans préparation suffisante et dans un espace de temps trop limité, on devait s'y instruire de tant de choses qu'on ne pouvait sérieusement en apprendre aucune. Les langues anciennes et les mathématiques; l'histoire naturelle et la grammaire générale; la physique, la chimie expérimentale et les belles-lettres; l'histoire philosophique des peuples et les langues vivantes; la logique et l'hygiène; l'économie politique et le dessin; la législation et les arts et métiers y avaient des professeurs sans être bien assurés d'y trouver des élèves. » (Mignet, *Eloge de Lakanal.*)

ments semble emprunté aux petits livres de Berquin pour l'amusement des enfants. Voyez-vous le professeur de « méthode des sciences ou logique et analyse des sensations et idées » ou « d'histoire philosophique des peuples » gravissant les marches de l'autel de la patrie pour recevoir, « en présence du peuple, une couronne civique? » Un seul article est pratique et c'est celui qui consacre une destruction. Celui-là est conforme au génie de la Convention, au génie de Lakanal et de ses congénères, exécuteurs, comme lui, des basses œuvres de la Révolution en fait d'enseignement.

En réalité, le plan de Lakanal peut bien être voté, voté à la suite du rapport creux et déclamatoire dont j'ai donné des extraits et voté sans discussion. Quand on en vient à l'exécution, on s'aperçoit bien vite qu'il faut compter avec d'insurmontables obstacles, avec des impossibilités matérielles naïvement consacrées par la loi elle-même. On va donc, durant une année encore, rester dans la période des essais sans lendemain et quand viendra la dernière heure de la Convention, quand elle voudra signer son testament scolaire, elle adoptera la loi de brumaire an IV qui bouleverse de fond en comble l'organisation conçue par Lakanal. L'édifice gardera bien encore sur sa façade la même enseigne, mais sa disposition intérieure sera largement modifiée. Et malgré tout, le vice originel de la conception subsistera et les nouveaux établissements seront fatalement voués à un insuccès navrant. Comment s'en étonner? Leur programme est bâtard, leurs méthodes sont établies en dépit de tous les principes d'une saine pédagogie, l'insuffisance de la préparation des élèves est manifeste, l'idée religieuse est proscrite. Le succès dans ces conditions serait une anomalie extravagante. Aussi se détourne-t-on presque partout de l'école officielle. Le Corps législatif, le Directoire ont beau multiplier les discours et les essais de réforme, les circulaires et les mesures coercitives, ils ne peuvent réussir à imprimer une impulsion régulière et durable à une machine mal conçue et mal agencée.

Qu'on lise les rapports officiels des ministres et du Comité d'instruction publique réunies par M. A. Duruy (1), les brochures composée en l'an IX et l'an X par des hommes compétents qui, pour la plupart, avaient professé dans les écoles centrales, brochures que j'ai résumées et discutées ailleurs (2), le travail lumi-

(1) *Op. cit.*, p. 182-256, 388-463.
(2) *Les Écoles centrales de l'an III à l'an X.* (*Contemporain* de février 1883.)

neux présenté au gouvernement par Chaptal en l'an IX (1), les vœux des Conseils généraux de 1802 (2), et l'on y trouvera d'irrécusables preuves de ce que j'avance ici.

Il fallut bien se rendre à l'évidence, en finir avec un essai malheureux, supprimer, après une lamentable expérience de plusieurs années, les écoles centrales imaginées par Lakanal et rétablir ces collèges si décriés que les hommes de la Révolution avaient poursuivis d'une haine si tenace et qu'ils avaient cru abattre pour jamais.

C'est ainsi que Lakanal, retombé dans l'obscurité dont il n'aurait jamais dû sortir, put se convaincre que de ses efforts et de l'œuvre entière de sa vie parlementaire, il ne restait rien.

J'ai mis, ce me semble, le lecteur en état de juger sainement Lakanal et de réduire à de justes proportions ce personnage singulièrement surfait. Qu'on envisage sa vie privée et sa vie politique, ses discours et la part qu'il a prise à l'œuvre scolaire de la Révolution, on le retrouve passionné, ondoyant et divers selon les circonstances, pauvre d'idées, déclamateur de mauvais goût, démolisseur de profession, malheureux presque toujours dans ses essais de restauration. Au point de vue pratique, au point de vue des œuvres qui durent, son influence a été à peu près nulle, et les motifs réels des honneurs posthumes qui lui ont été prodigués ne sont autres que la constance de sa passion antireligieuse et la calme impudence avec laquelle il porta jusqu'au dernier jour son masque de régénat. Triste gloire assurément et mérite bien mince. Au surplus, il ne nous déplaît pas de voir des hommes de cette trempe honorés par certain parti. Chacun prend ses grands hommes où il les trouve et les panégyristes de l'œuvre scolaire de la première République n'ont pas une grande latitude dans le choix de leurs héros. Qu'ils élèvent donc des monuments aux Lakanal et aux Grégoire, et bientôt sans doute aux Le Peletier et aux Romme. Ces vains honneurs ne donneront pas le change aux esprits éclairés et libres qui ne mesurent pas leurs appréciations à la dimension des piédestaux et à la valeur vénale des statues.

Ernest Allain,
archiviste du diocèse de Bordeaux.

(1) Dans le *Moniteur* à partir du 19 brumaire an IX.
(2) Ap. Duruy, p. 484-491.

LA RÉORGANISATION PROVINCIALE [1]

DIVISION PROVINCIALE

I. Picardie-Flandre. — Cette province serait composée des trois départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme. Elle aurait — d'après les chiffres de l'avant-dernier recensement — une population de 2,972,000 âmes. Lille en serait la capitale.

Les intérêts de ces populations de la Picardie, de l'Artois et de la Flandre sont évidemment connexes. Ce sont trois départements maritimes; ils ont la même agriculture; enfin, ils sont bien nettement séparés du bassin de la Seine.

II. Ile-de-France. — L'ancienne Ile-de-France comprenait le territoire d'où ont été formés les cinq départements de la Seine, de Seine-et-Oise, de l'Oise, de Seine-et-Marne et de l'Aisne. Ce dernier département, constitué avec les territoires du Soissonnais qui seul faisaient partie de l'Ile-de-France, et du pays de Valois, n'appartient que pour une petite partie au bassin de la Seine. Il peut donc être sans inconvénient détaché de cette province dont l'importance serait trop considérable. — De même l'importance de Paris paraît réclamer qu'il soit placé en dehors d'une circonscription territoriale et qu'il forme un gouvernement à part. Ses intérêts sont trop distincts de tous autres pour ne pas souffrir d'un mélange avec d'autres, ou ne pas les absorber.

Les quatre départements de la Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne et de l'Oise formant encore une population de 1,589,000 habitants, ont des intérêts identiques parce qu'ils entourent Paris et qu'ils appartiennent à une même zone agricole. Versailles pourrait en être la capitale.

III. La Champagne. — Cette province comprendrait les quatre départements des Ardennes, de la Marne, de l'Aube et de la Haute-Marne formés de l'ancienne Champagne, plus le département de

(1) Voir la *Revue* du 1er août 1886.

l'Aisne. On peut voir sur la carte que cette province forme un tout bien compact. Le centre en est manifestement à Reims dont l'importance s'accroît sans cesse et dépasse de beaucoup celle des autres chefs-lieux, même de l'ancienne capitale champenoise.

Cette province aurait une population de 1,829,000 habitants.

IV. La Lorraine. — Cette province est encore nettement déterminée par la tradition. Elle comprendrait *momentanément* les trois départements lorrains de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle et des Vosges. Cette province, dont Nancy est la capitale historique, aurait 1,114,000 habitants.

V. La Franche-Comté. — Les départements franc-comtois sont au nombre de trois : le Doubs, la Haute-Saône et le Jura. Il y a, là aussi, un caractère à part que la division nouvelle doit respecter. A tous les points de vue, les intérêts de ces départements sont identiques. Il conviendrait d'y rattacher, comme un souvenir et une espérance, le territoire de Belfort.

Cette province n'aurait que 964,000 habitants; mais elle ne peut qu'être autonome. On ne saurait la rattacher à la Bourgogne sans sacrifier des intérêts respectables et sans susciter des rivalités.

Besançon est une grande ville qui trouverait, dans sa situation de capitale, un développement considérable.

VI. Bourgogne. — La province de Bourgogne a formé les quatre départements de l'Yonne, de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire et de l'Ain. Mais, par sa situation, trop excentrique comme on le peut voir en consultant la carte, ce dernier département, composé, d'ailleurs, des pays distincts de la Bresse, du Bugey, de Gex et de Valromey, se rattache plutôt à la région lyonnaise.

La Côte-d'Or, l'Yonne et Saône-et-Loire reconstituant la Bourgogne nouvelle, avec Dijon pour capitale incontestée, présenteraient un tout compact de 1,364,000 habitants.

VII. Le Lyonnais. — Aux deux départements de l'ancien Lyonnais, le Rhône et la Loire, on ajouterait le département de l'Ain. La nouvelle province formerait un bloc important et bien homogène de 1,603,000 habitants dont la seconde ville de France serait la capitale.

VIII. Savoie. — Les deux départements savoisiens n'ont ni comme étendue, ni comme population — ensemble 540,000 habitants — une grande importance. Mais l'autonomie des Savoisiens doit être respectée, comme elle l'a toujours été. Chambéry trouve-

rait certainement un grand avantage à recouvrer sa situation de métropole provinciale.

IX. Dauphiné. — Ici encore il suffit de suivre les anciennes délimitations qui subsistent inextricables dans les habitudes locales.

Le Dauphiné serait donc formé des trois départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes. Ses habitants, — 1,014,000, — verraient sans peine Grenoble redevenir leur capitale.

X. Provence. — Le caractère à part et si persistant des Provençaux est une des meilleures preuves que l'esprit des provinces ne s'est pas perdu. Aux trois départements de l'ancienne Provence : les Basses-Alpes, les Bouches-du-Rhône et le Var, tout indique d'ajouter Vaucluse de l'ancien Comtat-Venaissin, et les Alpes-Maritimes qui ne pourraient être rattachées à aucune autre province.

Ainsi complétée, la nouvelle Provence formerait un tout bien distinct entre le Rhône, les Alpes et la Méditerranée. Elle comprendrait 1,474,000 habitants; elle aurait le choix entre le nouveau Marseille et la vieille cité parlementaire d'Aix.

XI. Languedoc. — L'ancien Languedoc formerait une province beaucoup trop considérable pour être rétabli en son entier, dans les huit départements qu'il a formés et auxquels devraient être ajoutés les Pyrénées-Orientales et l'Ariège qui n'ont pas de lien possible avec une autre région.

La nature des choses indique donc de grouper d'abord les départements du Languedoc riverains de la Méditerranée, et ceux qui s'y rattachent immédiatement au nord. La première province languedocienne comprendrait donc ainsi l'Ardèche et la Lozère, puis les départements maritimes du Gard, de l'Hérault, de l'Aude, enfin les Pyrénées-Orientales. Elle aurait 1,920,000 habitants, et Montpellier serait sa capitale.

XII. Languedoc 2e. — Dans cette seconde province languedocienne entreraient d'abord, de l'ancien Languedoc, les départements de la Haute-Garonne et du Tarn; puis, de l'ancienne Guyenne, les départements du Tarn-et-Garonne, du Lot et de l'Aveyron, enfin le département isolé de l'Ariège.

Cette province, dont Toulouse est la capitale historique, aurait, elle aussi, 1,989,000 habitants.

XIII. Guyenne. — Cette province serait formée des trois départements de l'ancienne Guyenne : la Dordogne, la Gironde et le Lot-et-Garonne; puis des trois départements de l'ancienne Gas-

cogne : le Gers, les Hautes-Pyrénées et les Landes; enfin, du département isolé des Basses-Pyrénées.

Cette belle et vaste réunion, à la fois pyrénéenne et maritime, aurait 2,805,000 habitants. Sa capitale est tout indiquée dans la vieille et belle cité d'Aquitaine.

XIV. L'Auvergne. — Cette province correspondrait presque exactement aux anciennes délimitations de l'Auvergne et du Velay.

Elle comprendrait, par conséquent, les trois départements du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire.

Cette agglomération de 1,118,000 habitants aurait Clermont-Ferrand pour capitale.

XV. Le Limousin. — L'ancienne province de ce nom a formé les deux départements de la Corrèze et de la Haute-Vienne, auxquels on ajouterait le département de la Creuse qui appartient déjà au ressort de la cour d'appel de Limoges, capitale désignée.

Cette province n'aurait que 944,000 habitants.

XVI. Le Poitou. — Outre les départements de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Vendée qui ont été formés de l'ancien Poitou, la nouvelle province comprendrait encore les départements de la Charente-Inférieure et de la Charente. Il est évident, d'ailleurs, que les mœurs d'Angoumois et de Saintonge se rapprochent beaucoup plus de celles du Poitou que de celles de Guyenne. Enfin, en considérant la carte, on voit que ces cinq départements, ayant ensemble une population de 1,944,000 âmes, forment un tout bien compact et parfaitement homogène.

Poitiers, déjà le centre le plus important de cette contrée, deviendrait, comme capitale poitevine, une ville considérable, digne de son vieux renom.

XVII. Le Berry. — Cette province comprendrait d'abord les deux départements de l'ancien Berry : le Cher et l'Indre; puis, la Nièvre et l'Allier, qui ne sauraient former une province et que leurs intérêts rattachent bien plus à Bourges qu'à Dijon, d'un côté, ou à Clermont-Ferrand, de l'autre.

Ces quatre départements constitueraient ainsi une région délimitée, puisque, sauf l'Allier, ils appartiennent déjà au ressort de la cour d'appel de Bourges, capitale historique. Le Berry aurait 1,000,401 habitants.

XVIII. La Bretagne. — Les cinq départements de l'ancienne Bretagne formeraient une masse compacte de plus de 3,000,000 d'ha-

bitants. Mais il y aurait lieu de tenir compte, d'un côté, des souvenirs historiques de Rennes et de Nantes, et, d'autre part, de l'importance de cette dernière ville qui est actuellement la septième de France.

Il serait donc facile de retrancher de l'agglomération bretonne le département de la Loire-Inférieure, dont les intérêts et les habitudes sont, d'ailleurs, assez différents de ceux des quatre autres départements. La province de Bretagne se trouverait ainsi formée du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du-Nord et de l'Ille-et-Vilaine, au point de vue géographique, toute la presqu'île armoricaine.

Ainsi constituée, cette province aurait encore 2,444,000 habitants. Rennes, la capitale historique, y jouirait d'une suprématie que, pour des causes diverses, Brest ne pourrait songer à lui disputer.

XIX. L'Anjou. — Ni la Touraine, département d'Indre-et-Loire, ni l'Anjou, département de Maine-et-Loire, ni le Maine et le Perche, départements de la Sarthe et de la Mayenne, ne pourraient former chacun une province distincte. Réunis, ils présenteraient, sans doute, un ensemble assez considérable; mais il y aurait à craindre, pour le choix de la capitale, la rivalité d'Angers, de Tours et du Mans, dont l'importance est à peu près égale. Ne conviendrait-il pas de former cette province par l'adjonction du département de la Loire-Inférieure qui, d'ailleurs, n'appartenait pas tout entier à la Bretagne, et de lui conserver le nom particulièrement historique d'Anjou? Nantes en serait la capitale. Elle aurait ainsi 2,259,000 habitants.

XX. La Normandie. — Ici, pas de difficultés. Les cinq départements de la Manche, de l'Orne, du Calvados, de l'Eure et de la Seine-Inférieure, recouvreraient leur ancienne appellation. Ni Caen, ni le Havre, ne pourraient enlever à Rouen sa suprématie. La province de Normandie aurait 2,519,000 habitants.

XXI. L'Orléanais. — Cette province correspondrait aussi à l'ancienne délimitation provinciale de l'Orléanais qui a formé les trois départements du Loiret, du Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir. Elle n'aurait que 923,000 habitants; mais elle constitue un tout homogène dont Orléans serait la capitale.

La vingt-deuxième province serait formée par l'île de Corse, et la vingt-troizième par l'agglomération parisienne.

Le retour à l'organisation provinciale comporterait, de toute évi-

dence, de profondes modifications dans notre système colonial. Ce n'est pas le lieu d'en parler. Il suffit ici de constater tout ce qu'il y a d'étrange à voir siéger dans les assemblées de la métropole les députés coloniaux, élus de quelques centaines d'hommes, qui, même de l'autre côté de la Méditerranée, ne sauraient apprécier congrûment ce qui convient à la France. Et l'on remarquera que, plus le système parlementaire sera appliqué, plus cette anomalie sera grande et, disons-le, dangereuse. Que les mesures les plus graves, que les questions les plus hautes d'où peuvent dépendre le sort de la France puissent être décidées et votées à la majorité d'une voix, et que cette voix puisse être celle d'un représentant du Sénégal, de la Cochinchine ou de la Guyane, cela dépasse évidemment ce que le bon sens et la saine raison peuvent supporter.

VII

Quelle sera l'organisation des provinces nouvelles?

La nature même des choses répond que cette organisation doit satisfaire à un double intérêt, par conséquent contenir un double élément. D'un côté, ce qui regarde le pouvoir central, mais rien au delà; de l'autre côté, tout ce qui est actuellement accordé au département, et, de plus, ce qui peut être enlevé à la centralisation sans nuire à l'unité nationale.

On comprend qu'il ne s'agit pas ici d'entrer dans les détails. Les principes seuls sont en jeu et suffisent. L'étude et la discussion détermineront, en temps opportun, les points particuliers. Par exemple, on verra si le département doit subsister et remplir dans la province le rôle de l'arrondissement dans le département. On verra si, alors même que son utilité ne serait pas démontrée, il ne conviendrait pas, à cause des chefs-lieux, de le conserver et de conserver aussi les conseils généraux. Mais, dans ce cas, à quoi bon les sous-préfectures? Pourquoi les sous-préfets? S'il s'agit simplement de représenter le pouvoir central au milieu des populations, le préfet ne suffira-t-il pas grandement? De la suppression de l'arrondissement, ne résulterait-il pas des modifications du canton, une nouvelle organisation des communes à distinguer en communes *rurales* et communes *urbaines?* L'autonomie de la province ne demandera-t-elle pas que les services dépendant du ministère de l'intérieur soient dévolus à l'administration provinciale, que cette

administration puisse y nommer directement les fonctionnaires, les y maintenir ou les révoquer, dans les conditions et sous garanties déterminées par la loi organique? Le personnel des administrations centrales, comme la justice, les travaux publics, les finances, les postes et télégraphes, ne devra-t-il pas être, autant que possible, recruté dans la province même où il sera employé? Les tribunaux administratifs départementaux ne devront-ils pas être transférés et réunis au chef-lieu de la province? Comment assurera-t-on la complète impartialité de ces tribunaux?

En déterminant, d'ailleurs, les services généraux qui ne peuvent être décentralisés, on indique déjà suffisamment jusqu'où pourra s'étendre l'autonomie du gouvernement provincial. En dehors de toute contestation, l'armée, la marine, la justice, les finances, les postes et télégraphes sont des services publics qui dépendent directement, bien qu'à des degrés divers, du gouvernement central. On conçoit parfaitement, par exemple, que, dans certaines limites, nettement tracées par la loi organique, les provinces pussent administrer pour le compte de l'État, les finances, les postes et les télégraphes. Le cardinal de Richelieu voulait simplifier le plus possible l'administration des finances, afin de réduire « les financiers, classe préjudiciable à l'État, mais pourtant nécessaire ». Qu'on est loin du « Trésorier de l'Épargne, du Receveur général et des deux ou trois trésoriers » auxquels se réduisait son personnel financier pour chaque province! Peut-on croire qu'il n'y ait pas, en décentralisant, d'économies à faire sur un ministère dont les administrations diverses coûtent plus de 100 millions? Peut-on croire de même qu'il n'y ait pas de réformes à apporter à ce ministère des Postes et télégraphes, qui dépense près de 135 millions pour recouvrer 161 millions?

Les principes de l'autonomie provinciale exigent en outre, que les travaux publics, l'agriculture et le commerce soient largement décentralisés. Chaque province doit pouvoir traiter de la manière la plus conforme à ses intérêts propres les questions qui intéressent son commerce et son agriculture. En cela, les usages locaux, les besoins particuliers priment tout le reste. Pour que l'État ne puisse favoriser l'un plutôt que l'autre, le Nord plutôt que le Midi, l'Est plutôt que l'Ouest, etc., il doit laisser chaque province agir à sa guise, sûr qu'en ces matières l'intérêt sera le meilleur des conseilliers. De même pour les Travaux publics : les ressources communes

doivent payer ceux qui intéressent absolument toute la nation, mais rien que ceux-là. Par exemple : pourquoi ferait-on payer à toute la France le creusement du canal du Nord qui ne peut intéresser que les régions du Nord et Paris? L'étude des détails, en tout cela, déterminera les limites exactes. On apercevra sans peine cependant, toutes les simplifications administratives que cette décentralisation entraînerait. Adieu les ministères inutiles! Adieu les bureaux populeux et sans cesse multipliés, au moyen desquels le peuple français mange chaque année des centaines de millions en paperasses inutiles et en fonctionnaires désœuvrés!

Remarque nécessaire : la fortune publique croule sous le poids d'impôts exagérés, de charges excessives et toujours plus lourdes. Cette question est l'une des plus aiguës de la situation présente. De toutes manières, le gouvernement de la centralisation fait dépenser annuellement à la France, en chiffres ronds, 5 milliards, c'est-à-dire, en estimant la fortune totale, publique et privée, du pays le plus haut possible, plus du quart de son revenu. En un mot, quand on a 100 francs dans sa poche, les charges publiques prennent plus de 25 francs. Il est manifestement impossible qu'un peuple, si riche qu'il puisse être, tienne à pareil régime. D'où cette conséquence forcée, fatale, que la réforme budgétaire s'impose au premier chef; d'où cette autre conséquence, non moins forcée, non moins fatale que cette réforme ne s'accomplira pas sans que le budget de l'État soit amputé de quelques centaines de millions, peut-être d'un milliard; que cette amputation salutaire est impossible sans une refonte de l'administration française dans toutes ses parties, et que cette refonte ne peut sortir que de la *réorganisation provinciale*. D'études et de calculs qui ne sauraient trouver place ici, nous avons rapporté la conviction réfléchie que les onze départements ministériels pourraient être ramenés à six : intérieur, finances, justice, guerre, marine et colonies, affaires étrangères ; et que leurs véritables armées d'employés pourraient être réduites des trois quarts. La seule décentralisation de l'instruction publique, décentralisation capitale sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure produirait une économie annuelle de plus de 100 millions. Nous sommes, enfin, convaincus que, dans l'organisation nouvelle, le pays épargnerait la plus grande partie du budget actuel des départements et des communes.

Revenant à l'organisation de la province, il est facile d'apercevoir

que le pouvoir central doit y être représenté par un gouverneur général dont les pouvoirs seront assez étendus pour maintenir tout le monde dans les limites de la loi, assez pondérés pour n'empiéter jamais sur l'administration provinciale. A la tête de cette administration on voit aussi l'Assemblée de la province. C'est là l'élément essentiel, l'organe indispensable sans lequel la province ne serait qu'un département agrandi, et non point une chose absolument vivante. Pour le gouvernement local, c'est d'elle que tout doit partir, à elle que tout doit aboutir. Elle remplit dans la province le rôle des Chambres dans l'État. Le gouverneur général administre au moyen de délégués, ministres provinciaux, que l'assemblée provinciale a choisis et dont elle reste juge.

Ici encore, les détails sont considérables et de haute importance. Quelle sera la composition des assemblées provinciales? Quelle en sera la proportionnalité, à l'égard de la population des provinces? Quel sera le mode d'élection? A côté de l'élément électif ne devra-t-on pas faire place aux représentants nés des grands intérêts sociaux, des *autorités sociales?* Quelles seront les incompatibilités? Quelle sera la durée du mandat? Ce mandat sera-t-il rétribué? Faudra-t-il, au contraire, en admettre la gratuité absolue? Y aura-t-il plusieurs sessions annuelles? Qui pourra convoquer extraordinairement les Assemblées? A quel appel leurs décisions contraires à la loi organique pourront-elles être soumises? Pourront-elles être dissoutes? Dans quelles conditions? Autant de questions et bien d'autres qui exigeraient encore de trop longs développements, même pour être sommairement traitées. Beaucoup, cependant, ont leur solution, au moins en germe, dans la loi par laquelle l'Assemblée nationale a réorganisé les conseils généraux, le 10 août 1871.

Le chapitres des attributions ne serait pas moins étendu, s'il fallait l'étudier en ce moment. Un principe le domine, en est à la fois la base et le sommet : l'assemblée provinciale décide de tout ce qui n'est pas immédiatement d'intérêt général. A cet égard, la loi du 10 août 1871 renferme de précieuses indications. Cette loi, audacieuse et timide en mêms temps, procédait des doctrines de décentralisation principalement émises et propagées par un groupe d'hommes politiques désignées, à la fin du second empire, sous le nom d'*École de Nancy*. Manifestement, elle ne pouvait être dans la pensée de ceux qui l'ont proposée, parmi lesquels se trouvait M. Léonce de Lavergne, qu'une loi de transition, une sorte de pierre

d'attente. Les assemblées provinciales auraient donc toutes les attributions que, dans les titres IV et V, la loi de 1871 accorde aux conseils généraux, mais agrandies, fortifiées et complétées, avec pouvoir de statuer définitivement sur toutes les questions de leur ressort.

Autre considération. Les conseils généraux présentent un total de 2,863 membres. Ce serait beaucoup assurément pour la satisfaction de ceux qui ambitionnent des fonctions publiques et politiques, si les assemblées départementales avaient un champ plus vaste. Elles ne sont pas assez en vue. Aussi, les ambitieux de tous les ordres briguent-ils le mandat de député ou celui de sénateur ; et, comme ces deux Chambres ne peuvent offrir, même après l'augmentation récente du nombre des députés, que 884 sièges, il en résulte, pour arriver coûte que coûte, qu'on se livre souvent à des compromissions de toute nature, quelquefois à d'indignes apostasies. Que l'on calcule néanmoins à combien s'élève le personnel politique des diverses opinions représentées dans les Chambres, on trouvera que ces équipes parlementaires n'atteignent pas le chiffre de 6000 individus pouvant ou voulant être sénateurs ou députés. Les Chambres législatives et les assemblées provinciales exigeant un personnel d'au moins 4000 députés, on voit dans quelle proportion sera réduit le nombre des ambitieux.

Bien que l'armée soit un service d'un caractère absolument général, cependant l'autonomie provinciale demande qu'un corps d'armée corresponde à chaque province. Ce système est particulièrement logique. Combien de personnes en France pourraient dire sans hésitation, ou même sans avoir besoin de consulter un livre, le nombre des corps d'armée, où ils sont situés, quelles villes sont le siège des grands commandements. Si les soldats du 1er corps ou ceux du 18e corps, par exemple, savent qu'ils appartiennent au 1er corps ou au 18e, et que le grand commandement en est situé à Lille ou à Bordeaux, s'ils peuvent connaître encore quels sont les corps d'armée et les grands commandements les plus voisins, en revanche les habitants des départements formant la circonscription territoriale du 1er corps diraient difficilement, ou ne diraient pas du tout, quels départements forment la circonscription territoriale du 18e corps, et réciproquement. Si l'on demandait à Lille : quel corps d'armée a son grand commandement à Marseille? Combien répondraient : le 15me. De même, à Bordeaux : quel corps a son siège à

Rennes? Combien répondraient : le 10me, etc. A plus forte raison si l'on voulait savoir quelle est la composition de chacun des corps et les numéros des divers régiments. Les dénominations numériques ne répondent à rien. Quel inconvénient y aurait-il à les remplacer ou à les compléter par des désignations locales qui répondraient à une idée précise. Le 1er ou le 150e de ligne, qu'est-ce que cela dit? Où est-il? Quels sont ses éléments? Le chiffre ne le révèle pas, Mais, si l'on dit, au contraire, le 1er de Picardie-Flandre, le 4e de Champagne ou le 3e d'Auvergne, etc., on sait immédiatement à quoi s'en tenir.

Quelle difficulté de prendre ces dénominations nouvelles? Aucune. Nous sommes les seuls en Europe à désigner nos régiments par de simples chiffres. On ne croit pas, sans doute, que ces régiments seraient moins sous la main du ministre de la guerre, moins dévoués, moins braves parce qu'ils porteraient sur leur drapeau le nom de la province d'où ils seraient sortis? Il y aurait, cela va sans dire, des corps d'armée plus importants les uns que les autres. Pourquoi pas? Il faudrait remanier les circonscriptions militaires actuelles. Quelle raison peut l'empêcher? Quand on a créé le nombre des corps d'armée, rien n'a imposé le nombre de 18, plutôt que tout autre nombre. Il serait donc facile, dans le remaniement à faire, de créer trois corps d'armée de plus. A cet égard, il n'y a pas d'habitudes enracinées. Voici, d'ailleurs, à quoi se réduiraient les modifications : les grands commandements d'Amiens, du Mans et de Tours disparaîtraient, et des grands commandements seraient créés à Nancy, Dijon, Chambéry, Lyon, Versailles et Poitiers. La Corse continuerait à faire partie du corps d'armée de Provence. Quant à Paris, les troupes de son gouvernement militaire seraient recrutées non plus seulement dans les quatre corps d'Amiens, de Rouen, d'Orléans et du Mans, mais, par une sorte de roulement, parmi tous les corps d'armée provinciaux, de même que les contingents parisiens seraient répartis proportionnellement dans chacun d'eux. Nous n'insistons pas : les questions techniques sont du domaine de l'administration militaire et des généraux.

La réorganisation provinciale entraînerait nécessairement aussi des modifications dans le ressort des cours d'appel. Toutefois, on doit ici tenir compte d'habitudes déjà longues, d'intérêts depuis longtemps créés et d'anciens souvenirs. Autant que possible, cependant, une seule cour d'appel par région.

Voici le tableau des modifications :

I. *Picardie-Flandre :* cour de Douai pour le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme. Le ressort d'Amiens serait supprimé.

II. *Ile-de-France :* cour de Paris pour Paris, la Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, plus l'Oise actuellement du ressort d'Amiens.

III. *Champagne :* cour de Reims pour la Marne et l'Aube, actuellement du ressort de Paris; l'Aisne, actuellement du ressort d'Amiens, les Ardennes, du ressort de Nancy, et la Haute-Marne, du ressort de Dijon.

IV. *Lorraine :* cour de Nancy, tout le ressort actuel moins les Ardennes.

V. *Franche-Comté :* cour de Besançon avec son ressort actuel.

VI. *Bourgogne :* cour de Dijon avec son ressort actuel, moins la Haute-Marne, et plus l'Yonne détachée du ressort de Paris.

VII. *Lyonnais :* cour de Lyon avec son ressort actuel.

VIII. *Savoie :* cour de Chambéry avec son ressort actuel.

IX. *Dauphiné :* cour de Grenoble avec son ressort actuel.

X. *Provence :* cour d'Aix, tout le ressort actuel plus le département de Vaucluse, détaché du ressort de Nîmes.

XI. *Languedoc méditerranéen :* cour de Nîmes pour les départements de la Lorèze, du Gard et de l'Ardèche; cour de Montpellier, pour les départements de l'Aude, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales.

XII. *Languedoc pyrénéen :* cour de Toulouse avec son ressort actuel, plus le Lot détaché du ressort d'Agen, et l'Aveyron détaché du ressort de Montpellier.

XIII. *Guyenne :* cour de Bordeaux pour les départements de la Gironde, de la Dordogne et du Lot-et-Garonne; cour de Pau pour les départements des Hautes et Basses-Pyrénées, des Landes et du Gers. Le ressort d'Agen serait supprimé.

XIV. *Auvergne :* cour de Riom, tout le ressort actuel, moins le département de l'Allier.

XV. *Limousin :* cour de Limoges avec son ressort actuel.

XVI. *Poitou :* cour de Poitiers dont le ressort s'augmenterait du département de la Charente détaché du ressort de Bordeaux.

XVII. *Berry :* cour de Bourges, même ressort, plus le département de l'Allier détaché du ressort de Riom.

XVIII. *Bretagne :* cour de Rennes, même ressort, moins le département de la Loire-Inférieure.

XIX. *Anjou :* cour d'Angers, même ressort, plus la Loire-Inférieure, détachée du ressort de Rennes, et l'Indre-et-Loire, détachée du ressort d'Orléans.

XX. *Normandie :* cour de Caen avec son ressort actuel; cour de Rouen, également avec le même ressort.

XXI. *Orléanais :* cour d'Orléans, même ressort moins l'Indre-et-Loire et plus l'Eure-et-Loir détaché du ressort de Paris.

XXII. *Corse :* cour de Bastia.

Ainsi, dans cette répartition nouvelle, deux cours d'Appel seulement seraient supprimées, trois provinces auraient deux cours, et dix-huit départements seulement changeraient de ressort.

VIII

Abordons maintenant un point essentiel, vital.

Pour son salut politique, économique, social, il faut à la France la décentralisation administrative par la reconstitution de la province; pour son salut intellectuel et moral, il lui faut la décentralisation de l'instruction publique, c'est-à-dire, tout le monde l'entend ainsi : la liberté complète de l'enseignement à tous les degrés.

Laissons de côté l'enseignement primaire : les précédentes lois, appliquées par l'administration provinciale au lieu de l'être par l'État, donneraient satisfaction à tout le monde. Reste la question de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur. Il importe de l'examiner.

Depuis longtemps, pour des causes très diverses, les études classiques sont chez nous en pleine décadence. Et cette réalité frappe douloureusement tous ceux que préoccupent notre avenir intellectuel et le sort de la raison publique. Frappées de stérilité dans leur germe, toutes les tentatives de relèvement ont échoué. Les réformes dont on se promettait le plus de profit ont été souvent les plus malheureuses. Récemment, M. Fallières, précédent ministre de l'instruction publique, consultait les assemblées de professeurs des lycées et des collèges, les facultés, les conseils académiques sur les réformes à introduire dans l'institution du baccalauréat, c'est-à-dire dans la constitution même de l'enseignement secondaire. Rien de plus grave n'avait été tenté en ces matières, depuis l'établissement de l'Université. Pour qui connaît l'esprit de nos maîtres du jour, il

est permis de croire que ces projets n'étaient point imaginés dans l'intérêt de la liberté d'enseignement.

La Révolution est la cause première de la décadence des études françaises. La grande destructrice a marqué là son passage par des ruines, comme dans tout l'organisme social. C'était la logique même des choses : lancée sur le monde et sur la France en particulier pour bouleverser et renverser la société chrétienne, la Révolution devait en empoisonner les sources. La France possédait un merveilleux organisme d'enseignement, lent travail des siècles, perfectionné sans cesse, disposé à toutes les réformes nécessaires, prêt à tous les progrès des méthodes et de la science, en complet rapport, enfin, avec la nature et les habitudes de la nation. Cet organisme a été bouleversé, déraciné, détruit. Plus rien, rien que la duperie et le mensonge du décret de Lakanal. Ce fameux décret atteste bien la destruction accomplie ; il ne prouve pas une reconstitution impossible. Les locaux scolaires existaient encore, en partie; mais il n'y avait plus personne pour monter dans les chaires : tous les maîtres étaient proscrits, et il ne vint à la pensée d'aucun conventionnel d'arrêter la persécution qui frappait le prêtre afin de protéger le professeur. Donc, plus de maîtres et plus d'élèves. Jusqu'à la constitution de l'Université, il n'y eut plus, à proprement parler, d'enseignement public.

L'Université ne fut pas, elle ne pouvait pas être l'instrument d'une grande rénovation des vingt-trois universités, centres lumineux qui portaient à un si haut point le niveau de l'enseignement national et des lettres françaises. Napoléon, qui trouvait table rase n'eut pas plus la pensée de restaurer l'ancien organisme de l'enseignement qu'il n'eut celle de relever les autres institutions écroulées : sans s'arrêter à distinguer entre elles, il alla où le poussait son génie et voulut créer de toutes pièces. Ce fut son erreur. Aussi bien, cette organisation de privilège, de monopole qui, contre le droit de la société, de la famille, de l'individu, mettait l'enseignement entre les mains et sous la direction de l'État, a produit les seuls résultats qu'on pût logiquement en attendre.

Certes, son rôle était grand, noble, beau. Réveiller la vie intellectuelle chez ce peuple d'où elle s'était retirée, d'où elle avait été violemment expulsée, quelle mission, quelle œuvre ! La sève, reparaissant après un long hiver, devait s'épandre en une floraison magnifique. Il en fut ainsi. Mais la part de l'Université, trop jeune

encore, n'y fut pas la plus considérable. L'Université avait bien trouvé ses premiers maîtres parmi les hommes formés par l'ancienne culture; mais ils n'en firent point passer l'esprit dans la culture nouvelle. A côté d'eux, dominant toute cette renaissance, paraissaient les hommes éminents, les esprits supérieurs que tous écoutaient et suivaient. Avant les Villemain, les Cousin et les Guizot, les Joseph de Maistre, les Bonald et les Chateaubriand avaient brillé du plus vif éclat.

Mais après, c'est déjà la décroissance, l'abaissement. Les générations scolaires qui ont suivi 1830 ont valu moins que les précédentes, et, depuis 1848, elles ont été plus médiocres encore. Le niveau des études a baissé de plus en plus rapidement. Il serait depuis longtemps au-dessus de tout étiage possible, si la loi de 1850 n'avait affranchi l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, en apparence autant que les circonstances semblaient le permettre, en réalité pas plus que ne l'ont voulu les préjugés, les partipris et les intérêts du monopole.

Qu'en reste-t-il? Presque rien. Et c'est autour des ruines de cette liberté si chèrement acquise, après tant d'années de luttes, que se livre aujourd'hui la plus furieuse bataille.

Ceux qui, en 1850, réclamaient la liberté d'enseigner : hommes sortis de l'Université ou formés, hors des frontières, dans des écoles célèbres, maîtres désabusés du monopole, hommes d'État convaincus des dangers du privilège, publicistes réclamant, au nom de la liberté, les droits de la famille dans la formation de l'enfant, tous soutenaient les véritables intérêts de l'enseignement. En effet, aux mains d'un corps privilégié, le monopole non seulement lèse le droit de la famille à laquelle l'État ne peut, sans tyrannie, prendre l'enfant pour en former à son gré l'esprit et le cœur; mais encore, sans concurrence et sans contrôle, le monopole ne tarde pas à se négliger, à s'abaisser, à s'avilir. C'est l'oppression de la routine, c'en est aussi la condamnation. En proclamant le principe de la liberté d'enseignement, la loi de 1860 a, par la concurrence au monopole, créé le progrès. Et si, au lieu de mesurer parcimonieusement la liberté, on l'avait donnée pleine et entière dans les trois ordres de l'enseignement; si, au lieu de pratiquer une brèche tout étroite, on avait résolument abattu les murailles du monopole, notre enseignement public serait aujourd'hui très prospère : on ne verrait pas de pauvres Facultés étiolées et rabougries, sans aucune vitalité, où —

c'est M. Renan qui le remarque — « l'enseignement dégénère forcément en déclamations de rhétorique », étioler avec elle, l'enseignement secondaire et comprimer tout élan de l'enseignement supérieur; on verrait, au contraire, dans tous les centres propices, des *Universités* vivantes et agissantes.

L'Université consentit à ce qu'on a appelé la liberté de l'enseignement secondaire, à la condition d'en rester la directrice et la maîtresse, au nom de l'État. Elle le fut, en gardant le droit exclusif d'édicter les programmes et de conférer les grades résultant de l'examen. Qui pourrait le méconnaître! Celui qui dispose des programmes dispose de la matière de l'enseignement. Avec l'examen, il impose non seulement les programmes, mais aussi leur esprit. Et c'est ainsi que l'esprit universitaire, qui est l'esprit de la Révolution, s'infiltre même au sein des générations formées par l'enseignement libre, et réussit souvent à y étouffer tout principe religieux, tout dévouement social.

Ce n'est pas le lieu de montrer comment l'examen lui-même a été faussé, dénaturé; comment, au lieu de rester la constatation de l'instruction acquise, il est devenu la prime donnée par l'examinateur à certaines idées et doctrines manifestées par l'examiné; comment on a détourné l'examen de son objet qui de classique est devenu de plus en plus encyclopédique, si bien que — le ministre Fallières l'avouait — « nombre de maîtres ont été conduits, contre leur gré, à prendre les exigences de l'examen pour régulateur de leur enseignement, au détriment de sa liberté, de son élévation, de sa portée » ; comment, enfin, par les moyens hâtifs de le préparer, par la manière d'en disposer les épreuves, par le favoritisme envers les uns et la malveillance envers les autres, l'examen a perdu toute garantie et enlevé aux diplômes toute autorité.

Ce n'est pas davantage le moment de montrer les diverses causes de la désorganisation intellectuelle et souvent morale des lycées et des collèges; comment, pour faire concurrence à l'enseignement primaire congréganiste, en flattant la vanité populaire, on a créé dans les établissements universitaires, les *cours de français*, source de paresse, de relâchement, d'indiscipline, tant et si bien que, dans les « cours de français », on n'apprend pas le français, et que, dans les *humanités*, on ne l'apprend plus.

La concurrence ici n'a pas seulement pour but le bénéfice matériel que l'État peut en retirer, mais principalement la reconstitution du

monopole par voie détournée, en attirant de toute manière les élèves sur les bancs de l'Université. Décréter la vérité d'État, l'instruction d'État, l'éducation d'État, la morale d'État, c'est-à-dire imposer, au nom de l'État, l'esprit et les doctrines de la Révolution, c'est à cela qu'ont toujours visé, contre la liberté imprescriptible d'enseigner, les prétendues réformes de l'enseignement.

Puisque la décadence est venue à mesure que l'on s'est éloigné de l'enseignement classique pour former des programmes de plus en plus encyclopédiques, il importe donc d'en restreindre les matières et, en même temps, de ne garder dans les classes que les élèves capables de les suivre avec profit. Plus de parasites. La question n'est pas d'arriver au bout des études, la question est d'y bien arriver. Ici, le nombre n'importe pas, mais la qualité. Si, de l'aveu même du ministre Fallières, le baccalauréat est impuissant à sauver l'avenir des études, il faut changer radicalement de méthode : aux examens extérieurs substituer les examens intérieurs; aux examens de faculté, les examens d'école multipliés, semestriels, au moins à partir des humanités, avec un examen de sortie; il faut surtout la liberté des programmes, ce qui n'implique pas l'indépendance des écoles, mais leur affiliation à des universités libres, maîtresses de leurs programmes et de leurs grades. Des examens spéciaux à l'entrée des carrières compléteraient cette réforme nécessaire.

L'organisation universitaire en serait détruite. Où serait le mal de voir disparaître une institution qui, loin de sortir des entrailles mêmes de la nation, comme toutes les institutions vivantes, n'a été qu'un moule factice, contraire à la nature et aux traditions du pays? La grande erreur, la faute grave de la Restauration a été de ne pas renverser la citadelle où l'esprit de la Révolution s'était réfugié. Quoi qu'il en soit, il est évident qu'à cette heure l'université ne remplit plus sa mission d'enseignement : avec ses programmes, elle ne forme plus d'hommes, elle siffle des perroquets; avec ses facultés, la plupart désertes, elle garde les apparences de la vie, mais elle reste morte. Cadavre à inhumer!

Cette conclusion est évidente au point qu'elle s'est imposée à M. Jules Ferry. De la même main qui avait tracé les lois liberticides destinées à ruiner les Universités catholiques à peine nées, il écrivit, — ce fut son dernier acte au ministère de l'instruction publique, — un projet destiné à restaurer cette Université, ruinée en moins de

trois quarts de siècle. Lui aussi se prit à interroger le corps enseignant sur l'opportunité qu'il y avait à transformer les facultés en universités non pas libres, mais distinctes, « s'administrant elles-mêmes sous la haute autorité de l'État. » Et, qu'on y fasse bien attention, M. Jules Ferry ne mettait pas en doute le principe de cette transformation ; il la considérait comme « un idéal qu'il faut s'efforcer d'atteindre ». Ainsi, l'opportunité seule était en cause. « Il fallait, sans doute, tenir compte de l'esprit public, du passé de notre pays, des différences d'habitudes qu'on remarque entre les diverses facultés, des traditions déjà anciennes parmi les professeurs et dans l'opinion » ; mais, il ajoutait : « Notre seule préoccupation, à vous et à moi, doit être d'assurer un progrès sérieux, facile à obtenir par des moyens simples et pratiques. » « Nous n'avons pas le droit, continuait-il, de faire des expériences dont le résultat serait douteux ; si la moindre incertitude peut subsister sur le succès des changements que je soumets à l'examen des facultés, elles ont le devoir de le dire. » Mais, dans la prévision d'un avis défavorable, le ministre réformateur n'abandonnait pas son projet, il ne le condamnait pas ; car il concluait aussitôt : « Ajourner une réforme, pour les esprits qui n'ont en vue que le bien public, est souvent le meilleur moyen d'en rendre le triomphe facile et complet quelques années plus tard. »

L'Université n'a pas voulu de la transformation proposée. Certes, il n'y a pas à s'en plaindre ; car M. Ferry ne voulait la transformation matérielle que pour sauver l'esprit de l'institution. Sa perspicacité lui montrait parfaitement que « l'esprit public » se détachait de ce corps enseignant contraire « au passé de notre pays » ; et, pour empêcher qu'un jour où l'autre la liberté d'enseignement ne triomphât sur toute la ligne, malgré toutes les entraves et en dépit de toutes les oppressions légales ou arbitraires, il rêva cette organisation nouvelle de l'Université, masque de liberté sur lequel la France aurait pris le change. En repoussant la fausse réforme de M. Jules Ferry, l'Université a rendu plus inévitable la vraie réforme, celle qui refondra l'enseignement public, par le retour à la tradition scolaire de notre pays.

IX

L'État transformerait ses facultés en autant d'Universités que la situation ne serait pas modifiée : ce serait toujours l'État ensei-

gnant, l'État imposant certaines idées, certaines doctrines, l'État industriel, exploitant l'éducation. Là n'est pas son droit. En matière d'enseignement, ce droit ne va pas au-delà de la surveillance qui maintient le bon ordre et garantit la morale publique. Dès qu'il dépasse ces limites, l'État excède son droit : il usurpe et il opprime. En théorie, cela n'est plus discuté. En pratique, il en serait de même, si la question était entière, s'il y avait, en ce moment, table rase. Mais, — c'est l'objection, — peut-on ne pas tenir compte de ce qui est? Peut-on renverser de fond en comble et rebâtir de toutes pièces? Sommes-nous au moment où Napoléon constituait l'Université? Comment ne pas se préoccuper des situations acquises, des intérêts existants? Pourrait-on, du jour au lendemain, mettre en question la position de tous les professeurs des collèges, lycées et facultés? Pourrait-on de la même manière enlever les facultés aux villes qui les possèdent? Tout cela ne peut être, en effet, méconnu.

Il faut l'avouer : la suppression pure et simple des facultés aurait de graves inconvénients matériels pour les villes où elles sont établies. Et, cependant, si cette suppression est nécessaire au salut de l'enseignement public, faudra-t-il hésiter devant le sacrifice? Doit-on regarder à des intérêts particuliers, lorsqu'il s'agit d'un intérêt si manifestement général? La question n'est pas de savoir comment on pourra changer l'état actuel de l'enseignement public sans léser personne; la question est de savoir comment se fera le changement, en causant le moins possible de préjudices.

En matière d'enseignement supérieur, il semble, d'ailleurs, que l'on exagère beaucoup les difficultés. Demander la liberté entière et la constitution de nombreux centres universitaires, ce n'est pas vouloir l'émiettement. Si le monopole engendre la routine, l'émiettement engendrerait l'impuissance. Ce danger n'est pas à craindre. La constitution d'un centre universitaire avec ses locaux, son matériel, ses bibliothèques, son corps de professeurs, sera toujours une trop grosse affaire pour être entreprise à la légère, ailleurs que dans les centres déjà désignés en quelque sorte, où l'on est sûr d'attirer une population d'étudiants suffisante. D'ailleurs, est-ce que la loi ne pourrait pas déterminer des conditions d'établissement auxquelles personne ne refuserait de se soumettre? Si l'État n'a pas le droit de forcer les familles à envoyer leurs enfants dans ses écoles, ni de leur imposer ses maîtres, ses programmes, ses examens; s'il n'a pas le droit de dicter aux Universités la matière de leur enseignement,

ni de les forcer à reconnaître tels principes, à professer telles doctrines, en revanche il peut déterminer, pour la sécurité des maîtres et pour celle des élèves, les conditions légitimes, matérielles et financières, d'un bon établissement.

Allons plus loin. Cette question, si compliquée dès qu'il s'agit de rester dans le présent état administratif, paraît absolument éclaircie et résolue dès qu'on la regarde au point de vue de la *réorganisation provinciale*. Quoi de plus simple, en effet? L'Université d'État est supprimée, mais l'État reste le maître des grandes écoles qui ont un caractère national et pour l'entrée desquelles il stipule telles conditions qui lui conviennent. Les facultés font retour aux provinces où elles se trouvent, les gouvernements provinciaux restant maîtres de les transformer en Universités administrées pour le compte de la province, ou de les céder à l'enseignement libre, en débattant les intérêts du personnel enseignant. Quant aux lycées, ils feraient retour aux villes où ils sont situés et seraient administrés par elles, où même cédés à l'enseignement libre. La loi organique des provinces édicterait toutes les dispositions nécessaires dans ces divers cas. Et, quoi qu'il en soit, il est bien certain qu'ainsi la France posséderait immédiatement au moins vingt-trois universités dont l'esprit local, heureusement réveillé, aurait vite fait de donner une vie nouvelle à nos vieux centres universitaires, où l'on ne verrait probablement plus d'étudiants de vingt-cinquième année, politiciens de brasseries et piliers de bouges, mais une jeunesse ardente à l'étude, avide de toute science.

Ainsi constituées, les Universités resteraient maîtresses absolues d'elles-mêmes, libres de formuler les conditions d'examen ou d'entrée aux jeunes gens qui, ayant achevé leurs humanités, demanderaient à suivre leur enseignement supérieur; libres de régler les matières, l'ordre et les méthodes de cet enseignement; libres de choisir les maîtres, de les contrôler, de les maintenir ou de les éloigner, d'arrêter ou d'approuver les sujets de leurs cours; libres d'administrer à leur convenance, de veiller à leur discipline intérieure, enfin, de décerner leurs grades après tels examens qu'elles auront déterminé.

Évidemment, ces grades ne pourraient avoir qu'une valeur scolaire, purement facultative, par conséquent. Mais, s'ils n'étaient pas la condition nécessaire de l'entrée dans les carrières professionnelles, on les rechercherait comme une garantie. En même temps

qu'ils seraient le signe d'un savoir supérieur, ils constitueraient véritablement l'aristocratie intellectuelle du pays. Sans doute, tous ces esprits d'élite ne porteraient pas la même marque, ne seraient pas frappés au même coin, parce que les Universités, même les plus rapprochées par les doctrines, ne se ressembleraient pas entre elles. Mais de cette diversité, fille légitime de la liberté et du respect de tous les droits, sortirait un magnifique épanouissement intellectuel, vraiment digne de notre siècle, de la France et de la civilisation chrétienne.

Si la *réorganisation provinciale* ne devait produire que ce résultat d'enlever l'enseignement à la centralisation révolutionnaire, elle serait encore pleinement justifiée, parce qu'elle aurait rendu à notre société le plus éminent des services. C'est, en effet, là qu'est le salut, là même où la Révolution a placé le principal soutien de sa puissance. Le but de sa domination, ce n'est pas la justice dont elle parle sans cesse, ni la liberté dont elle se vante toujours; son but c'est la déchristianisation de la France et la ruine de la société. Rien de fait pour cette œuvre satanique, si l'on n'a entre les mains l'éducation de l'enfance, l'instruction publique. Sur les hommes faits on n'a pas toujours toute la prise que l'on voudrait; mais on modèle à son gré les enfants. « Par l'éducation nationale », disait Rabaut-Saint-Etienne, « nous nous emparons de la génération qui naît. » Et Robespierre formulait ainsi la doctrine : « La patrie a le droit d'élever *ses* enfants; elle ne peut confier ce dépôt à l'orgueil des familles, ni aux soins des particuliers, aliments éternels de l'aristocratie et d'un fédéralisme domestique qui rétrécit les âmes en les isolant. Nous voulons que *l'éducation soit commune et égale pour tous les Français*, et nous lui imprimons un grand caractère, analogue à la nature de notre gouvernement et à la sublimité des destinées de notre République. Il ne s'agit plus de former des *messieurs*, mais des citoyens. » Nos républicains de l'heure en sont encore là. Tous acceptent ce code de la tyrannie, de l'oppression et de la décadence. La République française n'a pas besoin de lettrés, et, comme le disait Coffinhal envoyant à l'échafaud Lavoisier, « la République n'a pas besoin de savants », si ces savants ne lui enseignent pas l'art des destructions sociales. La théorie de Robespierre, l'affirmation des droits de l'État-dieu a enfanté l'Université. Tant qu'elle subsistera, rien de décisif ne sera fait contre la Révolution.

Telle apparaît, dans ses principes et dans ses conséquences, la grande réforme arrêtée à la fin du siècle dernier par l'invasion révolutionnaire. Hormis les Jacobins, tout le monde reconnaît la nécessité d'y revenir, et c'est l'empereur Napoléon III qui, condensant en quelque sorte les idées de M. le Comte de Chambord et celles des parlementaires avisés, l'a nommée de son vrai nom, en l'appelant la *réorganisation provinciale*.

Il nous a paru bon de le conserver en tête de ces observations à la fois théoriques et pratiques. Pour quiconque y voudra réfléchir, les principes paraîtront indiscutables; car ce sont les faits qui parlent. Quant aux moyens d'exécution, nous les avons indiqués tels que l'exige, à notre avis, la nature des choses, mais surtout en vue d'attirer l'attention et de provoquer les méditations des hommes politiques. A eux d'examiner la question sous tous ses aspects; à eux de la formuler en lois organiques dans son ensemble et dans tous ses détails.

Mais à ce point, un doute nous saisit. Un point d'interrogation formidable se pose devant nous, dans la réalité vivante. Une Assemblée aura-t-elle jamais la force d'accomplir la réforme nécessaire, de donner à la France la solution conforme à son tempérament, aux besoins de sa race, à sa soif de stabilité, à son amour de l'ordre et de l'autorité, à ses continuelles aspirations de liberté? Les constitutions discutées dans l'enceinte des parlements, où et quand ont-elles réformé les peuples? Et l'on se prend à penser que c'est une loi inviolable de l'histoire qu'une seule tête doive concevoir et buriner d'un trait ces réformes, qu'un seul bras doive les exécuter. Les peuples qui sentent la nécessité des réformes appellent l'homme nécessaire, l'instrument providentiel. Où est-il? Quand parlera-t-il? Quand agira-t-il? On ne le sait, mais on sent qu'il viendra; et l'on sent que, quel que soit son nom, s'il jette en fusion, dans le moule de sa constitution, les aspirations légitimes du présent et les saines traditions du passé, il assoira son pouvoir sur des bases qui ne seront point ébranlées. C'est la loi mystérieuse et constante sans laquelle ne sont durables ni les restaurations ni les établissements nouveaux.

Frédéric Fort.

L'ÉCOLE

DES

JURISCONSULTES CATHOLIQUES

I

La *Revue* a signalé, en son temps, le Congrès des juriconsultes catholiques tenu à Lyon. Le compte rendu complet des travaux du Congrès est maintenant entre nos mains (1). Par son opportunité, sa haute valeur doctrinale, cette importante publication se recommande à toute l'attention de nos lecteurs.

L'objet des études du dernier Congrès était l'*Enseignement*. L'intérêt de la question est mis en lumière par le magnifique discours d'ouverture du président, M. Lucien Brun, sénateur. Avec cette élévation, cette force, cette élégante clarté, qui caractérisent son éloquence, notre éminent maître et ami dénonce les entreprises coupables de l'État moderne, démasque les odieux projets, proclame les droits supérieurs de la liberté des âmes. Une fois de plus, il se fait l'interprète de nos protestations et de nos revendications qu'il a souvent, et toujours si noblement, portées à la tribune de l'Assemblée nationale ou du Sénat; une fois de plus, il se montre le digne défenseur, l'avocat infatigable de la grande cause de l'enseignement catholique, qu'il a plaidée avec tant de talent et d'autorité devant le parlement. A elle seule, cette belle page suffirait à justifier l'intérêt et l'utilité du Congrès. Mais les autres travaux ne sont pas moins importants et contribuent à faire du recueil des actes du Congrès une véritable *somme* de la question de l'enseignement, au point de vue philosophique, juridique, historique.

« Étudier d'abord le droit et exposer les principes; chercher dans

(1) Un vol. in-8° de 378 p. Grenoble. Baratier, éditeur.

le passé, dans nos traditions nationales et dans celles des peuples civilisés, la preuve de nos affirmations; appuyer sur les leçons de l'histoire nos revendications contre les iniquités actuelles; jeter les bases d'une législation chrétienne et poser les pierres d'attente du monument que l'avenir élèvera à la liberté victorieuse, quel vaste dessein! quel champ ouvert à l'ardeur généreuse, à l'inébranlable confiance des amants passionnés de l'immuable justice! » Tel était le programme que M. Lucien Brun, en terminant son discours, traçait magnifiquement à ses confrères, les invitant à le parcourir avec lui. Son appel a été entendu, et les quelques lignes éloquentes que nous venons de citer sont l'exact résumé des travaux accomplis par les jurisconsultes catholiques réunis à Fourvière.

Les principes, qui doivent être la base de toute étude sérieuse de critique législative, ont été exposés par deux théologiens éminents, le R. P. Dumas, doyen de la Faculté catholique de théologie de Lyon, et M. l'abbé Chère, professeur au grand séminaire de Lons-le-Saulnier. En une matière aussi délicate et aussi grave, il convenait de demander à des maîtres de la science sacrée de fixer la doctrine destinée à éclairer la suite du travail et à servir de fondement aux mesures d'application et aux réformes proposées. Le droit d'enseigner dérive de la paternité. « Nous recevons, dit saint Thomas (1), trois choses de nos parents : l'être, la nourriture, l'*enseignement Tria a parentibus habemuse : esse, nutrimentum, disciplinam;* » et le grand docteur explique que l'obligation des parents ne peut, en effet, se limiter à la vie matérielle de l'enfant, mais doit s'étendre à son complet développement intellectuel et moral (2). Mais nous n'avons pas que les intérêts de la vie temporelle, nous avons ceux de la vie future, sur lesquels une paternité spirituelle est chargée de veiller. Il appartient aussi à cette paternité spirituelle de présider à la formation de l'homme. L'Église de Jésus-Christ a reçu de son divin fondateur un ordre : *Euntes ergo docete* (3). Enseigner, c'est sa mission, c'est son droit. En ce qui concerne la foi et les mœurs, elle a sur l'enseignement, même profane, de tous les enfants qu'elle a régénérés par le baptême une

(1) *Sum. Theol.* 3. Quæst. XLI, 1.

(2) *Non enim intendit natura solum generationem prolis sed etiam traductionem et productionem usque ad perfectum statum hominis, in quantum homo est, qui est virtutis status.* Id., ibid.

(3) Matt. XXVIII, 19.

autorité souveraine (1). Par l'effet du baptême, les enfants catholiques sont devenus fils de l'Église; nourrir leurs âmes de la pure doctrine, c'est pour elle un droit, conséquence d'un rigoureux devoir (2). Ainsi une double autorité se trouve instituée pour accomplir la grande œuvre de l'enseignement : la famille et l'Église. Là est la source du droit d'enseigner; de là doit découler toute organisation de l'enseignement dans un pays. La puissance publique, dans cette grande question, ne peut manquer d'avoir des devoirs à remplir. En vertu de sa mission de procurer le bien — *Minister Dei in bonum*, dit saint Paul (3) — l'État aura la charge de s'opposer à la diffusion des mauvaises doctrines. On ne lui refusera donc point un certain droit de surveillance sur l'enseignement. Il encouragera le développement de l'instruction; il pourra suppléer l'insuffisance de l'initiative privée, ou la négligence de certains parents, suivant les cas. M. l'abbé Chère expose parfaitement ces divers droits de l'État en ce qui concerne les différents ordres d'enseignement; il en fixe les limites avec une heureuse précision (4). Son rapport, joint à celui du R. P. Dumas, présente toute la substance de la doctrine catholique sur la matière.

Après la connaissance des principes, rien n'est plus nécessaire que celle des précédents historiques. Une savante étude de M. Desplagnes, ancien magistrat, trace un tableau très complet de l'histoire de l'enseignement en France depuis le dix-huitième siècle.

Des jurisconsultes étrangers : MM. Onclair (de Liège), Femmerman (de Louvain), le Dr Walter Kaempfe (de Salzbourg), Volpe-Landi (de Plaisance), de Boucherville (de l'île Maurice), et d'autres encore, renseignent, d'une façon sûre et précise, sur l'organisation et la situation de l'enseignement en Belgique, en Autriche, en Italie, à l'île Maurice, aux États-Unis, en Allemagne.

A la lumière de ces précieuses indications, la législation française peut être étudiée, analysée, critiquée avec autorité et avec fruit. C'est l'œuvre des travaux de M. Paul Besson, ancien député, avocat à la Cour de cassation et au Conseil d'État; de M. Bresson, avocat à Dijon; de M. Auguste Roussel, rédacteur de *l'Univers*, qui examine

(1) Rapport du R. P. Dumas. *Compte rendu du Congrès des jurisconsultes catholiques de* 1885, p. 31.

(2) Cf. Liberatore, *l'Église et l'État* (in-8°. Palmé, 1877), p. 436.

(3) Rom. XIII, 4.

(4) *Compte-rendu du Congrès des jurisconsultes catholiques de* 1885, p. 43 et suiv.

la délicate question du monopole universitaire. Après quelques observations au sein de la Commission, la conclusion énergique et vigoureusement motivée du rapporteur, — la suppression de l'Université, — a été adoptée par le Congrès. Les jurisconsultes catholiques ont montré qu'ils savaient goûter « un conseil hardi qui ne semble pas fait pour un temps où les catholiques paraissent n'éprouver que des défaites », mais qui s'impose comme « une solution nécessaire (1) ».

Cette décision du Congrès veut être rapprochée des explications données par le président, au début des séances. Après avoir rappelé l'opinion de l'éloquent recteur de l'Institut catholique de Paris, jugeant que l'initiative privée ne pourrait prendre la place de l'enseignement officiel du jour au lendemain, que cette « transformation désirable » devrait être longuement préparée, M. Lucien Brun reconnaissait la sagesse de ces paroles dans lesquelles il aurait souhaité seulement voir « de moins lointaines espérances »; puis, pour son propre compte, il déclarait : « Ce que je veux constater, au moment où je prononce les mots de suppression de l'enseignement d'État, c'est que je parle de principe, et non de la possibilité plus ou moins prochaine de son application (2). »

Le rapport sur l'organisation de l'enseignement supérieur avait été confié à M. Gavouyère, doyen de la Faculté catholique de droit d'Angers. Le savant jurisconsulte a présenté sur ce sujet un mémoire du plus saisissant intérêt.

Nous espérons, par ce rapide aperçu, avoir donné une idée de la fécondité des résultats qu'on peut attendre du congrès. On comprendra mieux encore l'importance de l'œuvre poursuivie par les jurisconsultes catholiques sous la direction de leur illustre chef, si nous ajoutons que, depuis plusieurs années (3), ces congrès se réunissent, produisant des travaux d'égale valeur, signés de noms aimés du public catholique et justement appréciés du monde savant.

Indépendamment de ceux que nous avons signalés déjà, les rapporteurs ou orateurs habituels sont, — entre beaucoup d'autres que

(1) *Compte rendu*, p. 316.

(2) *Compte rendu*, p. 7.

(3) Depuis 1876, le Congrès des jurisconsultes catholiques se tient régulièrement, chaque année, pendant la saison des vacances judiciaires. En 1884, il était réuni à Dijon. M. Arthur Loth, le sympathique chroniqueur de la *Revue du Monde catholique*, a rendu compte de ces intéressantes réunions, dans une série d'articles fort remarqués, publiés par l'*Univers*.

nous ne pouvons tous citer, — Mgr de Kernaëret, M. Claudio Jannet, professeur à l'Institut catholique de Paris; M. Gustave Théry, avocat à Lille; M. Boyer de Bouillane, ancien magistrat; M. Just Guigou, doyen de la Faculté de droit de Marseille; M. l'abbé Pillet, de l'Université catholique de Lille; MM. Auzias-Turenne et Victor Nicolet, de Grenoble. Fréquemment aussi, les congrès ont entendu des communications de M. Robinet de Cléry, ancien avocat général à la Cour de cassation, bien connu des lecteurs de la *Revue du Monde catholique;* de l'illustre professeur de Louvain, M. Charles Périn; de M. Hervé-Bazin; de M. Paul Lauras, ancien préfet; de M. Jacquier, avocat à Lyon; et, naguère encore, du regretté P. Ramière.

Sa Gr. Mgr Mermillod a, plus d'une fois, daigné honorer les réunions de sa présence et les animer par son éloquence d'apôtre.

Aucune entreprise n'est durable sans un lien permanent, sans un dévouement infatigable, une volonté persistante. Un humble et savant religieux de Grenoble est tout cela. Il est l'âme de chaque congrès; et, dans l'intervalle qui sépare l'un de l'autre, il sert de trait d'union entre les membres répandus dans toute la France, toujours aimé, respecté, écouté par tous.

L'avenir développera l'œuvre commencée. Les congrès continueront avec un succès croissant à se réunir, projetant périodiquement sur chacune des grandes questions de notre temps, les vives lumières de la science illuminée par l'éclat de la doctrine catholique (1).

En dehors des travaux de leurs congrès annuels, les jurisconsultes catholiques publient un recueil mensuel (2) qui tient la tête des publications juridiques.

II

Il s'agit donc ici, nous avions raison de le dire, d'une entreprise capitale : la restauration de l'idée chrétienne dans le droit, dans la législation, dans les institutions. Qui n'en sent aujourd'hui l'urgente

(1) Le prochain congrès est convoqué à Lille pour le mois d'octobre. L'objet de ses travaux est la *décentralisation*, c'est-à-dire l'étude pratique de l'organisation administrative qui pourra réaliser l'application des principes proclamés dans les précédents congrès.

(2) *Revue catholique des Institutions et du Droit.* (In-8°. Grenoble, Baratier, édit.)

nécessité? L'impiété triomphante accumule les ruines autour de nous. Le Christ est banni de l'école, du prétoire, du chevet des mourants. Toute trace de croyance en Dieu disparaît de nos lois. C'est la plus épouvantable tyrannie qui se prépare : l'oppression des consciences et l'asservissement des âmes.

Il s'est produit dans notre société européenne, un grand trouble, une anxiété profonde. Ces douleurs du présent, ces inquiétudes pour l'avenir, demeurent forcément incomprises, si l'on n'en cherche l'explication dans le domaine des doctrines. Les faits douloureux dont nous sommes les témoins sont l'application des faux principes d'une philosophie néfaste. La proclamation de l'indépendance absolue de l'homme à l'égard de l'ordre surnaturel et révélé, le refus par l'humanité de faire céder la raison devant une autorité émanant directement de Dieu : voilà où il faut chercher, dit le cardinal Pie « le premier et le dernier mot de l'erreur contemporaine (1) ». Si l'on veut connaître à fond ce naturalisme, source de tous nos désordres sociaux, on doit méditer les enseignements admirables du grand évêque de Poitiers. La notion de la justice et du droit ne peuvent manquer de s'obscurcir si la doctrine de l'autorité et de la révélation est répudiée par la société civile. Le saint pape Pie IX avait pris soin de nous avertir de ce péril (2). Il était inévitable ; car, l'idée de Dieu écartée, le fondement du droit et de la justice est renversé (3). C'est à la loi divine qu'il faut remonter pour trouver la véritable source du droit. Suivant la juste expression de M. Lucien Brun « le droit est divin et l'on ne sait rien du droit, si l'on ne sait rien de Dieu (4). » Le paganisme avait déjà la notion de cette vérité. Cicéron a magnifiquement parlé de la loi supérieure sur laquelle doivent se modeler les règlements humains : *Est non scripta, sed nata lex, quam non didicimus, verum ex ipsa natura arripuimus* (5). Ailleurs, il dit que la loi n'est pas une imagination de l'homme, ni une volonté des peuples, mais quelque chose d'éternel, que ce sont les dieux qui ont donné à la loi sa légitime autorité sur le genre humain (6). Aux jurisconsultes chré-

(1) *Instruction synodale sur les erreurs du temps présent.* Œuvres complètes, t. V, p. 41.
(2) Encyclique *Quanta cura*, § *et quoniam.*
(3) Liberatore, *op. cit.*, p. 161.
(4) *Introduction à l'étude du Droit*, p. 12.
(5) Cic., *pro Milone.*
(6) Id., *de Legibus.*

tiens, il appartenait de préciser cette doctrine. Les lois ne sont autre chose, pour l'homme, que les règles de sa conduite dans la marche pour arriver à sa fin qui est Dieu. Dieu, fin de l'homme, auteur de la société humaine, en est le souverain maître et le législateur suprême.

Le droit doit être la *conformité à l'ordre divin* (1). Si, dans chaque État, il y a un pouvoir constitué pour faire des règlements obligatoires pour la communauté, si chaque peuple peut pourvoir à la réglementation des formes extérieures de la société, tout pouvoir, toute autorité doit se conformer à la justice éternelle. Aucune loi ne peut se soustraire à la loi fondamentale et c'est de la loi divine que la loi humaine tire sa force (2). La négation de l'origine divine du droit, c'est la révolution partout. Mises en pratique, les doctrines qui assignent aux lois une origine humaine, engendrent bientôt la tyrannie et ne tardent pas à oblitérer complètement la notion du juste et de l'injuste. Le temps et le pays où elles règnent voient consacrer les plus monstrueuses injustices. Quand de semblables idées sont répandues dans une société, celle-ci méconnaît vite le principe fondamental de toute législation : l'obligation de reconnaître la justice supérieure qui interdit au législateur de faire des lois contre le droit naturel (3). Par suite de l'obscurcissement de la vérité, par suite de la fausse conception de la loi, il se crée une légalité menteuse, que la force impose, qui usurpe la place du droit, exige (et obtient trop souvent) le respect et l'obéissance (4), comme si une loi injuste pouvait jamais être une loi véritable (5).

Les philosophes qui ont altéré l'idée du droit en niant son origine divine, en présentant la société comme un fait humain, ont été secondés, dans leur œuvre destructive, par une classe d'hommes dont M. Le Play a pu dire qu'elle a puissamment contribué « à la dissolution de l'ancienne société (6) ». Je veux parler des légistes. Il serait assurément inique de prétendre que l'action sociale des hommes voués, par profession, à l'application des lois a, toujours

(1) Lucien Brun, *op. cit.*, p. 51.
(2) S. Thom. *Sum. theol* 2, 2 q. LXXXXVI, 3.
(3) *Id.*, *ibid.* 2. 2. q. LVII.
(4) Sur ce phénomène social et moral, on ne saurait lire rien de plus solidement pensé, que le paragraphe intitulé : *Légalité*, dans le très remarquable ouvrage de M. Savatier, *De l'honneur.* (In-18. Poitiers, 1884, Oudin, édit.)
(5) *Lex injusta non est lex.* Suarez, *De Legibus*, III, XIX.
(6) *La Réforme sociale*, t. I, p. 46.

et partout, été funeste. Il en est beaucoup qui, à diverses époques, furent les véritables auxiliaires de la justice. Mais il faut reconnaître qu'un trop grand nombre d'entre eux a pu mériter le reproche de substituer facilement une autorité purement humaine à la loi de Dieu (1). C'est dans le droit romain que semble prendre naissance cet esprit qui caractérise l'œuvre des légistes. Nous sommes loin d'être un détracteur systématique de cette belle législation. Cependant il est juste de dire qu'avec le triomphe du césarisme, la jurisprudence romaine perdit sa grandeur primitive. Le pouvoir impérial trouva des jurisconsultes complaisants, qui, considérant la force comme source du droit, surent justifier, au nom des lois, de monstrueux abus et de criantes iniquités (2). Ils développaient, en même temps, les minuties d'une réglementation excessive et faisaient prévaloir un formalisme insidieux. On sait ce que devint l'idée du droit à la cour des empereurs de Byzance!... Tandis que la vieille civilisation romaine finissait dans la plus triste décadence, une société nouvelle se formait en Occident. L'Église avait policé les barbares. Les évêques étaient les conseillers des princes; les peuples étaient régis par de sages coutumes mises en harmonie avec la loi de Dieu. De Charlemagne à saint Louis, la tendance constante du pouvoir est de se conformer à l'autorité divine; dans les Capitulaires, comme dans les ordonnances de nos rois, l'idée chrétienne est partout. Elle a pénétré dans les institutions et dans les mœurs. Mais les passions des princes les détournèrent de leurs devoirs. Comme les Césars de Rome, les empereurs d'Allemagne rencontrèrent des flatteurs pour seconder leurs vues ambitieuses et leur cupidité. Le développement des études juridiques, la connaissance du droit romain, avaient formé des légistes qui se mirent au service du despotisme impérial. En France, Philippe le Bel s'appuya aussi sur les légistes et leur donna, dans l'État, une influence considérable (3). Depuis, elle ne cessa de grandir. Malgré les admi-

(1) Notre savant ami, M. Claudio Jannet, a fait de la perversion du rôle des jurisconsultes l'objet d'une étude fort intéressante. — Voir *Annuaire de l'économie sociale*, 1877. 2e partie.

(2) Les jurisconsultes romains ont été parfois l'objet de critiques excessives et d'attaques qui semblent exagérées, de la part de quelques écrivains de l'école catholique; M. Gavouyère, qui est lui-même un des membres les plus éminents de cette école, en même temps qu'un romaniste érudit, a fort habilement, et, suivant nous, victorieusement défendu le droit romain. (*Revue catholique des Institutions et du Droit*. Livraison de mai 1886.)

(3) Cf. Demolins. *Le Mouvement communal et municipal au moyen âge*,

rables écrits de quelques jurisconsultes dignes de ce nom — parmi lesquels nous devons distinguer la grande figure de Domat, — malgré les sentiments chrétiens et la vie édifiante de beaucoup d'entre eux, cette influence des légistes fut mauvaise. Combinée avec les erreurs du calvinisme et les sophismes des philosophes du dix-huitième siècle, elle a été un long travail de sécularisation du droit. Tel a été le résultat final. C'était à cela que tendaient tous les efforts des assemblées de l'époque révolutionnaire. Le mot même a été prononcé dans la discussion du Code civil : « La sécularisation de la loi (1). » Formule perfide, car le péril de la chose n'apparaît pas immédiatement à tous les esprits. Cependant une société dont les lois s'écartent de Dieu, est une société qui bientôt répudiera Dieu lui-même; comme la *neutralité*, dont on parle tant de nos jours, n'est que le masque promptement jeté bas, de la plus odieuse persécution. Nous voyons aujourd'hui se développer, sous nos yeux, les conséquences terribles du redoutable principe de l'athéisme social et légal. Il faut remonter le courant, le salut est à ce prix! Le groupe d'hommes dont nous avons essayé de dire les efforts, a courageusement entrepris cette tâche de réagir contre l'œuvre néfaste des légistes, du philosophisme, du naturalisme; ce sont « des *légistes*, cherchant généreusement à réparer le mal qu'ils ont fait autrefois et secondant un mouvement de réforme qu'ils ont si longtemps entravé (2). » Appuyés sur l'enseignement de l'Église catholique, encouragés par la parole de Léon XIII, ils réalisent le vœu de Mgr Dupanloup qui, dans son beau livre sur l'*Éducation*, saluait d'avance : « la fondation d'une école toute nouvelle dans les fastes de la jurisprudence française égarée par le parlementarisme depuis Philippe le Bel (3) ». L'école des jurisconsultes catholiques est bien réellement et définitivement fondée. C'est maintenant le devoir des catholiques, de tous les amis de la vérité et du droit, de seconder son œuvre et son action!

Alex. Celier.

2e partie, ch. III. — Voy. également Coquille, *les Légistes*, in-8°, 2e éd. 1869,

(1) Fenet, t. IX, p. 142.

(2) M. Victor Nicolet. *Revue catholique des Institutions et du Droit*, t. I, *Introduction*.

(3) *De la haute éducation intellectuelle*, t. III, p. 340.

LA QUESTION D'ORIENT

AU POINT DE VUE CHRÉTIEN ET FRANÇAIS (1)

VI

Le célèbre testament de Pierre le Grand, soit qu'on en conteste ou qu'on en accepte l'authenticité, doit toujours être mentionné quand on touche à la question du grandiose développement territorial, acquis par l'empire moscovite, depuis le jour où le tsar Pierre jeta, dans les marais de la Néva, les fondements de ce qui devait être Saint-Pétersbourg. Ce document reconnu authentique par quelques écrivains, notamment par l'historien-publiciste polonais Christien Ostrowski, dans ses éloquentes *Lettres slaves*, aurait été remis à l'abbé de Bernis, ministre des affaires étrangères de Louis XV. Nos archives diplomatiques en conserveraient un exemplaire, et l'on en pourrait voir l'original aux archives de Péterhoff, près de Saint-Pétersbourg.

Sans contester la possibilité de découvrir la vérité sur ce point, il nous semble, sur le simple examen du texte, que ce document est trop clairement prophétique, pour n'être pas apocryphe. Il a dû être écrit longtemps après le premier partage de la Pologne et la conquête de la Crimée par Catherine II.

La politique de Pierre Ier et de ses successeurs a été prise sur le fait. Les événements accomplis ont évidemment inspiré la rédaction des articles : Entretenir la nation russienne dans un état de guerre continuelle; — prendre part en toute occasion aux affaires et démêlés de l'Europe, et surtout de l'Allemagne; — diviser la Pologne en y fomentant le trouble et les discordes; — influencer ses diètes, les corrompre, afin d'avoir action sur les élections des

(1) Voir la *Revue* du 1er août 1886.

rois ; — (allusion au dernier roi de Pologne, le triste Stanislas Poniatowski, amant de Catherine II, et qui fut l'instrument avili de la ruine de son pays) ; — prendre le plus qu'on pourra à la Suède ; — prendre toujours les épouses des princes russes parmi les princesses d'Allemagne (la Russie a même pris ses empereurs en Allemagne, après l'extinction de la descendance légitime de Romanoff : le tsar actuel descend de Pierre III, fils de la duchesse de Holstein-Gottorp, sœur de l'impératrice Elisabeth : Pierre III fut l'époux de Catherine II); — s'étendre sans relâche vers le nord, le long de la Baltique, ainsi que vers le sud, le long de la mer Noire ; — approcher le plus possible de Constantinople et des Indes ; — intéresser la maison d'Autriche à chasser le turc de l'Europe et la frustrer de sa part de butin, lors de la conquête de Constantinople ; — la Suède démembrée ; la Perse vaincue, la Pologne subjuguée, la Turquie conquise, Pierre le Grand annonçait la conquête de l'Europe et du monde...

On le voit, en dépit de cette conclusion fabuleuse, le testament paraît être un programme écrit après coup, après l'accomplissement des faits qui y sont *prédits*. On y retrouve cette suite de conquêtes, qui montre une admirable unité dans la politique des tsars, nous le reconnaissons ; mais la précision du document a nui à son authenticité : il résume l'histoire de la Russie, depuis le règne de Pierre Ier.

« Depuis deux siècles, disait, il y a trente ans, Christien Ostrowski, depuis deux siècles, la Russie a doublé son territoire, et depuis cent ans elle a triplé sa population. Ses conquêtes, depuis soixante ans, sont égales à tout ce qu'elle possédait en Europe avant cette époque ; ses conquêtes sur la Suède sont plus grandes que tout le reste de ce royaume ; ses conquêtes sur les Tatars ont une étendue égale à celle de la Turquie d'Europe, avec la Grèce, l'Italie et l'Espagne ; ses conquêtes sur la Turquie sont plus grandes que le royaume de Prusse, moins les provinces rhénanes ; ses conquêtes sur la Turquie asiatique sont égales à tous les petits États de l'Allemagne ; ses conquêtes sur la Perse sont égales à l'Angleterre (royaume-uni); ses conquêtes sur la Pologne sont égales à tout l'empire d'Autriche... »

La population de la Russie, qui était de 16 millions d'habitants sous Pierre Ier, à la fin du dix-septième siècle, est aujourd'hui de 76 millions d'habitants.

Les trois partages de la Pologne ont donné le plus puissant essor

à cette excessive expansion du colosse russe. La faiblesse et les divisions de l'Europe occidentale et les grandes guerres de la Révolution et de l'Empire, ont fait le reste. Tout a profité à l'ambition des tsars. Toutes les grandes guerres ont agrandi leur domaine, depuis surtout les sanglantes conquêtes de Catherine II, en Crimée et en Pologne. La Baltique et la mer Noire sont des mers russes; le Dniéper, le Dniester, le Pruth, le Sereth, sont tour à tour devenus fleuves russes en Europe, comme l'Amour, à l'extrémité orientale de l'Asie.

Les grandes mers du globe baignent l'empire moscovite. Le Danube a été sa dernière limite à l'Occident : l'Europe occidentale s'est enfin ravisée; elle a opposé des armées réunies et sa diplomatie à l'envahissement du colosse; mais ça été pour laisser à l'Angleterre l'empire des mers, et à l'Allemagne unifiée, la suprématie sur l'Occident. La Révolution n'aura servi qu'à grandir les ennemis de la France et de l'Église.

Ce n'est point la politique humaine, c'est la Providence, qui arrête aux portes de l'Europe occidentale le flot de l'invasion moscovite; c'est Elle qui fera rentrer dans ses limites la puissance dont se servent, pour la Révolution et l'hérésie, l'empire britannique et l'empire allemand. La politique humaine n'est que l'instrument.

La Russie, depuis le traité d'Andrinople et malgré quelques avantages territoriaux, malgré sa diplomatie et ses victoires sur la Turquie, n'a cessé de reculer en Europe; mais pour s'étendre en Asie, où sa marche en avant, vers l'Inde et la Chine, ne se heurte qu'aux prétentions exclusives de l'Angleterre : c'est là sa mission. Elle abaissera l'orgueil britannique, comme elle a abaissé l'orgueil du croissant.

La Russie est entrée dans la voie qui lui convient. La Providence a tiré des événements contemporains le remède au mal qui menaçait l'Europe. Chaque perte éprouvée par la Porte Ottomane, a été tout profit pour l'indépendance nationale des peuples de la péninsule balkanique.

Les visées de la Russie sur Constantinople ont, avec les causes de décadence inhérentes à l'empire des Osmanlis, accéléré la ruine de cet empire. Le grand mensonge de *l'intégrité de l'empire ottoman*, sous le protectorat anglais, a favorisé la politique russe. Les tentatives pour pénétrer le Turc des principes de la civilisation occidentale, n'ont servi qu'à exaspérer le fanatisme musulman. L'Angleterre

maintient le *statu quo* en Orient; mais on sait que ce *statu quo* se modifie selon les intérêts britanniques, comme cela s'est vu en Asie Mineure, à Chypre, en Égypte.

L'*Homme malade* est à moitié enseveli sous les traités de paix que la Russie lui a fait signer. Il succombe sous le protectorat dont l'Europe, trompée par l'Angleterre, l'accable depuis 1833, c'est-à-dire depuis la première révolte de Méhémet-Ali. C'en est fait aujourd'hui de la puissance ottomane; on ne retarde sa chute définitive que pour se préparer aux embarras de la succession.

Un illustre publiciste disait déjà, il y a près de trente ans, de l'empire turc :

« C'est un empire embaumé qu'on a mis sur un lit de parade en lui donnant, à force d'art, toutes les apparences de la vie. Mais la mort perce sous le fard, et la dissolution gagne le baume lui-même. Un empire qui a besoin des étrangers pour se défendre à l'intérieur comme à l'extérieur, n'est plus vivant.

« Les symptômes de destruction qui se manifestent et se multiplient, ont leurs causes dans la religion, dans les mœurs, dans la constitution même de l'islamisme. Il pourrait vivre quelque temps encore en Asie : mais le milieu européen et chrétien le brûle et le dévore; les secours qu'on lui porte hâtent sa ruine; la civilisation qui s'infecte dans ses veines est mortelle pour lui; à mesure que la barbarie s'affaiblit dans le gouvernement, sa force s'évanouit et sa vie s'éteint. Il nous aurait coûté moins d'efforts pour l'aider à mourir, que pour le faire vivre.

« Sa disparition ne laisserait aucune lacune en Europe, car une nation chrétienne se retrouverait immédiatement sous ce fantôme (1). »

VII

Un coup d'œil rapide sur les guerres et les actes diplomatiques qui, depuis un siècle, ont soulevé la question d'Orient sans la résoudre, va nous convaincre de cette vérité que la Russie, l'Angleterre, l'Autriche, et même, à cette heure, l'Empire d'Allemagne, tout en ne recherchant dans ces guerres et ces traités que leur intérêt propre, sans aucun souci véritable du triomphe de la civilisation chrétienne, ont indirectement aidé à ce triomphe et donné

(1) Lourdoueix. *Gazette de France* du 7 septembre 1858.

raison à la raison française, à la mission traditionnelle de la France.

Les grandes puissances et la diplomatie sont semblables à l'ouvrier des Gobelins : elles travaillent à l'envers, sans voir le plan général de l'œuvre que Dieu leur fait accomplir malgré elles ou à leur insu. La France catholique et monarchique seule porte en elle, quand elle est fidèle à son passé, le secret de l'idée divine.

Ce que la Russie cherchait dans ses luttes avec la Turquie, c'était d'englober peu à peu le territoire ottoman en le prenant entre deux armées qui, venues du Danube et du Caucase, se seraient donné la main à Constantinople; elle s'est appuyée sur les griefs légitimes des populations chrétiennes; ses victoires n'ont abouti — nous allons le voir — qu'à émanciper la Grèce et les peuples slaves des Balkans. Ce que cherchait l'Angleterre en protégeant hypocritement l'empire turc, c'était de sauvegarder avant tout ses intérêts mercantiles que le régime ottoman favorise, et de se réserver le prix de sa protection : un passage en Asie, la possession de Chypre, l'éclipse de l'influence française en Orient, en Égypte. L'Angleterre n'a pas vu que sa protection était mortelle à l'empire turc... Si, grâce aux malheurs de la France, elle a pu réaliser une partie de son plan, occuper l'Égypte qui dévore ses bataillons, elle n'a pu empêcher la Russie de dénoncer le traité de Paris et de reconstituer sa marine.

Mais la Russie, elle-même, en soulevant la question slave, en déterminant la résurrection des principautés roumaines, bulgares, serbes, consacre à son insu le principe des nationalités; et ce principe pourra bien un jour triompher aussi sur les bords de la Vistule et rendre à la grande Pologne son autonomie religieuse, sociale et politique.

La Prusse, l'Autriche et la Russie, doivent s'attendre à voir, au jour des funérailles de l'empire ottoman, depuis les Carpathes jusqu'à la montagne du Liban, le spectre des peuples foulés se lever à l'appel des justices divines.

Les coalitions européennes auront empêché la Russie de profiter seule des dépouilles de l'empire turc. Le terrain sera déblayé pour le triomphe des nationalités chrétiennes, c'est-à-dire de la cause chère à la France, chère à l'Église catholique qui, sans doute (Dieu prête vie à Léon XIII), rattachera le concile du Vatican au concile de Florence et fera revivre le pacte d'union avec l'Orient chrétien.

Suivons la marche des faits.

En 1774, le traité de Kaïnardji, signé par Catherine II et le sultan

About-Hamed, accorde à la Russie le territoire entre le Dniéper et le Bog, et la Crimée.

Le traité de Jassy, en 1792, inaugure le protectorat russe sur les provinces danubiennes par la réglementation du pouvoir des Hospodars de Moldavie et de Valachie.

Le traité de Bucharest, en 1812, accorde à la Russie la Bessarabie avec le Pruth, pour limite. Ce traité fut confirmé en 1826 par la convention d'Akkerman, dont la violation par les Turcs amena la guerre de 1828.

Par le traité de Londres, 6 juillet 1827, passé entre la France, l'Angleterre et la Russie, l'intervention en faveur de la Grèce est décidée.

La diplomatie plus lente ou moins perspicace que l'opinion des peuples de l'Europe avait attendu et négocié six ans, avant de se décider à coopérer à l'action héroïque des Hellènes armés pour leur indépendance, leur religion et leur honneur, et que l'invasion d'Ibrahim, fils de Méhémet-Ali, allait rejeter pour longtemps encore sous le joug de leurs oppresseurs.

La généreuse pensée de Charles X, dit un écrivain grec, s'incarna dans l'expédition de Morée et la bataille de Navarin. Aujourd'hui encore les fils reconnaissants de la Grèce affranchie, se rappellent et bénissent la mémoire du roi de France. « J'ai vu, dit M. F. Lenormand, dans beaucoup de maisons des villages de la Grèce, chez des familles qui avaient eu plusieurs des leurs rachetés à Alexandrie, le portrait du roi Charles X, placé au milieu des images saintes. »

Charles X avait, en effet, racheté, des fonds de sa cassette privée, les prisonniers chrétiens enlevés par l'armée d'Ibrahim.

En 1829, par le traité d'Andrinople, la Russie acquiert les bouches du Danube, entre autres provinces. La diplomatie occidentale l'arrête sur le chemin de Constantinople. L'indépendance de la Grèce est reconnue par le sultan Mahmoud ; le sort de la Serbie, de la Moldavie et de la Valachie est fixé, en attendant le triomphe de leur autonomie.

Le 8 juillet 1833, à la suite d'une révolte de Méhémet-Ali, le traité d'Unkiar Skelessi, traité d'alliance offensive et défensive, est signé entre la Russie et la Porte. Le sultan subit le protectorat russe ; il s'engage à fermer les Dardanelles à tous les ennemis de l'empire russe. Ce traité réveilla l'Europe.

En 1839, une nouvelle révolte de Méhémet-Ali, qui reprochait au sultan d'avoir violé les stipulations du traité de Kutayeh, et la défaite

des armées du sultan par Ibrahim, à la bataille de Nezib, appellent l'intervention des puissances occidentales. Une note collective des cinq puissances, France, Angleterre, Autriche, Prusse et Russie invite la Porte à ne rien décider sur la question d'Orient sans le concours des puissances alliées.

C'était le concert européen, tel qu'il subsiste encore! C'est-à-dire que la France protégeait Méhémet-Ali, que l'Angleterre, confondant son intérêt avec le *statu quo* oriental, cherchait à ruiner l'influence française, et que la Russie s'efforçait de rompre l'accord des puissances, pour opérer seule en Orient.

Après la mort de Mahmoud et l'avènement du jeune Abdul-Medjed, les négociations continuent au sujet du différend turco-égyptien. Ce différend roule sur trois points : l'hérédité dans la famille de Méhémet-Ali, la possession de la Syrie, la restitution de la flotte turque retenue par le vice-roi.

L'Angleterre soutient le sultan. La France est exclue du concert européen. Le 15 juillet 1840, le traité de Londres, signé par la Prusse, l'Angleterre, la Russie et l'Autriche, force Méhémet-Ali à subir les conditions du sultan. Les puissances protégeront par la force l'autorité de la Turquie en Syrie et à Constantinople. Leurs flottes pourront pénétrer dans le Bosphore : c'était l'annulation du traité d'Unkiar Skelessy : Méhémet-Ali repousse les conditions des puissances qui lui accordent l'administration de l'Égypte pour lui et ses descendants, le commandement à vie de Saint-Jean d'Acre, l'administration de la Syrie méridionale et l'obligent à évacuer l'Arabie.

Le chef des Maronites, ami de la France, est livré par l'Angleterre. La flotte française se retire à Salamine pendant que la flotte anglaise bombarde Beyrouth et que les escadres autrichiennes, turques et anglaises détruisent en partie Saint-Jean d'Acre.

Abandonné par la France, Méhémet-Ali se soumet.

En 1841, la France, par la convention des détroits, rentre dans le concert européen. Le sultan a le droit d'interdire aux vaisseaux de toutes les nations l'entrée du Bosphore et des Dardanelles.

C'est ce traité des détroits qui sera invoqué en 1853 par la France et l'Angleterre contre la Russie en guerre avec la Turquie.

Nous avons vu qu'à cette époque la question des Lieux saints, soulevée par la Russie, embrouillée par la mauvaise foi du sultan, fut laissée dans un *statu quo* peu favorable aux latins, mais adouci par les réserves faites par le gouvernement français en vue de

l'avenir. Ce différend fut écarté pour permettre à l'Angleterre d'agir avec la France contre les prétentions de la Russie au protectorat exclusif des chrétiens, sujets de la Porte, prétentions que la France et l'Angleterre considérèrent comme contraires au traité de 1841 et à l'indépendance du sultan.

Sur le refus du tsar de donner satisfaction aux deux puissances alliées, la guerre fut déclarée à la Russie par la France et l'Angleterre.

Cette grande guerre de Crimée ruina la marine russe; c'était le vœu de l'Angleterre; elle ne sauva pas l'empire ottoman de la décadence et de la ruine; elle conserva au commerce anglais ses grands marchés du Levant, mais les victoires de nos soldats à Inkerman, à Malakoff, à Sébastopol, imprimèrent dans l'imagination des Orientaux la terreur de nos armes, grandirent la puissance du nom français et ruinèrent le prestige du protectorat moscovite. Le traité de Paris du 30 mars 1856, abaissa la puissance russe sur le Danube et sur la mer Noire neutralisée; il plaça les principautés sous le protectorat collectif des puissances, et consacra le fameux Hatti-Chérif par lequel le sultan promettait les réformes en faveur des chrétiens. Les exigences de la politique anglaise empêchèrent la France de résoudre la question d'Orient.

Nous verrons plus loin que Napoléon III, se rapprochant de la Russie, eut plus tard la pensée de résoudre le grand problème oriental, sans l'Angleterre, et dans le sens des traditions françaises.

Il n'entre pas dans le plan de cette étude de résumer les faits qui, depuis trente ans, ont refait la carte de l'Europe au profit de l'Italie et de l'Allemagne.

Nous les rappelons pour constater avec douleur que ces événements ont compromis la puissance de la France et sa légitime influence dans le règlement du conflit oriental.

Une des conséquences du traité de Paris fut, dans les années qui suivirent, la constitution des principautés danubiennes. L'union des deux principautés, désirée par la France, combattue par l'Autriche, se réalisa en 1866, sous l'influence de Berlin, qui fit nommer prince de Roumanie, le prince Charles de Hohenzollern-Sigmaringein, officier au service de la Prusse.

Les massacres des chrétiens de Syrie en 1860 ont montré au monde le peu de confiance que les réformes turques doivent inspirer à l'Europe. Livrés aux Druses par la perfidie ottomane et

par la complaisance criminelle de l'Angleterre, des milliers de Maronites catholiques furent massacrés dans le Liban ou à Damas. L'intervention de la France et le dévouement d'Abd-el-Kader ramenèrent l'ordre. Quatre mille chrétiens, amis de la France, avaient été immolés; vingt mille étaient en fuite.

Il résulte des documents les plus authentiques que les garnisons turques furent complices, et que, sans la protection anglaise, l'Europe avait le droit de demander compte au sultan de cette violation criminelle du traité de Paris. C'était l'occasion qui s'offrait de régler définitivement la question d'Orient. L'Angleterre se réjouissait de cette extermination du peuple Maronite si fidèle à l'Église, si dévoué à la France depuis les croisades (1).

L'Europe imposa aux Maronites, contre le gré de la France, un chef arménien dévoué au régime turc.

En 1870, la Russie dénonça devant l'Europe et avec son assentiment le traité de Paris du 30 mars 1856. Elle retrouva sa liberté dans la mer Noire et sur le Danube. Ce ne fut pas un malheur pour la France, qui a besoin du concours de la marine russe pour contrebalancer la puissance anglaise sur la Méditerranée. Cette dénonciation du traité de Paris frappait au cœur l'Angleterre.

La Russie reprit peu à peu le terrain qu'elle avait perdu. Ses flottes renaissent dans la mer Noire, où ses forteresses et ses entrepôts sont relevés. Elle trouvera bientôt l'occasion d'imposer son protectorat aux Slaves des Balkans qu'écrase le régime turc. Les plaintes des chrétiens se font entendre. La Russie rappelle la Porte à ses engagements de 1856. La Bosnie, l'Herzégovine et la Bulgarie s'agitent sous le joug. Le prince Gortchakoff déclare à l'Europe que le Hatti-Houmayoun de 1856 est lettre morte. L'Europe ne sait pas intervenir à temps. Les répressions sanglantes de la Turquie en Bulgarie épouvantent le monde. La diplomatie rédige des notes. Le comte Andrassy propose des réformes. Nous sommes en 1876; la Porte feint de céder. Les consuls de France et d'Allemagne sont massacrés à Salonique. L'Angleterre contrecarre les projets de la Russie et refuse de signer le *memorandum* de l'Allemagne, appuyant la note d'Andrassy. La guerre de la Turquie contre le Monténégro et la Serbie empêche toute entente avec la Porte. Le

(1) Voir sur cette question : *le Liban et la Syrie,* par M. Poujade; *Massacres de Syrie,* par F. Lenormant; *la Vérité sur la Syrie et l'expédition française, par* B. Poujoulat.

sultan Abdul-Aziz est déposé et assassiné. Murat V est déposé; Abdul-Amid, son frère, lui succède. Le 20 janvier 1877, les ambassadeurs des puissances réunies en conférence à Constantinople ne peuvent amener la Porte à céder aux vœux de l'Europe. Le tsar lance son ultimatum et, malgré l'Angleterre, la guerre est déclarée par la Russie à la Porte ottomane. Le souvenir de cette guerre est dans toutes les mémoires, avec les noms d'Osman-Pacha, défenseur de Plevna, et de Skobelew. En Asie comme en Europe, à Kars comme à Plevna, la Turquie, malgré sa bravoure, est écrasée. La Russie dicte au vaincu la dure loi de San-Stefano. L'Europe intervient. La question d'Orient est remise entre les mains des puissances.

Par le traité de Berlin, 13 juillet 1878, la Bulgarie est déclarée principauté autonome et tributaire; la Roumélie orientale reçoit une sorte d'autonomie administrative; la Crète devra être régie d'après le règlement organique de 1868. La Bosnie et l'Herzégovine seront occupées militairement par l'Autriche; par le protocole 13, il est promis à la Grèce, qui avait envoyé ses délégués au Congrès, une rectification de frontières. Au cas où la Grèce et la Turquie ne pourraient s'accorder, les puissances apporteront leur médiation. Le Monténégro, la Serbie et la Roumanie sont déclarés États indépendants. La Porte s'engage, comme toujours, à accorder la liberté civile et religieuse aux chrétiens de l'empire : les droits acquis à la France et aux Lieux saints sont réservés, et le *statu quo* maintenu.

L'île de Chypre est cédée par la Porte à sa protectrice l'Angleterre, qui aura aussi à *protéger* l'Asie Mineure. La Russie acquiert les territoires d'Ardahan, de Kars et de Batoum. L'Autriche est rassurée contre la création d'un grand État slave des Balkans, qui aurait menacé ses propres possessions.

Telles sont, en abrégé, les principales clauses du traité de Berlin. On y voit la main de l'Allemagne serrant la main de l'Angleterre et déposant le germe des conflits de l'avenir (1).

VIII

Les provinces de la péninsule des Balkans sont aux trois quarts émancipées. La civilisation occidentale, le règne des lois, y pénètrent

(1) On peut consulter avec fruit sur les rapports de la Russie avec la Turquie, le beau livre de M. de Cardonne, intitulé : ALEXANDRE II, *vingt-cinq ans de règne*, livre important, mais un peu trop partial pour la Russie, en ce qui touche la Pologne.

comme la lumière, pendant que les ténèbres de l'islam reculent en Asie.

Nous croyons la Russie plus désintéressée que l'Autriche dans la question des Balkans : nous l'avons vu, en fait d'extension territoriale, la Russie n'a rien à envier aux autres puissances. Elle a ses coudées franches dans le monde asiatique. Il n'en est pas de même de l'Autriche, à qui son *ingratitude* à l'égard de la Russie a coûté cher. L'Autriche-Hongrie, resserrée entre le pangermanisme et le panslavisme, divisée elle-même en une foule de nationalités rivales qui, sourdement, aspirent à un ordre de choses, à un affranchissement qu'un bouleversement de l'Europe pourrait faire naître, l'Autriche-Hongrie a une tendance trop évidente à s'étendre vers le sud, tout au moins à l'ouest de la péninsule, pour ne pas s'effrayer du mouvement qui favorise le réveil des nationalités. L'unité nationale, qui n'est, assure-t-on, représentée que par son armée, nous paraît lui être interdite pour bien longtemps encore, aux points de vue territorial, politique, social et religieux. Sa déchéance en Allemagne a été une perte pour l'Église catholique et un malheur pour l'Europe, car l'Autriche, à la tête de la confédération germanique, n'aurait pas songé à entraver l'affranchissement des Slaves, l'établissement dans la péninsule des Balkans d'une confédération de peuples jeunes et vigoureux, sachant gré à l'Europe, à la France et à l'Autriche catholique, des bienfaits de la civilisation, de la paix et de la liberté.

L'Europe est à refaire, car MM. de Bismarck et Cavour l'ont défaite, aidés par la révolution cosmopolite autant que par l'égoïsme britannique.

L'Autriche est punie de son long despotisme en Italie qui, affranchie par elle, n'eût pas été la proie du mazzinisme et de l'unitarisme piémontais.

Le récent ouvrage de M. Émile de Lavelaye sur les Balkans (1), ouvrage important, très utile à quiconque étudie la question d'Orient, est venu confirmer plusieurs points de nos conclusions sur la destinée des peuples de la péninsule, destinées qui préoccupent à un si haut degré l'attention des puissances et des hommes politiques. Les savantes recherches de M. de Laveleye portent principalement

(1) *La Péninsule des Balkans*, par M. Emile de Laveleye, 2 vol. Bruxelles, librairie européenne, C. Muynart et Cᵉ, édit.

sur les mœurs sociales et les institutions politiques de ces races.

L'auteur a parcouru en touriste, en économiste et en philosophe les intéressantes contrées qu'il décrit. On peut ne pas partager toutes ses idées, mais on le suit avec un vif intérêt quand il nous parle, *de visu*, du généreux réveil de ces peuples et des monstrueux abus du régime turc.

L'auteur prévoit qu'un jour ou l'autre l'Autriche peut être tentée de porter secours à la Macédoine accablée sous le joug dont ses sœurs du centre et du nord des Balkans ont été délivrées par la Russie, et qu'alors la solution la plus rationnelle, la confédération des nationalités balkaniques peut être compromise par l'annexion des pays que baigne la mer Egée, donnant à l'Autriche-Hongrie le port si envié de Salonique.

L'Autriche ne tombera pas, croyons-nous, dans ce piège que lui tendent les complaisances intéressées du grand chancelier d'Allemagne qui nourrit l'arrière-pensée de compléter l'unité germanique avec les provinces allemandes, berceau de la Maison de Habsbourg. L'Autriche se perdrait à jamais, car elle donnerait le signal d'une formidable insurrection, des Hongrois d'abord, puis de tous les pays slaves. Cette insurrection serait victorieuse du coup, ou d'une durée telle que l'empire n'y résisterait pas : cela, sans préjudice d'une guerre avec la Russie.

Nous touchons ici à la question de la Macédoine qui est le nœud de la question des Balkans, comme la destinée de Constantinople est le nœud de la question d'Orient.

Bulgares et Grecs se disputent l'ancien royaume de Philippe et d'Alexandre. L'Ethnographie vient au secours des Grecs et des Slaves, car les statistiques bulgares, grecques, allemandes, anglaises sont contradictoires. C'est, selon nous, une question d'arbitrage impartial, de justice et de droit historique.

La Bulgarie a reçu une satisfaction qui peut paraître bien près de ce qu'elle a droit d'attendre de l'Europe. M. de Laveleye nous paraît tout à fait favorable aux Bulgares, son autorité est grande. Il nous paraît que le droit historique est du côté de la Grèce qui, M. de Laveleye le remarque avec raison, a eu tort de revendiquer une rectification de ses frontières au nom du principe d'équilibre cher à l'Europe, mais mortel pour le principe des nationalités.

La Grèce attend encore la réalisation des promesses qui lui furent faites au congrès de Berlin. Peut-être a-t-elle plus d'ambition que

l'Europe n'a de bon vouloir. Quoi qu'il en soit, voici les données de la statistique sur la population de la Macédoine :

M. de Laveleye produit une statistique faite par un savant professeur d'Athènes, d'après laquelle la Macédoine compterait 500,000 Grecs, 120,000 Slaves et 100,000 Turcs. D'après M. Houssaye, il y aurait 600,000 Hellènes et 90,000 Bulgares.

L'auteur de la *Péninsule des Balkans* donne ensuite une statistique rouméliote faite d'après les relevés turcs : 1,251,385 Slaves, 463,839 Musulmans et 57,480 Grecs. Elle se rapproche de la statistique du géographe allemand Ritter.

Voici, d'autre part, ce que nous trouvons dans une étude de M. J. Roussy, ancien rédacteur de l'*Union*, qui s'est occupé toute sa vie de la question d'Orient. M. Roussy analyse les données statistiques publiés avant les événements de 1878, par l'Anglais Edward Stanford, auteur d'un mémoire et d'une carte ethnographique de la Péninsule :

L'Épire et la Thessalie sont purement grecques. On y compte 1,100,000 Grecs de pure race. En Macédoine, la population hellénique s'élève à 600,000 âmes, et en Thrace, sans y comprendre Constantinople, à 500,000 âmes. Il y a dans ces provinces, comme en Bosnie et en Herzégovine, un grand nombre de Mahométans qui ne sont pas des Osmanlis de race, mais Grecs, Bulgares, Albanais. Ce sont des transfuges du christianisme qui ont adopté *extérieurement* la religion du vainqueur pour conserver leur vie et leurs biens, et qui redeviendraient chrétiens sous un ordre de choses qui ferait disparaître à jamais la domination musulmane.

Ce qui est certain, c'est que l'heure suprême a sonné pour la Turquie en Europe.

Il y a longtemps, dit M. de Laveleye, qu'on prévoit le moment où les Turcs seront obligés de repasser en Asie.

« Heureuse, s'écriait M. Saint-Marc Girardin, heureuse l'heure où l'Orient s'écroulera plus complètement encore et laissera la place à tant de populations opprimées, mais fortes et actives que le poids du cadavre turc écrase, à la honte de la civilisation et des hommes, et où la France leur tendra une main secourable contre les ambitions de la Russie et les susceptibilités de l'Angleterre. »

Alors les solutions que nous appelons rationnelles, c'est-à-dire, à la fois logiques et historiques, conformes à la justice et au droit, s'imposeront.

Les droits de la Grèce seront respectés : elle a civilisé les pays qu'elle réclame. Dans l'Épire, dans la Thessalie, la Macédoine et la Thrace, dit M. Roussy, tout le mouvement intellectuel, commercial, industriel et maritime, est entre les mains des Grecs. Toutes les écoles sont de fondations grecques.

La solution sera, ou le rétablissement de l'empire grec avec Constantinople pour capitale, ou une Grèce agrandie, Constantinople demeurant, comme ville libre, partie intégrante de la confédération des Balkans.

M. de Laveleye constate que cette idée de la confédération des Balkans a fait son chemin en Europe, et qu'elle constitue la solution la plus naturelle.

Déjà, en 1853, un éloquent écrivain grec, M. Bulgari, disait que « les nationalités serbes, roumaines, bulgares, rangées autour de la royauté hellénique, assise sur le trône de Constantinople, pourront former une confédération qui, substituée à la Turquie, vivifiera l'Orient avec l'esprit de l'hellénisme.

« La politique européenne doit se persuader qu'il faut céder la domination de l'Orient à la chrétienté orientale. »

Trois millions de Turcs ne peuvent prévaloir contre la civilisation de huit millions de chrétiens.

IX

« Je ne discute pas, disait lord Chatam, je ne discute pas avec quiconque me dit que le maintien de l'empire ottoman n'est pas pour l'Angleterre une question de vie ou de mort. »

Si cette parole est fondée, il faut prévoir un sombre avenir pour la fière Angleterre, car l'empire ottoman est mort. La succession va s'ouvrir.

La puissance dont le concours sera le plus utile à la France pour la solution du problème oriental, c'est la Russie; voyons ce qu'a voulu la Russie et ce qu'a voulu la France.

A l'époque de la guerre turco-russe qui suivit la bataille de Navarin et l'expédition de Morée accomplie par la France malgré l'Angleterre, la Russie et la France se rapprochèrent dans une entente cordiale ayant pour but de laisser à la Russie sa liberté d'action à laquelle s'opposait l'Autriche et l'Angleterre. Cette alliance entre la Russie et la France était dans l'intérêt national des

deux puissances. La France espérait remanier les traités de 1815; la Russie voulait résister à la prépondérance de la marine anglaise et forcer la Porte à respecter le traité de Bucharest, de sorte que la France et la Russie avaient besoin l'une de l'autre contre l'Autriche et l'Angleterre. Aujourd'hui l'Autriche a fait place à l'Allemagne et l'intérêt des deux nations, de la France et de la Russie, à s'unir est le même que sous la Restauration.

A cette époque, la Russie laissa entrevoir à la Restauration la possibilité de recouvrer la Belgique avec ses limites du Rhin, et assurait pouvoir préparer la Prusse aux revendications légitimes de la France.

Le gouvernement du roi Charles X agissait dans ce but. Il fit adresser, en 1829, une dépêche à M. le duc de Mortemart, notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg, dans laquelle étaient exposées les vues de la France pour le cas où la Russie s'emparerait de Constantinople. Après avoir dépeint la situation de l'empire ottoman, impuissant à résister au réveil des peuples chrétiens, la dépêche disait :

« La dissolution de l'empire ottoman amènerait la nécessité d'un autre ordre de choses; il faudrait ou que la Russie en gardât les débris comme sa conquête ou que toutes les puissances s'accordassent *pour y former un nouvel État chrétien.* Le premier de ces partis *est évidemment inadmissible :* la Russie *ne peut songer* à s'approprier Constantinople sans s'attirer une guerre avec toutes les puissances européennes, et elle considérera, d'ailleurs, que cette acquisition, si éloignée du centre de sa puissance, aurait l'inconvénient d'inquiéter les autres États sans avoir l'avantage d'ajouter véritablement à sa force.

« Ce fait étant écarté, il ne reste plus que la solution d'un État chrétien, concerté avec les puissances et avec des dispositions propres à calmer les inquiétudes et à satisfaire aux intérêts et aux prétentions des diverses cours. »

La dépêche s'étendait longuement sur les dispositions à prendre (1).

On le voit, la Restauration parlait haut, même à son alliée la Russie.

En septembre 1829, pendant les négociations de la paix d'Andrinople, un *mémoire* sur le règlement de la question d'Orient fut présenté à Charles X et approuvé en conseil des ministres. Ce

(1) Voir pour les détails : *Exposition royaliste et Histoire de la Restauration,* par M. A. Nettement,

règlement devait se faire par une entente *séparée* et *secrète* avec la Russie. Ce document examinait, pour les résoudre dans le sens de l'intérêt national français, les questions relatives aux compensations à accorder aux puissances.

Nous y lisons ces lignes qui résument tout :

« Une fois l'empire turc renversé, sa reconstitution devient impossible. — Aucune puissance ne pourrait consentir à voir la Russie s'établir à Constantinople. — Reste l'établissement d'un royaume chrétien. »

Le mémoire arrêtait définitivement, article par article, le système des compensations.

Telles étaient alors les vues de la France s'appuyant sur l'intérêt national fièrement soutenu et sur les besoins que la Russie, qui dominait alors la Prusse, avait de notre concours.

La Restauration allait obtenir le remaniement en sa faveur des traités de 1815, l'annexion de la Belgique catholique qui ne demandait qu'à se séparer de la Hollande protestante, et nos limites du Rhin; la question d'Orient allait être résolue par l'établissement d'un royaume chrétien : c'est la solution française; mais la révolution de 1830 vint séparer la Russie de la France, inaugurer notre alliance avec l'Angleterre et réduire à néant les plans de la Restauration.

La Russie qui, depuis, a souvent protesté contre l'ambition qu'on lui attribue en Europe de posséder Constantinople, n'est pas aussi éloignée qu'on paraît le croire de la solution proposée par la Restauration.

En 1853, l'empereur Nicolas, prévoyant la chute prochaine de l'empire ottoman, fit à sir Hamilton Seymour, ambassadeur d'Angleterre, de graves confidences sur le règlement de la question d'Orient. Sir Seymour fit part à son gouvernement des propositions du tsar. Nicolas parle de la protection qu'il accorde aux chrétiens sujets du sultan; il prévoit que l'empire turc tombera pour ne plus se relever. « Si nous arrivons à nous entendre sur cette affaire, l'Angleterre et moi, pour le reste peu importe... » Il déclare que ni la Russie ni l'Angleterre ne doivent s'emparer de Constantinople. » (Dépêche de sir Seymour, 23 janvier 1853.)

Un mois plus tard, après avoir parlé de l'indépendance qu'il assurerait aux provinces danubiennes, à la Serbie et à la Bulgarie, le tsar dit ouvertement à sir Seymour que, dans le partage de la suc-

cession, l'Angleterre pourrait prendre l'Egypte et Candie... Le tsar s'adressa au cabinet de Londres. Un mémorandum de Nesselrode rappela les plans du tsar relatifs à une entente secrète avec l'Angleterre, plans que Nicolas avait déjà développés devant les ministres anglais dans un voyage à Londres, en 1844.

Nicolas avait proposé de faire de Constantinople une ville libre et de créer des principautés indépendantes dans les pays de la Turquie d'Europe.

Tout fut inutile. L'Angleterre repoussa les ouvertures de l'empereur Nicolas. Elle livra les projets du tzar à la publicité.

Vers la fin de janvier 1886, le *Journal de Saint-Pétersbourg* a publié des révélations diplomatiques que nous avons vu reproduites par le journal le *Soleil* du 2 février, et relatives aux rapports de Napoléon III avec le tsar Alexandre II, au sujet du règlement prévu de la question d'Orient.

Nous en citons textuellement le passage suivant :

LE PROJET GORTCHAKOW-THOUVENEL

« Vient ici l'exposé d'un curieux projet débattu entre le prince Gortchakow et M. Thouvenel, ministre du second empire, pour règler, d'un commun accord, et en dehors de toute influence anglaise, le grand problème oriental. Ce plan, un moment admis par la Russie comme par la France, reposait sur ces deux principes essentiels : 1° Conserver, autant que possible, l'existence de l'empire ottoman et veiller à ce qu'aucune puissance tierce ne lui enlevât quelque province; 2° En cas de crise décisive, favoriser l'indépendance des diverses nationalités orientales, chacune restant contenue dans les limites naturelles de l'ethnographie; constituer un lien fédératif entre ces peuples; déclarer Constantinople ville libre et la choisir pour siège du gouvernement fédéral. »

Telle est la solution conforme aux intérêts de la France, de l'Europe chrétienne et de la civilisation générale. Il faudra que la France reprenne la question au point où elle en est restée à cette époque, quand les événements le permettront.

Le point capital à résoudre, la création d'un État libre et la confédération des Balkans nous paraît acquis, selon les vues de la France sous la Restauration, selon les plans proposés par Nicolas à l'Angleterre, en 1844 et en 1853; selon, enfin, le projet arrêté

entre Napoléon III et Alexandre II, dans les pourparlers entre le prince Gortchakow et M. Thouvenel.

C'est une des plus belles preuves de la mission providentielle de la France, que cette harmonie traditionnelle qui unit son intérêt propre à l'intérêt de la civilisation ; la cause de la France c'est la cause des principes de justice, c'est celle du catholicisme dans le monde.

La France doit donc être assez forte, non pour résoudre seule, contre toutes les puissances, la question d'Orient; mais pour amener en Europe une situation où des alliances sûres lui permettront de règler cette question avec la Russie et l'Autriche contre l'Allemagne et l'Angleterre. Cela semble impossible aujourd'hui, cependant le monde catholique attend que la France catholique et monarchique reprenne son rang en Europe. La France manque au monde, parce qu'elle n'est plus la France.

La question d'Orient, avons-nous dit, est une question religieuse pour l'Orient et pour l'Occident; c'est pourquoi elle est une question française. Elle doit être résolue dans le sens catholique et français par l'union des grecs et des latins, par le triomphe des nationalités chrétiennes, depuis la Pologne jusqu'aux montagnes du Liban, jusqu'à l'Arménie qui, déchirée par la Perse, la Turquie et la Russie, devra se reconstituer en un grand peuple chrétien et libre.

La Providence, qui mène le monde, qui dirige vers la réalisation de ses plans l'activité des peuples et des hommes d'État, inclinera les cœurs et les esprits vers la solution qui doit servir au triomphe de l'Église.

Le monde politique semble prévoir une conflagration prochaine en Europe (1). La situation de la France est bien précaire, bien faible au point de vue des principes de l'ordre moral; elle est bien isolée pour rêver alliance et prépondérance dans ce suprême et inévitable conflit. Espérons que l'heure de Dieu retrouvera replacée à son rang, pour remplir sa glorieuse mission, la France de Charlemagne et de saint Louis!

G. Véran.

(1) Voir sur le prochain conflit qui menace l'Europe le livre de M. Edouard Marbeau : *Slaves et Teutons.* (Librairie Hachette.)

LA PRÉDICATION [1]

Au 29e chant du *Paradis*, Béatrice dit à son poète, en parlant des prédicateurs qui sacrifient l'Écriture sainte : « On ne songe pas combien il en coûta de sang pour la semer dans le monde et combien plaît celui-là qui humblement chemine avec elle.

« Pour paraître, chacun s'ingénie et fait ses inventions, et elles sont les textes des prédicateurs, et l'Évangile se tait.

« Ainsi les pauvres brebis qui ne savent pas, s'en reviennent du pâturage, repues de vent; et ne pas voir leur malheur ne les excuse pas.

« Le Christ n'a point dit à son premier couvent : « Allez et prê-« chez au monde des sornettes », mais il leur donna la vérité pour texte.

« Et elle résonna si fort dans leur bouche que, dans leurs combats pour allumer la foi, ils firent de l'Évangile des boucliers et des lances. »

Aucun mortel, après le grand Alighieri, n'a mérité de recevoir les confidences de l'illustre dame. Depuis l'invention des aérostats, personne n'est plus monté par-delà les étoiles. La critique, il est vrai, n'y a rien perdu, et chacun n'en a pas moins édité, fort proprement parfois, son petit morceau de littérature sacrée. Pourquoi me tairais-je et serais-je seul à écouter, quand tout le monde parle?

Un proverbe chinois dit : « Mieux vaut être sot avec tous, qu'avoir seul de l'esprit. » Ce Chinois-là n'est pas chevaleresque,

(1) La famille d'un de nos anciens rédacteurs, M. l'abbé Clausier, enlevé prématurément à l'Eglise dans la fleur de l'âge et du talent, veut bien nous communiquer quelques pages manuscrites de lui sur la prédication. Ces pages écrites en 1873, au séminaire Saint-Sulpice, n'ont rien perdu, comme on le verra, de leur actualité.

NOTE DE LA RÉDACTION.

je l'avoue, mais enfin on ne peut être éternellement bardé de fer, il est bon de connaître un proverbe chinois, et de se l'être appliqué une fois dans sa vie.

L'éloquence s'en va, dit-on, tous les jours, et on n'a jamais plus parlé que depuis que ce dicton circule, il y a environ quelque trente ans; les malins disent que c'est afin d'en mieux prouver la vérité. Quoi qu'il en soit, quiconque ne se sent pas l'étoffe d'un praticien de l'éloquence profane ou sacrée, fait la théorie de l'art auquel il ne peut atteindre; tel autrefois Fénelon, qui ne sut jamais aligner quatre rimes, gourmandait Corneille et Molière. Par la grâce de Dieu, nous avons au choix Bossuet ou le Batteux, Mirabeau ou La Harpe, nous en avons de toute sorte, je ne dirai pas à en revendre, l'expression serait peu respectueuse et surtout peu correcte; je dirai plus convenablement que nous en avons assez pour en céder à celles des nations qui seraient moins bien partagées que nous.

Hélas! je suis à cet égard d'une humiliante originalité, et là sans doute est le secret de la haine féroce que j'ai vouée au régime parlementaire. J'eusse passionnément aimé l'éloquence. Voir à ses pieds une foule attentive, émue, frémissante, faire passer son âme dans ces centaines d'âmes, dont on se sent le maître, que l'on tourne à son gré; suivre la parole qui tombe de ses lèvres sur les lèvres d'un auditeur attendri et de là au fond du cœur qu'elle remue et pénètre; être par le génie roi des âmes, comme l'Église l'est par l'assistance de son divin Auteur, quelle destinée! quelle mission! j'eusse donné dix ans de ma vie pour me sentir une heure d'éloquence.

Dieu ne l'a pas voulu, je me résigne à faire de la théorie. A d'autres plus heureux la gloire de planer dans l'espace. Je n'ai pas d'ailes et je demeure à terre, modestement occupé à suivre du regard le vol des premiers, et aussi pour contenter la partie inférieure de mon âme, la bête si l'on veut, selon le langage nouveau; à saisir, d'un œil que l'envie rend perspicace, leurs défaillances et leurs errements.

A voir ce prologue peu grave, on se douterait difficilement que je me propose de faire part au public, non d'un jugement, ce qui serait prétentieux, mais de quelques modestes impressions sur l'éloquence de la chaire. Mgr Isoard et le vénérable curé de Saint-Sulpice ont écrit deux traités étendus sur la prédication. Je ne connais que le titre de ces deux ouvrages. Si j'ai l'honneur de me rencontrer en si illustre compagnie, j'en bénirai Dieu; si je hasarde

quelque hérésie foudroyée par leur docte plume, qu'ils daignent me la pardonner.

La chaire catholique compte à l'heure présente quelques hommes d'un mérite éminent, devant lesquels nous nous taisons. Le murmure d'admiration qui accueillait naguère à Notre-Dame le P. Monsabré, est la seule critique qu'il soit permis de faire pour lui et pour tous ceux qui lui sont frères par le talent et le succès. Ceux-là nous les plaçons dans une arche sainte, comme Descartes, les dogmes révélés. Nous écartons de même toute personnalité, nous n'avons en vue que le ministère de la parole, tel qu'il est généralement rempli et tel que nous souhaiterions voir le clergé s'en acquitter aujourd'hui.

Marc-Antoine disait, au rapport de Cicéron, *disertos*, *ait*, *se vidisse multos*, *eloquentem omnino neminem*, « qu'il avait entendu beaucoup de parleurs diserts, mais absolument pas un seul homme éloquent ». J'ai le regret de constater que je suis, à notre époque, et spécialement par rapport à la chaire, d'un avis identique. La quantité a énervé la qualité, l'irradiation est telle que chaque rayon est d'une pâleur désespérante. On prêche trop et l'on prêche mal. Je le demande, est-il un devoir plus grand, plus utile, que celui d'annoncer la parole de Dieu? En est-il un plus faiblement accompli? O Béatrice, que diriez-vous aujourd'hui. Le crime n'est plus le même qu'au treizième siècle, il est d'une autre espèce, il est plus grand et ses résultats sont autrement funestes. L'Évangile est profané sous nos yeux, et lui qui sauva le monde, tel qu'il est prêché maintenant, il accentuera et précipitera notre décadence, hélas! si grandement avancée!

L'éloquence sacrée est vide et prétentieuse : vide, parce qu'elle devient philosophique; prétentieuse, parce qu'elle tente de conserver l'allure des géants, dont elle n'a ni le pas ni la taille.

I

Il n'est pas de pire défaut pour un discours religieux que de tenter un sujet emprunté à la pure philosophie : *non erat hic locus*. Ce qu'on lui demande, ce n'est pas Platon, c'est Jésus-Christ. Et c'est une chose admirable de voir combien la saine littérature est ici d'accord avec l'ascétisme.

L'orateur chrétien ne discute pas, il affirme : et il ne convainc et il ne porte la lumière, qu'à la condition de *parler d'autorité*. Non qu'il doive affirmer sans preuve, ce qui ne serait digne ni de lui ni de son auditoire, et ce n'est pas ainsi que je l'entends; mais cette preuve doit être puisée dans un milieu qui n'est pas soumis à la libre discussion de ceux qui l'écoutent. Simple philosophe, déroulant une thèse rationnelle, il ennuie, il fait souffrir ; il n'est pas dans son sujet.

Cicéron faisait grand cas de la philosophie platonicienne, parce qu'elle lui avait fait connaître « la nature des choses » qu'il devait traiter. Or les choses que le prêtre a mission d'apprendre et d'enseigner, ne sont pas du domaine de la philosophie; elles sont au-dessus d'elle. Quand je veux de la philosophie, je vais à la Sorbonne, mais si j'entre à l'église, c'est pour demander au prédicateur la vérité supranaturelle qui forme et nourrit la foi chrétienne, la morale supranaturelle qui aide et soutient la vie chrétienne : la théologie. C'est donc d'abord un fond théologique que j'attends; je veux aussi que ce fond soit développé théologiquement. Les démonstrations rationnelles peuvent être indiscutables, je n'en disconviens pas; forcément subtiles et délicates, reposant sur des nuances imperceptibles à des yeux peu exercés, elles sont à peu près infailliblement au-dessus de l'auditoire. On veut ainsi rendre le dogme plus accessible, on achève de l'embrouiller.

Bossuet n'aimait pas les prédicateurs qui « débitent des antithèses ». Il n'eût pas aimé plus que ces orateurs d'une fade rhétorique, les prédicateurs philosophes : « L'esprit de Dieu n'entre point par là », eût-il dit, et nous nous permettrons de continuer après lui : la conviction et la lumière restent à la porte avec l'esprit de Dieu.

La Bruyère raille finement la manie qu'on avait de son temps de renforcer les discours de grec et de latin, de profane et de sacré : « Saint Cyrille, Horace, saint Cyprien, Lucrèce, parlaient alternativement; les poètes étaient de l'avis de saint Augustin et de tous les Pères; on parlait latin, et longtemps, devant des femmes et des marguilliers, on a parlé grec. Il fallait savoir prodigieusement pour prêcher si mal! » Débiter de la philosophie et de l'économie politique dans nos chaires contemporaines n'est pas un moins grand ridicule. O prêtre, êtes-vous donc ici pour faire, devant un auditoire frivole, du journalisme amusant, et est-ce bien le sens du *docete*

omnes gentes. La Bruyère continue : « Autre temps autre usage; le texte est encore latin; tout le discours est français, l'Évangile même n'est pas cité; il faut savoir aujourd'hui très peu de chose pour bien prêcher. » Cela aujourd'hui dure encore, et tout le monde est un peu de l'avis de La Bruyère. Le premier Paris du dernier journal à trois sous renferme la matière de plus d'un sermon couru, où se trouvent traitées les harmonies du monde moderne et de l'Évangile, sans oublier la finance et l'industrie. « La foi s'en va, s'écrie le prédicateur; à la péroraison, c'est, en vérité, bien surprenant! Et comment voulez-vous qu'elle ne s'en aille pas? Pour moi, je ne m'étonne que d'une chose, c'est qu'il en reste encore un peu; ou la foi s'éclipsera tout à fait, ou votre détestable prédication cessera; c'est une guerre à mort entre les deux! Prêtre, prenez garde de remporter la victoire. »

II

Vide de vérité et *muette de lumière*, comme le lieu infernal dont parle Dante, *dogni luce muto*, la prédication est encore prétentieuse. La toile a disparu, on a voulu garder le cadre. Il nous faut subir toutes les puérilités divisées et prouvées en trois points, parce que le docte Bourdaloue développait ainsi ses thèses devant la cour théologienne du grand roi.

Il y a ici, si je ne m'abuse, un préjugé littéraire, contre lequel je proteste.

Aucun orateur, aucun siècle n'a été absolument parfait. Vouloir faire d'un homme, ou même d'une époque, la règle absolue, l'irréfragable criterium du beau, est une erreur manifeste. Ainsi énoncé, ce mensonge artistique ne peut tromper personne, et chacun en découvre l'évidente fausseté. Et cependant, qui que nous soyons, et quoi que nous fassions, tout le monde a son idéal plus ou moins réalisé, et que, pourtant, il concrétise quelque part dans un homme ou dans un siècle. Quiconque s'éloigne de ce modèle a tort, par cela seul qu'il s'en éloigne. Nous sommes tous portés à juger ainsi, et c'est un malheur.

L'art a une forme éternelle, immuable, en harmonie avec l'idée incréée du vrai et du beau; il s'incorpore en elle, il n'est que parce qu'il est en communion avec elle. Mais à côté, il revêt une forme changeante, exigée par les temps, les hommes, les circonstances

présentes. Les distinguer l'une de l'autre n'est pas toujours chose aisée. Rien n'est plus commun que de proclamer principe une humble petite règle, qui a eu sa raison d'être et qui a fait son temps. C'est de l'étroitesse d'esprit; rien aussi n'est plus facile que de ruiner les principes et de tout mettre à la merci de tous les dévergondages oratoires; c'est de la présomption et de l'impertinence littéraire.

Or, quitte à n'éviter pas cette note infamante, nous croyons la division en deux ou trois points arbitraire et, pourtant, susceptible de modification. — Horace ne voulait applaudir au théâtre qu'une œuvre déroulée en cinq actes, *ni plus ni moins*.

Et, malgré l'autorité du grand critique, *Esther* et l'*Ecole des maris* sont demeurés, avec leurs trois actes, tenant une place d'honneur, à côté même d'*Iphigénie* et du *Misanthrope*. Quoique ces règles ne s'appliquent qu'à quelques esprits d'élite, elles ont pourtant fléchi : et on voudrait que les divisions en deux et trois points s'attachassent comme une loi inexorable à chacun des quarante mille prédicateurs que vous envoyez nous annoncer la parole de Dieu! Un discours, l'œuvre la plus difficile, de l'aveu de tous, et en trois points, c'est-à-dire, une ordonnance harmonique, que le génie de Bossuet lui-même n'a pu s'empêcher de briser quelquefois, exigée du troisième vicaire de ma petite paroisse, où cent bonnes femmes, douze hommes et le sacristain, assistent aux offices, comme de Bourdaloue ou de Massillon! — Demander au moineau autant qu'à l'aigle, c'est ridicule!

Vous demandez trop du prédicateur, il plie sous le poids de vos exigences. Vous demandez trop aussi de son auditoire. Que les fadaises de nos jours soient divisées ou livrées en bloc, peu importe, leur profondeur n'éblouira personne et leur doctrine ne chargera à l'excès aucune mémoire. Mais on voudrait, dans les séminaires, que nos orateurs débitassent, dans les chaires, des thèses théologiques, qu'il y eût le cadre et la toile formant un tout complet. A coup sûr, cela vaudrait infiniment mieux et cependant je ne puis souscrire entièrement à ce programme, tout tentant qu'il soit. C'est une niaiserie démagogique, fort à la mode aujourd'hui, de réclamer pour tous une instruction universelle, c'est-à-dire, un pays séparé en deux parts : les maîtres capables d'enseigner l'encyclopédie, les élèves capables de la recevoir. On sourit et on passe. Assurément rien de semblable n'apparaît dans les fort louables désirs des

maîtres de l'éloquence sacrée. Cependant, ceux-ci, malgré la réserve prudente qui corrige ce que leurs aspirations ont d'un peu exagéré, comme ceux-là dans leur ridicule flagornerie pour le peuple, me paraissent céder à un entraînement que rien ne justifie; ils ont de la moyenne intellectuelle du genre humain une idée trop haute; la masse naît médiocre, demeure médiocre, et toute l'éducation du monde ne la dégrossira pas; c'est le grand Dauphin écrasé par le génie de Bossuet. Au nom de Dieu, pensez aux petits, ayez pitié des petits, parlez aux petits, sauvez les petits.

D'ailleurs, l'intelligence humaine serait-elle devenue adulte et l'œil de l'homme assez fort pour fixer le soleil, faudrait-il encore ne pas oublier que ces grandes thèses magistrales développées supposent une éducation religieuse qui fait totalement défaut aux auditoires d'aujourd'hui. Le palais peut être superbe, je n'en disconviens pas, il manque de fondements, *et venerunt flumina et flaverunt venti, et fuit anima illius magna.*

L'heure n'est plus où ceux qui allaient au temple écouter la parole de Dieu assistaient aux conférences de Claude et de Bossuet, prenaient un parti dans les querelles du quiétisme et du jansénisme, applaudissaient le vieux Corneille, qui traitait sur la scène la question de la grâce efficace. C'était le peuple chrétien à son apogée, la raison catholique imprégnant une société arrivée à son plus haut degré d'élévation intellectuelle et morale, où tout est équilibré dans les facultés humaines, où l'homme se sent maître d'une pensée maîtresse, elle aussi, de l'imagination et des sens, où la distinction de l'esprit perd son titre et devient vulgaire. Que Bourdaloue prêchât ainsi devant ce peuple chrétien, rien de mieux; je vais en Bourdaloue, j'écoute, j'applaudis, j'ai vu un homme et un auditoire aussi grand que lui, je sors convaincu et meilleur. Mais, qu'on ne l'oublie pas, Bourdaloue ne peut plus monter dans une tribune trop petite pour lui. — Qu'allons-nous chercher des modèles dans le dix-septième siècle? Nous n'avons pas avec lui un rapport, un seul, quelque petit qu'il soit.

Il y a, dans l'histoire du christianisme, un siècle, image du nôtre, siècle de mort et de résurrection qui s'écoula entre une ruine et une aurore : le quatrième de notre ère. L'empire romain écroulé, le monde se réveillant arien, l'orthodoxie concentrée dans la chaire pontificale et dans quelques monastères fidèles, mais là se repliant sur elle-même, ramassant ses forces, pour s'élancer sur le monde

et le rebaptiser : voilà ce siècle, et voilà le nôtre, seulement notre Arius s'appelle Voltaire, et la Révolution française a remplacé l'envahissement des barbares.

Qu'ont fait les Pères pour sauver la société du quatrième siècle? Ils lui ont présenté Jésus-Christ tel qu'il est, tout entier, dans sa simplicité et dans sa grandeur; ils lui ont présenté l'Évangile commenté dans une naïve et populaire homélie. Comme Jésus conversait sur la montagne, ils ont conversé avec le peuple, ils n'ont pas gravement discuté *devant* lui, ils lui ont parlé *à* lui, de son âme, de Dieu, de l'éternité, et ce peuple a cru, et le moyen âge a surgi dans le monde.

« Prêtres, un même mal amène un même remède, croyez-le bien, les mêmes causes auront les mêmes effets. Aujourd'hui, vous avez honte de *citer textuellement l'Évangile*, le mot divin est trop simple pour votre superbe contexte. Et cependant si vous daigniez un peu considérer votre auditoire, vous vous apercevriez sans peine que la parole du Maître fait dresser les oreilles qui le reconnaissent, qui l'entendent, car elle est faite pour elles. Baissez de ton, mettez votre orgueilleuse magnificence au niveau modeste du Verbe humble et compatissant.

« Le monde sera ramené à la foi catholique par l'homélie, commentant théologiquement, simplement l'Évangile.

« Il y a en France dix mille prêtres, nous attendons un prédicateur véritable; douze ont suffi pour convertir l'univers. »

L'abbé Édouard Clausier.

LA REVUE DES QUESTIONS SCIENTIFIQUES

LIVRAISONS D'AVRIL ET JUILLET 1886

Des circonstances indépendantes de notre volonté, et d'ailleurs sans intérêt pour le lecteur, ne nous ont pas permis de rendre compte de la livraison d'avril avant la publication de la suivante, celle de juillet dernier. Il nous faut donc résumer et apprécier en un seul article ces deux demi-volumes, soit un ensemble de 700 pages in-8°. Mais afin de faciliter notre tâche, nous demanderons à ne parler cette fois que pour mémoire, sauf à y revenir ultérieurement, de quelques travaux considérables sans doute, mais qui, n'étant point achevés encore, et devant l'être probablement dans la livraison d'octobre, trouveront mieux leur place au compte rendu de cette dernière, où ils pourront être appréciés dans leur ensemble.

Parmi ces écrits, citons en première ligne un article signé : C. M., docteur en théologie, et où le savant écrivain plaide victorieusement, sous ce titre : *Raison et Foi*, la nécessité de l'alliance de la théologie avec la science et la philosophie.

Le R. P. Van den Gheyn annonçant pour une prochaine livraison la fin de sa magistrale étude sur *les Populations danubiennes*, nous attendrons cette *fin* pour apprécier son avant-dernier article avec les précédents.

Même ajournement pour le curieux travail de M. Dollo, intitulé : *la Vie au sein des mers et les poissons abyssaux*, qui occupe une place importante dans les deux livraisons, et sera terminé en octobre. Peut-être aurons-nous à soumettre au savant ichtyologiste quelques observations sur ses tendances par trop accentuées, selon nous, dans le sens évolutionniste. Elles n'excèdent pas

son droit, assurément; nous n'excéderons pas non plus le nôtre, croyons-nous, en ne les adoptant pas toutes.

Enfin nous réserverons une place spéciale à l'étude du R. P. Brucker, S. J., sur l'*Universalité* du déluge, quand son travail sera terminé. L'auteur y combat, au nom de l'orthodoxie, une opinion qui nous est chère, parce que nous la croyons vraie et qu'elle nous semble appelée à faciliter singulièrement l'accord de la science avec nos livres saints, en supprimant la plus ardue des difficultés qui peuvent encore entraver cette œuvre. Du moins, en combattant les partisans de cette opinion, le docte religieux le fait-il avec une élévation de vues, une courtoisie et un esprit de justice pour les personnes auxquelles nous ne voulons pas, en tout cas, tarder plus longtemps à rendre hommage.

Ces éliminations provisoires étant faites, nous nous occuperons d'abord des autres articles de « grand texte », compris dans les deux demi-volumes. Après quoi nous terminerons ce compte rendu par une revue sommaire et rapide du « petit texte ».

I

GRAND TEXTE

I. — Signalons d'abord *L'Epoque glaciaire*, de M. le marquis de Nadaillac (n° d'avril). Nul n'ignore quelle est la compétence en ces matières du savant écrivain. Tout ce qui se rattache de près ou de loin à l'anthropologie et à l'archéologie préhistorique, est l'objet de ses constantes recherches. Or, un fait qui ne peut plus être contesté, c'est que, soit en Europe, soit en Amérique, l'homme a vécu durant l'âge quaternaire; ou mieux pour emprunter le propre langage de l'auteur, « c'est à ce moment que nous avons les premières preuves certaines de son existence ». La grande extension des glaciers, soit qu'elle ait rempli une période unique, soit plus vraisemblablement qu'elle se soit renouvelée à diverses reprises, correspond aussi avec cet âge géologique. L'*Epoque glaciaire* rentre donc tout naturellement dans le cadre des travaux de M. de Nadaillac. Après avoir énuméré et décrit les immenses glaciers de cette époque et les importants phénomènes exotiques qui en ont été la conséquence, puis fait une excursion dans les minuscules glaciers de nos jours qui nous offrent, à

l'intensité près, le tableau des mêmes effets sur une échelle restreinte, l'érudit anthropologiste nous montre les squelettes humains trouvés dans le lehm contemporain des moraines frontales quaternaires, sur les bords du Rhin à Eguishem et à Lahr, et du Rhône à Toussieux (Isère). Ces grands phénomènes ont-ils occupé une seule période, ou deux, ou plusieurs? Ou bien les traces successives qu'ils ont laissées de leur extension et de leur décroissance, proviennent-elles simplement d'oscillations variables avec les régions, et dont l'amplitude aurait d'ailleurs été en rapport avec leur puissance? L'auteur expose et discute les raisons pour et contre chacune de ces hypothèses; et sans adopter aucune solution comme définitive en matière aussi peu sûre encore, il incline vers celle de de M. le marquis de Saporta. Le grand paléophythologiste, se fondant sur les restes innombrables de la flore et aussi de la faune de cette époque, et enfin sur l'existence manifeste de l'homme dans les mêmes temps, admet moins une période glaciaire proprement dite, c'est-à-dire de refroidissement général, qu'une *période des grands glaciers :* ceux-ci couvraient sans doute d'immenses étendues montagneuses; mais ils laissaient, aux formes innombrables de la vie, toute liberté de s'étendre et de se développer dans de larges vallées et de vastes plaines, dont la température, certainement douce et vivifiante, opposait une barrière infranchissable à leur extension indéfinie.

Cependant, quelle est la cause de la formation de ces énormes amas de glaces? L'écrivain expose ou mentionne, sans les adopter, toutes les explications qu'on a essayées et se range, sous bénéfice d'inventaire toutefois, à celle qu'a proposée le chroniqueur scientifique du *Correspondant* (décembre 1880), Henri de Parville. Les soulèvements successifs des Pyrénées, puis des Alpes, puis des montagnes de l'Amérique et enfin du massif de l'Himalaya, par les prodigieuses condensations d'humidité atmosphérique qu'ils auraient provoquées autour des extumescences produites, auraient été la cause également de la formation des glaciers qui les auraient d'abord recouvertes. Enfin l'auteur fait justice, en terminant, des calculs phantasmagoriques de certains préhistoriens qui n'attribuent pas moins de cent mille ans, deux cent quarante mille ans, trois cent cinquante mille ans, que sais-je encore? à la durée de ces grands phénomènes. Comme si des petits faits cosmiques et physiques qui se passent aujourd'hui sous nos yeux, on pouvait

conclure à une proportionnalité égale dans les phénomènes gigantesques de ces temps reculés!... Il est certain néanmoins que cette durée a été grande; comme il n'est pas moins certain que les débris de l'industrie humaine trouvés aux divers niveaux de l'étage quaternaire, révèlent l'usage de la raison et la loi providentielle du progrès.

II. — Des hommes contemporains des grands glaciers, nous passerons assez logiquement, bien que sautant d'une livraison à la suivante, au *Nouvel homme préhistorique de Menton*, de M. l'abbé Vacandard. On sait les précieuses trouvailles archeologico-préhistoriques successivement faites, depuis une trentaine d'années, dans les grottes de *Baoussé-Roussé* (Rochers-Rouges), situées sur le bord de la Méditerranée, entre Menton et la frontière d'Italie. Mais c'est surtout à partir de 1872, que ces découvertes deviennent importantes : jusqu'alors on y avait trouvé de nombreux silex taillés de main d'homme, en mélange avec des charbons et des ossements d'animaux des faunes contemporaine et quaternaire; puis, de 1866 à 1871 et de $1^{m},50$ à 4 mètres de profondeur, l'extrémité d'un radius humain, un fragment de fémur, deux dents et une épine de tibia. Mais le 26 mars 1872, M. Rivière découvrit dans la quatrième des cinq grottes de Menton, à $6^{m},55$ de profondeur, un squelette humain à peu près entier, entouré de parures funèbres formées de coquilles, de dents de cerf perforées, d'armes en os et en silex. Pour l'auteur de la découverte comme pour tous les autres archéologues sans parti pris, le squelette ainsi enseveli provenait d'un homme quaternaire. Grand émoi dans le camp du *Préhistorique*. D'après les dogmes de l'école, l'homme quaternaire, qui n'en était encore qu'à la pierre taillée, n'ensevelissait pas ses morts; l'homme quaternaire n'avait pas encore le sens religieux, il se différenciait à peine de son *ancêtre* l'anthropopithèque, issu d'un singe anthropoïde. Donc la sépulture du squelette mentonnais appartenait forcément « au robenhausien », c'est-à-dire à l'époque néolithique ou de la pierre polie. Cependant, autour du squelette et dans des couches de terrain plus élevées, on a trouvé des ossements d'animaux quaternaires et des silex paléolithiques. N'importe; ce squelette, enseveli *à six mètres et demi* au-dessous du niveau actuel du sol, l'a été par des hommes qui ont vécu à ce niveau!... la théorie le veut ainsi.

Mais voilà que, en février 1884, M. Julien, de Marseille, et M. Bonfils, conservateur du musée de Menton, trouvent, dans la cinquième grotte et à une profondeur de 8^{m},40, un autre squelette enseveli, la tête disposée entre deux grosses pierres, parée d'éclats de silex : un énorme bloc de rocher, qu'il fallut briser en partie, recouvrait une portion du thorax; les pieds étaient tournés vers le sud, les mains posées sur le bassin; le squelette était étendu de toute sa longueur sur un lit de cailloux auprès d'une couche de cendres. Non loin et au même niveau, des ossements de *Bos primigenius*, de *Capra primigenia*, d'*Ursus spelœus*, espèces quaternaires aujourd'hui éteintes. Nous ne suivrons pas ici la discussion savante de l'auteur, renversant l'un après l'autre les misérables subterfuges d'une certaine école, voulant à tout prix rajeunir ces squelettes. Disons seulement, — et c'est là ce qui explique l'obstination de l'École à refuser de se rendre à l'évidence, — que, par la conformation de leurs crânes comme par leur mode de sépulture et par les ornements façonnés de mains d'hommes qui les environnaient, ces squelettes révèlent des êtres doués de raison, de ceux que Pascal appelait « roseaux pensants », des intelligences, en un mot, possédant le sens religieux, des êtres enfin chez qui certains signes de brutalité et de demi-sauvagerie, résultant des difficultés et des dangers qui entouraient leur existence matérielle, étaient contre-balancés, dès l'origine, par cette divine étincelle qui, entre l'homme et l'anthropoïde, creuse un abîme infranchissable. Voilà ce qui fait la haute importance des hommes fossiles des grottes de Menton; et c'est aussi pourquoi les préhistoriens athées n'admettront jamais, malgré l'évidence, que ces hommes soient de l'époque quaternaire.

III. — Revenons à la livraison d'avril pour y signaler *la Cellule vivante et la division cellulaire*, du R. P. G. Hahn, S. J., d'après M. l'abbé Carnoy. Cette étude n'est pas seulement curieuse par tout ce qu'elle nous révèle sur la constitution intime de la *Cellule*, ce principe premier et fondamental de tout organisme vivant; elle est plus importante encore par les conséquences générales qui peuvent résulter de cette constitution même. Vulgarisateur émérite, le R. P. Hahn sait décrire, avec un charme tout à fait imprévu en pareille matière, les innombrables et infiniment petits détails dont se compose cet organisme déjà si complexe et qui n'est guère

cependant, pour les êtres animés, que ce que la molécule est aux corps bruts. De nombreuses figures, dessinées sous le grossissement fourni par le microscope, permettent de suivre pas à pas *l'histologie* de la cellule dans chacun des détails de ses multiples parties, comme dans l'histoire de sa naissance, de son développement, de sa mort, de son expulsion, de son remplacement par une ou plusieurs cellules nouvelles, et cela pendant toute la durée de l'existence du corps vivant dont elle fait partie. Nous ne saurions suivre l'auteur dans le détail du protoplasme cellulaire, du plasma du noyau, du boyau nucléinien et des membranes qui enveloppent ou séparent chacune de ces parties concentriques de la cellule. Mais ce qu'il faut retenir, ce qu'il importe de signaler, c'est la parfaite analogie, la grande ressemblance entre elles de toutes les cellules concourant à la formation des corps organisés quels qu'ils soient. « Ce n'est donc plus par l'ovule primitif seul, conclut le R. P. Hahn, que se ressemblent les organismes répandus sur la surface du globe; c'est également par les cellules secondaires, issues de cet ovule, par les différents constituants de ces cellules — recticule cellulaire, recticule nucléaire, boyau de nucléine, — c'est par le mode même de multiplication et de reproduction des cellules. » Et le judicieux écrivain de se demander ce qu'il y a d'étonnant dès lors à ce que les êtres vivants offrent tant de points de ressemblance et d'analogie, et s'il n'est pas plus surprenant d'y constater des différences que d'y relever des traits de similitude. La raison des affinités d'espèces, de genres et de familles peut ainsi se concevoir directement et sans qu'il soit besoin de recourir à une ou plusieurs filiations de souches communes. Nous ajouterions volontiers que, dans cette vue, la théorie des créations successives n'est pas plus nécessaire que celle de l'évolution ou du transformisme pour expliquer l'infinie variété des règnes, embranchements, ordres, classes, familles et espèces dans le monde des êtres organisés. La cellule une fois créée, sa multiplication à l'infini et ses innombrables groupements suivant des lois édictées à l'origine, suffisent à expliquer toutes les formations organiques, si variées soient-elles, sans qu'il soit nécessaire de les faire dériver les unes des autres. *Germinet TERRA herbam virentem et facientem semen, et lignum pomiferum faciens fructum... Producant AQUÆ reptile... et volatile... Producat TERRA animam viventem... jumenta et reptilia et bestias terræ*, avait dit, à l'origine

des temps, le Créateur et souverain Maître de la nature. Pourquoi cette production, par la terre et par l'eau, de la vie végétale et de la vie animale sur le globe, ne serait-elle pas résultée simplement de la multiplication et du groupement en mille et mille agencements divers de la cellule appelée à la vie organique, dans le sol ou au sein des ondes, par la voix du Tout-Puissant? Ce n'est là, sans doute, qu'une conjecture, mais qu'a-t-elle de plus irrationnel que celle qui, au lieu de ces formations parallèles quoique successives, veut faire dériver les types les uns des autres par une sorte de procréation *ancestrale*. Qui sait si ce ne sera pas dans cette voie que les progrès de l'histologie cellulaire prépareront la conciliation, parmi les savants sincères, entre les deux écoles des créations successives et du transformisme? « De même que l'identité des formes cristallines de deux sels isomorphes, dirons-nous avec le P. Hahn, s'interprète par la ressemblance de leur constitution chimique sans qu'on songe à faire dériver ces corps d'une origine commune, de même les nombreuses ressemblances que présentent les corps vivants peuvent s'expliquer par la seule identité de leur structure anatomique. »

IV. — La grosse question économique de la protection et du libre-échange, divise toujours et divisera sans doute longtemps encore les érudits et les savants. Les esprits théoriques sont pour le libre-échange, naturellement; c'est, théoriquement, une si belle chose! Les gens pratiques sont plus ordinairement protectionnistes, au moins quand la protection est favorable aux intérêts de leur pays : témoins les Américains, peu coutumiers de métaphysique politique et peu soucieux de subordonner des intérêts bien palpables et bien sonnants à la viande creuse des théories. Quoi qu'il en soit, on ne saurait nier que, par le développement même de la civilisation, par la facilité croissante des communications et des échanges, la liberté commerciale ne tende de plus en plus à se développer entre les peuples. Le tort des libre-échangistes est plutôt de vouloir brusquer les choses, sans ménager suffisamment les transitions nécessaires.

Un naturaliste chimiste et agronome émérite, en même temps qu'un économiste distingué, M. Proost, de l'université catholique de Louvain, examine la question au point de vue de l'agriculture en Belgique et de la crise qu'elle subit en ce pays comme ailleurs.

Son article intitulé : *La science et la crise agricole en Belgique* concerne tout aussi bien, et peut-être plus encore, la France où l'application des sciences aux choses pratiques de la vie est peut-être moins développée. Cependant, quant à la question de fait, l'auteur, se renfermant sagement dans son horizon national, pose cette judicieuse question : « Est-ce que l'établissement de droits protecteurs ou compensateurs plus ou moins élevés sur les produits agricoles étrangers, n'exposerait pas notre petit pays à des représailles d'autant plus redoutables que les autres industries nationales sont également très éprouvées par la crise? » Sa réponse implicite et qui ressort de l'ensemble de son travail, c'est que, l'espace parcouru jusqu'ici dans la voie libre échangiste est trop considérable pour que l'on puisse désormais revenir utilement en arrière, et que, par conséquent, il faut chercher ailleurs que dans des droits protecteurs ou compensateurs le remède à la crise dont, plus que toute autre industrie, souffre l'agriculture, base et mère nourricière de toutes les industries. Nous n'apprécions pas cette vue; nous nous bornons à l'exposer. M. Proost fait dériver la crise agricole, en France comme en Belgique, d'une cause plus profonde que les traités de commerce, lesquels ont bien pu l'aggraver, mais n'auraient pas suffi à la faire naître. Il remarque que, tout ayant été prodigué à l'industrie proprement dite, « aux industries nouvelles qui transforment et qui transportent », subventions par milliards, écoles, chemins de fer, canaux, crédit, primes à l'exportation, tarifs de transport à prix réduit, etc., etc., il n'a été accordé à l'agriculture « qui régénère et ne s'épuise point », rien ou presque rien. Mais c'est surtout le savoir, le savoir scientifique approprié qui manque à l'agriculture. Les agronomes, qui sont aux agriculteurs ce que les grands capitaines sont aux armées, doivent être à la fois géologues, botanistes, météorologistes, chimistes et physiciens; et les résultats de leurs recherches, observations et découvertes, doivent être mis à la portée même des simples cultivateurs. En effet, l'agriculteur est incessamment aux prises avec trois éléments qu'il doit toujours tendre à maîtriser : la *terre*, l'*eau*, l'*atmosphère;* et ce n'est qu'en surprenant le secret des lois qui gouvernent ces trois éléments qu'il peut arriver à les dominer. Il faut encore que l'agronome soit biologiste; il faut qu'il sache comment, dans le sol aussi bien que dans l'eau et l'air, des légions de ces bestioles microscopiques appelés microbes, procèdent à la démolition de l'édifice de la vie; il faut

aussi qu'il connaisse les services que certains d'entre eux peuvent rendre par la nitrification du sol par exemple (utilisation des eaux d'égout des grandes villes). « L'idéal à poursuivre, au point de vue de la science agricole, ajoute excellemment l'auteur, est de fermer le cycle de la circulation de la vie que nos ancêtres avaient laissé ouvert parce qu'ils ignoraient les éléments des lois naturelles. *Cette ignorance seule fut la cause de l'épuisemeat successif de tous les sols où germèrent et s'épuisèrent les civilisations antiques.* » La science des atomes qui, sous forme d'engrais, de récolte, de viande, de laitage, etc., entrent dans la ferme ou en sortent, doit être désormais la base essentielle de la comptabilité agricole. Il ne suffit pas de fumer abondamment, de combiner l'engrais chimique avec le fumier de ferme; il faut encore le faire avec un discernement qui permette de restituer au sol, d'une manière adéquate, l'équivalent exact de ce qu'on lui a fait rendre. Sans quoi le cultivateur ou, plus exactement, la terre cultivée sera forcément constituée en perte au bout d'un nombre d'années plus ou moins grand. Mais, pour arriver à une généralisation suffisante de cette culture scientifiquement raisonnée, il ne suffit pas des travaux des agronomes et même de leur application à la grande culture; il faut que les masses rurales soient pénétrées des vérités qui se dégagent des travaux et des mémoires des savants. Et c'est par l'enseignement primaire que ces vérités peuvent pénétrer au sein des populations agricoles. Nous ne résumerons pas ici la brillante analyse, faite par M. Proost, des récents progrès de la science agronomique qu'il faudrait vulgariser partout. Mais nous nous associerons de grand cœur à lui quand, faisant remarquer que c'est surtout dans les pays de fermage que la crise sévit le plus cruellement, il s'écrie avec un souverain bon sens : « Ce n'est pas en envoyant ses fils dans des lycées ou ses filles dans des pensionnats de demoiselles, que le fermier peut espérer améliorer les conditions de sa culture ». Mais pourquoi, dans le même passage, notre auteur défend-il au « grand propriétaire » de s'occuper de musique *et de littérature*? Il semble pourtant que de se délasser parfois dans la lecture de Virgile, de Corneille ou de Lacordaire, par exemple, ou même dans l'audition d'une symphonie d'Haydn, de Mozart ou de Beethoven, cela ne peut pas empêcher un propriétaire lettré et de goût de diriger savamment son exploitation. L'esprit humain, il ne faut pas

l'oublier, a besoin de détente et aussi d'un peu de culture propre, même en faisant de la grande culture du sol.

Au demeurant, le travail de M. Proost est des plus remarquables. Il renferme des vues nouvelles ou tout au moins présentées sous un jour tout à fait nouveau.

V. — Si de la livraison d'avril nous retournons à celle de juillet, nous retrouvons encore une étude sur la culture du sol, mais considérée à un tout autre point de vue. Il s'agit de la culture forestière, de la sylviculture autrement dit, dans celle de ses parties qui concerne les *Reboisements et repeuplements*, soit pour la restauration des montagnes ou la consolidation des dunes, soit plus simplement et plus généralement pour la mise en valeur des terres insuffisamment productives. Le boisement des terres de cette sorte produit, avec le concours du temps, précisément l'inverse de cette culture insuffisamment raisonnée qui finit toujours par constituer le sol en perte comme on l'a dit plus haut. C'est, en effet, très principalement dans l'atmosphère que s'alimente la végétation ligneuse qui y puise le carbone par la décomposition de l'acide carbonique. Le sol lui fournit surtout les éléments minéraux rendus assimilables par l'action de l'humus. Mais c'est dans la ramille et les feuilles que s'accumulent ces éléments inorganiques dont la teneur est d'autant moindre dans la tige que celle-ci est plus vieille, et atteint son minimum aux souches et aux racines. Lors de la combustion, ces éléments minéraux se retrouvent sous forme du résidu appelé *cendre*. Chaque année, la feuille tombe à terre pour s'y consommer lentement : tout en rendant au sol la part la plus grande des substances inorganiques que l'arbre y a puisée, elle lui fournit encore une mince couche d'humus qui, renouvelée chaque année, finit, après un temps suffisant, par enrichir puissamment le sol boisé auquel elle rend, grâce à son action sur l'atmosphère, plus qu'elle ne lui a pris. Mais, pour réussir dans cette opération de boisement des terres incultes, il importe d'être exactement renseigné sur les essences forestières appropriées à chaque climat, à chaque exposition, à chaque altitude, à chaque terrain. C'est ce qu'indique l'étude sur les *Reboisements et repeuplements*. Les essences y sont classées et groupées d'après les diverses zones de climats de l'Europe, depuis le littoral méditerranéen, avec ses basses altitudes, jusqu'aux régions arctiques et aux altitudes élevées du

Jura, du Plateau central des Pyrénées et des Alpes. Il résulte de cette disposition une série de monographies des végétaux forestiers envisagés surtout au point de vue de la culture appropriée à chaque condition climatérique et orographique.

VI. — Nous terminerons l'examen du *grand texte* de nos deux livraisons en disant quelques mots sur une étude, d'un vif intérêt actuel, de M. le docteur Henri Desplats, professeur aux Facultés catholiques de Lille, sur *la Rage*. Tout ce qui concerne cette épouvantable maladie, comme les moyens inespérés d'en guérir et de se prémunir contre elle dus aux immortels travaux de M. Pasteur, tout cela excite justement l'intérêt et la curiosité du public. M. le docteur Desplats donne l'historique détaillé des recherches et des expériences de M. Pasteur, ainsi que du contrôle dont elles ont été l'objet à diverses reprises par des commissions de savants. Après quoi, il fait connaître les critiques, les objections plus ou moins sincères et passionnées dont le grand micrologiste et sa méthode ont été l'objet. Quel homme de génie, quel auteur de grandes découvertes surtout, n'a pas eu ses détracteurs! M. Pasteur n'échappe pas à cette loi, fruit des basses passions humaines. M. Desplats montre l'inanité de ces critiques, le mal fondé de ces objections, et termine son intéressante étude par l'exposé de la fondation de l'*Institut Pasteur* et des services qu'un tel établissement est appelé à rendre à la science comme à l'humanité.

II

PETIT TEXTE

Parcourons à grands pas le « petit texte » de nos deux livraisons.

Comme il traite d'une trop grande variété de sujets pour que l'on puisse y procéder par ordre de questions, nous le parcourrons plutôt auteur par auteur.

Voici d'abord le R. P. Thirion, l'astronome et le météorologiste de Louvain, qui donne, en avril, une étude météorologique établie à l'aide d'un grand nombre d'observations recueillies et enregistrées à Bruxelles pendant une période de cinquante ans, principalement en ce qui concerne : 1° les variations diurnes, mensuelles et annuelles de la température, qui en sont les variations essentielles, et 2° les variations secondaires. Les premières, dit l'auteur,

« dépendent surtout et de la manière la plus évidente de la rotation de la terre et de la position du soleil sur l'écliptique ». Quant aux causes des secondes, c'est, d'après M. Lancaster, météorologiste-inspecteur à l'observatoire de Bruxelles, c'est dans la position relative des centres de cyclones et d'anticyclones à la surface de l'Europe, qu'il faut les aller chercher. Mais d'autres causes y peuvent intervenir, telles que les passages de nuées d'aérolithes s'interposant entre le soleil et la terre, ou au contraire placés de manière à nous renvoyer les rayons calorifiques qu'ils ont reçus de l'astre central.

M. l'ingénieur Maurice d'Ocagne, le consciencieux bibliographe qui n'omet aucun détail dans ses analyses, rend compte d'abord du *Cours d'algèbre supérieure* de Serret, et trouve le secret, en ces matières naturellement arides de se faire lire avec intérêt, tant il sait revêtir d'une littérature élégante quoique austère, la nudité technique. Il continue ensuite son abrégé de l'*Encyclopédie des travaux publics* publiée sous la direction de M. l'inspecteur général des Ponts et Chaussées Léchalas. En avril, il résume la *Chimie appliquée à l'art de l'ingénieur* par M. l'ingénieur en chef Durand-Claye; en juillet, et toujours de la même collection, l'*Hydraulique fluviale* par M. Léchalas lui-même, et *la Seine maritime et son estuaire* par M. l'ingénieur en chef Lavoinne. Au sujet de l'*Hydraulique fluviale*, nous aurions quelque réserve à faire sur l'appui donné par M. Léchalas à l'opinion de M. Belgrand, à savoir que le boisement n'a d'autre influence sur le régime des eaux que de défendre les terrains en pente contre le ravinement par les eaux pluviales. M. Belgrand, à l'incontestable mérite de qui nul plus que nous ne rend hommage, n'a fait porter ses observations que sur le bassin de la Seine. Il a même parfois émis, au moins en ce qui concerne certains affluents de l'Yonne, des jugements fondés sur des généralisations trop hâtives. Or, le régime des eaux du bassin de la Seine ne ressemble guère à celui du bassin de la Saône et du Rhône, lequel n'est aucunement le même que celui de la Loire, qui, à son tour, n'a que peu d'analogie avec le régime des eaux de la Dordogne et de la Garonne. D'ailleurs, ni M. Belgrand, ni même le regretté M. Cézanne dont M. Léchalas invoque l'opinion conforme, ne connaissaient les belles expériences de météorologie forestière de M. Mathieu, en Meurthe-et-Moselle, et de M. Fautrat, dans l'Oise. Il résulte de ces expériences, poursuivies

pendant dix années et que l'imprimerie nationale a publiées à l'occasion de l'Exposition universelle de 1878, que la présence des forêts accroît la quantité des eaux météorologiques, mais en les répartissant et les aménageant avec une lenteur graduée, tant dans l'atmosphère que sur le sol; que les terrains non boisés reçoivent moins d'humidité, la conservent beaucoup moins longtemps et subissent des alternatives de sécheresse et d'humidité plus fréquentes et plus marquées. Nous passons sous silence les influences climatériques constatées par les mêmes expériences. Ce sont là des documents dont l'importance est de premier ordre et qui n'auraient pas dû échapper à la pénétration d'un savant de la valeur de M. Léchalas.

Par lui-même ou par intermédiaire, le R. P. Van den Gheyn, l'érudit et laborieux orientaliste, occupe en trois places différentes le « petit texte » de nos deux livraisons : une première fois, par le compte rendu, écrit d'une plume qui signe F. V. O., de son grand ouvrage trop modestement intitulé : *Essais de Mythologie et de Philologie comparées*. La publication de ces prétendus *Essais* a été comme un événement dans le monde des savants orientalistes de France et d'Allemagne. L'Institut de France, comme l'Académie royale de Belgique, l'ont couvert de leurs éloges. Quiconque, d'ailleurs, a pu suivre plus ou moins les travaux du jeune et savant Jésuite, sait combien, sous l'inévitable aridité des détails techniques, se cachent, dans ses écrits, de vues ingénieuses et de féconds rapprochements. Lui-même, en juillet, nous rappelle, à propos d'un ouvrage anglais (tous les idiomes lui sont familiers), *The Empire of the Hittites*, by William Wright, l'importante découverte récemment faite et déjà signalée par M. l'abbé Vigouroux, de l'histoire de tout un grand peuple, de toute une civilisation ayant duré de longs siècles entre l'Euphrate et le Liban, le peuple et la civilisation des *Hétéens*, ou *Hittites*, ou *Kittim*, dont l'existence n'avait été vaguement indiquée jusqu'alors que par quelques rares mentions incidentes de la Bible. Si bien que l'école rationaliste s'était servie du fait pour nier la véracité du livre sacré en ce point. Comme il en sera toujours, les progrès ultérieurs de la science ont donné raison à nos saintes Écritures contre des objections plus ou moins sincères. Le P. Van den Gheyn donne encore, à la fin de la livraison de juillet, une étude rapide d'ethnographie et de linguistique concernant les Cumanes (ancienne race turque), les Russes, l'Annam, le Cambodge, les Boschismens d'Afrique et les Indiens des États-Unis.

Par plus d'un côté, l'ethnographie, voire la linguistique, touchent à la géographie. L'auteur qui signe L. D. (est-ce M. Louis Delgeur ?) nous fait connaître, à propos du Japon, dans sa revue géographique, qu'une société s'est formée en ce pays, laquelle recrute un nombre d'adhérents de plus en plus grand, pour écrire la langue japonaise avec des caractères romains aux lieu et place des caractères chinois : cette substitution serait un événement considérable en philologie. La géographie n'est pas étrangère non plus à l'histoire naturelle : l'auteur nous annonce la disparition relativement prochaine de l'espèce éléphantine, au moins dans l'Afrique centrale, par suite de l'exploitation sans règle ni frein que l'on fait de ces animaux. On n'évalue pas à moins de 20 millions de francs l'exportation annuelle de l'ivoire qu'on en tire. Mais c'est à plus de 129 millions qu'il faut évaluer, dans l'espace de deux ans, la production des diamants extraits du Cap, par soixante-dix sociétés ! Il est vrai que ces cristaux de carbone ont plus de valeur que l'ivoire.

La cristallographie a donné à M. de Lapparent, à propos d'un travail de M. Mallard, l'occasion de résumer la théorie de ce savant sur les *macles* cristallines (groupements de cristaux), tandis que, plus loin, M. de la Vallée Poussin, l'éminent géologue belge, rend compte de l'*Abrégé* (trop abrégé, malheureusement) que le même M. de Lapparent, le non moins éminent géologue français, vient de publier de son vaste *Traité de Géologie.*

Nous aurions à parler encore du *Traité des moteurs à gaz*, de M. Aimé Witz, analysé par J. D. (?) ; du compte rendu, par M. André Dumont, du *Cours de machines* de M. Hector de la Goupillière ; de la traduction française d'un *Traité de la détermination des orbites des comètes et des planètes*, signalée par M. Vicaire, qui y trouve une excellente occasion de protester, avec une vigueur vengeresse, contre les pitoyables décisions du congrès de Washington, relativement au choix du méridien universel ; d'une étude fort curieuse sur *La Tactique* militaire *au treizième siècle*, dans laquelle l'auteur, le général Jucmart, s'aventure peut-être un peu en avançant qu'à cette époque tous les chevaliers étaient des ignorants et des illettrés, mais où il a l'excellent esprit de reconnaître, avec l'auteur qu'il apprécie (M. Henri Delpech, de Montpellier), que l'art militaire au moyen âge n'était nullement entaché de barbarie, comme le veut le préjugé moderne ; enfin, d'une *Etude* très développée *sur le régime de la côte de Belgique*, de M. l'ingénieur des Ponts et chaussées De

Mey, analysée par MM. Lagasse et Lava. On conçoit que nous ne puissions analyser toutes ces analyses.

Autant en dirons-nous de nos propres comptes rendus des *Annuaires*, pour 1886, du Bureau des Longitudes et de l'Observatoire de Montsouris; de nos critiques de tendances exagérément transformistes selon nous chez les uns (H. Beauregard : *Zoologie générale;* De Saporta et Marion : *les Phanérogames;* Louis de Lanessan : *le Sapin*), exagérément antitransformistes, au contraire, chez d'autres (Lavaud de Lestrade : *Transformisme et Darwinisme*); de notre compte rendu du beau *Cours de botanique fossile*, quatrième année, de M. Renault, et de la très médiocre *Physionomie et expression des sentiments*, de M. Mantegazza, médiocre par le style, plus médiocre encore par l'esprit matérialiste et grivois, et que, cependant, le *Polibyblion*, par la plume, sans doute, de quelque collaborateur intrus qui aura surpris sa bonne foi, avait porté aux nues.

Il reste bien des choses encore dans ces deux livraisons inépuisables. Force nous est d'en omettre quelques-unes : Auront tort de cette façon les *Vertébrés* de M. Dollo, comme les *Invertébrés* de M. Buisseret; la *Physique* du savant P. Delsaulx, comme les *Mines*, par V. L. (?) et les *Sciences industrielles*, par M. J.-B. André. Mais nous ne voudrions pas clore ce compte rendu sans dire quelques mots de l'*Anthropologie* de l'habile archéologue maconnais, M. Adrien Arcelin. Il y aborde, d'après les diverses publications périodiques, un grand nombre de sujets, depuis la question du soi-disant *homme tertiaire* jusqu'au fameux *Volapük*, la langue universelle de création récente, en passant par la *Mâchoire humaine quaternaire* de Châlons-sur-Marne; celle-ci dément, de la manière la plus formelle, par sa conformation, les inductions sur l'absence de parole chez l'homme quaternaire qu'une certaine école appuyait sur la mâchoire antérieurement découverte de La Naulette. La *Grotte des Balmes*, dans l'Ain, les *Dolmens du Caucase*, l'*Origine du bronze en Europe*, et les *Pipes de tabac* préhistoriques (!) sont aussi au nombre des sujets dont nous entretient le sympathique écrivain de Saône-et-Loire. Son style coule toujours de source, et les plus hautes dissertations scientifiques prennent, sous sa plume, le charme d'une causerie littéraire.

JEAN D'ESTIENNE.

LE ROMAN D'UN JÉSUITE [1]

Si la comtesse avait été coupable dans sa jeunesse, avait-il le droit de lui en demander compte?... Oui, car il lui avait confié sa sœur. Marguerite était chez elle, elle était en contact continuel avec cette femme sur la vertu de laquelle pouvaient planer certains soupçons. Si c'était vrai, l'innocence de Marguerite ne pourrait-elle pas courir des dangers?... Mais pourquoi laisser entrer dans son esprit des doutes sur cette femme qu'il connaissait depuis plus d'un an, qu'il voyait souvent dans l'intimité de la famille, et chez laquelle il n'avait jamais rencontré que les plus douces vertus jointes à une grande énergie de caractère et à la plus exquise délicatesse.

Deux jours se passèrent ainsi. Ayant trouvé un moment de liberté, il en profita pour aller voir sa sœur.

En entrant, il remarqua que la personne qui vint lui ouvrir n'était pas la même que les jours précédents. Cette observation ne fit, du reste, que lui traverser l'esprit; un changement de domestique est une chose assez commune pour qu'on n'y attache aucune importance.

Introduit au salon, il n'y trouva d'abord que la comtesse, elle le reçut avec son affabilité ordinaire, s'occupa de lui, de ses affaires et lui demanda à quoi en était celle de Pierre Bouvier. Sans entrer dans aucun détail, il lui répondit que la personne qui l'avait accusé ayant reconnu avoir commis une erreur, il avait été mis en liberté.

Mais en même temps, tous ses doutes lui revinrent à l'esprit. Pourquoi Mme de Plélan rappelait-elle le nom de cet homme dont le souvenir lui causait une impression pénible et douloureuse? Et en même temps il se disait qu'il était impossible que cette femme au regard angélique, triste quelquefois, mais toujours calme et doux,

(1) Voir la *Revue* du 1er août 1886.

pût avoir dans son passé une de ces taches qui impriment au cœur un éternel remords.

Puis sa sœur étant entrée au salon avec Anne-Marie, il oublia ses préoccupations, et se mit à causer avec les deux jeunes filles.

Il se serait retiré de cette visite l'esprit parfaitement en repos, si un incident, en lui-même insignifiant, ne fût venu tout à coup jeter de nouveaux doutes dans sa pensée. Mme de Plélan, ayant besoin de se faire apporter un objet qu'elle n'avait pas sous la main, sonna sa femme de chambre. Charles, qui avait en ce moment une grande discussion avec Anne-Marie touchant la préférence à accorder aux épagneuls sur les lévriers, ou aux lévriers sur les épagneuls, entendit distinctement cette phrase :

— En même temps, Julie, vous m'apporterez un écheveau de laine bleue.

Il se retourna; celle qu'on appelait ainsi, c'était la nouvelle arrivée qui lui avait ouvert.

— Julie, pensait-il, c'est le nom de la femme de chambre dont a parlé Pierre Bouvier. Singulière coïncidence... Il est vrai que des centaines de personnes portent ce nom... cependant celle-ci vient d'arriver... et celle qui était chez Mme de Noirecôte en est sortie il y a quelques jours... Mme de Noirecôte... Où donc ai-je entendu ce nom-là...

Chaque fois en effet que ce nom lui revenait à la mémoire , il lui semblait l'avoir entendu avant que Pierre ne l'eût prononcé devant lui. Où? à quelle époque? Impossible de se le rappeler.

A ce moment, son regard distrait se porta sur Marguerite. A l'instant même, il se souvint : huit jours auparavant, il était venu voir sa sœur et, comme il sortait, elle l'avait prié de vouloir bien jeter une lettre à la poste.

Cette lettre était adressée à Mme de Noirecôte.

Ce nom lui était alors inconnu, il n'y avait attaché aucune importance et l'avait aussitôt oublié.

Quel genre de rapports pouvaient exister entre Marguerite et cette femme dont on lui avait fait un portrait qui n'était rien moins que flatteur, cette femme qui avait épousé le meurtrier du comte de Plélan!

Il voulut en avoir le cœur net. Marguerite ayant été priée de jouer un morceau de piano, il s'approcha comme pour lui tourner les feuillets et lui dit à l'oreille :

— Tu connais Mme de Noirecôte?

— Moi! pas le moins du monde.

— Cependant tu lui écris.

— Comment sais-tu cela?... Ah! le vilain curieux, tu as lu l'adresse d'une lettre que je t'ai confiée.

— Je t'affirme que c'est absolument par hasard, par distraction, que j'ai lu ce nom; mais il est vrai que je l'ai lu et je désire savoir quels rapports tu as avec cette personne.

— Oh! des rapports bien intimes. Mme de Plélan, qui n'aime pas à écrire, m'a chargée de la remplacer pour demander à cette dame de Noirecôte des renseignements sur une femme de chambre qui sortait de chez elle.

— Et cette fille que j'ai entendu nommer Julie?...

— Est la personne en question. Sa maîtresse ayant donné sur elle les meilleures références, Madame l'a prise à son service.

— Merci, Marguerite. Joue ton morceau maintenant.

— Tu es satisfait?

— Je sais ce que je voulais savoir.

Charles cependant était infiniment moins satisfait qu'il ne voulait le paraître. Comme il sortait, la nouvelle caméristé vint lui présenter son pardessus.

— Vous sortez de chez Mme de Noirecôte? lui dit-il.

— Oui, fit la jeune fille étonnée.

— Saviez-vous que le domestique a été arrêté?

— Pierre?

— Oui.

— Et pourquoi, mon Dieu?

— Il était accusé d'avoir volé un billet de banque.

— Était-ce vrai?

— Il paraît que non, puisqu'il a été relâché; et cependant le billet, dont le numéro était connu, avait été retrouvé dans sa malle, et quand on lui a demandé de qui il le tenait, il a dit que vous le lui aviez échangé le matin même.

— Moi! Monsieur. Mais c'est horriblement faux. Je n'ai jamais échangé de billets, ni à Pierre, ni à d'autres.

— Pas même un billet de 500 francs.

— Je n'en ai jamais eu...

— Et cependant votre maître est venu déclarer plus tard que le billet qu'il avait cru volé, et dont il avait conservé le numéro, avait

été donné par erreur à sa femme, et que Mme de Noirecôte vous l'avait remis en échange d'autres monnaies.

— Mais c'est affreux, Monsieur, de vouloir compromettre une pauvre fille comme moi. Pierre et Monsieur ont menti tous les deux. Du reste, cela ne m'étonne pas, de Monsieur surtout, il est capable de tout.

— Cependant leurs déclarations sont bien concordantes.

— C'est qu'ils se sont entendus. Oh! les monstres! mais cela ne se passera pas ainsi; j'irai dire à la justice que ce n'est pas vrai.

— Je crois que vous auriez tort. L'affaire est terminée et, devant deux affirmations, on pourrait ne pas croire vos dénégations.

— Et cependant, Monsieur, je ne suis pas obligée de laisser dire sur mon compte des choses pareilles... 500 francs... où les aurais-je eus? Voilà quatre ans que je sers, et je n'ai pas 50 francs. J'envoie tout ce que je puis économiser à ma mère qui est infirme.

— Je ne puis que vous engager à continuer. Croyez-moi, ne parlez à personne de ce que je vous ai dit; il n'en pourrait rien résulter de bon pour vous, et, à moins que l'on ne vous interroge, faites absolument comme si vous ne saviez rien.

L'affaire du billet se compliquait et devenait de plus en plus obscure; la seule chose qui paraissait s'établir avec certitude, c'est que Pierre était un misérable qui ne méritait aucune confiance; on pouvait donc en toute sécurité considérer ce qu'il avait dit de la comtesse comme une pure calomnie.

Charles, cependant, aurait désiré avoir une certitude absolue; mais à qui s'adresser? Qui pourrait lui fournir la preuve de l'innocence de cette femme qu'on avait osé accuser devant lui?

La pensée lui vint enfin que Mlle Moissac devait savoir la vérité, un quart d'heure après, il entrait chez elle. Il fut reçu dans un salon minuscule dont les meubles un peu fanés avaient cependant un certain air de comme il faut, tout était en ordre et d'une propreté irréprochable. Çà et là, quelques portraits, quelques objets d'art, souvenirs d'autrefois, au milieu desquels l'ancienne institutrice se plaisait à vivre.

Elle était venue ouvrir elle-même à son visiteur, la pauvre fille ne pouvait pas se donner le luxe d'une servante.

— Vous voilà enfin, lui dit-elle, après l'avoir fait asseoir dans son meilleur fauteuil. Depuis que vous n'êtes plus mon voisin,

vous n'êtes venu me voir que deux fois. Je croyais que vous aviez oublié le chemin de mon paradis.

— Nullement, Mademoiselle, mais...

— Oh! pas d'excuse, vous savez, je n'en crois rien. Si j'avais vingt ans...

— Mademoiselle...

— Si j'avais vingt ans, d'abord je ne vous recevrais pas. Mais voyons, dites-moi ce que vous devenez.

— Je fais mon stage, je suis secrétaire de Me B.

— Je le sais. J'ai vu le P. d'Aradon la semaine dernière.

— Tout le temps que je ne passe pas au Palais ou dans le cabinet de Me B est pris par mes répétitions.

— Vous en donnez donc toujours?

— Hélas! mademoiselle, s'il est vrai que l'homme ne vit pas seulement de pain, il est vrai aussi qu'il ne saurait s'en passer.

— J'espère que vous gagnez assez pour ne pas le manger absolument sec. Avez-vous beaucoup d'élèves? Êtes-vous content? Racontez-moi tout cela, méchant garçon; car tout cela m'intéresse énormément.

— Vous êtes vraiment trop bonne de vous intéresser à moi. J'ai quatre à cinq heures de leçons par jour, et mes élèves ont la bonté de ne me prendre que les premières heures de la journée et une partie de la soirée, de sorte que je puis donner tout mon temps au barreau.

— Mais vous n'avez plus une minute à vous.

— Je n'ai pas de temps à perdre, et ce serait mon bonheur, si cela ne me privait du plaisir de voir les très rares personnes qui veulent bien s'intéresser à moi.

— Voilà pour répondre à mes reproches; mais c'était inutile, vous êtes tout excusé. Et votre énorme travail vous rapporte-t-il au moins de quoi satisfaire à tous vos besoins?

— Je nage dans l'opulence, je gagne plus de 400 francs par mois et, comme je vis très simplement, je fais des économies.

Quelques minutes après, Charles aborda le sujet qui le préoccupait; il raconta à Mlle Moissac toute sa conversation avec l'accusé qu'il était chargé de défendre, et de quelle façon très équivoque l'affaire s'était terminée.

— Et vous ne vous expliquez pas la conduite de ces deux hommes? interrogea la vieille fille.

— J'avoue n'y rien comprendre.

— Mon cher monsieur, vous eussiez fait un pauvre juge d'instruction. La chose me paraît très simple. Je suis persuadée que Mlle Julie dit la vérité et que les deux hommes sont une paire de coquins. Suivez-moi bien : Si M. de Noirecôte a fait arrêter son domestique, c'est que celui-ci l'avait bel et bien volé. Du récit très compliqué et très fantaisiste de votre client, je ne retiens qu'une chose : c'est que le maître avait un intérêt réel à se débarrasser de cet homme dont il craignait les révélations, il a dû se dire que ce Pierre Bouvier, condamné pour vol, serait perdu, déshonoré, et ne pourrait plus rien contre lui.

— Très bien, mais comment expliquez-vous qu'il soit venu lui-même détruire son accusation, et que l'histoire qu'il a racontée ne soit que la continuation de celle de son domestique?

— Pierre lui aura écrit, le menaçant de révélations désagréables s'il ne le faisait pas élargir, et pour lui fournir le moyen de revenir sur sa déclaration, il lui aura raconté le petit roman dont vous avez eu la primeur.

— C'est possible, mais il faut alors que cet homme ait des motifs bien graves de craindre les indiscrétions.

— Il en a, soyez-en certain.

— Vous le connaissez?

— Oui et non. Je n'avais jamais entendu parler du sieur de Noirecôte, quant au citoyen Planet, c'est autre chose.

— Ces rapports avec Mme de Plélan?...

— Ne sont que trop vrais. Si vous saviez tout ce qu'il a causé de douleurs à cette pauvre et chère comtesse...

Les traits de Charles s'étaient assombris, il aurait voulu questionner, il ne s'en sentait pas le courage.

La vieille fille continua :

— Les paroles de ce misérable domestique ont fait impression sur votre esprit, vous voudriez savoir la vérité.

— Oui, Mademoiselle, et ce n'est pas un sentiment d'indiscrète curiosité qui me guide en ce moment... J'ai besoin de savoir. Si j'étais seul en jeu, s'il ne s'agissait que de mes relations personnelles, je mépriserais ces accusations comme de basses infamies, et me fût-il même prouvé qu'une faute ait existé dans le passé de cette femme que je respecte et que j'aime, je ne me croirais pas le droit d'être plus sévère que Dieu qui pardonne tout au sincère

repentir; mais il s'agit de ma sœur. J'ai le droit et le devoir de m'assurer que la personne à qui j'ai confié Marguerite mérite réellement toute mon estime.

Les autres personnages dont je vous ai parlé me sont très indifférents, tout au plus ont-ils pu m'inspirer cet intérêt de curiosité qui nous fait chercher le mot d'une énigme; aussi ne vous en ai-je parlé que pour arriver à découvrir la vérité sur Mme de Plélan.

— Vous avez raison, Monsieur, vous n'avez pas le droit de conserver un doute sur elle. Je crois être assez bien informée pour pouvoir vous apprendre tout ce que vous avez besoin de savoir, et je vais vous dire toute la vérité. C'est une longue histoire, avant de la commencer, laissez-moi vous dire que vous pouvez chasser toute inquiétude de votre esprit : la comtesse de Plélan est une sainte et noble femme, digne de tous vos respects et de toutes vos affections.

XIII

— Mme de Plélan, continua Mlle Moissac, est la fille d'un richissime armateur de Nantes, M. Pellerin. Il y a environ trente ans elle passait, et avec justice, je crois, pour la plus jolie personne du département de la Loire-Inférieure. On la disait très instruite et douée d'un charmant caractère. Je n'ai pas besoin de vous dire que les épouseurs ne lui manquaient pas, et cependant elle ne se pressait pas de faire un choix parmi ses quarante-trois adorateurs. — Une amie charitable avait pris la peine d'en faire le dénombrement.

Un beau jour, un changement de garnison amena à Nantes un certain capitaine de hussards, qui y arriva précédé d'une réputation parfaitement détestable. C'était, disait-on, un viveur, un joueur, un bretteur, et... non, cela suffit : mais d'autre part, il était admirablement tourné, superbe cavalier, homme du monde, d'une rare distinction, causeur spirituel; il avait enfin toutes les qualités que ses défauts lui permettaient d'avoir; si bien que deux mois après son apparition, on aurait pu compter par centaines les petits cœurs nantais qui battaient la générale rien qu'en entendant prononcer son nom. Un nom qui sonnait bien du reste, un vieux nom historique de Bretagne.

Le beau capitaine, assez habitué au triomphe, ne pensait qu'à jouir de ses succès, quand il rencontra la belle Amélie Pellerin, dont

il devint à l'instant même le quarante-quatrième prétendant. Je n'ai pas besoin d'entrer dans de grands détails pour vous expliquer comment, en très peu de jours, il passa d'emblée du N° 44 au N° 1.

L'armateur fit quelques difficultés en raison de ce que ce futur gendre était parfaitement ruiné. — Tout était parfait chez lui. — Il ne possédait plus que le vieux château et la terre de Plélan, le tout grévé de toutes les hypothèques possibles et de quelques autres encore. Le bonhomme Pellerin résista donc un peu, pas trop, et finit par donner son consentement, car enfin le plaisir de pouvoir dire à son cercle, au milieu de ses amis négociants, armateurs, industriels : Mme la comtesse de Plélan, ma fille, cela valait bien quelques sacs d'écus, et Amélie était assez riche pour deux.

Le comte n'était pas tout à fait aussi enchanté de devoir dire : M. Pellerin, mon beau-père. Il regrettait aussi de ne pouvoir, sur son argenterie et sur son cachet, accoupler un écusson à celui de ses ancêtres; mais son vieil écu breton avait un si pressant besoin d'être redoré, et les beaux yeux de la séduisante Amélie l'avaient si bien charmé, qu'il n'avait pas hésité à passer outre et l'avait très humblement suppliée de vouloir bien lui accorder sa main.

Amélie avait d'abord essayé quelque résistance; elle trouvait le capitaine très à son goût, le titre et la couronne de comtesse lui souriaient tout particulièrement; mais elle avait bien peur aussi des défauts de ce charmant hussard dont elle entendait souvent parler comme d'un parfait mauvais sujet. Cependant le capitaine lui fit de si belles promesses pour l'avenir, qu'elle finit par laisser tomber sa jolie petite main dans celle qu'on lui tendait et, quelques mois après, elle était comtesse de Plélan.

Si son mari ne tint pas absolument tout ce qu'il avait promis, il faut lui rendre cette justice qu'il s'amenda réellement et donna à peu près tout ce qu'il pouvait donner. C'était un homme léger, superficiel, auquel il aurait été injuste de demander les grandes et solides vertus des natures fortes et énergiques.

Peu de temps après son mariage, il donna sa démission et se retira avec sa jeune femme au vieux château de Plélan, qu'il avait fait restaurer avec beaucoup de goût et dont il avait fait une splendide habitation.

La nouvelle comtesse fut reçue assez froidement. La vieille aristocratie bretonne est un peu exclusive, fort entichée de ses anciennes prérogatives et peu disposée à ouvrir ses rangs aux importations

étrangères; pendant quelque temps, les vieilles douairières des environs affectèrent, en parlant d'elle, de ne l'appeler que « cette petite Pellerin »; mais elle se montra si douce, si charmante, si simple et en même temps si digne, que toutes les préventions ne tardèrent pas à disparaître, et elle fut bientôt la plus aimée, la plus recherchée et la plus respectée de toutes les châtelaines de la province.

Le comte aimait sincèrement sa femme, aussi faisait-il tout son possible pour la rendre heureuse, et elle n'eut jamais à déplorer aucune de ces folies plus ou moins scandaleuses qui l'avaient rendu célèbre avant son mariage. Malheureusement, je vous l'ai déjà dit, c'était un esprit superficiel pour lequel l'idée du devoir devait toujours rester une chose assez mal définie. Il lui fallait du plaisir, il lui en fallait à tout prix et, du moment qu'il ne dépassait pas les bornes des convenances sociales, il se croyait à l'abri de tout reproche.

Sa vie se passait à chasser, à monter à cheval, à courir toutes les fêtes des environs et à attirer chez lui le plus de monde possible. Le besoin de s'entourer continuellement de compagnons de plaisir ne lui permettait pas d'être bien difficile dans le choix de ses relations. C'est ainsi qu'il se lia avec un certain garde général des forêts, nommé Planet. On disait que cet individu avait été envoyé en Bretagne par disgrâce et en punition de certains actes qui auraient dû le mener sur les bancs de la police correctionnelle, si des amis influents ne l'avaient éloigné en toute hâte.

Le comte de Plélan, informé comme tout le monde de ces bruits fâcheux, avait répondu :

« Puisque l'Administration lui conserve son emploi, c'est que tous ces racontars sont faux ou tout au moins très exagérés, et j'en fais le cas qu'ils méritent. »

M. Planet avait le langage et les manières d'un homme du monde, il était bon écuyer et grand chasseur, cela lui suffisait.

En peu de temps, le garde général devint l'hôte assidu du château; il y venait quand il savait y rencontrer le comte; il y venait plus encore quand il espérait ne pas le rencontrer. Mme de Plélan, indulgente et bonne pour tous les amis de son mari, ne fit d'abord aucune attention à ses assiduités, mais bientôt M. Planet lui ayant fait comprendre trop clairement le but vers lequel il tendait, elle donna l'ordre à ses domestiques de ne plus le recevoir en l'absence du comte.

Pendant quelque temps, elle en fut débarrassée; puis, un jour, il réussit à s'introduire subrepticement au château et pénétra jusqu'au salon où il la trouva seule. La comtesse, en femme du monde, lui indiqua un fauteuil et attendit, décidée à règler sa conduite sur celle de son visiteur. Celui-ci, respectueux d'abord, commença par se plaindre de se voir ainsi éloigné, tandis que rien, ni dans ses actes, ni dans ses paroles, ne justifiait les mesures préventives prises contre lui. Après les protestations de respect, il arriva au dévouement; de là, à l'affection et à la sympathie, sympathie profonde, indépendante de sa volonté... Mme de Plélan avait essayé de l'arrêter sans y parvenir et, comme sa dignité et son devoir ne lui permettaient pas d'en entendre davantage, elle se levait pour se retirer. Le garde général se jeta entre la porte et elle et, la retenant par le bras, il voulut la forcer à l'écouter encore. Alors cette femme outragée se dégagea vivement, se rejeta en arrière et, avant qu'il n'ait eu le temps d'arrêter son mouvement, elle saisit le cordon de la sonnette et fit jeter son insulteur à la porte par ses gens.

Le misérable, furieux de sa déconvenue, jura de se venger, il eut recours à la plus lâche de toutes les vengeances, à la calomnie; et bien qu'il ait eu l'infamie de répandre sur cette pauvre femme les bruits les plus injurieux, il eut l'audace de continuer à venir au château. Il est vrai qu'il ne s'y présentait plus que quand il était certain d'y rencontrer le comte. Cela dura plusieurs mois, tout le pays parlait de la liaison de Mme de Plélan avec le garde général, et, à ce propos, toutes les clabauderies sur Amélie Pellerin, la petite Pellerin, la fille de l'armateur parvenu, avaient naturellement repris leur cours. Le mari, comme toujours, était le seul qui ne sût rien. Puis un jour il apprit, non pas la vérité, puisque tout était faux, mais enfin il fut informé de ce qui se disait. Comment? Par qui? Je ne l'ai jamais su.

Le surlendemain, deux hommes se rencontraient dans la lande, non pas seuls, comme on vous l'a dit, mais accompagnés chacun de deux témoins. M. Planet reçut un coup d'épée en pleine poitrine, on le crut mort, et le comte, bien que blessé, put rentrer seul chez lui.

C'est alors que commença le martyre de cette pauvre et sainte femme. Le mari, je vous l'ai dit, n'avait jamais été un modèle du genre, mais il la respectait, et malgré la légèreté de son caractère, il avait pour elle une très vive affection; aussi leurs rapports avaient-ils toujours été courtois et affectueux.

Il avait reçu, au moment même où il transperçait son adversaire, une blessure vers le bas des côtes qui ne lui causa d'abord que peu de douleur et qu'il avait cru très peu sérieuse. Après en avoir tamponné l'ouverture avec son mouchoir, il avait pu marcher et rentrer chez lui. Arrivé au château, il monta à sa chambre et voulut se panser lui-même, mais en enlevant le mouchoir qui comprimait la plaie, le sang s'échappa en assez grande abondance pour lui occasionner une syncope. Quand il revint à lui, il était baigné dans son sang, et si faible, qu'il put à grand'peine atteindre le cordon de la sonnette. Son valet de chambre effrayé voulut appeler, il le lui défendit; avec son aide, il se déshabilla, et après s'être mis au lit, il lui donna l'ordre d'aller chercher un médecin, avec recommandation très expresse de ne rien dire à la comtesse.

Vous comprenez que, malgré cette défense, Mme de Plélan ne fut pas longtemps à apprendre que son mari, rentré souffrant, venait de s'aliter. Elle courut à sa chambre et une scène terrible se passa entre eux. Comme nul témoin n'était là pour en raconter les détails, et que je ne fais pas de roman, je n'essayerai pas de la reproduire. Vous devinez assez ce qui dut se passer : les accusations du mari, les dénégations de la femme; la colère de l'un, l'effroi, l'indignation, les pleurs de l'autre. Enfin elle quitta cette chambre pour rentrer dans son appartement, où elle fut trouvée quelques heures après étendue à terre et sans connaissance; on la releva, on la coucha à son tour, et le médecin appelé pour son mari déclara qu'elle était atteinte de fièvre cérébrale.

Le comte, condamné, de son côté, à une immobilité absolue, ne parut pas s'apercevoir de son absence; non seulement il ne questionna personne à son sujet, mais, à différentes reprises, le domestique qui le soignait ayant essayé de lui parler d'elle, il lui intima l'ordre de se taire, sur un ton qui ne souffrait pas de réplique; puis voyant que les jours se succédaient et qu'elle ne paraissait pas, il interpréta son absence comme un aveu tacite de sa culpabilité.

Pendant quinze jours, la pauvre comtesse fut entre la vie et la mort, puis un mieux se déclara, et sa première parole fut pour s'informer de l'état du blessé. Les réponses gênées et ambiguës qui lui furent faites, lui firent comprendre toute la portée de son malheur; non seulement son mari la croyait coupable, mais la calomnie était arrivée jusqu'à ses domestiques... Elle renferma son désespoir dans son cœur, et ne parla plus de son martyre et de ses craintes

qu'à Celui qui connaît les replis les plus cachés des consciences.

Dès qu'elle eut assez de force, elle se traîna seule jusqu'à la chambre du comte ; celui-ci, en la voyant, eut un frémissement ; la maladie l'avait tellement changée qu'il la reconnaissait à peine. D'un geste, elle ordonna à la garde de se retirer, et vint prendre sa place près du lit. Quand ils furent seuls : « Pardonnez-moi, lui dit-elle, si depuis trois semaines je vous ai laissé soigner par d'autres. J'ai été moi-même bien malade, vous devez vous en apercevoir. A partir d'aujourd'hui je veux reprendre ma place et, autant que mes forces me le permettront, remplir tous mes devoirs envers vous. Ces paroles furent dites simplement, mais avec autant de dignité que de douceur.

M. de Plélan, frappé de la grandeur de son attitude et effrayé du dépérissement où il la voyait, eut presque pitié d'elle. Il resta quelque temps sans répondre ; puis, poussé de nouveau par le démon de la jalousie, il voulut la renvoyer, doucement d'abord, et voyant qu'elle s'obstinait à rester, il se laissa emporter par la colère et renouvela ses récriminations et ses reproches. Le premier jour, la malheureuse femme avait essayé de lutter contre la calomnie, elle s'était défendue, avait nié, avait protesté ; depuis, elle avait réfléchi, elle savait qu'elle n'avait rien à attendre que du temps et de Dieu ; à tous les emportements de son mari, elle ne répondit que par ses larmes. Enfin, le comte vaincu par ce calme douloureux cessa de parler.

Cette première entrevue ne fut pas longue, les forces de la pauvre comtesse ne le lui permirent pas, mais elle revint le lendemain et les jours suivants ; petit à petit, son mari consentit à accepter de sa main une potion, un verre de tisane, puis il lui permit d'aider à le panser, car il était loin d'être guéri. Si la santé de sa femme allait s'affermissant, la sienne diminuait de jour en jour. Le malheureux était torturé bien plus encore par ses pensées que par le mal qui devait le conduire au tombeau. Par moments, forcé d'admirer la patience et la douceur de sa femme, voyant ce front endolori encore par la maladie et surtout par la souffrance morale, et sur lequel brillait cette sérénité calme et douce que l'innocence seule peut donner, il voulait croire à sa pureté, il voulait lui rendre son estime et son affection... Puis le doute venait de nouveau lui mordre le cœur, lui torturer l'âme... Il souffrait tout ce qu'il est possible à un homme de souffrir... Il eût donné tout au monde pour connaître la vérité.

S'il est quelquefois bien difficile de prouver l'existence d'une vérité, il est presque toujours impossible d'établir la fausseté d'une calomnie, et la malheureuse victime de cette infamie en est réduite à protester de son innocence, sans pouvoir jamais en fournir la preuve.

Mme de Plélan voyait bien que si son mari consentait à la voir près de lui, à recevoir ses soins, c'était plutôt par lassitude que par oubli, et que, dans le fond de sa pensée, il continuait à la croire coupable. Elle souffrait d'indicibles angoisses, mais cette forte chrétienne faisait son devoir et s'en rapportait à Dieu du soin de la justifier quand le moment en serait venu.

Six semaines s'étaient passées depuis le duel, et rien ne faisait présager la fin de cette horrible situation, quand un jour M. de Plélan vit entrer dans sa chambre un de ses voisins de campagne, M. de Kéradec, le frère du P. Jésuite que vous avez connu.

— Mon cher, lui dit-il, je vous apporte une bonne nouvelle, une nouvelle qui hâtera certainement votre guérison.

— Je ne désire pas guérir, fit le comte. Il est des choses qui vous font prendre la vie en horreur... Kéradec, ne souhaitez jamais à votre plus mortel ennemi de souffrir ce que je souffre... Douter! douter de ceux qu'on aime... C'est horrible.

— C'est précisément de ces doutes, de ces horribles anxiétés que je viens vous délivrer.

— Vous auriez...

— J'ai la preuve de l'innocence de Mme de Plélan.

— Une preuve! Ah! donnez.

— C'est ce que je vais faire. Mais quelques explications sont nécessaires pour vous permettre d'apprécier la valeur du témoignage que j'apporte. J'ai beaucoup connu un juge au tribunal de Nantes; c'était un homme des plus honorables, auquel j'ai eu l'occasion de rendre quelques services, et il m'en avait gardé une grande reconnaissance. Il est mort depuis quelques années, et le fils a hérité de la reconnaissance du père; je l'aime beaucoup et il ne passe pas une année sans me donner de ses nouvelles.

M. de Kéradec montra alors au malade une lettre, lettre que j'ai entendu lire et que, malgré le temps écoulé depuis cette époque, je sais presque par cœur. Si je ne me rappelle pas toutes les expressions, je puis au moins vous garantir de vous en donner le sens exact.

« Je viens d'apprendre, écrivait le jeune homme, le duel qui a eu lieu entre M. le comte de Plélan et M. Planet; j'ai appris en même temps la cause qui a amené ce triste événement, je sais que des bruits calomnieux ont accusé la comtesse, je me suis rappelé aussitôt que peu de jours avant le duel, j'avais reçu de M. Planet, qui était alors mon ami, et pour lequel je n'éprouve plus aujourd'hui qu'un profond sentiment de mépris, une lettre que, par le plus grand des hasards, ou plutôt, par une heureuse disposition de la Providence, je n'avais pas détruite. Je savais Planet très léger, capable même d'assez vilaines actions quand il s'agissait de satisfaire ses caprices et surtout sa sotte vanité; et comme la personne dont il me parlait n'était désignée que par des initiales, je n'y avais attaché que peu d'importance, et j'avais jeté la lettre au fond d'un tiroir, où, grâce à Dieu, je viens de la retrouver. Je vous l'envoie, veuillez la communiquer à M. le comte de Plélan, et lui faire remarquer que les timbres de la poste prouvent qu'elle n'a pas été faite après coup et pour les besoins de la cause, comme nous disons au Palais, mais qu'elle constitue une preuve évidente, indéniable, de l'innocence de sa trop malheureuse femme. »

— Cette lettre de Planet! vous l'avez, s'écria le comte, donnez-la-moi.

Quand il eut fini de la lire, il saisit vivement le cordon de la sonnette qui pendait à son lit et l'agita avec force. Son valet de chambre entra.

— Allez prier Mme la comtesse de venir, puis vous irez au jardin, aux offices, aux cuisines, aux écuries, partout, et vous ferez monter tous les domestiques.

Mme de Plélan parut la première, il lui tendit la main.

— Amélie, lui dit-il, veuillez me pardonner. Si je pouvais me lever, c'est à genoux que je voudrais vous demander ce pardon. Je ne le peux pas, mais je ferai du moins tout ce qui me sera possible pour réparer l'injure que je vous ai faite de douter de vous.

La pauvre femme était trop émue pour répondre, elle se laissa tomber dans un fauteuil et fondit en larmes.

Il se fit un moment de silence, puis les domestiques entrèrent les uns après les autres. Quand le dernier fut arrivé :

— J'ai voulu, leur dit le comte, vous rendre tous témoins de la trop juste et trop tardive réparation que je dois à la comtesse de Plélan, odieusement calomniée. Tout le pays, je le sais, a été rempl

des bruits infâmes semés sur son compte, et je veux donner toute la publicité possible à la réparation que je lui dois.

Voici ce qu'a écrit son calomniateur lui-même, huit jours avant le duel. Vous vous rappelez que la rencontre a eu lieu le 26 juillet, et les timbres de la poste portent les dates du 18 et du 19 du même mois. Approchez-vous, que ceux qui savent lire constatent la vérité.

La comtesse avait relevé la tête, elle regardait cette scène sans se rendre bien compte de ce qui allait se passer, elle tremblait... La pauvre femme avait tant souffert, tant pleuré, son cœur avait été si rudement broyé, qu'elle n'osait plus croire au bonheur.

Enfin le comte reprit :

— Écoutez maintenant ce que ce misérable écrivait à un de ses amis. Je passe la première page, elle est insignifiante pour vous : « En somme, dit-il, malgré la chasse et les bons dîners que je fais de temps en temps chez les hobereaux de l'endroit, je m'ennuierais passablement, si je n'avais été reçu chez un certain M. de P... — Le nom n'y est pas, mais les initiales sont suffisamment claires. — Le mari est bon enfant, nous chassons, nous montons à cheval, nous faisons des dîners fins; il a en plus une femme charmante, ravissante, adorable, à laquelle je me suis amusé à faire la cour, si bien, mon cher, que tout le monde me croit un peu plus que son ami. Le bruit en court partout, et je t'avoue que je ne cherche pas à le faire cesser, tout au contraire, j'en aide la propagation de tout mon pouvoir. Cependant, je te l'avoue, à toi, tu n'en diras rien, j'ai toujours été traité avec la plus grande cruauté. Mme de P. est une vertu aussi inabordable que le rocher de Gibraltar. Je te vois d'ici te récrier, toi, l'homme sérieux, impeccable, le défenseur de la veuve et de l'orphelin, je t'entends me vouer à tous les dieux infernaux. Calme-toi, mon bon, je suis un scélérat, mais je puis plaider les circonstances atténuantes. Si cette femme s'était bornée à repousser mes attaques, j'aurais gardé le silence et j'aurais tout doucement continué les hostilités, mais non contente de ses dédains, elle m'a un jour fait jeter à la porte comme un laquais. Tu dois comprendre que je me devais une vengeance, et je n'ai eu garde d'y manquer ».

Ici le comte s'arrêta :

— Le fait rappelé dans cette lettre est-il vrai? Vous devez le savoir, vous autres.

— Oui, Monsieur le comte, affirma un vieux domestique, c'est moi qui ai fait sortir M. Planet.

— Et vous n'en avez jamais rien dit?

— Avant votre duel, madame nous avait défendu de parler; après, j'ai voulu enfreindre la défense, vous m'avez toujours imposé silence.

— C'est vrai, reprit le comte, j'ai eu le très grave tort, après avoir prêté l'oreille à la calomnie, de me refuser à entendre toute justification. Amélie, je vous en demande de nouveau pardon. Cette maudite blessure me condamne à l'immobilité, mais que tout le monde se mette à genoux. Demandez tous avec moi pardon à cette sainte, les uns de l'avoir soupçonnée, les autres de ne pas l'avoir assez défendue.

Mme de Plélan suffoquait, elle ne pouvait pas parler.

— Assez, dit-elle enfin, merci, mes amis, merci, mon Raoul; j'ai retrouvé votre confiance et votre affection. Ah! je suis trop heureuse.

— Si vous êtes satisfaite, continua le comte, je ne le suis pas, moi. L'injure a été publique, il faut que l'amende honorable le soit également. Kéradec, recevez tous mes remerciements pour l'immense service que vous m'avez rendu et permettez-moi de compter sur vous pour suppléer à mon impuissance et achever ce que vous avez si bien commencé. Faites-moi le plaisir de faire dire à tous nos voisins et à tous nos amis que je les prie de se rendre ici demain... non, tous ne seraient pas prévenus à temps, après-demain à midi.

Je ferai appeler mes fermiers et les principaux paysans des environs. Je leur donne à tous rendez-vous dans la grande salle du château; je m'y ferai descendre. Je veux que tous voient et lisent la lettre dans laquelle ce misérable avoue son infamie et proclame lui-même l'innocence de ma pauvre martyre.

— Vos désirs seront exécutés, répondit M. de Kéradec, et je vous promets que tous nos amis seront exacts au rendez-vous. Madame, permettez-moi de me féliciter d'avoir été l'instrument dont Dieu s'est servi pour faire éclater votre justification, et je suis heureux d'être le premier à vous offrir le témoignage du respect et de la sympathie que vous méritez. Je vous estimais, Madame; quoi qu'on ait dit, je n'ai jamais douté de vous; aujourd'hui je vous vénère comme une sainte.

Charles Durand avait écouté le récit de Mlle Moissac sans l'interrompre. Comme elle se taisait :

— Et la scène de la réparation eut lieu ainsi que M. de Plélan l'avait demandé?

— Oui, cher Monsieur, et ici je suis un bon témoin : j'y étais, j'ai tout vu, tout entendu. La pauvre femme avait voulu résister, sa pudeur et sa modestie s'effrayaient de cet éclat; elle avait supplié son mari de se contenter de sa première déclaration, certaine que le bruit s'en répandrait bientôt partout. Le comte avait tenu bon.

« La diffamation a été publique, disait-il, je veux que la preuve de votre innocence soit connue de tous ceux qui ont pu croire à la calomnie. Je vous le dois, je me le dois à moi-même, et nous le devons à nos enfants, il faut que jamais ils ne puissent douter de la vertu de leur mère. »

La grande salle du château, qui est cependant de fort belles dimensions, se trouva trop petite; on dut laisser les portes ouvertes; il y avait du monde dans l'antichambre, dans les appartements voisins et jusque dans les cours et jardins. J'étais à cette époque chez la marquise de Barnach, je venais de terminer l'éducation d'Yvonne, qui avait alors près de vingt ans et qui devait se marier prochainement. La marquise avait voulu que sa fille fût témoin de cette scène, afin qu'elle apprît ce que vaut l'honneur d'une femme.

La pauvre comtesse pleura beaucoup, mais je vous assure que ce furent de douces larmes. Jamais je n'oublierai cette brillante réunion de toute la gentry des environs, je vois encore tous ces messieurs, toutes ces dames, les braves paysans bretons, venant tour à tour, qui mettre un genou en terre devant elle, qui lui serrer la main, qui l'embrasser, et tous lui jurer affection et respect.

Son bonheur fut malheureusement de courte durée. Le comte dépérissait, des complications graves survinrent et quinze jours après il expirait entre les bras de sa femme, lui demandant un dernier pardon.

— Pierre Bouvier devait savoir tout cela, observa Charles.

— Certainement, puisqu'il était alors domestique au château.

— Quel intérêt cet homme peut-il avoir à calomnier encore cette bonne comtesse?

— Je n'en sais rien, à moins que ce ne soit lui qui ait informé le mari. Vous le savez, on ne pardonne jamais le mal qu'on a fait. Du reste, sa conduite en cette circonstance vous donne la mesure de la confiance qu'on peut lui accorder.

(*A suivre.*) G. DE BEUGNY D'HAGERUE.

AUTOUR D'UN DRAME

LA BAVIÈRE ET LA PRUSSE

C'était vers le soir d'une belle journée d'été, le 25 juillet 1886. Le soleil était penché sur l'horizon et le château fort qui, de la rive gauche du Mein, domine la ville de Wurtzbourg, étendait sur les toits l'ombre allongée de ses vieilles tours. Je gagnais alors le quai du fleuve, en compagnie du comte H., colonel de la landwher, et du capitaine K., homme énergique, qui, appuyé sur son seul mérite, marche d'un pas sûr vers le plus bel avenir. Dès les premiers jours de mon arrivée à Wurtzbourg, un hasard heureux nous mit en rapport, et depuis, des relations aimables et cordiales, quelques services reçus et rendus, avaient fait naître entre nous d'abord une estime sincère, à laquelle succéda une amitié durable. Cependant, nous étions loin d'avoir les mêmes goûts, et peu d'opinions entre nous étaient communes. Le capitaine, protestant d'une nuance insaisissable, au fond peut-être n'était-il qu'indifférent, pratiquait vis-à-vis des cultes divers la même ignorance ou le même dédain. Il soutenait le libéralisme politique et religieux dans la personne du ministre Lutz, dont il ne défendait pourtant ni les mœurs déplorables, ni l'insigne fourberie; quant au prince de Bismarck il ressentait à son égard une admiration idolâtre. Le comte, au contraire, était au Reichstag, un membre influent du Centre catholique; je n'ignorais pas qu'il avait ses grandes et petites entrées chez plus d'un prince.

A l'annonce du drame de Berg, le comte n'avait fait qu'un bond pour se rendre à Munich. Le lendemain il m'écrivait : « Le roi est mort : cherchez ses assassins ! » Et quelques jours après j'en recevais cette note mélancolique : « Après l'avoir tué, on l'outrage; il

fallait le prévoir : c'était dans l'ordre des choses! Hélas! j'ai vu le roi, au milieu de la nuit, sur sa couche funèbre, ruisselant de lumière et chargé d'avanies! Quel homme! Sa vue vous remue et vous empoigne. Tout est grand en lui, et tout, malgré des faits accablants et des preuves que mon esprit recuse, tend à démontrer qu'il n'était pas ce qu'on veut le rendre. Un fou n'a point ce cachet de grandeur, ni un suicidé ce calme dans le trépas! Ainsi son corps de géant supporte encore avec grâce une tête magnifique; et la mort n'a su effacer de ce front large et serein, de ces admirables traits, les traces du génie. L'ombre persiste à mes yeux : le crime pèse sur ce cadavre! »

Le comte, à son retour, avait promis de me dire ce qu'il pensait de la mort de Louis II, et pour tenir sa parole, il nous emmenait, le capitaine et moi, au château de Veitshoechchein, village voisin. Nous étions descendus au bord du Mein. Là, à nos pieds et près du bord, une barque était balancée par le flot. Nous y prenons place. Le batelier lève aussitôt l'amarre, saisit la lourde perche qu'il plonge au fond des eaux et lentement il nous emmène au milieu du fleuve. Alors, il se sert des rames, guide la barque qu'il laisse emporter par le courant paisible.

Nous voguions ainsi mollement bercés dans le frêle esquif; une chaleur tiède, pleine des suaves parfums du soir, flattait tous mes sens, et mon esprit, diversement touché, était répandu dans un vague inexprimable. J'éprouvais de ces émotions intimes et profondes, sources de douces jouissances, sources d'angoisses secrètes selon la nature de la rêverie qui les produit. Un sentiment étrange remplissait mon cœur, lorsque le comte prit la parole et me dit :

Le Comte. — Excusez-moi, cher ami, mon parler est franc; mes discours peuvent remuer votre âme, dissiper des rêves doux et peut-être rejeter votre esprit dans des souvenirs pénibles. Singulière chose! Vous autres, Français, vous devenez pour nous d'impénétrables énigmes. Jadis, on vantait votre humeur vive toujours joyeuse, votre société était un mets pour les plus délicats. Partout où vous portez vos pas, on vous retrouve les mêmes; ce n'est qu'en franchissant le Rhin que vos fronts s'assombrissent. Parmi nous, quelque chose de féroce se répand dans vos cœurs; il y a de l'acier dans chacune de vos paroles. Ici, plus de ris folâtres, plus de plaisirs insouciants; mais une nationalité à défendre, un

honneur, reconnu par tous, à soutenir contre les *reîtres!* Je suis toujours étonné en voyant quelqu'un d'entre vous : quand vous sentez les regards attachés sur vous, vos corps aussitôt se raidissent, vos regards s'allument, vos fronts se redressent arrogants et provocateurs; on vous dirait sur l'arène l'épée à la main! mais seuls, la mélancolie reprend sur vous tout son empire. Ce front, tout à l'heure si fier, se penche, et d'un regard humide vous semblez chercher parmi nous les débris épars de vos gloires perdues!

L'Exilé. — En effet, comte, vous remuez mon cœur. Il y a du vrai dans vos paroles; mais quoi qu'il en puisse être, en ce moment, ce ne sont pas les lauriers flétris de la France que nous cherchons parmi vous; mais l'honneur! l'honneur, comte, qu'ici tous semblent avoir perdu; ce pauvre honneur qui ne sait où se réfugier, trouvant même les cœurs de vos princes fermés devant lui.

Le Capitaine. — Ami, pourquoi ces paroles amères?

L'Exilé. — Capitaine, pourquoi tant de mystères, comme s'ils étaient voulus, enveloppent-ils le drame de Berg, drame écœurant qu'on n'oserait définir?

Le Capitaine. — Dans le palais, dans la chaumière, partout l'homme est égal à lui-même, et peut, ce me semble, attenter à ses jours. Le drame de Berg? c'est un suicide accompli dans un accès de folie.

L'Exilé. — Ou un malheur arrivé dans une fuite entravée.

Le Comte. — Ou un crime ténébreux! Cette hypothèse ne répugne pas à mon esprit et cadre bien dans la situation. Quoi qu'il en soit, la mort tragique d'un souverain est toujours de nature à laisser à chacun la liberté de ses réflexions. A mes yeux, Louis II parut dès l'abord une déplorable victime.

L'Exilé. — De qui?

Le Capitaine. — De sa folie, mon ami, et des excès qu'elle entraîne. L'illusion ici, comme le doute, tombent d'eux-mêmes. Pas plus qu'un autre, un roi n'est, de par sa naissance, un fantasque orgueilleux, un incurable tyran. Il est mort, ma foi! il n'en faut ressentir aucun plaisir, mais aussi aucune ombre de regret.

Le Comte. — C'est affaire d'opinion et de sentiment. Vous en conviendrez, capitaine, si vous êtes indifférent, d'autres le sont moins; et j'estime que la colère, que l'indignation ressentie par les masses à la suite des derniers événements, va déposer dans les cœurs un fond de rancune qui, un jour ou l'autre, donnera lieu à

des bouleversements assez terribles, à des déchirements assez lamentables pour que le sage veille, par des dispositions prudentes, à en prévenir les douloureux éclats.

Le Capitaine. — Malgré toute l'estime que je vous porte et le désir que j'ai de vous croire infaillibles en toutes vos opinions, ici néanmoins je fais mes réserves et tiens à mon avis : le roi est mort fou et suicidé; en voulez-vous des preuves?

L'Exilé. — Quand change la roue de la fortune, l'homme avisé tourne et prudemment change avec elle! Vous ne pouvez l'ignorer, capitaine : dix jours avant la déchéance du roi, quiconque eût émis un doute sur la parfaite lucidité de son esprit serait allé méditer sous les verrous; et quiconque, dix jours après la proclamation de la régence, eût douté de la folie royale aurait subi le même sort, grâce à *l'énergie*, à la *dissimulation* des mêmes ministres! Il me semble que c'est en des raisons profondes et généralisées qu'il faut chercher, sur ce drame, la vérité stricte encore ignorée. Quoique l'opinion publique ait changé sur la nature de ce grave événement, pour moi, je ne veux pas à la légère renoncer à une première idée, à un premier mouvement si vif, si vide de tout calcul, mouvement partout ressenti, il faut en convenir...

Le Capitaine. — De quel mouvement parlez-vous?

L'Exilé. — De ce frisson froid et de cette épouvante farouche suivie d'une horreur pusillanime que la Bavière, surprise, éprouva en face d'un lugubre attentat. « Oh! quel esprit sublime on vient de sacrifier ici, s'écrie l'un, à l'annonce de la catastrophe; non, non, le roi n'était point fou, affirme l'autre; le troisième se fait arrêter devant les placards officiels, qu'il traite de : proclamations des assassins! Le *Reichsrath* et le *Landtag* tiennent des séances secrètes pour examiner les preuves de la folie royale, et le peuple, quel que soit d'ailleurs le rang des individus, malgré les indiscrétions habilement commises, persiste dans l'opinion surgie d'une première impression. Il fallut avoir recours à des insinuations perfides, accuser le roi de haute trahison afin de pouvoir emporter son cadavre sans provoquer de graves désordres. Avant tout, le Bavarois aime la dynastie nationale; de là, le scepticisme avec lequel il écoute les racontars qui ont couru la presse et la rue; quant aux révélations des commissions secrètes de l'une et de l'autre Chambre, il les accueille avec réserve. Les Municois savent gré au roi défunt, comme aux rois ses aïeux, d'avoir fait de Munich, le musée de

l'Allemagne. Ils devinent, dans l'avènement de Luitpold, auquel succédera le prince Louis, le commencement des règnes bourgeois, obscurs tombeaux de la renommée naissante, seule possible en ces tristes jours, à la Bavière asservie. L'opinion publique est unanime pour dire que, loin d'être fou, le roi était le plus richement doué; que sa conduite comme souverain a été ; « ganz richtig » *absolument correcte* durant tout son règne, et que, dans sa politique toujours noble et désintéressée, il n'a commis de fautes dont ne fût susceptible le meilleur diplomate. Sa vie privée lui appartient absolument, reconnaît-on, et ne tombe d'aucune sorte dans le domaine de la discussion publique. Aimer la musique, c'était son fait; et il était libre de vouloir l'entendre le jour ou la nuit, seul au théâtre, ou seul dans les bois, soit qu'il prît plaisir à voguer sur des eaux féeriques, soit que, sous une cuirasse d'argent, il pensât mieux ressentir les émotions de Lohengrin. Bâtir des châteaux était encore son affaire; Louis XIV, comme exemple à suivre, appartient à l'histoire; et il pouvait l'imiter s'il en avait le désir et les moyens. Où serait donc le plaisir d'être roi, si l'on n'avait le droit d'élever la réalité au niveau de ses caprices? Quant à ceux qui trouvent avoir souffert à son service, pourquoi lui restèrent-ils si dévoués et si fidèles? Ils savaient que les vivacités passagères de leur maître se transformaient aussitôt pour eux en sensibles bienfaits. Hélas! on l'a rendu fou en voulant le réduire à tendre la main. Il a préféré la mort à la honte, est-ce le fait d'un insensé, ajoute le peuple naïf. — Les plus conciliants admettent à peine que le roi avait de rares accès de folie, durant lesquels il a fourni à ses ennemis les moyens nécessaires pour le renverser. Tout le monde s'accorde à blâmer le ministère en général, et Lutz en particulier; les gens les mieux renseignés traitent de fables les mille anecdotes bizarres qu'on a fait circuler. Ce qui est caractéristique dans ces graves circonstances, c'est que pas un mot, pas un geste malveillant n'est à relever contre le roi. On condamne Lutz et l'odieux Holnstein, et l'on accuse Bismarck. Cependant, nul ne se faisait illusion, et l'on ne peut dire que c'était l'horreur de la mort ou la majesté de la couronne qui en imposait. Or, si la voix du peuple reste la voix de Dieu, la vérité se trouve dans ce premier mouvement, tout à fait irréfléchi, où le peuple s'est écrié : « Notre pauvre roi est coupable de l'innocence. Il est victime des nécessités politiques! » Traduisons : « O lâcheté d'une mort nécessaire et voulue! »

Le Capitaine. — Cela ne tient pas debout, après tant de révélations et de preuves.

L'Exilé. — Des révélations! De tout temps, capitaine, on a su en abuser; quant aux preuves, quelle en est la valeur, lorsque ceux qui les apportent, en rampant, sollicitent la faveur ou l'oubli. Dans la vie du roi, il n'y a pas que des actes de folie. Jusqu'au dernier moment, s'il ne communiquait plus avec ses ministres, il suivait de près les affaires de l'État, se faisant remettre les rapports divers qu'il étudiait, annotait avec la plus entière lucidité d'esprit, on ne peut le nier. Or ces preuves-là existent et sont certaines; mieux que les autres, elles sont authentiques et dignes de foi. De plus, dans cette vie, la politique, comme le génie, a tenu une large place. On ne fait pas juger un homme, sans le montrer tout entier.

Le Comte. — Descendons à la source du débat. Louis II, comme représentant direct de la maison des Wittelsbach, occupait le trône de Bavière par ordre de primogéniture, depuis le 10 mars 1864. Il était né le 25 août 1845. Il avait donc dix-neuf ans lorsque son père, Maximilien II, vint à mourir subitement *de mort naturelle*, selon la plupart; *de mort violente*, empoisonné par ordre secret venu de Berlin, selon quelques-uns, initiés aux intrigues comme aux mystères de la cour.

Le Capitaine. — Une légende! De près ou de loin, certaines gens sont irrésistiblement poussés à chercher une main invisible dans tout événement grave. Qu'on me dise en quoi la mort du Maximilien aurait pu aider aux projets de la Prusse.

L'Exilé. — J'ignorais l'existence de ce soupçon; je n'ai donc aucun motif pour me décider de parti pris pour ou contre. Je cherche seulement, dans les circonstances politiques d'où elle est sortie, le bien ou le mal fondé d'une accusation aussi injurieuse. Il est certain qu'à l'avènement du jeune roi, une tension dangereuse se trahissait dans les rapports diplomatiques de plusieurs puissances. La gloire et l'humeur remuante des Français inquiétaient l'Europe, et l'Angleterre, toujours jalouse, devenait le tyran des mers. Sur quelque point du monde, qu'une autre nation guidât les pas mal affermis de sa fortune amoindrie, partout l'Angleterre se dressait devant elle; partout on essuyait ses insolences en se heurtant à ses prétentions. Le Piémont escomptait la reconnaissance de l'Angleterre et de la France, et poussait vigoureusement à *l'unification de l'Italie*. En outre une divergence profonde de vues et

d'intérêts divisait alors l'Allemagne. En effet, la Prusse et l'Autriche étaient en désaccord dans la question du Schleswig-Holstein, et se disputaient la direction suprême des affaires de l'empire. Ce débat fameux ne commença pas avec le règne de Louis II; il durait depuis quelque temps. Il s'agit donc de savoir si la Prusse se défiait du père et espérait mieux du fils, soit que celui-ci fût sympathique à la cause prussienne, soit qu'il fût incapable encore d'en saisir et la nature égoïste et les immenses dangers.

Le Capitaine. — La Prusse avait déjà fait étudier les diverses Cours allemandes, et celle de Munich en particulier. En somme, la Bavière était alors la troisième puissance de la Confédération, et elle se trouvait admirablement placée pour entraîner avec elle l'Allemagne du Sud dans l'un ou l'autre camp, en cas de conflit.

Le Comte. — Justement. Il est dangereux parfois de pouvoir à son gré accorder à l'un ou à l'autre prétendant un immense empire qu'ils convoitent tous deux. Rarement la Prusse a manqué de résolution, et la présence d'un Bismarck n'était pas faite pour rendre ses coups ni plus lents ni plus timides.

Le Capitaine. — Dans la situation de Maximilien II et dans l'état de la querelle en cours de son vivant, je ne découvre pas une suffisante raison pour un crime ténébreux.

Le Comte. — Maximilien était dévoué à l'Autriche et ami de la France. Sans doute, l'Autriche se souvenait de la campagne d'Italie. Mais, à Vienne, les esprits sont légers, les cœurs volages. Là, pas de fortes amitiés, point de haines profondes; il n'y a même pas une idée patriotique générale qui passionne et puisse réunir en un faisceau les diverses nationalités dont est composé l'empire austro-hongrois. Avec ces mœurs et ce caractère, eu égard à l'amitié latente qui existait entre l'Autriche et la France, la Prusse pouvait craindre un accord entre ces deux empires concordant avec la défection de l'Allemagne du Sud. Cela étant, pressée sur le Rhin et attaquée au sud par des forces supérieures bien commandées, la Prusse aurait perdu en un jour et pour longtemps tous ses rêves de grandeurs. M. de Bismarck comprenait la situation faite à son pays, et Dieu sait ce qu'il dut tenter pour décider le prudent et pusillanime Guillaume, aujourd'hui empereur, pour le décider à risquer en un seul enjeu les destinées de son royaume. M. de Bismarck allait donc jouer une grosse partie; il était homme à vouloir la gagner, n'importe comment.

Or, une forte initiative, partant de Munich, pouvait donner de la cohésion à l'action combinée de l'Allemagne du Sud et de l'Autriche. Maximilien ne manquait pas de talent; son coup d'œil était sûr, et le dévouement de son peuple allait rendre, le cas échéant, son intervention digne d'une sérieuse considération. Il est certain que le prince Charles de Bavière, de son vivant, n'aurait pu se borner à couvrir la frontière des pays bavarois. Il aurait reçu l'ordre de faire sa jonction avec les forces du Hanovre, et selon toutes les apparences, là eût été l'écueil où la fortune des Hohenzollern eût fait un triste naufrage. Mais des négociations secrètes, un traité de dupe, dont nous avons d'irrécusables preuves, valut à la Prusse la bienveillante neutralité de la France, après que Maximilien eut succombé à un mal étrange. Son fils ignorait l'art de gouverner et n'était encore initié à aucune des intrigues qui travaillent les Cours, à aucun de ces intérêts généraux qui divisent les peuples. Tranquille à l'Ouest, certaine d'avoir jeté le trouble et l'incertitude au Nord, la Prusse accéléra ses préparatifs, éleva le niveau de ses insolences et de ses revendications, si bien que la guerre, ardemment recherchée, éclata soudain. Réduit à choisir entre la Prusse et l'Autriche, Louis II suivit les traditions politiques de son père. Il marcha contre la Prusse qui n'était, en somme, qu'un vassal intrigant et rebelle.

Le Capitaine. — En une situation générale aussi critique, il aurait fallu au pays un homme d'État éprouvé, rompu aux luttes politiques, capable de choisir entre les vaines attaches d'un passé fatalement vide de gloire, de tout profit, et les promesses certaines d'un avenir prospère; un homme enfin à la hauteur des événements, disposé à rompre avec les préjugés, les errements nuisibles, et d'inaugurer à propos une ère nouvelle, sagement appropriée aux fortunes changées.

Le Comte. — Le pays avait cet homme, et pour qu'il n'empêchât point les fortunes de changer, on a, du moins, on aurait voulu le supprimer. Quoi qu'il en soit, le peuple craintif, effrayé de l'inexpérience du jeune roi, si inopinément appelé à guider la barque de la patrie sur une mer orageuse, avait attendu avec épouvante la tempête qui approchait. Le doute ne dura pas. On vit Louis II saisir les rênes de l'État d'une main virile, et son regard limpide, que le génie de Schiller, son poète favori, semblait rendre un peu rêveur, se promenait, rassuré et confiant, sur les flots

tumultueux. Il vogua sans que les caresses du zéphyr, sans que les secousses de l'aquilon parussent l'émouvoir.

Le Capitaine. — Il eût été sage pour lui, heureux pour nous, de réagir alors contre les haines toujours vivaces dans l'âme des peuples de l'Allemagne du Sud. Ainsi, il n'aurait pas, à la campagne de 1866, offert sa poitrine aux coups d'un peuple ami.

Le Comte. — Ce peuple ami serait...

Le Capitaine. — La Prusse! Il ne faut pas que la vérité vous chiffonne ou vous épouvante. Quel mal nous a donc fait la Prusse? Elle s'est contentée de nous battre. Où nous a-t-elle traités en vaincus? Point de meurtres et point de pillage; mais du respect et des honneurs qui rendirent moins amers ce revers de fortune.

Le Comte. — Je ne conteste pas l'habileté de la Prusse. Non, elle ne nous a point traités en vaincus, mais en peuple conquis, dont il ne fallait pas détruire par des ravages insensés la richesse et la grandeur. Voulez-vous une comparaison démontrant que la modération n'est pas du tempérament prussien? Rapprochez la campagne de 1866 de celle de 1870; mettez en regard la modération calculée de la première et l'implacable sauvagerie de la seconde, dont chaque journée est un crime, et chaque victoire un mensonge doublé d'une infamie! Celle-ci c'est *l'An terrible; l'An des féroces souvenirs* pour la France; et, pour nous, c'est *l'An de l'unité* de l'Allemagne qui consacre notre effacement pour le présent et assure notre servitude dans l'avenir; c'est l'année où nous avons, en sauvages, ramassés quelques lauriers dans le sang et la fange : Ayons le courage de la vérité, le courage des vaincus et des annexés, car nous avons été battus en 1866, annexés en 1871. Je ne suis pas de ceux dont la mémoire a horreur des faits et des dates. A bas la Prusse! restera donc toujours le cri de mon cœur.

L'Exilé. — Touchez là, comte!

Le Capitaine. — Du calme! amis. Si vous faites mousser le fiel que je trouve en ces paroles, adieu le plaisir! adieu l'intérêt de cet entretien!

L'Exilé. — Capitaine, Louis II, par la volte-face qu'il fit, a dû vous satisfaire mieux que nous! En effet, c'est à partir de 1866, que Sa Majesté laissa percer, dans sa conduite publique et privée, ce dédain des hommes et des choses, ce rare entêtement qui l'a conduit à sa perte. Il rompit avec une singulière prestance les relations d'intérêt et d'amitié, si chères au roi, son père.

Le Capitaine. — L'Autriche-Hongrie, traître à ses alliés qui, noblement, partageaient ses infortunes, ne songea, en les sacrifiant tous, qu'à sortir indemne de l'impasse où la défaite l'avait acculée. Sans se soucier de la Bavière, sans daigner la consulter ni défendre ses intérêts, compromis par des désastres communs, elle demanda la paix. Ce traitement indigne blessa le jeune roi qui, voulant rendre mépris pour dédain, se tourna vers la Prusse et se jeta dans ses bras. Il jugea qu'à une situation et à une politique nouvelle, il fallait des hommes nouveaux. Il écarta M. Pfordten, qui était la personnification de la politique de son père, et confia le portefeuille des affaires étrangères au prince Chlodwig de Hohenlohe-Schillingsfuerst, partisan d'une étroite alliance avec la Prusse.

Le Comte. — Il était trop novice dans l'art de gouverner, pour avoir pris dans son propre fond cette résolution malheureuse, si contraire aux aspirations de son peuple.

Le Capitaine. — Je ne puis partager cette opinion. J'avoue que les *patriotes* d'alors, ces esprits entichés des idées du saint empire romain, cette race de gens qui, mettant la Religion au-dessus de la Patrie, n'attendaient de mot d'ordre que de la Cour romaine, blamèrent Sa Majesté, en vouant à son conseil, coupable de ces damnables suggestions, une haine mortelle. Ils commencèrent alors cette opposition aveugle et systématique, qui ne désarma jamais, opposition qui aida à pousser le roi dans une voie nouvelle.

Le Comte. — Malheureusement, je l'avoue, capitaine, sans vouloir vous déplaire, j'étais, moi, et je reste, malgré tout, de ces esprits entichés, de cette race de gens qui mettent avec droit et raison leur foi au-dessus de la patrie. Cette manière de s'exprimer que je vous emprunte n'est pas exacte à mes yeux. La religion développe dans le cœur de l'homme les sentiments du beau, du vrai et du bien; elle ne dispense jamais des devoirs honnêtes et naturels; et j'imagine que nous n'avons pas à remplir envers la patrie des devoirs qui soient malhonnêtes ou contre nature : Foi et Patriotisme se mêlent et se confondent en nos cœurs; pourquoi Louis II ne s'en est-il pas douté, ou plutôt pourquoi le lui fit-on perdre de vue? Il avait une Constitution à sauvegarder; mieux que ça, il avait un peuple à conduire ailleurs que dans les voies tortueuses de l'erreur, de l'insubordination et de l'hérésie. Nous, catholiques de Bavière; nous, qui formons l'immense majorité de la population du royaume; nous, qui pâtissons des infortunes de la patrie et la

suivons plus ou moins, mais fatalement, quand elle est, de notre aveu, sortie de la droite voie; nous, contribuables et soldats, nous avons le droit de veiller à ses destins et de résister aux velléités tyranniques d'une minorité remuante. Le roi ne pouvait pas aller à l'encontre de l'opinion publique, ni capricieusement enchaîner la catholique Bavière au char triomphal de la Prusse protestante.

Voilà notre grief, voilà le motif de nos résistances. Avons-nous tort? Quel droit la Prusse avait-elle sur nous? Quel intérêt majeur nous poussait vers elle? Aucun. Alors, de libres que nous étions, pourquoi sommes-nous les vassaux d'aujourd'hui et les esclaves de demain? Un jour viendra, capitaine, je ne souhaite point le voir, et ne désire point pour vous ce douloureux spectacle! Un jour viendra, et il n'est pas loin, où, sevrés de toutes nos franchises et de toutes nos libertés, nous serons, comme les Polonais, sujets prussiens. On voudra *prussianiser* nos villes et nos campagnes, et pour y parvenir, comme en Pologne encore, on chassera vers la frontière des troupeaux avilis, au milieu desquels nous, moi sans doute, et vous, peut-être, capitaine, nous retrouverons nos enfants.

Le Capitaine. — Il y a excès de couleur dans le tableau!

Le Comte. — Je voudrais le croire. Hélas! mes pressentiments ne sont point encore ce qu'une étude approfondie de cette question me font craindre pour notre malheureuse patrie! O funestes effets de conseils déplorables! O influences délétères qui ont perverti le sens politique de notre souverain, troublé son cœur et semé ses jeunes ans de défaillances suivies de remords poignants, qu'il lui fallut cacher dans l'ombre des nuits et la solitude des bois! O infortuné! O lamentable victime! Il faudrait être sévère ici, et la douleur seule touche mon âme. En effet, nous sommes à la période des irréparables fautes, à laquelle vont succéder ces longues années de stériles regrets dont la tristesse amère, semblable à une onde troublée qui coule et disparaît dans un marais infect, s'en est allée dans l'ombre, par mille tours et détours, tous encore inconnus, vers les ténèbres suspectes d'une violente mort! Son règne durant, il fut le jouet d'une minorité libérale et factieuse qui, dans un but égoïste, éloigna de lui tout ce qui aurait pu l'arrêter sur la pente où sa naissante misanthropie l'emportait. On ne fit que lui inspirer des goûts excentriques en flattant tous ses caprices, en lui fournissant jusqu'au bord de l'abîme les moyens et la liberté de les satisfaire.

L'Exilé. — Quelles fautes pleurez-vous avec tant d'amertume?

Le Comte. — Elles sont multiples et de nature diverses, soit qu'elles appartiennent à la vie privée, soit que, touchant à la vie publique, elles se trouvent être d'ordre politique ou religieux. Il a eu, dès l'abord, le tort de ne point profiter des austères leçons de son noble père. Pour faire preuve d'indépendance, il affecta de s'entourer des hommes dont on l'avait garé et dont il fut enfin la victime.

Le Capitaine. — La reine mère aurait dû user de son prestige et de ses droits pour apprendre à son fils l'étendue de ses devoirs et les périls de sa situation.

Le Comte. — Ne jugeons pas à la légère les personnes dont les larmes et les efforts, devant demeurer secrets, ne peuvent éclairer l'opinion, ni attendrir les cœurs. Mais, de ce qu'on les ignore, il ne faudrait pas conclure à leur existence chimérique.

La reine mère Marie, fille de Guillaume, prince de Prusse, est née en 1825. On n'a pu dire d'elle avec raison, que si elle avait été pendant deux ans roi de Bavière, elle serait empereur d'Allemagne; malheureusement elle ne fut que notre reine! En 1842, elle épousa le prince royal de Bavière, Maximilien-Joseph, dont elle fut, par ses vertus aimables et douces, la joie et le constant bonheur. Elle ne se fit pas seulement adorer par son royal époux; sa beauté était si touchante, si vide des prétentions naturelles à sa race, si exempte de la raideur familière aux princesses prussiennes, ses manières étaient si simples et son affabilité si grande, que les Bavarois disaient d'elle avec admiration. « Ah! nous pouvons l'aimer, Dieu merci! elle n'a pas l'air d'une Prussienne! »

Pendant sa jeunesse, le prince Louis quittait peu cette vertueuse femme. L'heureuse reine reposait avec amour son cœur et ses espérances sur son fils préféré. Elle aimait voguer avec lui sur le lac du château de Nymphembourg; ou bien, le tenant par la main, elle s'enfonçait dans le bois, y cherchait quelque délicieuse retraite pour l'entretenir en paix. Et le jeune prince, dont l'esprit ardent était déjà enflammé pour les lettres et les arts, admirait avec elle la belle nature, lui lisait les chefs-d'œuvre des maîtres et, sous les yeux maternels, se livrait sans contrainte aux poétiques ivresses fréquentes en son âme. Le baron de Larozé partageait avec la reine les soucis de l'éducation des princes Louis et Othon. On a reproché au baron de l'étroitesse, et, à la mère, un esprit trop positif, d'un terre à terre désespérant pour l'enthousiasme natif des princes. Il est certain que l'éducation des princes fut surveillée de près et

dirigée par le roi Maximilien lui-même, dont rien n'égalait la rigueur. Le théâtre leur était défendu, sauf de rares exceptions : ils n'obtenaient chaque matin qu'un demi-florin pour leurs menus plaisirs, et chaque faute entraînait une correction impitoyable. Rien n'avait été négligé pour rendre les princes dignes du trône et du rang éminent qu'ils devaient un jour occuper en Allemagne. Le roi mourut trop tôt. M. de Bismarck, qui avait ses projets, se défiait des catholiques, qui représentaient l'opinion du pays. Il n'avait en la reine mère qu'une médiocre confiance; elle n'était point femme à conseiller à son fils d'abandonner les traditions de sa famille, même pour servir la Prusse. La conduite à suivre était donc indiquée : gagner les libéraux qui ne péchaient ni par honnêteté ni par excès d'honneur, écarter les catholiques du pouvoir, perdre la mère dans l'esprit de son fils, et livrer ce dernier au parti conquis, en le privant de tout conseil patriotique.

Le baron de Larozé, à propos d'une bagatelle qu'il osa noblement blâmer dans la conduite du jeune monarque, fut le premier desservi, et le premier il fut disgracié. Peu à peu, on creusa un abîme entre la mère et le fils, qui cessèrent de se voir, lors même qu'ils habitaient ensemble un même château. L'aversion de Sa Majesté devint même si profonde, qu'il se contentait de l'appeler ironiquement : « Le propriétaire du troisième régiment d'infanterie! » On a voulu imputer cette hostilité à la conversion de la reine mère. Louis II était un mauvais fils, avant que sa mère abandonnât le luthéranisme. L'infortunée avait cherché à se consoler de l'abandon de son aîné, en concentrant ses affections sur le prince Othon. Mais celui-ci n'avait point meilleur cœur. Insensible aux larmes de la reine, indifférent à ses prières comme à ses conseils, il se livra tout entier aux compagnons suspects et stipendiés qui l'entouraient pour flatter en lui les pires instincts, ruiner son esprit et perdre ses mœurs. Ils y arrivèrent, comme le triste état d'Othon le prouve encore. D'autres réussirent par d'autres moyens à développer chez le roi les germes d'un mal dont tous les Wittelsbach semblent porter en eux la trace. Quand elle vit que ni l'un ni l'autre n'allaient résister aux excès contraires où on les plongeait, la reine redoubla ses œuvres charitables, et dans la solitude, elle versa des larmes amères dans le sein de l'Éternel. Dieu devait à tant de vertus, à tant d'infortune, à cette *mère de douleur*, comme elle s'appelait elle-même, quelques grâces et quelques consolations. Des lettres s'échangèrent alors

entre elle et le supérieur des Bénédictins du couvent de Saint-Boniface, à Munich, le docteur Haneberg, aujourd'hui évêque de Spire, et soudain, en 1874, on apprit que la reine avait embrassé le catholicisme. On la désapprouva vainement; le jour de la fête patronale de son époux, malgré le roi son fils et malgré son cousin, l'empereur d'Allemagne, elle abjura l'erreur en l'église d'Elbingenalp, dans le Tyrol. Voilà la vérité. Que l'antipathie de Louis II, qui ne brillait pas, d'ailleurs, par une foi éclairée, en fût augmentée, je ne le conteste pas.

L'Exilé. — J'ai entendu accuser le comte Holnstein d'avoir contribué puissamment à priver le roi des lumières des honnêtes gens. Il est vrai, que la première année de son règne, Louis II avait appelé à sa cour Richard Wagner, dont il semblait ignorer les mœurs dépravées et les idées subversives, pour n'admirer en lui qu'un génie rare et puissant; Lutz lui-même était à l'horizon. Ces trois hommes paraissent avoir eu jusqu'au bout une influence délétère. Auquel d'entre eux faut-il intenter un procès? Sont-ils coupables des fautes du roi? Faut-il faire retomber sur eux, pris ensemble ou isolément, les responsabilités prochaines et éloignées des événements tragiques dont l'Europe a été si vivement émue?

Le Comte. — En de semblables affaires, il y a toujours beaucoup d'inconnus, à côté de quelques vérités dûment constatées. Certes! Vous ne faites injure à personne, pas même à M. de Bismarck, quand vous désignez parmi plusieurs tristes personnages, d'abord le grand écuyer, comte de Holnstein; ensuite le président actuel du conseil, M. Lutz, qui, fils d'un maître d'école et grâce à sa belle écriture, devint secrétaire du père et bientôt le premier ministre du fils. Le point de mire de toute l'existence de M. Lutz fut la couronne baronnale qui lui fut refusée jusqu'en 1884. Alors, et sans doute dans un accès de cette folie qu'il dénonça si inopinément au monde, Louis l'honora de cette dignité. Elle ne rehaussa nullement cette nature rampante et tarée, ce cœur dissolu, cet esprit inquiet, avili, enclin aux pires compromis, sans foi et sans honneur, incapable de croire, incapable de douter qui, dans le vice et l'indifférence étouffe ses remords. Plus tard, Wagner acheva l'œuvre funeste.

Le Capitaine. — Vous ne comptez pas assez, comte, avec les traits dominants du caractère royal. Louis II n'était redevable à personne de son amour passionné pour les sciences et les arts, ni de son goût immodéré pour l'harmonie.

Le Comte. — Pardon, capitaine, il me semble que, dans l'ordre physique et moral, dans la vie privée, dans la vie publique, ces trois personnages ont tari chez le roi la source des plus belles espérances. Ils sont coupables, chacun dans la sphère de son influence, de ce qu'on peut reprocher à leur souverain. Dans la question, je suis loin de vouloir, contre vents et marées, défendre la victime pour charger des malfaiteurs : quand un mal est aussi grand, généralement les torts se partagent. J'accorde tout ce que l'on voudra : Le roi est mort fou, je n'ajoute pas suicidé; la pathologie mentale offre peu de cas de folie *systématisée* aussi complets, aussi significatifs que celui de Louis II. J'admets encore que, dès sa jeunesse, on remarqua en lui l'indice du désordre mental héréditaire en sa famille. En effet, chez le roi, ce manque d'équilibre se révéla d'abord par une humeur inquiète et toujours triste; les jeux et les ris des jeunes princes, ses compagnons, l'énervaient; il se retirait à l'écart, et, l'œil perdu dans l'horizon vaporeux de l'avenir incertain, il rêvait de grandes choses. Il s'enflait dans sa propre estime; et, grand à ses yeux, il prétendait déjà à des respects. Un jour, son frère, Othon, manquant d'égards à son endroit, il faillit l'étrangler, pour lui apprendre les devoirs d'un vassal. C'est surtout, au commencement de son règne, par le développement exagéré de quelques-unes des belles qualités de son noble esprit, que la maladie, trahissant sa présence, aurait dû éveiller de patriotiques sollicitudes. Alors, au lieu de permettre à cet esprit romanesque, avide de jouissances artistiques et théâtrales, de se faire une existence féerique, où il n'entrait aucune des réalités de la vie, il aurait fallu, par des mesures sages et prudentes, arrêter sa marche systématique vers l'abîme et ne point la précipiter en la favorisant. Au lieu d'écarter la mère, il aurait fallu lui laisser, avec le respect qui lui revenait, la douce et salutaire influence du cœur; au lieu de presser, en son cerveau, qui n'en était que trop rempli, des idées fantasques d'une chimérique grandeur, on devait mettre des émotions dans son âme, remplir un foyer vide et froid en faisant naître des tendresses dans son cœur. Il est vrai qu'une mère, qu'une épouse, que des enfants ramènent l'esprit aux réalités de la vie et font voir dans un jour plus lumineux des intérêts qui ne tiennent pas de la nature d'un idéal vain et vaporeux. Plus attentif aux affaires de l'État, le roi eût mieux connu les choses et mieux choisi les hommes.

Le Capitaine. — La maladie, alors, n'était plus à l'état d'em-

bryon. En effet, lorsqu'en 1866, le traité de paix fut passé à Nicolsbourg, entre la Bavière et la Prusse, où pensez-vous que nos plénipotentiaires durent relancer le roi pour lui arracher sa signature? Que croyez-vous qu'il faisait pendant que son royaume était envahi et que la patrie, pâle, échevelée, gisait aux pieds du vainqueur?

Le Comte. — Il était sur une île du lac Starnberg!

Le Capitaine. — Là, les plénipotentiaires le trouvèrent vêtu à l'indienne, des mocassins aux pieds, des plumes d'aigle dans les cheveux, une couverture sur l'épaule; rien ne manquait, sauf des chevelures ennemies, et il lisait *le Dernier des Mohicans!*

Le Comte. — Cela pouvait alors ne paraître qu'excentrique. On trouverait plus d'un moyen pour expliquer une semblable manie. En tout cas, on devait y chercher un sujet de sérieuse méditation. Il est certain que si les catholiques avaient gardé la direction des affaires, il se serait produit une prompte réaction. Elle allait commencer par le mariage du roi avec la princesse Sophie, fille de Maximilien, duc en Bavière, sa fiancée, devenue duchesse d'Alençon.

L'Exilé. — Quels furent les mobiles de la rupture de ce projet?

Le Comte. — Il serait difficile de démêler la vérité entre diverses hypothèses et plusieurs légendes. Pour moi, je l'attribue aux intrigues des libéraux qui, inspirés par la Prusse, voulaient garder le pouvoir. Par ce mariage allaient naître des intérêts et des influences hostiles non seulement à la Prusse, mais encore aux idées libérales déjà fort en faveur dans certains cercles politiques.

L'Exilé. — Ce n'est donc pas le roi qui reprit sa parole?

Le Comte. — Cette rupture lui causa un trop vif chagrin pour qu'il l'ait provoquée.

Le Capitaine. — Tout bel homme qu'il était, il semble avoir été battu, dans le cœur de l'aimable duchesse, par son heureux rival, le duc d'Alençon. Le prince français avait séjourné quelque temps à la cour de Bavière. Bientôt le roi acquit la certitude que, mieux que sa raideur et toute sa majesté, les grâces aimables et le laisser-aller charmant de son rival touchèrent le cœur de la jeune princesse. Le roi l'aimait pourtant. Un jour, il arrivait chargé d'un bouquet d'une rare beauté qu'il voulait offrir à sa fiancée. Arrivé à la porte, il allait ouvrir, causer une agréable surprise, mais un murmure de voix parvenait jusqu'à lui. Il écoute, son cœur bat à se rompre, son front se couvre de rides, ses yeux s'enflamment et sa main se crispe de fureur. Dans sa rage subite, il jette à terre son présent, qu'il

foule aux pieds ; puis il se retire. La duchesse entend du bruit, court voir ce qui se passe, et aperçoit le roi disparaissant au bout du vestibule. Elle revient éplorée sur ses pas, dit ses craintes au duc qui lui promet son cœur et sa main si, après cette aventure, le roi la dédaignait. Les effets de la colère royale ne se firent point attendre, il rendit à la duchesse sa parole et sa liberté ; et, quelque temps après, le duc la conduisait à l'autel, devenant, par cette alliance inespérée, le beau-frère de l'empereur d'Autriche.

Le Comte. — C'est une version ; il en existe d'autres qui se rapprochent autant de la réalité, et qui, peut-être, s'en éloignent tout autant. La vérité est que, ni moi, ni les autres, ne furent les confidents du roi, pas même de la duchesse. Le doute est donc permis sur le véritable motif de la rupture. En tout cela, ce qui est le plus certain, ce sont les intrigues que provoqua ce projet de mariage. Les Hohenzollern, dans un intérêt politique, auraient voulu affliger le roi d'une princesse prussienne, craignant que, par sa sœur, la princesse Sophie ne ramenât son époux à partager les rancunes autrichiennes et à servir au besoin les intérêts de son futur beau-frère, l'empereur d'Autriche. Faut-il rappeler ici les fables ridicules qu'on fit courir sur la personne du roi et qui parvinrent jusqu'à sa fiancée? En somme, à en croire ces insinuations qui venaient on ne sait d'où, Louis II n'était rien moins qu'un monstre, n'ayant de l'homme que la figure, que des apparences vaines. Il lui manquait les qualités essentielles de son sexe, et le pire malheur devait attendre une femme à son foyer. Pour donner plus de poids à ces assertions hardies autant que perfides, on attribuait la durable tristesse du souverain, sa misanthropie croissante et son aversion pour sa mère, à ce défaut physique, causé par une imprudence maternelle selon les uns, par une chute de cheval selon les autres. Quoi qu'il en soit, l'origine du mal était discutée, mais son existence semblait hors de doute. Qui nous dira quelle influence ce bruit exerça sur le cœur de sa fiancée. N'était-il pas naturel que l'horreur l'éloigna autant du monarque que la comparaison facile la portait vers le duc qu'elle préférait ostensiblement?

Chacun se fera donc là-dessus une libre opinion, mais personne ne voudra nier qu'à partir de cette épreuve cruelle le roi ne s'enfonça de plus en plus dans ses études métaphysiques, dans ses méditations solitaires et nocturnes qui développèrent rapidement son *impressionnabilité* maladive. Or, c'est en feignant partager les

rêves d'existence personnelle qu'avait le jeune souverain, en élevant jusqu'au délire son admiration exaltée pour sa propre dignité et sa propre nature, qu'on lui représentait comme supérieure à celle du commun des mortels; c'est en lui facilitant de jouer des rôles ridicules dans la réalité de la vie, enfin en le poussant à se faire un roi fantastique d'une féerie impossible que les libéraux obtinrent la faveur et acquirent le moyen de régner d'abord en son nom, et de l'immoler ensuite à leur gré.

Le Capitaine. — Le prince Hohenlohe était bien en communauté d'idée avec son souverain, lorsqu'il poussait à l'unité de la politique et des intérêts du peuple allemand. Il avait des ennemis; leur nombre ne fit même que grandir lorsque l'alliance offensive et défensive faite avec la Prusse contre la France, fut rendue publique un an après sa conclusion. Les Ultramontains préféraient une alliance avec Rome. Ils firent donc dans les Chambres, où ils disposaient de la majorité, une opposition telle que le prince Hohenlohe dut abandonner le pouvoir. Cette retraite ne fut point un succès pour la droite. Le roi se contenta d'un changement de personne, sans porter atteinte au principe admis, ni au système suivi. Le comte Hegnenberg, qui vint alors au pouvoir, exécuta ce que son prédécesseur avait projeté.

Le Comte. — Toute sa vie, le malheureux lutta contre son devoir et contre l'opinion de son peuple; hélas! dans quel but et pour qui? Pour la Prusse, qui n'a cessé de saper son trône et de combattre son influence en détruisant son prestige; pour un Lutz, qui n'a point reculé devant les pires insinuations pour frapper son royal bienfaiteur et dans son honneur et dans sa vie; que dis-je! dans l'estime dont l'honorait encore le peuple consterné.

A cette époque, la Prusse préparait les voies à l'empire. Tous les peuples confédérés étaient travaillés, et dans le sein de chaque État se formait un parti national-libéral dont les allures de conquérant étaient faites pour inspirer de justes soupçons. Chez le roi, la passion pour le merveilleux ne faisait qu'augmenter à mesure qu'on semait dans son esprit des idées fantasques d'une folle grandeur. Les nationaux-libéraux, entre les mains desquels il se plaisait, ne perdaient aucune occasion de s'extasier sur ses mérites. Ils admiraient son port majestueux, son corps de géant dont les grâces rivalisaient avec celles de Narcisse! A les entendre, rien n'égalait la pénétration de son esprit et son génie; étant à la hauteur des meilleures faveurs du destin, il pouvait prétendre à plus

d'honneur, même à un plus grand trône. Et parmi les enivrantes vapeurs de semblables flatteries, on faisait surgir l'image radieuse et triomphante d'une *Grande Allemagne*, aux destinées de laquelle présidait le plus digne. Louis II avait d'ailleurs assez de modestie pour se croire cet heureux mortel, et il ne doutait pas que si les États étaient appelés à choisir, leurs préférences ne l'élevassent au premier rang. Ainsi commença la folie du roi, la folie des grandeurs. Dès lors, il prit à cœur de se préparer dignement au grand rôle qu'il devait un jour tenir sur la scène du monde. Il étudia les grands monarques des temps anciens et modernes. Louis XIV, tant par ses succès militaires que par les chefs-d'œuvre de toute nature dont il sut rehausser la splendeur de son règne, lui parut un sujet plein d'utiles leçons. Il se mit à l'imiter. Était-ce une simple imitation que ces banquets monstres et solitaires, où des centaines de couverts et mille flambeaux attendaient les convives de l'avenir, en la seule présence et sous l'œil satisfait du roi qui posait majestueusement, des heures durant, dans le vide, au milieu de clartés et de décors éblouissants.

Semblable à un acteur pénétré de l'importance de son rôle, il se mettait sur son trône, ouvrait et fermait la bouche, sans rien dire. Parfois il déclamait une harangue ou récitait un passage sublime d'un auteur fameux, et il jetait sur les fauteuils, rangés avec soin, le regard le plus héroïquement ridicule. Puis il supposait qu'il présidait un cercle renommé. Là, il entretenait l'ombre de chaque absent et, sur sa face altière, toutes les formes que peuvent revêtir sur des traits mobiles l'admiration, la joie et l'indifférence froide, la surprise et la colère, tous les sentiments enfin que peut décemment ressentir un grand homme entouré de gens illustres, apparaissaient légers et folâtres, affectés ou imprévus, mais passagers, comme il convient à un personnage qui se doit à tous et se donne à chacun selon ses mérites. Que dire de mille extravagances diverses qui, de loin en loin, firent sensation dans les journaux à scandales! Cette maladie congénitale dont les écarts furent habilement exploitées par ceux qui désiraient trafiquer en maîtres des ressources comme des forces du pays, n'était alors ni dangereuse, ni incurable; mais elle permit à la minorité antipatriote de livrer la Bavière à la Prusse.

N'oubliez pas ces manœuvres, capitaine. Sans elles, nombre de fautes seraient encore à commettre et probablement qu'en 1870, loin de consacrer notre servitude sur les champs de bataille,

nous y eussions, dans le sang prussien, lavé de récents outrages.

C'est donc inconsciemment que Louis II partageait la politique *pangermanique* du prince Hohenlohe et du comte Hegnenberg, et ce fut sans connaissance de cause qu'il fut entraîné dans l'alliance offensive et défensive faite contre la France. D'ailleurs, il fut partisan de l'unité allemande jusqu'en 1871, c'est-à-dire tant que durèrent ses royales illusions.

L'Exilé. — Il est bien certain que le roi n'avait aucune sympathie pour la Prusse en général, ni pour les Hohenzollern en particulier.

Le Capitaine. — La vérité étant la même pour chacun, nous lui devons tous le même hommage et les mêmes égards. Affirmeriez-vous que Sa Majesté ne savait pas ce qu'il pensait, en disant des catholiques : « Ce parti s'imagine-t-il donc que Nous puissions lui laisser croire que Nous allons reculer, comme si Nous regrettions les pas faits vers l'unité de la nation germanique? Il se trompe. Toute la force, toute l'influence dont Nous disposons à titre de prince constitutionnel, sera mise par Nous dans la balance où pèsent les idées de l'unité allemande. Sans doute, en ce moment, toute Notre conduite repose en des intentions pacifiques. Orner l'esprit du peuple des belles et nobles pensées que lui ont léguées ses poètes et ses philosophes, civiliser et travailler au bien-être des classes inférieures, tel est le but que Nous voudrions atteindre de préférence. Cependant, si l'étranger était aux portes de l'Allemagne, non seulement Nous disposerions de notre armée, de notre pays, de tous nos biens pour la défense commune, mais encore, Nous regarderions comme un devoir d'honneur de combattre comme un simple troupier dans les rangs des armées coalisées! » Voilà des paroles dignes d'être transmises à la postérité en lettres d'or sur des tables d'airain.

L'Exilé. — Louis II n'est donc plus, à vos yeux, capitaine, un fantasque orgueilleux, un incurable tyran? En vrai prince constitutionnel, il aurait dû, ce me semble, s'inspirer de la Constitution et des lois de son pays, non pas de son ambition ou de ses préférences. Lors même que la France eût été aux portes de la Prusse, il n'avait pas le droit, encore moins le devoir, de sacrifier arbitrairement son armée, son pays et tous ses biens; sa dignité de monarque vaincu lui défendait de s'abaisser jusqu'au rôle de valet, heureux de pousser le char de son maître à des triomphes nouveaux. Il est vrai, dans la chaleur d'un entretien, la langue et le bras ne s'engagent

pas de la même façon. En 1870, Sa Majesté ne mit pas tant d'entrain à servir les rancunes des Poméraniens!

Le Capitaine. — Rien, dans la conduite du roi, ne laisse supposer qu'il ait un seul moment hésité à se prononcer avec la Prusse contre la France. L'Europe semblait alors goûter un sommeil doux et profond; aucun nuage ne flottait à l'horizon; mais l'esprit de Napoléon III était inquiet. Il pressait le chancelier de tenir d'anciennes promesses. Celui-ci, dans l'importunité persistante de ces réclamations, devina un conflit prochain auquel il se préparait avec ardeur. Le roi de Prusse mit intentionnellement le feu aux poudres et soudain, semblable à un coup de tonnerre, la plus effroyable des guerres éclata. Napoléon III s'était imaginé n'avoir que la Prusse en face de lui. Il ne croyait pas à l'existence d'une Allemagne une et tout entière en armes pour une même cause, ailleurs que dans les mélancoliques rêveries des poètes allemands. Il pensait même, en attaquant la Prusse, obtenir le concours de l'Allemagne du Sud, où il était, j'en conviens, très populaire. Ce qui le confirmait dans cette opinion, c'était la majorité ultramontaine des Chambres bavaroises qui combattait le gouvernement libéral.

Le Comte. — Il faut dire, de Napoléon, qu'il connaissait moins ses propres moyens et les ressources de toute nature préparées chez ses ennemis, que les véritables dispositions de l'Allemagne du Sud. Mais il ignorait la force de l'intrigue qui nous avait asservis aux Poméraniens; intrigue qui devait cependant trahir tous ses calculs. On sait que ce fut forcés et contraints que nous marchâmes; néanmoins, Dieu sait ce qui serait arrivé si, dès la première heure, des succès troublants, tant ils furent inespérés, n'eurent créé une sorte de confraternité militaire et glorieuse, sur laquelle il ne faudrait pas encore se faire de trop grandes illusions.

Le Capitaine. — Cependant, quand l'horizon se couvrit de nuages, quand le vent souffla brusquement à la guerre, le roi exprima en ces termes les dispositions de son âme : « Fidélité à l'alliance pour laquelle j'ai engagé ma parole! Avec mes alliés, au besoin, je me porterai garant de l'honneur de l'Allemagne, aussi bien que de l'honneur de mon peuple! » Et, pour appuyer cette déclaration virile, le lendemain même du jour où le roi de Prusse quittait Ems pour se rendre à Berlin, le 16 juillet 1870, il donnait l'ordre de mobiliser toute l'armée bavaroise.

Le Comte. — Il prenait ainsi une décision aussi irréfléchie

qu'arbitraire. Il n'avait pas consulté le pays pour engager le sort de la nation, il ne le consulta pas davantage pour le pousser dans un conflit inutile sinon nuisible. La France ne nous voulait aucun mal et nous n'avions aucun motif pour la combattre. Pourquoi donc Louis II avait-il engagé sa parole royale contre un peuple ami?

Sans vous accuser, sans faire allusion à vos croyances personnelles, capitaine, j'affirme que les juifs et les protestants enviaient le joug prussien, espérant y trouver plus de liberté, une sécurité plus grande que sous un gouvernement catholique. Comme leur nombre était comparativement infime, ils attirèrent à eux les ambitieux et les mécontents; les libres penseurs et les indifférents vinrent grossir leur nombre et formèrent avec eux le parti national-libéral de Bavière. Ils avaient pour politique de combattre autour d'eux la foi et le patriotisme afin de préparer les voies à la domination prussienne. Eux seuls avaient inspiré au roi un orgueil insensé; eux seuls osaient lui promettre de réaliser ses rêves ambitieux. Cette audace, ou plutôt cette rare impudence, leur valut le pouvoir dont ils usèrent pour contraindre par l'émeute la majorité catholique à déclarer la guerre.

Le Capitaine. — Vous avez une manière à vous, comte, pour comprendre et interpréter les choses utiles. D'ailleurs, il m'est facile de prouver mon opinion, opposée à la vôtre. Quand vint le jour décisif, le jour où la Chambre allait voter l'action commune, l'abstention peut-être en face de l'ennemi, les tribunes furent envahies par le peuple, une foule anxieuse stationnait dans la rue. Le ministre de la guerre fit sa demande de crédits, dont il développa tous les motifs avec un sens politique si profond, avec une argumentation si serrée, si chaleureuse, qu'un cadavre en eût été réchauffé. Alors un membre de la droite, un prêtre très connu, gagna la tribune et déclara sans s'émouvoir : « Que nous importe de voir la France debout en face de la Prusse en armes! Qu'elles en viennent aux mains! Si, pour agir de la sorte, elles ont de suffisantes raisons, elles en ont l'incontestable droit. Mais enfin, que m'importe à moi qu'un voleur envahisse la demeure de mon ennemi, le terrasse et le tue? Je considère ce spectacle et n'en suis point ému! »

Le Comte. — L'orateur en tenant ce discours, usait de son droit et remplissait un devoir. Pourquoi, à ces mots, le baron de Stauffenberg lança-t-il son : *Pfui!* Pourquoi donc, comme dans certains théâtres, en certains jours, un public choisi pour semblable

besogne répéta-t-il cette exclamation dédaigneuse avec un ensemble si parfait mais si suspect qu'il provoqua le plus effroyable tumulte? Serions-nous par hasard si belliqueux! Avions-nous, en ce jour solennel, pour secourir notre vainqueur de la veille, un courage, un enthousiasme que nous ne trouvâmes pas pour nous défendre nous-mêmes! Je ne fus pas, capitaine, dupe de fausses apparences ni d'une mise en scène, faite pour surprendre la bonne foi. Le peuple, confiant en ses mandataires, attendait les effets de leurs efforts. Mais l'opposition occupait les tribunes et la rue pour s'imposer. Voulant mettre fin au tumulte, M. le Dr Weis, président de la Chambre, pria l'orateur de répéter sa déclaration. Puis, l'honorable président déclara ne point comprendre l'exclamation injurieuse du baron de Stauffenberg. Celui-ci cherche à se couvrir; il parle d'égoïsme et de patrie, et finit par regagner sa place en sanglotant. La comédie était habile. Pendant qu'elle se jouait à l'intérieur; au-dehors la foule vociférait. Le Dr Sepp fit un long discours, vers dix heures du soir commença le vote pour les crédits. La Chambre accordait les subsides nécessaires pour une neutralité armée! A peine ce résultat fut-il connu que la populace de la rue et le public des tribunes d'accord firent un tel vacarme, que M. Weis déclara ne vouloir plus délibérer sous cette pression inqualifiable. Il menaça de lever la séance, si le ministre de la guerre ne faisait venir à l'instant des troupes pour dégager les abords du palais. Néanmoins la pression avait produit son effet : les députés, épuisés par les émotions d'une séance interminable, effroyablement mouvementée, ne prennent même plus la peine d'examiner l'ensemble du projet de loi, qu'on avait légèrement modifié. Ils votent l'épouvante dans l'âme et la loi passe avec 101 voix contre 47. La Bavière, partant en guerre, traînait l'Allemagne du Sud après elle. A la sortie du palais, on applaudit les députés libéraux; on conspue les catholiques et la tourbe houleuse se porte à la résidence où elle pousse trois « hourras! » sous les fenêtres du roi; puis elle entonne le chant national, et le roi paraît à la fenêtre pour remercier la foule. Voilà les faits; chacun les appréciera selon son intérêt et ses opinions. Je ferai seulement remarquer que Louis II, loin de s'abaisser au rang de troupier, ne tira même pas l'épée et ne daigna pas suivre son armée, qu'il n'osait plus ne pas sacrifier! A quoi tiennent les destinées de l'homme et des empires!

L'Exilé. — Le roi se réservait à la pourpre impériale! Le comte

Holnstein façonnait l'esprit de son souverain et l'amenait à entrer dans les vues de la Prusse, qui triomphait grâce au salutaire appui que lui apportaient les tribus conquises. Holnstein, portrait vivant d'un reitre aux traits durs, empreints d'une brutalité native, rappelle bien le type hideux de ces chevaliers voleurs qui, au moyen âge, terrorisaient la Germanie. Il en a l'ingratitude et l'ambition froide, l'instinct sauvage et toute la cruauté. On sait qu'il tua son beau-frère en duel, et que, ayant à peine pris le temps de laver le sang dont il était couvert, il partit dîner en ville. C'est cet homme, qui, en 1870, mena les négociations avec la cour de Berlin, et c'est lui qui décida Louis II à se rendre au vœu de Bismarck en lui faisant offrir à Guillaume la couronne impériale; lui qui courut de Versailles à Hohenswangau, à cheval et d'une traite, pour annoncer au roi l'unité de l'Allemagne.

Le Comte. — Plusieurs versions existent sur ce fait important. La seule plausible est celle à laquelle vous faites allusion. Vous n'ignorez pas le servilisme de la presse en Allemagne, et vous savez que M. de Bismarck fait aux journalistes l'honneur de lui servir de meute, devant se taire à propos, et donner à propos de la voix. Pour mieux conduire cette meute, d'un genre nouveau, le prince dispose d'un *fond de reptiles*, constitué par la confiscation des biens du roi de Hanovre. Or, avant la guerre, la meute avait reçu l'ordre de lancer le gibier afin de rallier les chasseurs à la frontière. A peine cette première besogne faite, à la faveur de succès inouïs, la meute dut changer de vent et de ton. Tous les journaux, à la dévotion du chancelier, émirent le vœu de voir enfin les tribus allemandes ne former qu'un seul et même peuple, une seule et même nation, ayant pour chef suprême Guillaume, roi de Prusse.

Toutes les sociétés, qui avaient des attaches à Berlin, organisèrent des réunions publiques, où des toats enthousiastes furent portés à l'unité de l'Allemagne, à la résurrection du saint-empire. Le chancelier était alors à Versailles, prêtant à ces rumeurs joyeuses et commandées une oreille attentive. Enfin, il se décida à faire observer à Munich ce courant de l'opinion publique, et la nécessité où l'on se trouvait d'y donner la sérieuse considération qu'il méritait. Cependant, faisait remarquer M. de Bismarck, Sa Majesté le roi de Prusse, quoique intimement convaincu qu'il importe de se rendre aux désirs manifestes de la nation, ne peut accepter la couronne impériale que de la main des souverains allemands et sur

l'initiative de Louis II, qui tenait le premier rang après lui. Mais le roi de Bavière hésitait. En vain les libéraux s'efforçaient-ils de lui faire comprendre qu'il s'agissait de la reconstitution de l'ancien empire électif; qu'après la mort du vieux Guillaume, grâce à ses mérites et à sa valeur, il avait de sérieuses chances de lui succéder, Louis II ne se laissait point convaincre et ne répondait pas au chancelier. Celui-ci, pour forcer la main du roi, fit demander à Jean, roi de Saxe, si lui-même ne voudrait prendre l'initiative qu'on attendait vainement de Munich. Ayant reçu un avis favorable, M. de Bismarck pria le grand-duc de Bade d'insister encore auprès de Louis II, avec menace toutefois de passer outre en cas de refus. Holnstein fit alors considérer à son souverain les fâcheuses conséquences qui découleraient pour lui d'une plus longue résistance et finit par décider le roi. Mais l'empire ne fut point reconstitué sur des bases surannées. On le déclara héréditaire! Ce fut le triomphe de l'astuce et la ruine des illusions de Louis II.

L'Exilé. — Cela explique la colère du roi, son aversion profonde, son hostilité ouverte, qui allait jusqu'à refuser de voir l'empereur et son fils. S'il n'avait fait des exceptions systématiques, on pourrait croire qu'il traitait avec un égal dédain tout ce qui de l'humanité existait en dehors de lui. Il n'y avait pas que le prince de Bismarck qui, prétextant les salutaires effets des eaux de Kissingen, passait en Bavière des jours utiles à la Prusse, le prince impérial y venait aussi chaque année inspecter l'armée du pays, et l'empereur de son côté traversait fréquemment le royaume pour gagner une ville, un château, habilement préféré. Pour ces personnages, comme pour tout ce qui touchait à la cour de Berlin, Louis II ne cachait pas son aversion, pas même son ressentiment. Il ne tolérait pas que leur présence donnât lieu à la moindre réjouissance publique. Il ne supportait pas la vue des couleurs prussiennes, ce qui contrastait avec l'amitié qu'il témoignait en toutes circonstances à la famille impériale d'Autriche.

Le Capitaine. — Louis II était intransigeant en fait d'étiquette; en cela encore et mieux que dans tout le reste, il poussait à l'excès l'imitation de Louis XIV. La moindre erreur, le plus léger oubli, le mettait hors de lui-même. Donc, à tort ou à raison, Louis se figurait que, dans l'intérieur de sa capitale, nul autre que lui ne devait commander en maître. Or, après la guerre, le prince impérial ramenait dans ses foyers l'armée bavaroise qu'il commandait.

Arrivé à l'entrée de Munich, au lieu de remettre le commandement au roi, il fit une entrée triomphale dans la ville et Louis se trouva, au milieu de l'ivresse de son peuple, réduit au second rang. Voilà son grief, l'origine de cette haine, qui, dans des excès de folie, nourrissait des projets insensément homicides. Il voulait faire enlever le prince impérial, l'enfermer en une caverne, où, après l'avoir privé de la vue, il l'aurait soumis à d'horribles tortures. Plusieurs fois, il donna des ordres en ce sens à ses valets.

Le Comte. — L'origine de cette haine féroce ne saurait être suffisamment éclaircie pour qu'on en puisse bien déterminer la nature. Au lieu d'être le second dans l'empire, il eût préféré se retrouver sans conteste le premier en Bavière.

L'Exilé. — Quelle était, comte, cette voie tortueuse de l'insubordination et de l'hérésie qu'il préconisa et à laquelle vous avez fait allusion dans le cours de notre entretien?

Le Comte. — J'entendais par là le libéralisme tant politique que religieux, qui, à divers égards, fit le malheur de ce règne désastreux. Nous avons vu, dans les différentes causes qui ont rendu 1870 possible et l'Empire inévitable, les effets néfastes de la politique libérale; nous pourrions étudier, dans la situation de l'Église de Bavière, les tristes conséquences du libéralisme religieux. La Bavière, étant catholique et romaine, le gouvernement y devrait être conforme à l'opinion comme aux légitimes aspirations du peuple, être exercé par la majorité de la représentation nationale. Louis II, qui était naturellement porté à braver les résistances, choisissait et maintenait des hommes pour la seule raison qu'on les haïssait. Sans s'en douter, il arrivait ainsi à partager les idées, à favoriser les projets de ses créatures. Quand la grave question de l'*Infaillibilité* du Pape fut soulevée au Concile du Vatican, les libéraux, et partant le roi, en prirent ombrage. Louis II s'improvisant théologien, travestit en philosophes nébuleux ses secrétaires et ses ministres. Le prince Hohenlohe dut adresser, à toutes les cours d'Europe, un *memorandum* destiné à attirer la plus sérieuse attention des gouvernements sur le danger naissant au sein du Concile. Mais, moins ombrageux ou mieux affairés, les rois laissèrent aux Pères le soin de guider à leur gré la barque de l'Église. Non content de ce premier échec, le roi excita autour de lui les résistances et les révoltes. Il accusait lui-même les Jésuites de vouloir faire du pape le despote des consciences. Quand le cha-

noine Doellinger, de Munich, et Huber, professeur d'Université dans la presse et en des livres savamment hérétiques, développèrent à leur tour sa thèse favorite, il applaudit à leurs efforts et daigna leur en témoigner son estime et sa royale gratitude. Les *vieux catholiques* obtinrent sa protection, et si la Bavière alors ne tomba point dans le schisme, c'est que, sans lui refuser ni leur fidélité ni leur amour, ses sujets lui retirèrent leur confiance. D'ailleurs, habitués aux empiétements ministériels, ils accusaient les libéraux de ces manœuvres antichrétiennes.

L'Exilé. — C'est grâce à l'antipathie de la nation pour les libéraux que le peuple a « lâché » le roi dans sa tentative de schisme, car, dans tout Allemand, clerc ou laïque, il y a un levain d'hérésie, une propension au relâchement des mœurs comme à l'insubordination de l'esprit. Il a l'instinct de l'association, mais s'il aime le groupe, où la médiocrité du moindre brille avec éclat, il a horreur du grand corps où le meilleur talent peut passer inaperçu. Je trouve néanmoins étonnant que le clergé bavarois ait pris une attitude franchement hostile. Il voulait porter ses griefs à la tribune et fit si bien que le 21 juillet 1875, il reconquit la majorité du Landtag.

Le Comte. — Qui, eu égard aux préférences du roi, universellement connues, eu égard à la pression ministérielle, prouvaient suffisamment où se portait le courant de l'opinion. Alors commença cette lutte homérique contre le ministère Lutz, soutenu par la faveur royale, je me trompe, par le prince de Bismarck. Louis II ne s'attendait guère à ce que le même homme qu'il honorait de sa confiance, élevait aux premières dignités, auquel il prodiguait des titres honorifiques et de riches présents, devant lequel il faisait rompre l'antique tradition et taire la loi, allait achever de le vendre lui et son peuple; qu'il allait le séquestrer pour régner en son nom; qu'enfin, craignant pour sa sécurité les suites de tant d'audace, il devait un jour le soulager du pouvoir et le pousser dans la tombe.

L'Exilé. — Je connais personnellement M. Lutz qui, depuis douze ans, gouverne son pays. Je fus un jour le visiter dans son rez-de-chaussée de la Louisenstrasse. J'attendais au salon, où j'admirais un magnifique portrait du roi, avec signature autographes quand, tout à coup, je me trouvai en face d'un homme grisonnant, court et trapu, dont l'œil creux et fuyant cherchait à se fixer sur moi. Inutile de rapporter ici ce dont nous nous entretînmes; Lutz comprend le français, le balbutie avec peine : pour moi,

il me répugnait, pour diverses raisons, de le mettre à l'aise en me servant de sa langue. Je m'exprimais en français, il me répondait en allemand, et je le quittais bientôt avec la conviction que j'avais eu devant moi l'être le plus astucieux et le plus fourbe, le plus à l'aise, en dépit de la conscience et de l'honneur, qui se puisse rencontrer. Cet homme se croit l'émule de Bismarck! Il en est le valet. On le voit ramper à propos, à propos se raidir et ce n'est que la médiocrité qui l'entoure qui fait sa grandeur.

Le Comte. — Et ses complices! Grâce à eux, grâce à diverses circonstances trop longues à détailler, mais faciles à comprendre, grâce surtout à l'amour du vague idéal et de la solitude inné chez le roi, Lutz a pu poursuivre et réaliser tout un plan de décomposition sociale. Le roi était porté à rechercher le talent, à mettre le génie en lumière, à récompenser les mérites de chacun, sans distinction de partis. Il a dit, en effet, ces belles paroles qui sont à la hauteur des espérances qu'avait fait naître le début de son règne : « Je ne connais qu'un parti dans mon pays, celui des cœurs vraiment nobles qui, par de pures intentions et des actes utiles, par leur savoir-faire, concourent au bien-être général. Que ce soient des humbles ouvriers, des paysans et des bourgeois; des savants, des journalistes, des employés fidèles qui servent consciencieusement mon peuple; des officiers qui sont la joie et les guides de mes soldats, des dignes prêtres de toutes Confessions, qui sont les médecins des âmes ou des juges intègres, ou des maîtres pour les enfants de mon peuple, ou des nobles qui, à la noblesse du titre, joignent la noblesse du cœur et brillent par toutes les vertus, ceux-là tous, et ceux-là seuls, sont de mon parti! » Voilà le roi, voici Lutz, son ministre : C'est le chef d'un parti, composé de nullités avides d'un emploi, ou rivées à leur charge obtenue par grâce ou par compromis. Il ne demande pas à ses partisans des intentions pures qu'il n'eut jamais lui-même, ni des actes utiles au pays dont le premier et le plus méritoire serait de tirer la patrie de ses mains. Se souvenant de son humble origine, il hait tout ce qui la lui rappelle : la pauvreté, la pureté des mœurs et la foi de ses pères. Né dans la vérité, il élève ses enfants dans l'hérésie; il est sceptique plutôt qu'apostat. Ses importunités lui valurent le titre de chevalier, bientôt celui de baron. Or, il n'eut rien de plus pressé que de mettre cette dignité de mauvais aloi entre lui et les siens qu'il renia, parce que, moins fortunés, ils res-

tèrent du parti du roi, c'est-à-dire, à l'inverse de lui, vertueux et nobles de cœur. Lutz, pour mener à bonne fin la lutte engagée contre l'Église, prit un moyen perfide, celui de déconsidérer ses adversaires en mettant, à l'encontre de l'intention royale, le talent sous le boisseau et l'ignorance en pleine lumière. Fallait-il pourvoir à une cure, à une charge quelconque, il s'informait aussitôt de l'importance de l'emploi au point de vue politique et religieux et, loin de chercher le mérite qui restait modestement au dernier rang, il s'entourait de postulants affamés; d'ordinaire il choisissait le plus borné, le plus libéral d'entre eux, espérant, sous le poids de l'incapacité glorifiée par lui et conquise à ses doctrines, étouffer les résistances. Il ne se souciait pas de grouper autour du char de la patrie les nobles qui, à la noblesse du titre, unissaient la noblesse de l'âme; au contraire, il n'avait, lui, qu'une noblesse d'emprunt, et, sans en avoir l'air, il est la tête des nobles libéraux qui lui ressemblent.

L'Exilé. — J'ai constaté que le roi était d'autant moins populaire chez les nobles qu'il l'était davantage parmi le peuple. A quoi donc attribuez-vous ce phénomène?

Le Capitaine. — La noblesse regrettait les *oignons* des règnes passés, les fêtes dont elle partageait les plaisirs et la splendeur. Il est certain que si Louis II avait mangé ses millions en bals resplendissants, en banquets fastueux, au lieu de les dépenser à bâtir des châteaux, où il pût, à son aise, seul et tranquille, suivre d'un œil mélancolique les dernières vapeurs de ses illusions dissipées, jamais il n'eût été question de sa folie, jamais une main téméraire n'eût ébranlé son trône.

Le Comte. — Et les nobles libéraux n'eussent pas formé cette fameuse *clique de la cour*, où fut conçue et résolue la déchéance d'un roi dont les solitaires manies déroutaient tant d'appétits!

L'Exilé. — Faussement, le roi fut accusé d'être un libéral lui-même. Il pratiquait admirablement : chaque jour, il assistait à la sainte messe. Quand il arrivait au public de le voir en prière, il croyait trouver un ange en extase. Tous en conviendront : le dégoût, le dépit d'être assiégé par le mensonge, l'intrigue noire et l'erreur effrontée, ont développé en lui un fond de tristesse. Il cherchait de la noblesse chez ceux qui l'approchaient, il leur demandait des intentions pures, et, s'il ne rencontrait pas ces dons précieux, il en était lui-même abondamment pourvu. Il voulait le bien, jugez-en par ses

discours, toujours sincères : « J'estimerais plus le bonheur de trouver la vraie solution de la question sociale pour mon royaume, que celui de devenir, par la gloire des armes, le maître de l'Europe. D'ailleurs, je serais responsable de ce sang, si je sacrifiais la vie d'un de mes sujets pour une cause personnelle! » Un autre jour, il disait : « Je ne demande pas à mon Créateur le bonheur d'un conquérant, ce rêve insensé des princes, mais le bonheur qu'on puisse dire à ma mort : Louis n'eut en vue que d'être la joie véritable et fidèle de son peuple, et il lui est arrivé de rendre son peuple heureux! »

Le Capitaine. — Richard Wagner fit si bien que, loin d'ambitionner la gloire des conquérants et le bonheur pour son peuple, il ne songea qu'à une vaine existence toute personnelle. Il avait appelé l'artiste à Munich, et, partageant ses idées sur la nature et sur l'art, il fit produire les œuvres du « Maître » au Théâtre royal. Bien plus, le roi résolut de construire sur la hauteur de Casteig, près de la cité, une scène en tout digne de semblables chefs-d'œuvre. Déjà, le fameux Semper avait été chargé de dresser les plans. Mais les Municois, ne pardonnaient à Wagner, ni ses antécédents révolutionnaires, ni son incrédulité, ni l'amitié enthousiaste, déshonorante, à leurs yeux, qu'il avait inspirée au jeune monarque. Quand il fallut s'assurer le concours de la municipalité, le roi vit avec fureur son projet repoussé par la Ville; son dépit ne fit que grandir à la vue de la campagne passionnée menée par la presse contre son favori. Les résistances furent telles, cependant, que R. Wagner dut quitter le pays. Il se réfugia à Triebschen, sur le lac de Lucerne, où le roi, à diverses reprises, alla le visiter. Dans la défense de son favori, Louis ne sut pas se tenir dans les limites de sa dignité, ni à la hauteur de ses devoirs. Ramenant les intérêts de la patrie au niveau d'une rancune vulgaire, il rompit avec toute la société. Il jura de laisser Munich livrée à son sort comme à ses seules ressources, et, pour prouver à tous qu'il tenait à ce qu'il voulait, il fit construire à Bayreuth le théâtre que la capitale aujourd'hui regrette vainement. Mais cette retraite faisait craindre pour le roi. Dès l'année 1873, M. Brachvogel, disait dans les *Hommes contemporains de la nouvelle Allemagne* : « Les meilleurs esprits pensent que tôt ou tard le penchant à la solitude, si remarquable chez Louis, amènera pour la Bavière un deuil national! »

L'Exilé. — L'*Idéalisme* qui monte vers les sphères éthérées, où, dans le vague de la faiblesse de nos conceptions, s'étend l'Infini

Divin; le Réalisme qui penche sans cesse vers les désespérantes nécessités de la vie, se livraient dans ce cœur tourmenté un combat chaque jour plus douloureux. C'était violemment, avec une brutalité militante, que la nature, en lui, emportait ses satisfactions; c'était avec la même furie que l'âme, un instant inclinée dans la réalité, semblable au chêne qui cède en gémissant sous le souffle de l'aquilon, se redressait fière, arrogante et drapée de chimères vaporeuses! On le voyait alors se cacher, soit dans une grotte dérobée pour prêter l'oreille aux accords d'une harmonie douce et lointaine, soit dans l'ombre de la nuit, où, seul et solitaire, il se plaisait dans les contemplations du Moi, chez lui, superbe. Au fur et à mesure que sa misanthropie faisait de nouveaux progrès, la passion de fixer dans la matière ses idées grandioses mais fantastiques se développait. Il ne pouvait plus attendre l'achèvement d'un palais pour en entreprendre un second, et les ressources qu'il fallait pour mener à fin tant d'entreprises ruineuses était la chose du monde dont il se souciait le moins. Il n'entrait pas dans son esprit qu'une préoccupation aussi vulgaire pût troubler le ciel étoilé, où brille le génie. Touchait-il ainsi à la frontière de la folie? Qui tracera d'une main sûre la ligne de démarcation qui sépare le génie pur de la folie réelle? Entre les bizarreries et les originalités qui souvent remplissent la vie de ceux dont l'esprit dépasse ou n'atteint pas le niveau commun de l'intelligence humaine, comment distinguer avec sécurité, et comment ne pas confondre le sensé avec l'insensé? Dans le beau, le vrai et le bien, beaucoup de choses sont relatives et conditionnelles; il n'y a pas jusqu'aux idées générales d'existence et de durée, de la subordination des choses et de la destination des êtres qui soient envisagées partout du même côté, et par tous jugées de la même façon. Louis II était un original, qui poursuivait un idéal chimérique, le même, en somme, qui entraîne tous les génies. Son imagination, toujours en travail, était toujours en feu; sa nature fut d'abord sensible, délicate par excès de bonté, susceptible, ombrageuse et puis farouche; elle devint inquiète et féroce, dit-on, mais encore était-ce la folie?

Le Capitaine. — Les savants ont trouvé le mot *paranoia* pour le mal dont le roi était atteint. Ce mal étrange n'entraîne ni mélancolie noire, ni délire transitoire, ni idiotisme permanent; mais il affecte tout spécialement l'imagination et le jugement. Son trait caractéristique est la présence d'idées fixes. Allez à *l'hôtel Roth*,

de Munich, vous y trouverez tous les jours l'impératrice d'Allemagne! Il est vrai que c'est une infortunée, qui n'a qu'un seul travers : celui de se croire, de se faire passer pour la compagne du vieil empereur. Elle a une idée fixe, elle est folle, nul ne met sa démence en doute. Louis II, de son côté, avait non pas une, mais nombre de ces idées-là; et, remarquez-le bien, leur présence n'altérait en rien l'ensemble de ses facultés intellectuelles. Cependant, eu égard à la place sans cesse plus large que prirent ses idées dans les préoccupations du patient, sa société devenait difficile, impossible; ses exigences étaient étranges; la moindre résistance ou le moindre retard provoquait chez lui des accès de furie dangereux pour son entourage. On aurait pu, à chaque instant, le poursuivre pour coups et blessures, distribués sans raison bien apparente.

L'Exilé. — Il reconnaissait vite ses torts, capitaine. Ces présents, ces dons gracieux qu'il répandait autour de lui et qui étonnent par leur nombre et leur munificence, n'étaient, à tout prendre, que des consolations données à bon escient. Le roi avait une connaissance parfaite de son état. L'amour-propre fit qu'il se retirait de plus en plus. Il se défiait si bien de lui-même, tenait tant à ne pas paraître ridicule, que, pour se produire en public, il se rassurait par force libations.

Le Comte. — Parce qu'on ne le comprenait pas, parce que ses relations sociales devenaient chaque jour plus pénibles, son intelligence, surexcitée, se troubla et se perdit; il devint maniaque et la folie de la persécution le distingua. Les ténébreuses menées des nihilistes russes et l'épouvantable fin de l'empereur Alexandre II ajoutèrent à toutes les idées fixes qui le tourmentaient déjà, celle plus horrible d'être partout surveillé et partout menacé. Une durable frayeur remplissait son âme; peut-être la terreur, plus que tout autre chose, le poussait à dormir le jour, à veiller la nuit. Son inquiétude allait toujours en grandissant, à tel point que ce nomade royal se trouvait aujourd'hui à Berg et demain à Neuschwantein, d'où il fuyait jusqu'à Hohenschwangau; puis, une quatrième propriété l'attirait; finalement, une cinquième; l'espace d'un jour lui servait de refuge. Encore ne se rendait-il d'un lieu à un autre que durant la nuit, et la nuit il se promenait. Soit qu'il voyageât, soit qu'il s'aventurât hors des murs de ses châteaux, des gendarmes le précédaient, l'entouraient, faisaient le vide autour de lui. Rarement, il arrivait à Munich dans le cours de l'année, et il n'y venait qu'à

l'improviste ou par de longs détours. Alors commençaient au Jardin Anglais ces promenades du soir où il se faisait protéger contre la curiosité et l'affection de son peuple; et ces représentations légendaires, dont il voulait rester l'unique spectateur. Cela durait d'ordinaire de six à huit jours et puis il repartait, soit pour Berg, soit pour Linderhof, son séjour favori. Ici, il aimait à se retirer dans le kiosque « Maroc », qui, perdu au bord des eaux sous une sombre verdure, étale le faste éblouissant d'une féerie orientale. Sur ce monument fait de marbre, couvert d'or et de pierreries, on trouve une plaque en marbre noir, portant en argent cette fière inscription : « S'il y a un paradis sur terre, il est ici! il est ici! il est ici! » Ou bien il allait au « trône du roi », qui, à Linderhof, se trouve dans le voisinage d'une grotte de glace admirable. Un escalier de 7 mètres de haut mène au sommet du rocher qui sert de socle au trône. C'est un siège de 2 mètres de longueur, encadré d'une coquille géante, que des feuillages tressés et des guirlandes de roses enlacent. Là, le roi allait s'asseoir avec plaisir, admirait, seul avec lui-même, les images ravissantes de la Vie, de l'Amour et de la Beauté. Sans cesse en communion avec des merveilles, uniquement occupé à s'imaginer ce qu'elles pourraient être, si, plus élevées, elles étaient encore plus semblables à l'idéal dont elles étaient le pâle reflet, il s'ingéniait, sans trêve ni repos, à faire des plans où l'imperfection tiendrait une moindre place, où le Vrai brillerait avec le Beau dans toute sa splendeur. Et il poursuivait dans des créations ruineuses la réalisation de ses rêves; si bien, hélas! que moins enthousiastes et plus nécessiteux, ses fournisseurs l'entourèrent comme une meute affamée. Les secrétaires ne savaient où donner de la tête. Sans s'exposer, ils ne pouvaient avouer les embarras de la caisse. Enfin, il fallut s'exécuter. Le roi s'emporta, frappa les uns, chassa les autres, sans que tant d'indignation put remédier au mal. Alors, il conçut toutes sortes de projets. Il voulait emprunter à droite, faire une émission à gauche; il voulait acquérir dans l'Inde ou en Asie un royaume où mieux qu'en Europe, il pût vivre en paix et suivre ses caprices. Il était temps de mettre fin à des débordements qu'on aurait dû prévenir.

Le Capitaine. — En 1877, le secrétaire de la cour, Lorence de Duefflipp, s'opposa à l'entreprise du château de Herren-Chiemsée. Comme on ne put persuader le roi, on pensa faire des économies sur la liste civile; puis, successivement, mais en vain, les secré-

taires de Buerkel, de Pfister et Klueg essayèrent de mettre ordre dans les finances royales.

L'Exilé. — On n'eut recours qu'à des expédients insensés, jamais à une mesure sérieuse et patriotique. Les libéraux voulaient garder le monopole des embarras de la couronne pour s'en faire au besoin une arme ou une cuirasse. C'est ainsi que, par des indiscrétions perfides et de lâches insinuations, on laissa croire à un mal plus grand. Pour mieux prouver la folie royale, on fit mousser une prodigalité native, mais nullement aussi désordonnée qu'on l'avouait *officieusement*. Il n'y avait ni 75, ni 50 millions de dettes; mais à peine 15 millions. Or l'apanage des Wittelsbach, les biens acquis et héréditaires, joints à une liste civile annuelle de 7 millions, ne laissaient en rien supposer que l'honneur royal pût être menacé.

Le Comte. — Il y avait une issue honorable et loyale. Il suffisait de déposer à la Chambre une demande de crédit motivée.

Le Capitaine. — Avant de l'accorder, les catholiques auraient exigé le renvoi de Lutz, et l'appel au pouvoir de leur parti. C'était demander le suicide aux libéraux.

Le Comte. — Et pour ne point tomber, pour garder le secret de l'inique régence exercée depuis longtemps au nom et au profit de la Prusse, Lutz préféra consulter M. de Bismarck plutôt que sa conscience et sa patrie. Le chancelier ne se faisait pas illusion : à Berlin, les catholiques bavarois, sous la conduite de Windthorst, sont le foyer de toutes les résistances, la cause de ses déboires; sous un roi résolument hostile, en un moment donné, la Bavière pouvait devenir la cause d'irréparables malheurs.

M. de Bismarck avait espéré qu'après quelques années d'une pression constante et libre, il aurait cimenté pour jamais l'unité matérielle et morale de l'Allemagne. Or, quinze ans s'étaient écoulés, et loin d'avancer dans sa tâche, il perdait du terrain. Il devait sévir, pour grouper autour de lui les nationalités ennemies, recourir encore à la violence, à l'injustice afin de maintenir les Danois et les Polonais; ne parlons pas des Alsaciens-Lorrains. Bien plus, pour obtenir les ressources nécessaires à son militarisme barbare, pour décider ses adversaires à la seconder, à élever avec lui, contre le flot socialiste toujours grossissant, des digues dès le lendemain emportées, il dut aller, pieds nus et la corde au cou, pleurer à Canossa, et ses fautes et son aveuglement. Dans ce chemin-là, chaque concession lui parut une défaillance; chaque pas, une chute hon-

teuse. Toutefois, comment reculer! Les princes fédérés s'empressaient moins autour de lui; tandis que Louis II, dans sa retraite, semblait n'attendre qu'une occasion pour le trahir. On a parlé d'une lettre faite au nom des d'Orléans; il y avait d'autres indices et d'autres preuves dont la prudence s'inspire en les laissant ignorer. Néanmoins, au dedans, le flot socialiste montait toujours et, au dehors, des vagues furieuses venaient de tous côtés battre le fondement de l'empire. Je ne parle pas de la France toujours rugissante, toujours altérée, et se fortifiant sans relâche; le chancelier lui faisait face, quand la Russie tout à coup se mit à rugir derrière lui. Il voudrait maintenir ces peuples, poser un talon sur la Seine et l'autre sur la Néva, pour étouffer sous son poids ces deux ennemis. Malheureusement, semblable à des globes mouvants qui roulent pour se rejoindre au loin, ils se dérobent sous lui; et le voilà qui perd pied, tombe; et les globes aussitôt, en roulant, reculent; ensemble et séparément, ils reviendront l'écraser.

L'Exilé. — C'est le cauchemar du chancelier. L'âge ne l'a point attendri; seulement l'inefficacité de ses efforts fait qu'il lutte avec une ardeur plus farouche : toujours il a les bras tendus, toujours il tente d'écraser quelque chose ou quelqu'un sur sa poitrine de fer. Certes! tant que la Néva ne coulait ni plus vite ni plus tourmentée, le prince, entouré de ses alliés, regardait presque sans soucis les vagues de la Seine, ou calmes ou furieuses, déferler à ses pieds. Il commence enfin à s'en apercevoir : trop longtemps il a fait poser la fortune. Elle se lasse et, pour son seul plaisir, voudrait se rendre sous d'autres climats, en d'autres palais, où des têtes moins chargées par les ans puissent semer de ris folâtres ses longs loisirs. Cette lassitude de la fortune se trahit de diverses façons. Ainsi, la France, malgré les influences les plus délétères et l'ignorance de ses maîtres, amène lentement ses forces à la hauteur de ses regrets. Prête à songer au passé, elle veille sur l'avenir, attend tranquille, la main sur l'épée; il y a quelque chose de troublant dans sa douleur menaçante. D'autre part, la Russie recule. Quand le chancelier l'appelle, à peine, de loin, lui tend-elle la main; et l'Italie, hier encore si folle de tendresse, devient rêveuse et calcule son amour! Ainsi l'Europe, qui naguère formait un faiseau pour nous battre, est sur le point de devenir le rempart qui doit nous protéger.

Le Comte. — Si nous cherchons la raison d'être de la déchéance proclamée et de la mort tragique de l'infortuné Louis II, elle est là,

dans ces circonstances politiques, indépendantes de sa volonté, dont il fut, de l'aveu de son peuple, l'innocente victime. L'alliance des trois empires, dont on fit tant de bruit, n'existe plus : en Pologne et dans les Balkans, le *pangermanisme* et le *panslavisme* sont en présence. Étant de nature hostiles l'un à l'autre, ils sont appelés à se combattre. Pour l'Allemagne et l'Autriche, la Russie ne fut jamais qu'une alliée accidentellement intéressée, qui pour se rapprocher des Indes, sut par une amitié habile, immobiliser l'Autriche dans les Balkans. Libre dans l'Asie centrale, la Russie cède naturellement à l'opinion qui l'emporte vers la France contre l'Allemagne.

Vous avez raison de dire que l'Italie calcule son amour en escomptant l'avenir. La conquête de la Tunisie par la France la jeta dans nos bras. Elle fit un pacte avec nous, et nous ne voulûmes le rendre ni honorable ni fécond. Nous estimâmes suffisant de la mettre en compagnie de trois empires, disant qu'après tout elle n'était point embarquée en une galère. Or, la retraite de la Russie et l'impuissance progressive de l'Angleterre la font réfléchir. Elle mesure les éventualités futures, pour les peser au poids de son intérêt. Ainsi elle estime que des forces relatives, avec une liberté entière, la serviront mieux dans l'avenir que des amitiés flatteuses, mais redoutables dans le présent. Le chancelier voyait donc la France l'arme au bras, l'œil sur la frontière; pendant que, menaçant, le flot slave montait vers lui, et que l'Italie faisait retentir plus haut et plus loin ses revendications sur Trente et Trieste. Au dehors donc l'horizon se chargeait de nuages et des éclairs livides sillonnaient les nues; au dedans, des sourds murmures s'élevaient des masses. En Prusse, l'ouvrier était debout, dans l'ombre, menaçant; dans le Sud, où les cœurs semblaient plus soumis, les princes restaient hostiles; et Louis II apparaissait comme un spectre errant dans la solitude : nul ne connaissait de sa pensée que sa haine mortelle pour le prince impérial, qu'il n'aurait jamais voulu servir. Or, l'empereur mourant, dans un conflit possible, la malveillance de Louis II perdait l'empire. C'était assez pour qu'il mourût. Aussi Lutz, appuyé de M. de Bismarck, arracha un compromis au prince Luitpold : la preuve en est que celui-ci, malgré ses opinions et ses dégoûts, ne saurait arracher le pouvoir au valet du chancelier, vis-à-vis duquel il est tenu à des respects. La Régence fut donc proclamée, lâchement appliquée; et, par le désespoir,

Lutz et Holstein poussèrent l'infortuné monarque à se donner la mort. Il tenta de s'évader et périt dans l'effort. Le résultat était le même, heureux et béni, par le tyran et par les traîtres?

En ce moment, le batelier aborda. Dans le tumulte de la foule, il fallut interrompre ce franc entretien.

Le château de Veitshoechcheim se dressait devant nous. Il n'a rien qui le recommande au touriste. J'avais cependant entendu vanter les richesses artistiques et l'ingénieuse idée philosophique de la disposition de son parc. En me guidant par de longues allées ombragées, M. le comte, qui était un admirateur enthousiaste du divin Platon, me dit que ce parc fameux était un reflet fidèle du *néo-platonisme* tout entier. Mon ami avait étudié ce lieu, il en connaissait chaque coin et recoin, en avait observé toutes les statues; du moindre satyre caché dans le feuillage jusqu'au fier Hercule qui, au milieu de monstres terrassés, se repose paisiblement sur sa lourde massue. Aucune figure n'avait échappé à ses recherches : quoique un bon nombre eût souffert des injures du temps, il les avait toutes reconnues; et, rendant à chacune sa signification propre, il les avait toutes classées dans son esprit ingénieux et patient. A le voir, à l'entendre, en parcourant ces pelouses et ces bocages remplis de divinités antiques, qui entretiennent le passant des âges passés, on eût dit que les principes qu'il rappelait coulaient abondants et limpides de son propre fond. Ensemble nous allions en quête de curiosités et d'idées profondes rendues palpables en de figures savantes. Ici un faune, là une déesse, nous arrête; ailleurs, c'étaient des pelouses et des bassins, aux contours symboliques, des reptiles qui, semblant ramper, se tordaient dans la mousse; ou bien des groupes mythologiques; plus loin les ruines imitées d'un vieux temple, enfin cent statues de grandeur et de forme variées, des amphores, des urnes enlacées de guirlandes et des monstres aimables ou hideux; et le comte nous fit tout observer, expliquant de tout l'idée simple et la place qu'elle occupait dans l'idée générale. Ému et ravi en sortant de là, je serrai la main à mon ami, lui avouant que le parc serait le paradis des touristes s'il rendait faiblement le trésor de science que lui-même semblait y avoir découvert.

Arthur Savaète.

REVUE LITTÉRAIRE

VOYAGES ET VARIÉTÉS

L'Allemagne telle qu'elle est, par Jacques Saint-Cère. (Paul Ollendorff.) — *Un Empire qui croule, le Maroc contemporain*, par L. de Campou. (Plon, Nourrit et Cᵉ.) — *Terre-Neuve et les Terre-neuviennes*, par M. Henri de la Chaume. (Plon, Nourrit et Cᵉ.) — *Jean-Baptiste Tavernier, écuyer, baron d'Aubonne*, par Charles Joret. (Plon, Nourrit et Cᵉ.) — *La Chine d'après les voyageurs les plus récents*, par Victor Tissot; *la Nouvelle Calédonie et les nouvelles Hébrides*, par H. le Chartier. (Jouvet et Cᵉ.) — *Voyages, aventures et combats de Louis Garneray*, deuxième partie. (Festcherin et Chuit.) — *Espérit Cabassu au Tonkin*, par Alexandre de Lamothe. (Blériot et Gautier.) — *Christophe Colomb*, par le comte Roselly de Lorgues, édition populaire. (Société générale de Librairie catholique.) — *Les Populations bretonnes*, par Yves Kano. (Plon, Nourrit et Cᵉ.) — *Le Rêve de Paddy et le cauchemar de John Bull*, par H. de Saint-Thomas. (Plon, Nourrit et Cᵉ.) — *L'indépendance politique et agraire de l'Irlande*, par M. Fournier de Flaix. (Guillaumin et Cᵉ.) — *Trois prophètes : le Mahdi, Gordon, Araby*, par Chaillé-Long-Bey, traduit par O. Munro. (E. Dentu.) — *Les Grandes manœuvres de l'escadre française*, par E. Weyl; *Vous et moi*, par Louis Depret. (Paul Ollendorff.) — *Œuvres poétiques* de Shelley, traduction F. Rabbe. (Giraud et Cᵉ.)

I

On a beaucoup écrit sur l'Allemagne depuis seize ans et on a beaucoup été lu; on écrira beaucoup encore sur ce sujet et l'on sera lu avec la même avidité. Ce n'est pas qu'on ait à apprendre quelque chose de bien nouveau sur l'empire *des bonnes mœurs* et surtout des bons canons Krupp, car tout a été dit, ce semble; mais c'est une pente de notre esprit de chercher dans ce qu'on peut nous raconter sur nos ennemis les plus proches des raisons d'espérer un revirement de fortune en notre faveur. On rêve de trouver le défaut de la cuirasse, la base d'argile du colosse cimenté avec notre sang

et fondu avec notre or. Oui, c'est en palpitant de tout son patriotisme à l'aimable pensée de découvrir une fissure, si petite qu'elle soit, à l'édifice du nouvel empire allemand-prussien qu'on ouvre tout volume traitant de l'Allemagne, *telle qu'elle est* ou même telle qu'elle n'est pas.

Ah! Dieu ne plaise qu'on prenne ces derniers mots pour une épigramme dirigée contre celui qui signe Jacques Saint-Cère. Il est certain qu'il connaît l'Allemagne. Pour la première fois, peut-être, un écrivain rend justice aux qualités de nos ennemis. Il est vrai que cela commence à devenir possible, non que la haine soit éteinte; mais elle s'est rassise, refroidie, solidifiée. On ne veut plus être injuste envers le vainqueur, on veut lui rendre justice, mais sans abdiquer le souvenir de l'injure, sans renoncer à l'espoir de jours meilleurs.

A ce seul titre déjà le livre *l'Allemagne telle qu'elle est* mériterait de fixer l'attention ; mais il a d'autres titres encore à former une lecture agréable. Il est écrit de verve; il procède par portraits courts, portraits personnels du souverain, des héritiers du trône, du chancelier de fer, des rois devenus gouverneurs de leurs États et caporaux en chefs de leur armée, des princesses allemandes, faiseuses de confitures et d'héritiers, et aussi par portraits impersonnels, tel que le savant, l'étudiant, le soldat, l'homme de lettres, etc., tous traités avec habileté et quelquefois avec bonheur.

Les pages consacrées à l'empereur Guillaume sont à remarquer. La physionomie du vieil empereur, soldat, piétiste, entêté à ne pas mourir, est gravée plus profondément par M. Saint-Cère que par ceux qui, jusqu'ici, ont buriné ce Barberousse moderne. Ce grand nom légendaire est, en effet, prononcé et à propos; car, certainement, quelque destinée qui attende le nouvel empire allemand, Guillaume sera légendaire comme Barberousse. Malgré le matérialisme scientifique et les irrévérences du socialisme grandissant, il n'est pas bien certain que lorsqu'il mourra le peuple croie à sa mort. Il est vrai qu'il lutte si bien avec elle, le vieux *Kayser!* Et le peuple allemand n'aura pas tort de le croire immortel, car son souverain lui a assuré non seulement la gloire des armes, mais il lui a encore donné, grâce à ses armes, une plus-value industrielle et commerciale dont nous autres Français souffrons principalement. Ainsi Louis XIV, passionné de belles guerres galantes et avide de victoires, savait doter la France d'un commerce et d'industries qui assuraient,

pour un temps, il est vrai, — en matière de concurrence humaine on n'assure rien que pour un temps, — la prospérité nationale. Il y a aussi du Louis XIV dans Guillaume, un Louis XIV sans politesse, sans goût, sans bâtiments, ayant l'instinct, sinon l'intelligence, de choisir les hommes propres à faire la prospérité de son règne. Plus heureux que Louis XIV qui, ayant régné soixante-douze ans, devait lasser la fortune, Guillaume a gardé les hommes qui ont fait sa gloire, Bismarck et de Moltke. Mais ses successeurs ne les auront plus, il le faut espérer.

Laissons le chancelier de fer, le *Kronprinz*, son fils, silhouettes faites vingt fois déjà, et passons aux portraits impersonnels.

Rien de très nouveau sur l'*étudiant;* mais le *soldat allemand* est bien compris et le *maître d'école* jugé avec calme. La peinture de la *société* allemande où l'on se noie de café au lait, côté des dames, et de bière, côté des hommes, est poussé au grotesque, comme c'est justice. Notons un joli mot, en passant, sur les femmes de lettres allemandes, qu'il appelle des *bas bleus tricotés*. Quant à la famille, cette famille allemande que les Allemands opposent avec un fracas si sentimental à notre famille à nous, l'auteur est catégorique :

« L'Allemand a toujours les grands mots de famille et d'amour de la famille à la bouche! Et comme l'hypocrisie allemande ne se montre nulle part aussi clairement, je me fais un plaisir d'être sur ce sujet plus net encore et plus clair que sur les autres. La famille existe dans les romans allemands, dans les pièces allemandes, dans les tableaux allemands, mais pas ailleurs. La famille allemande telle qu'ils la représentent sur la couverture des journaux illustrés, n'est qu'un produit de leur imagination, un résultat de leur sentimentalité hypocrite, un mensonge pour dire le mot juste. »

La conclusion du livre est bonne aussi à méditer :

« L'Allemand hait la France. Il la craint. Il est dans la situation d'un homme qui est tout étonné d'en avoir « rossé » un autre et qui ne peut pas s'habituer à l'idée d'avoir été le plus fort... Ces gens-là nous détestent plus encore qu'en 1870. »

II

Trois livres de la maison Plon, tous trois intéressants ou utiles à des divers titres. Le premier, auteur M. L. de Campou, traite du Maroc, sous ce titre : *un Empire qui croule*. Dans le second,

M. Henri de la Chaume sait nous intéresser à Terre-Neuve et aux Terre-Neuviennes; enfin le troisième est consacré *à Jean-Baptiste Tavernier*, écuyer, baron d'Aubonne, étudié par M. Charles Joret sur documents nouveaux. Nous examinerons successivement ces ouvrages.

Pourquoi le Maroc croule-t-il? Parce que ce pays s'est replié sur lui-même, isolé du reste du monde, qu'il a fermé la porte à toute idée de progrès, que les *sheriffs* qui règnent sur lui ont abusé du sérail, pillé leurs sujets et, aidé du Makhzen, arrêté tout travail et toute initiative. M. de Campou nous donne des exemples de cette façon de gouverner par la ruine, qui valent qu'on s'y arrête.

« Je me souviens dans l'Abda avoir vu des terres noires qui sont certainement les plus belles terres du Maroc, absolument incultes, et les Arabes auxquels j'en demandais la raison me répondaient invariablement : « Nous cultivions autrefois, et la dîme nous a ruinés. L'*Amin* venait voir nos champs qui étaient superbes; il nous imposait quarante *almuds* de blé, alors que nous n'en avions au battage que trente; et nous étions forcés d'apporter ces trente *almuds* à nos frais, au port d'embarquement, et de vendre nos bœufs pour payer le restant; depuis cette époque nous ne travaillons plus. » Et me montrant le ciel, ils ajoutaient : « Nous attendons des temps meilleurs. »

Le paysan marocain, le *Krammès*, a du reste une façon caractéristique de parler des fléaux qui l'empêchent de vivre une vie à peu près normale en cultivant la terre. Il dit philosophiquement :

« Les sauterelles viennent quelquefois, les sécheresses souvent, les pachas toujours. »

Qu'on ajoute à cela la *monna*, institution particulière au Maroc, et qui est le don en nature, que les douars paient à tout ministre, membre du Makhzen, ou voyageur de distinction, muni d'une lettre du sultan, et qui consiste par tête, et par jour, en moutons, pains de sucre, poules, œufs, paquet de bougies, huile, charbon et couscoussou. A ce propos, M. de Campou nous raconte l'histoire d'un consul général d'un empire asiatique qui, gratifié d'un traitement modeste, voyageait beaucoup en vue de la *monna*, et revenait de ses voyages avec de véritables cargaisons de sucre et de bougie qu'il revendait ensuite, si bien que les Arabes qui ne sont pas sots, s'ils sont apathiques, n'appelaient plus la maison de ce fontionnaire *éclairé* que du nom de *Sok-el-Chema*, la foire aux chandelles.

En revanche, si le Maroc est pauvre, la vie y est à bon marché. Apprenez qu'à Mogador on peut déjeuner d'une langouste, d'un lièvre et de deux perdreaux pour *quatorze sous*, et qu'une famille d'artisans composée de père et mère, trois garçons et autant de filles, peut s'habiller, se loger, se nourrir, prendre du café et faire des dépenses extraordinaires pour la somme colossale de 19 francs par mois et non par tête. Ce serait à partir pour s'installer à Mogador, si le Maroc était ouvert aux étrangers.

Quittons cet empire qui croule en dépit des ressources de son climat facile, d'un sol producteur, et gagnons Terre-Neuve, sol moins fertile, mais où l'industrie humaine a trouvé le moyen de créer des ressources, d'établir une vie agrable en dépit du climat. La civilisation moderne a bien des défauts, elle a des vices et de terribles; mais il est reposant de fixer les yeux sur elle, quand on quitte un pays comme le Maroc où tout est paralysé pour la satisfaction des appétits et de l'avarice de quelques-uns.

« Terre-Neuve, nous dit M. de la Chaume, n'est pas un rocher battu par les flots, une terre aussi déshéritée que nous nous l'imaginons sur la foi des pêcheurs qui ne voient qu'une partie de ses côtes, c'est un grand pays, peu exploré encore, mal connu, mais d'une physionomie spéciale qui rappellerait assez, ce semble, la Norwège avec ses côtes découpées et ses fjords.

« Partout la mer se brise contre de hautes falaises qui tombent à pic dans les flots. Ce sont des roches schisteuses et granitiques sur lesquelles la longue patience de l'Océan semble s'être épuisée en vain. Nulle part aucun témoignage de son instinct démolisseur : ni plages, ni galets roulés par les vagues. Les ports sont formés de bassins mis en communication par une brèche avec l'extérieur. »

Pour compléter ces renseignements techniques, donnons une description qui nous a beaucoup plu de Saint-Jean de Terre-Neuve à son premier aspect, description qui ajoute, au dessin sec de ces côtes et de ces ports, à goulet en brèche, la couleur, et une couleur qui nous a paru juste, et qui, en tout cas, est agréable :

« Le matin de notre arrivée, le ciel était pur. Bientôt nous rencontrâmes des icebergs que le courant entraînait vers le sud, et tout au loin, surgissant devant nous, les falaises bleuâtres de Terre-Neuve. On eût dit que le vaisseau attendait là et que c'était l'île qui venait à notre rencontre. Bientôt les rochers de l'île se détachèrent en arêtes vives et toujours plus sombres sur la pâleur de l'air.

L'Océan, presque noir, entourait d'éclats métalliques les montagnes de glace coupées, çà et là, de fissures de la plus belle couleur émeraude. Un des plus énormes de ces *icebergs* flottait devant l'étroit goulet qui donne accès dans le port de Saint-Jean. A notre passage, un pan de glace se détacha de ses flancs et le fracas de sa chute eut un retentissement bien plus formidable que la voix de nos canons lorsqu'ils annoncèrent notre entrée dans le port. A ce moment, la brèche étroite que nous avions aperçue entre deux hautes murailles de rochers, s'élargit soudain, et nous pénétrâmes dans une baie dont la nappe assombrie semblait l'arène d'un immense amphithéâtre. »

Il y aurait beaucoup à détacher de ce volume écrit avec l'audace heureuse de la jeunesse. Tout ce qui concerne les mœurs protestantes et catholiques, la liberté d'allure des jeunes filles est touché légèrement, avec goût, sans grosse ironie, mais non sans malice. La question de notre droit de pêcherie y est même traitée d'assez bonne sorte. On aimerait encore à citer, pour leur agréable allure, vingt réflexions de prime saut amusantes et qui doivent être vraies. Contentons-nous d'extraire ces quelques lignes qui peignent l'évêque catholique de Saint-Jean, dont la situation prépondérante est due à l'esprit religieux qui anime le peuple.

« Homme charmant, jeune, actif, intelligent est l'évêque actuel. D'ailleurs, toutes ses qualités trouvent aisément leur emploi; car c'est une grande situation que la sienne. Plus de la moitié des habitants de Saint-Jean, au-delà de 15,000 âmes, sont ses sujets fidèles et soumis. Il est bien véritablement prince de l'Église, il règne en père et domine en roi parmi ses sujets. »

Maintenant, nous renvoyons au volume pour les détails sur la liberté avec laquelle vivent les évêques et les prêtres à Saint-Jean, sans que personne y trouve à redire et sans qu'il y ait à redire. M. H. de la Chaume s'en émerveille à bon droit et il dit, avec simplicité et une bonne foi rare dont il faut bien tenir compte :

« Quand les fidèles ont la foi du charbonnier, les ministres peuvent, sans inconvénients, se mêler davantage à leur existence. »

Ce n'est du reste que la périphrase du latin sacré : *Omnia munda mundis et immunda immundis.* C'est surtout à notre époque où l'on cherche partout le mal pour l'étaler, qu'il est bon de répéter ces mots, qui n'ont jamais été plus en situation.

Le grand voyageur du dix-septième siècle, Tavernier, celui qui a

inspiré à Boileau des vers qui se terminent par ce trait plus qu'aimable et un peu précieux

Il n'a rien rapporté de si rare que *lui*.

ce Tavernier, dont les *relations* et les *desseins* sur la Perse, l'Arabie, le Japon et le Tonkin ont été récemment républiés, a inspiré à M. Charles Joret un livre de critique, solide, un de ces livres qui redressent les biographies faites à la légère et arrêtent définitivement, sur documents nouveaux et minutieusement pesés, la physionomie d'un homme célèbre. Ce travail, qui est un de ceux que notre époque réussit le mieux, nous a fort intéressé. Il contient, du reste, sa nouveauté. C'est le récit des relations de Tavernier avec le grand électeur de Brandebourg, qui le fit chambellan, membre du Conseil de l'amirauté, et voulut fonder avec lui une sorte de Compagnie des Indes orientales, dans un but de colonisation. Mais le voyageur était vieux, il avait quatre-vingts ans; puis les événements politiques qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes le mirent dans une position difficile, lui, protestant et chambellan du grand électeur, ennemi de la France. La Compagnie des Indes orientales resta donc à l'état de projet. Tavernier voulut retourner en Perse pour refaire sa fortune, passa par Copenhague et mourut à Moscou. C'est, du moins, ce qu'établit M. Joret, rectifiant ou plutôt conciliant les versions diverses qui faisaient mourir ce grand marchand et voyageur, tantôt à Copenhague, tantôt à Moscou.

III

On s'est souvent demandé en voyant les peintures chinoises, ce qu'il y avait de vrai dans les teintes étranges et les lignes biscornues employées par les artistes. Tout en admettant la part de l'imagination, celle de la tradition, la construction spéciale et l'éducation non moins spéciale de l'œil chinois, nous ne pouvions nous résoudre à croire qu'il n'y eût pas quelque chose de vrai au fond de ces œuvres bizarres. Voici qui paraîtrait donner raison à ceux qui ont été, comme nous, tourmentés de cette pensée. C'est un paysage pris sur la rivière de Canton. Il est tiré du livre sur *la Chine*, publiée dans la bibliothèque Jouvet.

« Le paysage ressemble à celui qu'on voit sur les vases, les éventails, les paravents chinois; c'est cette teinte grise indéfinissable, qui

tient de trois ou quatre nuances, teinte fauve, mais caractéristique; les montagnes sont des collines, les rochers, des rocailles; les arbres, des arbustes; rien de simple, de naturel, de grand; les montagnes sont couronnées de dentelures ridicules, les rochers artificiels; quant aux arbres, plus ils sont biscornus, noueux, excentriques, plus ils plaisent aux Chinois. Dans ce paysage, tout est petit, contourné, grotesque; et les pagodes, jetées çà et là, achèvent d'imprimer ce cachet à cette nature... Malgré tout ce que les voyageurs ont pu dire à cet égard, on s'obstine à chercher dans la peinture chinoise ce qui n'y est pas, c'est-à-dire une débauche d'imagination, une fantaisie, une charge, une caricature, tandis qu'au contraire, il n'est pas d'art plus réaliste. Le Chinois peint ce qu'il voit, comme il le voit. »

Ce sont des citations de ce genre, nombreuses et bien choisies, qui font le mérite de l'ouvrage de M. Tissot. On y retrouvera, résumés avec ardeur et présentés d'une façon intéressante, les passages les plus intéressants des ouvrages originaux publiés sur la Chine. Des dessins également choisis dans les publications dont nous parlons, en font un ouvrage d'une lecture profitable.

Plus original et non moins intéressant est le travail de M. H. Le Chartier : *la Nouvelle-Calédonie et les Nouvelles-Hébrides*. Commissaire du gouvernement en nos possessions océaniennes, M. H. Le Chartier n'a pas fait œuvre de fantaisie, il a vu de près le mouvement qui pousse les colons à peupler les Nouvelles-Hébrides, en dépit des criailleries de l'Angleterre, ce pays si réservé en fait de conquêtes quand il s'agit d'autrui, et si avide quand il s'agit de lui-même. Il est curieux de voir M. Le Chartier toucher à la question des missionnaires protestants. Il a pour ces « commerçants », c'est ainsi qu'il les appelle, et pour les mensonges qu'ils débitent dans l'intérêt de leur négoce et de la gloire de la patrie britannique, le plus net et le plus tranquille mépris.

« Vous vous les figurez, allant au bout du monde instruire l'ignorant, guérir le malade, vêtir le pauvre... Légende. Les missionnaires protestants anglais sont, avant tout, des commerçants payant en prières et faisant servir la religion à la prospérité de leur négoce. »

Et il ajoute ceci :

« Je tiens à faire remarquer ici que je parle sans aucun esprit de parti, la vérité seule me contraint à flétrir les agissements de ces marchands fanatiques. Mais je dois reconnaître que la mission catho-

lique française, plus fidèle aux lois de l'Évangile, se montre consciencieuse dans l'exercice de ses devoirs. »

IV

Nous avons, dans notre dernier article, signalé la réimpression des voyages de Louis Garneray, que MM. Fetscherin et Chuit ont entrepris de nous donner en entier. Le second volume, qui paraît aujourd'hui, est plus amusant encore que le premier. Il est rempli d'événements vrais qui ont le mérite d'avoir l'air invraisemblable; c'est de l'histoire amusante comme du roman. La prise du navire anglais, *le Keut*, est racontée avec une verve endiablée qui donne le frisson. Nous avons, cette fois, plus de voyages encore que de combats. Louis Garneray et ses compagnons combattent des tigres et des serpents, et nous donnent un aperçu de la traite des noirs qui n'est pour réconcilier personne avec l'esclavage. Enfin les horreurs du naufrage, l'eau manquant, la mer sans voiles, les abattements, le délire furieux qui suit la privation d'eau et la faim, sont retracés d'une façon terriblement vivante. Mais tous ces tableaux sombres sont si bien entremêlés de récits plaisants, qu'on n'a pas le temps de s'attrister, et qu'on n'a que celui d'être entraîné.

Un autre livre bien amusant, c'est *Espérit Cabassu* (exploits d'un mousse au Tonkin). Est-ce un récit de voyages? non; est-ce un roman? non encore; car la fiction s'entremêle de récits très exacts et vraiment patriotiques de notre dernière campagne au Tonkin. Cet amusant ouvrage de M. Alexandre de Lamothe n'est pas fait pour amoindrir le renom qu'a su acquérir l'auteur, M. de Lamothe, qui s'est souvent inspiré de Jules Verne et qui a toujours trouvé le moyen, tout en rappelant l'habile auteur, de garder sa part d'originalité, nous semble plus original encore dans *Espérit Cabassu* que dans ses précédents ouvrages. Son héros est un vrai gamin du Rhône. Avec son clairon, sa gaieté, sa souplesse, il nous amuse, en dépit des tristesses de cette campagne du Tonkin que l'auteur, — et ce n'est pas le moindre de ses mérites, — ne nous épargne pas. Il nous paraît que ce roman qui sera très lu, car il le mérite, est né de l'indignation causée, non seulement par les agissements de M. Ferry, mais surtout par la lecture des lettres de l'amiral Courbet. Dans les quelques lettres que l'on connaît, on sent l'impuissance d'un véritable homme de guerre, à qui l'on refuse

l'argent, les renforts, et qui voit fondre les hommes sous un climat de feu et de fièvres, lorsqu'il se connaît capable de mener à bien, en peu de temps, la tâche qui lui incombe : il en est mort le pauvre amiral, d'autres vivent. C'est toujours ainsi; et l'on voudrait que nous n'espérions point en la justice divine pour redresser les torts de la vie. Courbet, lui, a espéré *en elle*, et c'est *elle* qui lui a donné la force de vivre et de mourir sans se révolter. Il n'a pu cependant empêcher son âme de se trahir en ces lettres, dont nous ne connaissons que des fragments. Il faut espérer qu'on les publiera un jour, car c'est de l'histoire, l'histoire qui marquera certains politiques qui doivent être notés d'infamie. Patience! C'est au temps à redresser les mensonges, à faire la part des responsabilités. Il n'y a jamais manqué.

V

Nul doute que l'édition *populaire* du *Christophe Colomb*, du comte Roselly de Lorgues, ne soit pour la librairie Palmé un succès au moins égal à celui de la grande édition, dont le mérite, esprit chrétien, texte, illustrations, a servi de thème à cent éloges. Elle reproduit, du reste, cette petite édition avec un grand nombre des charmants dessins qui ornent l'édition de luxe; sa mise en œuvre n'est pas moins soignée, l'impression est nette, le papier, résistant. En définitive, elle n'a de populaire que son prix; c'est un véritable cadeau qui est fait au public.

Parlerons-nous de l'œuvre en elle-même. Nous venons bien tard pour nous en occuper après tant de plumes autorisées. L'élévation de pensée, l'enthousiasme chrétien du comte Roselly de Lorgues, sa tendresse pour la mémoire du *Révélateur du Globe*, si grand et si malheureux, si adulé d'abord et précipité tout à coup si bas par l'astucieuse ingratitude : tout cela donne une si vive couleur aux pages qu'il écrit, qu'on ne peut résister à l'émotion.

Et ne croyez pas que la mission chrétienne du *Révélateur du Globe* que l'auteur a surtout eu en vue d'établir (ce qu'il a fait du reste d'une façon péremptoire) l'ait empêché de semer son œuvre d'images riantes et de poésie. Nous éprouvons en les lisant, tout comme l'a éprouvé jadis Colomb, tout le charme de cette merveilleuse découverte; nous voyons, au lieu de la *Mer ténébreuse*, terreur des matelots, luire sous la proue de ses caravelles cette mer plus éclatante, et se tendre, dessus sa tête, un ciel aux constellations

plus vives. Nous respirons l'arome du sol et des plantes vierges; nous entrons dans les bois où une végétation inconnue foisonne. Car c'est le grand mérite de l'auteur, non pas seulement de bien raconter, mais de nous faire vivre les sensations et les sentiments du découvreur du Nouveau Monde.

Ce mérite, hélas! ne rend que plus piquante la tristesse que nous éprouvons, lorsque nous voyons Colomb malade, abandonné, après ces naufrages, trahi par les siens, toujours à la veille d'être assassiné; lorsque nous le suivons auprès de l'ingrat Ferdinand, à qui il a donné un monde et qui lui refuse les titres qu'il a conquis, et l'engage hypocritement à se soigner, lorsqu'enfin malade, il meurt à l'auberge. Le tableau de cette mort misérable n'est-il pas cruel?

« Il voyait là, devant ses yeux, appendues aux murs indigents de l'auberge, les chaînes, cette unique récompense qu'il eut réellement touchée de ces travaux surhumains. Craignant peut-être que leur aspect n'aigrît secrètement le cœur de ses enfants contre l'injustice de la cour, pour effacer cette image de l'ingratitude royale, il ordonna que ces fers descendissent avec lui dans le tombeau. Après s'être donné à lui-même cette preuve de la sincérité de son pardon des offenses, étant bien sûr qu'il ne gardait aucune ombre d'amertume dans son cœur, il confessa pour la dernière fois ses fautes et en reçut l'absolution. Dans son épuisement corporel, il n'avait subi aucun affaiblissement d'intelligence. Le contemplateur de la création devait garder sa lucidité d'intuition aussi longtemps que son âme resterait jointe à son corps. »

Lisez ce livre, lecteurs, et faites-le lire. Il respire la vérité, l'enthousiasme, la foi; et s'il est de ceux qui attristent, car la vie de Colomb est la vie frappée de tous ceux qui ont accompli une œuvre surhumaine, il est aussi de ceux qui consolent puisqu'à travers les tristesses, fleurit la résignation chrétienne faite de pardon pour ce monde et d'espérance pour l'autre.

VI

Les Populations bretonnes, de M. Yves Kano, livre triste, écrit dans un triste esprit. En dépit de certain désir exprimé au moins de se montrer impartial, l'auteur, un Breton pourtant, mais un Breton moderne, pessimiste, ne voit dans son pays qu'une contrée arriérée, malheureuse, chrétienne! incapable de comprendre les beautés du

progrès moderne. Il faut lire la façon dont il s'apitoie sur le paysan écrasé par son labeur; il est vrai qu'il le plaint plus encore d'avoir la foi. S'il avait la foi laïque, obligatoire; mais il ne l'a pas, ce misérable!

Il est vrai encore que, par une inconséquence d'autant plus amusante qu'elle est ingénue, M. Yves Kano ne paraît pas très émerveillé du progrès tel que le réalisent ses coreligionnaires politiques. Il est même assez dur pour eux. Il demande aux diverses factions du parti au pouvoir, que disons-nous, il implore d'eux un *peu d'abnégation, quelque modération dans les convoitises*, moins *d'âpreté dans les ambitions*, plus *d'attachement aux idées, et moins d'envie et de haine pour les personnes*. Avec cela et un franc aveu que la phrase : *Le cléricalisme, c'est l'ennemi*, dite par un homme *illustre*, est *une vérité, mais une vérité qu'il eût mieux valu ne pas proclamer si hautement*, les adversaires de M. Yves Kano se trouvent posséder, grâce à lui, tout ce qu'il faut pour lui répondre, et le battre avec ses propres phrases.

Combien nous nous sommes reposés de la lecture de ce volume, qui dit blanc et noir avec tant de candeur et si peu d'adresse, en relisant *la Bretagne, paysages et récits*, de M. Eugène Loudun. Ici, l'âme celtique est saisie et exprimée. Cette naïveté foncière du Breton, son attachement au passé, à sa foi surtout, cette rêverie qui le rend, quelque inculte qu'il soit, poétique, sont là, notés, appréciés, compris et rendus avec force, avec âme. Au lieu de discuter longuement sur l'assimilation du Breton au paysan de l'Ile-de-France, par exemple, qui, à force de n'avoir plus de foi, n'a plus que des vices, sans originalité, et ne ressemble plus à rien, l'auteur des *Paysages et récits* nous fait toucher du doigt cette originalité du Breton persistant, en dépit des efforts et des pressions faits contre lui, originalité qui ne tient plus à la langue, au costume, dont l'une s'oublie, et l'autre se perd, mais à la religion. « Ce qui n'a pas changé en Bretagne, dit-il, c'est ce qu'il y a de plus intime dans un peuple, la religion. La religion est l'essence du génie breton. La Bretagne est religieuse, c'est ce qui fait qu'elle est encore la Bretagne. » L'épigraphe de ce livre ne le résume-t-il pas bien : « La Bretagne, le pays des bons prêtres, des bons soldats et des bons serviteurs. » Des bons prêtres, M. Yves Kano lui-même l'avoue; des bons soldats, la dernière guerre l'a surabondamment prouvé; des bons serviteurs... Hum! voilà la seule partie de l'épigraphe de M. Loudun qui a peut-être un peu changé.

VII

Le rêve *de Paddy*, c'est d'être libre, de reprendre possession de sa terre, qui lui a été volée par les loyaux sujets de Sa Majesté Britannique, les Anglo-Saxons qui, comme on le sait, sont des gens archi-respectueux de la propriété d'autrui. Le *cauchemar de John Bull*, c'est de voir réussir ce rêve. Il touche pourtant à sa réalisation. C'est un moment critique pour John Bull, qui sait bien que l'autonomie de l'Irlande est le premier glas de sa ruine, la première fissure qui feras ombrer le grand vaisseau.

M. H. Saint-Thomas possède à merveille cette question. C'est un furieux partisan de Paddy, il l'aime, il le trouve parfait, aimable. Il lui donne exclusivement l'*humour* qu'il faudrait appeler irlandaise, dit-il, et non anglaise, et comme preuve, il cite les humouristes et gens d'esprit dits anglais : *Swift*, *Sterne*, *Hamilton*, *Dodwell*, *Goldsmith*, *Sheridan*. Sans compter les O'Connell, les Burke, le P. O. Levery, orateurs qui n'ont pas manqué de trait et de gaieté.

N'est-il pas un humoriste aussi le simple Paddy, qui, à propos de la visite récente du prince de Galles, répond à un interlocuteur qui lui demandait si elle l'avait charmé :

We had not prince of Wales too-much, but best prince of Wales enough.

« Nous n'avons pas eu de trop du prince de Galles, non, mais nous en avons eu assez. »

Le livre de M. H. Saint-Thomas est plein d'humour par conséquent, un peu trop plein peut-être, car certaines plaisanteries tournent à la charge ; témoin la réception de la princesse de Galles, comme docteur en musique. Mais il n'en est pas plus ennuyeux pour cela. Et, au fond, ce qu'il avance est vrai ; car il est d'accord avec les conclusions d'une conférence faite au congrès de la société d'économie sociale, par M. E. Fournier de Flaix sur *l'Indépendance politique et agraire de l'Irlande*, conclusions ainsi établies :

« Toute l'histoire de l'Irlande, depuis le sixième siècle, est admirablement résumée par une phrase d'Augustin Thierry : « Envahis à plusieurs reprises par différentes nations, les Irlandais n'avaient jamais admis de prescription par la conquête. » Voici le point. Les Irlandais n'admettent pas encore le droit de conquête : est-ce à dire qu'ils triompheront? Probablement. Est-ce demain? Non certes.

Et pourtant! L'Angleterre a bien rempli la coupe des iniquités, et le sang et les larmes qu'elle a coûtés au monde peuvent commencer le déluge qui la noira. On ne sait rien encore, mais on sent dans l'air quelque chose qui est le commencement d'un ébranlement terrible.

Signalons encore, puisque nous touchons aux loyales entreprises anglaises, un volume de M. Chaillé-Long-Bey, sur les événements d'Égypte, sous ce titre : *les Trois prophètes*, *le Mahdi*, *Gordon*, *Arabi*, et traduit par O. Munro, officier dans l'armée égyptienne, chef d'état-major de Gordon, celui qui écrit ces pages nous paraît fort suspect de partialité. Il se méprend ou veut se méprendre sur *Gordon*. Il ne démêle pas la vraie figure du chrétien, à travers le rôle que les nécessités de la politique l'ont forcé de jouer, peut-être malgré lui. Ceci mis à part, le volume est plein de renseignements utiles sur les agissements anglais en Égypte. On n'y doute pas que ceux-ci n'aient voulu s'emparer de ce pays. Et nous ne doutons pas, nous, qu'ils s'y maintiennent, jusqu'à la catastrophe qui les chassera de là et même d'un peu plus loin.

A lire aussi, si l'on veut être au courant des questions si importantes de la transformation de notre marine de guerre, par la diminution des gros cuirassés et l'augmentation des torpilleurs, les pages consacrées, par M. E. Weyl, aux *grandes manœuvres* de l'escadre française. La conclusion surprendra un peu ceux qui s'imaginent les torpilleurs détruisant les flottes en un tour de main. Il paraît au contraire que les cuirassés ont eu le beau rôle dans ces manœuvres, et que, grâce à la lumière électrique, à leur façon de tenir la grosse mer, aux filets en maille d'acier, les torpilleurs n'ont pu jouer le rôle brillant qu'on attendait d'eux. D'où il résulte qu'il faut se défendre de l'engouement qu'on a pris pour ces bateaux-cigares, qui semblent dès à présent plus faits pour les surprises fluviales que pour les combats en haute mer.

VIII

La petite bibliothèque de moralistes (?) d'Ollendorff vient de s'augmenter d'un volume de M. Louis Depret. Sous ce titre *Vous et moi*, dans un style plus que recherché et qui se souvient trop de la Bruyère, l'auteur nous donne cent maximes, non pas nouvelles,

renouvelées, et quelques traits de son cru qui ne sont pas sans finesse et sans sel. Nous en citerons quelques-uns :

« Le sens de l'admiration a créé peut-être plus d'œuvres que les œuvres elles-mêmes ne créent à leur tour d'admirations. »

« La beauté d'une femme n'est délicieuse qu'avec un reflet d'enfance sur les traits du visage. »

Enfin, ceci qui est la pensée principale et originale de l'auteur :

« En réalité, avec ceux qui parlent, il vient toujours une heure où s'accuse par un mot l'éternelle différence qui trahit, dans un éclair, l'isolement des cœurs.

Encore une citation et nous laissons M. Depret :

« A notre goût, la sensation la plus puissante qui ait été octroyée à l'homme, c'est de se sentir de taille avec le plus grand désastre. »

Pensée virile qui eût pu, par exemple, être exprimée en style moins rude. *De taille avec*, est bien dur pour une oreille sensible! Nous sentons, dans un éclair, une grande différence d'oreille avec l'auteur de cette phrase-là.

Shelley est à la mode. Il efface Byron lui-même. La forme un peu impassible du poète païen a l'heur de plaire aux *esthètes* qui règnent en Angleterre. C'était donc le moment de le traduire en France, qui prend un peu trop sa mode là-bas, de l'art... aux pieds. M. F. Rabbe s'y est employé. A-t-il réussi? Nous osons l'affirmer, bien que nous ne connaissions pas Shelley d'original; mais nous trouvons sa traduction trop égale, trop française, nous ne sentons pas la différence de penser et d'écrire qui nous choque un peu chez nos voisins. Quel dommage que les traducteurs ne mettent pas le texte original en regard de leur translation. Si peu fort en anglais que l'on soit, on pourrait parfois se rendre compte de leur travail. Je sais bien que les livres ne seraient pas publiés à aussi bon compte. Enfin, il faut toujours remercier M. Giraud de nous avoir donné cette traduction; nous attendons les volumes qui doivent la compléter pour l'apprécier plus sérieusement.

CH. LEGRAND.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Les élections succèdent aux élections et la république dure toujours. Ceux qui attendraient du suffrage universel un changement de gouvernement sont obligés, après chaque consultation du pays, d'ajourner leurs espérances. Le temps passe, la situation s'aggrave, et l'on est toujours à attendre. Faut-il cependant désespérer du pays et du temps? Ne peut-on pas apercevoir, dans les élections qui viennent d'avoir lieu pour le renouvellement des conseils généraux et des conseils d'arrondissement, quelques heureux symptômes pour l'avenir? Sans doute, elles n'ont pas répondu à l'attente des conservateurs qui se persuadaient que cette nouvelle manifestation du suffrage universel serait une nouvelle protestation, et plus significative encore que celle du 4 octobre dernier, contre les institutions républicaines. C'était chimère, à la vérité, d'espérer que des élections particulières, où les questions de personnes et d'intérêt local ont souvent plus d'importance que les autres, prendraient un caractère si marqué de consultation sur la forme du gouvernement. Tout ce que l'on pouvait demander à des élections comme celles-là, c'était d'indiquer la tendance des esprits vers un nouvel état de choses, le progrès des sentiments conservateurs, le désaveu de la politique républicaine.

Sous ce rapport, les élections cantonales du 1er août témoignent d'un certain progrès de l'opinion. Les républicains, il est vrai, ont voulu s'en attribuer le résultat. A côté des statistiques officieuses, qui ont singulièrement altéré les chiffres, les démonstrations bruyantes de la presse ministérielle et radicale n'ont pas peu contribué à fausser le caractère du scrutin. On a même entendu un ministre, M. Sarrien, proclamer hautement, dans un banquet donné à Mâcon en son honneur, le nouveau triomphe de la république sur ses adversaires et la fidélité du pays au régime. Peut-être les trop confiantes prédictions de certains organes du parti conservateur,

l'annonce prématurée et imprudente d'une notable victoire sur la république, avaient-ils permis aux hommes et aux journaux du gouvernement de célébrer comme un avantage une défaite qui eut paru plus réelle et plus importante si elle avait été annoncée avec moins d'exagération. Le ministre de l'Intérieur a pu même dire, en interprétant à sa manière le résultat du scrutin : « La majorité des assemblées départementales ne va être diminuée que de quelques voix : quel triomphe pour le régime! » Une défaite partielle cesse, en effet, d'en paraître une, quand on pouvait craindre un désastre.

S'il est vrai que les élections pour le renouvellement des conseils généraux n'aient pas modifié sensiblement la situation respective des républicains et des conservateurs dans les assemblées départementales, s'il est vrai que les conservateurs n'aient conquis la majorité que dans trois départements, et qu'ils ne dominent, après le scrutin du 1er août que dans 12 conseils généraux, il y a lieu aussi de constater que le nombre de sièges gagnés par eux s'élève au moins à 16, d'après les listes officieuses, et à plus de 60, d'après des comptes mieux établis. Des confusions volontaires ont été faites dans le bilan ministériel, qui attribue la qualité de conservateur aux seuls monarchistes et qui classe parmi les républicains tous les élus, même les plus appuyés par les conservateurs, qui ne sont pas les adversaires des institutions républicaines. Mais il s'en faut bien, comme l'ont constaté des organes indépendants, que l'élection de tous les républicains puisse être revendiquée par le ministère, en dépit des commentaires de M. Sarrien, comme un témoignage d'adhésion du pays républicain à sa politique. Celle-ci a été, dans plusieurs départements, expressément réprouvée par des candidats portés sur la liste ministérielle comme élus républicains, et soutenus au scrutin par les conservateurs. C'est ainsi que, dans l'Aisne, pour prendre un exemple qui se présente de lui-même après les incidents de la triple élection sénatoriale de M. Sébline, ce sénateur nommé comme républicain, ce candidat au conseil général classé parmi les élus de la république, cet homme de la majorité, naguère encore préfet du département, a protesté avec les conservateurs « contre la politique violente et brouillonne qu'on veut imposer au pays, contre cette politique, a-t-il dit, qui, en énervant l'autorité à tous les degrés, en s'efforçant, sous prétexte d'épuration, d'en confier l'exercice à des dépositaires incapables ou indignes, conduit le pays à l'anarchie et menace la patrie des plus grands dangers ».

Dans plusieurs arrondissements, des conseillers généraux, classés d'avance comme républicains, parce qu'ils avaient été antérieurement élus à ce titre, se sont présentés comme indépendants et ont été choisis en cette qualité, en déclarant, comme M. Outters, dans le département du Nord, qu'ils ne sauraient plus s'associer dans une mesure quelconque, à ceux qui « violent les principes de religion et de liberté par des mesures de persécution et de proscription ».

Les supercheries de la statistique gouvernementale ne sauraient changer le résultat réel du scrutin des 1er et 8 août, qui marque pour la cause conservatrice un gain, moins considérable, à coup sûr, que ne l'auraient désiré les hommes d'ordre, mais plus grand cependant que ne le disent et que ne l'auraient voulu leurs adversaires. Pour bien apprécier aussi le caractère des élections, il faut tenir compte de l'énorme pression exercée par l'administration et des manœuvres de toutes sortes employées par les candidats républicains. Des déplacements singuliers ont eu lieu, qui ne s'expliquent que par les procédés mis en œuvre pour intimider ou pour surprendre les électeurs. D'après les calculs du ministre de l'Intérieur, les conservateurs auraient gagné un peu plus d'une centaine de sièges dans les conseils généraux et en auraient perdu presque autant. Ne peut-on pas dire que les pertes sont insignifiantes tandis que les gains ont une sérieuse importance? Naturellement les efforts de l'administration et des candidats se sont portés de préférence dans les départements où l'opinion conservatrice dominait de plus longue date; dans les autres, au contraire, où l'on pouvait se croire sûr de la victoire, on a déployé moins d'activité et usé moins de ces ressources électorales qui ont tant d'influence sur le scrutin. Jamais la pression n'avait été plus forte, plus ouverte; jamais la candidature officielle plus hardie, plus éhontée. Ici, des menaces directes aux fonctionnaires et aux particuliers; là, des promesses et des distributions de faveurs aux communes, aux électeurs influents. Places données ou promises, subventions annoncées, travaux publics, congés accordés, exemptions du service militaire aux uns, dispenses d'appel aux autres pour les exercices de la réserve, mensonges officiels, manœuvres déloyales, tout a été mis en usage pour assurer le succès des candidats républicains.

On a signalé un genre de pression qui montre à quel incroyable

abus la candidature officielle en est arrivée dans les campagnes, sous le régime républicain. Le moyen avait déjà été employé aux précédentes élections, il a servi avec plus de cynisme encore, pour celle-ci. Quelques mois avant le scrutin, là où le succès du candidat républicain est douteux et où il faut s'assurer à tout prix quelques dizaines ou centaines de voix, les gendarmes, les employés de la régie, les gardes champêtres, tous les petits fonctionnaires, en contact immédiat avec la population, reçoivent l'ordre de multiplier les perquisitions, les constatations de délits; ils dressent à tort et à travers des procès verbaux. Les petites gens, victimes de ces tracasseries, s'inquiètent et vont s'informer auprès des autorités de l'endroit : le maire, les conseillers municipaux, le juge de paix, le percepteur, le receveur de l'enregistrement, le brigadier de gendarmerie, l'instituteur; tous ceux auxquels ils s'adressent ne manquent pas de leur conseiller de recourir, en cette circonstance, au député, au sénateur, au conseiller général républicain, lequel est tout-puissant auprès du gouvernement et peut les tirer d'affaire. Le conseil est suivi. Les coupables s'empressent de solliciter l'intervention de ces personnages influents. Et, peu de temps après, on leur communique des lettres du ministre ou du préfet annonçant que sur la recommandation du député ou du conseiller général républicain, la poursuite est abandonnée. Le jour du scrutin, le vote de ces délinquants devient le prix de leur impunité.

Ce système d'intimidation et de corruption pratiqué aux dernières élections départementales, comme il ne l'avait jamais été auparavant, explique les revirements d'opinion qui semblent s'être produits dans les cantons qui, jusque-là, étaient représentés par des conseillers généraux conservateurs. Grâce aux divers moyens de pression mis en œuvre au milieu des populations notées comme particulièrement catholiques ou conservatrices, grâce aussi aux manœuvres hypocrites des candidats républicains qui, en Bretagne et en Normandie surtout, ont rivalisé, avec les conservateurs, de protestations en faveur de l'ordre, du droit, de la liberté de conscience et de la religion, on est parvenu à gagner assez de voix pour faire perdre aux conseillers conservateurs sortants les sièges qu'ils eussent gardés, si les élections avaient été libres. Dans les départements, au contraire, qui paraissaient acquis de longue date à la république, soit que les efforts de l'administration et des candidats aient été moins grands, soit que l'expérience des excès,

plus criants dans les contrées où domine l'influence républicaine, ait rendu les électeurs plus indépendants, le désir de se soustraire à la tyrannie républicaine, d'en finir avec des abus et des maux qui deviennent insupportables, a été plus fort que l'action et la candidature officielle, et l'opinion s'est retournée spontanément contre les hommes du régime. Là, ce sont des gains réels qui compensent de beaucoup les pertes momentanées et factices éprouvées dans les départements où les républicains l'ont emporté pour la première fois.

Ces résultats, assez favorables par eux-mêmes à la cause conservatrice, prennent plus d'importance encore, si l'on considère que, presque partout, les candidats se sont suivis d'assez près et qu'il s'en est fallu de peu, dans beaucoup de cantons, que les vaincus ne fussent les vainqueurs. En additionnant les suffrages, réunis de part et d'autres, on constate que la minorité conservatrice se rapproche de bien près de la majorité républicaine. Ce faible écart, déjà observé aux dernières élections générales, où les républicains ne l'ont emporté, sur les conservateurs, que de quatre ou cinq cent mille voix, est le trait saillant des élections pour les conseils généraux. C'est en quoi le résultat, si éloigné qu'il soit encore du succès désiré, en est bon. Deux choses résultent clairement du scrutin des 1er et 8 août : l'une que la république, malgré tous les avantages d'un gouvernement établi et tous les moyens de pression électorale, est en baisse dans l'opinion; l'autre, que les républicains, quoiqu'ils aient obtenu plus du double des nominations, ne possèdent plus, dans le pays, qu'une majorité apparente et si précaire que le déplacement d'un demi million de voix à peine, dans un corps électoral qui compte plus de neuf millions d'électeurs, changerait complètement le scrutin.

Il semble que ce dernier effort contre la république aurait dû être la conséquence des derniers actes du gouvernement et des Chambres. C'est ce qu'espéraient avec plus de confiance que de discernement certains monarchistes qui comptaient trop sur l'effet de l'expulsion des princes, en particulier de ceux de la famille d'Orléans. Quelque odieuse qu'elle ait été, cette mesure, il faut le reconnaître, n'a pas produit l'émotion qu'elle aurait provoquée si les sentiments du pays eussent été plus monarchiques. La veille encore les princes expulsés étaient presque des inconnus pour la masse de la population; à peine connaissait-on leur existence, et le souvenir

du gouvernement qu'ils représentent est déjà si éloigné, si affaibli que l'idée d'une restauration monarchique ne s'attachait que bien faiblement à leur personne. Quinze ans de régime républicain constituent dans l'opinion une possession d'état contre laquelle l'éventualité fort douteuse d'une monarchie n'est qu'une force bien insuffisante. Il s'en faut bien encore que la majorité conservatrice qui tend à se réformer après ces quinze années d'expérience républicaine, soit une majorité monarchique. Beaucoup d'électeurs modérés désapprouvent la politique du gouvernement actuel, sans en rejeter la forme. Un changement d'hommes et de conduite leur suffirait. Ils n'ont pas renoncé à l'idée d'une république conservatrice et sage que M. Thiers avait réussi à inculquer dans l'esprit des populations après la chute de l'empire.

Dégagé des illusions de quelques-uns de ses amis, M. le comte de Paris a très bien vu que l'œuvre préliminaire d'une restauration monarchique accomplie, comme il la veut, par les voies légales et pacifiques du suffrage universel, consistait à réconcilier le pays avec la monarchie. Un Bonaparte qui aurait plus de prestige que le prince Jérôme-Napoléon, plus de force et d'autorité que son fils, le jeune prince Victor, arriverait plus promptement à rétablir l'empire par les moyens qui ont servi à le fonder en 1804 et à le relever en 1852. Mais le héros de ce coup d'État manque et les circonstances s'y prêtent moins aussi. Malgré les progrès de l'opinion conservatrice, il est douteux que l'on arrive jamais à la royauté par le suffrage universel. La république se détruira-t-elle elle-même? D'ici aux prochaines élections générales, les fautes de la politique, les nouveaux excès du parti républicain, l'accroissement des charges publiques, l'aggravation de la situation économique et financière suffiront-ils à provoquer dans le pays un retour d'opinion, un dégoût, une lassitude qui iraient jusqu'à déterminer un changement de gouvernement? La période dans laquelle la république est entrée sera décisive pour elle.

Au point où en sont les choses, la situation peut, en quelques années, empirer tellement qu'elle devienne intolérable et que le pays appelle de ses vœux une révolution politique. Jusqu'ici, dans l'ordre moral, la masse de la population n'a guère souffert des mesures prises contre le catholicisme, depuis l'expulsion des congrégations religieuses jusqu'aux lois d'enseignement, dans le but d'effacer les derniers restes de la constitution chrétienne de la

France et d'établir le laïcisme d'Etat; peut-être ne serait-elle pas très sensible non plus à la séparation de l'Église et de l'État décrétée théoriquement; mais du jour où l'abrogation du Concordat aurait pour conséquence la suppression du budget des cultes et où celle-ci aurait elle-même pour effet, soit de supprimer le culte et le prêtre, soit d'en mettre l'entretien à la charge des fidèles, le sentiment religieux se réveillerait, surtout dans les campagnes, et l'opinion s'insurgerait contre le régime qui aurait supprimé le prêtre et fermé les églises. C'est à ce résultat, pourtant, que l'on marche avec la politique du jour. La Chambre des députés actuelle y arriverait bientôt, si la direction continuait à venir de l'extrême gauche que le cabinet est obligé de suivre pour avoir une majorité. Sous le rapport du gouvernement, il ne faudrait pas qu'on renouvelât les fautes de la politique coloniale, les entreprises téméraires qui ont tant coûté en hommes et en argent et qui n'ont guère eu pour résultat que d'augmenter les charges du pays. On s'inquiète déjà des difficultés que rencontre M. Paul Bert dans l'organisation du protectorat, des signes d'hostilité des populations annamites et du gouvernement chinois, qui n'a pas accepté de bon gré la paix, enfin des rumeurs qui représentent la conquête comme si précaire que le retour des quelques troupes prématurément rapatriées ne tarderait pas à être suivi de l'arrivée de nouveaux renforts à Hanoï. Cette expédition du Tonkin si aventureuse et si mal conduite, menace d'être pour longtemps encore une source de dépenses et de difficultés. Ce n'est pas le génie de M. Paul Bert qui suffira à créer au Tonkin une situation assez tranquille et assez prospère pour que la France ait à se féliciter des résultats de sa politique coloniale, au lieu d'en être à craindre constamment quelque crise qui rende vains les succès de nos armes. Il s'en faut bien que le pays conquis soit soumis et que la mission de M. Paul Bert ait fondé notre domination.

Dernièrement, notre résident général a prononcé un long discours dans lequel il a exposé le programme de travaux publics qu'il a l'intention de faire exécuter dans les pays de l'Indo-Chine soumis au protectorat français. M. Paul Bert veut faire construire au Tonkin et dans l'Annam, des routes, des canaux, des chemins de fer, des ports, y établir des hôtels « pour les hôtes de passage », des écoles « de divers ordres », des fermes modèles, des haras « ou quelque chose d'analogue », des musées, des jardins d'acclimatation.

Pour accomplir cette série de grands travaux que M. Paul Bert qualifie d' « urgents », il faudrait des centaines de millions. Où les trouvera-t-on? Sera-ce le Tonkin ou la France qui les fournira? En attendant la réalisation de ces beaux plans, plus faciles à concevoir qu'à exécuter, des troubles sérieux se sont produits, çà et là, qui prouvent que le Tonkin n'est pas plus pacifié qu'il ne sera de longtemps organisé. L'agitation croissante qui règne dans les provinces de l'Annam, voisines de la Cochinchine, a déjà obligé le gouvernement de cette colonie à prendre des mesures militaires exceptionnelles pour rétablir la tranquillité et prévenir une insurrection. Au Tonkin, la situation est loin de permettre de diminuer l'effectif du corps expéditionnaire, et le gouvernement n'a fait démentir l'envoi de nouveaux renforts que pour ne pas irriter les esprits au moment de l'élection des conseils généraux. L'opinion a vu défavorablement la guerre du Tonkin ; si elle allait recommencer, on ne pardonnerait pas à la république d'avoir engagé le pays dans une si mauvaise affaire.

C'est surtout la situation économique et financière qui pèse sur le régime républicain. En vain, le gouvernement s'applique-t-il à la dissimuler; les belles paroles et les falsifications de chiffres ne sauraient effacer la réalité. A en croire la statistique officieusement publiée à la veille du scrutin de ballotage, le produit des impôts et revenus indirects pour le mois de juillet marquerait une amélioration dans notre état financier. Ce produit donnerait une plus-value d'un million et demi par rapport aux évaluations budgétaires, et de plus de 2 millions par comparaison avec les recouvrements du mois de juillet de l'année précédente. Un résultat aussi inattendu se produisait trop à propos, au moment des élections, pour que l'on ne soupçonnât point une manœuvre électorale. Ces chiffres même étant exacts, il eut fallu ajouter que la moins-value, par rapport aux évaluations budgétaires, pour les sept premiers mois de l'année, monte à 47,372,625 francs, et par rapport aux recouvrements des sept premiers mois de l'exercice précédent, à 35,927,500 francs. Mais on s'est bien gardé de mettre sous les yeux des électeurs un bilan si peu favorable.

La statistique en question n'était pas plus sincère que l'exposé financier dont M. Sadi-Carnot a eu soin de faire précéder le renouvellement des conseils généraux. Le document électoral faisait valoir l'excellente situation du Trésor qui, d'après le ministre des finances,

non seulement avait élargi ses disponibilités, mais qui avait fait encore des remboursements par anticipation. N'était-ce pas plus beau qu'en monarchie? Mais on a fait remarquer à cet étrange ministre des finances, qu'on sortait de créer pour 900 millions de rentes, et c'est exclusivement aux sommes produites par ce récent emprunt qu'étaient dues les facilités nouvelles dont il attribuait si complaisamment le mérite à la bonne gestion des finances républicaines. L'exposé de M. Sadi-Carnot n'est qu'un trompe-l'œil. « Malgré tous les artifices de groupement de chiffres, a très bien dit le *Journal des Débats*, il résulte de tous ces faits que la France est de toutes les nations celle qui a la plus grosse dette, celle qui subit les plus gros impôts, celle qui offre les plus gros déficits et qu'elle est en train, en dépit de l'expérience, d'accroître sa dette, ses impôts et ses déficits. »

Le budget parle de lui-même. Le chiffre énorme de notre dette publique y est inscrit. Quant à la dette hypothécaire qui pèse sur le sol français, elle s'est élevée, depuis 1878, de la somme de 14 milliards et demi, à la somme formidable de 21 milliards.

Telle est notre situation financière. D'un côté, le déficit croissant du budget, avec une augmentation continuelle de la dette nationale et une aggravation des charges publiques; de l'autre, la diminution des revenus du pays, l'endettement de la propriété foncière, l'appauvrissement général. De tels résultats ne sauraient échapper longtemps à la masse de la nation. Chacun les touche, pour ainsi dire, du doigt. Encore quelques années de crise économique et de gestion financière, comme celles qui se succèdent depuis l'établissement de la république, et ce sera la misère, la ruine.

Il n'est que trop clair aujourd'hui, qu'en suivant la voie où la république est entrée, on va à la violence et à la banqueroute. Où en sera-t-on aux prochaines élections de 1889? Devant les progrès du radicalisme, devant les résultats probablement désastreux de la politique coloniale, avec l'augmentation des impôts et l'accroissement de la ruine générale, la république n'aura-t-elle pas alors à subir de la part du suffrage universel une redoutable épreuve? Survivra-t-elle à tant de causes de mécontentement et d'inquiétude? Ne finira-t-elle pas par dégoûter le pays, quand le dernier campagnard sera en mesure de la juger par ses œuvres? Les hommes du jour qui aspirent au premier rôle, ceux qui n'ont jamais vu dans la république qu'une carrière dont ils visent à atteindre le sommet, se ren-

dent compte de cette situation, aussi dangereuse pour le régime que préjudiciable à leurs projets. La perspective de la crise prochaine qui attend la république, surexcite déjà toutes les ambitions et met en scène toutes les hautes personnalités républicaines. Depuis les dernières élections générales qui ont marqué une réaction si inattendue de l'opinion, le spectre de la monarchie pèse sur le régime. Les élections des conseils généraux n'ont pu que confirmer ces appréhensions. On a compris, dans le camp de la gauche, qu'il était temps d'aviser.

Divers courants se manifestent au sein du parti républicain; les intrigues, les ambitions se donnent carrière en sens contraire. Un moment, le général Boulanger avait réussi à accaparer toute l'attention. Par l'importance qu'il cherchait à se donner, il était aisé de voir que le rôle de chef de l'armée ne suffisait pas à sa vaste ambition. Sera-t-il Monck, Bonaparte ou Rossel, se demandait-on? Quelques-uns le croyaient capable de dissimuler, sous son républicanisme bruyant, sa véritable intention et d'être prêt à se faire l'instrument d'une restauration monarchique : l'expulsion des princes a montré que le ministre de la guerre n'entendait travailler que pour lui. Mais alors, le verrait-on, jeune soldat de fortune, jeter à bas la république chancelante et s'élever au pouvoir sur ses ruines? Dans ce beau général de parade, si empressé à se montrer et à faire parler de lui, tantôt en caracolant devant les troupes sur un superbe cheval noir, tantôt en se donnant un rôle de héros magnanime, dans un duel, à la faveur d'un vulgaire coup de pistolet raté, d'autres fois, en partageant avec ostentation la gamelle du soldat et en laissant répandre, à grand bruit d'annonce, des biographies pompeusement élogieuses, l'opinion surprise n'a pas tardé à s'apercevoir qu'il y avait plus de Mangin que de Bonaparte. D'ailleurs le héros avait été pris en flagrant déli d'ingratitude et de défaut de mémoire. M. le duc d'Aumale, son ancien chef, envers lequel il s'était montré si impertinent à la tribune, naguère le jeune général l'avait humblement sollicité, et plus humblement encore remercié, pour un rapide avancement, dû à la faveur autant qu'au mérite. Les démarches, les expressions d'obséquiosité, les témoignages de dévouement prodigués en cette circonstance, l'imprudent ministre de la guerre avait tout nié d'abord, mais les preuves écrites de ses actes et de son langage étaient bientôt venues apprendre au public que M. le général Boulanger était aussi capable

de manquer à la vérité qu'à l'honneur. Le seul rôle auquel puisse prétendre aujourd'hui le jeune et présomptueux ministre de la guerre, le seul pour lequel il conserve des qualités suffisantes, c'est d'être l'épée de l'homme sous les auspices duquel il est entré dans la carrière politique, le lieutenant de M. Clémenceau. Il ne peut même plus conserver, dans le cabinet Freycinet, le portefeuille qu'il n'avait obtenu que par la haute influence de son patron. Son intempérance de conduite et de langage, sa mésaventure honteuse vis-à-vis de M. le duc d'Aumale l'ont rendu si compromettant pour ses collègues que M. de Freycinet ne pourrait, sans faire partager au ministère dont il est le chef, le discrédit qui a atteint le ministre de la guerre, refuser de suivre, au moins à l'époque de la rentrée des Chambres, l'avis des républicains modérés qui lui conseillent de se souvenir de l'exemple de M. Ferry obligeant, pour des faits moins graves, le général Thibaudin à donner sa démission. Des explications auraient déjà eu lieu, dit-on, entre le président du conseil et le ministre de la guerre, tellement que celui-ci pourrait être amené, même malgré lui, à prendre les devants sur une mesure que l'opinion du pays et de l'armée réclame, non moins que l'intérêt du ministère. L'avenir ne sera point fermé pour cela au jeune général.

Loin d'avoir diminué la confiance du chef de la gauche radicale dans le personnage capable d'être à la fois l'humble solliciteur et le proscripteur ardent du duc d'Aumale, et de nier ses actes antérieurs au profit de sa conduite présente, l'incident des lettres n'a fait que resserrer les liens qui les unissaient l'un à l'autre. Désormais, M. le général Boulanger appartient corps et âme à la république. Il ne s'est justifié, aux yeux du parti radical, qu'en effaçant les fameuses lettres, d'abord niées, puis avouées avec colère, par des menaces envers le duc d'Aumale et les princes de sa famille, et par des assurances de dévouement absolu à la république qui en font à jamais l'homme-lige du radicalisme. Cette alliance de M. Clémenceau et du général Boulanger représente la faction avancée qui n'attend que l'occasion de s'emparer du pouvoir. De ce côté, on se flatte de maintenir la république par le radicalisme, en empêchant, même de force, une restauration monarchique, en donnant au régime l'appui des partis extrêmes, de la plèbe démagogique.

Jusqu'ici les visées de M. Clémenceau et de ses amis ne s'étendaient qu'à la succession de M. de Freycinet. Le chef de l'extrême

gauche bornait présentement son ambition à devenir, au moment opportun, président d'un ministère radical sous M. Grévy, mais voici qu'il est question de la succession du président de la République lui-même. Des rumeurs venues de Mont-sous-Vaudrey représentent M. Grévy comme décidé ou résigné à donner sa démission pour des raisons impérieuses de santé. M. de Freycinet est auprès de lui depuis le commencement d'août et ce séjour prolongé à la maison de campagne de M. Grévy paraît confirmer tous ces bruits. Le président de la République et le président du Conseil discuteraient, avec M. Wilson, gendre de M. Grévy, la question de la transmission des pouvoirs. M. Grévy se retirerait-il tout à fait, après avoir abdiqué, autant que le permet la Constitution, en faveur de M. de Freycinet, ou s'associerait-il simplement M. de Freycinet à titre de futur successeur, moyennant un vote des Chambres qui créerait un vice-président?

Avec la succession à la présidence de la République, il y a aussi à régler la question de cabinet. M. de Freycinet succédant à M. Grévy, qui succèderait à M. de Freycinet? Pour gagner les voix de l'extrême gauche et s'assurer au congrès la majorité, M. de Freycinet appellerait-il M. Clémenceau à former le nouveau ministère et réaliserait-il de lui-même les plans du chef parlementaire du radicalisme, ou profiterait-il de son élévation au pouvoir suprême pour opérer une évolution vers la droite et ramener la république dans une voie plus modérée? Feu M. Gambetta disait de son ancien collaborateur M. de Freycinet : « Il vous mènera plus loin que moi. » Il n'est rien que ne soit capable de faire ce discret ambitieux pour arriver au premier rang; et s'il lui faut l'appui du radicalisme, il le fera monter avec lui au pouvoir. S'il est, au contraire, de son intérêt de capter les voix de la droite et du parti républicain d'entre deux, il est assez souple pour se retourner vers la modération.

De ce côté, il rencontrera dans M. Ferry un compétiteur. Le ministre de l'article 7, l'homme de la guerre du Tonkin, est rentré en scène avant les élections du 1er août par un discours assez retentissant aux électeurs du canton de Thillot. C'était le prélude d'une évolution à laquelle on ne se serait guère attendu de sa part, mais que les calculs personnels expliquent. Dans l'allocution qu'il a adressée au conseil général des Vosges, comme président de cette assemblée, M. Jules Ferry a achevé de se prononcer. L'orateur du Thillot avait accusé les royalistes d'être des perturbateurs n'ayant

pas même l'excuse d'offrir au pays la perspective d'un gouvernement au lendemain du renversement de la république. Dans le discours du conseil général des Vosges, comme invite à ces mêmes royalistes, il a déclaré que dans une république bien constituée il fallait un parti conservateur pour tempérer la démocratie et la contenir. Certains journaux, comme le *Siècle*, dévoués à l'opportunisme de M. Ferry, ont complété l'un et l'autre discours en conviant les conservateurs à accepter franchement et résolûment la république, afin d'y remplir le rôle politique sérieux auquel ils ont droit de prétendre et d'exercer une action efficace sur les grands intérêts nationaux. En même temps, un ami, un lieutenant de l'ancien premier ministre, M. Steeg, président de l'union des gauches, proclamait à Bordeaux la nécessité d'un gouvernement « digne de ce nom, qui ait une idée, qui suive une ligne, qui tienne tête aux anarchistes de gauche aussi bien qu'aux énergumènes de droite, qui ne se laisse ni dominer ni mener ».

Ces discours, ces articles de journaux où les intentions vont plus loin encore que les paroles, révèlent assez clairement le dessein de M. Jules Ferry de revenir au pouvoir en se faisant le chef de ce parti républicain conservateur dont il prêche l'organisation. Ce n'est peut-être pas par l'effet d'une simple coïncidence que le *Temps* a publié, à la suite de ces incidents, une sorte de pacte, déjà ancien de date, élaboré entre plusieurs députés et dont M. Raoul Duval, et un député inconnu jusqu'ici, M. Lepoutre, se sont déclarés les auteurs. Là il s'agirait de constituer, moyennant certaines conditions, une droite républicaine ou du moins constitutionnelle, acceptant le régime établi et ne se proposant que d'y introduire l'élément conservateur. La publication de ce programme aurait l'air d'une réponse aux avances de M. Ferry à la droite, s'il ne contenait certaines conditions que l'ancien ministre ne pourrait accepter qu'en faisant à droite une conversion plus complète que celle qu'il a commencée. En tous cas, le *Soleil* doute avec raison qu'un pareil programme puisse rallier plus de douze ou quinze députés de la majorité républicaine. Et alors, dit-il, la situation ne sera guère modifiée. On aura créé un groupe de plus, mais ce groupe ne pourra avoir aucune action sur la politique générale du gouvernement.

Tous ces projets, toutes ces tentatives indiquent bien que la république traverse actuellement une crise dont les hommes importants

du parti cherchent à sortir : l'un, en aspirant au rôle de sauveur à épée; l'autre, en se flattant d'assurer au régime une nouvelle période d'existence par son arrivée au pouvoir; celui-ci, en préparant l'avènement du parti radical; celui-là, en s'efforçant de revenir au parti conservateur. La république oscillant entre le général Boulanger et M. de Freycinet, entre M. Clémenceau et M. Ferry, sans savoir quel sort l'attend : telle est la situation actuelle.

Au milieu des compétitions personnelles que l'éventualité, même éloignée, d'une restauration monarchique a rendu plus ardentes, le socialisme continue de s'agiter et de montrer qu'il est peut-être, des divers dénouements auxquels tend la république, le plus immédiat et le plus probable. Les symptômes en deviennent si nombreux, si rapprochés, qu'on ne peut plus les considérer comme de simples accidents; ils révèlent un état de choses consistant. La grève qui vient d'éclater à Vierzon est une reproduction de celle de Decazeville. Ce sont les mêmes théories en action, la même organisation, les mêmes excitations du dehors, les mêmes menaces contre la société, les mêmes désordres, les mêmes violences; il n'y manque jusqu'ici qu'un assassinat de patron ou de bourgeois. Le socialisme s'organise et prélude à une action générale qui pourrait bien surprendre un jour l'Europe.

S'il est plus avancé en France, ailleurs il gagne aussi du terrain. Longtemps contenu et isolé en Belgique, il vient de s'y montrer en force. La manifestation ouvrière du 15 août, à Bruxelles, organisée à l'ombre du drapeau rouge, en faveur du suffrage universel, a été, en réalité, une manifestation socialiste. On ne s'y est pas trompé chez nos voisins, quelque accoutumés qu'ils soient aux démonstrations bruyantes et mêmes révolutionnaires de la rue dont leur Constitution et leurs lois s'accommodent. Celle-ci avait un caractère particulier qui la rendait beaucoup plus grave; ce n'était plus seulement un tumulte passager, c'était un parti qui s'emparait de la rue et faisait son entrée dans la politique. On craignait des désordres sérieux, des conflits avec la police. Il n'y en a point eu. Même pacifique, la manifestation du 15 août n'en a pas moins une portée considérable; elle fera époque, comme on l'a dit en Belgique, dans l'histoire du pays. Sous le couvert de la Constitution, elle consacre, en quelque sorte, d'une manière officielle, l'avènement du socialisme républicain et son entrée définitive dans l'arène où se livrent les luttes des partis.

Tout était prêt en Belgique pour l'apparition du socialisme; mais ça été une véritable surprise de le voir surgir tout à coup du milieu de la paisible Hollande. Les troubles inattendus d'Amsterdam ont eu la cause la plus futile en apparence. L'interdiction, peut-être inopportune, d'un jeu très populaire en Hollande, mais dangereux, le « jeu de l'anguille », en a été le prétexte. Il était invraisemblable que la passion du *palingtrekken* fut à ce point dominant chez le peuple d'Amsterdam, que la prohibition de la police ait suffi pour provoquer une insurrection où la force armée a dû entrer en lutte avec le peuple, où plus de cinquante soldats et agents ont été tués ou blessés à l'assaut des barricades. Il a bien fallu voir que l'émeute avait une autre cause. C'est le parti socialiste, dont on ignorait, pour ainsi dire, l'existence en Hollande, qui avait profité de l'occasion de créer une agitation populaire en faveur de ses revendications. Le drapeau rouge déployé en cette circonstance n'avait rien de commun avec le « jeu de l'anguille ». Comme en Belgique, la question de la révision de la Constitution est posée en Hollande; la démagogie réclame le suffrage universel, sans restriction ni condition, et c'est derrière la réforme électorale, qu'ici et là, le socialisme compte passer et se faire jour dans l'État. En Irlande aussi, on a vu, par les troubles sanglants de Belfast, que la question nationale, qui aurait reçu de la politique de M. Gladstone une heureuse solution, pourrait dégénérer facilement en insurrection sociale. C'est un avertissement pour le nouveau cabinet Salisbury d'avoir à se rapprocher du programme de M. Gladstone, s'il ne veut pas jeter l'Irlande dans la révolution.

Devant ces mouvements des peuples, les rapprochements de souverains prennent une plus grande importance. Plus que jamais, le monde politique s'est occupé de la rencontre annuelle des empereurs d'Allemagne et d'Autriche à Gastein. Depuis 1879, les deux empires ont contracté une alliance défensive, que les bons rapports des souverains resserrent chaque année. Cette fois l'entrevue a eu lieu avec un éclat particulier. Les princes étaient accompagnés de leurs premiers ministres, et une brillante assemblée de diplomates gravitait autour du chancelier de l'empire d'Allemagne. Il y manquait toutefois M. de Giers. Tantôt la Russie figure dans ces importantes réunions de souverains et de ministres, tantôt elle en est absente. Elle était entrée, il y a trois ans, dans l'alliance austro-allemande, mais à la condition que le *statu quo* résultant du traité de Berlin

serait maintenu dans les Balkans, c'est-à-dire que les résultats de sa guerre heureuse contre la Turquie ne seraient pas compromis, et que la Bulgarie, en particulier, continuerait à relever de l'influence et du protectorat de Saint-Pétersbourg. Mais au moment de la rencontre des empereurs Guillaume et François-Joseph, le prince Alexandre s'était affranchi de cette tutelle, par une révolution que la Russie avait dû subir, devant la volonté des autres puissances de ne pas laisser troubler de nouveau la paix en Orient. Elle avait dû également approuver l'arrangement relatif aux affaires bulgares, adopté par la Conférence de Constantinople, et aux termes duquel une commission nommée par le sultan et par le prince de Bulgarie devait, en vue d'assurer à perpétuité l'ordre et la tranquillité dans la Roumélie orientale, annexée à la Bulgarie par le coup de main de Philippopoli, examiner le statut organique de cette province, et le modifier selon les exigences de la situation et les besoins locaux. Le délai de quatre mois était expiré et la commission n'avait pas achevé son œuvre. Dans ces circonstances, l'absence de la Russie à l'entrevue de Gastein était de nature à faire douter de l'efficacité de l'alliance austro-allemande pour le maintien de la paix en Orient. Il était facile de comprendre qu'on ne pouvait apprécier la portée de l'entrevue et se rendre compte de la nouvelle situation européenne, que lorsque les puissances seraient mises en mesure de ratifier le nouveau statut que les délégués du sultan et du prince de Bulgarie élaborent pour la Roumélie orientale. C'est à ce moment qu'on devait voir si la Russie est résignée au rôle dans lequel les deux empires du Centre, ainsi que l'Angleterre, veulent le circonscrire dans la péninsule des Balkans, où elle prétendait jusqu'ici exercer sur les affaires bulgares l'influence prépondérante qu'elle tenait du traité de Berlin. Selon son attitude, elle montrerait elle-même si elle renonce à l'alliance avec l'Allemagne et l'Autriche, ou si elle veut renouveler, pour une nouvelle période, l'ancien pacte de 1883.

Il semblait que le moment fut propice à l'Angleterre pour se substituer à la Russie dans l'alliance austro-allemande. Les élections venaient, en effet, de ramener au pouvoir l'homme d'État sous le ministère duquel s'était accompli la révolution de Philippopoli, du 18 septembre dernier, et qui s'en était montré tout de suite le protecteur. Un ministère Salisbury, favorable à la Bulgarie, hostile à la Russie, avait sa place marquée dans le concert des puissances cen-

trales, à défaut de la Russie. L'événement n'a pas répondu aux apparences. Soit que le concours de l'Angleterre n'ait pas été recherché ou offert, soit que la Russie ait prévenu toute négociation à ce sujet, rien n'est venu modifier les conditions de l'alliance austro-allemande. La Grande-Bretagne n'y est point entrée. On lui a même signifié, de Berlin, par la voix des gazettes officieuses, que bien qu'il fut agréable aux puissances impériales de voir se manifester de nouveau en Angleterre les anciennes sympathies envers elles, il ne pouvait être question, néanmoins, de renoncer, en échange des rapports d'amitié avec l'Angleterre, à une entente amicale avec une autre puissance. D'ailleurs, ajoutait-on, alors même que le retour de lord Salisbury au pouvoir n'eût pas été précédé de circonstances qui ont dû ébranler sérieusement la confiance dans la durée de tout ministère anglais, l'établissement d'une entente avec l'Angleterre en remplacement d'une autre entente, ne pourrait avoir qu'une valeur problématique.

Il n'y a, en effet, de garantie sérieuse de paix que dans l'alliance des trois empires d'Allemagne, d'Autriche et de Russie. Une scission entre la Russie et les deux autres puissances, ce serait la guerre. Jusqu'ici, elle ne s'est pas produite, et même les organes officieux de Saint-Pétersbourg se sont plu à déclarer que, malgré l'absence de M. de Giers, l'entrevue de Gastein n'avait rien changé aux bons rapports antérieurs entre les trois puissances impériales; que la fonction de la Russie ne pouvait être de graviter autour de l'Allemagne, mais que les deux grands empires restaient en conjonction comme il convient à des astres politiques de première grandeur. Plus qu'aucun autre, *le Nord* a affirmé que les relations entre les trois empires étaient aussi bonnes que précédemment, que la triple entente qui a déjà épargné et qui épargnera encore au monde bien des secousses, sans compromettre les intérêts des parties respectives, subsistait intégralement.

En dernier lieu une note directe du gouvernement russe à la presse, est venue attester publiquement que, non seulement les relations de la Russie avec les deux autres puissances impériales n'avaient subi aucune altération, mais qu'il n'y avait rien en perspective qui put faire craindre qu'elles fussent troublées et que le gouvernement impérial se trouvât obligé de modifier sa politique. Le jour même où cette communication avait lieu avec une solennité insolite, on apprenait tout à coup que le prince de Bulgarie,

Alexandre de Batenberg, venait d'être détrôné par une révolution de palais. Le prince assailli par les troupes rebelles, avait dû signer son abdication, et un gouvernement provisoire avait été immédiatement constitué.

Ce coup d'État inattendu coïncidant avec la note du gouvernement russe, pouvait-il venir d'ailleurs que de Saint-Pétersbourg? Et puisque l'entente subsistait plus que jamais entre les trois puissances impériales, la révolution qui débarrassait la Russie d'un prince hostile à ses vues, et trop amoureux d'indépendance et de grandeur personnelle, n'avait-elle pas dû être approuvée des deux autres? Ainsi s'expliquait qu'on eût tenu l'Angleterre à l'écart de l'alliance, car elle n'aurait pu tolérer cette nouvelle mainmise de la Russie sur la Bulgarie, que la Turquie, elle-même, semble résignée à accepter, peut-être comme paiement de l'indemnité de guerre qu'elle doit encore à la Russie. Seule, elle ne pourra rien faire pour empêcher ce nouvel envahissement du panslavisme oriental. La Russie n'a plus qu'à remplacer le prince Alexandre par un candidat de son choix, qu'on dit être le duc d'Oldenbourg, cousin du czar, et la Bulgarie aura passé effectivement sous sa domination. Si l'Allemagne et l'Autriche s'entendent avec la Russie sur les conséquences du coup d'État de Sofia, la révision du statut organique de la Roumélie orientale ne rencontrera plus de difficultés, la triple alliance subsistera, la paix sera maintenue, mais ce sera au prix de nouvelles concessions à la Russie qui accumulent pour l'avenir les causes de guerre. Il viendra un jour où l'Europe occidentale devra lui barrer la route de Constantinople.

Les difficultés qui se sont élevées entre la France et le Saint-Siège au sujet de l'envoi d'un Nonce apostolique à Pékin semblent devoir s'aplanir à la suite de négociations engagées de part et d'autre. Le gouvernement français aurait proposé une transaction acceptable qui, en sauvegardant l'influence et les intérêts de la France, respecterait les droits de la Papauté.

Arthur Loth.

MÉLANGES

RECUEIL DES HISTORIENS ET GALLIA CHRISTIANA

De tous les travaux qui ont valu aux Bénédictins leur réputation proverbiale et légendaire, et qui ont fait de leur nom la plus glorieuse épithète, le superlatif de l'éloge pour un savant, il n'en est point de plus utiles ni de plus connus que le *Recueil des historiens des Gaules et de la France* et la *Gallia christiana*. La *Gallia* renferme l'histoire ecclésiastique de notre pays et même des pays circonvoisins, province par province, en suivant la série des archevêques, des évêques et des abbés, depuis les origines de l'Église et d'après des documents authentiques.

Le *Recueil des Historiens* comprend tous les monuments originaux de notre histoire nationale, jusqu'à saint Louis, disposés dans l'ordre des événements qu'ils racontent. Ces deux recueils, le dernier surtout, étaient devenus d'une rareté extrême et, par suite, d'une cherté prodigieuse. Il fallait payer celui-ci jusqu'à 3,500 francs, et s'estimer heureux lorsqu'on en trouvait un exemplaire. Par là on peut déjà juger combien il était urgent d'en donner une édition nouvelle, et quel service M. Palmé a rendu aux érudits en entreprenant cette belle réimpression, digne de l'Imprimerie nationale, qui se poursuit depuis plus de vingt ans, sous la direction des savants chargés aussi de la compléter.

I

La *Gallia christiana* est spécialement l'œuvre d'une famille qui a tenu, du seizième siècle au dix-huitième, une place très considérable dans la république des lettres, et qui pourrait fournir matière à une monographie curieuse : les Sainte-Marthe. Jamais le culte de la poésie et de l'érudition ne se transmit plus longuement et plus fidèlement dans une lignée. C'est toute une dynastie, un peu oubliée aujourd'hui, fort illustre pendant un temps, et où, pour se reconnaître, il a fallu numéroter les prénoms de chaque membre, comme dans l'histoire des rois. Dreux-du-Radier, en sa *Bibliothèque du Poitou*, n'en a pas compté moins de quarante-cinq, dont dix-neuf ont écrit, et il en a oublié.

On peut considérer comme la souche de cette fourmillante famille scienti-

fique et littéraire, Gaucher Ier de Sainte-Marthe, médecin du roi-chevalier, et qui n'eut pas moins de douze enfants.

Le plus fameux fut assurément Gaucher II, dit Scévole Ier, qu'on appelle généralement, pour simplifier, Scévole de Sainte-Marthe. Homme politique, haut fonctionnaire, financier, jurisconsulte, et en même temps historien, orateur, poète latin et français, dont la Muse excitait l'enthousiasme de Ronsard et d'Étienne Pasquier, Scévole fut considéré comme la merveille du seizième siècle.

Théophraste Renaudot, qui devait bientôt fonder la *Gazette*, et Urbain Grandidier, qui allait être brûlé dix ans après, prononcèrent son oraison funèbre. La longueur de sa vie finit par donner à sa gloire un caractère à part. On l'admirait comme poète, on le vénérait comme patriarche. Le jeune Tristan l'Hermite, qui courait alors le monde, raconte, dans l'autobiographie romanesque intitulée : *le Page disgracié*, qu'il entra au service de Scévole de Sainte-Marthe, « qui, dit-il, à l'âge de plus de cent ans, avait encore grande mine, les yeux vifs, une mémoire excellente », et il déplore l'accident qui hâta sa mort. En sa qualité de poète, Tristan use ici de la figure nommée hyperbole; en effet, Scévole de Sainte-Marthe n'a pas vécu plus que centenaire, puisqu'il est mort dans sa quatre-vingt-huitième année seulement, — excusez du peu!

Parmi ses huit enfants, il laissait deux jumeaux : Gauthier III, dit Scévole II, et Louis, avec lesquels nous arrivons enfin à la *Gallia christiana*. Après avoir collaboré d'abord au premier ouvrage publié sous ce titre en 1626, par Claude Robert, et qui n'était que l'embryon de l'œuvre définitive, ils préparèrent eux-mêmes une nouvelle édition, ou plutôt une transformation complète de cet ouvrage, qui ne comprenait qu'un volume in-folio et dont ils quadruplèrent l'étendue. La mort les abattit l'un après l'autre sur cette tâche laborieuse, et c'est aux fils du premier d'entre eux qu'était réservé l'honneur de mettre la dernière main à la *Gallia*, de la publier et de la présenter, en 1656, à l'assemblée générale du clergé de France, qui ne se borna pas à témoigner de son admiration par des éloges, et y joignit un témoignage plus effectif et plus irrécusable, en établissant une pension au profit des héritiers qu'avaient laissés les auteurs.

Mais cette deuxième *Gallia christiana* n'était elle-même qu'un nouveau degré pour s'élever au monument qui devait absorber en lui et faire oublier tous les essais primitifs. *Tantæ molis erat!*... A peine avait-elle paru que des éditeurs s'étaient remis à l'œuvre pour l'améliorer et en élargir les proportions. Les nombreux matériaux qu'ils avaient amassés et qu'ils ne purent employer eux-mêmes passèrent aux mains de Denis de Sainte-Marthe, qui était entré, dès l'âge de dix-huit ans, dans la Congrégation de Saint-Maur. Avec lui, l'œuvre se trouvait ainsi transférée dans son vrai centre, et la tâche remise aux mains de ses ouvriers naturels, les Bénédictins.

Le premier volume de la nouvelle *Gallia Christiana*, — de la seule, pour mieux dire, — parut en 1715, l'année même de la mort de Louis XIV. Il devait en paraître treize jusqu'à la Révolution. M. Barthélemy Hauréau, chargé de continuer l'œuvre par l'Académie des inscriptions, qui a recueilli l'héritage des Bénédictins, a publié le tome XVI en 1865. M. Hauréau est un savant

considérable et, en même temps, tout le contraire d'un clérical. A ce double titre, qui le prouve à la fois très compétent et très peu suspect, demandez-lui ce qu'il pense du monument élevé par les Bénédictins, de sa grandeur, de son importance, de son utilité générale.

Oui, de son utilité, non seulement pour l'histoire ecclésiastique, mais pour l'histoire sans épithète, car l'Église est tout, l'Église absorbe tout, ou du moins tout s'y rattache pendant la plus grande partie des temps dont s'occupe la *Gallia Christiana*. Voilà pourquoi un libre-penseur peut concentrer sa vie dans la continuation d'une œuvre qu'il n'a pu d'ailleurs entreprendre de mener à terme, — même avec le secours de l'Académie des inscriptions, cette congrégation de Saint-Maur laïque, — qu'à la condition de se contenter à beaucoup moins de frais et d'en réduire notablement les larges proportions. En réalité, c'est l'histoire civile et même militaire, c'est l'histoire de la société entière que nous donne la *Gallia*, — par là même qu'elle nous donne l'histoire religieuse, — avec une abondance qui embrasse jusqu'aux détails de mœurs et aux menus événements négligés par la plupart des chroniqueurs; avec une exactitude appuyée sur les *Instrumenta* dont la reproduction suit le texte; avec une précision minutieuse qui fait à chaque localité sa part, si bien qu'on ne peut écrire l'histoire de la plus petite ville, pour peu qu'elle soit âgée de quelques siècles, sans recourir à cet inépuisable réservoir; avec une commodité enfin garantie par les cinq ou six index qui terminent chaque volume. Et l'ouvrage est plus large que son titre, car le cadre en dépasse nos frontières : dans les volumes déjà publiés, à côté des provinces de Cambrai, de Rouen, de Lyon, de Toulouse, nous avons celles de Mayence, de Malines, de Cologne et de Trèves. Pour cette nouvelle édition du grand ouvrage des Bénédictins de Saint-Maur, l'éditeur s'est adressé à un savant Bénédictin de Solesmes : dom Piolin. Dom Piolin a soigneusement revu le texte, reproduit d'ailleurs page par page et ligne par ligne, et il doit compléter les treize volumes primitifs par trois volumes d'appendices, où les erreurs seront réparées, ainsi que les omissions, et qui conduiront l'histoire de chaque province jusqu'à nos jours. Il ne nous reste qu'à souhaiter que ces volumes supplémentaires ne se fassent pas trop attendre.

II

Nous débuterons par le même souhait en ce qui concerne le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*. Ici, c'est M. Léopold Delisle qui a charge de compléter, par deux volumes de nouveaux textes, les uns encore inédits, les autres publiés depuis l'œuvre des Bénédictins, les vingt-trois in-folio primitifs. De ces vingt-trois in-folio, M. Palmé en a déjà reproduit dix-neuf, qui conduisent notre histoire jusqu'en 1226, c'est-à-dire jusqu'à la fin du règne de Louis VIII.

Nous n'avons rien appris à personne en rappelant que cet immense *Recueil* comprend tous les documents originaux de notre histoire : annales, chroniques, mémoires et *journaux*, français ou étrangers, reproduits totalement ou par extraits, actes des saints, gestes des personnages célèbres, poèmes historiques, lettres des personnages publics, arrêts, édits, jugements, sans

négliger non plus les chartes et diplômes, dont la masse énorme ne permettait toutefois qu'un choix limité. Tous ces monuments, dont beaucoup voyaient le jour pour la première fois, ont été contrôlés sur les manuscrits et établis avec la plus irréprochable critique. Joignez-y des préfaces, d'une clarté et d'une simplicité admirables, où sont expliqués le plan du volume et sa composition, des traités personnels sur des points spéciaux, — comme le divorce de Philippe-Auguste, l'origine de la pairie en France et l'établissement des douze pairs, — tous les éclaircissements sur les institutions civiles et militaires, sur les monuments des arts, sur les usages, les costumes et les modes, des dissertations et des discussions approfondies sur les questions d'authenticité, la biographie des chroniqueurs, les renseignements sur leurs ouvrages et sur les manuscrits, l'appréciation de leur valeur historique, sans parler d'innombrables notes.

Pour nous en tenir aux derniers volumes publiés, le tome XV ne comprend pas moins de 1600 lettres dues à des évêques, à des moines, à des papes : saint Anselme, Yves de Chartres, Pascal II, l'abbé Suger, saint Bernard, Pierre le Vénérable. Le tome XVI en a près de cinq cents du seul Louis VII. Jusqu'au tome XVIII, notre langue n'apparaît pas. Elle se montre enfin avec Geoffroy de Ville-Hardouin; mais ce n'est encore qu'un accident, pour ainsi dire, ou du moins qu'un prélude dont les suites ne sont pas immédiates, car le latin reparaît.

Un des éléments les plus précieux du tome XIX est la vaste correspondance d'Innocent III, dont chaque page porte la trace de ce génie actif et entreprenant qui fut en réalité, au plus grand siècle du moyen âge, le souverain de l'Europe, intervint dans toutes les questions, prit la haute main dans toutes les affaires.

Par une heureuse innovation, l'index chronologique des volumes précédents est remplacé dans celui-ci par un tableau des règnes de Philippe-Auguste et de Louis VIII où se trouve résumée et coordonnée la substance de toutes les chroniques.

Ces derniers volumes sont l'œuvre particulière de dom Brial, l'un des plus laborieux érudits qui se soient jamais vus, même parmi les Bénédictins. On a dit quelquefois que la science conserve, et dom Brial, pour sa part, a justifié le dicton : il atteignit l'âge de quatre-vingt-cinq ans, sans cesser une minute de travailler jusqu'au dernier jour. Il avait pris une large part aux douzième et treizième volumes, et il était en train de préparer le quatorzième quand la Révolution éclata. A peine s'il s'en aperçut d'abord. Comme Archimède au milieu de Syracuse prise d'assaut, il vivait dans son travail, isolé des bruits du dehors, et poursuivait ses recherches, impassible au milieu des ruines. Il méditait sur le *Polycraticus* de Jean de Salisbury et s'enfonçait dans les règnes de Philippe Ier et de Louis le Gros pendant que le trône de Louis XVI croulait pièce sur pièce. Il dut s'éveiller comme d'un rêve quand un commissaire de l'Assemblée constituante vint prendre possession de la bibliothèque du couvent. Il protesta en termes très dignes et très nets. Sans lui en garder rancune, dominée par un respect involontaire à la vue de ces vétérans de la science, la Révolution magnanime, qui n'en était d'ailleurs encore qu'à sa première étape, permit aux Bénédic-

tins d'emporter dans leur retraite les matériaux qu'ils avaient amassés.

Dom Brial sortit donc de sa solitude monastique des Blancs-Manteaux pour aller s'enfouir dans une autre non moins profonde, et tandis que se succédaient les journées du 20 juin, du 10 août, les massacres de Septembre, l'assassinat juridique du roi, il collationnait minutieusement les manuscrits d'Ariulf et d'Hildebert. Son confrère et collaborateur dom Poirier n'avait pas quitté la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés pendant qu'on égorgeait les prisonniers à sa porte, et Silvestre de Sacy, poursuivant à la même date ses recherches sur les Druses, venait chaque semaine dans la capitale de la Terreur pour y surveiller l'impression sur... les antiquités de la Perse! Cependant il ne demeurait pas entièrement étranger à ce qui se passait autour de lui, car en 1820 il a publié le testament de Louis XVI — en arabe!

Plus heureux que tant d'autres, dom Brial trouva du moins dans sa retraite un inviolable asile. A la réorganisation de l'Institut, l'Académie des Inscriptions alla chercher ce vénérable survivant des traditions bénédictines pour le charger de poursuivre le monument auquel il avait voué sa vie. Ce n'était pas le premier rapport qui eût uni l'un à l'autre les deux savantes compagnies. Plus d'un siècle auparavant, Mabillon avait déjà formé entre elles un lien, renouvelé et raffermi plus tard par l'élection de quelques autres disciples de saint Benoît.

Son collaborateur dom Poirier avait été lui-même élu en 1785, comme associé libre du même corps. Mais tout cela appartenait à l'ancien régime, et dans la société issue de la Révolution, dans l'Institut organisé par le Consulat, dom Brial fut le centre où vinrent se réunir et converger l'illustre corporation religieuse et la nouvelle Compagnie qui avait pris à honneur et à tâche d'en continuer les œuvres.

Dom Brial publia sous l'Empire les tomes XIV, XV et XVI, où il a rassemblé plus de deux mille documents authentiques. Les volumes suivants parurent sous la Restauration. Il avait préparé le tome XIX et allait le mettre au jour lorsqu'il fut frappé par la mort : la préface s'ouvre par une courte biographie du savant illustre dont la vie n'eut d'autres événements que ses travaux, et par un juste hommage rendu à son caractère, à ses vertus privées, à sa prodigieuse puissance du travail, à la sévérité de sa méthode et de sa critique.

Je n'ai pas eu l'intention ridicule de vouloir juger, et encore moins analyser dans ces lignes sommaires deux recueils où les tables de chaque volume remplissent souvent à elles seules une centaine de pages in-folio à deux colonnes, et qui sont d'ailleurs bien connus de tous les hommes d'étude. Cet article n'a d'autre prétention que de renseigner les travailleurs, les amis de la haute érudition, sur l'étude d'une publication dont ils ont salué l'annonce avec joie et dont ils attendent la suite avec impatience, et de pousser l'éditeur à l'achèvement d'une entreprise si colossale, si méritoire, d'autant plus digne de recevoir les encouragements d'un public d'élite qu'elle est peu faite pour séduire le public frivole. — (*Moniteur.*)

Victor Fournel.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

---

17 juillet. — M. de Montébello, ministre de France à Bruxelles, est nommé ambassadeur à Constantinople; M. Decrais, ambassadeur de France à Rome, est nommé ambassadeur à Vienne; M. de Mouy, ministre de France à Athènes, est nommé ambassadeur de France à Rome.

18. — Inauguration de la statue du général Chanzy à Noart (Ardennes), sa ville natale. La Russie, où le général Chanzy a longtemps représenté la France, délègue à cette solennité M. le général Friederichs.

Les élections anglaises donnent les résultats suivants : 317 conservateurs, 191 ministériels, 86 Irlandais, 76 unionistes (libéraux dissidents). C'est un grave échec pour le ministère Gladstone, dont la démission est attendue d'un jour à l'autre.

Inauguration de la statue de Diderot, boulevard Saint-Germain, près de l'église Saint-Germain des Prés.

A l'occasion de cette inauguration et de l'enthousiasme factice que les partisans de cet encyclopédiste ont esayé de réveiller autour de sa statue, M. Eugène Loudun a tracé de main de maître un portrait de Diderot, que les lecteurs de la *Revue* nous sauront gré de reproduire ici :

« Quelques personnes candides, dit l'auteur *du Bien et du Mal*, s'étonnent de cet enthousiasme pour Diderot. La réponse est simple : Diderot était athée, — ou plutôt affectait d'être athée. — Plus d'une fois, en effet, il exprima des sentiments religieux ; personne même, au dix-huitième siècle, n'a parlé avec plus de chaleur de la majestueuse beauté des cathédrales, de l'impression religieuse qu'elles inspirent, et de la sublime hauteur où elles portent l'âme et la pensée.

« Bien plus, près de mourir, à ce moment où l'homme comprend, sent, voit la nouvelle existence qui va s'ouvrir devant lui, la vraie existence, car elle sera autrement longue que celle de la terre, l'existence de l'Eternité, à cette heure où il ne joue plus la comédie dans laquelle il s'est grimé une partie de sa vie, Diderot songea à la religion et demanda un prêtre; il faillit se confesser : « Sans nous, dirent ses amis, les philosophes, — *il faisait le « plongeon!* »

« Au fond, il n'était sûr de rien : ce n'était pas un philosophe; un philosophe est un penseur; lui, était un artiste impressionnable, qui changeait selon les heures et les accidents. On se connaît souvent mieux que personne, et, à certains jours, on se dit de plus dures vérités que l'ennemi et le critique les plus acharnés. Diderot se connaissait bien : « La sensibilité, a-t-il dit, est

« un signe de la bonté de l'âme et de la *médiocrité du génie*. Je fais là un aveu « qui n'est pas ordinaire, car, si la nature a pétri une âme sensible, c'est la « mienne. »

« Le jugement qu'il portait sur lui est juste : c'était un homme d'impression, saisi vivement par les objets sensibles, et résonnant comme un écho vibrant, comme une harpe. Il était touché, il partait, il s'élançait, il s'envolait; on le suivait un instant dans les hauteurs où il étincelait. Puis, tout à coup, il retombait décoloré, éteint. C'était une fusée qui avait fini sa trajectoire; après cet éclat, la nuit semblait encore plus sombre. « C'est un chaos, « disait un de ses contemporains, où la lumière brille par intervalles. »

« Un *chaos*, c'est vrai, et comme le chaos est stérile, ce feu d'un moment ne produisait rien : Voltaire, qui l'avait vu, pratiqué, lu, et qui, plus spirituel que tous les philosophes de son temps, les mesurait et les appréciait à leur valeur, l'a peint en un mot charmant et que, lorsqu'on l'a entendu, on, n'oublie pas : « Diderot, disait-il, c'est un four où rien ne cuit! »

« Nos conseillers municipaux ne connaissent pas ce mot de Voltaire; ils ne connaissent même pas Diderot : ils n'ont jamais lu, je le parierais bien, ni sa *Lettre aux aveugles*, ni ses *Salons*, ni ses articles philosophiques de *l'Encyclopédie*, etc., etc.; ils ont lu les obscénités que ce vrai fils du dix-huitième siècle libertin se plaisait à écrire pour le monde corrompu où il vivait, les impudicités de *Jacques le Fataliste*, et les ignominies de *la Religieuse*.

« Ce qui leur est resté de Diderot, c'est que c'était un négateur de Dieu, un ennemi des prêtres et des rois (et ses relations avec la czarine Catherine II?) Cela a suffi pour qu'ils le proclament le précurseur de la Révolution, un des pères de la future République universelle, dont le premier dogme sera : *Ni Dieu ni maître*, et qu'ils lui dressent une statue comme à un grand homme, sans se douter à quelles conditions on est un grand homme!

« Et, pour l'inauguration de cette statue, ils ont convoqué et sont accourus les plus fameux athées de l'Angleterre et de l'Allemagne, M. Bradlaugh qui, en affichant son athéisme, s'est fait interdire l'entrée du Parlement; M. Büchner qui, de tous les *savants* de l'Allemagne, professe le matérialisme le plus grossier. Et, pour les recevoir, le conseil municipal a délégué M. Hovelacque, son président, celui qui, il y a quelques jours, dans un cimetière, affirmait comme une vérité indiscutable, l'anéantissement, à la mort, de l'homme tout entier, sans autre récompense pour le misérable, de ses efforts, de ses vertus, de ses sacrifices, de ses souffrances, de sa misère et de son dénuement, qu'une phrase de satisfaction prononcée sur sa tombe par lui, Hovelacque, honoré, heureux, bien renté, et président du Conseil municipal!

« Je doute qu'en y réfléchissant, le peuple trouve là une compensation suffisante et une justice absolue.

« Diderot a donc une statue, comme ennemi des rois, écrivain licencieux, philosophe matérialiste et athée. Mais il est un titre que vous avez oublié, conseillers de la Ville de Paris! En érigeant à Diderot une statue, comme un éclatant témoignage de la vénération qu'il vous inspire, vous voulez sans doute enseigner à notre jeunesse sous quel maître ils doivent étudier pour devenir les vrais rejetons de la Révolution et les dignes représentants de la société nouvelle.

« Eh bien! aux titres que vous inscrivez, je demande au nom des pères de famille, afin de parfaire cet enseignement, que vous ajoutiez encore un titre, le titre qu'on ne peut lui contester et qui complète sa gloire, — que l'on inscrive sur le socle de la statue, ces mots :

A Diderot, apologiste de la Pédérastie,
Les pères de famille de Paris reconnaissants.

« Et vous ferez graver, au-dessous, le passage d'un de ses livres les plus estimés : *Essais de peinture, le Salon de* 1765, pages 57 et 58 (un vol. in-8°, Paris, l'an quatrième de la République).

« Et nul, alors, qui ne trouvera votre préférence pour Diderot justifiée. »

19. — La Chambre syndicale des mineurs de l'Aveyron organise un grand banquet auquel assistent les députés, les journalistes et les avocats, qui se sont montrés amis des grévistes, et le maire de Rodez.

Le citoyen Basly y exhorte les mineurs à se syndiquer, à pratiquer la solidarité pendant la paix, afin d'avoir des forces pendant la guerre! « Organisez, leur a-t-il dit, l'armée des revendications sociales; joignez à la force ouvrière organisée vos forces et vos intelligences. Faites aujourd'hui labeur commun; demain, vous ferez maison commune. »

Le citoyen Goullé constate ensuite que, sans l'exécution de Watrin, la *grève n'eût point réussi*, car le peuple aide seulement les courageux et les résolus.

20. — Des troubles graves se produisent à Marseille, depuis samedi dernier. Les manifestants se portent devant les bureaux du *Soleil du Midi*, journal *conservateur* et *monarchiste*, et essaient de forcer l'entrée de l'imprimerie de ce journal. La police intervient, une lutte violente s'engage entre les agents et les assaillants. Plusieurs agents sont blessés. Dix-neuf arrestations sont opérées.

21. — Le ministre du commerce accorde un certain nombre de décorations aux personnes qui se sont signalées par leur dévouement lors des épidémies cholériques de 1884, 1885 et 1886.

Parmi celles-ci, nous comptons sept religieuses dont nous sommes heureux de pouvoir inscrire ici les noms :

Mme Légier, en religion sœur Saint-Victor, religieuse hospitalière de Salon (Bouches-du-Rhône).

Mme de Chabanolles, en religion sœur Hélène, supérieure de la communauté de l'Asile des aliénés d'Aix.

Mme Hélier, en religion sœur Emmanuelle, supérieure des sœurs du bureau de bienfaisance de Quimper.

Mme Jain, en religion sœur Anicet, à Quimper.

Mme Desruels, en religion sœur Lucie, infirmière à l'Asile d'aliénés de Saint-Lizier (Ardèche).

Mme Eluard, en religion sœur Marie-Anthime, à Quimper.

Mme Truscat, en religion sœur Marie-Abel, à Quimper.

M. Gladstone remet, entre les mains de la reine d'Angleterre, la démission collective du cabinet qu'il préside. Lord Salisbury est chargé de former un nouveau ministère.

22. — *Fruits de la laïcisation.* Des statistiques judiciaires qui viennent d'être publiées, il ressort qu'en 1885, il y a eu en France 6587 prévenus âgés de moins de seize ans, et 23,319 âgés de seize à vingt et un ans, c'est-à-dire 3929 de plus qu'en 1870, pour la première catégorie, et 16,837 de plus pour la deuxième catégorie. Décidément la laïcisation produit de tristes fruits.

23. — Le Comité de Défense des fortifications se réunit au ministère de la Guerre, sous la présidence du général Boulanger, afin d'examiner la question de la suppression de l'enceinte fortifiée de Paris. Sur 17 membres qui composent ce comité, *deux* seulement votent avec le ministre pour le démantèlement; quinze se prononcent pour le *statu quo* ou s'abstiennent.

M. de Courcel, ambassadeur de France à Berlin, donne sa démission pour raison politique.

24. — Le ministère des finances fait publier, au *Journal officiel*, un avis relatif aux pièces de monnaies étrangères. L'administration y rappelle qu'à l'exception des monnaies de l'union latine, c'est-à-dire des monnaies belges, grecques, italiennes et suisses, aucune monnaie d'argent étrangère n'est acceptée dans les caisses publiques.

Monnaies d'argent étrangères acceptées par les caisses publiques et la Banque de France :

1° Pièces de 5 francs belges, grecques, italiennes et suisses.

2° Pièces de 2 francs, 1 franc, 0 fr., 50 centimes et 0 fr., 20 centimes, belges, au millésime de 1868 et des années suivantes; grecques, au millésime de 1863 et des années suivantes; italiennes, au millésime de 1863 et des années suivantes; suisses, au millésime de 1866 et des années suivantes.

25. — Élections sénatoriales dans la Meuse et dans la Haute-Vienne.

Dans la Meuse, M. Boulanger, républicain et directeur de l'enregistrement, est élu par 620 voix. Son concurrent conservateur obtient 225 voix. Jusqu'à présent, aucun candidat conservateur ne s'était mis sur les rangs.

Dans la Haute-Vienne, M. Pénicaud, républicain, est élu au second tour de scrutin.

25. — Une dernière dépêche, arrivée du Cambodge, annonce que le capitaine français Amozie a attaqué le fortin de Souang où O-Choum-Ma, venant de Can-Hung. Après une fusillade qui a duré trois quarts d'heure et une brèche faite par une pièce de canon, la colonne française s'est lancée à l'assaut et a refoulé l'ennemi. On a pris dans le fort sept canons, des munitions, des fusils à pierre, à rouet et à piston, des drapeaux, du riz et des outils de terrassiers. Nous avons eu un tirailleur tué et trois blessés. *Et cependant nos gouvernants affirment chaque jour que le Cambodge est pacifié.*

25. — Le Saint-Père adresse au roi de Portugal la lettre suivante, à l'occasion de la conclusion du Concordat relatif au patronat des Indes; voici la traduction de cet important document :

« Majesté,

« Ce n'est pas sans éprouver un vif sentiment de tristesse que Nous avons appris la perte du roi Ferdinand, l'auguste père de Votre Majesté.

« Si Nos suffrages, comme ceux qui lui seront rendus dans l'Église natio-

nale du Portugal, et si la part que nous prenons à un si triste événement peuvent adoucir la douleur de Votre Majesté, Nous serons réconforté du moins par la pensée d'avoir pu accomplir un devoir de piété.

« A cette occasion, que Votre Majesté Nous permette de lui ouvrir tout Notre cœur, comme Nous Nous l'étions déjà proposé, sur les négociations qui ont cours entre le Saint-Siège et le gouvernement de Votre Majesté, par rapport au patronat portugais dans les Indes.

« En adressant directement la parole à Votre Majesté, ce Nous est avant tout une joie de constater que, dans le présent comme par le passé, la nation portugaise a bien mérité de ce siège apostolique, auquel elle a constamment rendu l'hommage de son respect et de sa vénération.

« Oui, en vérité, il plaît à Notre cœur de rappeler que cette nation est toujours restée unie au centre de la catholicité, et que ses souverains ont travaillé ardemment à propager la foi dans les nouvelles terres conquises par eux. Ainsi, l'on peut affirmer en toute vérité que la lumière lusitanienne s'est partout déployée à l'ombre de la croix, en telle sorte que les conquêtes du Portugal peuvent être regardées comme autant de conquêtes pour la religion.

« C'est pourquoi, avec le titre de « Rois très fidèles », les souverains du Portugal se virent concéder par les Pontifes romains de nombreux et spéciaux privilèges dont ils furent largement honorés; et parmi eux il convient de compter le privilège du patronat sur les Églises des Indes orientales, que Nos prédécesseurs voulurent leur concéder dans les formes les plus larges.

« Or, si les Pontifes romains, en accordant ces concessions spéciales, furent mus par le sentiment de récompenser le zèle religieux de ces souverains, ils eurent, toutefois, en même temps, pour but de les exciter à fonder de nouvelles églises, à les fournir d'une dotation convenable et à y constituer une organisation ecclésiastique qui répondît mieux aux exigences de ces chrétientés et à la propagation de la Foi.

« C'est, d'ailleurs, l'idée fondamentale du patronat, dont Nos prédécesseurs devaient s'inspirer et dont ils se sont réellement inspirés, ainsi qu'il résulte des documents relatifs à cette affaire.

« Mais, par un concours de circonstances qu'il n'est pas besoin de rappeler, ces conditions inhérentes à la nature du patronat, et requises expressément pour sa concession, ne furent pas exécutées dans la proportion que réclamait le bien spirituel de ces peuples.

« Dans un tel état de choses, le Saint-Siège ne pouvant permettre que, par des motifs auxquels il était étranger, une grande partie de ces chrétientés fût pour ainsi dire abandonnée, et que l'œuvre de l'évangélisation des infidèles restât comme paralysée, le Saint-Siège eut souci de pourvoir à ces besoins en envoyant des groupes choisis d'ouvriers évangéliques.

Or, de quel heureux résultat ont été couronnées les fatigues des missionnaires, c'est ce que démontrent les conversions opérées par eux et les florissantes missions qu'ils y ont constituées.

« Et c'est pour cela que le développement progressif et les superbes conditions de ce peuple chrétien conseillaient de mettre fin à l'état anormal et précaire prolongé jusqu'ici, pour substituer la forme normale et canonique de la hiérarchie ecclésiastique.

« Mais tout en Nous disposant à prendre pour l'avenir des mesures propres à tourner au grand avantage de l'Église des Indes, et à une grande gloire pour le nom catholique, Nous n'avons pas omis, d'autre part, d'accueillir avec la considération qui leur était due, les observations que le gouvernement de Votre Majesté a fait communiquer au Saint-Siège, sur la question du patronat royal.

« Aussi, désirant faire chose agréable à Votre Majesté et à la nation portugaise, Nous avons fait présenter à Votre gouvernement, par l'entremise de Votre ambassadeur, un projet qui Nous semble satisfaire aux antiques traditions et aux légitimes intérêts du Portugal, compatibles avec l'institution de la hiérarchie et avec le bien religieux des populations des Indes, toutes choses auxquelles on ne pourrait pourvoir avec la création d'une double autorité sur le même territoire. Et déjà notre prédécesseur Grégoire XVI, dans le bref daté du 4 janvier 1847, le déclarait : *A nobis duplicem in urbe Calcuttæ auctoritatem creari non expedit, quod neque Ecclesiæ mos patitur, nec paci et unitati fovendae idoneum foret.*

« Au contraire, d'après les propositions du Saint-Siège, l'archevêque de Goa est élevé à la dignité de patriarche pour toutes les Indes orientales, sur lesquelles il pourra développer toute l'influence que lui crée la position honorifique de chef moral.

« En outre, le pouvoir qu'on lui confère de présider les conciles nationaux le met dans la condition de pourvoir, de concert avec l'épiscopat des Indes, aux exigences du clergé et des peuples catholiques.

« Ensuite, par l'érection de trois diocèses portugais, le même archevêque de Goa est appelé à jouir des droits métropolitains sur ces évêchés suffragants.

« Pour la couronne, en nommant librement, d'une part l'archevêque de Goa et les trois évêques ses suffragants, d'autre part, en choisissant pour le présenter au Saint-Siège un candidat compris dans une liste de trois noms formée par les évêques des quatre nouvelles provinces ecclésiastiques, provinces dans lesquelles on trouve un nombre respectable de Goanais, elle maintiendrait le patronat non seulement comme souvenir historique de celui que les augustes ancêtres de Votre Majesté ont exercé en faveur de la religion, mais encore l'exercice effectif de ce privilège selon les formes que comportent les circonstances actuelles. Et l'on n'a pas oublié de prendre en considération ces groupes principaux de Goanais qui seront placés en dehors de la juridiction des évêques portugais. car Nous avons manifesté la disposition où Nous sommes que le soin de ces âmes soit confié à des prêtres goanais.

« Par où l'on peut conclure que le dernier Concordat de 1857 est substantiellement conservé, les modifications qui ont été introduites étant réclamées par les conditions religieuses de l'état actuel.

« De la sorte, on verrait cesser les occasions des inconvénients et des dommages qu'on a dû déplorer jusqu'ici, et l'unité régnant avec la paix dans l'Église des Indes, toutes les forces convergeraient au but essentiel de la religion, à savoir : le salut des âmes.

« Dans toute cette affaire, comme Votre Majesté voudra s'en rendre compte, Nous n'avons été animé d'aucun autre désir que de mettre un terme aux difficultés inséparables d'un état exceptionnel et compliqué, et aussi de

pourvoir de la meilleure manière possible à l'accroissement et à l'avenir du catholicisme dans les Indes.

« De même dans l'accomplissement de Nos devoirs et dans la poursuite de la fin qui nous Nous est imposée par Notre ministère apostolique, Nous avons employé tout Notre zèle et toute Notre industrie pour satisfaire le gouvernement de Votre Majesté dans la plus large mesure qu'il a été possible pour Nous.

« C'est de plus Notre volonté que, sur les territoires où les conditions n'ont pas subi de changement substantiel, le patronat de la couronne portugaise demeure en pleine vigueur. Nous voulons spécialement faire allusion au Congo, où Nous désirons vivement que Votre Majesté, en vertu des privilèges qui appartiennent au patronat royal, veuille travailler à faire progresser et s'étendre le catholicisme, surtout par l'institution de collèges pour les missionnaires qui, fondés au centre du siège métropolitain de Lisbonne, auquel les autres évêques fourniront ainsi des sujets capables, répandront aussi leurs élèves parmi les domaines portugais au Congo, comme autant de rayons de lumière et de vie.

« Après cela, nous avons la ferme confiance que Votre Majesté, considérant les obligations inhérentes à Notre ministère apostolique et appréciant l'équité des mesures proposées, voudra se faire un coopérateur bien méritant dans l'organisation de l'Église des Indes. Il s'ensuivra que, comme les noms de vos glorieux prédécesseurs qui firent propager le règne du Christ parmi ces peuples, aussi le nom de Votre Majesté, pour avoir généreusement contribué à la constitution définitive de l'Église indienne, sera béni des catholiques et enregistré dans les annales ecclésiastiques avec les sentiments d'une affection reconnaissante.

« Nous avons également la confiance que le peuple portugais voudra rendre justice à nos sentiments.

« Loin de nous l'idée d'obscurcir ses glorieuses traditions ou de contredire à ses légitimes aspirations!

« La connaissance de Nos propositions le fera justement apprécier et dissipera toute impression préconçue.

« Mais d'ailleurs, un peuple qui s'enorgueillit de compter comme sa première gloire d'avoir conservé intacte la foi des aïeux, saura comprendre que l'Église catholique, étant universelle et perpétuelle, doit suivre les situations créées par la variabilité des événements humains, dans la pensée supérieure de les coordonner avec les intérêts religieux.

« En attendant, recevez la bénédiction apostolique que du fond de Notre Cœur, Nous donnons à Votre Majesté et à toute la famille royale.

« LÉON XIII, PAPE. »

26. — S. S. Léon XIII adresse au supérieur général de la Compagnie de Jésus le bref suivant :

LÉON XIII, PAPE

Pour conserver la mémoire des choses.

« Parmi les sujets de douleur qui affligent Notre âme au sein des perturbations si profondes de l'heure présente, se trouvent les injustices et les

maux dont on accable les familles religieuses des ordres réguliers. Fondées par de grands saints, elles ont été très utiles et à l'Église catholique dont elles font l'ornement, et à la société civile elle-même, qui en retire de sérieux avantages. De tout temps, ces ordres ont bien mérité de la religion et des lettres; ils ont aussi contribué grandement au salut des âmes. Par suite, Nous aimons, quand l'occasion s'en présente, à donner aux familles religieuses les louanges qu'elles méritent si bien; comme Nos prédécesseurs, Nous aimons à leur témoigner hautement, publiquement Notre affectueuse bienveillance.

« Or, Nous savons que, depuis plusieurs années, il se prépare une nouvelle édition de l'ouvrage intitulé : L'*Institution de la Compagnie de Jésus*, que Notre cher fils Antoine-Marie Anderledy, vicaire général de cette Compagnie, s'applique assidûment à faire terminer ce travail, qu'il ne reste à rééditer que la dernière partie contenant les lettres Apostoliques adressées à la Société de Jésus, à saint Ignace de Loyola son Fondateur, et aux autres Supérieurs généraux : Nous saisissons avec empressement cette occasion de montrer Notre affection à la Compagnie de Jésus, qui a si bien mérité de l'Église et de la Société. En conséquence, nous approuvons l'édition commencée de l'ouvrage susdit, travail à la fois glorieux et utile à la Compagnie; Nous louons ce travail et nous en désirons la continuation et l'achèvement. Mais pour manifester davantage Notre amour envers la Compagnie de Jésus, en vertu de notre Autorité Apostolique, Nous confirmons, par les présentes, et Nous accordons de nouveau les Lettres apostoliques, tant et chacune d'elles, ayant pour objet l'établissement et la confirmation de cette Compagnie, lettres données par les Pontifes romains Nos prédécesseurs, depuis Paul III, d'heureuse mémoire, jusqu'à nos jours, qu'elles soient sous forme de Bulle ou de simples Brefs. Nous confirmons et accordons de nouveau tout ce qui y est contenu et en découle, ainsi que les privilèges, immunités, exemptions, indults, tous et chacun, accordés à la même Compagnie, soit directement, soit par communication avec les autres ordres réguliers, pourvu toutefois que ces concessions ne portent aucun préjudice à cette Compagnie, et n'aient point été abrogées et révoquées par le Concile de Trente ou par d'autres Constitutions du Siège apostolique.

« C'est pourquoi Nous décrétons que les présentes Lettres ont et auron dans l'avenir force, valeur et efficacité; voulant qu'elles obtiennent et sortissent leurs pleins et entiers effets, et apportent tous leurs avantages à ceux que la chose concerne et pourra concerner. Nonobstant le Bref *Dominus ac Redemptor* du Pape Clément XIV en date du XXI juillet MDCCLXXIII et autres pièces quelconques qui seraient contraires, fussent-elles dignes d'une mention et d'une dérogation spéciale et individuelle; Nous y dérogeons spécialement et expressément, mais à l'effet des présentes.

« Que Nos présentes Lettres soient un témoignage de l'amour que Nous portons et que toujours Nous avons porté à l'illustre Compagnie de Jésus, si dévouée à Nos Prédécesseurs et à Nous-mêmes; féconde nourrice d'hommes éminents par la gloire de la sainteté et de la science; source et soutien de la saine et solide doctrine; elle qui, malgré de violentes persécutions endurées pour la justice, ne cesse jamais de travailler dans la vigne du Seigneur

avec une ardeur joyeuse et un courage invincible. Ornée de tant de mérites, recommandée par le concile de Trente lui-même, comblée d'éloges par Nos Prédécesseurs, que la Compagnie de Jésus continue donc, au milieu des haines injustes déchaînées contre l'Église de Jésus-Christ, qu'elle continue à poursuivre la fin de son institution pour la plus grande gloire de Dieu et le salut éternel des âmes.

« Qu'elle continue sa mission d'amener et de rappeler, par de saintes expéditions, les infidèles et les hérétiques à la lumière de la vérité, de former les jeunes gens aux vertus chrétiennes et aux belles-lettres; d'enseigner la philosophie et la théologie suivant l'esprit du docteur Angélique. Cependant Nous embrassons avec une vive affection la Compagnie de Jésus, qui Nous est très chère, et Nous donnons au supérieur général, à son vicaire et à tous les enfants de cette Compagnie, Notre bénédiction apostolique. »

27. — Un décret de la suprême Congrégation du Saint-Office, approuvé et confirmé par le Saint-Père, déclare qu'il est interdit à tout fidèle :

1° D'entrer dans les sociétés dont le but est de répandre l'usage de l'incinération des cadavres;

2° D'ordonner que son propre corps, ou celui d'autres défunts, soit brûlé.

Voici le texte même du décret :

« Feria IV die maii 1886.

« Non pauci Sacrorum Antistites cordatique Christifideles animadvertentes, ab hominibu vel dubiæ fidei, vel massonicæ sectæ addictis magno nisu hodie contendi, ut ethnicorum usus de hominum cadaveribus comburendis instauretur, atque in hunc finem speciales etiam societates ab iisdem institui; veriti, ne eorum artibus et cavillationibus fidelium mentes capiantur, ut sensim in eis imminuatur existimatio et reverentia erga christianam constantem et solemnibus ritibus ab Ecclesia consecratam consuetudinem fidelium corpora humandi : ut aliqua certa norma iisdem fidelibus præsto sit, qua sibi a memoratis insidiis caveant; a Suprema S. Rom. et Univ. Inquisitionis Congregatione declari postularunt.

« 1. An licitum sit nomen dare Societatibus quibus propositum est promovere usum comburendi hominum cadavera?

« An licitum sit mandare ut sua aliorumque cadavera comburantur?

« Eminentissimi ac Reverendissimi Patres Cardinales in rebus fidei Generales Inquisitores supra scriptis dubiis serio ac mature perpensis, præhabitoque DD. Consultorum voto respondendum censuerunt : Ad 1 m *negative*, et si agatur de Societatibus massonicæ sectæ filiabus, incurri pœnas contra hanc latas. Ad 2 m *negative*.

« Factaque de his Sanctissimo Domino nostro Leoni Papæ XIII relatione, Sanctitas Sua resolutiones Eminentissimorum Patrum adprobavit, et confirmavit, et cum locorum Ordinariis communicandas mandavit, ut opportune instruendos curent Christifideles circa detestabilem abusum humana corpora cremandi, utque ab eo gregem sibi concreditum totis viribus deterreant.

« Jos. Mancini, *S. Rom. it Univ. Inq. Notarius.* »

28. — Le conseil supérieur de l'instruction publique décide la création d'un nouveau baccalauréat. Ce nouveau grade tiendra le milieu entre le

baccalauréat ès sciences et l'enseignement spécial. L'allemand et l'anglais particulièrement y tiendront la place du grec et du latin. L'histoire, la géographie et le dessin y occuperont une place prépondérante. Les bacheliers de l'enseignement spécial seront admis au même titre que les bacheliers ès sciences et ès lettres au concours pour l'admission aux écoles Polytechnique et Saint-Cyr.

29. — La lettre suivante est adressée aux évêques de France par S. Em. le cardinal Schiaffino, président de la commission établie pour solenniser le jubilé sacerdotal de Léon XIII :

« Illustrissime et révérendissime Monseigneur,

« Appelé à la présidence honoraire de la commission pour solenniser le jubilé sacerdotal de Sa Sainteté le Pape Léon XIII, il me paraît convenable de m'adresser à Votre Seigneurie illustrissime et révérendissime, pour lui donner communication du choix qui est fait de mon humble personne, sans autre mérite de ma part que mon attachement filial bien connu au glorieux Pontife, et pour la prier chaleureusement de vouloir bien concourir avec toutes les forces de son zèle pastoral et de son affection pour le Pontife et pour l'Eglise à l'œuvre heureusement commencée.

« Il ne saurait échapper à la sagesse connue de Votre Seigneurie illustrissime et révérendissime qu'en cette occurrence une manifestation d'amour filial et de gratitude pour les œuvres glorieusement accomplies, s'adressant au Souverain Pontife porte en elle-même une signification qui, j'oserai le dire, va au-delà de l'auguste et grande personnalité qui en est l'objet.

« Il s'agit de montrer à ceux de nos frères égarés qui affectent de croire que la foi est vaincue et comme anéantie par les coups de l'incrédulité, combien, au contraire, elle demeure vigoureuse et pleine de vie; il s'agit de mettre sous les yeux de la société divisée en partis ennemis les uns des autres, cette société catholique qui, ravivée par l'esprit du Seigneur, trouve dans la Chaire de Saint-Pierre et dans le magistère du Vicaire de Jésus-Christ une merveilleuse unité d'esprit et de cœur.

« C'est le désir de la commission, et, nous le croyons, de tous les catholiques, qu'au jour béni du jubilé sacerdotal du Pape, ces deux faits de la foi et de l'union intime des catholiques prennent une forme sensible dans les témoignages d'affection que les catholiques du monde entier viendront déposer aux pieds du Père vénéré des âmes et du guide de leur conscience.

« Tous les diocèses, toutes les provinces, toutes les nations réunis autour du trône du Vatican, ont à maintenir claire et distincte leur propre personnalité; mais il convient que sur cette multitude on voit planer l'esprit de Dieu, accomplissant le vœu et la promesse de Jésus-Christ : *Sint unum... Ecce Ego vobiscum sum.*

« Cette manifestation est si haute, si conforme à l'esprit chrétien, et d'autre part elle préserve si efficacement les justes droits et les désirs de tous, que la commission ne peut en aucune façon douter que Votre Seigneurie illustrissime et révérendissime ne déploie tout son zèle pour la mener au plus haut degré de splendeur, en constituant des comités ayant pour objet de la préparer.

« Et plus elle voudra bien se hâter de donner ses soins à l'organisation de l'œuvre, mieux en seront assurés l'ordre et la bonne disposition, ce qui en pareil cas n'est pas le moindre élément de succès.

30. — Le Saint-Père adresse les lettres apostoliques suivantes en vue du développement de la culture littéraire parmi les clercs et dans les études du séminaire romain :

LÉON XIII, PAPE

POUR PERPÉTUELLE MÉMOIRE

« Dans le dessein de contribuer par le puissant et solide secours de la science à la formation cléricale, Notre illustre prédécesseur Pie IX, d'heureuse mémoire, par Lettres apostoliques données sous le sceau de plomb le 4 des calendes de juillet de l'année 1853, établit à Rome, près de Saint-Apollinaire, un séminaire religieux appelé de son nom Pie, pour y recevoir des clercs choisis de tous les diocèses des provinces de l'État pontifical, et, par d'autres lettres données sous l'anneau du Pêcheur, le cinquième jour d'octobre la même année, il édicta un règlement d'études qui devait être suivi à perpétuité dans les écoles de l'un et l'autre séminaire pontifical, le séminaire Romain et le séminaire Pie.

« Dans la réalisation de cette grande et salutaire entreprise, l'auguste fondateur s'étant principalement proposé que les jeunes clercs se formassent solidement et soigneusement à la piété et aux hautes sciences pour pouvoir servir efficacement à l'utilité et au bien du peuple chrétien, en cultivant le champ du Seigneur, statua par ses Lettres apostoliques que ceux qui se destineraient au séminaire Pie y seraient admis après avoir achevé leurs études de rhétorique dans leurs séminaires respectifs et après un examen régulier constatant leur capacité littéraire, pour y suivre le cours complet de philosophie et de théologie et y vaquer en même temps à l'étude de la jurisprudence, sans toutefois être tenus à en parcourir tout le cercle, mais en étant astreints à étudier du moins les institutions du droit canon, du droit civil et du droit criminel.

« Pour Nous, ardemment animé de cette même sollicitude de Notre illustre prédécesseur pour la bonne formation du clergé et inspiré surtout du désir de relever les études littéraires, que Nous ne pouvons supporter de voir déchues de leur ancienne dignité par le malheur des temps, Nous avons voulu Nous appliquer à restaurer l'étude des belles-lettres et à leur rendre leur ancien éclat; c'est pourquoi, l'an dernier, par Notre lettre du 30 mai à Notre cher fils Lucido Maria Parocchi, cardinal prêtre de la sainte Église romaine et Notre vicaire à Rome, Nous avons institué dans les bâtiments du séminaire Romain de nouvelles écoles pour l'enseignement des littératures italienne, latine et grecque, en offrant ainsi aux élèves de l'un et l'autre séminaires et aux autres élèves qui ont achevé leurs cours de philosophie, de théologie et de jurisprudence, les moyens de parvenir et de s'élever, par l'enseignement, à une connaissance plus approfondie et plus abondante des belles-lettres, et au talent littéraire. En cela, Nous avons considéré combien la culture, l'usage et le don de la littérature est nécessaire à ceux qui ont pour mission de défendre et de propager la foi et la vérité catholique, et

quel éclat et quelle force s'ajoutent à la science lorsqu'elle se trouve heureusement unie au talent littéraire. Cet enseignement des belles-lettres dont nous venons de parler, ayant été fondé avec succès, grâce à Dieu, Nous avons compris qu'il fallait faire en sorte d'en étendre au plus grand nombre possible les bienfaits et les fruits.

« C'est pourquoi toutes les autres dispositions relatives à l'un et à l'autre séminaires qui sont contenues dans les susdites Lettres apostoliques de Notre illustre prédécesseur, continuant, d'ailleurs, à rester en vigueur et entières, Nous décidons par les présentes Lettres et Nous statuons que tous ceux qui désirent être admis parmi les élèves du séminaire, devront, dans les examens qu'ils auront à subir pour obtenir une place au séminaire, outre les conditions requises dans les Lettres apostoliques de Notre prédécesseur, montrer aussi leur connaissance des rudiments des lettres *grecques;* de même Nous décidons et mandons que les élèves des deux séminaires Romain et Pie, après avoir achevé leurs études de philosophie et de théologie, devront suivre assidûment, pendant une année entière, à l'exclusion de toute autre étude, les cours de littérature *italienne*, *latine*, *grecque*, établis par Nous au siège du séminaire Romain. Nous voulons de plus qu'ils fréquentent aussi ces mêmes cours de lettres, dès *la première année de jurisprudence*, en même temps qu'ils suivront les leçons des professeurs de droit canon, de droit civil et de droit criminel.

« Et si parfois, de graves et justes motifs réclamaient une exception à ces règles, c'est à Notre autorité et à celle de Nos successeurs que Nous réservons d'en décider.

« Ces prescriptions, telles qu'elles sont établies par Nous, Nous ordonnons, prescrivons et mandons qu'elles soient fermement observées, en vue de quoi Nous décrétons que ces lettres seront valables à perpétuité, nonobstant toutes choses contraires, même celles qui mériteraient une mention individuelle et particulière.

« Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le XXX juillet MDCCCDXXXVI, la neuvième année de Notre Pontificat.

31. — L'Inquisition romaine rend un décret fort important sur la conduite que doivent tenir les magistrats et les avocats en matière de divorce. Ces décisions ont d'autant plus de gravité qu'elles sont contraires à certaines opinions qui s'étaient répandues en France sous le couvert de personnages d'ailleurs fort respectables. Nous empruntons la traduction de ce décret à l'*Univers* :

« Les doutes suivants ont été proposés par plusieurs évêques de France à la S. Inquisition Romaine et Universelle : « Dans la lettre de l'Inquisition « Romaine du 25 juin 1885 adressée à tous les Ordinaires de France, « touchant la loi du divorce, on lit cette décision : *Attendu les très graves « difficultés des choses, des temps et des lieux, on peut tolérer que les magistrats « et les avocats traitent en France des causes matrimoniales sans être obligés de « renoncer à leurs fonctions;* à des conditions toutefois dont voici la seconde : « *Pourvu que, en ce qui concerne la validité et la nullité du mariage, et la séparation de corps, dans les causes dont ils sont forcés de juger, ils aient l'intention*

« *formelle de ne jamais prononcer une sentence opposée au droit divin ou ecclé-*
« *siastique, et de n'en jamais provoquer comme demandeurs ou comme défendeurs.* »

« Cela posé on demande :

« 1° Si l'on doit regarder comme exacte l'interprétation répandue en France et même imprimée, selon laquelle la condition serait remplie par un juge qui, bien qu'un mariage soit valide devant l'Église, ferait abstraction de ce mariage vrai et constant, et, appliquant la loi civile, prononcerait qu'il y a lieu à divorce, pourvu que, dans son esprit, il entende ne rompre que le seul contrat civil et les seuls effets civils, et que les termes de la sentence qu'il prononce ne visent que ce contrat et ces effets. En d'autres termes, on demande si la sentence ainsi portée peut être dite non contraire au droit divin ou ecclésiastique.

« 2° On demande encore si, après que le juge a prononcé qu'il y a lieu à divorce, le maire, ne considérant, lui aussi, que les effets virils et le contrat civil, comme il a été exposé ci-dessus, peut prononcer le divorce, quoique ce mariage soit valide devant l'Eglise.

« 3° On demande enfin si, le divorce une fois prononcé, le maire peut unir civilement avec un autre époux qui commet l'attentat de passer à une autre union, quoique le premier mariage soit valide devant l'Eglise et que l'autre partie soit encore vivante.

« Le 27 mai 1886, dans la congrégation générale de S. Inquisition romaine et universelle, tenue en présence des Eminentissimes et Révérendissimes cardinaux, les doutes ci-dessus formulés ayant été proposés, et le vote des Seigneurs consulteurs ayant été donné, les mêmes Eminentissimes et Révérendissimes cardinaux ont ordonné de répondre :

« Au premier, au second et au troisième doute, *négativement.*

« Le même jour, rapport ayant été fait sur ces choses au T. S. Père le Pape Léon XIII, Sa Sainteté a approuvé et confirmé les décisions des Eminentissimes Pères.

Un grand nombre de journaux publient plusieurs lettres du général Boulanger adressées au duc d'Aumale pour le remercier de sa promotion au grade de général de brigade. Ce dernier dément le fait et s'attire de la part de M. Limbourg, secrétaire du duc, la verte réplique suivante adressée aux directeurs des journaux conservateurs :

« Paris, 1er août 1886.

« Monsieur le Directeur,

« M. le général Boulanger vient de faire démentir de nouveau, par *la France* et *le Temps*, la lettre que vous avez publiée ce matin.

« Comme il vous faut, vis-à-vis de vos lecteurs, un répondant de cette publication, je déclare que c'est moi qui vous ai remis hier la lettre du 8 mai 1880 ; je vous en remets deux autres qui la préparent et la complètent, et que je vous prie de vouloir bien insérer aussi.

« Je tiens à votre disposition les originaux et les photographies de ces trois lettres.

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

« H. Limbourg. »

« Belley, le 3 janvier 1880.

« Monseigneur,

« Je n'ai d'autre appui que celui des généraux sous les ordres desquels j'ai servi.

« Je viens donc vous demander de vouloir bien m'appuyer auprès de la commission de classement, dans laquelle, à beaucoup de titres, vous aurez certainement une situation prépondérante.

« Je ne vous parlerai pas de mes services : vous savez qui je suis.

« Je me permets seulement de vous dire que je me trouve le treizième des colonels d'infanterie proposés, à la suite de l'inspection générale de 1878, pour le grade de général de brigade, et que, si les vacances existant aujourd'hui étaient remplies, je serais à peu près le huitième.

« Dans ces conditions, j'espère beaucoup, et comptant sur votre bienveillant intérêt, qui m'est si connu, je vous prie, Monseigneur, d'agréer, avec la nouvelle expression de ma gratitude, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

« Colonel BOULANGER. »

« Belley, 13 février 1879.

« Monseigneur,

« Vous quittez le commandement du 7e corps. Permettez-moi de vous dire, au nom des officiers de mon régiment et au mien, combien nous sommes peinés de perdre un chef que nous aimons, dans lequel nous avions une si grande confiance.

« Soyez persuadé, Monseigneur, que jamais nous n'oublierons les hautes leçons, les exemples si élevés que vous nous avez donnés.

« Daignez agréer la nouvelle assurance des respectueux sentiments et de l'inaltérable dévouement de

« Votre obéissant subordonné
« Colonel BOULANGER. »

1er *août*. — Mort du célèbre compositeur et pianiste Franz List.

Elections générales pour le renouvellement triennal des conseils généraux et des conseils d'arrondissement.

2. — Le pape fait informer le corps diplomatique qu'il a définitivement décidé l'envoi d'un représentant à Pékin. Ce représentant, qui portera le titre de délégué apostolique et de ministre résident, sera Mgr Agliardi. La Chine accréditera auprès du Vatican le ministre qui la représente et continuera de la représenter à Londres.

3. — M. le général Boulanger, confondu par la reproduction des lettres autographiées qu'il a adressées au duc d'Aumale pour *implorer* sa protection, se décide à écrire à M. Limbourg la singulière lettre suivante :

« Paris, le 3 août 1886.

« *A M. Limbourg.*

« Monsieur,

« Il a été publié dans les journaux quatre lettres signées de mon nom et adressées à M. le duc d'Aumale.

« Comme la première était manifestement fausse, je ne pouvais pas recon-

naître l'authenticité du texte des autres, jusqu'à la production des originaux. J'ai gardé le silence.

« Aujourd'hui, je déclare authentiques les trois dernières lettres, celles qué M. le duc d'Aumale vous a chargé de publier.

« Je veux bien vous faire la grâce de ne pas apprécier l'acte de votre maître, ni la besogne que vous avez acceptée.

« Je ne daigne pas davantage vous donner, sur le contenu de ces lettres, des explications. Vous ne pourriez pas les comprendre. Vous avez été préfet de la République pour la trahir; je suis ministre de la République pour la servir.

« Je la sers contre vous et les vôtres.

« J'ai mérité votre haine; je ne désire rien tant que de continuer à m'en rendre digne.

« Quand M. le duc d'Aumale, sans tenir compte des règlements militaires, cherchait à réunir autour de lui, sous prétexte de chasses, — et dans un but qui apparaît clairement aujourd'hui, — des officiers dont beaucoup lui étaient inconnus, j'ai été chargé d'aller lui porter les représentations du ministre de la guerre d'alors : j'ai obéi.

« Quand la conspiration princière m'a mis en demeure de choisir entre mon ancien chef et la République, je suis demeuré fidèle à la République.

« La loi votée, je l'ai fait exécuter. Et, s'il prend jamais fantaisie aux factieux, vos amis, de passer des paroles aux actes, l'auteur des lettres au duc d'Aumale fera simplement, mais très énergiquement, son devoir contre les amis de M. le duc d'Aumale.

« Général Boulanger. »

A cette lettre, M. Limbourg a répliqué par la note suivante, envoyée instantanément aux journaux :

« Le destinataire de cette lettre ne fera pas à son auteur, « l'officier général « qui a, par deux fois en quelques jours, nié publiquement ce qu'il savait être « la vérité », la grâce de la considérer comme une provocation pouvant être, aujourd'hui, relevée.

« Il se contente de la livrer à l'appréciation des hommes d'honneur et de bon sens.

« H. Limbourg. »

4. — *Le socialisme en Belgique.* — Un certain nombre de placards séditieux sont affichés sur les murs de la ville et des faubourgs de Bruxelles. Voici le texte d'un de ces placards :

« Peuple,

« Le 15 août, soyons tous debout. La bourgeoisie vit dans le luxe et l'orgie, tandis que nous, travailleurs, nous crevons de misère, tout en peine du matin au soir. Il faut que cela cesse, et, dussions-nous employer les moyens les plus violents, nous n'hésiterons pas. Vive la Révolution ! »

5. — Le *Journal officiel* promulgue le décret portant création d'une médaille commémorative de l'expédition de Madagascar. Cette médaille conforme, pour le module et la face, à la médaille du Tonkin, portera au revers le mot :

Madagascar. Elle sera suspendue par un ruban moitié vert, moitié bleu, par petites raies horizontales, et sera distribuée à tous les officiers, marins, soldats et volontaires qui ont pris part à l'expédition.

6. — Le Conseil supérieur de l'assistance publique, sur la proposition du directeur de cette administration, décide qu'il y a lieu de remplacer les Sœurs par des laïques : 1° à l'hôpital Necker; 2° à l'hospice des Enfants malades ou de l'Enfant Jésus; 3° à l'hôpital récemment fondé par la Ville à Forges-les-Bains.

7. — A la veille des ballottages, le gouvernement fait annoncer que le produit des impôts et revenus indirects, pour le mois de juillet dernier, marque une amélioration sensible et donne une plus-value de 1,559,475 francs par rapport aux évaluations budgétaires, et une plus-value de 1,964,300 francs par rapport aux recouvrements de juillet 1885. La moins-value par rapport aux évaluations budgétaires, pour les sept premiers mois, s'élève à 37,372,625 francs; la moins-value, par rapport aux recouvrements des sept premiers mois de 1885, s'élève à 35,927,300 francs.

8. — Entrevue de l'empereur d'Autriche et de l'empereur Guillaume, à Gastein. L'empereur Joseph est reçu à la gare par le prince Guillaume de Prusse, le prince de Bismarck et le gouverneur de Strasbourg. Les deux empereurs, après s'être embrassés, se retirent pour conférer dans les appartements de l'empereur d'Allemagne.

La manifestation ouvrière de Bruxelles, annoncée pour le 8 août, a lieu effectivement. 1,600 manifestants, portant une dizaine de drapeaux rouges et chantant la *Marseillaise*, parcourent la ville, sans que l'on ait à signaler aucun incident remarquable.

9. — Le gouvernement anglais envoie une note à la Russie, à l'occasion du rétablissement des douanes dans le port de Batoum, dans la mer Noire, lequel était port franc depuis le traité de Berlin. Le gouvernement russe repousse l'accusation portée par l'Angleterre contre la Russie, d'avoir violé le traité de Berlin en alléguant que l'Angleterre, la première, a violé le traité de Berlin en Bulgarie, tous les actes du prince Alexandre, à partir de la révolution du 18 septembre, ayant été accomplis de connivence avec l'Angleterre.

10. — Un télégramme d'une source absolument certaine, annonce que l'Annam est loin d'être pacifié, comme le répètent sur tous les tons les organes gouvernementaux. Les pirates sont partout et l'on se bat à peu près tous les jours. Ils brûlent des villages entiers, attaquent les télégraphes, empoisonnent les puits, etc. Quelle singulière pacification!

11. — Le *Journal officiel* publie le décret réorganisant ou plutôt désorganisant l'enseignement secondaire spécial. Ce décret comprend quatre articles, dont voici la teneur :

Art. Ier. — L'enseignement secondaire spécial comprend un cours normal de six années d'étude.

Les programmes de l'enseignement sont arrêtés par le ministre, après avis du conseil supérieur.

L'année préparatoire intermédiaire entre le cours élémentaire et le cours normal est supprimée.

Les élèves qui sortent des écoles primaires ou de leurs familles, et dont l'instruction ne laissera à désirer que sous le rapport des langues vivantes, pourront être admis en première année; des conférences complémentaires leur permettront de suivre les cours de langues vivantes.

Art. 2. — Le certificat d'études délivré après examen public, à la fin de la troisième année, est supprimé.

Les élèves pourront recevoir, après la quatrième année et à la suite de l'examen de passage, un certificat d'études, s'ils en sont jugés dignes; ce certificat contiendra le résumé de leurs notes et indiquera le rang qu'ils occupaient dans leur classe; il sera délivré par le chef de l'établissement en conseil des professeurs, sous le contrôle de l'autorité académique.

Art. 3. — Les élèves de l'enseignement secondaire spéciale sont tenus d'apprendre deux langues vivantes, l'une dite fondamentale, pendant toute la durée des études; l'autre, dite complémentaire, pendant les trois dernières années.

La langue fondamentale sera l'anglais ou l'allemand.

La langue complémentaire sera l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien ou l'arabe.

Le ministre, après avis du comité consultatif, déterminera, pour chaque établissement, la langue fondamentale et la langue complémentaire.

Toutefois, dans un certain nombre de lycées, désignés par le comité consultatif, l'option entre l'anglais et l'allemand, comme langues fondamentales, pourra être laissée aux familles.

Art. 4. — Les dispositions des articles 1, 2, 4 et 5 du décret du 4 août 1881 sont abrogées en ce qu'elles ont de contraire au présent décret.

Arrivée à Paris du fils du roi Samory, le chef Soudanien qui, en mars dernier, a passé avec la France un traité qu'il a signé avec le capitaine Tournier.

12. — Le Saint-Père reçoit en audience privée M. Lefebvre de Béhaine, ambassadeur de France près le Vatican. Des explications échangées entre eux relativement à la question chinoise, il résulterait que le pape n'aurait encore pris aucune décision au sujet de l'envoi d'un nonce à Pékin. Les négociations entre la France et la Cour de Rome ne sont pas encore closes, et l'on a tout lieu d'espérer qu'elles se termineront par un arrangement satisfaisant pour les deux partis.

13. — Des placards révolutionnaires sans signature sont affichés en divers endroits de Paris. Voici deux de ces curieux factums :

Groupe de la Main-Noire. Meeting d'ouvriers sans travail.

« Travailleur,

« Depuis longtemps, tu manques d'ouvrage et ta famille de pain. Pourtant tu n'ignores pas que toutes les richesses que tu as accumulées sont empilées dans des magasins immenses. Des palais sont vides, et tu es parqué dans un audis infect (quand on ne te met pas à la porte) quand tu n'as pu payer le tribut que le vautour, qu'on nomme propriétaire, t'a demandé.

« Allons, viens avec nous, et tu les trouveras, tous ces voleurs.

« Le quartier où les ouvriers sans travail se réunissent est plein de gens qui détiennent ce dont tu as besoin.

« Allons, agis, prends ce qui t'appartient, et mort à ceux qui t'ont volé.

« Mort aux voleurs! Vive l'anarchie! »

Ce langage n'a besoin d'aucun commentaire.

14. — Réception par le ministre de la marine du prince Karamoko, fils du roi Soudanien Samory. Ce prince assure que son père respecte scrupuleusement les clauses du traité conclu entre la France et lui. Par ce traité, Samory abandonne à la France la rive gauche du Niger.

15. — Un banquet impérialiste a lieu avenue Saint-Mandé, sous la présidence de M. Jolibois. Les comités impérialistes des départements y sont représentés par des délégués. On y porte de nombreux toasts à la santé du prince Victor-Napoléon.

16. — Une délégation d'ouvriers français représentant les principales industries de Paris se rend à Londres avec mission d'y étudier l'histoire du mouvement coopératif et l'organisation sociale et politique des sociétés de retraites et de logements à bon marché. La première visite officielle faite par ces représentants des classes ouvrières de Paris a été pour le *club des ouvriers allemands*. On a bu dans la même coupe et l'on s'est traité du nom *de frères*.

17. — Une partie des ouvriers de la *Société française du matériel agricole*, située à Vierzon (Cher), se met en grève. La troupe est obligée d'intervenir pour protéger les ouvriers qui continuent de travailler, contre les menaces et les voies de fait des grévistes. Plusieurs arrestations sont opérées.

Attentat contre le président de la république de l'Uruguay. Un individu décharge sur le président, à bout portant, un coup de revolver. L'assassin est tellement maltraité par la foule qu'il ne tarde pas à expirer.

Mort de Mgr Dupont des Loges, évêque de Metz, l'un des patriotes les plus ardents et les plus énergiques de la France. Sa mort est un deuil pour tous les cœurs vraiment français.

18. — Ouverture de la nouvelle Chambre des communes en Angleterre. Le discours de la couronne insiste sur la nécessité qui s'impose au Parlement de terminer l'examen du budget qui n'a été voté qu'en partie par le précédent Parlement.

19. — Une lettre de Mgr Puginier, évêque du Tonkin occidental, signale de nouveaux massacres de missionnaires et la destruction de plusieurs chrétientés par les pirates tonkinois.

20. — Monsieur le comte de Paris adresse à M. Henry Hulbert, correspondant d'un journal américain, une lettre aussi claire que convaincante, dans laquelle il expose avec force quelle est la législation qui, jusqu'ici, en France, a toujours garanti à l'officier la propriété de son grade, en laissant le gouvernement maître seulement de la fonction ou de l'emploi. Voici ce document remarquable à tous les points de vue :

« Tunbridge-Wells, 8 août 1886.

« Je m'empresse de vous remercier de votre lettre avant mon départ pour l'Écosse, et je réponds aux questions que vous m'avez adressées relativement au duc d'Aumale.

« Le grade ou la commission d'un officier français lorsqu'il a été obtenu conformément à la loi est sa propriété absolue, dont on ne peut le dépouiller

que par une sentence d'un conseil de guerre et pour des motifs déterminés.

« L'on ne doit pas confondre le grade avec la fonction. Le ministre de la guerre peut refuser un emploi ou un commandement à un officier; il peut le mettre soit en disponibilité, soit en retrait d'emploi pour une cause telle qu'une infirmité temporaire; il peut le mettre en réforme pour incapacité permanente ou pour avoir failli contre l'honneur, si telle est l'opinion du conseil d'enquête convoqué à ce sujet. Mais aucun ministre ne peut priver un officier de son grade.

« Le duc d'Aumale a gagné ses grades très rapidement, mais non plus rapidement que d'autres officiers en temps de guerre, et tout particulièrement le général Boulanger, qui, capitaine en juillet 1870, était nommé colonel onze mois plus tard, en juin 1871.

« En tous cas, les nominations du duc d'Aumale furent faites régulièrement et conformément aux lois d'alors, qui permettaient aux princes français, en récompense de leur bravoure au feu, d'être promus en dehors des délais ordinaires.

« Chaque grade du duc d'Aumale fut ainsi gagné. En conséquence, après la chute de l'Empire, il fut aussitôt replacé dans l'état-major de l'armée, d'où il avait été injustement exclu en 1848.

« Le duc de Chartres, ayant reçu de M. Gambetta, durant la guerre, une commission provisoire de commandant, sous le nom supposé de Robert le Fort, fut confirmé dans son grade par la *Commission des grades*, nommée par l'Assemblée nationale avec pleins pouvoirs pour juger, sans appel, toutes les questions relatives aux grades donnés durant la guerre.

« Le duc d'Alençon fut fait capitaine par une loi spéciale de la même Assemblée.

« En 1883, le général Thibaudin, alors ministre de la guerre, priva les trois princes de leurs fonctions actives, et par suite d'une mesure politique inspirée par le dépit des radicaux à la suite du premier rejet de la loi d'exil, leur infligea le retrait d'emploi, qui est généralement considéré comme la dernière punition que le ministre de la guerre peut infliger de son propre chef. Mais quand il agit ainsi, le général Thibaudin affirma à la Chambre que cette mesure politique était *légale*, précisément parce qu'elle ne privait pas les princes de la propriété de leurs grades.

« La loi de proscription du 23 juin 1886 décide qu'aucun membre des familles ayant régné en France n'aura le droit d'*entrer* dans les armées françaises de terre ou de mer.

« Le général Boulanger a méconnu le texte formel de cette loi en chassant de l'armée des princes qui étaient entrés déjà dans l'armée et possédaient des grades obtenus conformément aux lois; il a neanmoins rayé des contrôles de l'armée les ducs de Nemours, d'Aumale, de Chartres et d'Alençon. Il agit de la même manière à l'égard des deux princes Murat, alliés à la famille Bonaparte seulement par la ligne maternelle et qui avaient suivi leur carrière comme tous les autres officiers.

C'est à la suite de la notification de cette illégale expulsion de l'armée, expulsion absolument injustifiée, que le duc d'Aumale écrivit sa noble lettre

à M. Grévy, qui crut devoir se venger personnellement en exilant l'auteur de la lettre.

« Telle est l'histoire de ces faits.

« Croyez-moi, etc.,

« PHILIPPE, *comte de Paris.* »

21. — Une grave nouvelle jette l'émoi dans le monde politique. Le prince Alexandre de Bulgarie est détrôné par M. Zankoff. Une régence est proclamée; elle est composée de MM. Karaveloff, Zankoff, Radoslavoff et autres. Voilà encore de la vilaine besogne pour nos politiques!

22. — Les grévistes de Vierzon informent le préfet du Cher qu'ils ne peuvent accepter les propositions de la Compagnie et qu'ils persistent dans les sentiments de résistance qu'ils ont manifestés jusqu'à présent.

A l'occasion de la Saint-Joachim, son patron, Léon XIII reçoit un grand nombre de félicitations, émanant de souverains et de princes étrangers et de la municipalité de Carpineto, sa ville natale.

Un orage épouvantable s'abat sur Paris et la banlieue. Des grêlons d'une grosseur extraordinaire tombent pendant près de vingt minutes, avec un fracas épouvantable. Les dégâts causés dans Paris par les vitrages brisés sont énormes. Dans la banlieue les pertes sont incalculables. Les espaliers, les arbres à fruits et les potagers sont complètement dépouillés.

24. — Réunion à la salle de la Redoute, rue Jean-Jacques Rousseau, de la première séance de la *Conférence internationale révolutionnaire* organisée par les membres du parti ouvrier socialiste révolutionnaire. La réunion est présidée par le citoyen Chabert, conseiller municipal de Paris.

Les murs de la tribune sont tapissés de drapeaux rouges et des drapeaux de divers pays représentés par des délégations. Soixante chambres syndicales parisiennes et quinze groupes corporatifs de province sont représentés. L'Angleterre est représentée par sept membres des Trades Unions, qui comptent plus de 625,000 membres. Les délégués des sociétés ouvrières de l'étranger exposent tour à tour la situation faite, dans chacun de leurs pays, aux ouvriers des diverses corporations.

De nombreux télégrammes mandent que la majorité du peuple et de l'armée bulgare se déclare en faveur du prince Alexandre.

Les garnisons de Widdin, Tirnova, Nicopoli, Silistrie, se sont prononcées ouvertement contre le gouvernement provisoire.

Des messes sont célébrées dans plusieurs églises de Paris et des départements pour le troisième anniversaire de la mort du comte de Chambord. Le comte de Paris fait célébrer, de son côté, en Angleterre, un office solennel, auquel assistent tous les princes de la famille royale.

25. — Une contre-révolution en faveur du prince Alexandre se produit en Bulgarie et en Roumélie. Cette contre-révolution, commencée par l'armée, est continuée par les milices et acclamée par le peuple. Le gouvernement provisoire qui avait déposé le prince, est renversé à son tour par les partisans d'Alexandre.

Charles DE BEAULIEU.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les Questions du baccalauréat, réponses aux interrogations posées dans les diverses facultés depuis l'adoption des derniers programmes officiels, par J. d'Arsac. — Première partie : *Rhétorique*, 1 vol. in-12 de IV-277 pages. Cartonné, 3 fr. — Deuxième partie : *Philosophie*, 1 vol. in-12 de IV-281 pages. Cartonné, 3 fr. — Société générale de Librairie catholique, 76, rue des Saints-Pères. Paris.

Ce qui manque aux étudiants, vers le terme de leur carrière scolaire, sur la fin de la Rhétorique et de la Philosophie, ce sont des Exercices de Récapitulation, des Questionnaires variés, complets et courts à la fois, pour retrouver d'un mot, d'un coup d'œil, tout l'ensemble de ce qu'ils ont appris.

M. J. d'Arsac, à qui l'Enseignement doit déjà tant de livres précieux et recherchés, vient de combler cette lacune : il a recueilli toutes les Interrogations posées, à la Sorbonne et dans les Facultés des départements, aux candidats qui subissent les épreuves du Baccalauréat ès lettres, et il en a composé les deux volumes que nous nous hâtons de signaler.

Ces Interrogations, brièvement posées, numérotées, sont suivies de Réponses claires et précises. Pas un mot d'inutile.

Elles forment une sorte d'Encyclopédie classique, résumant tous les cours de l'Enseignement des Lettres, savoir,

Pour le premier volume :

Littérature et style (98 questions),
Littérature grecque (63 questions),
Littérature latine (59 questions),
Littérature française (378 questions),
Histoire (341 questions),
Géographie (287 questions).

Pour le second volume,

ainsi divisé : *Philosophie*, — *Psychologie*, — *Logique*, — *Morale*, — *Métaphysique et Théodicée*, — *Histoire de la Philosophie*, — *Histoire*, **1221** questions.

Et ensemble, pour les deux volumes, **2447**.

Qu'on juge, par ce chiffre, de la quantité des matières que M. J. d'Arsac a su accumuler dans son ouvrage.

Le plan en est entièrement neuf. On n'y trouve point, en effet, comme

dans la généralité des *Memento* et des *Manuels*, un exposé suivi et méthodique de chaque partie du programme, mais bien une photographie fidèle des examens où les candidats, comme on le sait, sont appelés à passer sans transition d'une branche à l'autre, d'un ordre d'idées particulier à un autre ordre tout différent.

Le livre de M. J. d'Arsac n'est pas seulement un livre classique, mais il peut servir comme travail d'érudition, comme gymnastique de l'esprit, à toutes les Écoles, aux Pensionnats et aux Personnes du monde.

Le Petit Dictionnaire logique de la langue française, par M. Élie Blanc, professeur de philosophie aux Facultés catholiques de Lyon, etc. — 1 fort vol. in-18 de 1080 pages à deux colonnes. Prix : cartonné, 3 fr. 50.

Ce Dictionnaire n'est *petit* que de format; il est grand, très *grand*, quant au travail qu'il représente et quant au progrès qu'il réalise sur tous les livres similaires : c'est une œuvre de Bénédictin.

Il y a dans ce livre, *trois* livres, abstraction faite du classement des matières, lequel constitue à lui seul une nouveauté des plus originales : 1° un *Répertoire alphabétique* de tous les mots de la langue; 2° *Dictionnaire*, où ces mots sont présentés dans l'ordre où les appellent à la fois l'ordre originel des idées et leurs associations indéfinies; 3° un Dictionnaire *Historique* et *Géographique* universel.

Le *Répertoire* suffit à l'élève qui ne demande qu'à être fixé présentement sur l'orthographe et la qualité du mot qu'il cherche. Mais a-t-il le temps ou la curiosité de pousser plus loin ses investigations? Il voit, au terme en question, l'indication de la colonne du Dictionnaire *logique* où ce mot se trouve reproduit, défini, commenté, et, ce qui n'a jamais été tenté jusqu'ici, rattaché à une idée mère à l'explication de laquelle il apporte lui-même sa contribution. C'est là surtout, c'est dans les colonnes de ce dictionnaire logique que l'enfant studieux, que l'élève intelligent fera peu à peu, presque sans se douter de l'effort que demande ce travail, la synthèse de ses connaissances. L'universalité des mots, des idées et des choses, avec l'*Etre* pour point de départ, s'y trouve, en effet, distribuée en seize classes ou catégories qui s'enchaînent rigoureusement les unes les autres, et dont l'auteur donne le tableau, en raccourci, dans sa Préface.

Il y a donc beaucoup à apprendre en feuilletant cet excellent travail.

Peu de livres peuvent, plus utilement et plus sagement que le *Petit Dictionnaire logique de la langue française*, satisfaire cette curiosité de la jeunesse.

Ajoutons que le *Petit Dictionnaire logique de la langue française*, de format in-18, comprend plus d'un millier de pages à deux colonnes.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT, DE PARIS A ORLÉANS, DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE ET DU MIDI.

Billets d'Aller et Retour pour LOURDES.

Avis. — L'administration des chemins de fer de l'État et les compagnies des chemins de fer de Paris à Orléans, de Paris à Lyon et à la Méditerranée et du Midi ont l'honneur de prévenir le public qu'elles viennent de soumettre à l'homologation ministérielle, pour être appliqué à partir du 10 juillet prochain, le nouveau tarif commun E n° 10 (Etat), A n° 12 (Orléans), n° 104 (P.-L.-M.) et n° 23 (Midi), reproduit ci-après, savoir :

Billets d'aller et retour de toutes classes à destination de Lourdes; et au départ de toutes les stations des réseaux susmentionnés, situées à plus de 150 kilomètres de Lourdes.

Durée de validité variable suivant la longueur des parcours.

Prix des billets d'aller et retour. — Les prix et les durées de validité des billets d'aller et retour sont fixés comme suit, d'après les distances à Lourdes des gares de départ situées sur l'un quelconque des réseaux de l'État, de Paris à Orléans, de Paris à Lyon et à la Méditerranée et du Midi.

AU DÉPART DES STATIONS DISTANTES DE LOURDES	RÉDUCTION sur les prix des billets simples afférents aux parcours effectués à l'aller et au retour d'après l'itinéraire choisi par le voyageur.	DURÉE DE VALIDITÉ DES BILLETS
1° De 151 à 200 kilomètres...	25 O/O	4 JOURS
2° De 201 à 300 kilomètres...	30 O/O Sans que le prix puissse être inférieur à celui d'un parcours de 200 kilom.	5 JOURS
3° De 301 à 400 kilomètres...	35 O/O Sans que le prix puisse être inférieur à celui d'un parcours de 300 kilom.	6 JOURS
4° De plus de 400 kilomètres.	40 O/O Sans que le prix puisse être inférieur à celui d'un parcours de 400 kilom.	7 JOURS

Exceptionnellement, pour les stations de départ situées à plus de 500 kilomètres de Lourdes, le coupon est valable dans tous les trains arrivant à destination le lendemain de l'expiration du délai de 7 jours ci-dessus fixé, pourvu que le départ du voyageur ait eu lieu dans ce délai.

Nota. — Ces billets *d'aller et retour* sont délivrés dans toutes les gares des administrations susvisées. — La demande en doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

TABLE DES MATIÈRES

DU VIe VOLUME DE LA QUATRIÈME SÉRIE

N° 37. — 1er JUILLET 1886.

Pages.

I. M. Duruy, historien des temps modernes, par **Malley**, S. J. . . . 5
II. La politique coloniale (fin), par L. Nemours **Godré**. 29
III. Les derniers travaux du cardinal Pitra, par dom **Lévesque**. 41
IV. Protestants et catholiques, par le comte Henri de l'**Épinois**. 64
V. L'abbé Maury et le clergé français, par Ant. **Ricard**. 92
VI. Une nouvelle étude sur Gœthe, par J. de **Sermaize**. 135
VII. Les Filles de la Charité pendant la révolution de 1789, par Félix **Ribeyre**. 147
VIII. Le Roman d'un Jésuite (suite), par G. **Beugny d'Hagerue**. 162
IX. Revue littéraire. — Voyages et variétés, par Ch. **Legrand**. 185
X. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 200
XI. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. 210

N° 38. — 1er AOUT 1886.

I. Le problème du mal moral, par J. de **Bonniot**, S. J. 193
II. Une représentation du mystère de la Passion, au Tyrol, par Léonce de la **Rallaye**. 228
III. La réorganisation provinciale, par Frédéric **Fort**. 252
IV. L'Instruction et le crime, par Paul **Bellet**. . . 273
V. Les œuvres catholiques à l'étranger (suite), par Ernest **Michel**. . . . 297
VI. La question d'Orient au point de vue chrétien et français, par G. **Véran**. 308
VII. Le Roman d'un Jésuite (suite), par G. **Beugny d'Hagerue**. 325
VIII. Revue littéraire. — Les Romans nouveaux, par J. de **Rochay**. . . . 349
IX. Chronique scientifique, par le Dr **Tison**. . . 364

Pages.

X. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 379
XI. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu** 397

N° 39. — 1er SEPTEMBRE 1886.

I. Lakanal, par Ernest **Allain**. 417
II. La réorganisation provinciale (fin), par Frédéric **Fort**. 450
III. L'École des jurisconsultes catholiques, par Alexis **Celier**. 472
IV. La question d'Orient au point de vue chrétien et français (fin), par G. **Véran**. 481
V. La Prédication, par **Clausier**. 499
VI. Revue des questions scientifiques, par Jean **d'Estienne**. 507
VII. Le Roman d'un Jésuite (suite), par G. **Beugny d'Hagerue**. . . . 522
VIII. Autour d'un drame. — La Bavière et la Prusse, par Arthur **Savaète**. 539
IX. Revue littéraire. — Voyages et Variétés, par Ch. **Legrand**. 576
X. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 591
XI. Mélanges. — Recueil des Historiens et Gallia christiana, par Victor **Fournel**. 609
XII. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. 614
XIII. Bulletin bibliographique. 633

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES[1]

A

Allain (Ernest). Lakanal, 417.
Autour d'un drame, par Arthur **Savaète**, 539.

B

Beaulieu (Charles de). Memento chronologique, 210, 397 et 614.
Bellet (Paul). L'Instruction et le crime, 273.
Beugny d'Hagerue. Le Roman d'un Jésuite, 162, 325 et 522.
Bonniot, S. J. (J. de). Le problème du mal moral, 193.
Bulletin bibliographique, 413 et 633.

C

Célier (Alexis). L'école des jurisconsultes catholiques, 472.
Christophe Colomb, par le comte Roselly de Lorgues, 416.
Chronique générale, par Arthur **Loth**, 200, 379 e5t 91.
Chronique scientifique, par le Dr **Tison**, 364.
Clausier. La prédication, 499.

D

Derniers (les) travaux du cardinal Pitra, par dom **Lévesque**, 41.
Duruy, historien des temps modernes, par **Malley**, S. J., 5.

E

École (l') des jurisconsultes catholiques, par Alexis **Célier**, 472.
Epinois (comte Henri de l'). Protestants et catholiques, 64.
Estienne (Jean d'). La revue des questions scientifiques, 507.

F

Fort (Frédéric). La réorganisation provinciale, 252 et 450.
Filles (les) de la Charité pendant la révolution de 1789, par Félix **Ribeyre**, 147.
Fournel (Victor). Mélanges. — Recueil des Historiens et Gallia, 609.

G

Godré (L. Nemours). La politique coloniale, 29.

H

Histoire dogmatique, liturgique et archéologique du sacrement de l'Eucharistie, par l'abbé Jules Corblet, 413.

I

Instruction (l') et le crime, par Paul **Bellet**, 273.

(1) Les noms des rédacteurs dont les travaux ont paru dans ce volume de la *Revue du Monde catholique*, sont écrits en majuscules; les autres noms sont en caractères ordinaires, ainsi que les titres des articles; les titres des ouvrages cités ou examinés sont en caractères italiques; les chiffres indiquent les pages.

372015

L

Lakanal, par Ernest **Allain**, 417.
Legrand (Ch.). Revue littéraire. — Voyages et variétés, 185 et 576.
Lévesque (Dom). Les derniers travaux du cardinal Pitra, 41.
Loth (Arthur). Chronique générale, 200, 379 et 591.

M

Malley, S. J. (T.). M. Duruy, historien des temps modernes, 5.
Maury (l'abbé) et le clergé français, par Ant. **Ricard**, 92.
Mélanges. — Recueil des Historiens et Gallia, par Victor **Fournel**, 609.
Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**, 210, 397 et 614.

N

Nouvelle (une) étude sur Gœthe, par J. de **Sermaize**, 135.

P

Politique (la) coloniale, par L. Nemours **Godré**, 29.
Prédication (la) par **Clausier**, 499.
Problème (le) du mal moral, par J. de **Bonniot**, S. J., 193.
Protestants et catholiques, par le comte Henri de l'**Epinois**, 64.

Q

Question (la) d'Orient au point de vue chrétien et français, par G. **Véran**, 308 et 481.

R

Rallaye (Léonce de la). Une représentation du mystère de la Passion au Tyrol, 228.
Réorganisation (la) provinciale, par Frédéric **Fort**, 252 et 450.
Représentation (une) du mystère de la Passion au Tyrol, par Léonce de la **Rallaye**, 228.
Revue des questions scientifiques, par Jean d'**Estienne**, 507.
Revue littéraire. — Les Romans nouveaux, par J. de **Rochay**, 349.
Revue littéraire. — Voyages et variétés, par Ch. **Legrand**, 185 et 576.
Ribeyre (Félix). Les Filles de la Charité pendant la révolution de 1789, 147.
Ricard (Ant.). L'abbé Maury et le clergé français, 92.
Rochay (J. de). Revue littéraire. — Les romans nouveaux, 349.
Roman (le) d'un Jésuite, par G. **Beugny d'Hagerue**, 162, 325 et 522.

S

Savaète (Arthur). Autour d'un drame, 539.
Sermaize (J. de). Une nouvelle étude sur Gœthe, 135.

T

Tison (D'). Chronique scientifique, 364.

V

Véran (G.). La question d'Orient au point de vue chrétien et français, 308 et 481.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

REVUE du Monde Catholique. 1886
July-Sept. v.87